

# La fédération départementale des foyers ruraux du Gers

Fabien Guillaut

▶ **To cite this version:**

Fabien Guillaut. La fédération départementale des foyers ruraux du Gers. Héritage culturel et muséologie. 2016. dumas-01417099

**HAL Id: dumas-01417099**

**https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01417099**

Submitted on 15 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers

*Travail d'Étude et de Recherche*




Présenté par Fabien Guillaut

Sous la direction de Patricia Heiniger-Casteret

M1 Patrimoine, année 2015-2016

Université de Pau et des Pays de l'Adour

**UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR**

UFR DE LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SPORT

Master I Valorisation des Patrimoines et Politiques Culturelles Territoriales

Année 2015-2016

# LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DU GERS

*Travail d'Étude et de Recherche présenté par Fabien Guillaut*

*sous la direction de Patricia Heiniger-Casteret*

## Remerciements

Jaqueline Bonneau et Alain Lasserre pour leur accueil et leurs fabuleuses mémoires,

Christine, Patricia et Véronique, chevilles ouvrières de la FDFR32 qui m'ont ouvert leurs archives,

Patricia Heiniger-Casteret pour ses conseils et précisions toutes gersoises tout au long de cette rédaction,

Mélanie Le Couédic, pour son cours sur les SIG et son aide sur Qgis,

Delphine Vignau et Marigeorge Allabert des Archives Départementales du Gers, pour leur accueil et l'aide apportée à un néophyte de l'archivage,

Bérengère Lécussan, pour son aide au tri des archives, la saisie des adhésions des Foyers Ruraux, ses relectures et ses encouragements,

Mes parents pour l'accueil des 250 cartons en transit et la patience qui l'accompagne.

# Table des matières

Introduction....3
Historique....7
Le mouvement des Foyers Ruraux et la Fédération Nationale....11
Les Foyers Ruraux du Gers et la Fédération Départementale....18
L'action à l'échelle du territoire....28
Sauvegarde et promotion de la culture gasconne....32
Les jeux traditionnels....32
La « gasconnité », ou l'identité gasconne....36
La Flamme de l'Armagnac....40
Les actions directes en faveur des Foyers Ruraux....43
« Villages en ribambelle » et « Villages en fêtes »....44
Le Centre de Gestion des Personnels d'Animation Rurale....47
La Communication Sociale – service reprographie....49
Les actions structurantes....59
La Communication Sociale - les antennes de pays....65
Le sport en milieu rural....73
Des difficultés aux origines diverses....83
Des partenariats qui s'achèvent....85
Maisons d'Animation Rurale, Pays et intercommunalités....86
L'enseignement musical....90
Le financement, un problème récurrent....95
La Fédération aujourd'hui....100
Conclusion....105
Bibliographie....111
Annexes....114
Résumé....438

# La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers

## Introduction

Ce travail sur la Fédération Départementale des Foyers Ruraux est l'aboutissement des problèmes rencontrés sur un premier sujet suggéré par Mme Heiniger-Casteret, sur une demande initiale de Mme Chantal Atlani, directrice de l'Astrada à Marciac ; celle-ci souhaitait que la mémoire des origines du festival Jazz in Marciac, liée aux Foyers Ruraux, ne se perde pas alors que la 40e édition s'approchait et que les acteurs de 1976 risquaient de disparaître.

Ce travail devait être fait conjointement avec Cécile Bouisset, également étudiante en Master 1 Valorisation des Patrimoines, chacun sur un axe différent, et devait pouvoir s'appuyer sur les premiers repérages de Mme Dominique Fogel, chercheuse au CNRS, qui avait projeté une étude plus vaste sur le sujet.

Or si les premiers contacts à Marciac ont été excellents, il n'en a pas été de même avec Mme Dominique Fogel, qui a souhaité conserver son sujet d'étude, nous privant ainsi de la possibilité d'une enquête de terrain sur Marciac, et auprès de tous les intervenants du festival qu'elle aurait déjà rencontrés ; Mme Chantal Atlani nous a alors fait part de deux autres possibilités d'étude : sur l'exposition vieillissante « les Territoires du jazz », et sur l'implication des Foyers Ruraux du Gers dans la création du festival de jazz.

Dans cette optique, je me suis rendu avec elle le mercredi 9 décembre 2015 au siège de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux à Auch, pour y rencontrer Mme Jacqueline

Bonneau, ancienne présidente et impliquée de très longue date dans l'histoire des Foyers Ruraux du département, comme simple adhérente et bénéficiaire des activités de son Foyer local, puis comme bénévole et salariée ; de cet entretien découle directement le sujet de ce mémoire, car si les Foyers Ruraux n'ont eu finalement qu'un rôle marginal et ponctuel dans l'histoire du festival Jazz in Marciac, ils constituent à eux seuls un sujet, de par leur histoire débutée dans l'après-guerre et qui se poursuit encore aujourd'hui après de nombreuses mutations.

La Fédération Départementale s'est avérée elle-même en demande d'un travail sur sa mémoire, rendu pressant par son proche déménagement qui allait nécessiter, avant la fin du mois de mars 2016, de déplacer l'intégralité de ses archives accumulées depuis sa création en 1962, soit environ 240 boîtes d'archivage standard, pour l'immense majorité classées par thème ou année et dans un excellent état de conservation.

Un second entretien s'est alors déroulé le jeudi 11 février en présence d'Alain Lasserre, administrateur qui a souhaité prendre en charge cette question des archives, de Jacqueline Bonneau, et de Delphine Vignau, des Archives Départementales du Gers[1], actant le souhait mutuel d'un dépôt d'archives privées, préalablement triées, au département ; parallèlement, ce tri devait me permettre de me faire une idée de l'histoire et de l'action de la Fédération depuis sa création, pour en extraire une synthèse.

Il est rapidement apparu que la tâche de tri et de classement représentait déjà un très important volume horaire, même aidé par Jacqueline Bonneau, Alain Lasserre et ma compagne, et que le panel des actions réalisées sur plus de 50 ans d'existence par la Fédération, sans même entrer dans le détail des activités des Foyers Ruraux de base, représentait de trop nombreux axes d'étude dans le temps imparti pour ce mémoire.

La première journée consacrée à l'ouverture des boîtes d'archives s'est faite avec Jacqueline Bonneau et Alain Lasserre, et nos échanges sur les contenus découverts m'ont de prime abord convaincu de consacrer une partie de cette synthèse sur l'histoire de la Fédération, en essayant de souligner en creux les mutations de la société, et en premier lieu de celles du monde agricole ; après ces premiers cartons, nous avons embrayé sur des archives plus thématiques, avec lesquelles je pensais pouvoir établir une liste des actions menées ou coordonnées par la Fédération, mais chaque boîte, chaque nouveau dossier ouvert

1 Archives départementales du Gers, 81 route de Pessan, B.P. 20569 32001 Auch Cedex

aggravait le problème déjà perceptible dès la lecture des Assemblées Générales : celui d'une association aux actions tous azimuts pendant plus de 50 ans, au rayonnement couvrant tout le département et même au-delà par son influence sur les Fédérations Régionale et Nationale, et qu'on ne peut donc pas résumer en quelques pages, ni développer de façon exhaustive dans le cadre de ce mémoire.

S'est alors posée la question du choix des thèmes à aborder, de la sélection à opérer dans les dizaines d'actions emblématiques menées, afin de garder une trace de l'histoire de l'association, mais aussi d'en dégager une analyse de l'évolution du monde rural du Gers depuis 1962, pouvant peut-être entrer en résonance avec sa situation actuelle et lui donner des bases de réflexion pour son avenir.

S'est posée parallèlement la question de la sélection d'archives à conserver, puisque si les Archives Départementales ont manifesté leur intérêt pour ces documents sur l'histoire de la Fédération Départementale, elles ont également précisé qu'elles ne disposaient ni de l'espace de stockage ni du personnel pour en assurer le tri[2], qui nous incombait donc avant le dépôt final et la mise à disposition au public.

L'association souhaitait conserver ses dossiers récents, de plus elle est soumise à des obligations de conservation légales de certains documents[3], nous avons donc convenu qu'il fallait concentrer nos sélections en premier lieu sur les Assemblées Générales, de la création en 1962 jusqu'à 2012 pour couvrir 50 ans d'activités, sur la presse sur cette même période, de nombreux articles de journaux locaux ayant été conservés, puis sur un regroupement par actions spécifiques, avec un recensement sommaire du contenu et un classement par dates ; pour un ordre d'idée, le tri des 50 premières boîtes d'archives a pris 3 jours à 3 personnes, et a permis de ramener le volume à 18 boîtes, le papier destiné à la destruction occupant une vingtaine de poubelles de 100 litres. L'ensemble du tri nécessaire au dépôt aux Archives Départementales et à la réalisation de ce mémoire aura représenté environ 250 heures de travail avec plusieurs journées sur place, et devrait permettre de ramener le volume d'archives à une quarantaine de cartons, dont 10 uniquement pour les Assemblées Générales[4].

---

2 Et n'en a par ailleurs aucune obligation, le dépôt d'archives privées étant volontaire, à la différence des archives publiques des départements et de nombreuses petites communes.

3 Conservation à vie pour les bulletins de salaire et contrats de travail, 10 ans pour la comptabilité.

4 Chaque Assemblée Générale comprenant, en fonction des documents disponibles, le rapport moral, le rapport financier accompagné du grand livre comptable, le rapport d'activités et le rapport des différentes commissions thématiques de la Fédération Départementale, ainsi que les rapports moral, financier et d'activités du CDSMR à partir de sa création.

En première partie, je me consacrerai à cette histoire de la Fédération, en liaison avec celle des Foyers Ruraux et du monde agricole, puis je tenterai de cerner son rôle de maillage territorial à travers quelques exemples emblématiques ; enfin, après avoir abordé ses difficultés passées et actuelles, je conclurai par la valorisation de ce travail d'archivage, et un état des lieux de la Fédération aujourd'hui.

Pour étayer ce mémoire, je m’appuierai sur de nombreux documents extraits des archives, les notes de bas de page renvoyant aux annexes correspondantes.

# I. Historique

Le Gers, comme tout département rural, n'échappe pas à la baisse de sa population, fruit d'un exode rural massif, et les rapides mutations de l'agriculture au sortir de la 2e Guerre Mondiale aggravent le phénomène : de 190.431 habitants dans l'immédiat après-guerre, la baisse sera continue jusqu'en 1999, avec 172.335 habitants, avant une remontée progressive, la population 2007 étant comparable à celle de 1962.

| Arrondissement | 1954 | 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | Superficie (km²) | Densité (hab/km²) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***Auch*** | 66740 | 67995 | 69600 | 69473 | 70884 | 72908 | 73410 | 81390 | 2134 | 38 |
| ***Condom*** | 74898 | 72175 | 70472 | 67218 | 65002 | 64199 | 62242 | 64175 | 2437 | 26 |
| ***Mirande*** | 43473 | 42094 | 41505 | 38675 | 38268 | 37480 | 36683 | 38050 | 1686 | 23 |
| **Gers** | 185111 | 182264 | 181577 | 175366 | 174154 | 174587 | 172335 | 183615 | 6257 | 29 |

*Source : http://splaf.free.fr*[5]

Le phénomène de concentration dans les villes est d'autant plus flagrant si l'on se penche sur l'évolution démographique de certaines d'entre elles : l'arrondissement de Condom perd par exemple 8000 habitants entre 1962 et 2007, mais ses quatre villes principales que sont Condom, Eauze, Fleurance et Lectoure en gagnent 2401 sur cette même période, et la perte sur les communes rurales est donc de plus de 10000 habitants, soit près de 14% de la population.

En conservant ce même exemple de l'arrondissement de Condom, particulièrement touché, on constate que ces 4 villes principales représentent 26% de la population en 1962, et 33% en 2007.

L'arrondissement de Mirande donne la même tendance, le chef-lieu d'arrondissement représentant respectivement 8,6% et 9,8% de la population en 1962 et 2007.

5 Site sur la population et les limites administratives de la France, rubriques « Fiches départementales » → « Gers » → « Description », consulté le 25 avril 2016

| Commune | Pop. 1954 | Pop. 1962 | Pop. 1968 | Pop. 1975 | Pop. 1982 | Pop. 1990 | Pop. 1999 | Pop. 2007 | Superficie (km²) | Densité (hab/km²) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Auch | 16382 | 18918 | 21462 | 23185 | 23258 | 23136 | 21838 | 21704 | 72,48 | 301 |
| Condom | 6781 | 6850 | 7326 | 7853 | 7634 | 7717 | 7251 | 7147 | 97,37 | 74 |
| L'Isle-Jourdain | 3447 | 3675 | 4002 | 4195 | 4358 | 5029 | 5560 | 6755 | 70,48 | 79 |
| Fleurance | 3816 | 4279 | 5154 | 5816 | 6088 | 6368 | 6273 | 6255 | 43,32 | 145 |
| Eauze | 3612 | 3664 | 4010 | 4393 | 4298 | 4137 | 3881 | 3929 | 69,86 | 56 |
| Lectoure | 4134 | 3908 | 3950 | 3790 | 3923 | 4034 | 3933 | 3771 | 84,93 | 46 |
| Mirande | 3500 | 3610 | 4075 | 3879 | 3871 | 3565 | 3568 | 3740 | 23,42 | 152 |
| Vic-Fezensac | 3244 | 3605 | 4109 | 4111 | 3978 | 3683 | 3614 | 3651 | 53,94 | 67 |
| Gimont | 2334 | 2506 | 2878 | 2867 | 2950 | 2819 | 2734 | 2906 | 27,58 | 99 |
| Pavie | 701 | 771 | 1005 | 1539 | 1699 | 2196 | 2222 | 2341 | 24,67 | 90 |

*Source : http://splaf.free.fr*[6]

En fait seule l'agglomération d'Auch, ainsi que les communes à l'est du département vers la métropole de Toulouse gagnent des habitants, comme Pavie et L'Isle-Jourdain qui enregistrent des hausses spectaculaires.

La réalité de cette désertification du département, et plus massivement encore de ses campagnes, est prise en considération depuis les débuts de la Fédération Départementale, et son président fondateur portera cette préoccupation au niveau régional, puis national avec ses élections successives dans le mouvement des Foyers Ruraux.



AU CONGRÈS DES FOYERS RURAUX : Un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus

Au bureau de gauche à droite : MM. GAURAN, MALHOMME, DUBOSC, LAMOTHE, président, BASQUIN.

Vice-présidents : MM. Paul Angla, Roger Gauran.
Secrétaire : Jean Basquin.
Trésorier : Gérard Thibaut.
Membres : MM. Pierre Berry, Yvan Baqué, auxquels s'ajoutent les nouveaux élus : Mlle Monnet (Labeda (Aubet), MM. Yves Monteau (Mauvezin), Georges Joy (Sainte-Marie-d'Armagnac), Yves Laporte (Nogaro-d'Armagnac).

M. le président Guy Lamothe a mis l'accent sur le drame permanent du Gers : l'exode des jeunes qui fuient la terre : « Or, le foyer rural peut être un élément qui constitue à les retenir en facilitant leur promotion et finalement en donnant la condition paysanne a-t-il déclaré avant de conclure en soulignant que cette action devait également toucher tous les ruraux, quel que soit leur âge.

Après un excellent repas hautement ordonnancé par Mme Gauran, les délégués ont élaboré un nouveau programme.

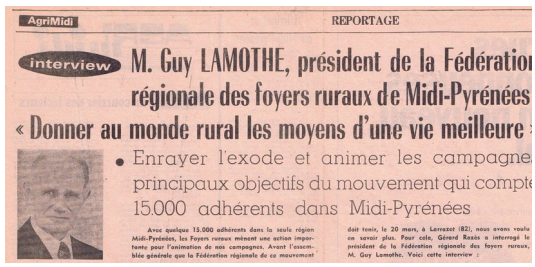
UN PROGRAMME QUI VOIT LONG

La date du prochain rassemblement départemental a été fixée pour 1966 au premier dimanche de juin. Il se déroulera le matin à Sauvy. Mais les jeux des prochains rassemblements ont été également arrêtés : Larressingle et Cassaigne avec utilisation du complexe sportif de Condom en 1967 et Pavie en 1968.

Ce seul fait suffit à démontrer le dynamisme raisonné et la bonne gestion financière, qui animent les foyers ruraux, que s'ils ne sont pas toujours aidés comme ils le mériteraient.

Signalons que les cinq C.I.V.A.M. constituées dans le Gers sont rattachées aux foyers de Clermont-Pouyguès, Aubiet, Salles-d'Armagnac, Marciac-sur-Adour et Sainte-Christie-d'Armagnac. Etaient également présents ou représentés, les foyers de Cassaigne, Eauze, Lamazère, Larressingle, Monclar-d'Armagnac, Mauvezin, Pavie, Sainte-Dode, Saint-Sauvy, Cazaux-Villecomtal et Maumusson-Laguian.

Gérard ROZES



AgriMidi — REPORTAGE

interview

M. Guy LAMOTHE, président de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées

« Donner au monde rural les moyens d'une vie meilleure »

• Enrayer l'exode et animer les campagnes

principaux objectifs du mouvement qui compte 15.000 adhérents dans Midi-Pyrénées

Avec quelque 15.000 adhérents dans la seule région Midi-Pyrénées, les Foyers ruraux mènent une action importante pour l'animation de nos campagnes. Avant l'assemblée générale que la Fédération régionale de ce mouvement doit tenir, le 20 mars, à Lavaur (82), nous avons voulu en savoir plus. Pour cela, Gérard Rozès a interrogé le président de la Fédération régionale des foyers ruraux, M. Guy Lamothe. Voici cette interview :

*Congrès des Foyers Ruraux : un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus,* La Dépêche du Midi*, 17 décembre 1965*

*Interview de Guy Lamothe, président de la Fédération Régionale des Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées,* AgriMidi*, mars 1972*

6 Site sur la population et les limites administratives de la France, rubriques « Fiches départementales » → « Gers » → « Principales villes »,consulté le 25 avril 2016

L'Etat est également conscient du problème, même si ses solutions semblent dictées par d'autres impératifs, et son discours quelque peu démotivant pour les Foyers Ruraux qui manquent de moyens.



Vendredi 22 décembre 1978

GASCO

LES FOYERS RURAUX A LA RECHERCHE DU SECOND SOUFFLE

Difficultés de financement alors que le besoin d'un animateur se fait sentir

AVEC 83 organismes adhérents et 7 000 membres, la Fédération des Foyers ruraux du Gers est l'une des plus importantes de France. Elle est le résultat d'un développement considérable motivé par les besoins du milieu rural, dès le lendemain de la Libération. Mais, en 1978, l'organisation, malgré son dynamisme, se trouve confrontée à des difficultés de caractère financier, dont les causes se trouvent au niveau de l'exode rural — le Gers perd 800 à 1 000 habitants par an — de la crise économique actuelle, des problèmes agricoles et de la stagnation des subventions.

Tels sont les principaux éléments que l'on retiendra de l'assemblée générale, qui se déroulait au foyer de Mons-Caussens, en présence de MM. Coussirou, préfet; Valentini, sous-préfet; Bohe (D.D.A.); Joseph (Conseil général); Furbeyre (Crédit agricole); Lavergne, secrétaire général de la Fédération Midi-Pyrénées; Lamothe, président de la Fédération départementale; Montané, vice-président; Augé, secrétaire général adjoint; Tujagues, trésorier; Labeyrie, commisaire aux comptes; etc.

**« Des institutions »**

En dépit de l'évolution des moyens d'informations, de la modification des distractions et de la culture, les Foyers ruraux, aux yeux de leurs responsables, conservent toute leur raison d'être. En ouvrant l'assemblée générale, M. Lamothe estimait « qu'ils sont devenus des instruments nécessaires à la promotion du milieu rural, une institution destinée à faire prendre conscience des éléments économiques, sociaux et culturels. Ils sont, ajoutait-il, une réalisation indispensable ». Le président de la Fédération remarquait cependant que les foyers éprouvent des difficultés de liaison et d'animation et que, pour les résoudre, il serait bon de disposer d'un animateur qui assisterait les bénévoles. Il soulignait également que la Fédération entend participer à l'élaboration du plan pour le Grand Sud-Ouest. Pour sa part, M. Augé, en donnant lecture des divers rapports, dégageait les points forts de l'action des Foyers ruraux. Il notait que « celle-ci s'est toujours effectuée dans un esprit défendu, à l'écart des passions et dans un but de réconciliation entre les individus qui, unis, peuvent mieux s'attacher à résoudre les difficiles problèmes du milieu rural ».

**Un Comité départemental**

Les activité des Foyers ruraux sont nombreuses et variées, et il est impossible de toutes les énumérer ici. Il faut cependant citer, au niveau de la Fédération, les veillées, les conférences, le rassemblement artistique et récréatif (il a connu un beau succès à Jargun), les sports, les stages de ski, le concours de taille de la vigne dans le secteur agricole, le secourisme, etc.

Comme on le comprend, la Fédération ne peut s'arrêter en si bon chemin. C'est pourquoi elle se propose dans l'avenir :

— De maintenir une activité constante dans le domaine sportif;

— De développer les rencontres des foyers sur le plan culturel et artistique, en préparant le rassemblement départemental;

— D'assurer à un certain nombre d'adhérents une formation susceptible de leur permettre de prendre des responsabilités au sein des foyers;

— De créer un comité départemental de représentants de chaque foyer dans un but de coordination et de participation;

— De renforcer l'action administrative du secrétariat après l'achat d'un équipement spécial.

« Nous souhaitons très vivement que ces efforts consentis soient accompagnés par des efforts tout aussi importants des pouvoirs publics afin que notre mission soit assurée pour le bien du milieu rural... »

En fait, le dernier exercice a mis en évidence les difficultés du financement, et l'équilibre n'a été trouvé que grâce à une avance de 10 000 francs de la Fédération nationale. Il est donc évident qu'il faut trouver de nouvelles ressources si l'on veut utiliser un animateur professionnel. Aussi M. Montané devait déplorer « que les administrateurs doivent consacrer l'essentiel de leur temps à la [illegible] C'est une situation intolérable alors qu'il faudrait [illegible] un animateur pour la coordination et l'animation. Les pouvoirs publics et les organismes du milieu agricole devraient se rendre compte que notre fédération a besoin d'être aidée. » Un intervenant estimait cependant que les adhérents des Foyers devraient donner eux-mêmes l'exemple en acceptant une plus forte hausse des cotisations. Principe qui fut accepté en attendant que le conseil d'administration ait défini une formule de redevance correspondant mieux aux réalités.

Des rapports des trois commissions on retiendra que le rassemblement culturel se déroulera à Durch le 5 mai, que le stage de ski sera reconduit du 21 au 28 février, que l'on souhaite une meilleure participation au concours de taille de la vigne.



**Le préfet propose un plan de reboisement**

Il revint à M. Coussirou, préfet, de tirer la leçon de cette intéressante matinée de travail. « Vous pouvez être fiers de votre Fédération qui est l'une des premières de France, dit-il notamment. Mais n'oubliez pas que ce département perd 1 000 habitants par an. Chaque matin en vous réveillant, pensez qu'il y a deux ou trois Gersois de moins. Vous contribuez, certes, à maintenir la vie, mais votre action n'est pas suffisante. »

Aussi le préfet proposa-t-il à l'assemblée de réfléchir au problème du reboisement du Gers, « le département le plus déboisé de France ». « Pourquoi, demanda-t-il, les ruraux ne feraient-ils pas de l'écologie intelligente. Je voudrais lancer une action de reboisement dans le Gers en 1979. C'est pourquoi je sollicite vos conseils. »

En ce qui concerne les problèmes financiers de la Fédération, M. Coussirou estime que celle-ci devrait pouvoir mieux rentabiliser ses spectacles, obtenir de plus grands efforts de ses adhérents, ainsi que des organismes qui vivent du milieu rural. Au niveau du Conseil général, la commission départementale a accepté une subvention augmentée de 15 000 francs.

**Gilbert Garrouty.**

(Photos « Sud-Ouest » ; ph. Y. Picoulet.)

*Les Foyers Ruraux à la recherche d'un second souffle, difficultés financières alors que le besoin d'un animateur se fait sentir, Sud-Ouest, 22 décembre 1978*

En parallèle de cette baisse qui éloigne les actifs et laisse les aînés seuls dans les campagnes, l'évolution des progrès techniques au cours des Trente Glorieuses conduira également à un oubli des traditions populaires, mais avec les problèmes financiers et la

désertification des campagnes revient le besoin de s'identifier à un territoire, enjeux dont s'empareront les organisations d'éducation populaire partout en France.

## A. Le mouvement des Foyers Ruraux et la Fédération Nationale

L'histoire des Foyers Ruraux remonte à l'après-guerre, mais si le nom et la forme actuels ont été adoptés après la 2nde Guerre Mondiale, c'est bien après la première qu'on doit chercher l'origine du mouvement.

Dans une France dévastée, et vidée de sa population active par les pertes militaires, l'exode rural va s'intensifier dès l'année 1919, et c'est là qu'on retrouve la création des premiers « Foyers des Campagnes »[7], déjà pensés pour améliorer la vie des paysans par des rencontres, échanges et loisirs, et prenant conscience du cercle vicieux dans lequel sont engagés les villages, qui, privés de leur population, perdent tout attrait pour de nouveaux arrivants ou pour les habitants tentés d'aller chercher ailleurs du travail et des loisirs, entretenant le mouvement de baisse et de vieillissement de la population.

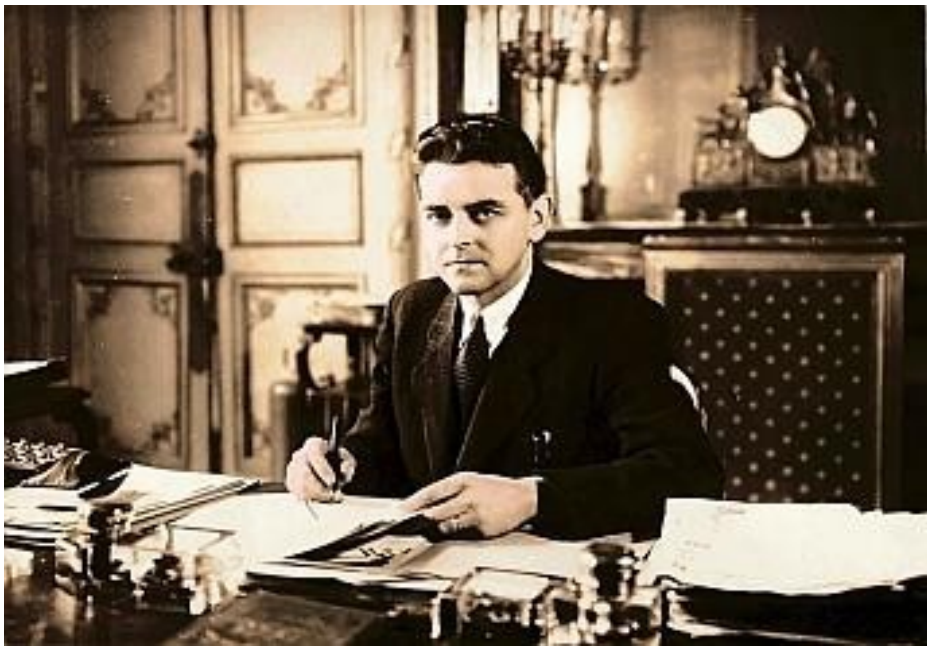
Il faudra attendre le Front Populaire pour retrouver une initiative semblable, et surtout encouragée par l'État, avec la création de « foyers paysans » avant la 2e Guerre Mondiale ; ceux-ci, plus d'une centaine avant la guerre, étaient destinés à apporter aux exploitants et ouvriers agricoles dans les campagnes des formations techniques à leur métier, mais aussi de la culture et des loisirs. Ces foyers paysans fonctionnaient sur le même modèle que les Jeunesses Agricoles Chrétiennes, mais sur des bases résolument laïques.

Le régime de Vichy prend le contre-pied de cette dynamique associative en imposant sa « révolution nationale » qui vise à conditionner les jeunes au soutien du régime et à l'obéissance, et les foyers paysans disparaissent ou se mettent en sommeil forcé jusqu'à la Libération.

François Tanguy-Prigent est en 1936 le plus jeune député du Front Populaire, agriculteur, fondateur et animateur d'un foyer paysan et de la Coopérative de Défense Paysanne ;

7 Annexe 1. Gabriel Seailles, *Le Foyer des Campagnes*, La Dépêche, 27 juin 1922 → page 117

résistant pendant la guerre[8], il s'intéresse au programme commun du Conseil National de la Résistance[9], et sera le premier Ministre de l'Agriculture à la Libération.



*François Tanguy-Prigent (1909-1970) au Ministère de l'Agriculture*

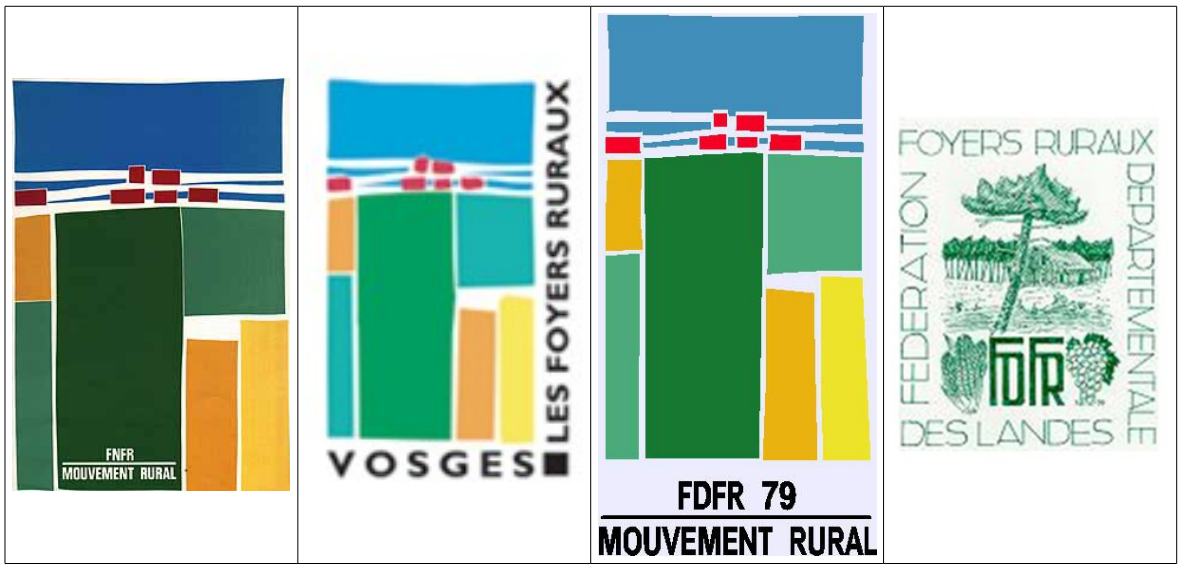
Le 13 septembre 1945, le Ministère de l'Éducation Nationale, par sa circulaire d'agrément n°67, et le Ministère de l'Agriculture, par la n°10.457, reconnaissent l'existence juridique du « Foyer Rural », et le 17 mai 1946 se tient l'Assemblée Générale constitutive de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Avec 156 créations dès 1946, et une centaine par an jusqu'en 1950, cette nouvelle structure est un immense succès qui relance fortement le bénévolat et l'entraide dans l'immédiat après-guerre ; à la fin des années 50, on dénombre plus d'un millier de Foyers Ruraux, et de nouvelles entités, les Fédérations Régionales, se créent localement pour accompagner cette croissance[10].

8 Il sera l'un des 80 députés votant contre les pleins pouvoirs à Pétain.

9 Il y fera d'ailleurs insérer une clarification du statut du fermage et du métayage, objet d'une loi le 13 avril 1946 et toujours en vigueur aujourd'hui. Claire Andrieu. *Le programme commun de la Résistance. Des idées dans la guerre*. Les Éditions de l'Érudit, Paris, 1984, page 80.

10 Annexe 2. *Les Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques de France*, La Dépêche, 7 septembre 1967 → page 118




*Logo de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux et quelques déclinaisons départementales*

Sous la double tutelle de deux ministères, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux bénéficiera longtemps d'aides financières et humaines, malgré le départ de François Tanguy-Prigent ; ces aides, et le développement rapide du mouvement, provoquent des tensions avec les autres grandes associations engagées dans l'éducation populaire, comme la Ligue de l'Enseignement[11] ou la Fédération des MJC.

Dans les années 60, c'est au tour des Fédérations Départementales de se constituer pour accompagner la croissance toujours plus importante du mouvement des Foyers Ruraux, facilitée par l'aide de l'État et une forte demande de la base, avant d'atteindre les grands bouleversements du début des années 80.

Si la décentralisation permet au mouvement de s'affirmer tant au plan local que national (en particulier un agrément en 1988 pour former les animateurs et directeurs de centres de loisirs et délivrer BAFA et BAFD), la Fédération Nationale, déjà fragile financièrement, souffre d'autant plus du tournant de la rigueur en 1983 que ses frais de fonctionnement ont accompagné sa très rapide expansion.

C'est à cette même période qu'est créée la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, et que la Fédération Nationale des Foyers Ruraux réforme ses statuts pour s'ouvrir à toutes les associations d'animations locales, pour devenir la Fédération Nationale des Foyers

11 Annexe 3. Courrier de la FNFR aux fédérations régionales et départementales sur les rapports avec la Ligue de l'Enseignement et l'utilisation de la dénomination 'Foyer-Rural', 18 mai 1963 → page 119

Ruraux et des associations de développement et d'animation en milieu rural ; ces changements statutaires et organisationnels, en partie subis, ont créé quelques tensions au sein du mouvement attaché à l'image du Foyer Rural pluridisciplinaire plutôt qu'aux associations thématiques, spécialisées et séparément plus faibles.




*Logos de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural*

*1983* *2011*

Les difficultés financières de la Fédération Nationale iront croissant et conduiront en 1994 à la suppression des aides directes aux Fédérations Départementales[12], accompagnée d'une hausse constante de la part des cotisations qui lui est réservée, et le désengagement de l'État se poursuivra avec une chute de 50 % de sa subvention en 2006, et la fin en 2008, après 62 ans de partenariat, de sa convention avec le Ministère de l'Agriculture.

Le système d'adhésion est d'ailleurs assez complexe, constitué d'un empilement de cotisations réglées par l'adhérent physique de base : son adhésion au Foyer Rural à proprement parler, souvent faible, à laquelle s'ajoute une cotisation pour les activités qu'il pratique en son sein, une autre destinée au fonctionnement de la Fédération

12 Annexe 4. Courrier de la FNFR relatif à la suppression des aides directes aux fédérations départementales et à la refonte du système de cotisations, 5 juin 1993 → page 120

Départementale dont dépend son Foyer, une autre pour le fonctionnement de la Fédération Nationale, et à cet ensemble peuvent s'ajouter des cotisations pour le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural et sa Fédération Nationale ; les sommes sont donc normalement distinguées lors de l'adhésion, mais on observe souvent une « simplification » dans certaines associations, faisant apparaître une somme globale, sans détail.

Dans une société de plus en plus consumériste, la décision de la Fédération Nationale de faire clairement apparaître le coût de l'assurance, mentionnée comme un « service », n'est pas cohérente avec l'idée d'adhérer à un mouvement dans son ensemble[13], et amène l'adhérent à se poser la question suivante : que m'apporte la Fédération Nationale hormis l'assurance, et pourquoi devrais-je payer pour elle ?

Cette question occupe également les esprits des administrateurs des Fédérations Départementales et des Foyers Ruraux et associations thématiques de base, puisque la Fédération Nationale, empêtrée dans des difficultés financières, voit son rôle d'aide, et de redistribution des subventions nationales auxquelles les autres structures ne peuvent prétendre, sérieusement réduit au fil des années.

Pour que cette question ne se pose plus, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux a procédé à une modification statutaire en juin 2010 pour que seules les Fédérations Départementales puissent y adhérer, charge à elles de gérer l'ensemble de leurs adhérents locaux qui ne verront donc plus apparaître les cotisations nationales.




*Logo de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, 2010*

13 Ainsi également qu'une question de droit : la Loi de 1901 prévoit qu'on ne peut être forcé d'adhérer à une association, or l'adhésion à la Fédération Nationale est obligatoire avec l'adhésion au Foyer Rural ou à l'association thématique locale, sans que les statuts de ces dernières l'y oblige.

La Fédération Nationale est devenue Confédération Nationale des Foyers Ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural, mais se retrouve au même moment en litige avec son association-sœur la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural[14] ; litige double, en fait, avec d'une part une bataille juridique impliquant les locaux et la base de données des adhérents qu'elles partageaient jusqu'ici, d'autre part une bataille administrative et politique. En effet, la CNFR chercher à obtenir, comme la FNSMR, un agrément du Ministère des Sports pour conserver la tutelle sur le sport en milieu rural ; ce problème touche directement les Fédérations Départementales, sommées de choisir entre les deux fédérations pour le règlement des cotisations sportives, choix que de nombreuses Fédérations n'ont pas pu ou voulu faire, cotisant de fait depuis 2011 aux deux structures, à perte.

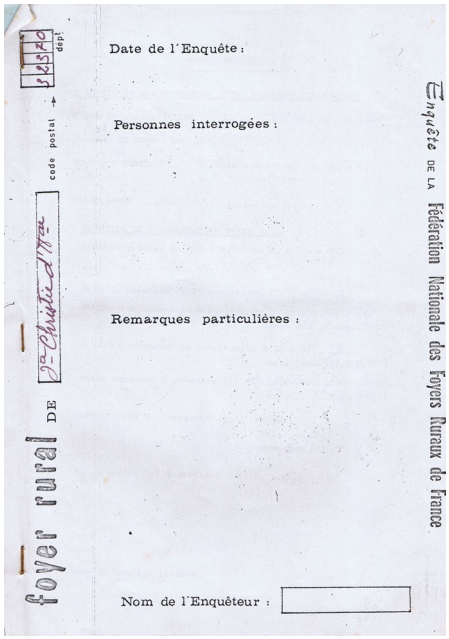
Cette double crise, identitaire et financière, s'inscrit dans une évolution globale de la société, de plus en plus individualiste, et de l'État, de plus en plus décentralisé[15], laissant le soin aux collectivités territoriales de financer l'éducation populaire ; la crise générale du bénévolat et la difficulté à obtenir des crédits ou des postes aidés (emplois-jeunes, FONJEP...), assortis de sérieuses difficultés financières et juridiques[16], nuisent à l'action de la Confédération Nationale, reportant sur les Unions Régionales et Fédérations Départementales la conduite actuelle du mouvement des Foyers Ruraux.

La Fédération, puis Confédération Nationale, a lancé à plusieurs reprises dans son histoire de grandes entreprises de compréhension et de refondation de son action et du mouvement rural ; d'une première enquête dès 1972[17] à celle qui s'achève cette année, les Foyers Ruraux poursuivent leur mission d'éducation populaire dans les campagnes, accompagnant les mutations profondes de la société rurale et périurbaine depuis 1946.

14 Annexe 5. Lettre du président de la CNFR, 23 juin 2011 → page 124
15 Surtout quant aux aides publiques.
16 Qui n'épargnent pas les autres échelons du mouvement : FRFR Midi-Pyrénées en 2003 (Annexe 6. Assemblée Générale 2004, rapport moral → page 126), FDFR du Gers en dépôt de bilan en 2004...
17 Annexe 7. Enquête de la FNFR sur les Foyers Ruraux, 1972 → page 130




*« Ose ton village », actions anniversaire du mouvement des Foyers Ruraux*[18]




*Première enquête sur les Foyers Ruraux, 1972*

18 Actions locales en 2015 et convention nationale du 11 au 15 mai 2016 sur l'Île d'Oléron, http://www.fnfr.org/actualites_4.php (consulté le 4 mai 2016)

## B. Les Foyers Ruraux du Gers et la Fédération Départementale

Le Gers est un département de l'ancienne région Midi-Pyrénées (devenue Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon en 2016), majoritairement tourné vers l'agriculture et le tourisme, essentiellement rural avec une faible densité de population.




*Carte administrative de la France (source : WikiSara (http://routes.wikia.com) – situation du Gers (en rouge)*

La Fédération Départementale n'est évidemment pas à l'origine des Foyers Ruraux dans le Gers ; quand elle se crée, le 20 décembre 1962, c'est à l'initiative de 17 Foyers déjà constitués et actifs qui souhaitent coordonner leurs actions et trouver une reconnaissance auprès de l'État.

Les comptes-rendus et articles[19] montrent l'importance de cette nouvelle association pour le département du Gers : outre la trentaine de délégués des Foyers Ruraux fondateurs et le

19 Annexe 8. *Les Foyers ruraux du département ont depuis hier leur fédération*, 21 décembre 1962 → page 133
Annexe 9. *La création de la Fédération départementale des foyers ruraux*, Sud-Ouest, 22 décembre 1962 → page 134
Annexe 10. *La Fédération départementale des foyers ruraux a été constituée à Auch*, La Dépêche du Midi, 21 décembre 1962 → page 135
Annexe 11. Compte-rendu de l'Assemblée Générale constitutive, 20 décembre 1962 → page 136

président de la Fédération Départementale de Haute-Garonne qui représente la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, seront présents, pour l'État, le préfet du Gers, le président de la Chambre d'Agriculture, le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, le directeur des services agricoles, le directeur des services vétérinaires, l'ingénieur en chef du génie rural, ainsi que le directeur de la Fédération des Œuvres Laïques, l'autre grande organisation d'éducation populaire.

Les représentants de l'État sont nombreux et le seront encore de nombreuses années aux Congrès et Assemblées Générales, mais la dimension agricole est au centre de cette constitution : Guy Lamothe, futur président, parle de « renforcement de la solidarité paysanne[20] », le préfet souhaite que les Foyers Ruraux « puissent aider l'agriculture à sortir de son impasse et de son individualisme[21] », le président de la Chambre d'Agriculture demande qu'ils « aident les ruraux à rester sur la terre ».

Les liens avec les services du ministère de l'agriculture sont également clairement affichés : la réunion constitutive se fait à la Chambre d'Agriculture, et le secrétariat sera géré plusieurs années directement par celle-ci[22] ; le représentant de la Fédération Nationale précise par ailleurs qu'une récente réforme des statuts de celle-ci a fait du Ministère de l'Éducation Nationale à celui de l'Agriculture la tutelle des Foyers Ruraux.

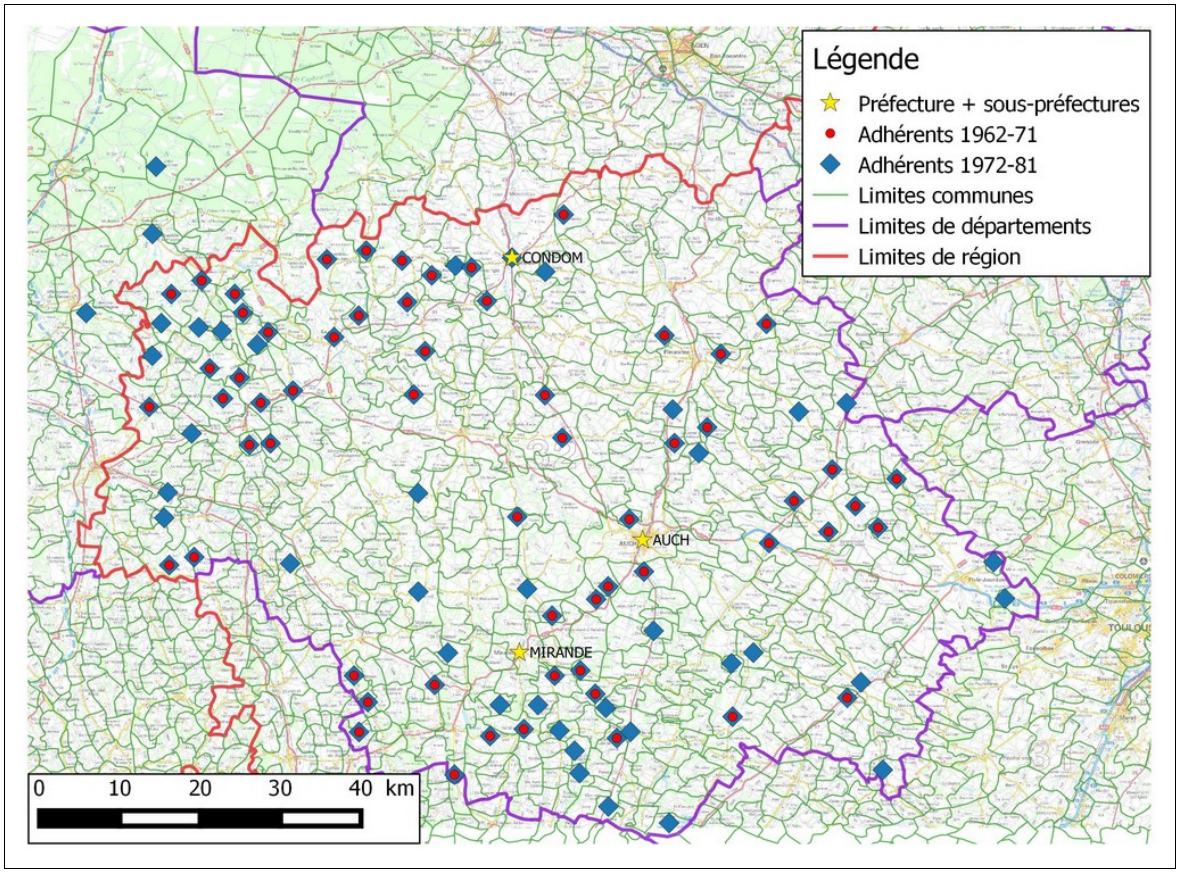
Autour de ce noyau de départ s'agrègent rapidement de nouveaux Foyers adhérents, dont certains confient même le soin de leurs déclarations associatives à la Fédération[23], qui encourage les créations.

20 Annexe 8. *Les Foyers ruraux du département ont depuis hier leur fédération*, 21 décembre 1962 → page 133

21 Annexe 11. Compte-rendu de l'Assemblée Générale constitutive, 20 décembre 1962 → page 136

22 Situation facilitée par les fondateurs eux-mêmes : Paul Angelé, futur président, est vice-président de la Chambre d'Agriculture, dont le président et le secrétaire sont également administrateurs du Foyer Rural de Cassaigne, membre fondateur de la Fédération Départementale.

23 Annexe 12. Courrier à la préfecture, transmission du dossier de création du Foyer Rural de Pujaudran, 17 juin 1977 → page 138




*Foyers Ruraux adhérents, de 1962 à 1981*

Sur ces 20 premières années, les activités de la Fédération s'étoffent rapidement, avec dès 1964 un rassemblement des Foyers Ruraux[24], qui sera d'abord exclusivement sportif, avant de s'étendre en 1968 à des représentations théâtrales et musicales[25], qui deviendra en 1977 un « Rassemblement artistique et récréatif »[26], des circuits de veillées et de conférences, des formations pour les agriculteurs, des sorties.

Très tôt des problèmes financiers voient le jour, liés tant aux besoins importants qu'à un développement sans doute trop rapide des activités fédérales ; le premier animateur est mis à la disposition de la fédération deux jours par semaine en 1969[27], mais le poste s'avère immédiatement insuffisant, et en 1972 le secrétariat, poste permanent, représente une dépense supplémentaire de plus de 12.000 Francs, presque 20 % du budget, alors que le

24 Annexe 13. *Les foyers ruraux devant l'opinion*, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967 → page 139
25 Annexe 14. Très beau rassemblement des Foyers ruraux de la Haute-Garonne hier, à Aubiet, La Dépêche du Midi, 4 juillet 1968 → page 140
26 Annexe 15. Flash Infos - premier rassemblement artistique à Jégun, 6 mai 1977 → page 141
27 Annexe 16. *La Fédération départementale des foyers ruraux se développe, évolue et poursuit sa mission*, Sud-Ouest, 9 décembre 1969 → page 142

total des subventions n'a augmenté que de 2.700 Francs par rapport à l'année précédente[28] ; en 1974, le poste représente plus de 20.000 Francs, presque 37 % du budget, alors que les subventions n'évoluent pas[29].

Le secrétariat était devenu un poste indispensable car la Chambre d'Agriculture, qui l'assurait au départ, s'est retrouvée à la fois victime de problèmes financiers et du développement très rapide de la Fédération, lui imposant rapidement des limites dans les envois postaux et les impressions et photocopies, avant de supprimer complètement son aide logistique et financière ; de 14 Foyers Ruraux, la Fédération est passée rapidement à 97, faisant exploser les frais généraux ; le besoin d'animateurs suit la même logique puisque les actions de la Fédération sont devenues plus nombreuses, mais aussi s'adressaient à un nombre toujours plus élevé de Foyers et d'interlocuteurs. Là où les premiers rassemblements sportifs comptabilisaient 500 personnes, chiffre déjà élevé en 1965, on atteignait systématiquement le millier en 1980, impliquant des besoins de coordination et de communication toujours plus chronophages.

Malgré les demandes, réitérées chaque année auprès des pouvoirs publics, d'un second animateur par voie de détachement ou par une subvention spécifique, au début des années 80 la Fédération ne dispose toujours que de deux permanents[30], dont l'un dépend en grande partie d'une aide FONJEP, par nature non pérenne, et que son budget reste fragile, des aides ou avances de trésoreries venant compenser des années difficiles.

On peut toutefois noter le développement conséquent de la Fédération, par une simple comparaison de son budget 1981, 672.000 Francs, avec 35.904 Francs en 1968[31], soit une multiplication par 18,7 en 13 ans.

Parallèlement, la Fédération entend également donner son avis dans toutes les décisions qui concernent la campagne gersoise : des prises de position dès 1964 contre la fermeture

28 Annexe 17. Assemblée Générale, rapport financier, 1971 → page 143
Annexe 18. Assemblée Générale, rapport financier, 1972 → page 144
29 Annexe 19. Assemblée Générale, rapport financier, 1974 → page 146
30 Annexe 20. Congrès 1982, rapport financier → page 148
31 Le réalisé 1968 était de 10.561 Francs, soit 35.904 Francs en 1981 en tenant compte de l'inflation (calcul via http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php)

des petites écoles[32], et plus généralement une mise en avant de l'éducation[33], l'économie[34], l'aménagement du territoire[35] ; elle affirme aussi ses objectifs et ses spécificités, comme la défense même de l'appellation « Foyer Rural », objet de litiges avec d'autres associations (en particulier le Fédération des Œuvres Laïques[36]), et milite pour que l'adhésion à la Fédération soit un critère de recevabilité lors des déclarations en préfecture.

L'élection de François Mitterrand en 1981 va marquer une première grande étape dans la vie de la Fédération, comme d'ailleurs dans celle de toutes les associations fondées sous la loi de 1901, par une série d'importants bouleversements législatifs et réglementaires.

En tout premier lieu, la décentralisation, mise en place par les lois Defferre de 1982 et 1983, va donner un rôle nouveau au département et à ses élus, une autonomie de gestion par rapport au préfet, représentant de l'État ; le Conseil Général est dès lors maître de ses choix en matière d'aménagement du territoire et de soutien au secteur associatif, en particulier dans l'animation et la culture.

Dès lors l'État, par le préfet, ne sera plus l'interlocuteur privilégié de la Fédération, et si les orientations du département du Gers n'ont jamais cessé d'être des enjeux gérés localement, les finances le deviennent également, entraînant une aggravation des problèmes de trésorerie ; en parallèle, les relations avec les services ministériels se font plus distants malgré la déconcentration, pour se réduire à des problématiques purement financières, qu'il s'agisse de subventions ou d'aides salariales[37].

L'État légifère également sur le sport, et la loi du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives[38], aura un effet imprévu et direct sur l'ensemble des associations pluridisciplinaires comme les Foyers Ruraux, en imposant la création de fédérations nationales et départementales pour chaque sport, ce qui entraînera

32 Annexe 21. Gérard Rozes, *L'assemblée des Foyers ruraux et l'animation de nos campagnes*, 4 décembre 1964 → page 151
33 Annexe 22. R. Bidan, L'élévation du niveau d'instruction populaire souci primordial du Congrès de la Fédération départementale des foyers ruraux, Sud-Ouest, 30 décembre 1965 → page 152
34 Annexe 23. *Les foyers ruraux veulent participer aux instances consultatives ou délibératives*, La Dépêche du Midi, 29 septembre 1971 → page 153
35 Annexe 24. Assemblée Générale, rapport moral et rapport d'activités, 1971 → page 154
36 Annexe 3. Courrier de la FNFR aux fédérations régionales et départementales sur les rapports avec la Ligue de l'Enseignement et l'utilisation de la dénomination 'Foyer-Rural', 18 mai 1963 → page 119
Annexe 25. Motion de l'Assemblée Générale adressée au préfet du Gers, 12 octobre 1975 → page 160
37 FONJEP, puis plus tard emplois-jeunes
38 Source : Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693187

tout naturellement les sections sportives à rechercher leur autonomie pour éviter une coûteuse double affiliation à des structures différentes.

Les administrateurs de la Fédération redoutent un mouvement de spécialisation des associations, qui affaiblit d'une part le lien social dans les villes et villages par l'émiettement des adhérents dans des associations plus petites, et d'autre part limite la curiosité et les échanges entre disciplines artistiques ou sportives[39].

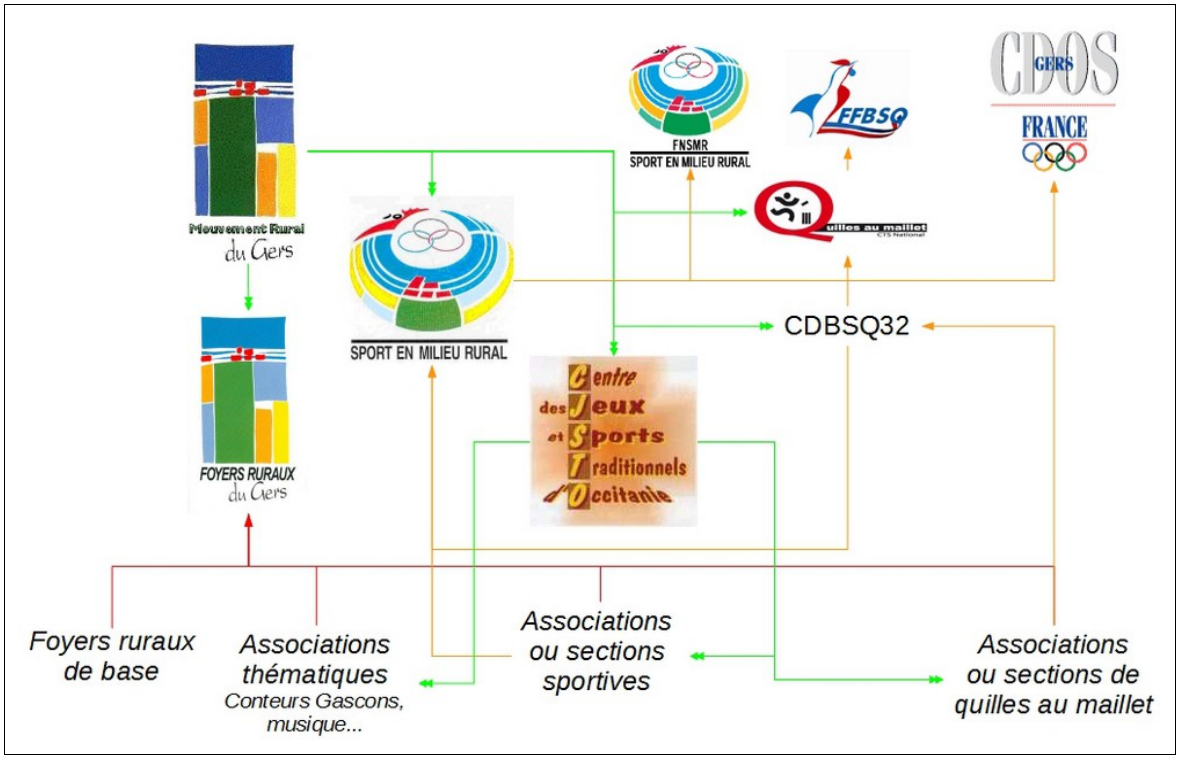
Le sport étant un des moteurs de la Fédération, celle-ci suit les recommandations de la Fédération Nationale en créant en 1984 le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR), constitué en association loi 1901 autonome, qui va dès lors l'accompagner lors des Congrès et Assemblées Générales.

Si ces deux associations sont légalement en règle et autonomes, la vue de l'extérieur n'est pas aussi simple : une bonne partie des administrateurs élus sont communs, le personnel est exclusivement celui de la Fédération Départementale, mis partiellement à disposition du CDSMR pour ses activités ou son secrétariat (avec ou sans compensations financières selon les actions et la période), locaux communs, et adhérents communs[40]. Les deux associations ont également des représentants, qui sont souvent les mêmes administrateurs avec deux casquettes différentes, dans des dizaines d'instances (Comité Départemental du Tourisme, Comité Départemental Olympique et Sportif, CUMAV, Radio 32, Gîtes ruraux, associations de jeunesse, chartes de préfiguration de pays...).

Pour ajouter un peu plus de complexité, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux décide de modifier ses statuts en 1983 et de s'ouvrir aux associations thématiques, c'est-à-dire aux associations spécialisées, justement objets des inquiétudes de la Fédération du Gers à peine deux ans plus tard.

La Fédération Départementale effectue cette modification statutaire[41] et devient officiellement « Fédération Départementale des Foyers Ruraux et des associations de développement et d'animation en milieu rural du Gers » (mais le libellé entier est peu employé), pour enfin regrouper l'ensemble de ses activités sous l'appellation, sans existence juridique, de « Mouvement rural du Gers ».

39 Annexe 26. Assemblée Générale 1985, rapport moral → page 161
40 Encore à plus de 90 % aujourd'hui.
41 Annexe 27. Modifications statutaires, 1983 → 165



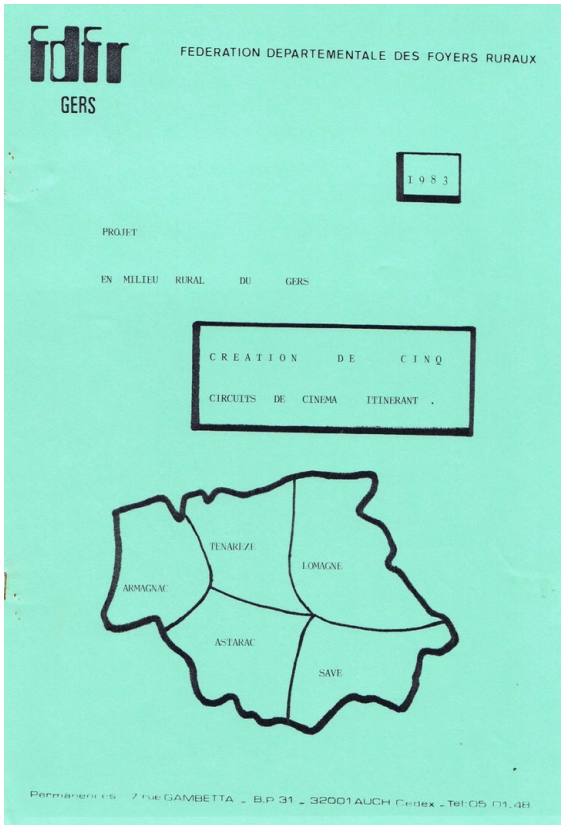

*Organisation du Mouvement Rural du Gers au milieu des années 90*

Enfin, la Fédération lance en 1982 un projet de grande envergure dont l'idée, son développement et leurs conséquences se ressentent encore aujourd'hui : les antennes techniques de pays.

Sur plusieurs lieux du département, la Fédération investit dans du matériel informatique et de reprographie, met en place des permanences de son personnel, pour assurer auprès des Foyers Ruraux, associations locales et petites mairies une aide au secrétariat et à la communication, du prêt et de la location de matériel, un système de cinéma itinérant et même des conseils de gestion associative, par bassin de vie.




*Projet de 1982, 6 antennes de Pays*



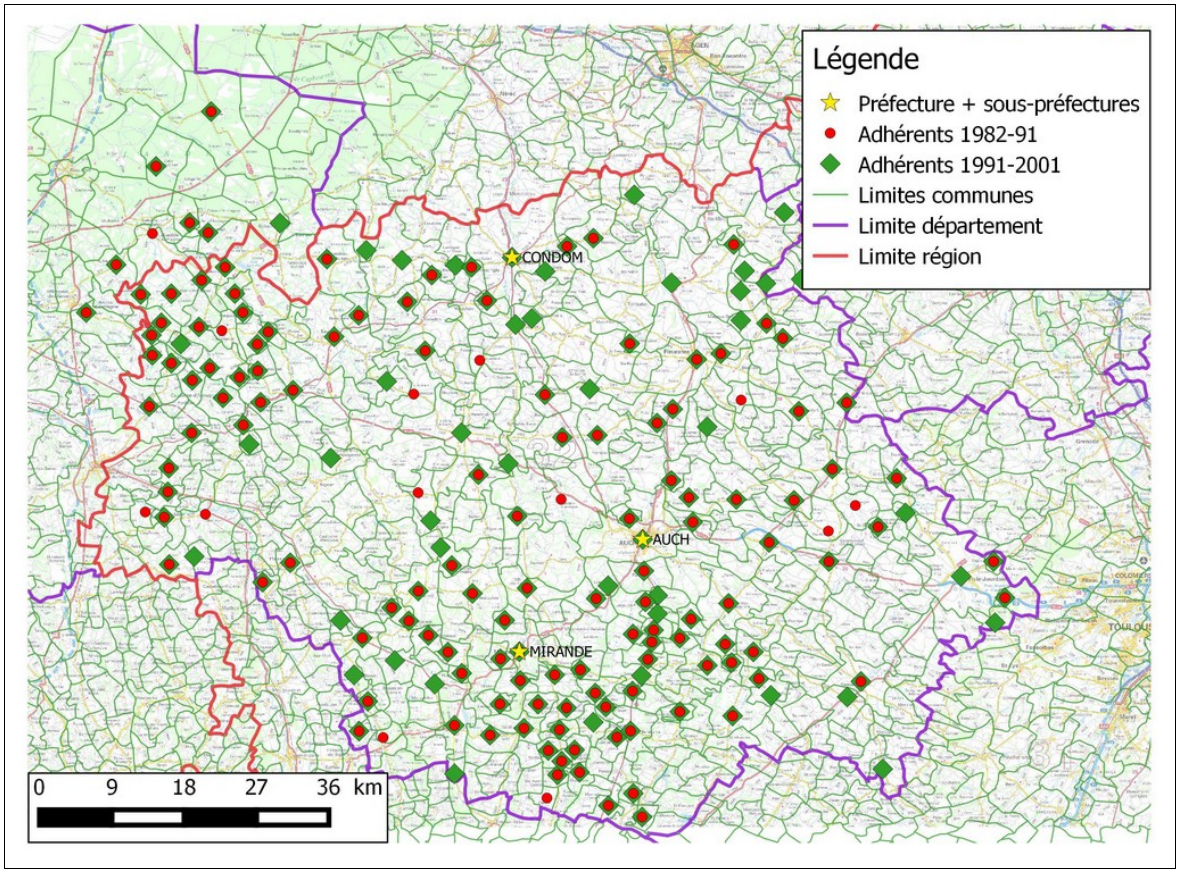

*1983, circuit de cinéma itinérant*

Cette nouvelle organisation rencontrera un beau succès, surtout au travers du service de « communication sociale », mais les difficultés financières empêcheront son déploiement complet ; l'essor de l'informatique personnelle éloignera progressivement les associations utilisatrices du service au fur et à mesure de leur équipement en ordinateurs et imprimantes, rendant le budget intenable, et conduisant à une réduction des antennes techniques au fil des années.

Au tournant du siècle, la Fédération est dans une situation financière très précaire[42] et doit réduire en 2001 les contrats de ses employés de 25 %, qui fait suite aux réductions du temps de travail déjà négociées à la suite de la loi de 2000[43], et l'ensemble de ses dépenses, fragilisant toute ses actions[44], mais décide de relancer de nouveaux projets en tablant sur la

42 Annexe 28. *Franchir un cap difficile*, La Dépêche du Midi, 10 mai 1999 → page 166
43 Annexe 29. Assemblée Générale, rapport d'activités, 2000 → page 167
44 Qui restent importantes, mais avec une large place au sport.
Annexe 30. Catalogue des actions départementales pour 1998 → page 175

nouvelle dynamique créée par les emplois-jeunes du gouvernement Jospin[45], la naissance des intercommunalités[46], et la relance des antennes techniques sous une forme plus ambitieuse, construite autour de la constitution des Pays : les Maisons d'Animation Rurale.




*Foyers Ruraux adhérents, de 1982 à 2001*

Celles-ci consistent pour une partie à mettre en réseau, créer des habitudes de collaboration entre des Foyers Ruraux, associations et mairies d'un même territoire ; si cette partie se passe plutôt bien malgré des réticences de quelques associations face à une peur de perte d'autonomie, une fois encore la partie financière reste le point d'achoppement, entre déficits antérieurs, baisse des subventions de fonctionnement, forte hausse des cotisations à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, elle aussi sujette à de graves difficultés, et malgré la réorganisation de 2001 hausse de la charge de travail des personnels, de par l'accroissement de la complexité administrative d'une part, et de par le simple

45 Annexe 31. Christian Aniort, *7000 Gersois partenaires de l'aménagement du territoire*, la Dépêche du Midi, 2 avril 1998 → page 179

46 Annexe 32. Christian Aniort, *Face au défi de l'an 2000*, La Dépêche du Midi, 26 décembre 1998 → page 180

développement des structures associées à la Fédération Départementale, CDSMR32 et jeux de quilles, en forte expansion.

Le 25 novembre 2004, le tribunal de Grande Instance d'Auch prononce un redressement judiciaire[47], et la Fédération doit mettre en œuvre un plan d'assainissement de ses finances, qui implique des licenciements et une nouvelle baisse de temps de travail des autres salariés, ainsi que la vente de matériel, en particulier de reprographie.

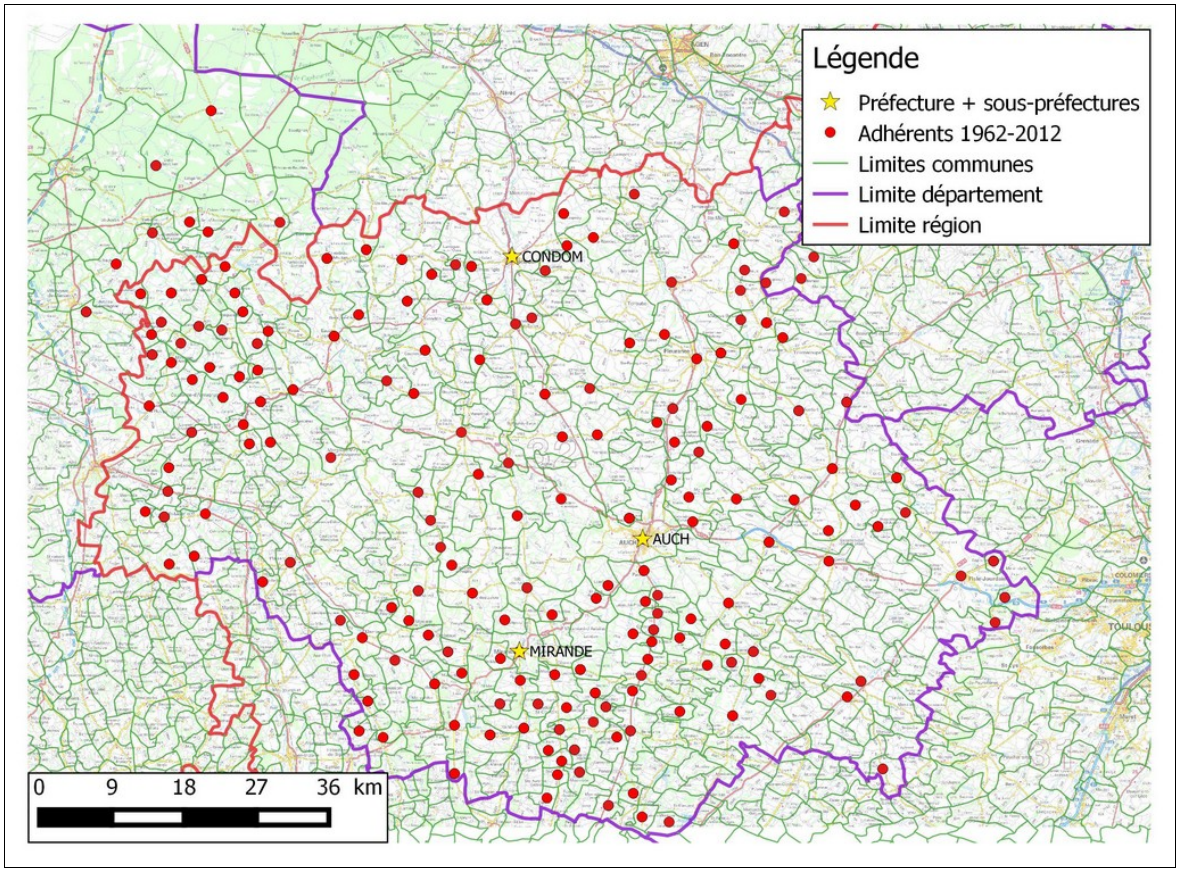
Malgré toutes ces difficultés, la Fédération a pu poursuivre ses actions, à la fois autour du sport (CDSMR, Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie), de la dynamique des Pays (opération « Au Païs » en Armagnac, avec l'aide des fonds européens du programme Leader+), de l'aide aux Foyers Ruraux (mise en place d'une site internet fédéral[48] avec la possibilité pour chaque association d'y faire vivre une page, veille réglementaire, assurance négociée avec AXA), ou des opérations traditionnelles comme les rassemblements annuels (regroupés maintenant par secteur ou pays).

A ce jour la situation financière est assainie et stable, dettes remboursées et postes actuels sécurisés[49], mais le développement, comme le moral, semblent en berne face à la désaffection des bénévoles et aux incertitudes sur les financements publics, qu'il s'agisse des aides directes comme celle du Conseil Général ou des postes FONJEP[50] aux dotations en forte baisse.

47 Annexe 33. Assemblée Générale 2004, rapport moral → page 181
48 http://foyersruraux-gers.org
49 Le départ très récent d'une des quatre salariées laisse même une marge de manœuvre appréciable.
50 Annexe 34. Foyer Rural Informations n°420, mars 2006 → page 185

## II. L'action à l'échelle du territoire

Entre 1962 et 2012, sur 50 ans d'existence, 230 structures[51] auront adhéré, pour une durée plus ou moins longue, à la Fédération Départementale ; parmi elles, une douzaine de Foyers ont suivi cette aventure depuis le début, comme Mauvezin, Marguestau, Caupenne-d'Armagnac...




*Foyers Ruraux adhérents, de 1962 à 2012*

Dès le départ, la Fédération s'est définie comme une courroie de transmission vers des organismes plus lointains ou plus élevés, départementaux (services de l'État dans le Gers, Conseil Général, Chambre d'Agriculture...), régionaux (Fédération des Foyers Ruraux Midi-Pyrénées mais aussi fédérations des autres départements, DRAC...) ou nationaux

51 Dont 11 Foyers Ruraux des Landes et du Tarn-et-Garonne, le temps que leurs propres instances départementales se structurent.

(FNFR, Ministère de l'Agriculture), mais plus fortement encore comme une aide aux Foyers Ruraux de base, dans le respect de leur autonomie de fonctionnement.

Les statuts originaux de 1962 présentent dans l'article 5 des buts généraux dans la rédaction desquels toute ingérence est écartée, et les premières années semblent bâties exclusivement autour de l'Assemblée Générale et d'un rassemblement annuel des Foyers Ruraux, réalisé par l'un des foyers avec l'aide de la Fédération[52].

On voit au fil des bilans l'activité de conseil se structurer, par l'embauche d'un premier salarié en 1968, M. Mercadal[53], et la hausse des frais de déplacement, et c'est enfin au tournant de 1970 que la Fédération organise en totalité des rencontres sportives à l'échelle départementale, avec un championnat de volley-ball et un Challenge des Foyers Ruraux[54].

L'époque est à la création de nombreuses activités, et la Fédération accompagne et encourage tous azimuts les initiatives, dans tous les domaines ; il est difficile sinon impossible d'en faire une liste exhaustive, car de nombreuses activités restent organisées par les Foyers de base et si l'aide financière directe de la Fédération peut être dans l'absolu retrouvée, il n'en est pas de même pour la mise à disposition des ses animateurs et de son matériel, ou de l'aide à la communication.

Parmi les actions directement gérées par la Fédération, outre le volley-ball et le Challenge déjà évoqués, la liste a tout de l'inventaire à la Prévert : stage photo[55], stage de ski[56], circuit de veillées (conférences)[57], volley et basket-ball féminin[58], stages agricoles (CIVAM)[59], journées de formation pour les bénévoles et animateurs des Foyers Ruraux[60], rassemblements artistiques et récréatifs[61], concours de taille de la vigne[62], formation aux

52 Annexe 35. Grand livre, 1966 (13 août : frais de SACEM pour le rassemblement à Aubiet ; 20 décembre : frais de restaurant pour l'Assemblée Générale 1966) → page 188
Annexe 036. Grand livre, 1967 (19 août : frais de SACEM pour le rassemblement de Castelnau d'Auzan) → page 191

53 Annexe 37. Assemblée Générale 1968, rapport financier → page 194

54 Annexe 38. extrait de l'Assemblée Générale 1970, activités sportives → page 195

55 Annexe 39. Stage photo, 1972 → page 196

56 1975 – et qui existe toujours !

57 Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux → page 197

58 Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux → page 197

59 Centre d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménager, créé en 1963 (Annexe 41. La Gascogne Rurale, spécial XX$^{e}$ Congrès, 1982), visibles dans la comptabilité dès 1968.

60 Annexe 042. Demande de participation à l'Etat pour journées départementales de formation, 14 décembre 1977 → page 206
Annexe 043. Congrès 1983, rapport d'activités → page 207

61 Annexe 15. Flash Infos, premier rassemblement artistique et récréatif, 6 mai 1977 → page 141

62 Annexe 44. Frais pour concours de taille de la vigne, 1978 → page 215

premiers secours[63], relance des jeux de quilles traditionnels[64], échanges avec l'étranger (Maroc[65], Allemagne[66], Pologne, Israël...), expositions à vocation touristique[67], rassemblement cyclotouriste[68], circuit de cinéma itinérant[69], location de matériel (audiovisuel, restauration...), reprographie et maquettage[70], coordination de la communication des Foyers Ruraux[71], éducation à l'environnement[72]…




*Page de garde du livret « Catalogue des actions départementales pour 1998 »*

Il n'est évidemment pas possible ici d'entrer dans le détail de chaque action ou chaque événement, mais plutôt d'en isoler quelques-uns pour illustrer cette volonté de maillage territorial et d'accompagnement des structures de base ; les actions de la Fédération se sont projetées dans trois axes différents :

- la sauvegarde et la promotion de la culture gasconne (aide à la diffusion, édition, communication, jeux traditionnels...),

63 Annexe 41. La Gascogne Rurale, spécial XXe Congrès, 1982 → page 199
64 Annexe 41. La Gascogne Rurale, spécial XXe Congrès, 1982 → page 199
65 Annexe 45. Coupure de presse, 1983 → page 216
66 Annexe 45. Coupure de presse, 1983 → page 216
67 Annexe 43. Congrès 1983, rapport d'activités → page 207
68 Annexe 43. Congrès 1983, rapport d'activités → page 207
69 Annexe 46. Projet de création de cinq circuits de cinéma itinérant, 1983 → page 217
70 Annexe 47. Création de six antennes techniques de pays, description de l'antenne de Castéra, 1983 → page 220
71 Annexe 48. Programme d'action, 1996 → page 225
72 Annexe 30. Catalogue des actions départementales pour 1998 → page 175

- les actions directes et concrètes d'aide aux Foyers Ruraux de base (aide à la communication, aide administrative, championnats et aides aux activités sportives...),
- les actions structurantes à long terme, au niveau départemental principalement (fédérations départementales, écoles de musique, antennes de pays...).

Ces trois axes sont bien évidemment interdépendants, les actions concrètes et opérations ponctuelles ou récurrentes s'inscrivant dans l'objectif général d'une cohésion à l'échelle départementale.

## A. Sauvegarde et promotion de la culture gasconne

À côté des activités d'animation « standard » des Foyers Ruraux, comme le sport, les conférences et veillées, et bien sûr les activités agricoles, la Fédération Départementale s'engage dans les années 80 sur la sauvegarde des jeux traditionnels régionaux, comme le palet gascon ou les quilles de six.

La mise en avant de la littérature gasconne, puis d'autres activités culturelles, suivra rapidement et sera surtout facilitée par l'ouverture statutaire de la Fédération à toutes les associations d'animation rurale en 1983.

### 1. Les jeux traditionnels

La Fédération fait depuis sa création la promotion de deux jeux gascons distincts, et les a surtout traités différemment.



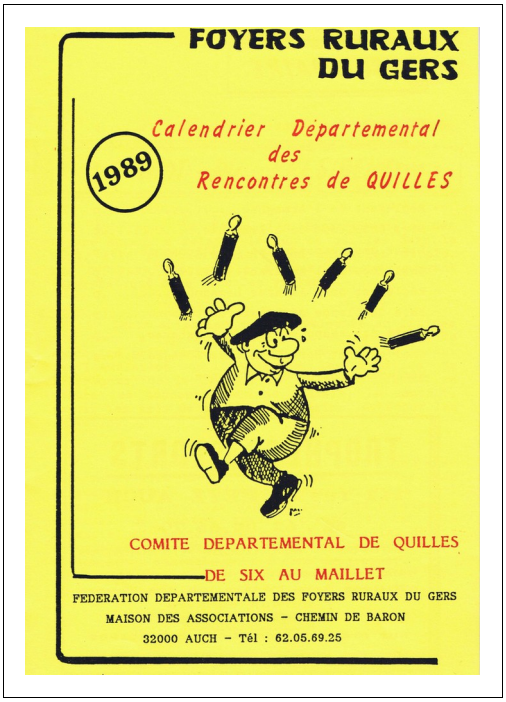
*Le palet gascon*

Activité traditionnelle des Foyers Ruraux, le palet gascon a connu un fort développement jusqu'aux années 50, puis a décliné jusqu'aux années 80 ; la Fédération, sous l'impulsion d'Alain Lasserre[73], décide d'en faire la promotion et de le remettre au goût du jour par la

73 Alain Lasserre recevra en 1990 le Prix de la Gasconnité pour cette relance du palet gascon

rédaction des premières règles écrites en 1985, qui transforment ce jeu d'argent en jeu à points.

Le jeu est toujours très actif aujourd'hui au sein des Foyers Ruraux, et on en trouve par exemple de nombreuses compétitions amicales lors des fêtes de village.




*Calendrier des rencontres de quilles 1989*

Les quilles au maillet sont un jeu très ancien, pratiqué dans toute la France (importé en Amérique, il donnera le bowling[74]), mais surtout pratiqué dans le sud-ouest au 20e siècle, sous des formes différentes selon les régions (quilles de six et quilles de neuf dans le Béarn, quilles de huit dans l'Aveyron) ; il sera interdit dans le Gers en 1956, car il faisait l'objet de paris importants.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers prend l'initiative de relancer le jeu en 1973, en abandonnant toute possibilité de paris, et met sur pied une compétition entre les sections des Foyers Ruraux ; en 1983, celle-ci s'étale même sur 10 semaines[75], signe de la vitalité de l'activité.

74 http://www.quilles-au-maillet.com/Histoire_1_11.html
75 Annexe 43. Congrès 1983, rapport d'activités → page 207

Son importance est telle qu'à l'instar du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural, les quilles prennent une relative indépendance[76] avec la création en 1994 du Comité Départemental des Quilles[77], qui rejoindra rapidement le Comité Départemental du Bowling et des Sports de Quilles, lui-même affilié à la Fédération Française de Bowling et Sports de Quilles[78], sa structure nationale.




*Page d'accueil du site de la fédération des Quilles au Maillet[79] – 6 quilles et 3 maillets*



*Les Quilles de Six, pratiquées dans le Béarn en particulier[80] – 6 quilles et 3 boulets*

Cette structuration en association, avec ses propres fonctionnement et règlement, a permis aux quilles au maillet de se développer fortement dans le Gers et d'essaimer aux alentours ; le Comité Départemental gère un championnat très formel, la vente des quilles, les relations avec le Comité Technique et Sportif National des jeux de quilles, ce qui implique une certaine lourdeur administrative qui a toujours reposé uniquement sur des bénévoles, faute de moyens financiers pour professionnaliser l'activité ; d'autre part, les sections de quilles au maillet, autrefois intégrées dans les Foyers Ruraux, ont tendance à s'en détacher et à se constituer en associations loi 1901 ad hoc, fragilisant de fait certains Foyers Ruraux.

Le palet gascon est resté plus ancré dans les Foyers, de par sa pratique plus locale, plus intégrée et moins soumise à compétition ; comme nous le reverrons plus loin, ces deux

76 La gestion de cette structure étant assurée par les permanents de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.
77 Qui changera rapidement de nom en « Comité Départemental des Quilles au Maillet », à cause d'une confusion avec le Comité Départemental des Quilles béarnais qui désigne le jeu de quilles au boulon.
78 http://www.ffbsq.org/
79 http://www.quilles-au-maillet.com/
80 Comité Sportif Départemental des Pyrénées-Atlantiques http://quillesdesix.free.fr/

approches dans la gestion des activités, autonome ou intégrée, sont impliquées dans une grande part des problématiques de la Fédération à travers son histoire.

Enfin, à côté de ces deux jeux traditionnels, plutôt sportifs, la Fédération a également apporté son soutien à une association du Brouilh-Monbert, au départ indépendante, Créa'jeu, créée par Anne Boulanger en 1995[81].




*Plaquette Créa'jeu, 1996 (recto)*

Sur le modèle d'une ludothèque itinérante, l'association mettait à disposition, avec ou sans animateur, des jeux de société ou d'adresse, dont une part de jeux traditionnels, et mutualisait donc les investissements sur ce parc de jeux.

81 Annexe 49. *Bientôt une école nationale des jeux traditionnels*, La Dépêche du Midi, 2 février 1999 → page 231




*Logo du CJSTO*

Cette activité était importante pour la Fédération qui décida donc en 2002 de créer en son sein le Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie, et d'y intégrer Créa'jeu par le rachat de son parc de jeux et l'embauche d'Anne Boulanger[82].

## 2. La « gasconnité », ou l'identité gasconne

Le sentiment d'appartenir à une culture traditionnelle était bien sûr déjà présent dans le département, et même au sein du mouvement des Foyers Ruraux, mais se développe fortement à partir de la fin des années 70, sans doute en partie pour réponse aux difficultés économiques croissantes et à la désertification des campagnes.

La Fédération reprend par exemple sur les années 1984 et 1985[83] l'édition de « l'Armanac de la Gascougne »[84], très répandu jusqu'à la mort de son initiateur, l'abbé Ferdinand Sarran, en 1928[85] ; autour d'un classique calendrier, il présente des proverbes, citations, poèmes ou courts textes, en occitan ou en français, relatifs aux traditions et fêtes gasconnes ou aux travaux agricoles[86].

En 1976, Yves Marrast[87] est à l'origine de l'Amicale des Conteurs Gascons, qui rejoindra la Fédération en 1983 dès l'ouverture de ses statuts aux associations thématiques, et qui bénéficiera d'aides régulières[88].

---

82 Malheureusement licenciée lors du dépôt de bilan de la Fédération en 1995 ; le service C.J.S.T.O. est maintenant géré par Véronique Dastugue.
83 L'édition reprendra en 2000 au sein de l'Ostau Gascon.
84 Entretien avec Alain Lasserre à Auch le 4 avril 2016.
85 Précisions de Patricia Heiniger-Casteret le 18 mai 2016.
86 Annexe 50. Yves Marrast, *Pepi lou bigneroun* → page 232
87 A l'époque vice-président du Foyer Rural de Sauboires, à Manciet.
88 Annexe 51. Aide aux Conteurs Gascons, 24 avril 1996 → page 233
Annexe 52. 20 ans de Contes en compte, 20 et 21 avril 1996 → page 234




*20 ans de contes en compte, affiche de l'anniversaire de d'Amicale des Conteurs de Gascogne, 1996*

Les initiatives se multiplient à partir de la fin des années 80, comme Trad'envie[89] ou l'écomusée du Paysan Gascon à Toujouse[90], ou les travaux d'universitaires et de chercheurs[91].

89 http://www.tradenvie.fr
90 En 1991, http://musee-toujouse.fr
91 Comme Patricia Heiniger-Casteret pour une thèse le 16 janvier 1996 sur Les Conteurs de Gascogne, les Félibres, et les Pastorales.




*Plaquette du festival Trad'Envie, 1997*

Le « Prix de la Gasconnité » est une création de la Fédération en 1987[92], sur une idée d'André Couitti[93] et Alain Lasserre[94], qui vise à faire la promotion d'associations et de personnes qui œuvrent en faveur de la culture gasconne, en les faisant mieux connaître mais également en les faisant mieux se connaître.

La remise du prix (un diplôme accompagné d'une aide de 4.000 Francs) se fait chaque année lors d'une soirée réunissant tous ces acteurs locaux et associations, le choix du lauréat étant décidé par un jury au sein de la Fédération.

Parmi les lauréats, on retrouve des associations (les Conteurs Gascons en 1991 pour l'ensemble de leur travail, le Foyer Rural de Vicnau-Lialorès[95] en 1990 pour la relance du palet gascon, l'Association pour le Développement d'une Politique de la Lecture en milieu rural pour l'édition de « L'histoire du Gers en Gascogne, pour la raconter aux enfants[96] »...), des personnes physiques (2 auteurs en 1989 pour une « Histoire de la Révolution en Gascogne »), des collectivités (mairie d'Auch en 1988 pour l'achat de collections d'art

92 Annexe 53. Flash Infos Culture, printemps 1996 → page 235
93 Délégué départemental, en fait le directeur de l'association.
94 Administrateur de la Fédération, responsable du secteur culturel.
95 Dont le président était Alain Lasserre.
96 Annexe 54. Attribution du Prix de la Gasconnité, 22 décembre 1987 → page 239

gascon et leur présentation au Musée des Jacobins, mairie de Toujouse en 1992 pour la création de l'écomusée...).

En 1999 le Prix de la Gasconnité est désorganisé par le congé maladie de l'animatrice départementale qui le gérait, puis suspendu, et enfin abandonné l'année suivante.

Le Conseil Général a lancé en 2006 son propre prix, « La Nuèit de las Encarelhadas[97] », où le jury décerne des « bejote »[98] à des personnes ou des associations, sur un fonctionnement entièrement calqué sur l'initiative de la Fédération.

Rapidement, et grâce à l'essor de l'Amicale des Conteurs Gascons qui permet à la fois une redécouverte de textes traditionnels et l'émergence de nouveaux écrivains ou poètes, des besoins de publication se font sentir et la Fédération créera le Fonds d'Édition Gasconne, système d'avance financière pour les éditions à compte d'auteur ; le fonds est peu sollicité mais permet la réalisation de quelques ouvrages.

Malheureusement, certains auteurs se retrouvent dans l'incapacité de rembourser l'avance consentie. Tant que le remboursement se faisait, même avec plusieurs mois voire années de retard, la Fédération pouvait maintenir le système en jouant sur sa propre trésorerie, voire même renoncer au remboursement et transformer de facto l'avance en aide directe ; mais en 1998 un auteur se révèle totalement incapable du moindre remboursement, et la dégradation des finances de l'association n'est plus en état de supporter une perte sèche, aussi est-il mis un terme au fonds.

La Fédération s'est également engagée dans une vaste entreprise de « radiographie du Gers identitaire », financée en partie par l'Union Européenne ; ce projet Al Canton consistait à collecter des témoignages d'anciens, des publications, des photos, mais son démarrage en 1996 a vite laissé place à une mise en sommeil en 1998 et 1999, faute de crédits pour rémunérer du personnel formé à la collecte ; le projet sera réactivé en 2000, mais jamais mené à terme, à la création de deux nouvelles structures par la Fédération, associant cette fois un panel d'intervenants plus large : ce sera l'Ostau Gascon[99], association pour fédérer

97 http://www.cg32.fr/index.php?tg=oml&file=culture.html&cat=49&souscat=54&art=154
98 Sur-joug, carillon traditionnel très coloré ; on en trouve de nombreux exemples au Musée Campanaire de l'Isle-Jourdain, http://www.mairie-islejourdain.fr/musee-europeen-art-campanaire
99 Annexe 55. Statuts de l'association Ostau Gascon, 15 décembre 2000 → page 241

toutes les structures dédiées à la culture gasconne, qui sera inclus dans une structure débordant du cadre culturel, le Centre de Développement Economique Occitan (CEDEOC)[100], en septembre 2000.

Le rapport d'activités pour l'année 2015[101] met fortement l'accent sur « l'identité et la culture gasconne », comme part importante d'une série d'animations en territoire rural.

Ces actions comprennent la relance de l'Ostau Gascon, déjà évoqué, des interventions sur l'histoire régionale, la fabrication d'objets traditionnels, et une redécouverte des plantes et plats traditionnels gascons ; mais c'est également un très gros volet consacré aux jeux traditionnels, avec interventions en milieu scolaire et formation d'encadrants pour les quilles au maillet, le rampeau de l'Astarac et le Palet Gascon.

Enfin, la Fédération s'est engagée auprès du Conseil Général sur un programme de « bilinguisme précoce », avec des actions vers la petite enfance, et son soutien à la langue gasconne se concrétise également par un partenariat avec Radio Pais.

### 3. La Flamme de l'Armagnac

Cette manifestation, lancée en 1994, n'est pas une initiative de la Fédération, mais elle s'appuie largement sur ses moyens et sur les Foyers Ruraux de base, et entre dans ses objectifs d'aménagement du territoire. C'est une manifestation de promotion du Gers, et plus particulièrement de la région d'Éauze et du Bas-Armagnac, qui n'a pas de manifestation importante susceptible d'attirer les touristes et de dynamiser l'économie locale.

Le Bureau National Inter-professionnel de l'Armagnac[102] (BNIA) propose donc aux Foyers Ruraux de relancer, sur le modèle du parcours de la flamme olympique, la tradition de l'allumage des alambics, pour créer un produit touristique susceptible d'attirer un public nombreux sur la région pendant plusieurs jours.

---

100 Annexe 56. Convention de partenariat entre la FDFR et le CEDEOC, 15 décembre 2000 → page 244
101 Annexe 57. Assemblée Générale, rapport d'activités, 20 mai 2016 → page 247
102 http://www.armagnac.fr/bnia

Tout le long du parcours, les viticulteurs, dont une bonne partie adhère à titre individuel à un Foyer Rural et les associations locales, dont les 40 Foyers Ruraux de la région, proposent des animations pour les touristes, qu'ils viennent en voiture, à pied, à vélo, ou même à cheval (la Flamme pouvant être suivie de n'importe quelle façon), sous forme de jeux, concerts, représentations théâtrales ou contées, défis sportifs...

Pour son rôle de coordination des Foyers Ruraux, la Fédération devait recevoir 1.000 Francs, mais dès la première édition en 1994, ce point-là n'est pas honoré par le BNIA.

A la seconde édition, l'organisation s'ouvre à d'autres associations que les Foyers Ruraux, et la Fédération assure même le secrétariat de l'association « La Flamme de l'Armagnac »[103], puis dès 1996 la communication et les retombées d'images sont entièrement récupérées par les Offices de Tourisme, et les animations se concentrent dans les chefs-lieux de canton, laissant le soin aux Foyers Ruraux de faire tout le travail de terrain sans leur apporter de reconnaissance ni de moyens financiers, conduisant la Fédération à se retirer du projet en 1998[104].

Malgré tout, la Fédération et les Foyers Ruraux célèbrent chaque année en novembre le « mois de l'Armagnac », par des animations, concerts et rencontres[105].




*Logos de la Flamme de l'Armagnac*

*1997* *2016*

103 Dont le secrétaire général est André Couitti, par ailleurs Délégué Départemental (directeur) de la Fédération

104 Entretien du 5 avril 2016 avec Alain Lasserre, à Auch.

105 Annexe 58. Assemblée Générale 1998, rapport d'activités, 7 mai 1999 → page 254

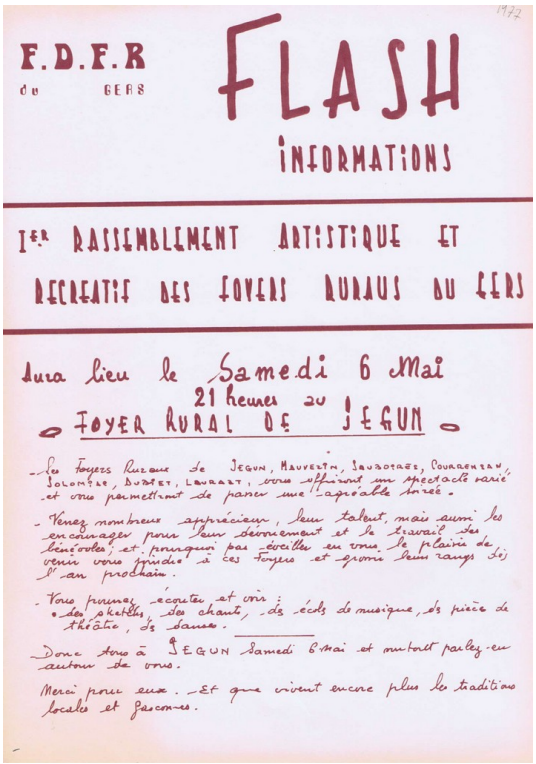
Même s'il est difficile d'évaluer les retombées de ce projet, après ce retrait la manifestation s'est poursuivie mais sur une moindre ampleur, le site du BNIA ne mentionnant plus pour 2016 que 5 villages participants[106], à mettre en regard de l'édition 1997, sur 20 villes et villages[107], ou 1999, sur 16 étapes[108].

106 http://www.armagnac.fr/les-manifestations-de-l-armagnac, consulté le 6 avril 2016
107 Annexe 59. Programme de la Flamme de l'Armagnac, 1997 → page 265
108 http://www.armagnac.org/flamme, consulté le 6 avril 2016

## B. Les actions directes en faveur des Foyers Ruraux

Au-delà de ces spécificités liées à l'identité gasconne, la Fédération a un rôle plus traditionnel de coordination, d'impulsion d'actions à l'échelle départementale, et surtout d'aide logistique et financière à ses adhérents.

Outre les opérations « Villages en ribambelle/Villages en fêtes », et les deux services fédéraux « CEGEPAR » et « Communication Sociale » que nous détaillerons ici, la Fédération a conduit de nombreuses actions plus ou moins poussées, ponctuelles ou à vocation pérenne, comme des stages de plein air, des rassemblements sportifs ou culturels départementaux, des aides à des projets spécifiques...


F.D.F.R du GERS

FLASH INFORMATIONS

1er RASSEMBLEMENT ARTISTIQUE ET RECREATIF DES FOYERS RURAUX DU GERS

aura lieu le Samedi 6 Mai 21 heures au FOYER RURAL DE JEGUN

Les Foyers Ruraux de JEGUN, MAUVEZIN, SAUBOLES, COURRENSAN, SOLOMIAC, DUFFORT, LAUJUZAN, vous offriront un spectacle varié et vous permettront de passer une agréable soirée.

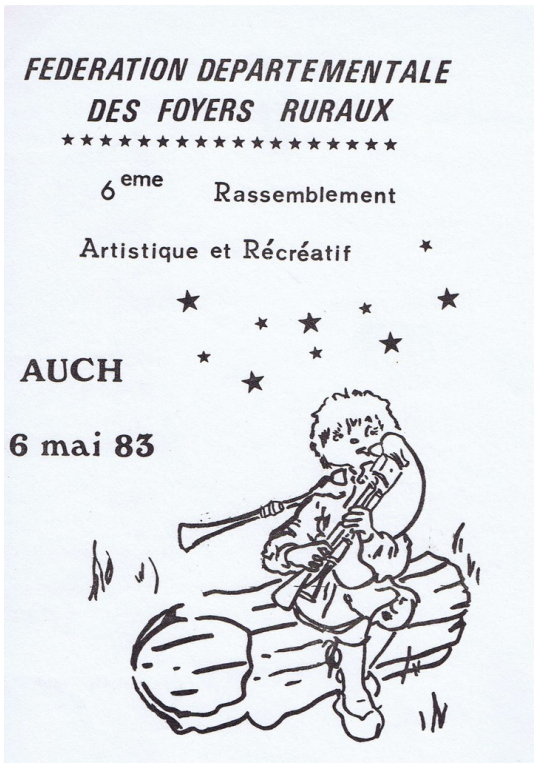
Venez nombreux apprécier leur talent, mais aussi les encourager pour leur dévouement et le travail des bénévoles, et pourquoi pas éveiller en vous le plaisir de venir vous joindre à ces Foyers et grossir leurs rangs dès l'an prochain.

Vous pourrez écouter et voir : des sketches, des chants, des récits de musique, des pièces de théâtre, des danses.

Donc rendez-vous à JEGUN Samedi 6 Mai et surtout parlez-en autour de vous.

Merci pour eux. Et que vivent encore plus les traditions locales et gasconnes.

*Affiche du 1er rassemblement artistique et récréatif, 6 mai 1977*




*Affiche du 6e rassemblement artistique et récréatif, 6 mai 1983*

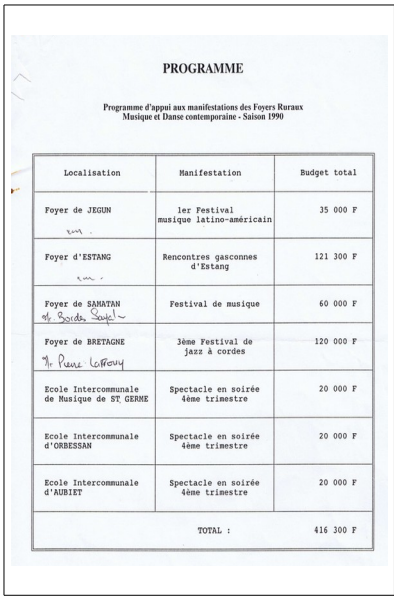
Les instances de coordination se sont d'ailleurs structurées au fil des années, d'abord le sport avec le CDSMR, puis la culture avec la création d'un « Conseil Culturel » le 26 mars

1997[109], mais aussi au sein d'associations transversales (Radio Pais, CUMAV du Gers, Gers Propre...) dont certaines ont une action directe envers l'ensemble des associations rurales, dont les Foyers de base.

## 1. « Villages en ribambelle » et « Villages en fêtes »

Le projet de départ lancé en 1990, « Villages en ribambelle », visait à promouvoir les manifestations culturelles en milieu rural, trop souvent occultées au profit de grands événements très soutenus dans les villes[110] ; l'aide était surtout financière au départ, mais la question s'est rapidement posée d'une communication plus globale, à la manière d'un grand festival rural qui serait à la fois très éclectique, et très étalé dans le temps et l'espace départemental. Le « label » « Villages en ribambelle » viendrait en quelque sorte mettre en lumière les manifestations locales des Foyers Ruraux, pour rétablir un peu l'équilibre avec les grands festivals de Midi-Pyrénées.

A l'usage, le dispositif est plutôt celui d'un calendrier d'événements disparates auxquels la Fédération apporte son aide financière et sa communication, puisque aucune coordination de contenu n'est prévue entre les Foyers participants.

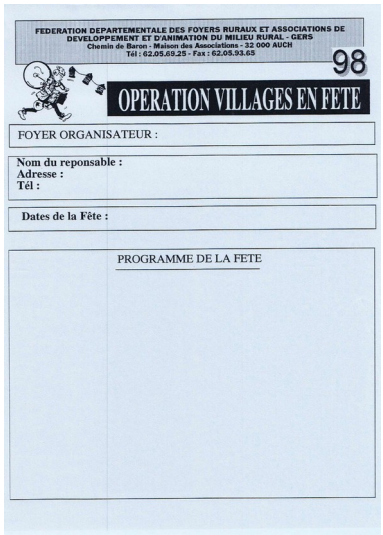


PROGRAMME

Programme d'appui aux manifestations des Foyers Ruraux
Musique et Danse contemporaine - Saison 1990

| Localisation | Manifestation | Budget total |
|---|---|---|
| Foyer de JEGUN | 1er Festival musique latino-américain | 35 000 F |
| Foyer d'ESTANG | Rencontres gasconnes d'Estang | 121 300 F |
| Foyer de SAMATAN | Festival de musique | 60 000 F |
| Foyer de BRETAGNE | 3ème Festival de jazz à cordes | 120 000 F |
| Ecole Intercommunale de Musique de ST GERME | Spectacle en soirée 4ème trimestre | 20 000 F |
| Ecole Intercommunale d'ORBESSAN | Spectacle en soirée 4ème trimestre | 20 000 F |
| Ecole Intercommunale d'AUBIET | Spectacle en soirée 4ème trimestre | 20 000 F |
| | TOTAL : | 416 300 F |

*Programme et montants des aides du programme « Villages en ribambelle » 1990*



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU MILIEU RURAL - GERS
Chemin de Baron - Maison des Associations - 32 000 AUCH
Tél : 62.05.63.25 - Fax : 62.05.93.65

98

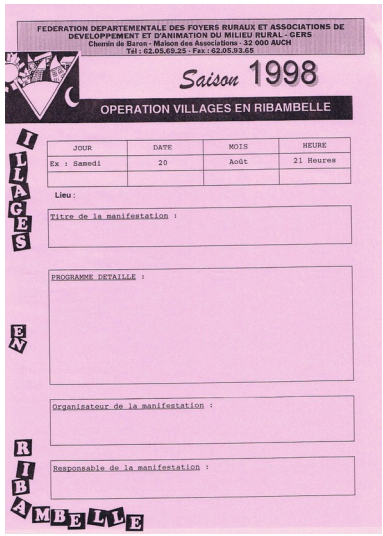
OPERATION VILLAGES EN FETE

FOYER ORGANISATEUR :

Nom du reponsable :
Adresse :
Tél :

Dates de la Fête :

PROGRAMME DE LA FETE



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU MILIEU RURAL - GERS
Chemin de Baron - Maison des Associations - 32 000 AUCH
Tél : 62.05.63.25 - Fax : 62.05.93.65

Saison 1998

OPERATION VILLAGES EN RIBAMBELLE

| JOUR | DATE | MOIS | HEURE |
|---|---|---|---|
| Ex : Samedi | 20 | Août | 21 Heures |
| | | | |

Lieu :

Titre de la manifestation :

PROGRAMME DETAILLE :

Organisateur de la manifestation :

Responsable de la manifestation :

VILLAGES EN RIBAMBELLE

*Fiches d'inscription aux opérations « Villages en fête » et Villages en ribambelle », 1998*

109 Annexe 60. Flash Infos Culture, printemps 1997 → 270
110 Annexe 61. Assemblée Générale 1991, rapport d'activités → page 272

« Villages en fêtes » apparaît dans le projet pour l'année 1993[111] comme un pendant de son aînée, par le recensement des fêtes de village sur la période estivale, mais les deux opérations seront distinctes à partir de l'Assemblée Générale 1995[112]. Sur la forme, il n'y a pas de différence entre les deux actions, mais sur le fond la différence est de taille : « Villages en ribambelle » concernait uniquement les manifestations culturelles, et son image risquait d'être brouillée par l'accolement sous le même libellé de fêtes de village par nature plus hétéroclites, et dont certaines composantes n'ont que peu de lien avec la culture.

Face aux idées de « festival » et de « label » évoquées précédemment pour « Villages en ribambelle », « Villages en fête » serait plutôt à considérer comme une coordination de comités des fêtes, mais encore une fois limitée aux dates et à la communication, l'aide financière directe n'ayant pas été prévue pour cette opération[113].

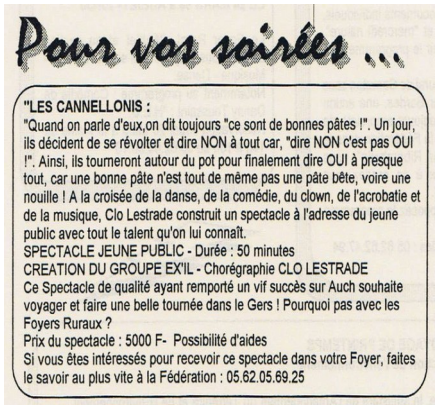
L'aide est très appréciée des Foyers, ainsi que des comités des fêtes adhérant à la Fédération, et pourtant le nombre de participants diminue rapidement (en 1998, 6 demandes d'aide pour « Villages en ribambelle[114] » contre 20 actions 2 ans plus tôt), Alain Lasserre, responsable du secteur culturel, analysant cette désaffection par une crise du bénévolat et du repli sur soi[115], et à partir de 1999 il n'est plus fait mention de ces deux opérations dans les comptes-rendus d'Assemblées Générales de la Fédération, sans qu'il soit fait mention de la raison de l'abandon[116].

111 Annexe 62. Programme d'action pour 1993 → page 278
112 Annexe 63. Assemblée Générale 1994, rapport d'activités → page 281
113 Qui disparaîtra de toutes façons rapidement pour « Villages en ribambelle » à cause des difficultés financières de la Fédération
114 Annexe 64. Action Villages en ribambelle, 1998 → page 291
115 Entretien du mardi 4 avril 2016
116 Vraisemblablement la conjonction de la baisse des demandes des adhérents d'une part, et des graves problèmes financiers de la Fédération d'autre part.



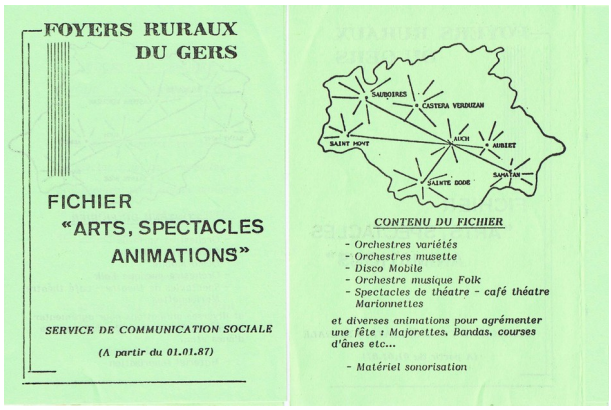

*Affiche générique « Villages en ribambelle » et bandeau pour Clermont-Pouyguilles, 1991*

Ces deux opérations seront aussi à la base de la constitution d'une base de données d'animations, appelée le « Fichier Arts Spectacle Organisation », recensant les groupes pour des bals ou des concerts, avec la description, les besoins techniques et le coût ; le fichier est mis à disposition des Foyers Ruraux, et certains groupes sont mis en avant dans la communication de la Fédération, à travers les « Flash-Infos » réguliers à partir de 1996 ou les « Flash Minute Culture[117] », plus ponctuels.


Pour vos soirées ...

"LES CANNELLONIS :
"Quand on parle d'eux,on dit toujours "ce sont de bonnes pâtes !". Un jour, ils décident de se révolter et dire NON à tout car, "dire NON c'est pas OUI !". Ainsi, ils tourneront autour du pot pour finalement dire OUI à presque tout, car une bonne pâte n'est tout de même pas une pâte bête, voire une nouille ! A la croisée de la danse, de la comédie, du clown, de l'acrobatie et de la musique, Clo Lestrade construit un spectacle à l'adresse du jeune public avec tout le talent qu'on lui connaît.
SPECTACLE JEUNE PUBLIC - Durée : 50 minutes
CREATION DU GROUPE EX'IL - Chorégraphie CLO LESTRADE
Ce Spectacle de qualité ayant remporté un vif succès sur Auch souhaite voyager et faire une belle tournée dans le Gers ! Pourquoi pas avec les Foyers Ruraux ?
Prix du spectacle : 5000 F- Possibilité d'aides
Si vous êtes intéressés pour recevoir ce spectacle dans votre Foyer, faites le savoir au plus vite à la Fédération : 05.62.05.69.25

*Extrait du « Flash Minute Culture », printemps 1998*


FOYERS RURAUX DU GERS

FICHIER
"ARTS, SPECTACLES ANIMATIONS"

SERVICE DE COMMUNICATION SOCIALE
(A partir du 01.01.87)

CONTENU DU FICHIER

- Orchestres variétés
- Orchestres musette
- Disco Mobile
- Orchestre musique Folk
- Spectacles de théâtre - café théâtre
- Marionnettes

et diverses animations pour agrémenter une fête : Majorettes, Bandas, courses d'ânes etc...

- Matériel sonorisation

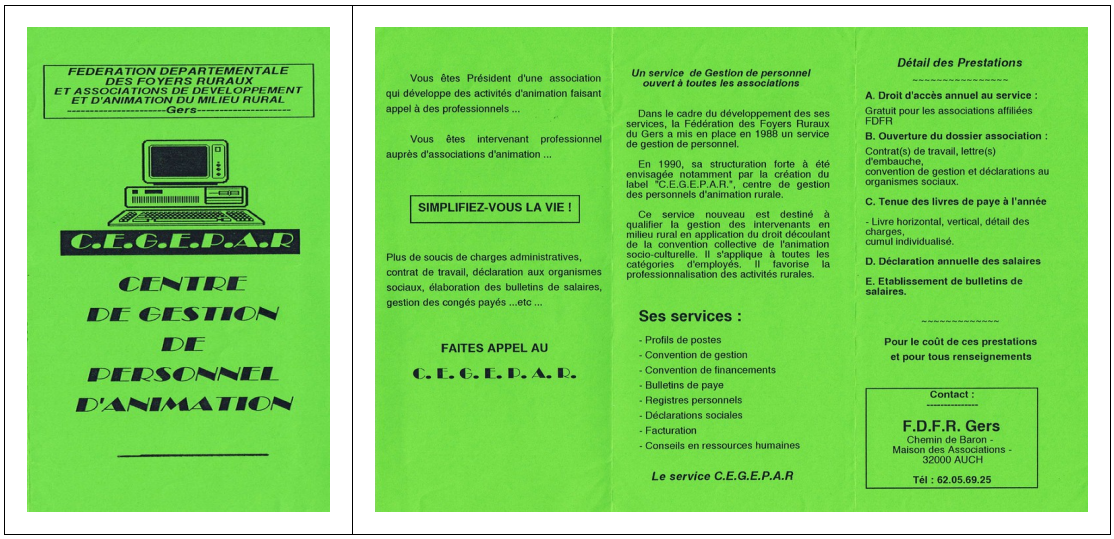
*Pages 1 et 2 de la plaquette de présentation du Fichier « Arts, Spectacles, Animations », 1987*

117 Déclinaison du « Flash Minute », lui-même déclinaison du « Flash Infos », toutes ces publications de la Fédération étant diffusées en interne à l'ensemble des adhérents.

## 2. Le Centre de Gestion des Personnels d'Animation Rurale

Créé en 1988, la Fédération crée un service de gestion du personnel, qui devient en 1990 le C.E.G.E.P.A.R., réponse à la professionnalisation progressive des activités des associations, qui implique, par le recrutement de salariés, une gestion comptable plus complexe, hors de portée de nombreuses petites structures du département, dont une bonne partie des Foyers Ruraux eux-mêmes.

L'Assemblée Générale de 1992 en donne la définition complète[118] : « Destiné à simplifier les tâches administratives des foyers, des associations d'animation rurale ou de développement, ce Centre de Gestion des Personnels d'Animation Rurale permet d'établir les salaires des vacataires, employés à temps partiel ou temps plein, il réalise les livres de salaire et les déclarations annuelles. »



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION DU MILIEU RURAL
Gers

C.E.G.E.P.A.R

CENTRE DE GESTION DE PERSONNEL D'ANIMATION

Vous êtes Président d'une association qui développe des activités d'animation faisant appel à des professionnels ...

Vous êtes intervenant professionnel auprès d'associations d'animation ...

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Plus de soucis de charges administratives, contrat de travail, déclaration aux organismes sociaux, élaboration des bulletins de salaires, gestion des congés payés ...etc ...

FAITES APPEL AU

C. E. G. E. P. A. R.

*Un service de Gestion de personnel ouvert à toutes les associations*

Dans le cadre du développement des ses services, la Fédération des Foyers Ruraux du Gers a mis en place en 1988 un service de gestion de personnel.

En 1990, sa structuration forte à été envisagée notamment par la création du label "C.E.G.E.P.A.R.", centre de gestion des personnels d'animation rurale.

Ce service nouveau est destiné à qualifier la gestion des intervenants en milieu rural en application du droit découlant de la convention collective de l'animation socio-culturelle. Il s'applique à toutes les catégories d'employés. Il favorise la professionnalisation des activités rurales.

**Ses services :**

- Profils de postes
- Convention de gestion
- Convention de financements
- Bulletins de paye
- Registres personnels
- Déclarations sociales
- Facturation
- Conseils en ressources humaines

*Le service C.E.G.E.P.A.R*

*Détail des Prestations*

**A. Droit d'accès annuel au service :**
Gratuit pour les associations affiliées FDFR

**B. Ouverture du dossier association :**
Contrat(s) de travail, lettre(s) d'embauche, convention de gestion et déclarations au organismes sociaux.

**C. Tenue des livres de paye à l'année**

- Livre horizontal, vertical, détail des charges, cumul individualisé.

**D. Déclaration annuelle des salaires**

**E. Etablissement de bulletins de salaires.**

**Pour le coût de ces prestations et pour tous renseignements**

Contact :

**F.D.F.R. Gers**
Chemin de Baron - Maison des Associations - 32000 AUCH
Tél : 62.05.69.25

*Plaquette du C.E.G.E.P.A.R., 1992 ou 1993*

Le système fonctionne donc à la manière d'un cabinet comptable, mais assuré par une structure qui présente le double avantage de frais de gestion réduits et d'une expertise dans le même domaine d'activité que les associations « clientes ».

118 Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités → page 292

En effet, les Foyers Ruraux[119] et d'une manière plus large toutes les associations d'animation et de développement rural potentiellement concernées par une affiliation à la Fédération Départementale, et par voie de conséquence le recours au CEGEPAR, entrent dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale de l'Animation Socio-Culturelle[120], l'une des plus importantes du secteur associatif, sujette à de très nombreux avenants, correctifs et avis d'interprétations par les juges ou le législateur.

Pour accroître l'attrait et le sérieux de son service, la Fédération Départementale a reçu l'agrément « tiers de confiance URSSAF[121] », lui permettant d'assurer l'interface avec les organismes de retraite, d'assurance-maladie, de cotisations salariales et patronales, en lieu et place de l'employeur concerné, tout en le conseillant au mieux pour la gestion de son personnel (obligations légales, rédaction de contrats et d'avenants, avancement de carrière, résolution des litiges...), et rend le service totalement gratuit en 1996.

Le système présente donc un net avantage sur le chèque-emploi associatif, qui gagne pourtant du terrain, sans doute pour partie grâce à sa campagne de communication vantant un système gratuit et simple pour l'employeur ; outre les réserves sur ces deux points, notamment relevées par le Centre d'Initiatives et de Ressources Associatives des Pyrénées-Orientales[122], faisant état d'impacts non négligeables sur le coût pour l'employeur ou sur le salaire final de l'employé[123], le Chèque-emploi associatif présente de graves lacunes sur la rédaction du contrat de travail, point stratégique, et très complexe, des relations entre employeur et salarié, tout en présentant le contrat comme automatiquement valide dès la réalisation des formalités de déclaration en ligne[124].

Le service se réduit d'année en année depuis sa création, suivant la courbe descendante de l'emploi dans le monde associatif, et assure les payes pour une douzaine d'associations en 1992, seulement 9 en 1994, avant une forte reprise d'activité liée aux emplois-jeunes à

119 Le champ d'application a été étendu aux Foyers Ruraux par arrêté du 10 janvier 1989, avis spécifiquement confirmé le 10 novembre 1998, source https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=1CDD3A42A8F8164789586329ED923E7B.tpdila16v_2?idConvention=KALICONT000005635177&cidTexte=KALITEXT000005681264

120 Devenue CCNA, Convention Collective Nationale de l'Animation, par l'avenant du 6 juin 2001, source https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=1CDD3A42A8F8164789586329ED923E7B.tpdila16v_2?idConvention=KALICONT000005635177&cidTexte=KALITEXT000005681286

121 https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/creer/quelle-urssaf-pour-votre-entrepr/les-offres-de-simplification/le-dispositif-impact-emploi.html

122 http://ciera66.org, consulté le 4 mai 2016

123 Annexe 66. *La face cachée du CEA*, CI&RA, janvier 2004 → page 299

124 http://www.cea.urssaf.fr/ceawebinfo/cms/presentation.html#ancre4, consulté le 4 mai 2016

partir de 1997, portant le compte à 27 postes gérés pour le compte de 17 associations en 2000[125], où il devient le Centre d'Étude et de Gestion des Associations Rurales[126].

Avec la fin des emplois-jeunes, le service continue à se réduire en volume, et en 2004 le dépôt de bilan force la Fédération à arrêter son développement, conduisant à son abandon progressif ; depuis mars 2015 et le départ de la salariée en charge du service, les dernières payes gérées par le CEGEPAR le sont désormais par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Ariège, qui dispose depuis le 1er octobre 2004 d'un équivalent, le « service emploi association[127] », agréé « tiers de confiance URSSAF » ; ironiquement, les payes des derniers permanents de la Fédération du Gers sont également assurées par ce service de l'Ariège.

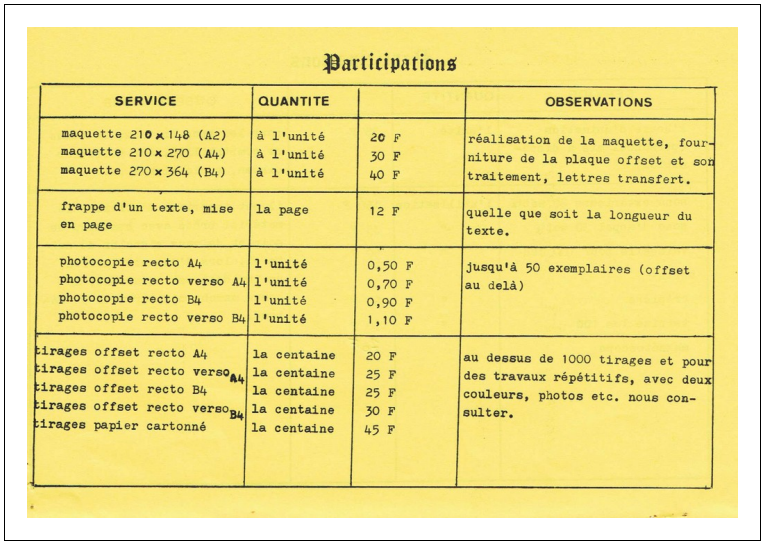
Le service étant de facto dissous, la Fédération Départementale a perdu le label « tiers de confiance » et son redémarrage semble à ce jour impossible, faute de personnel et d'agrément ; comme de nombreux services trop petits pour exister seuls, la Fédération entre selon Alain Lasserre dans une période de mutualisation avec ses partenaires[128].

### 3. La Communication Sociale – service reprographie

Ce service apparaît en 1980, accompagnant la constitution des antennes techniques de pays, les dotant de matériel de reprographie, puis par la suite d'informatique ; son but est l'aide aux associations locales dans la réalisation de leurs supports de communication, de la conception aux tirages.

Son activité de reprographie, qui nous intéresse plus particulièrement ici, est dès le départ dotée de moyens inaccessibles aux associations locales, avec la possibilité de réaliser des photocopies recto-verso, et des tirages offsets jusqu'au format A2, alternative au recours aux imprimeurs privés du département.

125 Annexe 67. Assemblée Générale 2000, rapport d'activités → page 305
126 Le sigle CEGEPAR restant inchangé.
127 http://www.foyersruraux09.org/service-emploi-association_29.php, consulté le 4 mai 2016
128 Entretien du 4 avril 2016 à Auch.



**Participations**

| SERVICE | QUANTITE | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| maquette 210 x 148 (A2)<br>maquette 210 x 270 (A4)<br>maquette 270 x 364 (B4) | à l'unité<br>à l'unité<br>à l'unité | 20 F<br>30 F<br>40 F | réalisation de la maquette, fourniture de la plaque offset et son traitement, lettres transfert. |
| frappe d'un texte, mise en page | la page | 12 F | quelle que soit la longueur du texte. |
| photocopie recto A4<br>photocopie recto verso A4<br>photocopie recto B4<br>photocopie recto verso B4 | l'unité<br>l'unité<br>l'unité<br>l'unité | 0,50 F<br>0,70 F<br>0,90 F<br>1,10 F | jusqu'à 50 exemplaires (offset au delà) |
| tirages offset recto A4<br>tirages offset recto verso A4<br>tirages offset recto B4<br>tirages offset recto verso B4<br>tirages papier cartonné | la centaine<br>la centaine<br>la centaine<br>la centaine<br>la centaine | 20 F<br>25 F<br>25 F<br>30 F<br>45 F | au dessus de 1000 tirages et pour des travaux répétitifs, avec deux couleurs, photos etc. nous consulter. |

*Extrait de la brochure descriptive de l'antenne technique de Castéra, 1983*

Sont également proposées l'édition de courriers, ou la réalisation de maquettes et de brochures, au départ plutôt artisanales, adaptées aux moyens techniques de l'époque mais également à l'absence de formation des animateurs en charge du service ; les associations et mairies utilisatrices profitent rapidement d'un service efficace, aux résultats d'un excellent rapport qualité-prix, qui ne facture pas les tirages au temps passé et permet donc l'établissement d'un véritable échange avec les professionnels, facilité par ailleurs par son implantation sur tout le département et non uniquement à Auch.




*Affiche du 36e Festival de la Fédération des Sociétés Musicales du Gers, 1988*




*Page de garde de la brochure « La participation des Foyers Ruraux à l'animation touristique », 1982*

Les moyens informatiques sont au départ inexistants, mais les salariés de la Fédération réalisent des mises en page complexes par l'utilisation de montages par collages et masquages à l'aide de photocopies et de papier transparent.



*Un même dessin sous différents formats pour des diplômes de judo*



*Dessins réalisés pour le programme d'un spectacle de marionnettes*

L'utilisation de ce système de collage permet d'identifier la « patte » du service de communication sociale plus sûrement encore que la mention obligatoire « Imp. Spé. F.D.F.R. Gers » présente sur les documents, par le réemploi fréquent des mêmes illustrations et méthodes sur différents documents, par exemple sur les trois affiches suivantes :

- les deux premières peuvent être superposées à l'exception du chiffre de la date, des illustrations, du mot « CONCERT » qui a été agrandi par montage sur celle de 1993, et du collage du bandeau « Villages en ribambelle » plus bas qu'en 1992,
- la conception de celle de 1998 a été entièrement revue, mais on y retrouve à l'identique le saxophone et la note de musique de 1993.




*Concerts de la section musique et danse du Foyer Rural de Pavie*

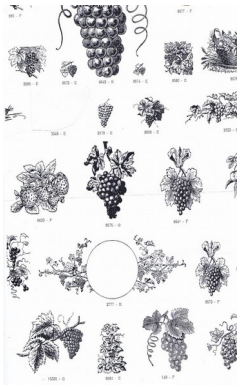
*1992* *1993* *1998*

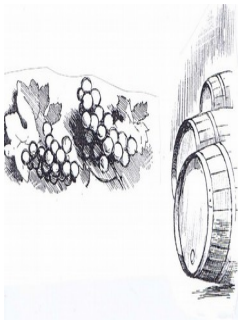
Malgré l'équipement précoce de la Fédération en matériel informatique[129] et le souhait d'en suivre les progrès[130], ce système artisanal de collage sera encore utilisé par certains salariés jusqu'au milieu des années 2000 ; le système présente le défaut majeur de ne pas permettre de « sauvegarde » des modifications apportées et donc d'hypothéquer toute future correction qui n'inclurait pas de nouveaux collages.

Sur les documents suivants, réalisés sur plusieurs années pour un restaurant d'application à Auch, le travail est de qualité mais si la correction des prix et du texte en général se fait directement sur le logiciel, on voit sur la maquette 2004 que le fond du document est issu d'un collage, et que tout est à refaire au plan des illustrations.

129 Au 1er semestre 1987 le dépliant « Matériel d'animation » du service de Communication Sociale fait état de la location possible par les utilisateurs d'une « Valise informatique » : Annexe 68. Service Communication Sociale, matériel d'animation, 1er semestre 1987 → page 313

130 Annexe 67. Assemblée Générale 2000, rapport d'activités → page 305











*Travaux pour un restaurant d'application à Auch*

*Planches d'illustrations utilisées pour enrichir les documents*[131]

*Maquette finale 1995 et corrections pour 1996*

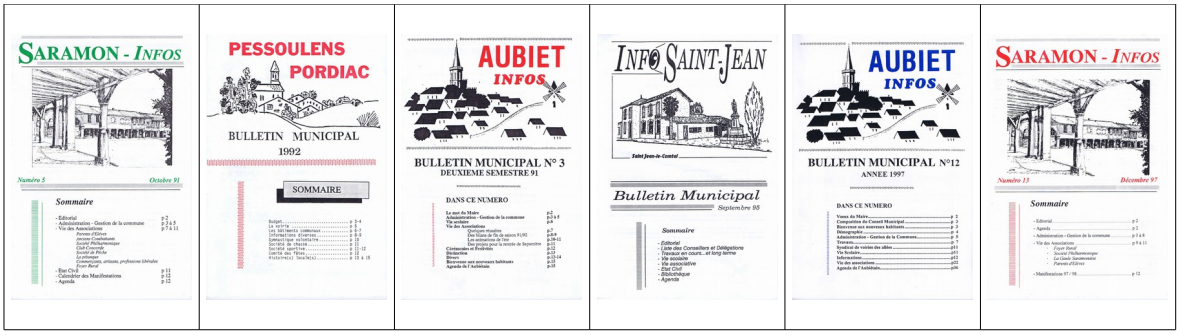
*Pré-maquette 1998*

D'autres documents de cette même période étant réalisés entièrement sur ordinateur, il est certain que la Fédération a fait les investissements logiciels nécessaires, la plupart des logiciels de PAO disposant de versions grand public, voire même de versions libres au début des années 2000[132] ; il semblerait donc que, comme dans de nombreuses entreprises ou associations dans cette période d'accélération des progrès de l'informatique, certains salariés se soient trouvés dépassés par les évolutions technologiques ou par manque de formations adaptées.

Les points communs dans les réalisations se retrouvent de façon plus marquée encore dans les bulletins d'information des associations et des petites communes.

131 De nombreux sites internet marchands fonctionnent sur le même principe, comme http://www.thinkstockphotos.fr ou http://www.canstockphoto.fr

132 Pour le traitement d'images, Photoshop est commercialisé depuis 1990, et Gimp, son pendant gratuit, est disponible depuis 1996 ; pour la PAO proprement dite, le leader Adobe InDesign date de 1999, le logiciel libre Scribus de 2001 ; pour les suites bureautiques, incluant des traitements de texte permettant la conception de documents enrichis d'images, les premières versions PC de Microsoft Office sont de 1992, les premières versions d'OpenOffice de 2002.




*Saramon-Infos n°5, 1991* | *Pessoulens-Pordiac, 1992* | *Aubiet-Infos n°3, 1993* | *St-Jean-le-Comtal, 1995* | *Aubiet-Infos n°12, 1997* | *Saramon-Infos n°13, 1997*

Ces communes n'avaient pas de journal municipal, et cette communication bien réalisée, avec photos, informations bien agencées, sommaire et première page avec un peu de couleur[133] constituait un progrès notable dans ces zones rurales ; ces bulletins n'ont d'ailleurs pas à rougir face à certains de leurs descendants[134].

C'est l'équipement en photocopieuses après 1990 qui marque le début du déclin du service reprographie[135], accentué par une course aux investissements matériels nécessaires perdue d'avance face aux imprimeurs professionnels ; le secteur acte dès 1997 l'obsolescence rapide des équipements, les coûts élevés de renouvellement, et préfigure déjà les nouveaux usages (impression directe, Internet...[136]).

Le service continue de fonctionner, en perte de vitesse, et les Foyers Ruraux et mairies se mettent alors, avec leur informatisation rapide, à assurer eux-mêmes la conception de leurs maquettes, ne confiant à la Communication Sociale que le tirage, quand ils ne le réalisent pas eux-mêmes.

133 Les tarifs étaient différents, ce qui peut expliquer que le bulletin de Sain-Jean-le-Comtal n'ait pas de couleur en première page...
134 Annexe 69. Le trait d'union aubiétain, janvier 2012 → page 315
135 Annexe 63. Assemblée Générale 1994, rapport d'activités → page 281
136 Annexe 70. Gérard Bigot, *L'imprimerie de l'écrit à l'écran*, Le 4 pages n°083, SESSI, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, décembre 1997 → page 319




*Affiche du « Troc du jouet » de la MJC Moulias à Auch, 1995*


La gazette du coin

NUMERO 3 - BULLETIN DU FOYER RURAL DE SOLOMIAC - AVRIL 97

Edito....

A l'instar d'une ruche qui a vécu la saison hivernale au coeur de son habitat, notre association ou plutôt, votre association a mis à profit ces mois passés pour élaborer des projets novateurs, motiver la population autour de concepts nouveaux ainsi que des sections nouvelles afin d'ouvrir au plus grand nombre, les portes de l'entité "Foyer Rural". Avec le printemps, les "bourgeons" sont sortis, les idées se sont concrétisées et quatre sections ont vu le jour. Un Club Informatique a été crée, les activités du Photo-Club relancées, un Club de danse formé et une Bibliothèque Multi-Médias en cours d'achèvement. Tout ceci a permis de rajeunir la vie du Foyer Rural avec notamment la venue de nouveaux membres et en particulier des jeunes, preuve s'il en est, que toutes les générations peuvent se réunir autour d'une même association, pour animer notre existence locale. L'occasion de remercier par ces quelques lignes, ceux qui dans l'ombre, ont travaillé à la mise en place de toutes ces nouvelles activités. Un merci tout particulier à nos nouveaux adhérents qui ont répondu en nombre aux différents appels lancés par l'association. Avec l'espoir que nous puissions poursuivre durant de nombreuses années encore, un tel panorama d'activités pour le plaisir du plus grand nombre.

R.Ramboer

SOLOMIAC SUR INTERNET !

Depuis plusieurs années maintenant, l'informatique a pris une ampleur particulière dans notre vie quotidienne, tant au niveau professionnel que pour un usage privé. Mais l'informatique peut être également synonyme de plaisir dès lors que l'on y retrouve des informations ou des activités répondant à nos passions personnelles.

A partir des années 80, le langage informatique a énormément progressé avec notamment l'arrivée d'un nouveau mode de communication international appelé "Internet". Désormais, le moindre petit village de France et de Navarre, se connecte sur le "Net" soit dans le but de s'ouvrir sur le monde et de fait, découvrir un autre univers composé de textes et d'images autour d'innombrables sujets, aussi variés que surprenants. Soit afin de présenter au niveau mondial, des informations locales, touristiques et personnelles. Ainsi, suite au lancement du Club Informatique (section du Foyer Rural), et de part la présence de deux jeunes "informaticiens" de talent (Julien Brunel et Laurent Baubeste), il a été décidé de créer un site (banque de données) dont l'objectif principal est la connaissance de notre petite région, "la Lomagne", avec une large partie consacrée à Solomiac. Les Internautes (les visiteurs d'Internet) pourront avoir un aperçu de plusieurs monographies locales (Solomiac, Sarrant, Monfort...), des informations sur la vie actuelle en Lomagne, les curiosités touristiques, les manifestations de la zone et une belle présentation du Foyer Rural de Solomiac, 1er Foyer du Département à être informatisé!!! Dans quelques semaines, vous pourrez "surfer" sur notre site en vous connectant par le biais de votre ordinateur à un serveur Internet. Nous vous communiquerons ultérieurement notre adresse Internet.

LA PHOTO DE JADIS

Mr René Combas nous a fait parvenir cette ancienne photo de l'école de Solomiac. Comme dans la précédente gazette, nous faisons appel à votre mémoire pour nous indiquer le nom des personnes que vous reconnaissez ici. Et encore merci pour vos renseignements concernant la Photo de Jadis publiée dans le N°2.

1

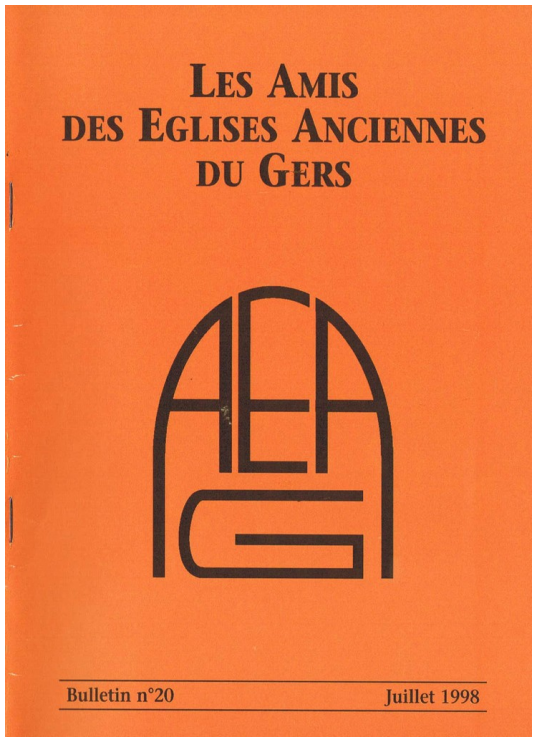
*La gazette du coin n°3 - Bulletin du Foyer Rural de Solomiac, 1997*

Dans l'illustration précédente, on constate que la mise en page et le rendu de la publication du Foyer Rural de Solomiac « La gazette du coin » n'atteignent pas le niveau des travaux réalisés par la Fédération, à la fois par manque d'expérience et d'équipement ; mais la décision de réaliser ce bulletin en interne répond en toute transparence à la constitution en son sein d'un club informatique, ce qui est non seulement une évolution souhaitable des activités de l'association, mais également souhaitée par la Fédération depuis quasiment la création du service[137] ; pour d'autres exemples par contre, on peut s'interroger sur les motivations des structures à changer d'imprimeur et d'infographiste au vu du résultat, mais l'argument financier semble le plus probable.

137 Annexe 043. Congrès 1983, rapport d'activités → page 207




*Couverture de la brochure « Les Amis des Églises Anciennes du Gers n°19 », 1997*




*Couverture de la brochure « Les Amis des Églises Anciennes du Gers n°20 », 1998*

De 250 associations utilisatrices en 1983[138], l'activité est déjà en forte baisse une dizaine d'années plus tard avec seulement 73 en 1992[139], à peine 37 en 2003[140], plus assez pour justifier des investissements lourds et du personnel salarié dédiés au service.

Si le service existe toujours aujourd'hui, à usage exclusif des associations adhérentes, il est peu utilisé par celles-ci, certaines disposant de leurs propres moyens, de trop nombreuses autres probablement par désintérêt de la Fédération[141].

Consciente de l'intérêt du service pour la cohésion avec les adhérents, Jacqueline Bonneau, présidente en 2010, affirmera dans une réunion du Conseil d'Administration que « nous

138 Annexe 71. Congrès 1983, rapport moral → page 323
139 Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités → page 292
Baisse qui intervient après le détachement de l'antenne de Sauboires en 1991, désormais gérée par l'association de préfiguration du Pays du Bas-Armagnac : Annexe 61. Assemblée Générale 1991, rapport d'activités → page 272
140 Annexe 72. Comptabilité de la Communication Sociale, 2003 → page 332
141 Entretien avec Gisèle Aubian, animatrice dédiée à la reprographie de la Communication Sociale depuis 1980, à Saint-Jean-Poutge le 20 mai 2016

avons délaissé ce service, l'avons laissé se dégrader sous nos yeux, sans rien y faire, et maintenant il est trop tard pour y remédier ».

Les activités de PAO et reprographie de la Communication Sociale, mêmes indissociables du concept plus large des Antennes Techniques de Pays, a permis à de nombreux Foyers Ruraux, associations et petites communes de faire un bond en avant dans leur communication ; plus important encore, elles ont permis à la Fédération de lier des contacts forts avec ces utilisateurs, et de marquer le département d'une sorte de « charte graphique ».

Jusqu'au début des années 2000, avant le déclin irrémédiable provoqué par la démocratisation de l'informatique et aggravé par les suppressions des postes des salariés en charge de cette activité, la Fédération disposait des bases d'un service public de la communication en milieu rural, auquel le nom « Communication Sociale » convenait parfaitement, et cet outil de proximité lui manque aujourd'hui pour recréer le lien avec le tissu associatif.




*Plaquette Communication Sociale, 1987*

## C. Les actions structurantes

On perçoit déjà, à travers ce service de reprographie, la volonté précoce de ne pas limiter l'action de la Fédération à ses seuls adhérents, et surtout de participer activement à l'aménagement du territoire.

Cet objectif passe par des actions directes comme le maillage à l'aide des antennes de pays ou l'organisation du sport au niveau départemental avec le CDSMR, par des partenariats, principalement avec les collectivités territoriales, mais aussi par la participation de la Fédération à de très nombreuses structures associatives ou para-publiques.

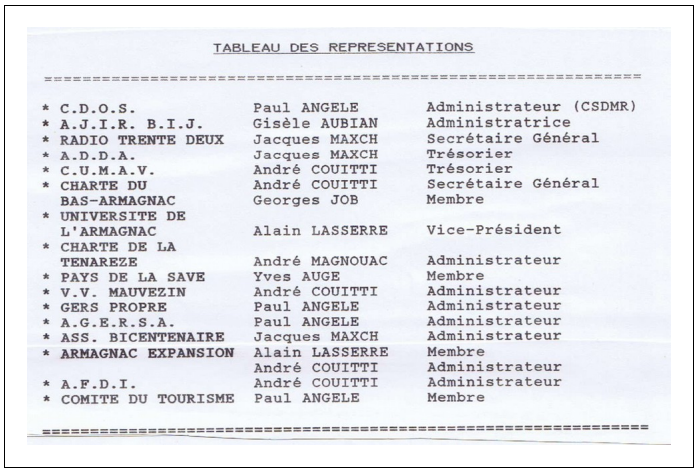


TABLEAU DES REPRESENTATIONS

| | | |
|---|---|---|
| * C.D.O.S. | Paul ANGELE | Administrateur (CSDMR) |
| * A.J.I.R. B.I.J. | Gisèle AUBIAN | Administratrice |
| * RADIO TRENTE DEUX | Jacques MAXCH | Secrétaire Général |
| * A.D.D.A. | Jacques MAXCH | Trésorier |
| * C.U.M.A.V. | André COUITTI | Trésorier |
| * CHARTE DU BAS-ARMAGNAC | André COUITTI<br>Georges JOB | Secrétaire Général<br>Membre |
| * UNIVERSITE DE L'ARMAGNAC | Alain LASSERRE | Vice-Président |
| * CHARTE DE LA TENAREZE | André MAGNOUAC | Administrateur |
| * PAYS DE LA SAVE | Yves AUGE | Membre |
| * V.V. MAUVEZIN | André COUITTI | Administrateur |
| * GERS PROPRE | Paul ANGELE | Administrateur |
| * A.G.E.R.S.A. | Paul ANGELE | Administrateur |
| * ASS. BICENTENAIRE | Jacques MAXCH | Administrateur |
| * ARMAGNAC EXPANSION | Alain LASSERRE<br>André COUITTI | Membre<br>Administrateur |
| * A.F.D.I. | André COUITTI | Administrateur |
| * COMITE DU TOURISME | Paul ANGELE | Membre |

*Tableau des représentations, extrait du rapport moral de l'Assemblée Générale 1988*[142]

Salariés et administrateurs bénévoles se partagent donc la présence à de très nombreuses réunions, signe du foisonnement des projets dans le département ; malgré ces 16 noms sur cette liste, on ne peut malgré tout pas parler de dispersion : toutes ces structures ont bien un champ d'action à l'échelle d'un territoire (certaines évolueront avec la loi[143]), voire même du département entier.

Plusieurs sont thématiques, aux objectifs bien définis, dans le domaine du sport comme le C.D.O.S. (Comité Départemental Olympique et Sportif), qui sera tout naturellement en lien

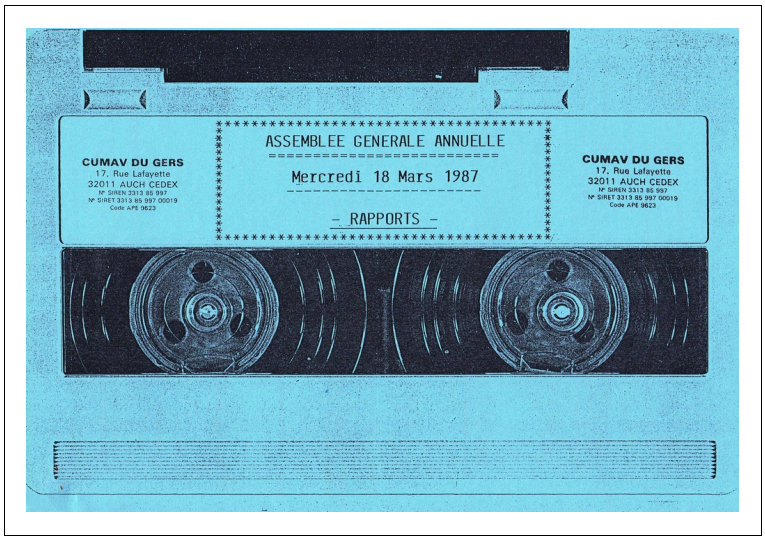
142 Annexe 73. Assemblée Générale 1988, rapport moral → page 333

143 En particulier la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, dite Loi Pasqua, et la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite Loi Voynet, relatives à la constitution des Pays

avec le CDSMR, puisqu'il est en fait la confédération des fédérations sportives du département et le lien avec le niveau national.

On peut également classer dans cette catégorie A.J.I.R. (Aventure Jeunesse Initiative Responsabilité, devenue par la suite A.J.I.R.-B.I.J., Bureau d'Information Jeunesse), qui est la structure dédiée à la jeunesse, ainsi que l'A.D.D.A. (Association Départementale de Développement des Arts) plus spécifique à la musique, ou Radio Trente Deux, créée après la libéralisation des ondes par François Mitterrand et Jack Lang, qui se veut la radio rurale du département.

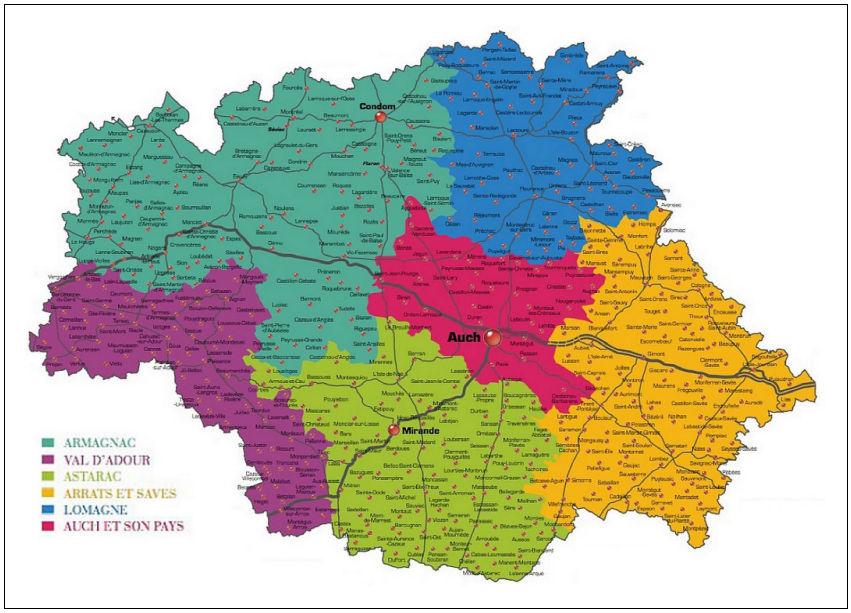
La C.U.M.A.V.-Gers (Coopérative d'Utilisation de Matériel Audio-Visuel du Gers) naît en 1983[144] entre des partenaires multiples, avec pour mission de favoriser l'appropriation par les habitants et les associations de l'essor des appareils photos, caméras et magnétoscopes, par des prêts et locations, mais aussi par des formations spécifiques par des professionnels.




*Page de garde de l'Assemblée Générale de la CUMAV du Gers, 1987*

D'autres structures sont spécifiques à un territoire, spécialement créées pour le mettre en valeur comme le ferait un syndicat d'aménagement mais sous une forme associative plus souple.

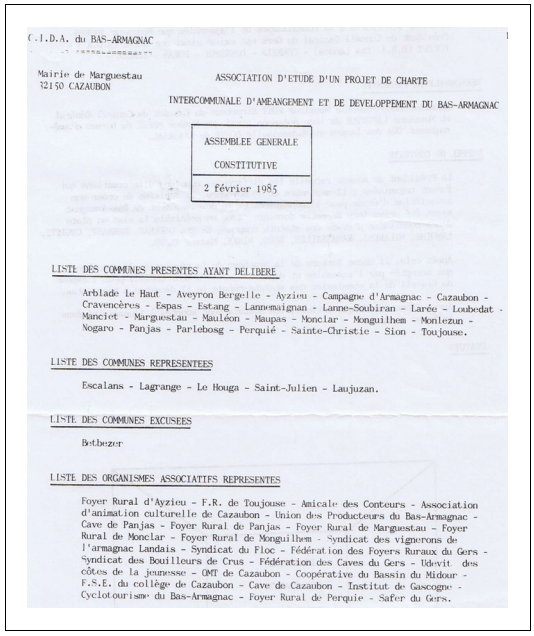
144 Annexe 74. Projets de statuts, CUMAV du Gers, 7 juin 1983 → page 339




*Carte actuelle des Pays dans le Gers*

A partir de 1985, la Charte du Bas-Armagnac[145] a constitué un premier travail sur le recensement des atouts et faiblesses du territoire, qui sera repris en 1995 par une nouvelle association, « Pays du Bas-Armagnac », conçue pour mener à bien la constitution du Pays du Bas-Armagnac ; à partir de 1985 également, l'association « Université de l'Armagnac » fait la même chose sur le nord-ouest du département, et ses travaux seront repris en 1996 par l'association « Pays Val de Baïse-Armagnac », et ces deux associations de préfiguration de Pays se sont finalement regroupées en 2002 pour la création du « Pays d'Amargnac », structure unique sous le statut d'association loi 1901.

145 Annexe 75. Association d'étude d'un projet de Charte intercommunale d'aménagement et de développement du Bas-Armagnac, Assemblée Générale Constitutive, 2 février 1985 → page 345



C.I.D.A. du BAS-ARMAGNAC

Mairie de Marguestau
32150 CAZAUBON

ASSOCIATION D'ETUDE D'UN PROJET DE CHARTE
INTERCOMMUNALE D'AMEANGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU BAS-ARMAGNAC

ASSEMBLEE GENERALE
CONSTITUTIVE
2 février 1985

LISTE DES COMMUNES PRESENTES AYANT DELIBERE

Arblade le Haut - Aveyron Bergelle - Ayzieu - Campagne d'Armagnac - Cazaubon - Cravencères - Espas - Estang - Lannemaignan - Lanne-Soubiran - Larée - Loubedat - Manciet - Marguestau - Mauléon - Maupas - Monclar - Monguilhem - Monlezun - Nogaro - Panjas - Parlebosq - Perquié - Sainte-Christie - Sion - Toujouse.

LISTE DES COMMUNES REPRESENTEES

Escalans - Lagrange - Le Houga - Saint-Julien - Laujuzan.

LISTE DES COMMUNES EXCUSEES

Betbezer

LISTE DES ORGANISMES ASSOCIATIFS REPRESENTES

Foyer Rural d'Ayzieu - F.R. de Toujouse - Amicale des Conteurs - Association d'animation culturelle de Cazaubon - Union des Producteurs du Bas-Armagnac - Cave de Panjas - Foyer Rural de Panjas - Foyer Rural de Marguestau - Foyer Rural de Monclar - Foyer Rural de Monguilhem - Syndicat des vignerons de l'armagnac Landais - Syndicat du Floc - Fédération des Foyers Ruraux du Gers - Syndicat des Bouilleurs de Crus - Fédération des Caves du Gers - Udevit des côtes de la jeunesse - OMT de Cazaubon - Coopérative du Bassin du Midour - F.S.E. du collège de Cazaubon - Cave de Cazaubon - Institut de Gascogne - Cyclotourisme du Bas-Armagnac - Foyer Rural de Perquie - Safer du Gers.

*Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Constitutive de l'association « Charte Intercommunale d'Aménagement et de Développement du Bas-Armagnac », 1985*

Le Pays d'accueil de la Save, la Charte de la Ténarèze, la Charte de Montesquiou, la Charte Arrats-Gimone procèdent de la même logique, associations créées très tôt pour grouper les communes et les partenaires associatifs et publics afin de mettre en valeur une partie du territoire départemental par un état des lieux, des opérations touristiques et de la prospective économique ; ces associations évolueront également vers la constitution de Pays, et la Fédération des Foyers Ruraux aura été partie prenante dès le départ de l'aménagement du territoire aux côtés des collectivités territoriales, en plus de ses actions propres.

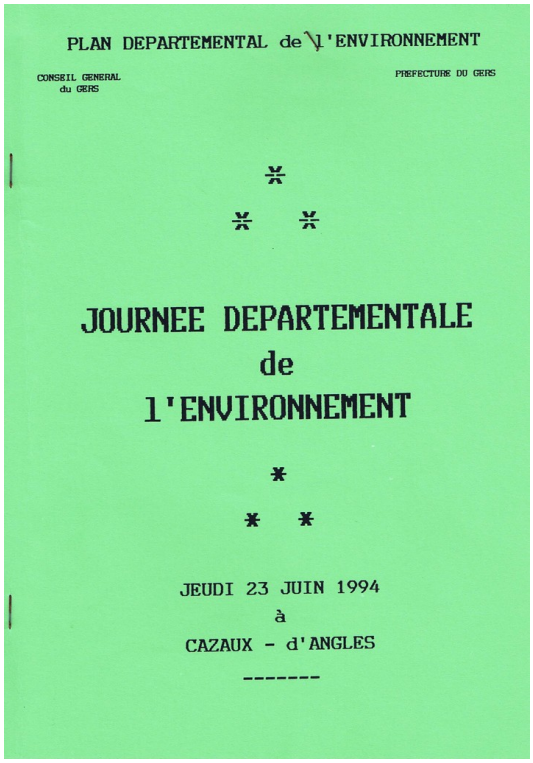
La Fédération assurera également la gestion de certains postes de ces associations, par convention.

FEDERATION DES FOYERS RURAUX DU GERS

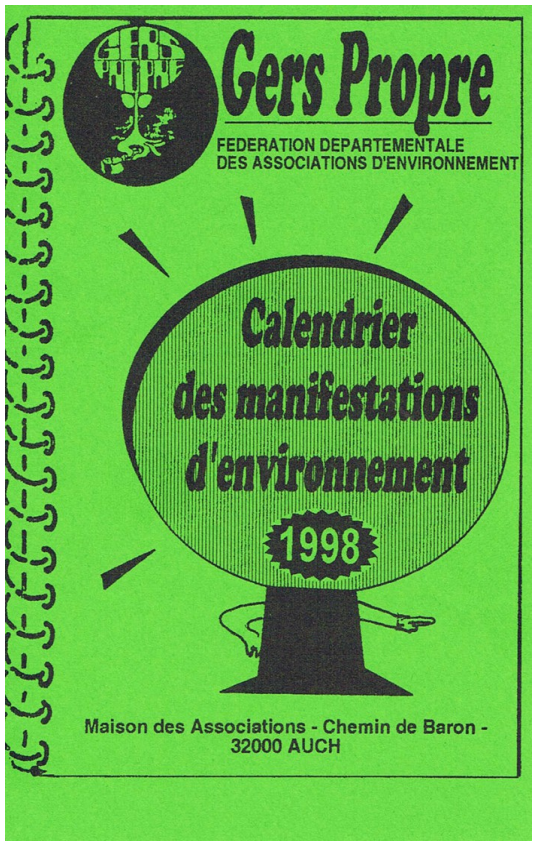
| DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS AU | 31.12.90 | 31.12.89 |
|---|---|---|
| **706 - PRESTATIONS DE SERVICES** | **422 614.39** | **399 020.65** |
| 7060000 - Adhésions | 84 570.00 | 67 550.00 |
| 7061000 - Cartes | 156 322.00 | 146 258.00 |
| 7065000 - Rétrocessions | 181 722.39 | 185 212.65 |
| **708 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES** | **373 172.03** | **348 992.91** |
| 7084000 - Particip. post. vacataires | 132 889.33 | 88 771.69 |
| 7085000 - Poste Save Complément | 81 581.17 | 72 790.63 |
| 7086000 - Poste Mauvezin complément | 42 364.50 | 25 725.00 |
| 7087000 - Poste gérés | —— | 91 391.05 |
| 7088000 - Produits accessoires | 93 751.28 | 64 388.00 |
| 7088100 - Remboursement indem. journ. | 22 585.75 | 5 926.54 |
| **740 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION** | **693 767.97** | **725 651.00** |
| 7400100 - Conseil Général Fonctionnement | 350 000.00 | 400 000.00 |
| 7400200 - Conseil Général Aides sur projets | 15 000.00 | |
| 7400300 - FONJEP Fédération | 109 782.00 | 115 451.00 |
| 7400400 - FONJEP Save | 20 731.00 | 25 050.00 |
| 7400500 - Aides spécifiques | 78 460.00 | 94 000.00 |
| 7400600 - Autres organismes | 20 000.00 | 12 000.00 |
| 7400700 - F.N.F.R. Aide FONJEP | —— | 15 000.00 |
| 7400800 - FONJEP Mauvezin | 20 731.00 | 25 050.00 |

*Assemblée Générale, extrait du bilan financier, 1991*

C'est à la Fédération d'assurer toutes les démarches liées à ces salariés supplémentaires, y compris le montage des dossiers de subvention (ici pour obtenir des FONJEP, puis plus tard auprès du CNASEA pour les emplois-jeunes), mais ce surcroît de travail est largement compensé par l'assurance que les salariés sur ces postes lui permettront de garder un lien fort avec les Foyers Ruraux ; ces salariés partageaient même parfois leur temps de travail entre leur poste « intercommunal » et une antenne technique de pays de la Fédération.



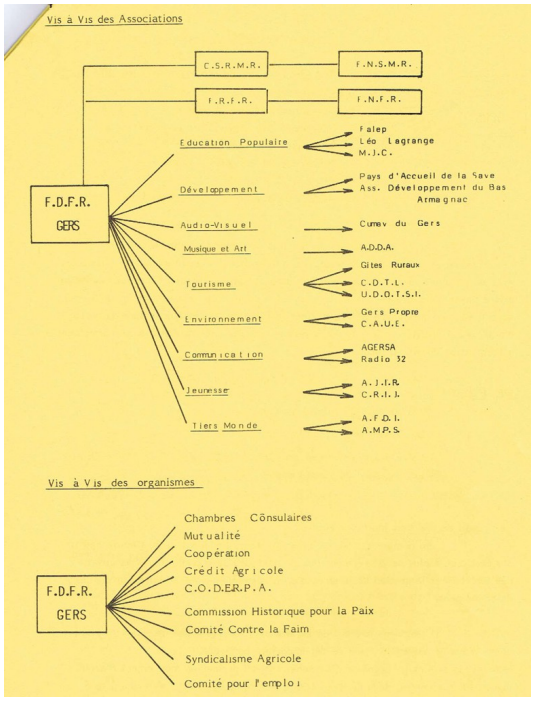

*Journée départementale de l'environnement au Foyer Rural de Cazaux-d'Angles, 1994*

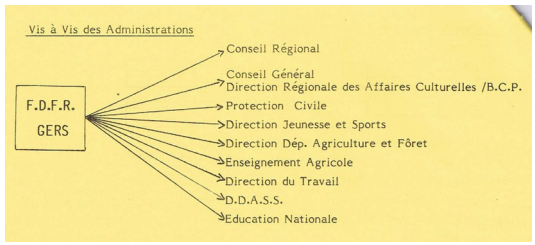



*Plaquette de l'opération « Gers propre », 1998*

On y trouve également une participation aux initiatives départementales, comme « Gers Propre », son volet environnemental dont les Foyers Ruraux seront les précurseurs[146], ou le Comité Départemental du Tourisme auquel participent encore aujourd'hui des représentants de la Fédération.

146 Annexe 76. Charte du Foyer Rural, Aménageur et défenseur de l'environnement et du cadre de vie, 15 avril 1994 → page 353




*Extraits de l'Assemblée Générale, relations avec les autres associations et organismes publics, 1985*

La Fédération développe également ses propres outils en interne ; si le CDMSR a eu une action déterminante sur le sport en milieu rural, sa création a été imposée par la loi et son action est somme toute plutôt dictée par la logique.

La Communication Sociale, par contre, fortement dotée humainement et financièrement, est une vraie volonté de la Fédération de créer un nouveau réseau à l'échelle du département et constitue un tournant majeur dans son action.

## 1. La Communication Sociale - les antennes de pays

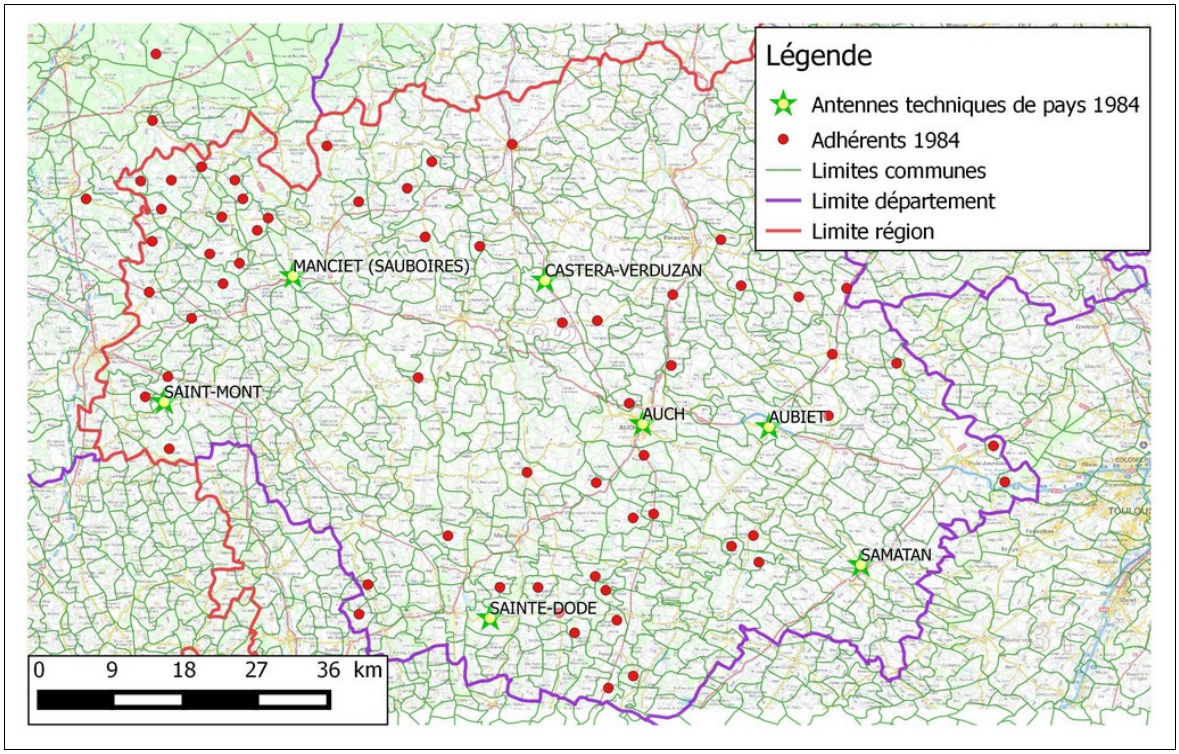
La Communication Sociale est le meilleur exemple d'une mission de la Fédération qui va bien au-delà de ses propres adhérents, service aux multiples facettes, ouvert à tous, et en prise avec le territoire, les distances de déplacement croissantes qui accompagnent la disparition progressive des services publics et commerces des campagnes au profit de villes.

Car autour de la reprographie et de maquettage, c'est un ensemble de services, auparavant centralisés au siège à Auch, que la Fédération apporte aux cœur même des zones rurales à travers les antennes de pays.

Les premières ont été ouvertes en 1982, et on peut faire un parallèle avec la situation nationale en offrant une véritable décentralisation des services fédéraux, complétée par l'émergence de nouveaux outils[147] : la reprographie dès l'ouverture, le service de cinéma itinérant et la location de matériel audiovisuel en 1983, la possibilité d'obtenir des informations réglementaires et pratiques (droit du travail, fiches de paye, comptabilité) à l'ouverture du CEGEPAR en 1988 et grâce à un partenariat avec le Crédit Mutuel, information jeunesse en relation avec les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports puis également avec l'association partenaire AJIR-BIJ...

Toutes ces activités nouvelles, pour être pleinement opérationnelles sur plusieurs lieux dans le département, nécessitent des locaux, du personnel et des investissements conséquents.

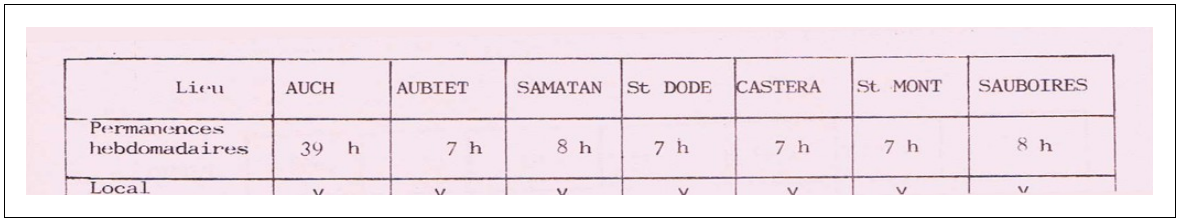
Côté locaux, c'est tout naturellement du côté des Foyers Ruraux locaux que viendra la solution, puisque les antennes techniques s'installent dans leurs propres locaux ; tous ces nouveaux services profitent aussi au Foyer lui-même, à son image de professionnalisme et de développement vis-à-vis de ses adhérents et de sa commune, et lui permettant de bénéficier de matériel d'informatique et de reprographie souvent plus performants.




*Carte des adhérents et des 7 antennes techniques de pays en 1984*

147 Annexe 77. Assemblée Générale 1986, extrait du rapport d'activités → page 355

Côté personnel, après une croissance rapide grâce à des crédits débloqués dans le cadre du Programme d'Action n°16 (PAP16[148]) du 7e plan quinquennal en France (1976-1980), l'ouverture des 7 antennes est effective en 1984, totalisant 44 heures hebdomadaires d'ouverture au public.



| Lieu | AUCH | AUBIET | SAMATAN | St DODE | CASTERA | St MONT | SAUBOIRES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Permanences hebdomadaires | 39 h | 7 h | 8 h | 7 h | 7 h | 7 h | 8 h |
| Local | v | v | v | v | v | v | v |

*Temps d'ouverture hebdomadaire des antennes de pays, 1984*

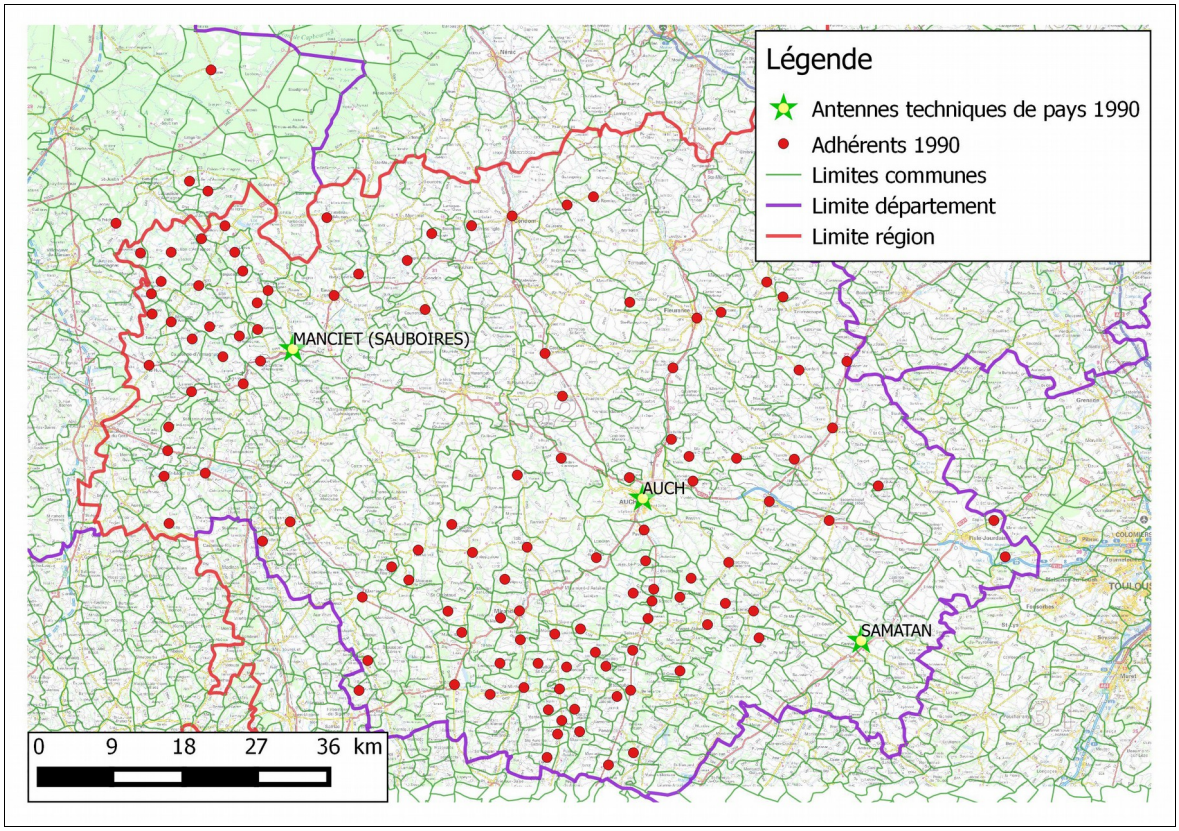
Malgré les aides publiques et les bons résultats du service reprographie qui couvrent le budget à près de 50%, le déficit de fonctionnement est déjà important, plus de 11%, à peine 4 ans après le début du déploiement.

Les administrateurs s'en alarment dès cette période, conscients que « le choix d'une structure éclatée est coûteux »[149], et que la situation ne pourra pas se poursuivre longtemps avec ce déséquilibre budgétaire ; mais ils constatent également la réussite de cette action, « véritable service pour l'animation rurale »[150], et cherchent des solutions de pérennisation.

Le projet de 1984 souhaite la création du S.I.D.A.R., ou Sources d'Informations pour le Développement local et l'Animation Rural, réseau qui s'appuierait sur les antennes et le siège de la Fédération, mais aussi sur l'ensemble des associations utilisatrices de la Communication Sociale, évolution ambitieuse qui visait à impliquer plus encore les partenaires associatifs, faire participer les communes et sans doute justifier une hausse des subventions publiques ; malheureusement l'idée ne se concrétise pas, et en 1987 la fin des crédits spécifiques du PAP16 aggravent une situation déjà précaire[151].

Quatre antennes ferment, et ne subsistent alors plus que celles de Samatan et Sauboires, et bien sûr le siège de la Fédération à Auch, sans impacter le volume d'activité de reprographie, mais limitant de fait le maillage du territoire, volonté d'origine.

148 Annexe 78. Convention entre la FDFR et l'État, PAP16, 8 novembre 1984 → page 357
149 Annexe 77. Assemblée Générale 1986, extrait du rapport d'activités → page 355
150 Annexe 79. Antennes de Pays, pré-projet 1984-1985 → page 360
151 Annexe 80. Assemblée Générale 1987, extrait du rapport d'activités → page 364

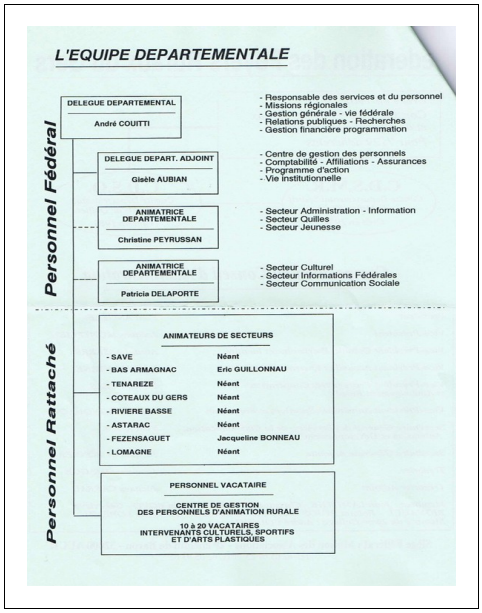



*Carte des adhérents et des 3 antennes techniques de pays en 1990*

Très loin des 250 associations concernées par les 7 antennes de 1984, en 1990 l'activité ne concerne plus que les Foyers Ruraux et associations thématiques adhérentes à la Fédération et 25 autres associations, et en 1991 la cession des activités de l'antenne de Sauboires[152] à la Charte du Bas-Armagnac[153] finit d'achever l'histoire des antennes de pays.

La présence de la Fédération sur les différents pays sera dès lors entièrement fonction des subventions, postes aidés, et actions ponctuelles, et variera d'année en année, mais cette question sera inlassablement négociée avec les intercommunalités, l'État et le Conseil Général, pour obtenir des postes ; l'animation de chaque secteur, au plus proche des adhérents et des associations, est une préoccupation constante de la Fédération.

152 Commune de Manciet.
153 Annexe 61. Assemblée Générale 1991, rapport d'activités → page 272




*Extrait de l'Assemblée Générale, équipe départementale, 1994*

La Fédération ne se résigne pourtant pas à rompre le lien de proximité avec ses adhérents, et lancera alors des « tournées d'adhésion »[154], les salariés et administrateurs allant rendre visite aux Foyers Ruraux chaque année ; officiellement ces tournées servent à collecter les documents et règlement d'adhésions, mais aussi à rencontrer les responsables associatifs et échanger avec eux sur leurs difficultés et souhaits.

Ces tournées seront par la suite, au fil des années, remplacées ou complétées par des réunions locales inter-Foyers Ruraux, réunions comme tournées procédant de la même logique de bassin que les antennes de pays d'origine.

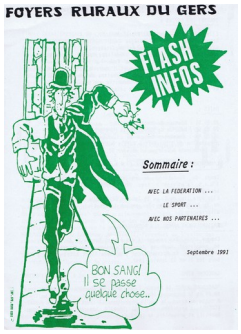
Dans le même objectif d'échange avec ses adhérents, la Fédération édite à partir de 1984 une petite brochure trimestrielle de 3 pages A5, le Courrier de l'Animation Rurale, qui deviendra le « Flash Infos », plus étoffé, à partir de 1991, et le passage au format A4 en 1993 ; il en existera aussi des déclinaisons plus thématiques en « Flash Infos Culture » et « Flash Infos Sport », ainsi que des feuillets plus ponctuels, et plus réactifs, les « Flash Minute ».

Plus ponctuellement, la Fédération éditera sur des thématiques précises « Les Cahiers de l'Animation », sur le même modèle.

154 Annexe 81. Flash Infos, septembre 1991 → page 365



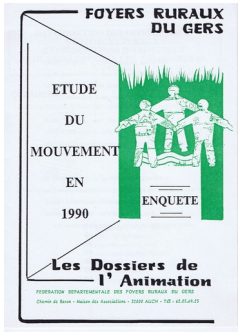

*Le Courrier de l'Animation Rurale*[155]*, 1984*




*Flash Infos, septembre 1991*

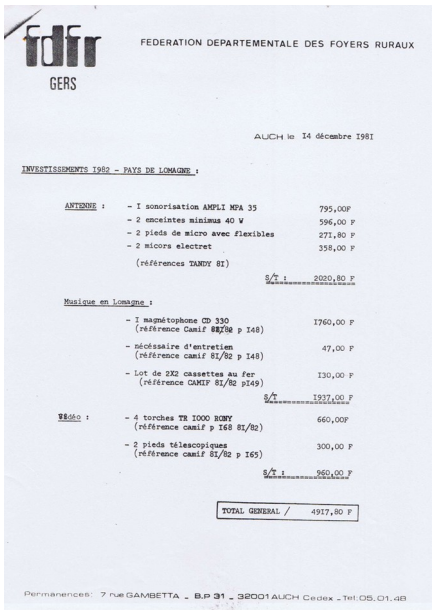



*Flash Infos, décembre 1993*




*Les Dossiers de l'Animation, 1990*

Enfin, les investissements sont principalement le fait du service reprographie, avec les problèmes d'obsolescence rapide déjà évoqués[156], mais concernent également du matériel de restauration et de sonorisation, et la mise à niveau régulière des postes informatiques et des logiciels.


fdfr
GERS
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

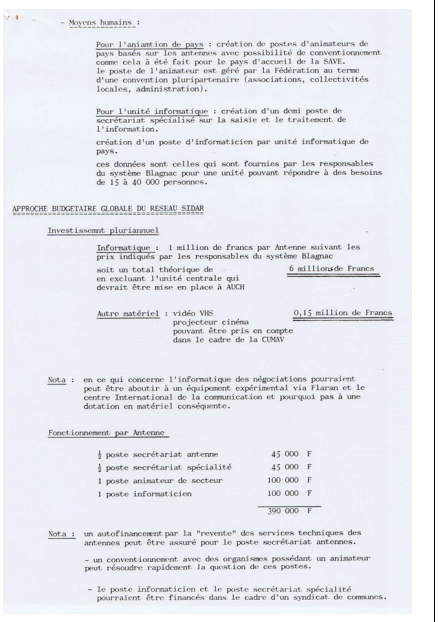
AUCH le 14 décembre 1981

INVESTISSEMENTS 1982 - PAYS DE LOMAGNE :

| | | |
|---|---|---|
| ANTENNE : | - 1 sonorisation AMPLI MPA 35 | 795,00F |
| | - 2 enceintes minimus 40 W | 596,00 F |
| | - 2 pieds de micro avec flexibles | 271,80 F |
| | - 2 micors electret | 358,00 F |
| | (références TANDY 81) | |
| | S/T : | 2020,80 F |
| Musique en Lomagne : | | |
| | - 1 magnétophone CD 330 (référence Camif 81/82 p 148) | 1760,00 F |
| | - nécéssaire d'entretien (référence camif 81/82 p 148) | 47,00 F |
| | - Lot de 2X2 cassettes au fer (référence CAMIF 81/82 p149) | 130,00 F |
| | S/T : | 1937,00 F |
| Vidéo : | - 4 torches TR 1000 BONY (référence camif p 168 81/82) | 660,00F |
| | - 2 pieds télescopiques (référence camif 81/82 p 165) | 300,00 F |
| | S/T : | 960,00 F |
| | TOTAL GENERAL / | 4917,80 F |

Permanences: 7 rue GAMBETTA - B.P 31 - 32001 AUCH Cedex - Tel:05.01.48

*Investissements prévus dans l'antenne du Pays de Lomagne, 1982*


- Moyens humains :

Pour l'animation de pays : création de postes d'animateurs de pays basés sur les antennes avec possibilité de conventionnement comme cela à été fait pour le pays d'accueil de la SAVE. le poste de l'animateur est géré par la Fédération au terme d'une convention pluripartenaire (associations, collectivités locales, administration).

Pour l'unité informatique : création d'un demi poste de secrétariat spécialisé sur la saisie et le traitement de l'information.
création d'un poste d'informaticien par unité informatique de pays.
ces données sont celles qui sont fournies par les responsables du système Blagnac pour une unité pouvant répondre à des besoins de 15 à 40 000 personnes.

APPROCHE BUDGETAIRE GLOBALE DU RESEAU SIDAR

Investissemnt pluriannuel

Informatique : 1 million de francs par Antenne suivant les prix indiqués par les responsables du système Blagnac
soit un total théorique de 6 millionsde Francs
en excluant l'unité centrale qui devrait être mise en place à AUCH

Autre matériel : vidéo VHS, projecteur cinéma pouvant être pris en compte dans le cadre de la CUMAV — 0,15 million de Francs

Nota : en ce qui concerne l'informatique des négociations pourraient peut être aboutir à un équipement expérimental via Flaran et le centre International de la communication et pourquoi pas à une dotation en matériel conséquente.

Fonctionnement par Antenne

| | |
|---|---|
| ½ poste secrétariat antenne | 45 000 F |
| ½ poste secrétariat spécialité | 45 000 F |
| 1 poste animateur de secteur | 100 000 F |
| 1 poste informaticien | 100 000 F |
| | 390 000 F |

Nota : un autofinancement par la "revente" des services techniques des antennes peut être assuré pour le poste secrétariat antennes.

- un conventionnement avec des organismes possédant un animateur peut résoudre rapidement la question de ces postes.

- le poste informaticien et le poste secrétariat spécialité pourraient être financés dans le cadre d'un syndicat de communes.

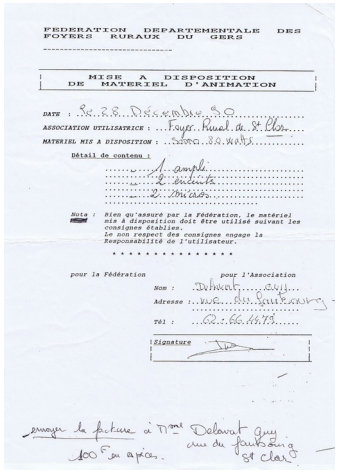
*Pré-projet Antennes de Pays*[157]*, prévisions d'investissement, 1984-1985*

155 Le cercle en haut à gauche accueille la date.
156 Problème qui concerne également le matériel audiovisuel, la CUMAV ne pouvant elle non plus suivre le rythme de plus en plus rapide des évolutions technologiques.
157 Annexe 79. Antennes de Pays, pré-projet 1984-1985 → page 360

Il faut souligner que cet effort d'investissement ambitieux se fait à l'aide de subventions et des fonds propres de l'association, le montant des locations étant volontairement faible pour permettre aux particuliers et aux petites structures d'en profiter à prix modique pour leurs fêtes, soirées et formations.

Sur les factures suivantes, on constate que du matériel équivalent à celui acheté 2000 Francs en 1982 est loué à un particulier pour 100 Francs en 1990 (soit 64 Francs de 1982[158]), et que si les tarifs 1994 ont sensiblement augmenté à la suite des difficultés financières de la Fédération, le tarif pour ce même ensemble de sonorisation n'est que de 200 Francs (soit 115 Francs de 1982[159]), et ce matériel est donc impossible à amortir, et encore moins à rentabiliser.

Le matériel n'est d'ailleurs pas toujours loué : il peut être simplement prêté aux associations qui en font la demande, dans le cadre d'accords avec la Fédération[160].



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DU GERS

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL D'ANIMATION

DATE : 28 Décembre 90

ASSOCIATION UTILISATRICE : Foyer Rural de St Clar

MATERIEL MIS A DISPOSITION : pour 80 Watts

Détail de contenu :

1 ampli
2 enceintes
2 micros

Nota : Bien qu'assuré par la Fédération, le matériel mis à disposition doit être utilisé suivant les consignes établies.
Le non respect des consignes engage la Responsabilité de l'utilisateur.

pour la Fédération — pour l'Association

Nom : Delbart ... Guy

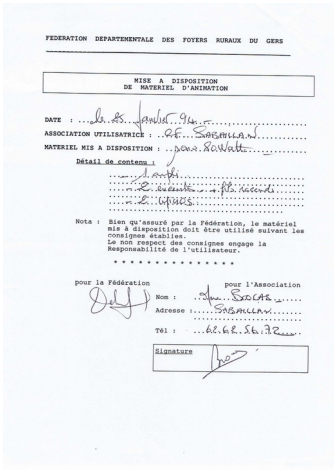
Adresse : ... rue du Faubourg

Tél : 62.66.44.75

Signature

envoyer la facture à Mme Delbart Guy rue du faubourg st clar
100 F en après.

*Facture de location au Foyer Rural de Saint-Clar, 1990*



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DU GERS

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL D'ANIMATION

DATE : 16 Janvier 94

ASSOCIATION UTILISATRICE : C.F. Sabaillan

MATERIEL MIS A DISPOSITION : pour 80 Watts

Détail de contenu :

1 ampli
2 micros
2 enceintes
2 câbles

Nota : Bien qu'assuré par la Fédération, le matériel mis à disposition doit être utilisé suivant les consignes établies.
Le non respect des consignes engage la Responsabilité de l'utilisateur.

pour la Fédération — pour l'Association

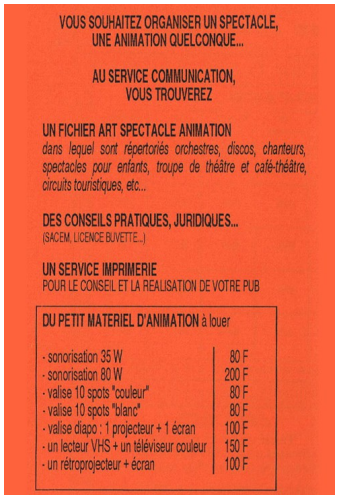
Nom : Mme Socat

Adresse : Sabaillan

Tél : 62.62.56.32

Signature

*Prêt de matériel au Comité des Fêtes de Sabaillan, 1994*



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN SPECTACLE, UNE ANIMATION QUELCONQUE...

AU SERVICE COMMUNICATION, VOUS TROUVEREZ

UN FICHIER ART SPECTACLE ANIMATION
*dans lequel sont répertoriés orchestres, discos, chanteurs, spectacles pour enfants, troupe de théâtre et café-théâtre, circuits touristiques, etc...*

DES CONSEILS PRATIQUES, JURIDIQUES...
(SACEM, LICENCE BUVETTE...)

UN SERVICE IMPRIMERIE
POUR LE CONSEIL ET LA REALISATION DE VOTRE PUB

DU PETIT MATERIEL D'ANIMATION à louer

| | |
|---|---|
| · sonorisation 35 W | 80 F |
| · sonorisation 80 W | 200 F |
| · valise 10 spots "couleur" | 80 F |
| · valise 10 spots "blanc" | 80 F |
| · valise diapo : 1 projecteur + 1 écran | 100 F |
| · un lecteur VHS + un téléviseur couleur | 150 F |
| · un rétroprojecteur + écran | 100 F |

*Plaquette tarifaire du Service Communication Sociale, 1994*[161]

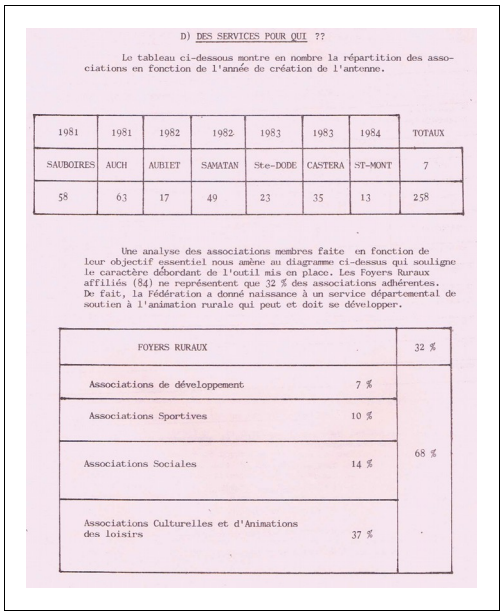
Les problèmes avec la CUMAV, et le retrait de la Fédération de son fonctionnement en 1992[162] réduiront également les possibilités de location de matériel audiovisuel par la Fédération, ne laissant aux utilisateurs que des possibilités en sonorisation et éclairage.

158 Source http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php
159 Source http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php
160 Par exemple dans les opérations « Villages en fête » ou « Villages en ribambelle » où la Fédération apporte son aide par des tirages et conceptions d'affiches.
161 Annexe 82. Plaquette tarifaire de la Communication Sociale, 1994 → page 369
162 Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités → page 292

Au final, si la problématique financière a conduit à la limitation du système à la décennie 1980-1990, son principe fondateur reste inchangé : apporter aux associations rurales du département de nombreux services toujours plus regroupés dans les villes au détriment des campagnes.

On peut considérer, selon les termes mêmes du secrétaire général de la Fédération en 1987[163], que ces antennes techniques de Pays étaient proches d'un service public de la culture et de l'animation rurale, remède potentiel à la désertification des villages par la possibilité pour les bénévoles et professionnels de bénéficier des mêmes facilités que dans les grandes villes du département.

Les racines de ces actions sous-tendent toujours celles de la Fédération, qui en tentera une relance avec les Maisons de l'Animation Rurale de Pays, mais l'arrêt du service, ou plus exactement son recentrage sur Auch, a malheureusement laissé de nombreuses associations locales sans soutien.



D) DES SERVICES POUR QUI ??

Le tableau ci-dessous montre en nombre la répartition des associations en fonction de l'année de création de l'antenne.

| 1981 | 1981 | 1982 | 1982 | 1983 | 1983 | 1984 | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SAUBOIRES | AUCH | AUBIET | SAMATAN | Ste-DODE | CASTERA | ST-MONT | 7 |
| 58 | 63 | 17 | 49 | 23 | 35 | 13 | 258 |

Une analyse des associations membres faite en fonction de leur objectif essentiel nous amène au diagramme ci-dessus qui souligne le caractère débordant de l'outil mis en place. Les Foyers Ruraux affiliés (84) ne représentent que 32 % des associations adhérentes. De fait, la Fédération a donné naissance à un service départemental de soutien à l'animation rurale qui peut et doit se développer.

| | | |
|---|---|---|
| FOYERS RURAUX | | 32 % |
| Associations de développement | 7 % | 68 % |
| Associations Sportives | 10 % | |
| Associations Sociales | 14 % | |
| Associations Culturelles et d'Animations des loisirs | 37 % | |

*Extrait du rapport d'activités de l'Assemblée Générale, 1984*

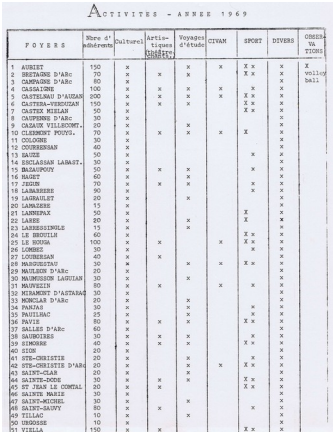
## 2. Le sport en milieu rural

163 Annexe 80. Assemblée Générale 1987, extrait du rapport d'activités → page 364

Le sport est l'un des principaux vecteurs de l'éducation populaire, et les Foyers Ruraux s'en sont emparés dès l'origine ; c'est donc tout naturellement que la Fédération a décidé d'accompagner les pratiques sportives de ses adhérents, pour leur donner un rayonnement départemental.

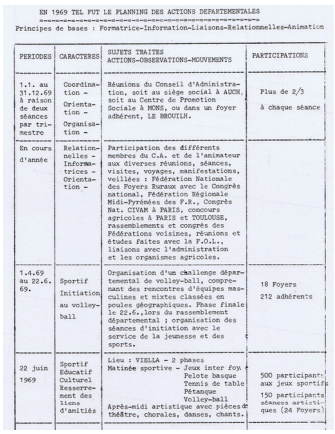
Les rassemblements départementaux seront l'occasion de mettre en pratique ces échanges sportifs entre foyers, et il est question dès 1967 de tennis de table et d'athlétisme[164], et en 1968 apparaît déjà la question d'une fédération départementale de volley-ball[165], signe d'une volonté de structuration, avec formation des animateurs et organisation d'un championnat[166].

Les comptes-rendus et actions de l'année 1969 montrent clairement la place importante du sport dans la vie des Foyers Ruraux, 57% des adhérents organisant des activités sportives, et quelle peut être l'action de la Fédération, à travers le rassemblement départemental annuel, le championnat de volley-ball ou un premier séjour au ski[167].



ACTIVITES - ANNEE 1969

| FOYERS | Nbre d'adhérents | Culturel | Artistiques (théâtre, chorale) | Voyages d'étude | CIVAM | SPORT | DIVERS | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 AUBIET | 150 | x | | x | x | x x | x | x volley ball |
| 2 BRETAGNE D'ARC | 70 | x | x | x | | x x | x | |
| 3 CAMPAGNE D'ARC | 60 | x | | | | | x | |
| 4 CASTALDING | 100 | x | x | x | x | | x | |
| 5 CASTELNAU D'AUZAN | 200 | x | x | x | x | x x | x | |
| 6 CASTERA-VERDUZAN | 150 | x | x | x | | x x | x | |
| 7 CASTEX MIELAN | 50 | x | | | | x x | x | |
| 8 CASTERNS D'ARC | 30 | x | | | | | x | |
| 9 CAZAUX VILLECOMT. | 20 | x | | x | | | x | |
| 10 CLEMENT POUYS. | 70 | x | x | x | x | x | x | |
| 11 COLOGNE | 30 | x | | | | | x | |
| 12 COURRENSAN | 60 | x | | | | | x | |
| 13 GAUZE | 50 | x | | | | x | x | |
| 14 ESCLASSAN LABAST. | 30 | x | | | | | x | |
| 15 BAZAUPOUY | 50 | x | x | x | | x | x | |
| 16 HAGET | 60 | x | | x | | | x | |
| 17 JEGUN | 70 | x | x | x | | x | x | |
| 18 LABASSERE | 90 | x | | | | x | x | |
| 19 LAGRAULET | 20 | x | | x | | | x | |
| 20 LANUSSE | 15 | x | | | | | x | |
| 21 LANNEPAX | 50 | x | | | | x | x | |
| 22 LARES | 20 | x | | x | | x | x | |
| 23 LARROSSIMOLE | 15 | x | | x | | | x | |
| 24 LE BROUILH | 60 | x | | | | x x | x | |
| 25 LE HOUGA | 100 | x | x | | x | x x | x | |
| 26 LOMBEZ | 30 | x | | | | x | x | |
| 27 LOURBERAN | 40 | x | x | | | | x | |
| 28 MARGUESTAU | 30 | x | | x | x | x x | x | |
| 29 MAULEON D'ARC | 20 | x | | | | | x | |
| 30 MAUMUSSON LAGUIAN | 30 | x | | x | | | x | |
| 31 MAUVEZIN | 80 | x | x | | x | x | x | |
| 32 MIRAMONT D'ASTARAC | 30 | x | | | | | x | |
| 33 MONCLAS D'ARC | 20 | x | | x | | | x | |
| 34 PARIAS | 30 | x | | x | | x | x | |
| 35 PAUILHAC | 25 | x | | x | | x | x | |
| 36 PAVIE | 80 | x | x | x | | x x | x | |
| 37 SALLES D'ARC | 60 | x | | | | | x | |
| 38 SAINGUINS | 30 | x | x | x | | x | x | |
| 39 SIMORRE | 40 | x | x | x | | x x | x | |
| 40 SION | 20 | x | | | | | x | |
| 41 STE-CHRISTIE | 20 | x | | x | | x | x | |
| 42 STE-CHRISTIE D'ARC | 20 | x | | x | x | x x | x | |
| 43 SAINT-CLAR | 20 | x | | x | | | x | |
| 44 SAINTE-CODE | 30 | x | x | x | | x x | x | |
| 45 ST JEAN LE COMTAL | 20 | x | x | | | x x | x | |
| 46 SAINTE MARIE | 30 | x | | | | | x | |
| 47 SAINT-MICHEL | 30 | x | | x | | | x | |
| 48 SAINT-SAUVY | 80 | x | x | | | x | x | |
| 49 TILLAC | 70 | x | | x | | | x | |
| 50 URGOSSE | 10 | x | x | | | | x | |
| 51 VIELLA | 150 | x | | | | x x | x | |

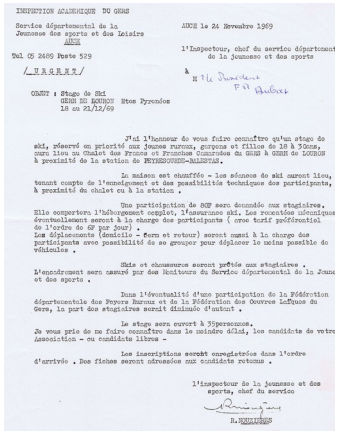


EN 1969 TEL FUT LE PLANNING DES ACTIONS DEPARTEMENTALES

Principes de bases : Formatrice-Information-Liaisons-Relationnelles-Animation

| PERIODES | CARACTERES | SUJETS TRAITES ACTIONS-OBSERVATIONS-MOUVEMENTS | PARTICIPATIONS |
|---|---|---|---|
| 1.1. au 31.12.69 à raison de deux séances par trimestre | Coordination - Orientation - Organisation - | Réunions du Conseil d'Administration, soit au siège social à AUCH, soit au Centre de Promotion Sociale à MONS, ou dans un Foyer adhérent, LE BROUILH. | Plus de 2/3 à chaque séance |
| En cours d'année | Relationnelles - Informatrices - Orientation - | Participation des différents membres du C.A. et de l'animateur aux diverses réunions, séances, visites, voyages, manifestations, veillées : Fédération Nationale des Foyers Ruraux avec le Congrès national, Fédération Régionale Midi-Pyrénées des F.R., Congrès Nat. CIVAM à PARIS, concours agricoles à PARIS et TOULOUSE, rassemblements et congrès des Fédérations voisines, réunions et études faites avec la F.O.L., liaisons avec l'administration et les organismes agricoles. | |
| 1.4.69 au 22.6.69. | Sportif Initiation au volley-ball | Organisation d'un challenge départemental de volley-ball, comprenant des rencontres d'équipes masculines et mixtes classées en poules géographiques. Phase finale le 22.6., lors du rassemblement départemental ; organisation des séances d'initiation avec le service de la jeunesse et des sports. | 18 Foyers 212 adhérents |
| 22 juin 1969 | Sportif Educatif Culturel Ressortissement des liens d'amitiés | Lieu : VIELLA - 2 phases<br>Matinée sportive - Jeux inter foy - Pelote basque - Tennis de table - Pétanque - Volley-ball<br>Après-midi artistique avec pièces de théâtre, chorales, danses, chants. | 500 participants aux jeux sportifs<br>150 participants aux activités artistiques (24 Foyers) |

*Extraits de l'Assemblée Générale, 1969*



INSPECTION ACADEMIQUE DU GERS

Service départemental de la Jeunesse des sports et des Loisirs
AUCH

AUCH le 24 Novembre 1969

Tel 05 2809 Poste 529

/ U R G E N T /

L'Inspecteur, chef du service départemental de la jeunesse et des sports

à M

OBJET : Stage de Ski
GEDRE EN LOURON Hten Pyrenées
15 au 21/12/69

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un stage de ski, réservé en priorité aux jeunes ruraux, garçons et filles de 16 à 30ans, aura lieu au Chalet des Pruneo et Pruneches Communaux du GEDRE à GEDRE de LOURON à proximité de la station de PEYRESOURDE-BALESTAS.

Le maison est chauffée - Les séances de ski auront lieu, tenant compte de l'enneigement et des possibilités techniques des participants, à proximité du chalet ou à la station .

Une participation de 80F sera demandée aux stagiaires. Elle comportera l'hébergement complet, l'assurance ski. Les ressortissants allocataires éventuellement seront à la charge des participants ( prise tarif préférentiel de l'ordre de 6F par jour) .
Les déplacements (domicile - Foyer et retour) seront remis à la charge des participants avec possibilité de se grouper pour déplacer le moins possible de véhicules .

Skis et chaussures seront prêtés aux stagiaires .

L'encadrement sera assuré par des Moniteurs du Service Départemental de la Jeunesse et des sports .

Dans l'éventualité d'une participation de la Fédération départementale des Foyers Ruraux et de la Fédération des Oeuvres Laïques du Gers, la part des stagiaires serait diminuée d'autant .

Le stage sera ouvert à 35personnes.

Je vous prie de me faire connaître dans le moindre délai, les candidats de votre Association - ou candidats libres -

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée . Des fiches seront adressées aux candidats retenus .

L'inspecteur de la jeunesse et des sports, chef du service

*Courrier Jeunesse & Sports, stage de ski, 1969*

164 Annexe 83. *Les foyers ruraux devant l'opinion*, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967 → page 370

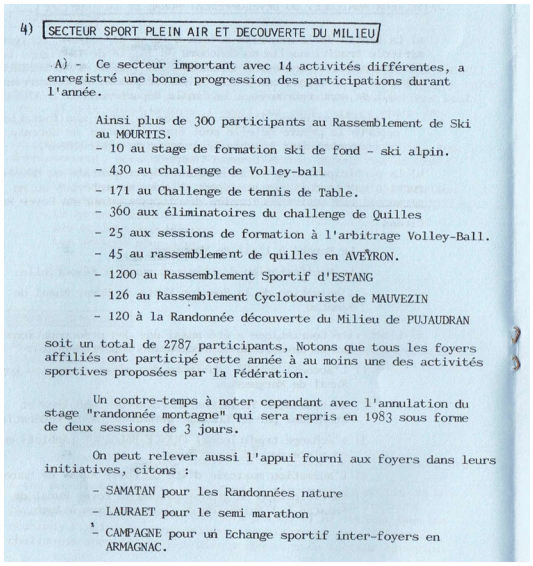
165 Annexe 84. *Une mise en évidence de la progression de l'esprit et du travail des Foyers ruraux*, Sud-Ouest, 13 décembre 1968 → page 371

166 Annexe 85. *La Fédération des foyers ruraux poursuit sa nécessaire mission humaine*, La Dépêche du Midi, 13 décembre 1968 → 372

167 A l'initiative de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Gers, puis repris en 1970 (Annexe 86. Premier stage de ski pour les foyers ruraux du Gers, du 26 au 28 décembre 1975 → page 373) en propre par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux qui l'organise toujours aujourd'hui.

Dès l'année suivante, une section complète du rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale est consacrée au sport[168], un championnat départemental de tennis de table rejoint celui de volley-ball[169], et en 1972, avec l'aide de la Fédération Régionale des Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées, s'ajoute le basket-ball et la possibilité pour les équipes de participer, pour ces trois sports, à des championnats régionaux[170].

En 1974, c'est au tour des quilles de se doter d'un championnat départemental[171], et la Fédération relève chez ses adhérents de nombreuses activités sportives : judo, football, rugby, canoë, pétanque, pelote basque, athlétisme ; vers la fin de la décennie s'ajoute le ski de fond, puis en 1982 le cyclotourisme et le badminton.



4) SECTEUR SPORT PLEIN AIR ET DECOUVERTE DU MILIEU

A) - Ce secteur important avec 14 activités différentes, a enregistré une bonne progression des participations durant l'année.

Ainsi plus de 300 participants au Rassemblement de Ski au MOURTIS.
- 10 au stage de formation ski de fond - ski alpin.
- 430 au challenge de Volley-ball
- 171 au Challenge de tennis de Table.
- 360 aux éliminatoires du challenge de Quilles
- 25 aux sessions de formation à l'arbitrage Volley-Ball.
- 45 au rassemblement de quilles en AVEYRON.
- 1200 au Rassemblement Sportif d'ESTANG
- 126 au Rassemblement Cyclotouriste de MAUVEZIN
- 120 à la Randonnée découverte du Milieu de PUJAUDRAN

soit un total de 2787 participants, Notons que tous les foyers affiliés ont participé cette année à au moins une des activités sportives proposées par la Fédération.

Un contre-temps à noter cependant avec l'annulation du stage "randonnée montagne" qui sera repris en 1983 sous forme de deux sessions de 3 jours.

On peut relever aussi l'appui fourni aux foyers dans leurs initiatives, citons :
- SAMATAN pour les Randonnées nature
- LAURAET pour le semi marathon
- CAMPAGNE pour un Echange sportif inter-foyers en ARMAGNAC.

*Congrès (Assemblée Générale), extrait du rapport d'activités, 1982*



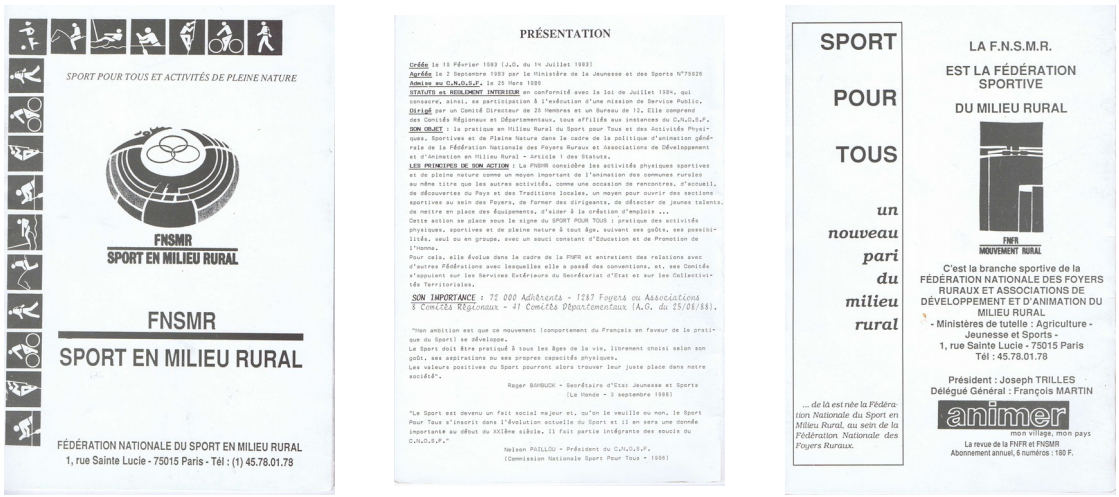

*Ronde sauvage du Pays d'Arrats, raid multisports, 1994*

La gauche au pouvoir à partir de 1981 annonce une nouvelle loi qui confiera aux fédérations sportives agréées par l'État le soin d'organiser leurs disciplines respectives ; il

168 Annexe 24. Assemblée Générale, rapport moral et rapport d'activités, 1971 → page 154
169 Annexe 87. *Sous le signe du dialogue, les foyers ruraux ont tenu leur assemblée générale à Mons*, La Dépêche du Midi, 10 décembre 1971 → page 374
170 Annexe 88. *Le Conseil d'administration de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées s'est réuni, hier, à Mons*, Sud-Ouest, 9 novembre 1972 → page 375
171 Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux → page 197

s'agira pour elles d'établir les règles, les championnats, mais aussi et surtout de délivrer les licences, obligatoires pour toute pratique en compétition, même au plan local.

Pour les Foyers Ruraux, c'est donc le risque de voir les sections sportives se constituer en association autonome et s'affilier directement à la fédération sportive ad hoc ; attachés à la nature pluridisciplinaire du foyer rural, les responsables de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux créent donc le 19 février 1983[172] l'Union Sportive Nationale du Milieu Rural, qui deviendra la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural.



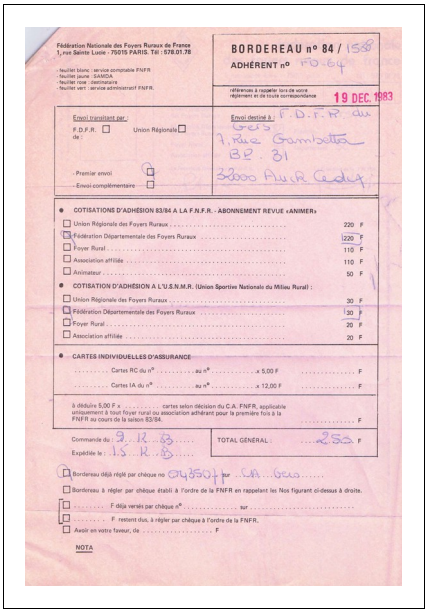

*Extraits de la plaquette de présentation de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, 1988*

L'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports est obtenu le 2 septembre 1983, et permet à la FNSMR, et ses affiliés, Foyers Ruraux ou Fédérations Départementales ou Nationales, de pousuivre leurs activités comme précédemment ; mais à partir du vote de la loi sur le sport, dite loi Avice, du 16 juillet 1984, un agrément par le Comité National Olympique et Sportif Français devient obligatoire pour toute compétition.

La FNSMR sera reconnue par le Comité National Olympique et Sportif Français le 25 mars 1986[173].

Cette reconnaissance du « sport pour tous en milieu rural » lui permet de faire profiter de l'agrément à ses affiliés, et donc de leur délivrer des licences de tous sports, et d'organiser des championnats au niveau local et départemental avec possibilité de délivrer des titres.

172 Publication au Journal Officiel le 14 juillet 1983
173 Annexe 89. *L'hommage au fondateur*, Sud-Ouest, 12 février 1987 → page 376



Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France
1, rue Sainte Lucie - 75015 PARIS. Tél : 578.01.78

- feuillet blanc : service comptable FNFR
- feuillet jaune : SAMDA
- feuillet rose : destinataire
- feuillet vert : service administratif FNFR.

BORDEREAU n° 84 / 1558

ADHÉRENT n° 10.64

références à rappeler lors de votre règlement et de toute correspondance

19 DEC. 1983

Envoi transitant par :
F.D.F.R. ☐ Union Régionale ☐
de :

Envoi destiné à :
F.D.F.R. du Gers
7, Rue Gambetta
BP. 31
32000 Auch Cedex

- Premier envoi ☐
- Envoi complémentaire ☐

● COTISATIONS D'ADHÉSION 83/84 A LA F.N.F.R. - ABONNEMENT REVUE «ANIMER»

| | |
|---|---|
| ☐ Union Régionale des Foyers Ruraux | 220 F |
| ☐ Fédération Départementale des Foyers Ruraux | 220 F |
| ☐ Foyer Rural | 110 F |
| ☐ Association affiliée | 110 F |
| ☐ Animateur | 50 F |

● COTISATION D'ADHÉSION A L'U.S.N.M.R. (Union Sportive Nationale du Milieu Rural) :

| | |
|---|---|
| ☐ Union Régionale des Foyers Ruraux | 30 F |
| ☐ Fédération Départementale des Foyers Ruraux | 30 F |
| ☐ Foyer Rural | 20 F |
| ☐ Association affiliée | 20 F |

● CARTES INDIVIDUELLES D'ASSURANCE

..... Cartes RC du n° ..... au n° ..... x 5,00 F ..... F

..... Cartes IA du n° ..... au n° ..... x 12,00 F ..... F

à déduire 5,00 F x ..... cartes selon décision du C.A. FNFR, applicable uniquement à tout foyer rural ou association adhérant pour la premiere fois à la FNFR au cours de la saison 83/84. ..... F

Commande du : 9.12.83
Expédié le : 15.12.83

TOTAL GÉNÉRAL : 250 F

☐ Bordereau déjà réglé par chèque no 074350 J par CA Gers

☐ Bordereau à régler par chèque établi à l'ordre de la FNFR en rappelant les Nos figurant ci-dessus à droite.

☐ ..... F déjà versés par chèque n° ..... sur .....

☐ ..... F restent dus, à régler par chèque à l'ordre de la FNFR.

☐ Avoir en votre faveur, de ..... F

NOTA

*Bulletin d'adhésion de la FDFR32 à la FNFR et à la FNSMR, 1983*

Au plan départemental, la Fédération acte dans son Assemblée Générale 1983 la création en son sein d'un « Comité Sportif pour le Milieu Rural »[174], et cotise tout naturellement à la FNSMR, en plus de l'adhésion à la FNFR ; l'objectif initial est atteint puisque les sections sportives des Foyers Ruraux peuvent désormais poursuivre leur activité dans les mêmes conditions qu'avant le vote de la loi.

Il est difficile de faire le compte des sections sportives des Foyers Ruraux qui auraient créé leur propre association sans ces évolutions, mais vu l'ampleur prise par les championnats départementaux de volley-ball et de tennis de table, il est probable que l'impact de ces départs aurait été significatif, voire même dévastateur pour certains.

L'ouverture du mouvement à toutes les associations de développement et d'animation rurale en 1983 accompagne ce mouvement en permettant à de nouvelles associations de se joindre à la Fédération Départementale au fil des années ; ce seront principalement des associations de palet gascon[175], mais aussi de volley-ball, gymnastique, multisports[176]...

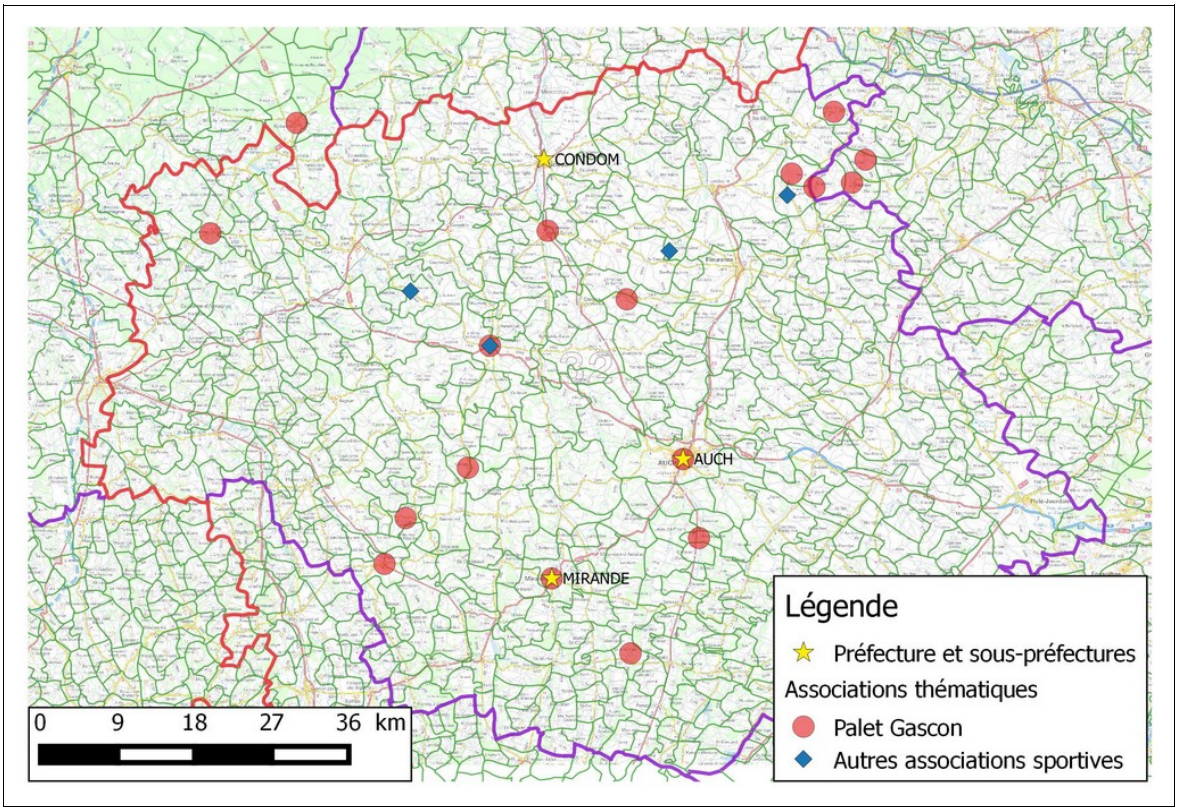
Signe de la fragilité de la structure pluridisciplinaire « foyer rural » face aux associations spécialisées, et sans doute face à la mutation du bénévolat, plusieurs communes (Éauze,

174Annexe 71. Congrès 1983, rapport moral → page 323

175 Le Maillet Calois à Armous-et-Caux, Le Maillet Cézannais à Cézan, La Quille Estangoise à Estang, la Quille Mirandaise et le Maillet Peyrussais à Mirande.

176 Avenir Lislois à l'Isle-Bouzon, Avenir Lamothois à Lamothe-Goas.

Estang, Vic-Fezensac...) ont sur leur territoire plusieurs associations thématiques affiliées à la Fédération Départementale, qui auraient pu être des sections d'un Foyer Rural d'une portée plus large.




*Toutes les associations thématiques de sport et palet gascon entre 1983 et 2012*

Ce comité interne évoluera rapidement vers une association déclarée, le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural[177], sur le modèle des autres départements ; celle-ci sera dotée d'un Comité Directeur distinct du Conseil d'Administration de la Fédération des Foyers Ruraux, mais les administrateurs sont en grande partie les mêmes[178], et le personnel et les locaux resteront toujours ceux de cette dernière.

177 Comme prévu par les statuts de la FNSMR, et en conformité avec ceux-ci.
Annexe 90. Modification des statuts de la FNSMR, 26 octobre 1996 → page 377
Annexe 91. Statuts du CDSMR, 1996 → page 384
Annexe 92. Foyer ruraux : nouvelles structures sportives, la Dépêche du Midi, 5 décembre 1996 → page 388
Annexe 93. *Associer le sport et la ruralité*, Sud-Ouest, 6 décembre 1996 → page 389

178 En 1994/1995, Paul Angelé est président de la FDFR32, du CDSMR32 et de la FRFR Midi-Pyrénées, et vice-président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers.

De nouvelles initiatives sportives font leur apparition : gymnastique d'entretien, vol à voile, U.L.M., planche à voile, randonnée[179], canyoning[180]...

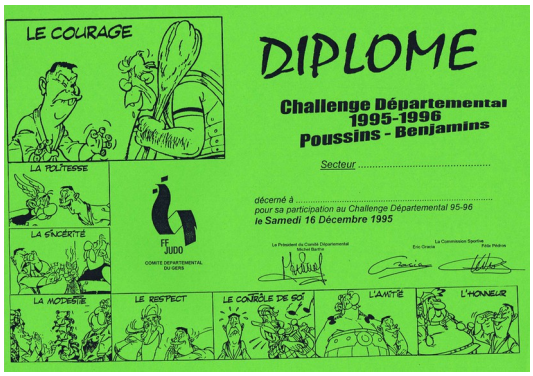
La situation est aujourd'hui compliquée au niveau national, le divorce étant consommé entre la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural et l'Union Nationale des Foyers Ruraux, et la Fédération Départementale maintient depuis 2011 l'adhésion aux deux structures, à ses frais, pour ne pas pénaliser ses adhérents et voir de nouveau des sections ou associations quitter le mouvement rural ; en particulier, la Fédération Nationale organise depuis des années des critériums nationaux, championnats de volley-ball ou tennis de table, auxquels les Foyers Ruraux sont très attachés.

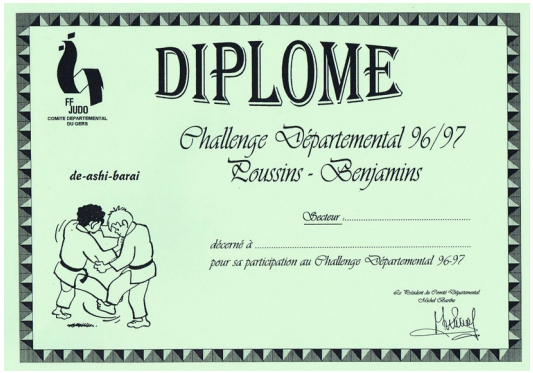
Au plan pratique, les deux fédérations nationales disposent maintenant de deux logiciels d'adhésion spécifiques, dans deux bases de données incompatibles entre elles, Gestanet pour l'UNFR et Gestafill pour la FNSMR, imposant aux salariés ou bénévoles chargés des adhésions dans chaque foyer de gérer deux systèmes informatiques différents, pour y entrer les mêmes informations sur les mêmes adhérents, engendrant une perte de temps conséquente.

La situation n'est pas forcément beaucoup plus simple au niveau régional, de par la complexité du fonctionnement des fédérations sportives délégataires, et de leur volonté d'hégémonie[181], qui voient d'un mauvais œil l'implication des Foyers Ruraux dans l'organisation de compétitions sportives.

En effet, d'un côté la Fédération entretient visiblement de bonnes relations avec le Comité Départemental de Judo du Gers, lui assurant la réalisation de ses diplômes via la Communication Sociale, ou encore avec le comité gersois de la Fédération Française de Tennis.

179 Annexe 62. Programme d'action pour 1993 → page 278
180 Annexe 94. Rapport des actions du mouvement pour 2007, décembre 2007 → page 390
181 http://www.mitterrand.org/Un-monde-a-part.html extrait de la Lettre n°2, octobre 2002, consulté le 15 mai 2016



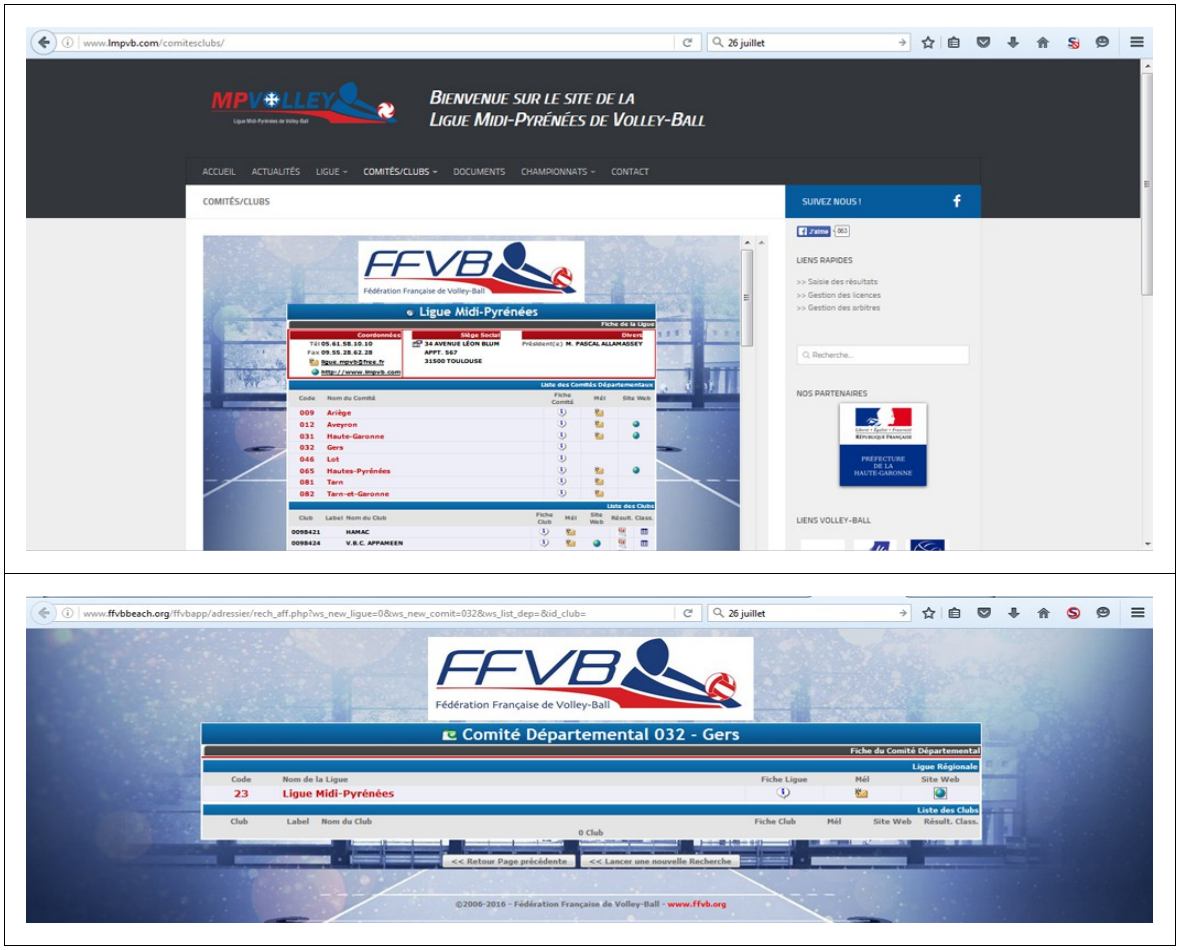




*Diplômes des challenges départementaux de judo, 1995 à 1997*




*Tournoi de tennis départemental, 1994*

Et de l'autre côté, la Fédération Française de Volley-Ball semble occulter totalement le fait que ce sport soit fortement représenté dans le Gers ; un nouvel arrivant dans le Gers souhaitant rejoindre un club ira vraisemblablement chercher l'information sur le site de la FFVB, qui annonce, sans aucune explication, qu'il n'en a aucun.




Captures d'écran du site de la Fédération Française de Volley-Ball (http://www.ffvbbeach.org)

Il est d'ailleurs probable que les résultats des championnats départementaux dans le Gers soient difficilement reconnus à l'extérieur, dans les zones d'hégémonie de la FFVB.

Enfin, au niveau local, il y a toujours de nombreuses redondances entre la Fédération des Foyers Ruraux et son Comité Départemental du Sport en Milieu Rural ; les comptes-rendus d'Assemblée Générale se chevauchent en partie depuis les années 80, et celui de 2016 ne fait pas exception : le rapport d'activités de la Fédération Départementale consacre deux pages et demie au « sport pour tous » ou au « Sport, Santé, Bien-Être », deux pages au Palet Gascon et quilles au maillet, et trois pages aux jeux traditionnels, et celui du CDSMR consacre cinq pages aux mêmes sujets, avec parfois les mêmes formulations.

Véritable vecteur de l'éducation populaire, la structuration du sport a été particulièrement réussie par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, malgré des moyens financiers assez limités.

Ce secteur solide du mouvement rural est pourtant menacé par la période de crise actuelle entre les instances nationales des Foyers Ruraux, ainsi que par les tensions avec les grandes fédérations sportives qui disposent d'arguments financiers et de relais politiques sans commune mesure.




*Logos du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural*

*1983 - 2013* *depuis fin 2013*

# III. Des difficultés aux origines diverses

Les très nombreux projets de la Fédération ont tous pâti de problèmes au cours de leur développement, à des degrés divers, conduisant au mieux à leur réorientation, au pire à leur abandon, parfois dans la douleur.

Mais si la question du financement est souvent au cœur de ces difficultés, elle n'en est dans la majorité des cas que le symptôme, la résultante de choix de la Fédération ou de ses partenaires.

Les idées abandonnées par la Fédération ne disparaissent pas forcément quand elle cesse de les porter : elles sont parfois reprises par certains de ses anciens partenaires, à l'identique ou non, avec l'aval des Foyers Ruraux... ou non, posant certaines questions d'éthique ou de logique de projet.

Déjà évoqué, le Conseil Général reprendra par exemple à son compte le concept du Prix de la Gasconnité sous le nom de la Nuèit de las Encarelhadas, ou Radio Païs qui assurera la version radio, dans son émission « dous contaires », de l'édition des poésies des conteurs gascons, autrefois diffusée sur des petites fiches faciles à transmettre.

On peut citer également la création en 1996 de Profession Sport ; ce réseau associatif, créé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour assurer l'emploi et la paye des animateurs sportifs, deviendra le concurrent direct dans le Gers du CEGEPAR, malgré les nombreuses demandes de la Fédération pour être associée au projet et pouvoir y intégrer son service qui assurait déjà cette mission depuis plus de 15 ans.

L'évolution de la société est aussi en question à travers cette riche histoire ; l'individualisme croissant, qui accompagne globalement l'essor d'internet et de la télévision, est à l'antithèse de la raison d'être des Foyers Ruraux, et plus globalement du concept même de l'association d'éducation populaire et d'animation locale.

A la crise du bénévolat, déjà perceptible dès la fin des années 90, s'ajoute une crise même des projets et des adhésions, aggravée par les hausses de cotisations qui accompagnent inévitablement la baisse des subventions publiques.

Alain Lasserre estime que la Fédération Départementale a aujourd'hui des préoccupations très éloignées de celles des Foyers Ruraux de base ; eux-mêmes, défenseurs acharnés de leur autonomie, ont souvent mal accepté par le passé les projets venant de la Fédération, or celle-ci ne leur parle guère que de problèmes financiers depuis des années. Sur la base de ces divergences, « on ne peut pas faire un orchestre »[182].

182 Entretien du 20 mai 2016 à Saint-Jean-Poutge

## A. Des partenariats qui s'achèvent

Les exemples sont nombreux, surtout dans le domaine associatif ; je ne citerai ici que deux associations parmi d'autres, avant de développer les partenariats et projets plus vastes que sont les Maisons d'Animation Rurale de Pays et la musique à l'échelle départementale.

AJIR, dédiée à la jeunesse et à laquelle la Fédération a participé dès l'origine aux côtés de Jeunesse & Sport et de nombreuses autres associations, est devenue par la suite AJIR-BIJ (Bureau d'Information Jeunesse), puis simplement BIJ, comme de très nombreuses associations similaires en France, souvent portées par les MJC.

La Fédération y était très impliquée, et son président a même été André Couitti, son propre délégué départemental ; mais dès le départ une lutte s'est engagée avec la Fédération des Œuvres Laïques, elle aussi partie prenante, et celle-ci a fini par en prendre la présidence à son tour.

Implantée sur Auch et fortement aidée par la ville, l'association a perdu rapidement son lien avec les zones rurales alentours, orientée en ce sens par la Fédération des Œuvres Laïques sur fond de prétendues orientations politiques[183], et les Foyers Ruraux se sont donc finalement sentis de plus en plus étrangers aux projets, conduisant à leur retrait au début des années 90.

La CUMAV, coopérative audiovisuelle du Gers, pourtant accompagnée par la Fédération dès sa création[184], a été victime de ses choix financiers, et la Fédération s'est alarmée très tôt d'une dérive potentiellement dangereuse ; sa décision de sortir de l'association en 1992[185], suite à des évolutions éloignées du modèle de l'économie sociale, n'aura pas été sans conséquence, puisque privant son service de Communication Sociale, et donc tous ses adhérents, de prêts et de locations à tarifs préférentiels.

### 1. Maisons d'Animation Rurale, Pays et intercommunalités

183 La FOL est réputée de gauche, les Foyers Ruraux de droite ; entretien avec Jacqueline Bonneau et Alain Lasserre, 18 avril 2016.

184 Le délégué départemental de la FDFR32, André Couitti, a été longtemps trésorier de la CUMAV.

185 Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités → page 292

Comme nous l'avons développé précédemment, le maillage territorial a longtemps été au cœur des missions de la Fédération ; la Communication Sociale, et surtout la relance de son volet des Antennes de Pays achevé après 8 petites années de fonctionnement, resteront par la suite une préoccupation constante.

Parallèlement à cette action directe, nous avons évoqué également la participation de la Fédération à la constitution des Pays dans le département, à travers des associations de préfiguration comme la Charte du Bas-Armagnac, et certains Foyers Ruraux avaient pris des habitudes de travail en réseau, comme le Groupe Inter-Foyers Ruraux du Condomois constitué sous l'impulsion d'Alain Lasserre.







*Affiches d'actions du Groupe Inter-Foyers Ruraux du Condomois, 1992 et 1994*

La Fédération réfléchit donc dès 1998 à une nouvelle forme d'organisation à l'échelle des Pays[186], sous la forme de Maisons d'Animation Rurale[187].

Jacqueline Bonneau et Alain Lasserre[188] en sont les promoteurs, persuadés que ces lieux vont pouvoir rassembler à la fois les actions des Foyers Ruraux dans les domaines de l'animation du territoire ou de défense de l'identité gersoise, mais aussi accueillir d'autres associations et actions.

L'ensemble des cotisations au mouvement rural du Gers est alors revu pour préparer cette montée en puissance des Maisons d'Animation Rurale, pour alimenter un fonds qui leur sera dédié.

Malheureusement, trois facteurs vont entrer en collision et conduire à l'annulation de ce projet, et même à des conséquences toujours d'actualité.

Tout d'abord, lors de création effective des Pays, il n'est tout simplement plus question des Foyers Ruraux, qui en étaient pourtant partie prenante dès l'origine ; les entités administratives, ou plutôt semi-administratives puisque sous forme associative, sont entièrement pilotées par les élus, et l'action des Foyers Ruraux n'est évoquée que de façon lointaine et anonyme.



Foyers ruraux

# Franchir un cap difficile

**Les foyers ruraux deviennent-ils des incompris de la nouvelle société ? Ils continueront, concrètement à démontrer leur rôle de moteur de la ruralité.**

L'optimisme n'est pas de mise à la Fédération départementale des foyers ruraux (FDFR) du Gers. Financièrement, il a fallu réduire le temps de travail des quatre permanents de la structure pour trouver l'équilibre des comptes. Mais peut-être plus grave, le manque de reconnaissance officielle qui se dessine pour les prochaines décennies. En effet l'avenir qui passe par les contrats de terroirs ou de pays et surtout par l'intercommunalité ignore les foyers et n'ont engagé aucun contrat de partenariat, n'en n'ont même pas évoqué l'éventualité. Avec des structures d'Etat, comme la jeunesse et sports, pour le très important volet sportif de la FDFR, tous les partenariats souhaités n'ont pu être accomplis.

**Une période de doute**

Les administrateurs et le leur président, M. Paul Angelé traversent une période de doute. « Que sera le devenir de l'éducation populaire ? » Pourtant on ne peut pas nier le rôle des 140 foyers où structures regroupés au sein de la fédération. Ils sont à l'origine d'un véritable courant d'animation en milieu rural. Que ce soit le sport, le théâtre, et bien d'autres activités culturelles, l'action permet de rompre l'isolement des ruraux. A un moment où la crise touche aussi les campagnes, où l'exclusion sociale y est réelle même si par pudeur elle est tue, le foyer est un moyen indispensable de socialisation et de rencontres.

Irremplaçables aussi toutes les actions menées pour une sauvegarde des traditions. Un mot qui regroupe à la fois le patrimoine architectural (opérations villages, culturel (conteur et prix de la gasconnité), historique. Mais aussi une politique tournée vers l'avenir et le développement que ce soit par la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'initiation aux nouvelles technologies de communications.

**Heureusement, le bénévolat**

Aujourd'hui tout cela ne peut fonctionner que par le bénévolat. Mais un bénévolat qui ne bénéficie pas toujours, par manque de moyens, du soutien qu'il serait en droit d'attendre de sa fédération. Malgré ce bilan les foyers ruraux du Gers ne baisseront pas les bras et maintiendront leurs activités en s'adaptant aux besoins leurs six mille adhérents. Coller aussi à certaines réalités économiques en se rapprochant des actions et des pôles touristiques.

Sur le volet sportif une initiative sera concrétisée. Il s'agit de la création d'un centre national de promotion des jeux et sports traditionnels. Une manière de bien ancrer le Gers comme berceau du jeu de quilles et du palet Gascon. Un centre qui pourrait rapidement devenir une nouvelle image de marque pour le département.

Les foyers ruraux feront face, démontrant ce qui ne devrait plus l'être, leur indispensable vocation de moteurs de la ruralité.

J.-M. D.



**Lors de la réunion des foyers ruraux.** – Photo « La Dépêche », Victor Réchou.

## *Traditions et emploi*

Au cours de cette assemblée générale, samedi, au conseil général, les foyers ruraux ont démontré qu'ils étaient à la fois des défenseurs des traditions et qu'ils se souciaient de l'emploi des jeunes. Traditions, notamment en relançant le projet « Al canton » qui est la recherche et le collectage des jeux traditionnels anciens sur la région.

Sur les emplois jeunes, la FDR a monté 14 dossiers et a pu pourvoir 4 postes. Cinq sont toujours à l'étude. Six autres dossiers sont en préparation.

Dep. 10/05/99.

*Franchir un cap difficile*, La Dépêche du Midi, *10 mai 1999*

186 Annexe 32. Christian Aniort, *Face au défi de l'an 2000*, La Dépêche du Midi, 26 décembre 1998 → page 180

187 Annexe 95. La Fédération Départementale lance la Maison de l'animation rurale de Lomagne pour 2000, 1999 → page 402

188 Annexe 96. Alain Lasserre, lancement des Maisons d'animation rurale, 30 mars 2001 → page 403

La Charte du Pays d'Armagnac, en 2002, est révélatrice de la volonté des élus d'apporter la priorité absolue à la sphère économique, la culture et l'animation locales, hors des grandes manifestations et festivals, étant citées de façon plutôt succinctes : page 37, « Optimiser l'offre présente dans le tissu associatif en particulier dans les domaines du sport et de la culture », page 43, « Aider le milieu associatif en tant que potentiel humain qui permet de valoriser les éléments identitaires (connaissance, vulgarisation, activités…). », et page 44 « Promouvoir la langue gasconne dans le quotidien et dans la création artistique (musique, histoire…). »

A cette même page, est cité « Un collectif d'associations gersoises [...] mis en place autour de l'idée de défendre et de promouvoir l'usage de la langue gasconne. », sans même citer son nom...

Enfin, page 43, nous trouvons « Soutenir le développement d'une maison des associations dont l'objet est de promouvoir et d'accompagner le développement des projets, des idées et des initiatives locales en apportant une logistique technique, organisationnelle, juridique, qui peut être la base d'un réseau d'acteurs relais pour assurer un maillage du territoire », soit exactement la définition de la Maison d'Animation Rurale de l'Armagnac, pourtant portée par la Fédération depuis 1998.

En plus de cette volonté, délibérée ou non de la part des futurs Pays, d'ignorer les Foyers Ruraux, le Conseil Général signe en 1999 une convention avec la Fédération qui inclut le projet des Maisons d'Animation Rurale, mais décide de ne plus le soutenir lors de la reconduction de 2002 alors qu'il avait été une nouvelle fois sollicité[189], le condamnant à plus ou moins court terme.

189 Annexe 97. Note d'information sur l'Assemblée Générale de la FDFR, à l'attention de la préfecture du Gers, 2001 → page 406



Foyers ruraux et conseil général

## Un pont entre deux siècles

Jean-Pierre Pujol, vice- président du conseil général, et Paul Angelé, président de la Fédération départementale des foyers ruraux, ont signé une convention de partenariat pour trois ans.

Ce document cadre — 1999-2001 — véritable pont entre deux siècles, reconnaît à la fédération départementale son rôle fédérateur d'initiatives locales, son rôle structurant pour les associations qui animent le milieu rural aujourd'hui : foyers ruraux et comités des fêtes, associations sportives pour tous, associations culturelles, associations de développement local...

**Un réseau puissant**

Avec 107 foyers ruraux, 40 associations thématiques, 6.000 adhérents, véritables militants de la cause des villages qui bougent, le délégué départemental André Couitti rappelait le rôle d'artisan de lien social et de tisserand de solidarités locales assuré par le mouvement. En soulignant la présence de plus de 40 % de femmes à la tête des associations, il précisait l'étonnante modernité de la structuration sociale de la fédération... en avance sur bien d'autres institutions.

**Foyers ruraux du 3e millénaire**

Faisant écho à ces informations, Paul Angelé abordait la question déterminante du développement territorial qui sera marquée dès l'an 2000 par l'application des nouvelles lois sur la coopération intercommunale de pays. Regrettant que par le passé les mouvements associatifs soient écartés des débats sur le développement local, il développa l'ambition des foyers ruraux : « créer des structures nouvelles pour répondre aux mutations du monde rural, nous inventons, aujourd'hui, les foyers ruraux du 3e millénaire. Nous mettrons en place, dès l'année 2000, les maisons d'animation rurale de pays dans de nombreux territoires du Gers. Nous ferons des propositions aux communautés des communes. »

Face à ces propositions nouvelles, Jean-Pierre Pujol et Françoise Castex se félicitaient de la tonicité du mouvement. Sans rentrer dans le détail, le représentant du conseil général soulignait qu'en deux exercices l'assemblée départementale avait augmenté de 20 % son aide à la fédération (plus 100.000 F sur une aide de base de 400.000 F).

Par ailleurs, le conseil général soutiendra sur cinq ans la création de quatorze emplois-jeunes dont six sont déjà en place.

**Nouveaux chantiers**

Distribuée en trois volets, la convention accorde les moyens d'équilibre au service départemental, le soutien au programme d'animation, l'ouverture de nouveaux chantiers par la création de maisons d'animation, l'aide à l'espace gascon de Sauboires, la création du Centre national des jeux et sports traditionnels. « Une première étape qui sera revue chaque année par des avenants », précisait Mme Castex.

Autour du verre de l'amitié, les responsables des foyers ruraux au grand complet pour cette circonstance faisaient entendre « la voix de la campagne » aux représentants du conseil général qui prenaient acte de la volonté fédérale de porter la parole des ruraux auprès des collectivités territoriales, des pouvoirs publics avec courtoisie, force et détermination pour un milieu rural de vie et en vie.

**Une équipe de quatre permanents ; un programme annuel de 57 actions ; un budget de 1,5 MF ; des aides du conseil général, 500.000 F (30 %) ; des aides de l'Etat, 180.000 F (12 %) ; un autofinancement (58 %).**

La convention signée entre M. Angelé (FDFR) et M. Pujol (vice-président du conseil général du Gers). – Photo « La Dépêche », M. Pujos.

*Un pont entre deux siècles,* La Dépêche du Midi, *27 octobre 1999*



L'ACTUALITÉ DANS LE GERS

Sud Ouest Vendredi 23 avril 2004

**FOYERS RURAUX.** La Fédération départementale, en assemblée générale ce soir, accentue la mise en réseau des compétences de sa centaine de structures

## La force est avec eux

Olivier Escots

Les Foyers ruraux du Gers ont découvert la mise en réseau et semblent s'y être attachés. Forts de deux exemples d'actions réalisées dans le cadre de deux structures territoriales, celle du Pays d'Armagnac et celle de Porte de Gascogne, la Fédération départementale des foyers ruraux (FDFR) fait de cette mise en commun des moyens la grande orientation des trois prochaines années. « Nous voulons poursuivre dans cette voie », affirme Jacqueline Bonneau, présidente de la FDFR, qui regroupe une centaine de structures gersoises.

Le cas du Pays d'Armagnac est sans doute l'exemple auquel la présidente tient le plus. « Nous nous sommes impliqués dans la plupart des Pays, mais notre action a sans doute été la plus importante dans ce secteur. »

Les foyers ruraux ont notamment apporté une grande contribution au travail de fourmi initié par Christian-Pierre Bedel. Ce dernier a lancé un recensement du parlé gascon et des traditions locales.

Les Foyers ruraux ont assuré une grande partie de la logistique de ce chantier d'envergure. Ils avaient en effet pour mission d'organiser, avec le relais des mairies, des réunions auxquelles étaient invitées les personnes ayant un savoir gascon, acquis le plus souvent par la tradition orale.

**Maison d'animation.** Toujours dans ce Pays d'Armagnac, l'action de la FDFR a débouché sur la création à Eauze d'une Maison d'animation rurale. « En fait, elle regroupe plusieurs foyers ruraux qui avaient déjà une grande habitude de travailler ensemble ». Cette mise en réseau des compétences correspond au souhait des Foyers ruraux « d'être une force ».

Outre l'animation des commu- veut apporter son soutien aux acteurs locaux, qu'ils soient particuliers ou associatifs. « Nous avons un mission de services », rappelle Jacqueline Bonneau. « Par exemple, nous sommes considérés comme tiers de confiance auprès de l'URSAFF afin d'aider les personnes sur certains points particuliers. Nous avons aussi un service communication. Nous offrons également nos compétences au service d'au- exemple la mise en page de brochures. »

**Orientation.** De l'autre côté du département, la Fédération départementale a entamé « un repositionnement des foyers ». « Il y a une véritable action à mener sur cette couronne toulousaine », affirme Jacqueline Bonneau. « Nous devons répondre à l'attente des nouveaux arrivants, ce qui passe, comme cela a été fait, par la création de nouvelles sociétés ». Le rapport d'orientation pour les années 2005, 2006 e 2007, qui doit être voté ce soir à l'occasion de l'assemblée gén rale de la FDFR, s'inscrira dan cette grande ligne, qui veut qu les Foyers ruraux soient « une fo ce » des campagnes.

▶ **Assemblée générale de l Fédération départemental des Foyers ruraux, aujourd'hu à 18 heures à l'Hôtel du De partement, à Auch.**

Jacqueline Bonneau, présidente de la Fédération départementale des Foyers ruraux — PHOTO PHILIPPE BATAILLE

*La force est avec eux*, Sud-Ouest, *23 avril 2004*

Du côté de la Fédération, enfin, le travail s'engage bien au départ, chacun des six salariés étant affecté à l'une des six Maisons d'Animation Rurale, même si seulement deux d'entre elles ouvriront réellement avec des locaux dédiés.

Pourtant avant même le lancement du projet, les difficultés économiques de la Fédération sont réelles, et du chômage partiel est à l'étude[190] ; en 2005 le dépôt de bilan, avec la réduction des moyens et surtout le retour à seulement quatre salariés, doit logiquement mettre un terme aux Maisons d'Animation Rurale, mais s'engage alors une nécessaire réflexion sur une nouvelle gouvernance, nouvelle façon de fonctionner.

Afin de ne pas laisser le projet disparaître, Alain Lasserre propose de confier la gestion des Maisons d'Animation Rurale à des regroupements de Foyers Ruraux avec le support de la Fédération, sur le modèle du Groupe Inter-Foyers Ruraux du Condomois ; adoptée à l'unanimité, cette résolution n'a jamais été appliquée parce qu'elle nécessitait une forte implication des administrateurs des Foyers Ruraux locaux, en plus de ceux de la Fédération[191].

190 Annexe 98. Cotisations 98-99, document de travail → page 410
191 Entretien avec Alain Lasserre, 16 avril 2016.

En 2007 les Maisons d'Animation Rurale disparaissent des comptes-rendus de réunion, mais empêtrée dans ses problèmes financiers la Fédération ne peut, puis ne veut pas rembourser les associations qui ont contribué au fonds spécifique des quatre secteurs où le service n'a pas vraiment fonctionné, alimentant le ressentiment d'une partie des Foyers Ruraux.

Les documents[192] donnent la mesure du nombre d'associations concernées par ce remboursement : en 2000-2001, 10 ont contribué sur l'Astarac, 5 sur la Save, 6 sur Talouch-Val de Gers, et 4 sur le Val d'Adour, soit le tiers des Foyers Ruraux adhérents !

## 2. L'enseignement musical

La Fédération Départementale s'intéresse rapidement à la diffusion musicale en milieu rural ; dès 1975, ce sera la création de l'association Musique en Armagnac[193], et en 1988 la Fédération accompagne le 1er Festival de Musique à cordes du Foyer Rural de Bretagne d'Armagnac.

Le soutien à la diffusion s'accompagne très vite d'un soutien à l'enseignement, car certains Foyers Ruraux constituent des sections « école de musique », et la Fédération permet également la constitution en 1982 d'un ensemble populaire de l'Armagnac, appelé « Orchestre de Pays »[194], sorte d'école spécialisée dans les musiques traditionnelles gersoises.


1982

Musique

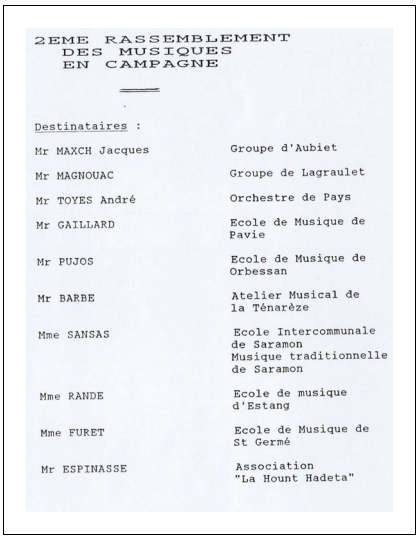
L'Ensemble populaire de l'Armagnac une naissance tant attendue

192 Annexe 99. Ressources disponibles au titre du Fonds d'Animation Rurale de Pays, 16 août 2001 → page 411

193 Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux → page 197

194 Annexe 100. *L'avenir par la culture et la décentralisation*, Sud-Ouest, 24 décembre 1981 → page 415

Vu la taille des villages, ces écoles de musique sont immédiatement soutenues par plusieurs communes, premières « intercommunalités culturelles » très en avance sur les futures évolutions de la coopération intercommunale, et la Fédération décide de les accompagner financièrement[195], mais aussi à travers des actions de diffusion départementales : ce seront, dès 1977, les rassemblements artistiques et récréatifs, puis en 1987 apparaît le rassemblement départemental « Musique en campagne », regroupement des groupes et écoles de musique du département soutenus par les Foyers Ruraux, rassemblant 180 musiciens dès sa première édition.



2EME RASSEMBLEMENT
DES MUSIQUES
EN CAMPAGNE

Destinataires :

| | |
|---|---|
| Mr MAXCH Jacques | Groupe d'Aubiet |
| Mr MAGNOUAC | Groupe de Lagraulet |
| Mr TOYES André | Orchestre de Pays |
| Mr GAILLARD | Ecole de Musique de Pavie |
| Mr PUJOS | Ecole de Musique de Orbessan |
| Mr BARBE | Atelier Musical de la Ténarèze |
| Mme SANSAS | Ecole Intercommunale de Saramon Musique traditionnelle de Saramon |
| Mme RANDE | Ecole de musique d'Estang |
| Mme FURET | Ecole de Musique de St Germé |
| Mr ESPINASSE | Association "La Hount Hadeta" |

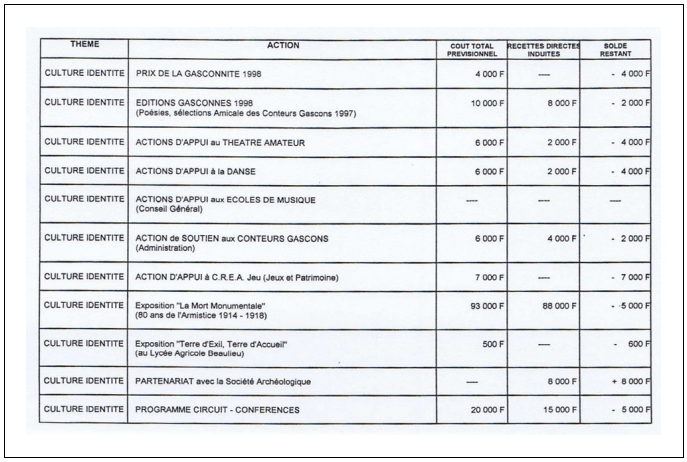
*Extrait du courrier d'inscription[196] au 2e rassemblement « Musiques en campagne », 11 avril 1989*

La Fédération monte plusieurs dossiers pour bénéficier du Fonds d'Initiative Culturelle (FIC) lancé en 1982 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et les écoles de musique vont pouvoir rapidement s'équiper dans cette période.

Parallèlement à l'action des Foyers Ruraux, le Conseil Général dispose depuis 1974 de son propre outil, l'A.D.D.A., ou Association Départementale de Développement des Arts, qui aide également les écoles de musique dans leur développement.

195 Annexe 77. Assemblée Générale 1986, extrait du rapport d'activités → page 355
196 Annexe 101. 2e Rassemblement des musiques en campagne, 11 avril 1989 → page 416

Dès les débuts de la décentralisation, l'A.D.D.A. concentre l'essentiel des crédits culturels dédiés à la musique et au théâtre du département[197] ; après des années d'entente avec la Fédération[198], elle va progressivement devenir l'unique interlocuteur des sections musicales des Foyers Ruraux puisque la Fédération ne recevra plus d'aides financières pour ce secteur d'activités.



| THEME | ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| CULTURE IDENTITE | PRIX DE LA GASCONNITE 1998 | 4 000 F | --- | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | EDITIONS GASCONNES 1998 (Poésies, sélections Amicale des Conteurs Gascons 1997) | 10 000 F | 8 000 F | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI au THEATRE AMATEUR | 6 000 F | 2 000 F | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI à la DANSE | 6 000 F | 2 000 F | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI aux ECOLES DE MUSIQUE (Conseil Général) | --- | --- | --- |
| CULTURE IDENTITE | ACTION de SOUTIEN aux CONTEURS GASCONS (Administration) | 6 000 F | 4 000 F | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTION D'APPUI à C.R.E.A. Jeu (Jeux et Patrimoine) | 7 000 F | --- | - 7 000 F |
| CULTURE IDENTITE | Exposition "La Mort Monumentale" (80 ans de l'Armistice 1914 - 1918) | 93 000 F | 88 000 F | - 5 000 F |
| CULTURE IDENTITE | Exposition "Terre d'Exil, Terre d'Accueil" (au Lycée Agricole Beaulieu) | 500 F | --- | - 600 F |
| CULTURE IDENTITE | PARTENARIAT avec la Société Archéologique | --- | 8 000 F | + 8 000 F |
| CULTURE IDENTITE | PROGRAMME CIRCUIT - CONFERENCES | 20 000 F | 15 000 F | - 5 000 F |

*Extrait du catalogue des actions départementales de la Fédération, 1998*

Un projet d'école départementale de musique et de danse, porté par les Foyers Ruraux sous forme d'un établissement central de type CRD[199] et d'établissements secondaires de types CRI[200] ou CRC[201] remplaçant les actuelles écoles de musique, a été refusé par l'A.D.D.A. et la ville d'Auch[202], et de facto, par le Conseil Général, laissant aux communes[203] la plus grande part dans le financement de leurs écoles de musique locales, et empêchant un maillage efficace et un rééquilibrage à l'échelle du territoire (certaines structures n'accueillent qu'une cinquantaine d'élèves).

197 En 1983, la totalité de ces crédits.
Annexe 102. Proposition de négociation d'une convention culturelle liant le département du Gers à l'État, 23 juin 1983 → page 418

198 André Couitti, délégué départemental (directeur) de la Fédération, sera longtemps trésorier de l'A.D.D.A.

199 Conservatoire à Rayonnement Départemental, souvent ex-École Nationale de Musique ou ex-Conservatoire National de Région

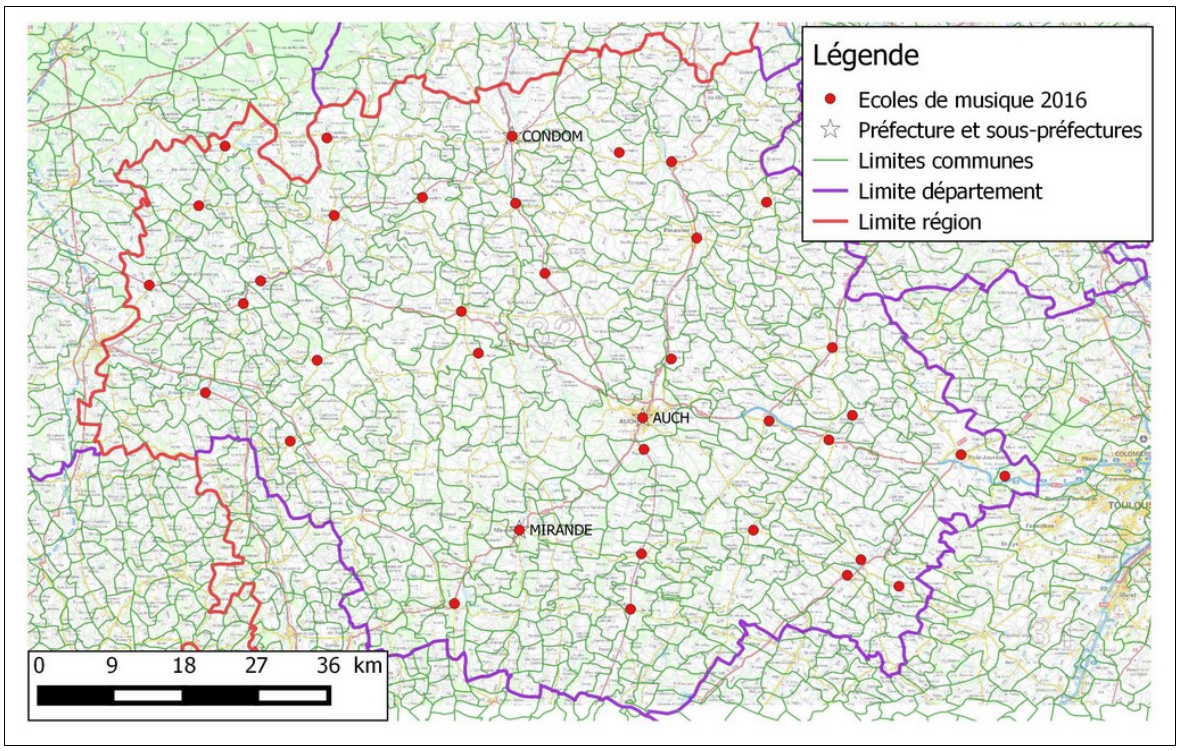
200 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

201 Conservatoire à Rayonnement Communal

202 Qui était la seule du département, jusqu'en 2000, à gérer une école de musique publique, donc la seule pouvant obtenir un label CRD, CRI ou CRC, puisque les associations loi 1901 ne peuvent y prétendre.

203 Ou communautés de communes quand elles en prennent la compétence : http://www.lomagne-gersoise.com/Ecole-de-musique , consulté le 22 mars 2016

De même, l'A.D.D.A. a aujourd'hui l'exclusivité des animations musicales dans les écoles, auxquelles participait la Fédération, qui rémunérait des professeurs des écoles de musique des Foyers Ruraux chaque année pour ce projet. L'A.D.D.A. assure désormais une fois par trimestre ces animations scolaires, alternant musique traditionnelle, musiques du monde, musique classique, mais aussi, et de plus en plus régulièrement, du théâtre, réduisant de facto le nombre de représentations musicales.




*Carte des écoles de musique soutenues par l'A.D.D.A.32 et le Conseil Général du Gers, 2016*

N'étant plus partie prenante du développement de l'enseignement musical délivré par les écoles de musique, la Fédération a réduit son aide au seul champ des musiques populaires, principalement l'Orchestre du Pays d'Armagnac devenu le groupe Tiquetantolha, qui a pu enregistrer son CD « Dançam dab Tiquetantolha »[204].

204 « Dansons avec Tiquetantolha »



*Tiquetantolha en concert au Foyer Rural de Castex-d'Armagnac, 30 avril 2011 (photo Henri Portes)*



*Tiquetantolha à Gastes pour la reconstitution d'un mariage gascon en 1900, 26 juillet 2015*

L'A.D.D.A. est présidée, depuis sa création, par le président du Conseil Général du Gers ou son représentant, et la Fédération des Foyers Ruraux ne fait à ce jour plus partie de ses administrateurs[205].

205 http://www.addagers.fr/uploads/adda32/documents/ListeCABureau2015Adda32.pdf, consulté le 22 mars 2016

## B. Le financement, un problème récurrent

Parmi les premiers financeurs de la Fédération, on retrouve bien sûr le Conseil Général du Gers, dont les subventions vont fortement varier au fil des années, mais aussi la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Agricole et la caisse régionale du Crédit Agricole, dont les aides suivront l'évolution du monde agricole.

Si la Fédération se plaint rapidement d'un manque d'aides de la part de l'État[206], son budget n'en est pas moins idyllique dans les premières années : en 1967 les subventions représentent 90% des recettes et l'excédent de fonctionnement est de 57%[207] !

La Fédération n'aura de cesse de réclamer des moyens supplémentaires[208], mais parvient sur les deux premières décennies à conserver un équilibre financier solide grâce à une gestion rigoureuse, mais aussi par une hausse spectaculaire des subventions du Conseil Général, et des aides pour des projets spécifiques.

| Année / Poste | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1972 | 1976 | 1981 | 1986 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conseil Général | 6 000 F | 6 000 F | 15 000 F | 15 000 F | 20 000 F | 25 000 F | 45 000 F | 90 000 F | 250 000 F |
| Chambre d'Agriculture | | 500 F | 500 F | 500 F | 1 500 F | 1 000 F | 2 000 F | 500 F | |
| Mutualité Agricole | 500 F | 500 F | 500 F | 500 F | | 1 000 F | 500 F | 500 F | |
| Crédit Agricole | 1 000 F | | 2 000 F | | 2 000 F | 2 000 F | 3 000 F | | |
| FNFR/FNSMR | | | 750 F | | | 825 F | 1 920 F | 15 130 F | 6 000 F |
| Autres subventions (dont ponctuelles) | | | | 2 275 F | 7 650 F | 3 200 F | 12 000 F | 40 000 F | 192 900 F |
| FONJEP | | | | | | | | 122 040 F | 252 800 F |
| Part subventions dans le budget | | 90% | 93% | | 69% | 91% | 72% | 64% | 60% |
| Résultat (en part des recettes) | | 57% | 47% | | 15% | -24% | 17% | 14% | |

*Évolution des subventions de 1966 à 1986*

206 Annexe 103. Gérard Rozes, *Au Congrès des Foyers ruraux : un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus*, La Dépêche du Midi, 17 décembre 1965 → page 419

207 Annexe 036. Grand livre, 1967 → page 191

208 Annexe 104. *Problème de croissance à la fédération des Foyers ruraux, le développement des activités demande des moyens accrus*, Le Gers Socialiste, 13 janvier 1979 → page 420

Il ressort de la comparaison des données disponibles[209] quatre grandes tendances :

- une hausse constante de l'aide du Conseil Général, qui explose avec la décentralisation,
- une aide faible mais constante des organismes agricoles du département (y compris le Crédit Agricole), qui disparaît au début des années 80, actant la fin de la prédominance du secteur dans l'activité des Foyers Ruraux[210],
- une montée en charge des postes salariés dans le budget de la Fédération, l'aide pour les postes FONJEP représentant 30 à 40% du budget,
- et d'une manière générale, l'extrême dépendance de la Fédération aux aides publiques.

Les difficultés réelles apparaissent en réalité à partir de 1987[211], très précisément avec l'épuisement des crédits dévolus au PAP16 du plan quinquennal, et la Fédération se retrouve avec des emplois non financés à gérer ; dans le même temps, l'État gèle une partie de ses postes FONJEP[212].

| Année / Organisme | 1987 | 1991 | 1993 | 1995 | 1998 | 2001 | 2004 | 2007 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conseil Général | 256 000 F | 370 000 F | 400 000 F | 400 000 F | 250 000 F | 499 997 F | 505 087 F | 524 766 F |
| FNFR/FNSMR/Sport | | 43 400 F | 40 313 F | 12 616 F | 53 055 F | 196 938 F | 340 540 F | 189 034 F |
| CNASEA | | 153 835 F | 43 286 F | 104 618 F | 44 871 F | 0 F | 76 832 F | 28 049 F |
| Autres subventions et participations (dont ponctuelles) | 43 040 F | 380 553 F | 317 260 F | 278 828 F | 392 899 F | 81 463 F | 74 635 F | 236 538 F |
| FONJEP | 242 018 F | 194 519 F | 197 352 F | 153 419 F | 153 440 F | 207 105 F | 210 785 F | 93 841 F |
| Part des subventions et aides dans le budget | 50% | 74% | 74% | 60% | 58% | 66% | 74% | 75% |

*Évolution des subventions de 1987 à 2007 (converties en Francs)*

209 Comptabilité détaillée, Grands Livres, budgets et bilans votés en Assemblées Générales.

210 La fin de l'aide de la Chambre d'Agriculture est autant liée au désengagement du Ministère de l'Agriculture de l'aide aux Foyers Ruraux qu'à la décentralisation qui amène les services ministériels à se retirer au profit des collectivités territoriales.

211 Annexe 105. Assemblée Générale 1987, rapport moral → page 421

212 Annexe 106. Assemblée Générale 1993, rapport moral → page 423

La Fédération fait largement état de ces difficultés de financement et de ce désengagement de l'État lors de ses Assemblées Générales où sont toujours présents des représentants des ministères concernés[213].

En 1995 la FNFR, sujette à de graves difficultés financières, cesse toute aide directe aux fédérations départementales et régionales[214], et l'apparente bonne tenue des subventions masque de graves problèmes structurels : recours au chômage partiel, stagnation des aides départementales et nationales alors que les dépenses croissent mécaniquement, suppression de postes FONJEP...

Lors de cette Assemblée Générale 1995, le trésorier « historique » de la Fédération, à ce poste depuis 1962, porte un regard très dur sur le décalage entre les discours des pouvoirs publics et la réalité de terrain[215].

Ce problème des postes FONJEP sera dès lors un leitmotiv pour la Fédération et de nombreuses autres associations, les aides étant gelées ou redistribuées d'une année sur l'autre sans grande visibilité, entraînant la disparition de postes ou de subites nécessités de financement propre pour assurer la pérennité de ceux-ci.

213 Annexe 107. Assemblée Générale 1993, bilan financier → page 426
214 Annexe 108. Courrier de la FNFR sur la suppression des aides au fonctionnement des fédérations départementales, 9 mai 1995 → page 427
215 Annexe 109. Assemblée Générale 1995, rapport financier → page 429



N° 420 — MARS 2006

info FOYER RURAL

FOYER RURAL INFORMATIONS

## La deuxième vie du Comité de pilotage

*Entrez dans les propositions !*

Installé à l'Assemblée générale d'octobre 2006 à Achères, le Comité de pilotage de la refondation s'est attaché à travailler conformément aux objectifs qui lui ont été donnés. La première partie de son travail est achevée. Elle a porté essentiellement sur la construction d'une méthode d'organisation et d'animation des débats, se concrétisant par la mise en service d'une «mallette» diffusée à l'ensemble du mouvement. Nous avons longuement décrit cette mallette, elle est à présent disponible dans toutes les FD et UR. Il suffit de la réclamer.

C'est maintenant une autre phase qui se met en place. Celle du débat, partout où l'envie s'en fait ressentir. Des débats que le comité de pilotage est prêt à aider à animer sur simple demande. Mais c'est aussi, pour ne pas en rester à ce grand déballage d'idées, le temps de la proposition et de la formulation.

Le calendrier très serré est une chance, cela nous oblige à avancer rapidement dans les propositions de refondation.

Statuts, schéma d'adhésion... les premières discussions font apparaître des priorités. Le Comité de pilotage doit pouvoir, tout en restant à l'écoute des discussions dans les territoires, être en capacité de passer à une vitesse supérieure, d'oser des propositions qui seront portées au débat, dans un processus qui se veut éminemment démocratique. Il s'agit là d'une extension de mission que souhaite lui donner le bureau national.

Rappelons le calendrier que le Comité de pilotage s'est fixé : réalisation des mallettes pédagogiques, débat à tous les échelons du mouvement, Conseil national le 20 mai à Paris, couplé avec l'AG statutaire de la FNFR. Puis un travail sur la rédaction précise des modifications à proposer au Congrès d'octobre, lequel sera marqué par la célébration du 60e anniversaire du mouvement des Foyers ruraux.

Certes, la refondation ne s'arrêtera pas à ce moment là, le chantier est trop immense, à la hauteur de l'ambition affirmée de proposer une dynamique associative nouvelle pour le XXIème siècle. Mais déjà une étape significative sera accomplie, c'est en tout cas notre souhait le plus cher.

*Laurent Marc Méallarès*
*et les membres du comité de pilotage*

## Les postes Fonjep gelés

*11 avril 2006 :*
*Rendez-vous avec l'Etat*

Les postes Fonjep qui dépendent d'un abondement du ministère de l'Agriculture n'ont pas été honorés pour l'année 2005. Nous souhaitons ouvrir un espace de réflexion avec plusieurs de nos partenaires sur l'avenir du financement de la vie associative, et de sa relation avec l'Etat. **Nous le ferrons au Sénat, le 11 avril 2006, lors d'un colloque sur le thème : *«Vie associative : État où es-tu ?»*.**

### *Premier paradoxe*

Le ministère de l'agriculture avait innové en 2000 en « inventant » les Conventions pluriannuelles d'objectifs, en signant des conventions pour quatre ans avec une quinzaine de réseaux. Mais, dès 2002, il a commencé à vouloir les dénoncer, puis les geler, ensuite à les réduire unilatéralement de 49%, pour enfin abandonner cette logique et se lancer dans celle de l'appel à projets. Le financement public n'est plus apporté pour contribuer à la réalisation partielle d'un projet décidé politiquement pas les responsables associatifs. C'est la question majeure du rôle de l'Etat, notamment dans sa relation à la société civile organisée.

### *Deuxième paradoxe*

De Juppé à Jospin et aujourd'hui Villepin, des chartes ont été signées, des conférences nationales de la vie associative se sont tenues. Mais, dans le même temps, on observe en net recul de l'implication de l'Etat au niveau central. On peut aujourd'hui se demander s'il n'y a pas une administration qui ne connaît plus, qui ne comprend plus l'intérêt d'un partenariat avec la vie associative perçue comme budgétivore, comme une charge... Le soutien aux syndicats, le financement automatique des partis politiques ne fait quasiment pas débat, mais le co-financement d'associations nationales est pratiquement honni...

### *Troisième paradoxe*

Les moindres financements publics ont une conséquence directe sur l'emploi, or nous sommes en pleine « bataille de l'emploi ». Mais, il suffit de quelques mauvais chiffres du chômage, pour que, droite et gauche se précipitent pour imaginer des contrats aidés, des postes d'insertion sous statuts associatifs. L'association serait la seule structure qui pourrait fonctionner sans encadrement pérenne.

AM

édito

sommaire


Edito ..... 1
Rendez-vous avec l'Etat ..... 1
Le président du FONJEP ..... 2
Le Chantier de refondation ..... 3-5
Paroles de présidents : M Godfreau ..... 6
En Bref ..... 7
Paroles d'élus : D Bertrand ..... 8


*Les postes FONJEP gelés,* Foyer Rural Info, *mars 2006*

Les emplois-jeunes lancés par le gouvernement Jospin[216], et d'une manière générale tous les emplois aidés procèdent d'une logique finalement assez similaire : lorsque l'aide de l'État est venue à expiration, la plupart des associations, et même des collectivités territoriales, n'étaient pas en mesure d'assurer le financement de ces postes par eux-mêmes, annulant en grande partie l'appel d'air rendu possible par leur création. Pour conserver leurs salariés et ne pas avoir à leur consacrer la totalité de leur budget, de nombreuses associations ont dû se lancer dans des animations « alimentaires », par exemple avec l'organisation de lotos, mais dans un contexte de baisse des subventions publiques peu ont pu trouver des solutions réellement pérennes.

Enfin, à partir de 2000 les déficits s'accumulent, et en 2004 le dépôt de bilan est inévitable ; il s'accompagne du licenciement du délégué départemental André Couitti, poste

216 Et financés par le CNASEA, Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, dont l'implication dans le Gers et pour les Foyers Ruraux est bien plus justifiable que pour les nombreuses associations et collectivités territoriales qui en ont bénéficié en milieu urbain !

le plus coûteux, mais également de la réduction drastique du temps de travail des quatre autres salariées.

Ce sera, pour terminer, le départ à la retraite de l'une des quatre, réduisant les 4,5 équivalents temps-plein du début des années 2000 à 2,5 équivalents temps-plein sur 3 postes aujourd'hui ; la Fédération ayant souhaité poursuivre la quasi-totalité de ses actions, c'est donc une charge de travail de plus en plus importante qui pèse sur l'équipe salariée.

Les administrateurs élus ont dû reprendre une petite partie de ces tâches pour les soulager, rendant le bénévolat au sein de l'association encore moins attrayant, et attirant de nombreuses critiques injustes sur les salariées.

Si les problèmes financiers sont omniprésents dans l'histoire de la Fédération, force est de constater qu'ils ont longtemps été plus un frein à son action qu'un véritable danger ; du point de vue associatif, l'État manque depuis longtemps à ses obligations, et la décentralisation aura été pour lui prétexte à une accélération de son retrait, en passant brutalement le relais aux collectivités territoriales, départements en tête.

Le manque chronique de moyens n'a pas jusqu'aux années 2000 empêché le développement de l'association, mais la situation change avec la professionnalisation croissante, comme dans de nombreuses autres structures, alimentant deux dérives :

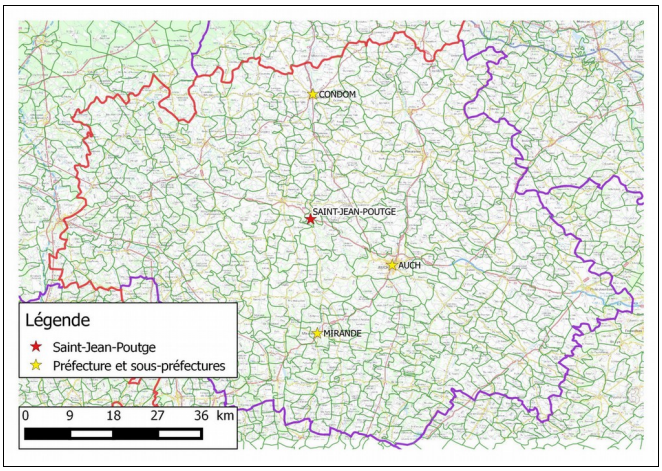
- L'animation et la gestion associatives demandent toujours plus de temps et de technicité, et le recours aux salariés devient impératif, éloignant (volontairement ou non) les bénévoles de ces tâches, accentuant la crise du bénévolat,
- Une part croissante du budget de l'association est contrainte par sa masse salariale, réduisant d'une part son potentiel d'actions en période de restrictions, et mettant d'autre part en péril même son existence en cas de baisse sensible des financements publics.

## C. La Fédération aujourd'hui

La Fédération Départementale et le CDSMR tenaient leurs Assemblées Générales le vendredi 20 mai 2016, et j'y ai été convié au titre du travail mené sur les archives ; la réunion s'est tenue à Saint-Jean-Poutge, au restaurant « Le Chaudron ».

Le lieu est étonnant car les réunions se tiennent habituellement dans un Foyer Rural adhérent, or la commune de Saint-Jean-Poutge n'a jamais eu d'association Foyer Rural, et son Comité des Fêtes n'a adhéré à la Fédération qu'à deux reprises, en 1994 et 2000.

Le choix de la commune semble donc uniquement lié à sa position plutôt centrale dans le département, et disposant d'un restaurant avec une grande salle privatisable pour une réunion, suivie d'un repas, pouvant accueillir une centaine de participants potentiels.



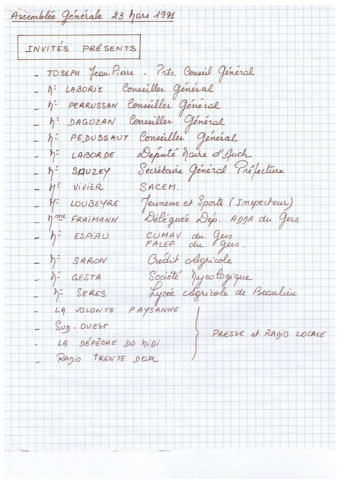

*Situation de Saint-Jean-Poutge*

Le choix de ces lieux où la logistique se limite à la réservation du nombre de repas et à l'organisation de la réunion elle-même est récent dans l'histoire de la Fédération, et dénote le manque d'intérêt ou de capacité des adhérents à être l'hôte de ce moment institutionnel annuel ; de plus, la formule d'accueil dans un Foyer présente de nombreux avantages du point de vue des échanges humains : visite des installations, immersion des participants dans un autre lieu associatif, temps de partage potentiellement plus long car non soumis aux horaires du restaurant.

Le coût peut également jouer, en période de difficultés budgétaires, l'organisation d'un repas, même en faisant appel à un traiteur, permettant des économies a minima sur les locaux et la boisson.

La soirée s'ouvre en présence de plusieurs invités : le directeur de la Direction Départementale à la Cohésion Sociale et à la Protection des Personnes (DDCSP32, regroupement de plusieurs services déconcentrés de l'État, dont Jeunesse et Sports, depuis la dernière Révision Générale des Politiques Publiques), le co-président de la nouvelle Union Régionale des Foyers Ruraux Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, issue de la fusion des deux fédérations régionales début 2016, le président du Comité Régional du Sport en Milieu Rural Midi-Pyrénées, et un représentant de la Mutuelle Sociale Agricole.

Les trois partenaires privilégiés de la Fédération sont présents (Foyer Ruraux, État, représentants agricoles), mais cette courte liste est très loin de celles de précédentes Assemblées Générales.

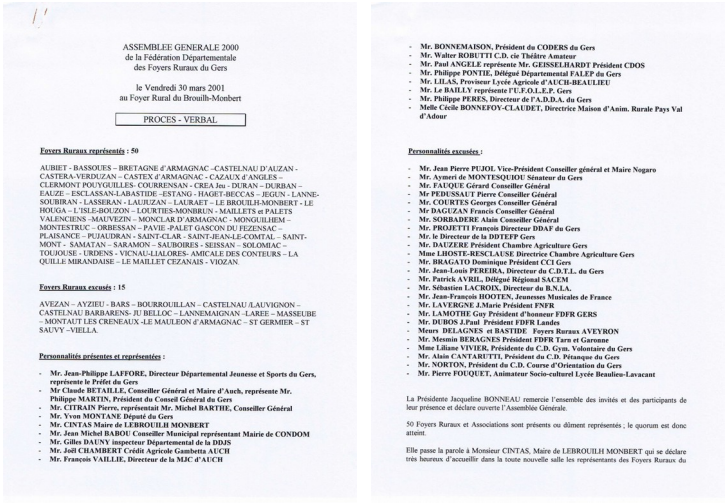


Assemblée Générale 23 Mars 1991

INVITÉS PRÉSENTS

- TOSEPH Jean-Pierre - Pres. Conseil Général
- M. LABORIE Conseiller Général
- M. PERUSSAN Conseiller Général
- M. DAGUZAN Conseiller Général
- M. PEDUSSAUT Conseiller Général
- M. LABORDE Député Maire d'Auch
- M. SOUZLEY Secrétaire Général Préfecture
- M. VIVIER SACEM
- M. LOUBEYRE Jeunesse et Sports (Inspecteur)
- Mme FRAHMANN Déléguée Dép. ADDR du Gers
- M. ESPIAU CUMAV du Gers FALEP du Gers
- M. SARON Crédit Agricole
- M. GESTA Société Mycologique
- M. SERES Lycée Agricole de Beaulieu
- LA VOLONTE PAYSANNE
- SUD-OUEST
- LA DÉPÊCHE DU MIDI
- RADIO TRENTE DEUX

} PRESSE et RADIO LOCALE



ASSEMBLEE GENERALE 2000
de la Fédération Départementale
des Foyers Ruraux du Gers

le Vendredi 30 mars 2001
au Foyer Rural du Brouilh-Monbert

PROCES - VERBAL

**Foyers Ruraux représentés : 50**

AUBIET – BASSOUES – BRETAGNE d'ARMAGNAC –CASTELNAU D'AUZAN – CASTERA-VERDUZAN – CASTEX-D'ARMAGNAC – CAZAUX-D'ANGLES – CLERMONT POUYGUILLES- COURRENSAN – CREAJou – DURAN – DURBAN – EAUZE – ESCLASSAN-LABASTIDE –ESTANG – HAGET-BECCAS – JEGUN – LANNE-SOUBIRAN – LASSERAN – LAUJUZAN – LAURAET – LE BROUILH-MONBERT – LE HOUGA – L'ISLE-BOUZON – LOURTIES-MONBRUN – MAILLETS et PALETS VALENCIENS –MAUVEZIN – MONCLAR D'ARMAGNAC – MONGUILHEM – MONTESTRUC – ORBESSAN – PAVIE –PALET GASCON DU FEZENSAC – PLAISANCE – PUJAUDRAN – SAINT-CLAR – SAINT-JEAN-LE-COMTAL – SAINT-MONT – SAMATAN – SARAMON – SAUBORES - SEISSAN – SOLOMIAC – TOUJOUSE – URDENS - VICNAU-LIALORES- AMICALE DES CONTEURS – LA QUILLE MIRANDAISE – LE MAILLET CEZANAIS - VIOZAN.

**Foyers Ruraux excusés : 15**

AVEZAN – AYZIEU - BARS – BOURROUILLAN – CASTELNAU /LAUVIGNON – CASTELNAU BARBARENS- JU BELLOC – LANNEMAIGNAN -LAREE – MASSEUBE – MONTAUT LES CRENEAUX -LE MAULEON d'ARMAGNAC – ST GERMIER – ST SAUVY –VIELLA.

**Personnalités présentes et représentées :**

- **Mr. Jean-Philippe LAFFORE, Directeur Départemental Jeunesse et Sports du Gers, représente le Préfet du Gers**
- **Mr Claude BETAILLE, Conseiller Général et Maire d'Auch, représente Mr. Philippe MARTIN, Président du Conseil Général du Gers**
- **Mr. CITRAIN Pierre, représentait Mr. Michel BARTHE, Conseiller Général**
- **Mr. Yvon MONTANE Député du Gers**
- **Mr. CINTAS Maire de LEBROUILH MONBERT**
- **Mr. Jean Michel BABOU Conseiller Municipal représentant Mairie de CONDOM**
- **Mr. Gilles DAUNY inspecteur Départemental de la DDJS**
- **Mr. Joël CHAMBERT Crédit Agricole Gambetta AUCH**
- **Mr. François VAILLIE, Directeur de la MJC d'AUCH**
- **Mr. BONNEMAISON, Président du CODERS du Gers**
- **Mr. Walter ROBUTTI C.D. cie Théâtre Amateur**
- **Mr. Paul ANGELE représente Mr. GEISSELHARDT Président CDOS**
- **Mr. Philippe PONTIE, Délégué Départemental FALEP du Gers**
- **Mr. LILAS, Proviseur Lycée Agricole d'AUCH-BEAULIEU**
- **Mr. Le BAILLY représente l'U.F.O.L.E.P. Gers**
- **Mr. Philippe PERES, Directeur de l'A.D.D.A. du Gers**
- **Melle Cécile BONNEFOY-CLAUDET, Directrice Maison d'Anim. Rurale Pays Val d'Adour**

**Personnalités excusées :**

- **Mr. Jean Pierre PUJOL Vice-Président Conseiller général et Maire Nogaro**
- **Mr. Aymeri de MONTESQUIOU Sénateur du Gers**
- **Mr. FAUQUE Gérard Conseiller Général**
- **Mr PEDUSSAUT Pierre Conseiller Général**
- **Mr. COURTES Georges Conseiller Général**
- **Mr DAGUZAN Francis Conseiller Général**
- **Mr. SORBADERE Alain Conseiller Général**
- **Mr. PROJETTI François Directeur DDAF du Gers**
- **Mr. le Directeur de la DDTEFP Gers**
- **Mr. DAUZERE Président Chambre Agriculture Gers**
- **Mme LHOSTE-RESCLAUSE Directrice Chambre Agriculture Gers**
- **Mr. BRAGATO Dominique Président CCI Gers**
- **Mr. Jean-Louis PEREIRA, Directeur du C.D.T.L. du Gers**
- **Mr. Patrick AVRIL, Délégué Régional SACEM**
- **Mr. Sébastien LACROIX, Directeur du B.N.I.A.**
- **Mr. Jean-François HOOTEN, Jeunesses Musicales de France**
- **Mr. LAVERGNE J.Marie Président FNFR**
- **Mr. LAMOTHE Guy Président d'honneur FDFR GERS**
- **Mr. DUBOS J.Paul Président FDFR Landes**
- **Mmes DELAGNES et BASTIDE Foyers Ruraux AVEYRON**
- **Mr. Mesmin BERAGNES Président FDFR Tarn et Garonne**
- **Mme Liliane VIVIER, Présidente du C.D. Gym. Volontaire du Gers**
- **Mr. Alain CANTARUTTI, Président du C.D. Pétanque du Gers**
- **Mr. NORTON, Président du C.D. Course d'Orientation du Gers**
- **Mr. Pierre FOUQUET, Animateur Socio-culturel Lycée Beaulieu-Lavacant**

La Présidente Jacqueline BONNEAU remercie l'ensemble des invités et des participants de leur présence et déclare ouverte l'Assemblée Générale.

50 Foyers Ruraux et Associations sont présents ou dûment représentés ; le quorum est donc atteint.

Elle passe la parole à Monsieur CINTAS, Maire de LEBROUILH MONBERT qui se déclare très heureux d'accueillir dans la toute nouvelle salle les représentants des Foyers Ruraux du

*Invités présents à l'Assemblée Générale, 1991*

*Invités présents à l'Assemblée Générale, 2001*

Malgré la désaffection progressive des personnalités extérieures, la liste des invités reste toujours très importante[217].

217 Annexe 110. Assemblée Générale 2004, liste des invités → page 432

Les adhérents sont représentés par une trentaine de présents, ainsi que quelques représentés, et pourtant le quorum n'est pas atteint pour l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue en ouverture de séance ; le président commence donc par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération, puis rouvre une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire 15 minutes plus tard, les statuts permettant d'ignorer le quorum en respectant ce très court délai de convocation des adhérents !

Celle-ci porte sur une modification statutaire, sur un article unique mais qui en dit long sur l'état actuel de la Fédération : il s'agit de baisser à 9 le nombre d'administrateurs élus nécessaires au fonctionnement de l'association, le chiffre initial de 15 étant impossible à atteindre depuis plusieurs années.

Crise associative, qui s'inscrit dans un mouvement général de crise du bénévolat, on acte là le fait qu'une fédération représentant 80 associations, pour environ 5000 adhérents, et gérant plus de 200.000 euros de budget ne parvienne pas à attirer 15 personnes pour la faire fonctionner. Désintérêt, peur de l'engagement, ou peur de gérer les problèmes de l'association ?

Les débats apportent peut-être des éléments de réponse à cette question.

D'une part le mouvement semble en perte de vitesse, avec 310 membres en moins sur un an, et une perte de 500 déjà l'année précédente ; la moyenne d'âge est aussi une forte préoccupation : la salle comptait quasi-exclusivement des retraités, en majorité des hommes, alors que les statistiques d'adhésion aux Foyers Ruraux dans le Gers montrent une progression constante des adhésions féminines, et toujours une forte proportion de moins de 25 ans dans les activités.

D'autre part, la situation financière est bonne sur le papier, avec un exercice fortement excédentaire et des subventions en hausse, mais le président et la trésorière insisteront peu sur les raisons de cette embellie : le départ d'une des salariées, dont les 20 heures hebdomadaires ne seront compensées que par 6 heures réparties entre les 3 dernières employées.

Cette équipe de plus en plus réduite, aux horaires amputés depuis la restructuration qui a accompagné le dépôt de bilan de 2004, ne peut évidemment pas remplir les mêmes missions qu'auparavant, et l'embellie financière n'a donc qu'un intérêt limité.

Pourtant, malgré les critiques formulées injustement à l'encontre des salariés, c'est encore une salariée qui assure le rapport d'activités, rappelle à de nombreuses reprises au président les modalités de vote et de déroulement de la réunion ; les différents exposés, très factuels, et l'absence de débats, voire même de réactions de la part des participants, conduisent Alain Lasserre à dire que « les Foyers Ruraux ne font plus rêver ».

Ce constat posé, le président parle de changement de stratégie et d'objectifs, mais sans approfondir la question et sans recueillir l'avis des présents.

Les annonces et réflexions portent en grande majorité sur le sport, des problèmes entre l'Union Nationale des Foyers Ruraux et la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural et de leur impact départemental, et de la question des moyens et du fonctionnement du CDSMR32, sous perfusion de la Fédération, tant humainement que financièrement.

Quelques points abordent les questions de formation, principalement des bénévoles pour les TAP, mais l'idée générale qui en ressort est que la Fédération n'a plus non plus les moyens, et même à mon avis la volonté, d'assurer un vrai volet de formations comme par le passé ; un long moment est alors consacré aux nécessaires mutualisations, « engagée » pour le CEGEPAR[218], « nécessaire » pour le CDSMR, et « effective » pour les formations.

En effet, la DDCSP32 a souhaité elle aussi mutualiser l'offre de formation départementale en direction des associations, regroupant les principaux réseaux de l'éducation populaire, FRANCA, Ligue de l'Enseignement et Foyers Ruraux ; l'idée est intéressante mais le discours laisse transparaître la vision que le Ministère de la Jeunesse et des Sports a du monde associatif dans le Gers : le sport avant tout, et la crainte de voir les trois réseaux principaux s'effondrer face à leurs difficultés financières et au désintérêt des bénévoles.

La réunion se poursuit avec l'Assemblée Générale du CDSMR32, dont les administrateurs, plus encore qu'à l'occasion des exposés de la Fédération, se bornent à lire le compte-rendu d'activités ; à part pour la longue énumération des résultats des championnats départementaux, la plupart des annonces ont déjà été faites dans les discours précédents : problèmes au niveau national pour le sport en milieu rural, et extrême dépendance financière et humaine du CDSMR à la Fédération Départementale.

218 Le terme plus exact serait « confié » à la Fédération de l'Ariège, par l'incapacité de la Fédération à assurer ce service à cause du départ en retraite d'une de ses salariées, non remplacée.

Le renouvellement des cadres associatifs est difficile, les baisses de financement, la complexité toujours croissante de gestion du personnel étant autant de repoussoirs qui s'ajoutent à l'individualisme croissant ; mais si cette crise n'est pas nouvelle, elle a tendance à occulter une autre raison majeure de la désaffection des bénévoles : si les Foyers Ruraux, et tant d'autres associations, « ne font plus rêver », c'est aussi par leur absence de débat interne, de projets innovants et motivants, idées qui sont pourtant dans les valeurs de l'éducation populaire.

Aux très nombreux projets portés jusqu'au début de la décennie malgré les réelles difficultés financières, succèdent quelques timides initiatives qui côtoient des actions en voie de pérennisation, que l'équipe salariée gère presque seule, rendant l'implication de bénévoles presque superflue.

Aux tonalités enflammées des discours des administrateurs historiques, Guy Lamothe[219], Paul Angelé[220], Jacqueline Bonneau, Alain Lasserre[221], succèdent des exposés fades et peu engagés.

Pour son dernier discours comme administrateur, après plus de 30 ans de mandats au service des Foyers Ruraux, Alain Lasserre résumera en quelques mots ce qu'a été, et ce que devrait être la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

« Merci à Christine, Patricia, Véronique, et tous nos anciens salariés, devenus nos amis », soutien inconditionnel à une équipe qui a subi plan sociaux et réductions de salaires et vit mal les critiques des administrateurs actuels ; et « L'outil Foyer Rural est un outil superbe et adapté, aux nouveaux administrateurs de s'en emparer ; je fais appel à une nouvelle et jeune génération de responsables. », face à une assemblée âgée et passive.

219 Annexe 22. R. Bidan, L'élévation du niveau d'instruction populaire souci primordial du Congrès de la Fédération départementale des foyers ruraux, Sud-Ouest, 30 décembre 1965 → page 152

220 Annexe 73. Assemblée Générale 1988, rapport moral → page 333

221 Annexe 111. Alain Lasserre, *Brillant plaidoyer pour la section culturelle fédérale*, Assemblée Générale, 24 février 1995 → page 435

# Conclusion

En débutant ce travail sur les archives de la Fédération, j'étais loin d'imaginer la richesse de son histoire ; sur ces plus de cinquante ans d'activités, une quarantaine aurait pu disparaître purement et simplement à l'occasion de ce déménagement, les administrateurs actuels n'ayant manifesté que peu d'intérêt pour leur conservation, et aucun pour leur étude.

Il aura fallu la volonté de deux militants associatifs de très longue date, avec l'aide des salariés eux aussi gardiens de cette mémoire, pour engager ce travail de tri qui permettra à nombre de documents d'être conservés aux Archives Départementales du Gers, et pour réaliser ce mémoire, qui est malheureusement loin d'être exhaustif.

Dans tous les cas, il aura fallu la volonté de ces mêmes militants et salariés, à travers un dépôt de bilan et des sacrifices salariaux, pour que l'aventure se poursuive ces douze dernières années, à l'heure où la vie associative et le monde rural sont tous deux en souffrance et en recomposition.



*Jacqueline Bonneau*



*Alain Lasserre*

Le travail de dépouillement et de tri des archives s'est avéré également très long, accompagné d'une numérisation fournie pour les besoins de ce mémoire, avec la complexité supplémentaire d'un lieu d'étude très éloigné de mon domicile (130km), disposant d'un espace de travail à la fois peu confortable (salle de réunion partagée avec l'UFC-Que Choisir imposant de ne laisser aucun document sur place, chauffage et isolation des années 80, connexion Wifi médiocre) et surtout au statut précaire du fait d'un déménagement imminent ; les découvertes successives dans les cartons ont également impacté le volume final déposé aux Archives Départementales.

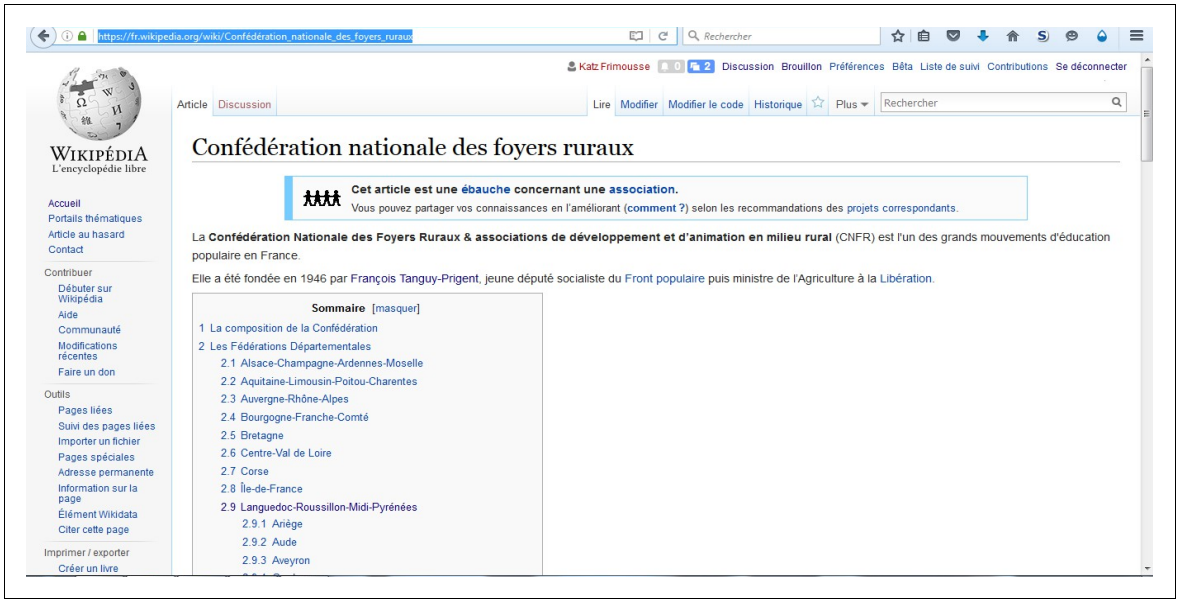
Celles-ci mettront prochainement à disposition du public les documents suivants :

- La plupart des comptes-rendus de Congrès et d'Assemblées Générales de 1962 à 2012,
- Une partie des réalisations (affiches, bulletins d'information municipaux, brochures...) du service de Communication Sociale de 1983 à 1998,
- Coupures de presse de 1962 à 2002,
- Dossiers d'actions spécifiques (Au Pais, Prix de la Gasconnité, Flamme de l'Armagnac, Antennes Techniques de Pays, Maisons d'Animation Rurale...) de 1966 à 2005.

En parallèle, dans les échanges avec les administrateurs au sujet de la communication du mouvement, s'est posée la question d'une trace de cette mémoire sur internet, la Fédération ne disposant que de quelques lignes sur l'histoire générale des Foyers Ruraux sur son propre site[222].

Celle-ci disposera donc d'une page Wikipédia reprenant les grandes lignes de son histoire, et les administrateurs et salariés seront sollicités pour y ajouter ses activités récentes ; la création de cette page a déjà nécessité la modification complète de celle, très embryonnaire, consacrée à l'Union Nationale des Foyers Ruraux, et les présidents de fédérations régionales et départementales seront également sollicités pour y adjoindre leur propre histoire, puisque aujourd'hui aucune d'entre elles ne dispose d'un espace dédié.

222 http://www.fnfr.org/l_histoire_des_foyers_ruraux_32.php, consulté le 5 mai 2016




*Capture d'écran de la page Wikipédia de la Confédération/Union Nationale des Foyers Ruraux*

Enfin, ce travail d'étude et de recherche sera adressé à la Fédération et à ses administrateurs, et à tous les Foyers Ruraux qui en feront la demande, la plupart des administrateurs actuels étant encore une part de cette histoire débutée il y a 54 ans.

# Index des illustrations

Page de garde des publications de la FDFR32....1
Logo UPPA....1
Logo de la FDFR32....3
Congrès des Foyers Ruraux : un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus, La Dépêche du Midi, 17 décembre 1965....8
interview de Guy Lamothe, président de la Fédération Régionale des Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées, AgriMidi, mars 1972....8
Les Foyers Ruraux à la recherche d'un second souffle, difficultés financières alors que le besoin d'un animateur se fait sentir, Sud-Ouest, 22 décembre 1978....9
François Tanguy-Prigent au Ministère de l'Agriculture....12
Logo de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux....13
Logo de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges....13
Logo de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Deux-Sèvres....13
Logo de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Landes....13
Logo de la Fédération du Sport en Milieu Rural (1983-2010)....14
Logo de la Fédération du Sport en Milieu Rural (2011-)....14
Logo de la Confédération Nationale des Foyers Ruraux et associations de développement et d'animation rurale....15
"Ose ton village", actions anniversaire du mouvement des Foyers Ruraux....17
Première enquête sur les Foyers Ruraux, 1972....17
Carte administrative de la France - situation du Gers....18
Carte des adhérents entre 1962 et 1981....20
Organisation du Mouvement Rural du Gers, milieu des années 90....24
1982, création des antennes techniques de pays....25
1983, circuit de cinéma itinérant....25
Carte des adhérents entre 1982 et 2001....26
Carte des adhérents entre 1962 et 2012....28
Page de garde du livret "Catalogue des actions départementales pour 1998"....30
Palet gascon....32
1989 - calendrier du championnat de Quilles au maillet....33
Les Quilles au Maillet - page d'accueil du CTS National....34
Les Quilles de Six....34
Plaquette Créa'jeu, 1996 (recto)....35
Logo du Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie (CJSTO)....36
20 ans de contes en compte, affiche de l'anniversaire de d'Amicale des Conteurs de Gascogne, 1996....37
Plaquette du festival Trad'Envie, 1997....38
Logo de la Flamme de l'Armagnac, 1997....41
Logo de la Flamme de l'Armagnac, 2016....41
Affiche du 1er rassemblement artistique et récréatif, 6 mai 1977....43
Affiche du 6e rassemblement artistique et récréatif, 6 mai 1983....43
Programme et montants des aides du programme « Villages en ribambelle » 1990....44
Fiche d'inscription 1998 à l'opération « Villages en fête »....44
Fiche d'inscription 1998 à l'opération « Villages en ribambelle »....44
Affiche « Villages en ribambelle » pour Clermont-Pouyguilles, 1991....46
Extrait du "Flash Minute Culture" du printemps 1998....46

Plaquette de présentation du Fichier « Arts, Spectacles, Animations », 1987.....46
Plaquette du C.E.G.E.P.A.R., 1992 ou 1993 (extrait du recto).....47
Plaquette du C.E.G.E.P.A.R., 1992 ou 1993 (verso).....47
Extrait de la brochure descriptive de l'antenne technique de Castéra, 1983.....50
Affiche du 36e Festival de la Fédération des Sociétés Musicales du Gers, 1988.....51
Page de garde de la brochure « La participation des Foyers Ruraux à l'animation touristique », 1982.....51
Un même dessin sous différents formats pour des diplômes de judo.....52
Dessins réalisés pour le programme d'un spectacle de marionnettes.....52
Affiche d'un concert à Pavie, 1992.....53
Affiche d'un concert à Pavie, 1993.....53
Affiche d'une après-midi dansante à Pavie, 1998.....53
Illustrations sur le thème de la vigne.....54
Illustrations sur le thème de la vigne et du vin.....54
Auch, menus pour le restaurant d'application, maquette finale 1995.....54
Auch, restaurant d'application, pré-maquette 1998.....54
Bulletin municipal "Saramon-Infos" n°5, 1991.....55
Bulletin municipal de Pessoulens-Pordiac, 1992.....55
Bulletin municipal "Aubiet Infos" n°3, 1993.....55
Bulletin municipal de St-Jean-le-Comtal, 1995.....55
Bulletin municipal "Aubiet-Infos" n°12, 1997.....55
Bulletin municpal "Saramon-Infos" n°13, 1997.....55
Troc du jouet de la MJC Moulias à Auch, 1995.....56
La gazette du coin n°3 - Bulletin du Foyer Rural de Solomiac, 1997.....56
Couverture de la brochure « Les Amis des Églises Anciennes du Gers n°19 », 1997.....57
Couverture de la brochure « Les Amis des Églises Anciennes du Gers n°20 », 1998.....57
Plaquette Communication Sociale, 1987.....58
Tableau des représentations, extrait du rapport moral de l'Assemblée Générale, 1988.....59
Page de garde de l'Assemblée Générale de la CUMAV du Gers, 1987.....60
Carte des Pays.....61
Extrait du compte-rendu de l'Assemblée Constitutive de l'association « Charte Intercommunale d'Aménagement et de Développement du Bas-Armagnac », 1985.....62
Assemblée Générale, extrait du bilan financier, 1991.....63
Journée départementale de l'environnement au Foyer Rural de Cazaux-d'Angles, 1994….64
Plaquette de l'opération « Gers propre », 1998.....64
Extrait de l'Assemblée Générale, page 2, 1985.....65
Extrait de l'Assemblée Générale, page 3, 1985.....65
Carte des adhérents et des 7 antennes techniques de pays, 1984.....66
Temps d'ouverture hebdomadaire des antennes de pays, 1984.....67
Carte des adhérents et des 3 antennes techniques de pays, 1990.....68
Extrait de l'Assemblée Générale, équipe départementale, 1994.....69
Le Courrier de l'Animation Rurale, couverture générique1, 1984.....70
Flash Infos, septembre 1991.....70
Flash Infos, décembre 1993.....70
Les Dossiers de l'Animation, 1990.....70
Investissements prévus dans l'antenne du Pays de Lomagne, 1982.....71
Pré-projet Antennes de Pays, prévisions d'investissement, 1984-1985.....71
Facture de location au Foyer Rural de Saint-Clar, 28 décembre 1990.....72
Prêt de matériel au Comité des Fêtes de Sabaillan, 25 janvier 1994.....72
Plaquette tarifaire du Service Communication Sociale, 1994.....72

Extrait du rapport d'activités de l'Assemblée Générale, 1984....73
Extrait de l'Assemblée Générale, liste des adhérents et activités, 1969....74
Extrait de l'Assemblée Générale, liste des actions fédérales, 1969....74
Courrier de l'Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports, 24 novembre 1969...74
Congrès (Assemblée Générale), extrait du rapport d'activités, 1982....75
Ronde sauvage du Pays d'Arrats, raid multisports, 26 juillet 1994....75
Plaquette de présentation de la FNSMR, page 1, 1988....76
Plaquette de présentation de la FNSMR, page 2, 1988....76
Plaquette de présentation de la FNSMR, page 6, 1988....76
Bulletin d'adhésion de la FDFR32 à la FNFR et à la FNSMR, 1983....77
Carte de toutes les associations thématiques de sport et palet gascon entre 1983 et 2012. .78
Diplôme poussins/benjamins du challenge départemental de judo, 1995-96....80
Diplôme poussins/benjamins du challenge départemental de judo, 1996-97....80
Tournoi de tennis départemental, 1994....80
Capture d'écran du site de la Fédération Française de Volley-Ball (http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/adressier/rech_aff.php?ws_new_ligue=23&ws_new_comit=0&ws_list_dep=&id_club=), le 15 mai 2016....81
Capture d'écran du site de la Fédération Française de Volley-Ball (http://www.lmpvb.com/comitesclubs/), le 15 mai 2016....81
Logo du CDSMR32, 1983-2013....82
Logo du CDSMR32, 2013-....82
Groupe Inter-Foyers Ruraux du Condomois, formation du 6 février 1992 et sortie à Toulouse du 27 mars 1992....86
Groupe Inter-Foyers Ruraux du Condomois, bal gascon, 19 mars 1994....86
Franchir un cap difficile, La Dépêche du Midi, 10 mai 1999....87
Un pont entre deux siècles, La Dépêche du Midi, 27 octobre 1999....89
La force est avec eux, Sud-Ouest, 23 avril 2004....89
Création de l'Orchestre de Pays, 1982....90
Extrait du courrier d'inscription au 2e rassemblement « Musiques en campagne », 11 avril 1989....91
Extrait du catalogue des actions départementales de la Fédération, 1998....92
Carte des écoles de musique soutenues par l'A.D.D.A.32 et le Conseil Général du Gers, 2016....93
Tiquetantolha en concert au Foyer Rural de Castex-d'Armagnac, 30 avril 2011 (photo Henri Portes)....94
Tiquetantolha à Gastes pour la reconstitution d'un mariage gascon en 1900, 26 juillet 2015 ....94
Évolution des subventions de 1966 à 1986....95
Évolution des subventions de 1987 à 2007 (converties en Francs)....96
Les postes FONJEP gelés, Foyer Rural Info de mars 2006....97
Situation de Saint-Jean-Poutge....100
Invités présents à l'Assemblée Générale, 23 mars 1991....101
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 mars 2001, page 1....101
Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 30 mars 2001, page 2....101
Jacqueline Bonneau....105
Alain Lasserre....105
Capture d'écran de la page Wikipédia de la Confédération/Union Nationale des Foyers Ruraux, consulté le 5 juin 2016....107

Bibliographie

Études et articles


- Delfini, Marie, Pascale Goetschel, et Pascal Ory, *Jazz in Marciac : d'une manifestation estivale associative à un festival de renommée internationale (1978-2003)*, Paris, France, 2005.
- Groupe de recherches socio-économiques, *Jazz in Marciac, un festival dans le Gers : étude socio-économique.*, Toulouse, France : ADDOCC, Midi-Pyrénées, 1988.
- Pujol, Claire, *Marciac ou le goût des défis : du festival de jazz au pôle culturel territorial.*, Mémoire Master II, 2008.
- Cavet, Evelyne, *Un festival en perspectives...*, 1991, [en ligne] http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1991_num_202_1_4207
- Garat, Isabelle, *La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale.*, Annales de géographie 643, n°3 (1er juin 2005), pages 265-284, [en ligne] http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2005-3-page-265.htm
- Anne Legrand, « Musique », *Études* 2005/10 (Tome 403), p. 406-409, [en ligne] http://www.cairn.info/revue-etudes-2005-10-page-406.htm
- Allen J. Scott, Frédéric Leriche, « Les ressorts géographiques de l'économie culturelle : du local au mondial », *L'Espace géographique* 2005/3 (tome 34), p. 207-222, [en ligne] http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2005-3-page-207.htm
- Sibertin-Blanc, Mariette, *Développement de la culture, développement du territoire, une ambiguïté au cœur du festival Jazz in Marciac ?*, 2011, [en ligne] http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01025115.
- Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées, *Rapport d'observations définitives sur la gestion de l'association Jazz in Marciac [...] exercices 2009 et suivants*, 2014, [en ligne] https://www.ccomptes.fr/content/download/83144/2030094/version/1/file/MPO2015013.pdf

- Guilhaumon, Jean-Louis, *réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes*, 2015, [en ligne] https://www.ccomptes.fr/content/download/83145/2030104/version/1/file/MPR2015013.pdf
- Vincent, Pierre, *Le festival Jazz in Marciac et la notion d'engagement : un événement fédérateur.*, 2005, [en ligne] http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2005/vincent_p/pdf/vincent_p.pdf
- Bastien, Marie-Christine, Bernardi, Sylvain et Bertaux, Roger, *Education populaire, territoires ruraux et développement*, Paris, Budapest, Torino : l'Harmattan, 2004, 256p
- Aubry, Martine, *Culture toujours... et plus que jamais !*, La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2004, 220p
- Appel, Violaine, Bando, Cécile, Boulanger, Hélène, et al., *La mise en culture des territoires*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 2008, 275p
- Andrieu, Claire, *Le programme commun de la Résistance : des idées dans la guerre.*, Les Éditions de l'Érudit, 1984, 212p
- Barrère, Jean-Jacques, *Une espérance pour les campagnes, des chrétiens dans les mutations de l'espace rural*, Les Éditions de l'Atelier, 2000, 126p
- Bigot, Gérard, *L'imprimerie de l'écrit à l'écran*, in Le 4 pages des statistiques industrielles, Paris : Bureau des Statistiques Industrielles (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie), 1997, 4p
- Jordan, Claude, *Un monde à part*, in La lettre n°2, Paris : Institut François Mitterrand, 2002, [en ligne] http://www.mitterrand.org/Un-monde-a-part.html, consulté le 19 mars 2016
- Avice, Edwige, *Ministre de la Jeunesse et des Sports en 1981*, in La Lettre n°2, Paris : Institut François Mitterrand, 2002, [en ligne] http://www.mitterrand.org/Ministre-de-la-jeunesse-et-des.html, consulté le 19 mars 2016
- Jean, Yves, Périgord, Michel, *Géographie rurale*, Armand Colin, Paris, 2009
- Houée, Paul, *Les politiques de développement rural*, INRA, ECONOMICA, Paris, 1989

- Bouron, Jean-Benoît, Georges, Pierre-Marie, *Les territoires ruraux en France*, Ellipses, Paris, 2015
- Sylvestre, Jean-Pierre, *Agriculteurs, ruraux et citadins*, Educagri éditions, CRDP de Bourgogne, Dijon, 2002

Vidéos

- Fontorves, Jean-Pascal, et Anne-Marie Granié, *Le village qui fait jazzer.*, ENFA, 2004

Documents de promotion, programmes, divers

- Ligue de l'Enseignement du Gers, *Jazz in Ligue 2015*, 2015, [en ligne] http://www.ligue32.org/images/site/pdf/jazz_in_ligue_programme_2015.pdf
- Ville de Marciac, *Voir Clair*, 2011, [en ligne] http://www.marciac.fr/BMtelechargement.asp?chemin=/upload&fichier=Voirclair_mars2011.pdf
- Ville de Marciac, *Voir Clair*, 2013, [en ligne] http://www.marciac.fr/BMtelechargement.asp?chemin=/upload&fichier=Voirclair.pdf, consulté le 12 novembre 2015
- Site de la Fédération Française de Volley-Ball et de Beach Volley, [en ligne] http://www.ffvb.org et http://www.ffvbbeach.org, consultés le 15 mai 2016
- Portail Legifrance.gouv.fr, *Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives*, 1984, [en ligne] **https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068858&dateTexte=19840724**, consulté le 17 mars 2016
- Portail Legifrance.gouv.fr, *Code du Sport*, dernière modification le 12 mai 2016, [en ligne] **https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=20100727**, consulté le 17 mars 2016 et le 15 mai 2016
- Portail **www.acteursdusport.fr**, Page *Règlementation*, [en ligne], **http://www.acteursdusport.fr/481-reglementation-du-sport.htm**, consulté le 17 mars 2016

# Table des annexes

Annexe 1. Gabriel Seailes, Le Foyer des Campagnes, La Dépêche, 27 juin 1922.....118
Annexe 2. Les Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques de France, La Dépêche, 7 septembre 1967.....119
Annexe 3. Courrier de la FNFR aux fédérations régionales et départementales sur les rapports avec la Ligue de l'Enseignement et l'utilisation de la dénomination 'Foyer-Rural', 18 mai 1963.....120
Annexe 4. Courrier de la FNFR relatif à la suppression des aides directes aux fédérations départementales et à la refonte du système de cotisations, 5 juin 1993.....121
Annexe 5. Lettre du président de la CNFR, 23 juin 2011.....125
Annexe 6. Assemblée Générale 2004, rapport moral.....127
Annexe 7. Enquête de la FNFR sur les Foyers Ruraux, 1972.....131
Annexe 8. Les Foyers ruraux du département ont depuis hier leur fédération, 21 décembre 1962.....134
Annexe 9. La création de la Fédération départementale des foyers ruraux, Sud-Ouest, 22 décembre 1962.....135
Annexe 10. La Fédération départementale des foyers ruraux a été constituée à Auch, La Dépêche du Midi, 21 décembre 1962.....136
Annexe 11. Assemblée Générale constitutive, 20 décembre 1962.....137
Annexe 12. Courrier à la préfecture, transmission du dossier de création du Foyer Rural de Pujaudran, 17 juin 1977.....139
Annexe 13. Les foyers ruraux devant l'opinion, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967.....140
Annexe 14. Très beau rassemblement des Foyers ruraux de la Haute-Garonne hier, à Aubiet, La Dépêche du Midi, 4 juillet 1968.....141
Annexe 15. Flash Infos - premier rassemblement artistique à Jégun, 6 mai 1977.....142
Annexe 16. La Fédération départementale des foyers ruraux se développe, évolue et poursuit sa mission, Sud-Ouest, 9 décembre 1969.....143
Annexe 17. Assemblée Générale, rapport financier, 1971.....144
Annexe 18. Assemblée Générale, rapport financier, 1972.....145
Annexe 19. Assemblée Générale, rapport financier, 1974.....147
Annexe 20. Congrès 1982, rapport financier.....149
Annexe 21. Gérard Rozes, L'assemblée des Foyers ruraux et l'animation de nos campagnes, 4 décembre 1964.....152
Annexe 22. R. Bidan, L'élévation du niveau d'instruction populaire souci primordial du Congrès de la Fédération départementale des foyers ruraux, Sud-Ouest, 30 décembre 1965 .....153
Annexe 23. Les foyers ruraux veulent participer aux instances consultatives ou délibératives, La Dépêche du Midi, 29 septembre 1971.....154
Annexe 24. Assemblée Générale, rapport moral et rapport d'activités, 1971.....155
Annexe 25. Motion de l'Assemblée Générale adressée au préfet du Gers, 12 octobre 1975 .....161
Annexe 26. Assemblée Générale 1985, rapport moral.....162
Annexe 27. Modifications statutaires, 1983.....166
Annexe 28. Franchir un cap difficile, La Dépêche du Midi, 10 mai 1999.....167
Annexe 29. Assemblée Générale, rapport d'activités, 2000.....168

Annexe 30. Catalogue des actions départementales pour 1998.....176
Annexe 31. Christian Aniort, 7000 Gersois partenaires de l'aménagement du territoire, la Dépêche du Midi, 2 avril 1998.....180
Annexe 32. Christian Aniort, Face au défi de l'an 2000, La Dépêche du Midi, 26 décembre 1998.....181
Annexe 33. Assemblée Générale 2004, rapport moral.....182
Annexe 34. Foyer Rural Informations n°420, mars 2006.....186
Annexe 35. Grand livre, 1966.....189
Annexe 36. Grand livre, 1967.....192
Annexe 37. Assemblée Générale 1968, rapport financier.....195
Annexe 38. extrait de l'Assemblée Générale 1970, activités sportives.....196
Annexe 39. Stage photo, 1972.....197
Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux, 1975.....198
Annexe 41. La Gascogne Rurale, spécial XXe Congrès, 1982.....200
Annexe 42. Demande de participation à l'Etat pour journées départementales de formation, 14 décembre 1977.....207
Annexe 43. Congrès 1983, rapport d'activités.....208
Annexe 44. Frais pour concours de taille de la vigne, 1978.....216
Annexe 45. Coupure de presse, 1983.....217
Annexe 46. Projet de création de cinq circuits de cinéma itinérant, 1983.....218
Annexe 47. Création de six antennes techniques de pays, description de l'antenne de Castéra, 1983.....221
Annexe 48. Programme d'action, 1996.....226
Annexe 49. Bientôt une école nationale des jeux traditionnels, La Dépêche du Midi, 2 février 1999.....232
Annexe 50. Yves Marrast, Pepi lou bigneroun.....233
Annexe 51. Aide aux Conteurs Gascons, 24 avril 1996.....234
Annexe 52. 20 ans de Contes en compte, 20 et 21 avril 1996.....235
Annexe 53. Flash Infos Culture, printemps 1996.....236
Annexe 54. Attribution du Prix de la Gasconnité, 22 décembre 1987.....240
Annexe 55. Statuts de l'association Ostau Gascon, 15 décembre 2000.....242
Annexe 56. Convention de partenariat entre la FDFR et le CEDEOC, 15 décembre 2000 .....245
Annexe 57. Assemblée Générale, rapport d'activités, 20 mai 2016.....248
Annexe 58. Assemblée Générale 1998, rapport d'activités.....255
Annexe 59. Programme de la Flamme de l'Armagnac, 1997.....266
Annexe 60. Flash Infos Culture, printemps 1997.....271
Annexe 61. Assemblée Générale 1991, rapport d'activités.....273
Annexe 62. Programme d'action pour 1993.....279
Annexe 63. Assemblée Générale 1994, rapport d'activités.....282
Annexe 64. Action Villages en ribambelle, 1998.....292
Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités.....293
Annexe 66. La face cachée du CEA, CI&RA, janvier 2004.....300
Annexe 67. Assemblée Générale 2000, rapport d'activités.....306
Annexe 68. Service Communication Sociale, matériel d'animation, 1er semestre 1987…314
Annexe 69. Le trait d'union aubiétain, janvier 2012.....316
Annexe 70. Gérard Bigot, L'imprimerie de l'écrit à l'écran, Le 4 pages n°083, SESSI, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.....320
Annexe 71. Congrès 1983, rapport moral.....324
Annexe 72. Comptabilité de la Communication Sociale, 2003.....333

Annexe 73. Assemblée Générale 1988, rapport moral.....334
Annexe 74. Projets de statuts, CUMAV du Gers, 7 juin 1983.....340
Annexe 75. Association d'étude d'un projet de Charte intercommunale d'aménagement et de développement du Bas-Armagnac, Assemblée Générale Constitutive, 2 février 1985.346
Annexe 75. Association d'étude d'un projet de Charte intercommunale d'aménagement et de développement du Bas-Armagnac, Assemblée Générale Constitutive, 2 février 1985.346
Annexe 76. Charte du Foyer Rural, Aménageur et défenseur de l'environnement et du cadre de vie, 15 avril 1994.....354
Annexe 77. Assemblée Générale 1986, extrait du rapport d'activités.....356
Annexe 78. Convention entre la FDFR et l'État, PAP16, 8 novembre 1984.....358
Annexe 79. Antennes de Pays, pré-projet 1984-1985.....361
Annexe 80. Assemblée Générale 1987, extrait du rapport d'activités.....365
Annexe 81. Flash Infos, septembre 1991.....366
Annexe 82. Plaquette tarifaire de la Communication Sociale, 1994.....370
Annexe 83. Les foyers ruraux devant l'opinion, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967.....371
Annexe 84. Une mise en évidence de la progression de l'esprit et du travail des Foyers ruraux, Sud-Ouest, 13 décembre 1968.....372
Annexe 85. La Fédération des foyers ruraux poursuit sa nécessaire mission humaine, La Dépêche du Midi, 13 décembre 1968.....373
Annexe 86. Premier stage de ski pour les foyers ruraux du Gers, du 26 au 28 décembre 1975.....374
Annexe 86. Premier stage de ski pour les foyers ruraux du Gers, du 26 au 28 décembre 1975.....374
Annexe 87. Sous le signe du dialogue, les foyers ruraux ont tenu leur assemblée générale à Mons, La Dépêche du Midi, 10 décembre 1971.....375
Annexe 88. Le Conseil d'administration de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées s'est réuni, hier, à Mons, Sud-Ouest, 9 novembre 1972.....376
Annexe 89. L'hommage au fondateur, Sud-Ouest, 12 février 1987.....377
Annexe 90. Modification des statuts de la FNSMR, 26 octobre 1996.....378
Annexe 91. Statuts du CDSMR, 1996.....385
Annexe 92. Foyer ruraux : nouvelles structures sportives, la Dépêche du Midi, 5 décembre 1996.....389
Annexe 93. Associer le sport et la ruralité, Sud-Ouest, 6 décembre 1996.....390
Annexe 94. Rapport des actions du mouvement pour 2007, décembre 2007.....391
Annexe 95. La Fédération Départementale lance la Maison de l'animation rurale de Lomagne pour 2000, 1999.....403
Annexe 96. Alain Lasserre, lancement des Maisons d'animation rurale, 30 mars 2001....404
Annexe 97. Note d'information sur l'Assemblée Générale de la FDFR, à l'attention de la préfecture du Gers, 2001.....407
Annexe 98. Cotisations 98-99, document de travail.....411
Annexe 99. Ressources disponibles au titre du Fonds d'Animation Rurale de Pays, 16 août 2001.....412
Annexe 100. L'avenir par la culture et la décentralisation, Sud-Ouest, 24 décembre 1981 .....416
Annexe 101. 2e Rassemblement des musiques en campagne, 11 avril 1989.....417
Annexe 102. Proposition de négociation d'une convention culturelle liant le département du Gers à l'État, 23 juin 1983.....419

Annexe 103. Gérard Rozes, Au Congrès des Foyers ruraux : un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus, La Dépêche du Midi, 17 décembre 1965.....420
Annexe 104. Problème de croissance à la fédération des Foyers ruraux, le développement des activités demande des moyens accrus, Le Gers Socialiste, 13 janvier 1979.....422
Annexe 105. Assemblée Générale 1987, rapport moral.....423
Annexe 106. Assemblée Générale 1993, rapport moral.....425
Annexe 107. Assemblée Générale 1993, bilan financier.....428
Annexe 108. Courrier de la FNFR sur la suppression des aides au fonctionnement des fédérations départementales, 9 mai 1995.....429
Annexe 109. Assemblée Générale 1995, rapport financier.....431
Annexe 110. Assemblée Générale 2004, liste des invités.....434
Annexe 111. Alain Lasserre, Brillant plaidoyer pour la section culturelle fédérale, Assemblée Générale, 24 février 1995.....437

Annexe 1. Gabriel Seailles, *Le Foyer des Campagnes*, La Dépêche, 27 juin 1922



OIÈME ÉDITION

ÉDITIONS : 1. Hte-Vienne, Dordogne, Creuse, Indre, Allier. — 2. Pyr.-Orientales, Catalogne, Bas. Hérault. — Lozère, Aveyron, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Mar., Corse, Lot (Cantal). 6. Aveyron, Cantal, Lozère. — 7. Hautes-Pyrén., Landes. — 7 b. Gironde (Landes). 8. Hautes-Pyrén. — 9. Lot-et-Gar. 10. Tarn-et-Garonne. — 11. Gers. 12. Ariège. — 13. Tarn (Castres). — 14. Hautes-Garonne, Ariège (Toulouse). 15. Toulouse-Ville.

# LA DÉPÊCHE

JOURNAL LA DEMOCRATIE

ABONNEMENTS : 3 mois 6 mois 1 an. France et Colonies 12 fr. 24 fr. 48 fr. Etranger..... 20 fr. 40 fr. 80 fr. Le règlement doit être fait de l'avance. Chèques postaux n° 2017 — Toulouse. LA PUBLICITÉ est reçue aux bureaux et chez les correspondants de La Dépêche, à Paris, 4, Pl. Boismartre, à Marseille, 25, Quai de la Fraternité, à Lyon, 260, Avenue Jean-Jaurès, à Bordeaux, 61, Cours de l'Intendance et dans les Agences de Publicité.

53e Année — N. 19.605 | 15 CENTIMES | DIRECTION : 57, Rue TOULOUSE — Téléphone : 401-603-673 BUREAUX de PARIS : 4, Faubourg Montmartre Téléphone : Gutenb. 3402 ; — Cent. 46-79 — Bergère, 39-99 | 15 CENTIMES | MARDI 27 Juin 1922

IDEES ET DOCTRINES

## Le Foyer des Campagnes

J'ai eu l'occasion de parler autrefois dans *La Dépêche du Foyer des Campagnes*. Nous connaissons les litanies sur « les villes tentaculaires », sur les dangers que crée l'exode des travailleurs de la terre. Que tant de belles paroles ne produisent aucun effet, il y a de quoi surprendre ceux qui ne se lassent pas de les répéter. En France, il semble que l'éloquence soit une panacée. On discerte sur la dépopulation, on gémit sur l'alcoolisme et la tuberculose. On ne ferme pas un cabaret, on ne démolit pas un taudis, on ne construit pas des maisons saines, aérées, on laisse toutes les charges sociales peser sur les chefs des familles nombreuses. Nous gagnerions à méditer la leçon de Gœthe, qui, je l'avoue, était Allemand : « Au commencement était le verbe; effaçons, dit Faust, et écrivons : au commencement était l'action. »

Les fondateurs du *Foyer des Campagnes* ont voulu au verbe substituer l'action. Les lamentations des « déracinés », qui pérorent dans les cités devant des citadins, ne convertiront personne : il leur manque de prêcher d'exemple. Pourquoi abandonne-t-on le village ? Par quelles mesures a-t-on chance d'y retenir au moins ceux qui y sont nés, qui y ont passé leurs premières années ?

La caserne amène le paysan à la ville, elle l'habitue au mouvement de la rue, aux distractions malsaines, au cinéma, à l'assommoir lumineux. Il sait désormais ce que signifie l'ennui. S'il n'a pas dans l'âme la nostalgie de la terre, le village lui apparaît triste, monotone, avec ses dimanches longs et fastidieux. Pour ramener l'homme au village et l'y retenir, il faut, dans la mesure du possible, lui apporter ce qui lui manque, ce qu'il va chercher à la ville.

Le Foyer est la maison commune, ouverte à tous sans distinction de parti politique, de confession religieuse. Au-dessus des intérêts contraires, des passions locales, de tout ce qui divise, il symbolise la vie collective, dans ce qu'elle a de général et d'humain. Il prolonge la famille, il la grandit, il permet aux gens de se voir, de se connaître. Il a sa salle des fêtes pour la danse, pour le cinéma, pour les conférences, sa salle de consommations, ses jeux, ses excursions sportives. A la distraction nécessaire, il laisse la mesure, la sobriété, qui en fait un repos salutaire. Il accueille les hommes, les jeunes gens, les jeunes filles, les enfants. Il s'intéresse aux tout petits, il attire les mères par les consultations des nourrissons. Il développe le sens social, il habitue le paysan à s'associer, à vouloir en commun, à sortir de l'égoïsme farouche que produit l'isolement; il éveille en lui cette conscience de la solidarité que l'ouvrier trouve sans effort dans le travail à l'usine, dans le syndicat, dans la lutte contre le patronat. La directrice, qui a foi dans l'œuvre, qui s'y consacre tout entière, sans exercer une autorité discrète, par son ascendant, par sa dignité personnelle, impose dans le Foyer la seule, le moral respect qui, comme toute discipline volontaire, est une éducation morale.

Fondé un peu avant l'armistice, le *Foyer des Campagnes* devait se préoccuper d'abord des villages détruits ou dévastés. Quand son comité alla trouver M. Lebrun, alors ministre des régions libérées, il y avait en caisse 8.000 francs. C'est avec ce rien qu'il fallait créer quelque chose. La secrétaire générale, Mme L. Compain, qui a eu l'idée de l'œuvre, qui l'a organisée, à qui tout le mérite en revient, a imposé sa conviction. Avec l'audace ingénue des gens qui ont la foi, elle n'a pas vu les ressources dont elle disposait, mais l'œuvre qu'elle voulait accomplir. A force de patience, d'ingéniosité, d'entêtement, elle a trouvé, dans ces temps difficiles, les centaines de mille francs et libéralement elle les a dépensés.

En septembre 1919, le premier Foyer était fondé à Bezonvaux-Meuse, grâce au concours du préfet de l'Oise et du secrétaire-général de la reconstruction, M. Thocarne. Depuis, des Foyers ont été établis à Juniville (Ardennes), à Cassigny (Oise) en 1920; à Essomes (Aisne), à Ville-en-Tardenois (Marne) en 1921. Il y a quelques jours, un nouveau Foyer était inauguré à Tricot (Oise), sous la présidence de M. Strauss, ministre de l'hygiène et de la prévoyance. Cette cérémonie était relevée par la présence de douze délégués des villages-clubs anglais, « venus apporter aux villages de France le salut fraternel des villages de l'Angleterre ».

Rien n'est plus propre à montrer l'intérêt de l'œuvre des Foyers que cette rencontre. Un peu après l'armistice, sur l'initiative de sir R. Yeats Rew, une association s'est constituée en Angleterre « pour améliorer et embellir la vie sociale du village ». Au mois de mars, Mme Compain allait à Londres pour demander « aux cités généreuses qui ont adopté les villages dévastés » de les doter d'un Foyer. C'est au cours de ce voyage qu'elle a appris l'existence d'une association qui travaillait à la même œuvre. Les deux Société, jusque-là, s'ignoraient; elles sont entrées en relation et se proposent de coopérer. Une délégation anglaise est venue assister à l'inauguration du Foyer de Tricot. M. Millerand a reçu les délégués, présentés par Mme Compain. Il a, selon la méthode française, prodigué les compliments et les bonnes paroles.

Les principes qui ont présidé à la création des villages-clubs ne diffèrent pas de ceux qui nous ont inspirés. Mais l'œuvre accomplie est pour nous rendre modestes. Nous avons six Foyers, sept bientôt, quand sera ouvert celui de Dun-sur-Meuse; quatre cent cinquante villages-clubs sont affiliés à l'association. Les Anglais ont montré une fois de plus leur initiative, leur volonté de faire leurs affaires eux-mêmes. Les clubs sont presque entièrement soutenus par leurs adhérents; ils sont administrés par un comité local; ils n'ont pas de direction. Voici où nous reprenons notre supériorité : les villages-clubs, en principe, admettent les femmes et les enfants; en fait, ils sont presque exclusivement fréquentés par les hommes.

Le *Foyer des Campagnes* n'a pas de capital : il vit, comme les œuvres de foi, au jour le jour. En France, les donateurs, pour la gloire d'être nommés une fois l'an devant une assemblée choisie, réservent leurs générosités à l'Académie, qui encourage la littérature des vieilles dames et des jeunes abbés. Je doute que nos adhérents, comme en Angleterre, prennent l'œuvre à leur charge. L'œuvre, comme l'école, qu'elle continue, doit devenir une œuvre nationale. Mais il en est de l'exode des travailleurs de la terre comme de la tuberculose et de la dépopulation : ce ne sont jamais questions d'actualité. Les militaires sont préoccupés d'enrégimenter tous les Français valides en vue de la prochaine guerre. Combien dans vingt ans il restera de Français à enrégimenter...

GABRIEL SEAILLES.

Les Dessins de « la Dépêche »

LOGIQUE




— Pour le petit, c'est pas demi-place ?...

(Dessin inédit de Dantony)

## L'EMPEREUR d'ANNAM à PARIS

**Une visite au monument des soldats coloniaux de la grande guerre**

Paris, 26 juin. — L'empereur d'Annam, accompagné de MM. Albert Sarraut, ministre des colonies ; Maurice Long, gouverneur général de l'Indo-Chine ; Outrey, député ; Autrand, préfet de la Seine, et de plusieurs mandarins, est allé saluer aujourd'hui le monument des soldats coloniaux de la grande guerre à l'Institut d'agronomie coloniale de Nogent-sur-Marne.

Khai-Dinh portait une longue tunique de soie noire brodée d'or, sur laquelle était passé en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur.

M. Gourdon, président du Souvenir indo-chinois, a prononcé un discours dans lequel il a dégagé la signification du geste de l'empereur Khai-Dinh, qui a voulu consacrer la dernière matinée de son voyage officiel à Paris au souvenir des soldats coloniaux morts pour la France.

L'empereur s'est levé alors. Il a dit quelques mots à l'oreille d'un mandarin qui les a répétés à M. Gourdon, puis le cor-

## Rathenau aura des obsèq nationales

**Mais bien que six arrest aient été opérées, ses meu courent toujours**

Paris, 26 juin. — Devant la ma partis réactionnaires, les group craïques allemandes vont-ils s'ef coopérer au lieu de s'affaiblir en miques particulières? Voilà ce qu demande après l'assassinat de M. Rathenau.

Si l'on en croit les informateurs quentent les coulisses du Reich socialistes indépendants se re raient des majoritaires et ne refu plus d'entrer dans une coalition nementale.

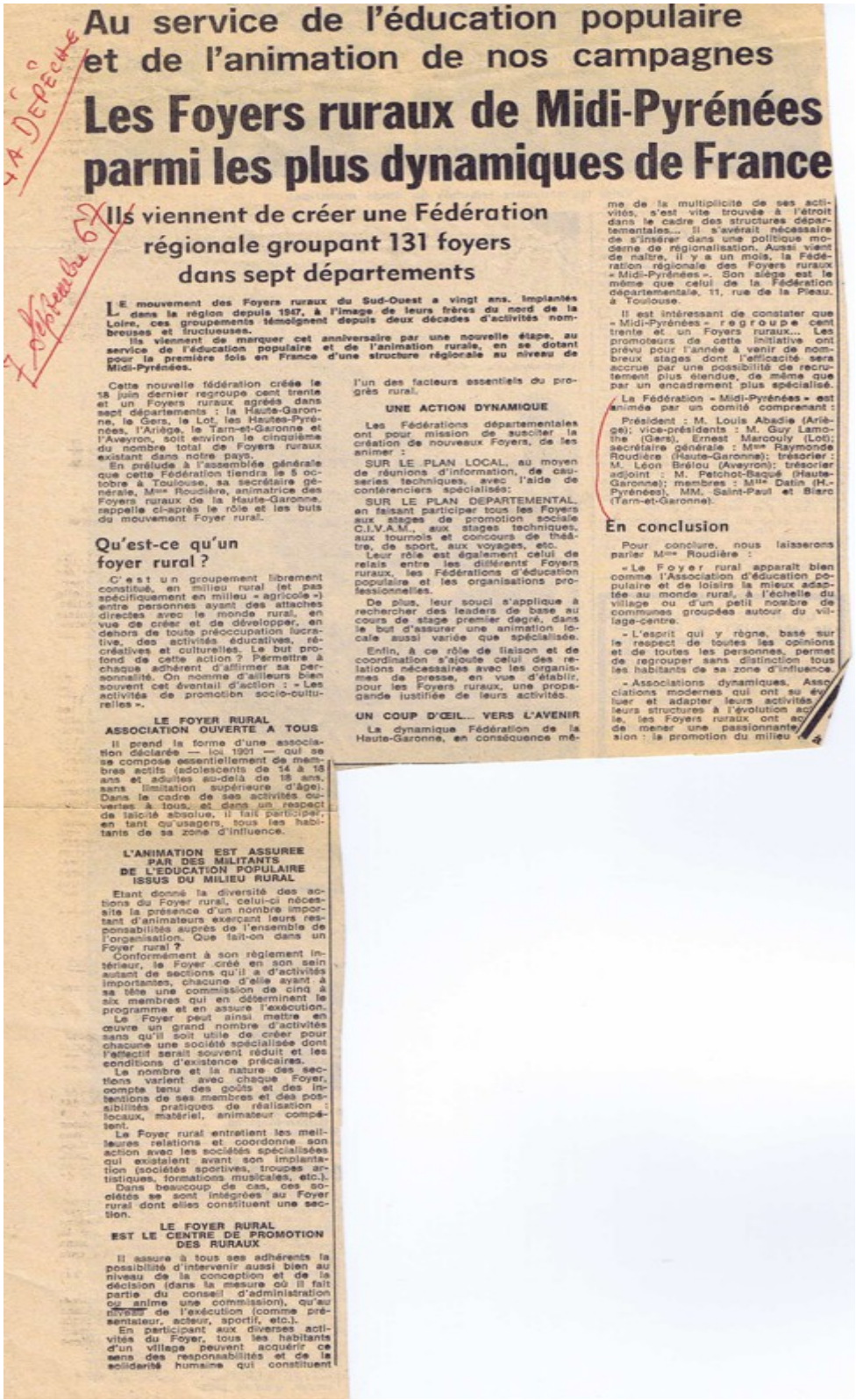
Tous les hommes qui ont l'esp soit peu démocratique sont d'avis désirable d'opposer un front un manœuvres des impérialistes et d nir le cabinet du docteur Wirth Juste contre les organisations Toutes les mesures qui seront pr assurer la sécurité de la Républi veront certainement une majorité aussi parmi le peuple germaniqu sir sincère de dégager le nouveau des empires monarchiques que l sent encore.

Mais, pour sortir de la situation il faut une volonté gouvernem toute épreuve. Le docteur Wirth avoir parfois esquissé d'excellen tions, n'souvent agi avec molles préféré esquiver les responsabilit

D'autres fois, il a cru qu'il était bile de hurler avec les loups et des concessions au nationalisme réussi qu'à exciter les partisans vanche sans gagner le moindre Aujourd'hui, pour expliquer l'a tion de ses adversaires, il n'hési soutenir que les prétentions de la accablent le pauvre peuple allem provoquent ces mouvements de ré

Si le docteur Wirth avait fran poursuivi une politique de réalis expliqué à la démocratie germa devoirs relatifs aux réparations et autre côté, il n'avait pas faibli de magnate de la grande industrie, évité de terribles événements. Il a

Annexe 2. *Les Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques de France*, La Dépêche, 7 septembre 1967



## Au service de l'éducation populaire et de l'animation de nos campagnes

# Les Foyers ruraux de Midi-Pyrénées parmi les plus dynamiques de France

### Ils viennent de créer une Fédération régionale groupant 131 foyers dans sept départements

**LE mouvement des Foyers ruraux du Sud-Ouest a vingt ans. Implantés dans la région depuis 1947, à l'image de leurs frères du nord de la Loire, ces groupements témoignent depuis deux décades d'activités nombreuses et fructueuses.**

**Ils viennent de marquer cet anniversaire par une nouvelle étape, au service de l'éducation populaire et de l'animation rurale, en se dotant pour la première fois en France d'une structure régionale au niveau de Midi-Pyrénées.**

Cette nouvelle fédération créée le 18 juin dernier regroupe cent trente et un Foyers ruraux agréés dans sept départements : la Haute-Garonne, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron, soit environ le cinquième du nombre total de Foyers ruraux existant dans notre pays.

En prélude à l'assemblée générale que cette Fédération tiendra le 5 octobre à Toulouse, sa secrétaire générale, Mme Roudière, animatrice des Foyers ruraux de la Haute-Garonne, rappelle ci-après le rôle et les buts du mouvement Foyer rural.

## Qu'est-ce qu'un foyer rural ?

C'est un groupement librement constitué, en milieu rural (et pas spécifiquement en milieu « agricole ») entre personnes ayant des attaches directes avec le monde rural, en vue de créer et de développer, en dehors de toute préoccupation lucrative, des activités éducatives, récréatives et culturelles. Le but profond de cette action ? Permettre à chaque adhérent d'affirmer sa personnalité. On nomme d'ailleurs bien souvent cet éventail d'action : « Les activités de promotion socio-culturelles ».

### LE FOYER RURAL ASSOCIATION OUVERTE A TOUS

Il prend la forme d'une association déclarée — loi 1901 — qui se se compose essentiellement de membres actifs (adolescents de 14 à 18 ans et adultes au-delà de 18 ans, sans limitation supérieure d'âge). Dans le cadre de ses activités ouvertes à tous, et dans un respect de laïcité absolue, il fait participer, en tant qu'usagers, tous les habitants de sa zone d'influence.

### L'ANIMATION EST ASSUREE PAR DES MILITANTS DE L'EDUCATION POPULAIRE ISSUS DU MILIEU RURAL

Etant donné la diversité des actions du Foyer rural, celui-ci nécessite la présence d'un nombre important d'animateurs exerçant leurs responsabilités auprès de l'ensemble de l'organisation. Que fait-on dans un Foyer rural ?

Conformément à son règlement intérieur, le Foyer crée en son sein autant de sections qu'il a d'activités importantes, chacune d'elle ayant à sa tête une commission de cinq à six membres qui en déterminent le programme et en assure l'exécution.

Le Foyer peut ainsi mettre en œuvre un grand nombre d'activités sans qu'il soit utile de créer pour chacune une société spécialisée dont l'effectif serait souvent réduit et les conditions d'existence précaires.

Le nombre et la nature des sections varient avec chaque Foyer, compte tenu des goûts et des intentions de ses membres et des possibilités pratiques de réalisation : locaux, matériel, animateur compétent.

Le Foyer rural entretient les meilleures relations et coordonne son action avec les sociétés spécialisées qui existaient avant son implantation (sociétés sportives, troupes artistiques, formations musicales, etc.).

Dans beaucoup de cas, ces sociétés se sont intégrées au Foyer rural dont elles constituent une section.

### LE FOYER RURAL EST LE CENTRE DE PROMOTION DES RURAUX

Il assure à tous ses adhérents la possibilité d'intervenir aussi bien au niveau de la conception et de la décision (dans la mesure où il fait partie du conseil d'administration ou anime une commission), qu'au niveau de l'exécution (comme présentateur, acteur, sportif, etc.).

En participant aux diverses activités du Foyer, tous les habitants d'un village peuvent acquérir ce sens des responsabilités et de la solidarité humaine qui constituent l'un des facteurs essentiels du progrès rural.

### UNE ACTION DYNAMIQUE

Les Fédérations départementales ont pour mission de susciter la création de nouveaux Foyers, de les animer :

SUR LE PLAN LOCAL, au moyen de réunions d'information, de causeries techniques, avec l'aide de conférenciers spécialisés;

SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL, en faisant participer tous les Foyers aux stages de promotion sociale C.I.V.A.M., aux stages techniques, aux tournois et concours de théâtre, de sport, aux voyages, etc.

Leur rôle est également celui de relais entre les différents Foyers ruraux, les Fédérations d'éducation populaire et les organisations professionnelles.

De plus, leur souci s'applique à rechercher des leaders de base au cours de stage premier degré, dans le but d'assurer une animation locale aussi variée que spécialisée.

Enfin, à ce rôle de liaison et de coordination s'ajoute celui des relations nécessaires avec les organismes de presse, en vue d'établir, pour les Foyers ruraux, une propagande justifiée de leurs activités.

### UN COUP D'ŒIL... VERS L'AVENIR

La dynamique Fédération de la Haute-Garonne, en conséquence même de la multiplicité de ses activités, s'est vite trouvée à l'étroit dans le cadre des structures départementales... Il s'avérait nécessaire de s'insérer dans une politique moderne de régionalisation. Aussi vient de naître, il y a un mois, la Fédération régionale des Foyers ruraux « Midi-Pyrénées ». Son siège est le même que celui de la Fédération départementale, 11, rue de la Pleau, à Toulouse.

Il est intéressant de constater que « Midi-Pyrénées » regroupe cent trente et un Foyers ruraux... Les promoteurs de cette initiative ont prévu pour l'année à venir de nombreux stages dont l'efficacité sera accrue par une possibilité de recrutement plus étendue, de même que par un encadrement plus spécialisé.

La Fédération « Midi-Pyrénées » est animée par un comité comprenant :

Président : M. Louis Abadie (Ariège); vice-présidents : M. Guy Lamothe (Gers), Ernest Marcouly (Lot); secrétaire générale : Mme Raymonde Roudière (Haute-Garonne); trésorier : M. Léon Brélou (Aveyron); trésorier adjoint : M. Petchot-Baqué (Haute-Garonne); membres : Mlle Datin (H.-Pyrénées), MM. Saint-Paul et Blanc (Tarn-et-Garonne).

## En conclusion

Pour conclure, nous laisserons parler Mme Roudière :

« Le Foyer rural apparaît bien comme l'Association d'éducation populaire et de loisirs la mieux adaptée au monde rural, à l'échelle du village ou d'un petit nombre de communes groupées autour du village-centre.

« L'esprit qui y règne, basé sur le respect de toutes les opinions et de toutes les personnes, permet de regrouper sans distinction tous les habitants de sa zone d'influence.

« Associations dynamiques. Associations modernes qui ont su évoluer et adapter leurs activités, leurs structures à l'évolution actuelle, les Foyers ruraux ont ac... de mener une passionnante... sion : la promotion du milieu ...

Annexe 3. Courrier de la FNFR aux fédérations régionales et départementales sur les rapports avec la Ligue de l'Enseignement et l'utilisation de la dénomination 'Foyer-Rural', 18 mai 1963

FEDERATION NATIONALE
des
FOYERS RURAUX
de
FRANCE

I7, rue Marmontel, I7
PARIS XV°

TELP. : BLOmet: I7.66

C.C.P. PARIS : 5699.42

PARIS, le I3 MAI I963

Le Secrétaire Général de la FEDERATION NATIONALE des Foyers Ruraux de France

à

MM. les Présidents des FEDERATIONS DEPARTEMENTALES
MM. les Correspondants DEPARTEMENTAUX

Le 20 mai 63

REFERENCE: JA N°: 500

Chers Amis,

Au Congrés de LA ROCHELLE, lors de la séance du matin 2 AVRIL, il avait été convenu que je vous tiendrai au courant de l'évolution de la situation quant aux rapports de la FEDERATION NATIONALE avec la Ligue de l'Enseignement.

Le Conseil Général des 27 et 28 AVRIL a approuvé le projet de modifications des structures de la Ligue. Toutefois à la suite de plusieurs interventions de responsables Fédéraux, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la désignation des Associations en milieu rural.

F.R. laïque? NON

Il importe qu'à l'échelon Départemental vous restiez en contact avec les Camarades Responsables pour qu'une dénomination des Associations de base de la Ligue autre que "FOYER RURAL", soit choisie par le Conseil Général.

Je vous prie de croire, Chers Amis, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

LE SECRETAIRE GENERAL

J. AGEORGES.

Annexe 4. Courrier de la FNFR relatif à la suppression des aides directes aux fédérations départementales et à la refonte du système de cotisations, 5 juin 1993

FNFR
MOUVEMENT RURAL

COURRIER Arrivé
14 JUIN 1993
F.D.F.R. (Gers)

Aux Présidents des : F.D.F.R.

Paris, le 5 Juin 1993

Réf. PC/BG/EB/93

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Lors de diverses manifestations de la FNFR (Conseil National 1993, Assemblée Générale 1993), vous avez été informé du projet de modification du tarif d'assurance proposé par la FNFR et des aides au fonctionnement des structures (FDFR - URFR) versées par la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Depuis un an, un groupe de réflexion (élus et professionnels) a travaillé sur ce sujet et ce sont ses conclusions qui ont été soumises au Conseil National et à l'Assemblée Générale après avis du Bureau National et du Conseil d'Administration.

Quelques grands principes ont été définis et retenus :

1 - dissocier adhésion au mouvement Foyer Rural et assurance afin que l'adhérent du Foyer Rural ou de l'Association ait bien conscience d'adhérer à un mouvement qui lui apporte notamment un service, celui de l'assurance.

2 - le Foyer Rural (ou association) ne peut adhérer qu'à une Fédération Départementale et non directement à la FNFR (statuts de la Confédération).

3 - le montant des adhésions à la FNFR des URFR, FDFR, Foyers (par intermédiaire FDFR) devrait couvrir les frais institutionnels de la FNFR (Bureau, C.A., A.G., C.N.)

4 - ramener le prix de vente des cartes d'assurance au prix d'achat à GROUPAMA auquel on ajoute les frais de gestion de ce service à la FNFR.

5 - établir des cartes simples d'adhésion au mouvement Foyer Rural. Ces cartes seront établies pour 4 ans avec des vignettes annuelles (adhésion et assurance).



Fédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations de Développement et d'Animation du Milieu Rural
1, rue Sainte-Lucie - 75015 Paris - Tél. 45 78 01 78 - Fax 45 75 68 94

6 - modification des aides au fonctionnement :
. suppression des aides au fonctionnement des FDFR dans leur état actuel,
. maintien des aides aux URFR.

7 - création d'un fonds de soutien aux structures pour :
. aider les FDFR ayant un manque à gagner par la mise en place du nouveau système (aide dégressive sur 3-4 ans maximum).
. aider les FDFR/URFR non structurées et ayant un projet de structuration (aide dégressive sur 3-4 ans).

8 - création d'une cotisation au Mouvement Foyer Rural de l'adhérent Foyer Rural ou Association. Cette cotisation alimenterait le fonds de soutien décrit en 7.

Le dernier Conseil d'Administration de la FNFR (25 avril 93) a retenu les suggestions du groupe et entériné un certain nombre de propositions à mettre en oeuvre dès la saison 93/94.

Tout d'abord il a retenu le fait de bien séparer, pour l'adhérent du Foyer Rural ou Association, l'adhésion au Mouvement FR de la souscription à l'assurance proposée. Ainsi chacun pourra constater que l'assurance coûte assez cher compte tenu des garanties offertes. Toutefois, il est encore possible d'améliorer le contrat et nous nous y employons.

La part adhésion au Mouvement Foyer Rural est destinée à alimenter un fond de soutien aux structures (FDFR/URFR).

Le deuxième grand changement, est la suppression des aides au fonctionnement des FDFR dans leur état actuel dès 1994. Certes ceci risque de handicaper certaines structures mais le Conseil d'Administration a prévu de compenser le manque à gagner des FDFR. De même, il est prévu d'aider à se structurer les fédérations départementales qui en ont la volonté.

Cette aide sera appliquée aux FDFR ayant élaboré un dossier en vue d'une structuration et estimant les besoins. Le Bureau de la FNFR décidera de l'aide attribuée et de l'échéancier. Pour préparer leur dossier, les FDFR pourront demander l'appui de leur URFR mais aussi de la FNFR. En effet, les chargés de mission nationaux sont à même d'apporter un appui. L'aide sera concentrée sur 2-3 ans maximum et de façon dégressive en souhaitant que les FDFR puissent trouver des relais locaux.

Le dernier Conseil d'Administration a aussi réaffirmé sa volonté de voir se structurer les départements là ou il n'existe pas de FDFR. Ainsi, il engage les Foyers Ruraux et Associations de ces départements à se regrouper au sein d'une Fédération Départementale ou de se rapprocher des départements voisins. A leur demande, des chargés de mission de la FNFR peuvent les aider à leur structuration.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques et pour la saison 93/94 les tarifs ont été fixés de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| - adhésion FDFR à FNFR : | | 500 F. |
| - adhésion FR et Association : | ) au mouvement | 200 F. ) collectées |
| - adhésion militant de base : | ) Foyer Rural | 3 F. ) par la FDFR |

**adhésion FNSMR**

| | |
|---|---|
| - adhésion CRSMR | 200 F. |
| - adhésion CDSMR | 150 F. |
| - adhésion FR et Association | 100 F. |

**adhésion CNAFRE** 280 F.

**Assurance** (période du 01/09/93 au 31/08/94)

| | |
|---|---|
| carte RC | 6 F. |
| carte RC + IA | 17 F. |

Ces tarifs d'assurance tiennent compte du coût d'achat GROUPAMA et des frais de gestion du service "assurance-adhésions" FNFR.

Ainsi chacun notera que, malgré une augmentation du prix de l'assurance livrée par GROUPAMA (+ 5%) à la FNFR, l'ensemble adhésion du militant + assurance diminue au départ de la FNFR (- 18% pour RC, - 5% pour IA).

Pour le reste du fonctionnement quelques changements quant à la gestion au quotidien sont apportés.

Tout d'abord, une nouvelle carte sera établie pour une durée de 4 ans - (saison 93/94 à 96/97) - avec un aspect plus agréable que par le passé. Chaque année, l'adhérent devra la faire valider par son Foyer Rural ou Association en achetant sa vignette annuelle d'adhésion et coller sa vignette d'assurance à l'endroit prévu. Ce système doit permettre une économie dans la manutention et l'expédition des cartes.

Sinon, dès Juillet 93 les Fédérations Départementales pourront recevoir le matériel pour la saison 93/94 étant entendu que celui-ci ne sera envoyé que lorsque les FDFR auront payé leur cotisation.

D'autre part, et dans le cadre d'un bon fonctionnement de la Confédération, il sera demandé aux FDFR d'assurer un suivi régulier de ce dossier et de transmettre les éléments en temps utile à la FNFR (adhésion des FR, des militants, vente des assurances, ...).

La mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement va entraîner des perturbations. Il va de soi, qu'à la FNFR, tout sera fait pour éviter des dysfonctionnements et nous comptons bien entendu sur l'ensemble du Mouvement pour nous aider en faisant notamment connaître les remarques et observations.

Bien entendu à la FNFR, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toutes explications nécessaires et utiles à la mise en place de ce nouveau système.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

Le Chargé de mission
Bernard GIRAUDET

Le Secrétaire Général
Pierre CHARLES

Annexe 5. Lettre du président de la CNFR, 23 juin 2011

CNFR
MOUVEMENT RURAL

Paris, le jeudi 23 juin 2011

**A l'attention des responsables des structures**

**et des membres du Conseil confédéral**

JMB/NB/11-049

## Lettre ouverte à l'ensemble de nos adhérents

Si je prends la liberté aujourd'hui de m'adresser à chaque adhérent, c'est parce que la situation est grave et qu'il est de mon devoir de Président de la Confédération d'attirer l'attention de l'ensemble du mouvement sur les agissements de la FNSMR et sur les enjeux et conséquences qui découlent de cette situation.

***La situation***

**La FNSMR a fait le choix de la séparation en mettant en place son propre schéma d'adhésion**

Après plusieurs années de conflits larvés pour des motifs souvent secondaires, la FNSMR a fait le choix de prendre son indépendance et de proposer son propre schéma d'adhésion à compter du 1er septembre 2011.

Pourtant, la CNFR a jusqu'au dernier jour tenté d'apporter une solution à cette situation de crise. Elle a fait jouer le fait démocratique en interrogeant à de nombreuses reprises ses adhérents sur la conduite à suivre, à chaque fois la décision de nos responsables a été unanime : pas de scission et maintien du système actuel avec comme fondement l'adhésion unique aux deux structures.

Ces efforts et la volonté des responsables de nos fédérations et unions régionales ont été vains. La FNSMR, contre vents et marées, a décidé lors de son Comité Directeur du 28 mai de mettre en place son propre schéma d'adhésion. C'est-à-dire de quitter le mouvement rural qui pourtant lui a donné vie en 1983.

La CNFR regrette profondément cette situation. Elle intervient à un moment où malgré la baisse des financements et les crises successives que nous avons traversé tous ensemble, la Confédération a retrouvé un fonctionnement normal : le siège a été profondément transformé et est devenu plus opérationnel, de nombreux projets naissent, tous au service des territoires ruraux et de leur développement. Nous allons de l'avant.

Pour ce qui est de la FNSMR, jamais les reversements de la quotepart des adhésions, et ceci depuis plusieurs années, n'avaient été aussi réguliers et permettaient à celle-ci d'envisager l'avenir plutôt sereinement.

**Depuis toujours, les Foyers ruraux sont engagés au cœur des valeurs de l'Education populaire**

Il faut aujourd'hui nous interroger sur cette décision unilatérale de la FNSMR. Chacun aura compris aujourd'hui que les raisons techniques évoquées par celle-ci n'étaient que prétextes et qu'il faut rechercher ailleurs les motivations de cette décision.

Si vous prenez le temps de relire les différentes interventions publiées sur la conférence Mouvement rural, vous pourrez vous rendre compte que certains analysent lucidement la situation et s'interrogent sur la manipulation dont ils sont les victimes. Vous serez également en possession de toutes les clés pour décoder cette situation qui peut paraître compliquée mais que l'on peut résumer par deux questions :

- Les foyers ruraux doivent-ils, au nom de leur filiation revendiquée à l'éducation populaire, être des associations progressistes, prenant position sur les faits sociétaux engageant l'avenir de leur territoires ruraux, tentant de peser sur ces choix en imposant un débat démocratique jusqu'au cœur de nos petits villages afin de réfléchir collectivement à des solutions d'avenir pour nos territoires ruraux et notre société ?

- **ou doivent-ils** n'être que des amuseurs publics dont le seul rôle serait de proposer des animations de consommation sans s'inquiéter de leur environnement social, de ses problèmes ?

Il ne s'agit pas, bien sur, d'engager notre mouvement dans un parti politique quel qu'il soit, mais d'exercer notre droit de citoyen émancipé, capable de prendre en main son destin en lui donnant les outils nécessaires au débat et de permettre à nos adhérents et aux citoyens que nous sommes de devenir les véritables acteurs de notre propre développement. En un mot faire (ou refaire) acte d'éducation populaire.

***Les conséquences***

Face à cette situation inédite la CNFR (et ses fédérations départementales et unions régionales) n'a d'autre choix que de reprendre pour son propre compte l'organisation des activités sportives et de pleine nature.

Les raisons sont multiples et simples.

- **Conserver l'adhésion unique :** nos adhérents doivent dans l'avenir pouvoir continuer à pratiquer l'ensemble de leurs activités sans jongler avec un double système d'adhésion (Gestanet, Gestaffil). Cette double adhésion compliquerait considérablement la tache des responsables associatifs locaux, et va à l'encontre des décisions qui ont été prises lors du Conseil National Confédéral.

-**Promouvoir les valeurs de l'Education populaire** : l'activité sportive est un excellent support de rassemblement en particulier des populations jeunes. La confédération a inscrit la place des jeunes en milieu rural et la réponse à leurs attentes au titre de ses priorités pour l'avenir. La CNFR compte bien s'appuyer sur les rassemblements sportifs (tout comme elle le fait sur les autres thématiques que sont la culture, la formation et l'enfance jeunesse) pour renforcer son action de cohésion sociale et se servir de ces vecteurs pour véhiculer les valeurs qui sont les nôtres. L'écriture d'un projet associatif commun, porteurs de véritables passerelles entre éducation populaire et sport, devenant par le fait une impérieuse nécessité.

***Et demain ?***

J'appelle l'ensemble des responsables associatifs à ne pas céder aux chants des sirènes qui aujourd'hui se font entendre et qui tentent de fissurer l'unité de notre mouvement.
Je rappelle également que malgré les crises qui nous ont frappées ces dernières années notre mouvement a su résister et ceci grâce à cette belle unité.

J'appelle l'ensemble des adhérents du mouvement à faire bloc autour des valeurs et des principes que nous défendons depuis 65 ans et de se rapprocher de leur fédération pour obtenir toutes les explications nécessaires ou, le cas échéant, d'interpeller leur fédération pour provoquer le nécessaire débat démocratique préalable à toutes prises de décision engageant l'avenir.

Le Président de la CNFR



Jean-Marie BEURTON

Annexe 6. Assemblée Générale 2004, rapport moral

**F.D.F.R du Gers**
**Maison des Associations**
**29, chemin de Baron**
**32000 AUCH**

# RAPPORT MORAL 2004

1 – La situation fédérale
2 - Le réseau départemental gersois
3 – Soutien de nos partenaires

## 1 – La situation fédérale

Lors de notre dernière assemblée générale en avril 2004, nous avons évoqué la période difficile que la Fédération traversait. Je vais vous communiquer un certain nombre d'éléments pour vous permettre de comprendre ce qui nous a amené à prendre les décisions telles que la mise en route d'une procédure de redressement judiciaire simplifié prononcée par le Tribunal de Grande Instance d'Auch le 25 Novembre 2004. Maître Hélène Gascon, mandataire judiciaire a été nommée comme représentant des créanciers. Durant la période dite d'observation, la Fédération a du mettre en place une nouvelle organisation visant à retrouver un équilibre financier. Lors de l'audience prochaine du 24 Novembre 2005, le Tribunal jugera de notre capacité à rembourser les dettes antérieures (sur un échéancier de 10 ans). Nous avons également pris conseils auprès d'un avocat : Maître Nonnon pour nous accompagner dans les démarches nécessaires à la procédure.

Voici quelques éléments de constatations et d'explications qui ont amené la Fédération à la situation actuelle :

- un accroissement de la masse salariale de la F.D.F.R. 32 malgré un temps de travail collectif déjà réduit à 32 h depuis 4 ans
- la régression de nos ressources globales par rapport à cet accroissement
- la suppression des exonérations en matière de charges sociales
- la hausse significative des prélèvements nationaux (cotisations aux structures nationales)

- la stagnation des ressources au niveau du Département
- la gestion des structures associées à la F.D.F.R. 32 impliquant une augmentation des tâches administratives et de gestion (C.D.S.M.R. 32 et C.D.B.S.Q.)
- la pérennisation du poste lié aux structures associées

## 2 - Le réseau départemental gersois

L'enjeu aujourd'hui de la Fédération est celui de soutenir les nombreuses initiatives locales, de proximité, portées par les foyers et les associations de notre milieu rural. Nous en aurons un aperçu tout à l'heure avec une rétrospective de quelques actions que vous avez mis en place durant cette année 2004 et qui témoigne de votre vitalité.
Je crois qu'il est important de souligner la richesse des ressources, des savoirs-faire, de mettre en valeur le dynamisme existant dans tous les foyers à travers l'ensemble des projets réalisés. Je pense notamment aux projets nés, il y a déjà quelques années et qui connaissent aujourd'hui le franc succès que vous savez : la semaine verte de Samatan, la Ronde du Foie Gras de Mauvezin, le Rondeau de Castelnau-Barbarens, le rallye 4X4 de Clermont-Pouyguillès, la Fête du Vin de Saint-Mont, le Festival Rock de Ségoufielle, Trad'envie et bien d'autres....

Nous savons tous que le projet, c'est ce qui donne un sens à notre action, c'est ce qui nous porte vers l'avenir. C'est pourquoi nous allons nous employer à être plus proches de vous, à tenir compte de vos difficultés, à vous aider dans vos démarches et cela de manière plus efficace, en restant à l'écoute et en essayant de répondre à vos attentes.

## 3 – Soutien de nos partenaires à la structure

Nous sommes particulièrement sensibles au soutien de nos partenaires, à leur attention.

Des Présidents de communautés de communes nous ont fait parvenir leur marque de soutien sous la forme de vœux. (voir détail courriers)

Dans le cadre du D.L.A. (Dispositif Local d'Accompagnement) du C.I.B.C. du Gers, le cabinet I.T.A.C. est intervenu pour nous permettre d'établir un diagnostic sur le mouvement et nous accompagner dans un deuxième temps pour mettre en place une nouvelle organisation interne et partenariale.

L'ensemble du personnel également, malgré les incertitudes, malgré les choix difficiles, liés à la diminution de leur temps de travail, a gardé la même énergie dans le travail quotidien, avec la charge supplémentaire de la gestion administrative du dossier lié à notre situation de redressement.

Nous les remercions tous sincèrement de l'aide qu'ils nous apportent, qu'elle soit morale, technique ou financière pour passer ce cap.

Je donne la parole à ..... pour présenter le rapport d'activité
Suivi de ..... pour présenter le rapport financier

Vote des rapports
Election du conseil d'administration

## 2ème partie « une Fédération adaptée pour vous et par vous »

### Présentation du plan de restructuration

Malgré les contraintes financières que j'ai évoquées, le Conseil Fédéral a décidé de poursuivre sa mission départementale.

### 4 – Les objectifs pour l'avenir

La réflexion menée par les membres du Conseil Fédéral nous a conduit vers 3 axes de développement :

- **Revenir aux fondamentaux de l'Education Populaire**
- **Accentuer notre action de terrain**
- **Mieux communiquer**

en se donnant les missions suivantes :

- conserver, voire renforcer le réseau gersois
- assurer l'adéquation entre les territoires (communes, communautés de communes, pays et département)
- assurer les missions d'animation rurale structurantes

- unir les associations autour de projets communs
- former les bénévoles dans leur rôle associatif
- gérer le sport rural (C.D.S.M.R.)
- promouvoir le patrimoine identitaire gascon (maison d'animation rurale de l'Armagnac, C.J.S.T.O., Verger de collection, actions menées avec nos partenaires de l'Ostau Gascon…)
- soutenir les bénévoles dans la professionnalisation associative (CEGEPAR, partenariat avec le C.R.I.B.)
- ouvrir le mouvement au monde (échanges, voyages, tourisme rural…)

## Quels moyens ?

**1 – Réduction de la masse salariale**

**La restructuration implique une réduction de la masse salariale dont :**

- la suppression du poste d'encadrement fédéral
- la proposition du personnel de réduire son temps de travail de 25 % en liaison avec un plan d'action nouvellement défini

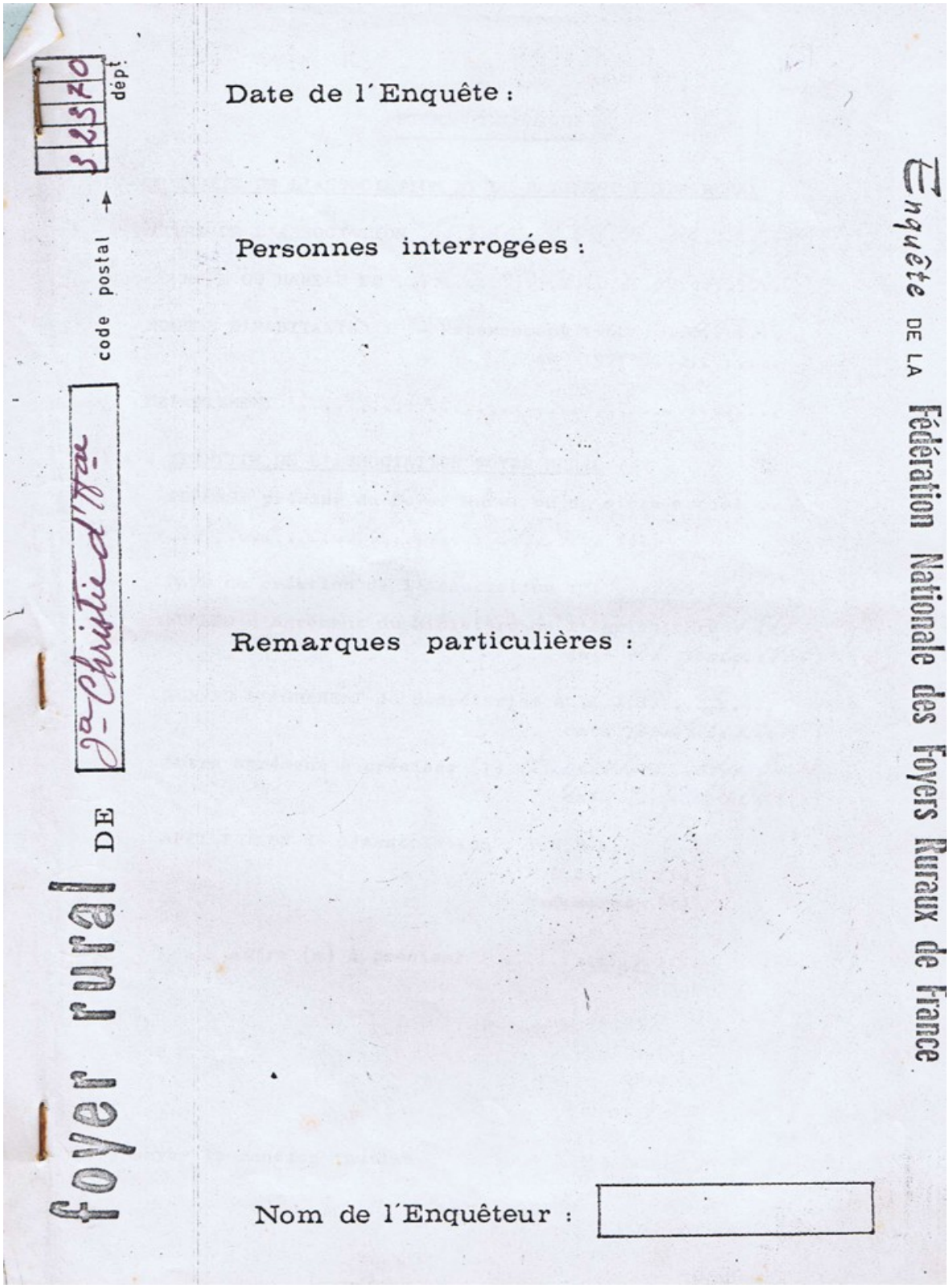
**2 – Nécessité de dégager des moyens financiers pour soutenir l'action de nos adhérents**

- appui aux projets des foyers ruraux
- appui à l'animation pour les deux structures sportives C.D.S.M.R. et C.D.B.S.Q. dans le cadre de notre mission « sport pour tous »
- appui au développement de la communication
- appui aux actions de patrimoine en liaison avec les territoires
- renforcement de notre mission de services aux adhérents (informations liées au fonctionnement des associations…)

**3 – Réorganiser ces moyens fédéraux en collaboration avec le personnel fédéral**

Je passe la parole au Secrétaire Général Alain Lasserre qui va vous présenter cette réorganisation.

Annexe 7. Enquête de la FNFR sur les Foyers Ruraux, 1972



Enquête DE LA Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France

foyer rural DE

code postal 70 dépt

Date de l'Enquête :

Personnes interrogées :

Remarques particulières :

Nom de l'Enquêteur :

T - 1

FICHE TECHNIQUE

I - IDENDITE DE L'ASSOCIATION ET DU BATIMENT FOYER RURAL

TITRE DE L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE Ste CHRISTIE-D'ARMAGNAC

COMMUNE OU HAMEAU DE Ste CHRISTIE D'ARMAGNAC

NOMBRE D'HABITANTS : - Recensement 1968 ....453...
- en 1971 .....

DEPARTEMENT ..... GERS .....

A - IDENTITE DE L'ASSOCIATION FOYER RURAL :

ADRESSE précise du Foyer Rural ou du siège social ..
Siege Social = Salle des Fêtes ..... Tél.

DATE de création de l'Association : 25 MAI 1964

NUMERO d'agrément du Ministère de l'Agriculture 1.517
date 21 Juin 1965

NUMERO D'AGREMENT du Secrétariat à la J.S. ...3.....
date 4 Mars 1965 (1)

Autre agrément à préciser (1) Préfecture du Gers
date 21 Juin 1965 (1)

AFFILIATION de l'Association : F.N.F.R.
F.O.L. (1)
~~U.F.R.F.J.~~ (1)

autre (s) à préciser : .....

(1) Rayer la mention inutile

ADHERENTS DU FOYER RURAL - possédant une carte -

| | 1969 | | 1970 | | 1971 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | A | B | A | B |
| Moins de 16 ans : Eléments masculins : | | | | | | |
| - Scolaires ..... | 6 | | 7 | | 5 | |
| - Apprentis ..... | | | | | | |
| Eléments féminins : | | | | | | |
| - Scolaires ..... | 4 | | 5 | | 4 | |
| - Apprentis ..... | | | | | | |
| Plus de 16 ans : Eléments masculins : | | | | | | |
| - Scolaires ou étudiants ..... | 6 | | 5 | | 7 | |
| - Agriculteurs et salariés agricoles.. | 20 | | 21 | | 20 | |
| - Professions libérales et Cadres .... | | | | | | |
| - Employés et ouvriers ..... | | | | | | |
| - Autres ..... | | | | | | |
| Eléments féminins : | | | | | | |
| - Scolaires ou étudiants ..... | 7 | | 6 | | 6 | |
| - Agriculteurs et salariés agricoles.. | 18 | | 20 | | 21 | |
| - Professions libérales et Cadres | | | | | | |
| - Employés et ouvriers ..... | | | | | | |
| - Autres ..... | | | | | | |
| | 61 | | 64 | | 63 | |

A = habitant dans la commune
B = habitant hors la Commune

JOURS d'ouverture au Foyer Rural : le .....

de ..... à .....

MOYENS d'accès :

1°) Par la route
(Départ du Chef-Lieu du département)
Route Nationale n° ...124... Départementale n° .....

2°) Par autocar
Ligne n° .....

3°) Par Chemin de fer
Gare la plus proche .....
Ligne .....

.../

Annexe 8. *Les Foyers ruraux du département ont depuis hier leur fédération*, 21 décembre 1962



# Les Foyers ruraux du département ont depuis hier leur fédération

Hier, à la Chambre d'agriculture, a eu lieu l'assemblée constitutive de la Fédération départementale des foyers ruraux. Cette réunion était présidée par M. Roy, préfet du Gers.

On notait la présence de MM. Desbarats, président de la Chambre d'agriculture, et O. Rozès, secrétaire; de MM. Andribet et Dupin, directeur des services agricoles et des services vétérinaires; Petit, ingénieur en chef du genie rural; Nouzières, inspecteur départemental de la jeunesse et des sports, qui représentait l'inspecteur d'Académie; du docteur Mange et de M. Gauran, présidents de la Fédération des œuvres laïques. M. Bousquet représentait la Fédération nationale des foyers ruraux.

## Une société d'éducation populaire

M. Guy Lamothe, après avoir remercié les personnalités présentes, et tout particulièrement M. le Préfet rappelait le but que poursuivent les foyers ruraux : être des sociétés d'éducation populaire en milieu rural, et non pas de simples cercles de jeunes ou des comités de fêtes plus ou moins éphémères.

Le renforcement de la solidarité paysanne reste l'un des objectifs principaux de l'institution, dont le caractère social ne doit jamais être perdu de vue.

Selon l'orateur, l'éducation populaire acquise grâce aux activités de ces foyers ruraux est un facteur déterminant de la promotion sociale à la campagne.

## Une initiative très louable

M. Roy estimait quant à lui qu'il était très souhaitable de fédérer de cette façon l'activité des foyers ruraux. Notre département est trop longtemps resté dans l'individualisme, et il est temps pour lui de sentir le besoin de grouper ses propres activités dans plusieurs domaines.

« J'attache beaucoup d'intérêt au fonctionnement de notre fédération », concluait le préfet du Gers, en promettant son aide morale et matérielle à une initiative aussi louable.

## Une fonction d'animation

Il appartenait à M. Bousquet, représentant de la Fédération nationale, de faire sentir la nécessité des fédérations départementales, ce qui s'inscrit, d'ailleurs, dans le cadre de la décentralisation administrative.

Ces fédérations locales ont une fonction d'animation qui peut s'avérer très bénéfique, et de citer l'exemple de la Haute-Garonne, où des tournées de causeries ont été organisées, en même temps que des projections de films culturels, et où on a même fait renaître certaines formes de folklore.

## Le premier bureau

On procédait ensuite à la formation du premier bureau de cette nouvelle fédération départementale des Foyers ruraux, qui sera composé ainsi :

Président d'honneur : M. Desbarats.

Président : M. Guy Lamothe (Marguestau); Vice président : M. Angelé (Aubiet); vice-présidente : Mlle Baron (Sainte-Dode); trésorier : M. Bacqué (Clermont - Pouyguilles); secrétaire : M. Basquin (Salles-d'Armagnac); Administrateurs : MM. Saint-Arailles (Larressingle), Dazet (Tillac), Laburthe (Mauléon), Barrère (Saint-Sauvy), Berry (Lauze) et Latinet (Castera-Verduzan).

Annexe 9. La création de la Fédération départementale des foyers ruraux, Sud-Ouest, 22 décembre 1962

Sud-ouest : du 22 décembre 1962

# La création de la Fédération départementale des foyers ruraux



De gauche à droite : *Le président, M. Guy Lamothe; M. Roy, préfet du Gers, et M. Bousquet, représentant la Fédération nationale.*



*Une partie des représentants des foyers ruraux.*
(Photos « Sud-Ouest »; opér. A. Vigneau.)

Annexe 10. *La Fédération départementale des foyers ruraux a été constituée à Auch*, La Dépêche du Midi, 21 décembre 1962



"La Dépêche" du Midi

égionale TROIS — Vendredi 21 décembre 1962

LA VIE départementale GERSOISE

# La Fédération départementale des foyers ruraux a été constituée à AUCH

Une Fédération départementale des foyers ruraux du Gers a été constituée hier matin, à Auch, au cours d'une réunion qui s'est tenue à la chambre d'agriculture sous la présidence de M. Jacques Roy, préfet du Gers.

Une trentaine de délégués assistaient à cette assemblée générale constitutive qui s'est déroulée en présence de MM. Bousquet, Desbarats, président de la chambre d'agriculture, Guy Lamothe, président du comité d'organisation; Nouzières, directeur de la jeunesse et des sports; docteur Mange, président de la Fédération des œuvres laïques; Gauran, secrétaire général; Andribet, directeur des services agricole; Petit, ingénieur en chef du génie rural; Dupin, directeur des services vétérinaires; Angelé et O. Rozes, vice-président et secrétaire de la chambre d'agriculture, etc...

## DE L'EDUCATION POPULAIRE A LA PROMOTION SOCIALE

En ouvrant la séance, M. Guy Lamothe a salué les personnalités et présenté les souhaits traditionnels de bienvenue avant de rappeler les buts de la fédération qui va être créée. Celle-ci aura a guider et à coordonner l'action des foyers ruraux de base qui ont pour mission de développer la culture l'éducation populaire en milieu rural. Ils auront à maintenir leur fonction et leur appelation et M. Guy Lamothe conclut en soulignant que l'éducation populaire doit devenir le facteur déterminant de la promotion sociale dans nos campagne.

Prenant ensuite la parole, M. le préfet devait dire combien la création d'une fédération départementale apparait souhaitable pour aider les foyers ruraux qui doivent être les dépanneurs de misère sociale et morale paysannes. en contribuant à faire sortir les paysans de l'individualisme, dont ils ont souffert jusqu'ici. Mais cette nouvelle fédération aura un très gros effort à accomplir pour développer cette action et la faire aboutir.

## LE ROLE DES FOYERS RURAUX

M. Bousquet a retracé le rôle qui incombe aux foyers ruraux avant de mettre l'accent sur les récentes modifications administratives entrant dans le cadre de la déconcentration. Quant aux fédérations départementales, elles peuvent simplement servir de relais, mais mieux avoir un rôle d'animation. Il cite ensuite les exemples de la Haute-Garonne où sont organisées des tournées de causeries agricoles, du cinéma, des stages folkloriques, des rassemblements annuels, et des Hautes-Pyrénées qui ont élaboré un programme très important. Les questions de financement ont été abordées avant que M. Desbarats ne souligne l'intérêt d'une fédération départementale et que M. Bousquet ne présente les statuts. Un débat sur l'action des foyers ruraux, en matière de vulgarisation agricole, s'est instauré et le fonctionnement pratique de la fédération a été préparé avant que le nouveau conseil d'administration ne soit désigné.

## LE NOUVEAU BUREAU

A l'issue de la réunion, le bureau suivant a été élu : président d'honneur : O. Desbarats, Cassaigne; présidents : Guy Lamothe, Marguestau; vices-présidents : P. Angelé, Aubiet, Mlle Baron, Sainte-Dode; secrétaire : Basquin, Salles-d'Armagnac; trésorier : Y. Bacqué, Clermont-Pouygles; administrateurs : Launet à Castéra; Saint-Arailles, à Larressingle; Dazet, à Tillac; Labarthe, à Mauléon; André Barrère, à Saint-Sauvy; Pierre Berry, à Eauze.

Annexe 11. Assemblée Générale constitutive, 20 décembre 1962

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
FOYERS RURAUX DU GERS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DU 20 DECEMBRE 1962

Le 20 décembre 1962, à dix heures, se sont réunis, à la Chambre d'Agriculture, sous la Présidence de Mr. le Préfet du Gers, de Mr. LAMOTHE, Président du Comité d'Organisation, et de Mr. BOUSQUET, de la Fédération Départementale de la Haute Garonne, Secrétaire Général et Délégué de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux, Les Présidents ou représentants de 18 Foyers Ruraux du Département, sur les 42 que comporte le Gers.

Assistaient à la Réunion : MM. DESBARAT, Président de la Chambre d'Agriculture et ROZES, secrétaire, représentants le Foyer Rural de Cassaigne.
Andribet, Ingénieur en Chef, de la D.S.A.
Petit, Ingénieur en Chef du Génie Rural.
Dupin, Directeur des Services Vétérinaires.
NOUZIERES, Directeur de la Jeunesse et Sports, représentant Mr. l'Inspecteur d'Académie.
Dr. MANGE, Directeur de la Féd. des Oeuvres Laïques.

Mr. LAMOTHE, ouvre la séance, et souhaite la bienvenue, à Monsieur le Préfet du Gers, qu'il remercie d'avoir bien voulu Présider de sa haute autorité les assises de cette réunion. Il remercie ensuite les personnalités présentes, d'avoir bien voulu se distraire quelques instants de leurs fonctions, afin de répondre a sa demande, ainsi que les Présidents ou représentants des Foyers Ruraux présents, d'être venus nombreux.

Il retrace rapidement ce qu'est et ce que doit être un Foyer Rural ses buts d'éducation populaire en milieu rural, et dit combien sera utile dans ce département la Fédération que nous devons créer.

Mr. LAMOTHE demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir présider l'Assemblée constitutive de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, qu'il déclare ouverte.

Mr. le Préfet, remercie Mr. LAMOTHE, et par lui, le comité d'organisation, de leur invitation, assure l'assemblée combien il est heureux de cette initiative très louable, et combien il croit que les Foyers Ruraux, de concert avec d'autres organisations agricoles, peuvent aider l'agriculture à sortir de son impasse et de son individualisme, et combien il attachait d'intérêt au fonctionnement de cette Fédération à qui il promettait d'apporter son aide morale et matérielle.

Avant de donner la parole a Mr. BOUSQUET, Délégué de la Fédération Nationale, il demande à l'Assemblée de désigner un Secrétaire de Séance.

Mr. TUJAGUE Gérard, du Foyer Rural de Ste DODE, est désigné à l'unanimité.

Mr. BOUSQUET prend ensuite la parole, nous dit tout le plaisir qu'il a d'être parmis nous, Délégue par la Féd. Nationale, et nous démontre s'il en était besoin encore, la nécéssité de la création de cette Fédération Départementale des Foyers Ruraux, qui d'ailleurs est devenu une obligation, de par la modification des statuts de la Fédération Nationale, modification qui a d'ailleurs eu d'autres incidences vis à vis des Foyers Ruraux, notamment leur rattachement de tutelle au Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Education Nationale n'ayant plus qu'un role de Conseiller.

Il expose le role de la Fédération Départementale, par des exemples qu'il connait bien, puisque en fait il retrace les activités de la Fédération de la Haute Garonne, dont il l'animateur et le Secrétaire Général, et parmis celles-ci ;

Vulgarisation Agricole, Conférences, Stages,pour animateurs, Folklore, Rassemblements Visites, Théatre et Tourisme.

Après un échange de vues et de questions, auxquelles il est répondu, Mr. DESBARRAT, nous assure de l'appui total de la Chambre d'Agriculture, et demande qu'en poursuivant leur tache, les Foyers Ruraux, aident non seulement les ruraux à rester sur la terre, mais aussis les jeunes qui doivent changer de condition.

MMr. NOUZIERES et MANGE, nous offrent également leur appui, tant moral que matériel, notamment en mettant a la disposition de la Fédération, une salle de conférence, si cela était nécéssaire, et il est ensuite passé à la discussion des stat qui après quelques modifications sont adoptés à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite a l'élection du Conseil d'Administration de l membres, ainsi qu'il est mentionné dans les statuts;

Sont élus à l'unanimité :

MM. Guy LAMOTHE, de Marguestau.
ANGELE, d' Aubiet.
Mle. BARON Françoise, de Ste DODE.
BASQUIN de Salles d'Armagnac.
DAZET de Tillac.
BARRERE André de Saint SAUVY.
Olivier DESBARRATS, de Cassaigne.
LAUNAY de Castéras Verduzann.
BAQUE Yvan de Clermont Pouguillès.
SAINT ARRAILLES, de Larresingle.
LABURTHE de Mauléon d'Armagnac.
BERRY Pierre, d'Eauze.

L'Assemblée Générale, fixe ensuite son siège social, provisoirement à la Chambre d'Agriculture, Rue Gambetta, à Auch, dont les locaux administratifs sont mi aimablement à la disposition de la Fédération par Mr. DESBARRATS, Président.

L'ordre du jour ~~xxxx~~ de l'Assemblée Générale, étant épuisé, Mr. le Préfet lève la séance à 12 Heures.

Le Secrétaire,

G. TUJAGUE. à Ste DODE.

Annexe 12. Courrier à la préfecture, transmission du dossier de création du Foyer Rural de Pujaudran, 17 juin 1977

Le Secrétaire Général

17 juin 1977

Monsieur VIGNEAUX
PREFECTURE
32000 AUCH

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un dossier concernant la constitution et la déclaration du foyer rural de Pujaudran.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Paul ANGELE

Annexe 13. *Les foyers ruraux devant l'opinion*, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967



La Dépêche du 2 Juin 1967

# Les foyers ruraux devant l'opinion

Il est incontestable qu'[illegible] la quelques années s'est manifestée l'ère évolutive que nous vivons très nettement.

les difficultés de tous ordres, Autour de la Fédération départementale, le mouvement a pris progression des foyers rural corps. Dans les foyers de base, dans notre département dep des responsables ont lancé des initiatives, des animateurs locaux, le plus souvent sans formation, mais possédant au plus haut point l'esprit de volonté et l'altruisme, qualités premières de tout militant se sont découverts. Ainsi une action valable a démarré.

Le dernier congrès départemental tenu en décembre a fait le point sur le plan de l'action et des possibilités, des progrès réels ont été constatés: l'attachement des populations rurales concernées ne fait aucun doute, la détermination des responsables à tous les échelons est évidente. La nécessité de l'éducation populaire diffusée dans le monde rural par les foyers ruraux qui doivent avant tout rester fidèles à leur mission essentielle, qui est de former des hommes en animant le milieu rural est prouvée.

Tous les ans, à pareille époque, ces foyers ruraux du Gers réunissent leurs adhérents et quelques activités en un point du département : c'est leur rassemblement. Cette année, leur quatrième aura lieu dimanche 4 juin, à Castelnau-d'Auzan, que nos jeunes amis du Foyer rural préparent activement. Après les succès précédents obtenus à Saint-Michel, à Aubiet, à Mauvezin et Saint-Sauvy, nul doute que le rassemblement 1967 ne soit une réussite.

Tous les foyers ruraux gascons déplaceront ce jour-là en Armagnac d'importants contingents de participants et de suiveurs.

Dans le magnifique cadre tout neuf qu'offre le centre de plein air de Castelnau-d'Auzan, que la municipalité met aimablement à notre disposition, toute la population de nos foyers ruraux pourra, avec la foi enthousiaste qui l'anime, présenter au nombreux public qui se pressera sur le terrain certains compartiments de ses activités.

Du pacifique concours de pêche au spectaculaire canoë en passant par les « jeux inter-foyers », le ball-trap, la pétanque, le tennis de table et des épreuves athlétiques, la matinée sera largement remplie.

L'après-midi, une séance artistique en plein air assurera la présentation désormais traditionnelle des danses populaires, du chant, du théâtre populaire, dont le long et minutieux travail de préparation honore tous les participants et leurs éducateurs. Comme tous les ans, de nombreuses personnalités du département, issues de l'administration, de la politique, de l'agriculture et de l'éducation nationale, honoreront notre manifestation de leur présence.

La Fédération départementale des foyers ruraux fait appel non seulement à tous ses adhérents, mais encore à toute la population de la région armagnacaise pour qu'elle se rende nombreux ce dimanche 4 juin, dans cette coquette cité qui accueillera aux confins des Landes les foyers ruraux de tout le département pour y célébrer la fête de l'amitié rurale.

Ainsi, comme chaque année, dans un coin de notre Gascogne, le mouvement foyer rural se soumettra au jugement humain de l'opinion. — **Guy LAMOTHE, président de la Fédération des foyers ruraux du Gers.**

Annexe 14. Très beau rassemblement des Foyers ruraux de la Haute-Garonne hier, à Aubiet, La Dépêche du Midi, 4 juillet 1968

# Très beau rassemblement des Foyers ruraux de la Haute-Garonne hier, à Aubiet

Le 4 Juillet 1968

## LA COUPE DE « LA DEPECHE DU MIDI » AU FOYER RURAL DE SAINT-MARCEL-PAULEL

Quelque cinq à six cents membres de seize foyers ruraux de la Haute-Garonne ont participé hier, à un grand rassemblement à Aubiet, dans le Gers.

Dès le matin, une douzaine de cars et des voitures particulières ont conduit les participants à Auch où un regroupement général s'est effectué avec les foyers du sud de la Haute-Garonne qui avaient visité au passage la ferme expérimentale de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, à La Mirandette, près de Masseube.

A leur arrivée à Auch, les adhérents des foyers ruraux ont visité par groupes successifs, les Pousterles, l'escalier monumental et la cathédrale, sous la conduite d'un animateur de la F.O.L. Puis, à Aubiet, ils ont pu voir le centre départemental d'insémination artificielle, en présence de son président, M. Jean Angelé, maire d'Aubiet, et de son directeur, Van den Berghe.

### DES JEUX A LA SCENE

Après un repas champêtre, toute une série de jeux ont été organisés : courses aux cageots, football avec un ballon ovale, etc... et vers 16 heures, les groupes artistiques de huit foyers ont présenté une matinée fort réussie où alternaient chants, danses, théâtre, folklore, mettant en évidence le rôle primordial que jouent les foyers ruraux dans le développement de l'éducation populaire et des loisirs pour la jeunesse.

Enfin, au cours d'un vin d'honneur, les coupes et récompenses furent distribuées, en présence de nombreuses personnalités. Parmi ces dernières, ont notamment assisté au rassemblement : Masquère, président de la Fédération départementale des foyers ruraux de la Haute-Garonne; Rouillan, inspecteur départemental de la jeunesse et des sports à Toulouse; Guy Lamothe, président de la Fédération des foyers ruraux du Gers; Jean Angelé, maire d'Aubiet; Bastié, président du groupe des C.I.V.A.M.; Paul Angelé, président du foyer rural d'Aubiet; Petchot-Gaqué, Flous, Mme Roudière, responsables des foyers ruraux et des C.I.V.A.M de la Haute-Garonne, ainsi que les membres des conseils d'administration de ces mouvements.

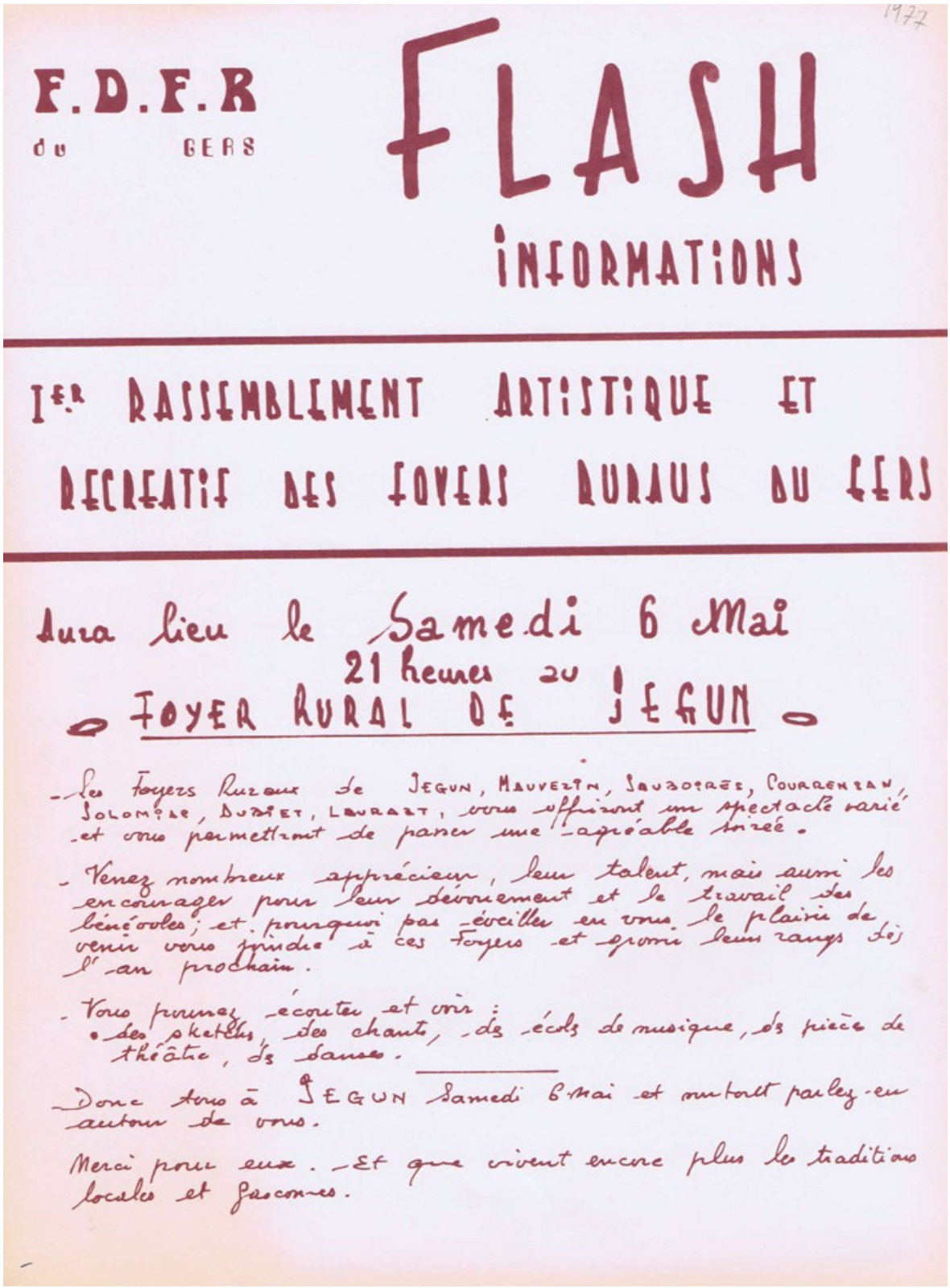
### LABASTIDE-BEAUVOIR ENLEVE LE CONCOURS

Voici les résultats des concours inter-foyers organisés hier à Aubiet :

1. Coupe de la Fédération des foyers ruraux : Labastide-Beauvoir.
2. Coupe de « La Dépêche du Midi » : Saint-Marcel-Paulel.
3. Cintegabelle.
4. Aureville.
5. Bourg-Saint-Bernard.
6. Cambernard.
7. Mane.
8. Montégut-Lauragais.
9. Cladoux.
10. Larroque.

Participaient également au rassemblement, les foyers ruraux de Mondavezan, Marigfac, Labège, Goutevernisse, Marra et Saint-Thomas. — **Gérard ROZES.**

Annexe 15. Flash Infos - premier rassemblement artistique à Jégun, 6 mai 1977



1977

F.D.F.R du GERS

# FLASH INFORMATIONS

## 1ER RASSEMBLEMENT ARTISTIQUE ET RECREATIF DES FOYERS RURAUX DU GERS

Aura lieu le Samedi 6 Mai
21 heures au
FOYER RURAL DE JEGUN

- Les Foyers Ruraux de JEGUN, MAUVEZIN, SAUBOLES, COURRENSAN, SOLOMIAC, DUMET, LAURAET, vous offrirent un spectacle varié et vous permettront de passer une agréable soirée.

- Venez nombreux apprécier leur talent, mais aussi les encourager pour leur dévouement et le travail des bénévoles; et pourquoi pas éveiller en vous le plaisir de venir vous joindre à ces Foyers et grossir leurs rangs dès l'an prochain.

- Vous pourrez écouter et voir :
  • des sketches, des chants, des écoles de musique, des pièces de théâtre, des danses.

- Donc tous à JEGUN Samedi 6 Mai et surtout parlez-en autour de vous.

Merci pour eux. - Et que vivent encore plus les traditions locales et gasconnes.

Annexe 16. *La Fédération départementale des foyers ruraux se développe, évolue et poursuit sa mission*, Sud-Ouest, 9 décembre 1969

SUD-OUEST du Mardi 9 Décembre 1969

# La Fédération départementale des foyers ruraux se développe, évolue et poursuit sa mission

Au domaine de Mons, la Fédération départementale des foyers ruraux du Gers, groupant une centaine de délégués a tenu son assemblée générale annuelle, en présence de plusieurs personnalités dont, nous l'avons dit, M. Keller, sous-préfet de Condom.

La matinée fut consacrée au travail des commissions. MM. Brethes, Tourne, Pérès et Tauziac furent les rapporteurs des commissions culturelle, sportive, agricole, administrative et il nous plait de dire que le sentiment de tous a été que ces commissions ont travaillé d'une façon très sérieuse.

Après un repas amical en commun, l'après-midi réservé à l'assemblée générale statutaire a permis aux congressistes d'entendre le rapport moral exposé d'une façon magistrale par M. Paul Angelé, secrétaire général de la Fédération départementale du Gers.

Ce rapport est la synthèse et le reflet d'une activité croissante et bien vivante de ce mouvement regroupant depuis décembre 1962 en une Fédération, tous les foyers ruraux de notre département du Gers.

Il constitue une photographie à un instant donné, de la vie des foyers ruraux. Il détermine les objectifs économiques, techniques, sociaux, culturels, de détente, de loisirs, qui sont ceux de la Fédération dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Il a d'ailleurs fait apparaitre la nécessité, toujours croissante des moyens financiers et en hommes, à partir desquels cette mission pourra s'accomplir de façon efficace.

### ACTIVITE 1969

Cette année, un accent tout particulier a été mis sur la formation humaine. Les foyers furent sensibilisés et très satisfaits, car depuis quelque temps, les responsables avaient relevé un besoin de savoir, de s'informer, de connaître, de se regrouper, de donner un cadre de vie meilleure, plus social, plus cordial, plus animé dans cette sphère rurale qui est la leur.

Ce souci permanent d'éducation populaire a donné aux foyers une place plus confortable, plus consciente et plus active, mais a nécessité de la part des responsables un travail, une action toujours plus difficile, prenante et préoccupante.

Les préoccupations des responsables des foyers ont été de regrouper les habitants au Foyer rural, susciter un intérêt toujours plus vif, donner les moyens de s'informer, créer des liens d'amitiés par un climat serein où l'individu doit trouver un équilibre : travail, détente, loisirs, repos, réflexions et sport.

Quant à la Fédération départementale, elle a apporté son concours et donné les moyens pour l'accomplissement rationnel et positif de cette œuvre.

Il est, toutefois, apparu que si l'activité de la Fédération fut en 1969 plus importante du fait de la présence d'un animateur départemental détaché deux jours par semaine, il s'avère que cela est nettement insuffisant devant des besoins accrus et une action toujours plus développée.

La Fédération attend avec anxiété un renforcement de personnes détachées pour assurer le rôle de conseiller animateur à temps partiel, un animateur à plein temps, et un conseiller secteur agricole par exemple C.I.V. A.M., et des moyens de financement plus conséquents afin de mettre en pratique tout son programme.

### LE PROGRAMME D'ACTION POUR 1970

Aprs le rapport moral, il appartenait au président Lamothe de lancer le programme 1970.

Pour la nouvelle année, la Fédération se propose de promouvoir l'organisation des journées d'études et d'informations (promotion sociale, individuelle, collective, formation humaine) ainsi que l'initiation au rôle d'animateur. Actions C.I.V.A.M.

Des commissions sont créées et mises en place avec pour mission propre la mise en pratique des moyens d'information et de diffusion améliorant et augmentant une action de formation et d'éducation permanente.

Ces commissions identiques à celle formées à ce congrès doivent réaliser les différents sujets retenus et exposés par les rapporteurs.

Pour la commission culturelle, les souhaits concernent l'échange de livres entre foyers, peut-être semble - t - il par l'organisation d'une bibliothèque circulante.

Pour les ciné-clubs, la solutions première envisagée est le confort des salles ainsi que le choix des sujets traités qui devront être d'actualité.

Des veillées style conférence, seront organisées. Connaissance du monde et les veillées de Georges Douard sont recommandées.

Le club photo et le théâtre ont retenu toute l'attention. En résumé, il s'agit d'éveiller l'intérêt et la curiosité.

La commission sportive s'occupera en même temps du challenge volley-ball et de l'initiation à tous les sports.

Des stages seront organisés pour la formation d'animateurs de foyers, pour l'animation et la conduite de groupes, de voyages d'études, enfin, d'un stage connaissance de la France.

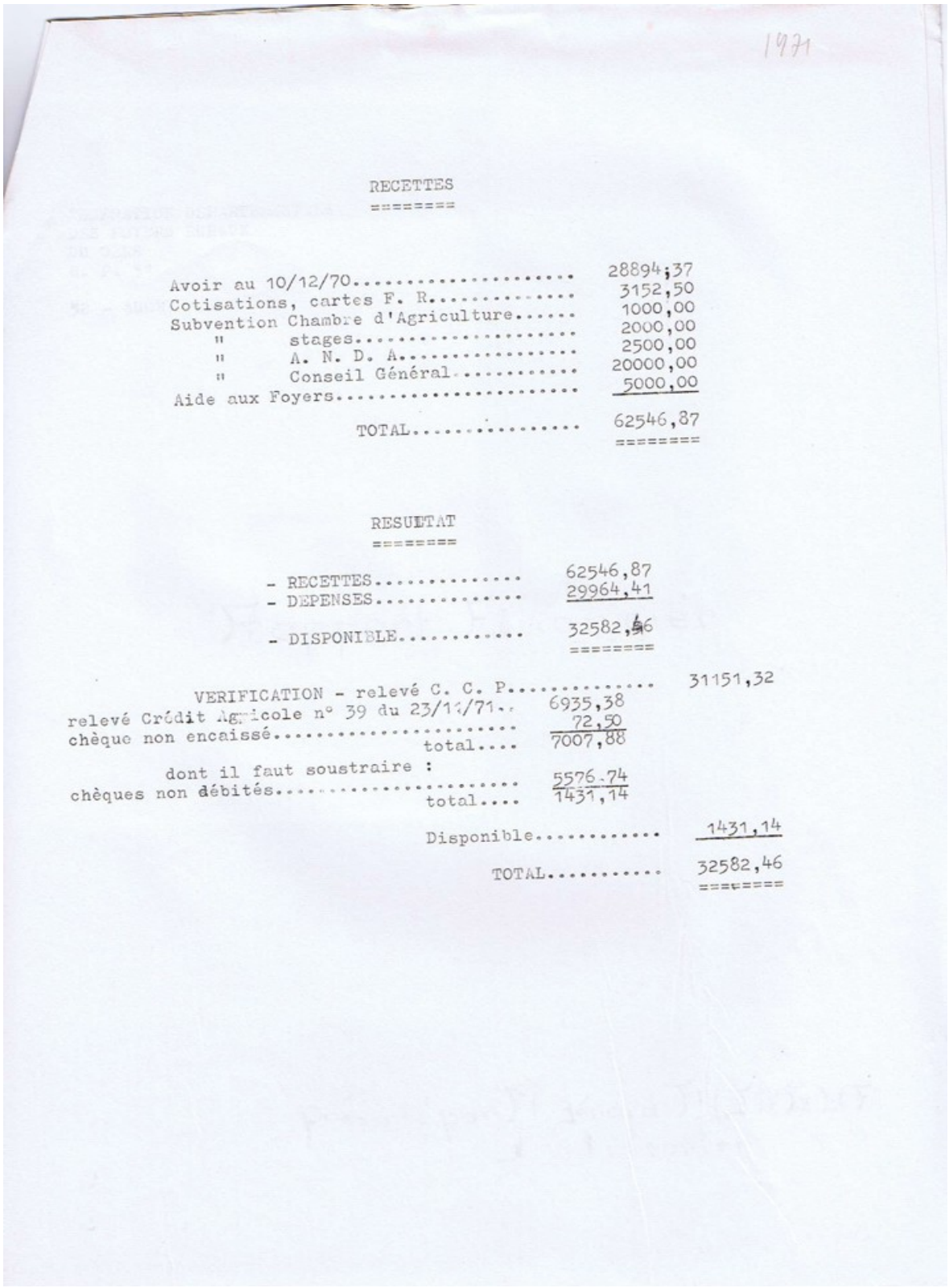
La Fédération doit prévoir la collaboration efficace et constructive avec toutes les organisations professionnelles, administratives et d'éducation, l'organisation du rassemblement départemental.

Une section de secourisme sera créée pour l'organisation de sessions de secourisme dans les foyers ruraux dont le cadre particulier permet le rapprochement des individus, la solidarité humaine, le désir d'entraide.

Enfin, le président Lamothe a fait remarquer que le département comprenait cinquante et un foyers ruraux et plus de trois mille adhérents et que le Gers est classé sixième en France, sur le plan des structures des foyers ruraux. Et c'est en demandant d'augmenter encore ce potentiel d'activité, ce climat d'amitié et de fraternité que se terminèrent ces importantes assises.

R. D.

Annexe 17. Assemblée Générale, rapport financier, 1971



1971

RECETTES

| | |
|---|---|
| Avoir au 10/12/70..... | 28894;37 |
| Cotisations, cartes F. R..... | 3152,50 |
| Subvention Chambre d'Agriculture..... | 1000,00 |
| " stages..... | 2000,00 |
| " A. N. D. A..... | 2500,00 |
| " Conseil Général..... | 20000,00 |
| Aide aux Foyers..... | 5000,00 |
| TOTAL..... | 62546,87 |

RESULTAT

| | | |
|---|---|---|
| - RECETTES..... | 62546,87 | |
| - DEPENSES..... | 29964,41 | |
| - DISPONIBLE..... | 32582,46 | |
| VERIFICATION - relevé C. C. P..... | | 31151,32 |
| relevé Crédit Agricole n° 39 du 23/11/71.. | 6935,38 | |
| chèque non encaissé..... | 72,50 | |
| total.... | 7007,88 | |
| dont il faut soustraire : | | |
| chèques non débités..... | 5576,74 | |
| total.... | 1431,14 | |
| Disponible..... | | 1431,14 |
| TOTAL..... | | 32582,46 |

Annexe 18. Assemblée Générale, rapport financier, 1972

# RAPPORT FINANCIER . année 1972

.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*

Présenté par le Trésorier : G. TUJAGUE

## DEPENSES

*.*.*.*.*.*.*.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CHAPITRE I ********** | * FRAIS FIXES : | | | |
| | Impôts | | 87,00 | |
| | Taxe C.C.P. | | 5.00 | |
| | | | | 92,00 |
| CHAPITRE II ********** | * FRAIS DE PERSONNEL. | | | |
| | Secrétaire (charges sociales comprises) | | 10354,35 | |
| | Personnel occasionnel | | 2232,75 | |
| | | | | 12587,10 |
| CHAPITRE III ********** | * FRAIS FEDERAUX. | | | |
| | Congrès départemental | | 861,00 | |
| | Congrès national | | 17226,32 | |
| | Conseil d'Administration (liaisons, déplac...) | | 3239.45 | |
| | | | | 21326,77 |
| CHAPITRE IV ********** | * FRAIS GENERAUX. | | | |
| | Cotisations, cartes | | 3980,00 | |
| | Frais secrétariat, fournitures etc.. | | 4462,05 | |
| | Affranchissement, téléphone | | 1934.65 | |
| | | | 10376,70 | |
| | * ANIMATION. | | | |
| | Conférences | | 1925,00 | |
| | Rassemblement 71 | | 3650,10 | |
| | Rassemblement 72 | | 4940,23 | |
| | | | 10515,33 | |
| | * PROMOTION. | | | |
| | Aide aux Foyers (achat de matériel) | | 4438,62 | |
| | TOTAL CHAPITRE IV : | | | 25330,65 |
| CHAPITRE V ********** | * EQUIPEMENT. | | | |
| | Achat matériel bureau (machine à écrire) | | 707,50 | 707,50 |
| CHAPITRE VI ********** | * DIVERS. | | | |
| | Avance remboursable foyer de SAUBOIRES | | 3500,00 | |
| | Divers | | 80,00 | |
| | | | | 3580,00 |
| | TOTAL DES DEPENSES | | | 63624,02 |

R E C E T T E S
*.*.*.*.*.*.*.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| COTISATIONS ET CARTES | | | 4678,80 |
| SUBVENTIONS : | Chambre d'Agriculture | 1000,00 | |
| | Mutualité Agricole | 1000,00 | |
| | Crédit Agricole | 2000,00 | |
| | U.R.C.A. | 200,00 | |
| | Conseil Général | 25000,00 | 29200,00 |
| Congrès National : | participations | 13338,50 | |
| | Subvention conseil général | 3000,00 | 16338,50 |
| Fonctionnement. | Fód Nat pour conférences | 825,00 | 825,00 |
| | | | ********** |
| T O T A L DES R E C E T T E S | | | * 51042,30 * |
| | | | ********** |

*
* * *
*

R E S U L T A T
*.*.*.*.*.*.*.*

| | | |
|---|---|---|
| Avoir au 1/12/71 | 32737,46 | |
| Recettes 1972 | 51042,30 | 83779,76 |
| Dépenses 1972 | | 63624,02 |
| DISPONIBLE | | 20155,74 |
| | | ******** |
| dont : C. C. P. | 3721,62 | |
| C. A. | 16434,12 | |
| | 20155,74 | |

Annexe 19. Assemblée Générale, rapport financier, 1974

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS RURAUX DU GERS

)o(

RAPPORT FINANCIER AU 1er décembre 1974

Présenté par le Trésorier : G. TUJAGUE

DEPENSES

| | | | |
|---|---|---|---|
| 60 - FOURNITURES AUX FOYERS | | | |
| | Matériel pour rétrocession | | 4177,38 |
| 61 - PERSONNEL | | | |
| | Secrétariat, charges sociales comprises | | 20521,15 |
| 62 - IMPOTS ET TAXES | | | 831,36 |
| 63 - CHARGES | | | |
| | Frais de Congrès | | 1088,00 |
| 64 - PARTICIPATIONS | | | 7350,00 |
| | Fédération Régionale Midi-Pyrénées | 745,00 | |
| | Cotisations, cartes FNFR | 6605,00 | |
| 65 - AIDES DIVERSES - ANIMATION | | | 13674,40 |
| | Activités FDFR (belote) | 1366,45 | |
| | Activités culturelles foyer | 4950,00 | |
| | Rassemblement 1974 | 6907,95 | |
| | Finales sportives | 450,00 | |
| 66 - FRAIS GESTION GENERALE | | | 7928,42 |
| | Fournitures bureau | 3232,02 | |
| | Frais postaux | 2388,85 | |
| | Documentation | 385,00 | |
| | Frais représentation, déplacements... | 1922,55 | |
| | TOTAL | | 55570,71 |

## RECETTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| 70 – PRODUITS EXPLOITATION | | | 25009,40 |
| Cotisations et cartes | | 9959,00 | |
| Cotisations CIVAM | | 40,00 | |
| Recettes Rassemblement | | 4025,00 | |
| Remboursement conférences et veillées | | 3200,00 | |
| Recettes fête féd. Dép. | | 7785,40 | |
| 71 – SUBVENTIONS | | | 36500,00 |
| Au titre de 1973 | | 9000,00 | |
| Chambre d'Agriculture | 1000,00 | | |
| C. R. C. A. M. | 2500,00 | | |
| Département | 5000,00 | | |
| Mutualité | 500,00 | | |
| Au titre de 1974 | | 27500,00 | |
| Département | 25000,00 | | |
| C. R. C. A. M. | 2500,00 | | |
| 72 – RECETTES DIVERSES | | | 7177,53 |
| Rétrocessions foyers | | 3897,53 | |
| Remboursement frais enquête FNFR | | 930,00 | |
| Participation sportive Fédération Régionale | | 850,00 | |
| Remboursement avance foyer rural de SAUBOIRES | | 1500,00 | |
| TOTAL | | | 68686,93 |

* I * I * I * I *

| | | | |
|---|---|---|---|
| RECETTES 1974 | 66686,93 | | |
| DISPONIBLE 1973 | 8435,30 | | |
| TOTAL : | | 77122,23 | |
| DEPENSES | | 55570,71 | |
| DISPONIBLE AU 1/12/1974 | | 21551,52 | dont 19824,20 à la C. R. D. A. M. |
| | | | 1727,32 au C. C. P. |

Annexe 20. Congrès 1982, rapport financier

fdfr
GERS

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS RURAUX DU GERS

du 3 décembre 1981

au 15 décembre 1982

# RAPPORT FINANCIER

présenté par

Gérard TUJAGUE

Trésorier de la Fédération

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

| FINANCEURS SOLLICITES | AIDES 1982 VERSEES |
|---|---|
| D.I.A.M.E. | |
| D.G.E.R. | 33 848,00 F |
| Conseil Général | 19 990,00 F |
| Temps Libre | 14 457,00 F |
| D.D. Temps Libre AUCH | 4 819,00 F |
| Culture | 23 650,00 F |
| Conseil Régional | ----- |
| C.A.F. | ------ |
| Environnement | ----- |
| Tourisme | ----- |
| Mutualité | ----- |
| TOTAL RECU | 96 764,00 F |

| LIBELLE DES CONTRATS | | | Sommes Utilisées |
|---|---|---|---|
| ASTARAC | 1/A | Exposition BASSOUES | 7 635,50 F |
| | 1/B | Quilles en Astarac | |
| | 1/C | A.T.P. Astarac | 7 498,00 F |
| | 1/D | Recettes Astarac | ---- |
| | 1/E | Batiments Anciens | 1 000,00 F |
| ARMAGNAC | 2/A | Orchestre de Pays | 15 000,00 F |
| | 2/B | Bastides Castelnaux | 6 063,00 F |
| | 2/C | Théâtre | 6 840,00 F |
| | 2/D | Diaporamas | 1 200,00 F |
| LOMAGNE | 3/A | Environnement | 4 388,00 F |
| | 3/B | Vidéo | 4 600,00 F |
| | 3/C | Musique Lomagne | 14 300,00 F |
| | 3/D | Voies Moyens de Communication | 11 387,00 F |
| TOTAL ENGAGE | | | 79 911,50 F |
| Solde à reporter | | | 16 852,44 F |

## COMPTE D'EXPLOITATION 1982

### CHARGES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ch. 60 | - ACHATS ET FOURNITURES DIVERSES | | 2 751,89 |
| 601 | - Achat de petit matériel | 312,39 | |
| 606 | - Fournitures pour Foyers | 2 439,50 | |
| CH. 61 | - FRAIS DE PERSONNEL | | 158 522,85 |
| 6101 | - Salaire Animateur | 57 763,73 | |
| 6102 | - Salaire Secrétaire | 44 029,11 | |
| 618 | - Charges sociales | 56 730,01 | |
| Ch. 62 | - IMPOTS ET TAXES DIVERSES | | 12 138,00 |
| 620 | - Taxes sur salaires | 11 665,00 | |
| 621 | - Taxe immobilière | 473,00 | |
| Ch. 63 | - TRAVAUX- FOURNITURES - SERVICES EXTERIEURS | | 48 753,83 |
| 630 | - Loyer | 1 411,20 | |
| 631 | - Entretien matériel | 817,63 | |
| 638 | - Cartes assurances | 46 525,00 | |
| Ch. 64 | - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS | | 17 247,55 |
| 645 | - Déplacements animateur | 4 243,55 | |
| 646 | - autres déplacements | 13 004,00 | |
| Ch. 65 | - ANIMATION ET VIE SOCIALE | | 144 419,08 |
| 650 | - Secteur culturel | 91 592,32 | |
| 651 | - Secteur sportif | 24 276,23 | |
| 652 | - Secteur Agricole | 6 696,70 | |
| 653 | - Rassemblement | 19 095,58 | |
| 655 | - Aide aux nouveaux foyers | 2 758,25 | |
| CH. 66 | - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | | 112.415,07 |
| 660 | - Frais de représentation | 7 299,90 | |
| 661 | - Missions et Réceptions | 6 670,41 | |
| 662 | - Fournitures de bureau | 17 149,46 | |
| 663 | - Documentation | 9 314,29 | |
| 66401 | - Frais postaux | 11 504,00 | |
| 66402 | - Frais téléphone | 5 284,01 | |
| 666 | - Cotisations | 9 945,00 | |
| 667 | - Avance FONJEP | 30 848,00 | |
| 668 | - Avance sur salaire jeunes volontaires | 14 400,00 | |
| CH. 21 | - INVESTISSEMENTS | | 175 852,64 |
| 216 | - Achat gros matériel | 175 852,64 | |
| | | | 672 100,91 |

### PRODUITS

| | | | |
|---|---|---|---|
| CH. 70 | - PRODUITS DE GESTION | | 55 950,70 |
| 701 | - Cotisations 1982 | 5 500,00 | |
| | Cotisations 1983 | 13 140,00 | |
| 702 | - Cartes 1982 | 12 447,20 | |
| | - Cartes 1983 | 24 715,50 | |
| CH. 71 | - SUBVENTIONS | | 570 345,00 |
| 711 | - Conseil Général | 135 500,00 | |
| 712 | - Organismes divers | 320 000,00 | |
| 715 | - Complément FONJEP | ---- | |
| 717 | - Remboursement FONJEP | 86 195,00 | |
| 717 | - Emploi Collectif | 8 000,00 | |
| 718 | - Aides et participations D.D.J.S. | 23 650,00 | |
| Ch. 73 | - RECOUVREMENTS DIVERS | | 16 664,70 |
| 735 | - Rétrocessions foyers | 3 188,80 | |
| 739 | - Recouvrements divers | 3 875,90 | |
| 7391 | - Remboursements avance salaires J. Volontaires | 9 600,00 | |
| CH. 76 | - PRODUITS ACCESSOIRES | | 24 178,50 |
| 761 | - Participation Culturelle | 1 505,00 | |
| 762 | - Participation Sportive | 10 160,00 | |
| 763 | - Participation Agricole | 170,00 | |
| 764 | - Rassemblement | 12 068,50 | |
| 764 | - Participation Formation | 275,00 | |
| CH. 87 | - EXCEDENTS ANTERIEURS | | 128 058,64 |
| | - compte d'attente provision chèques émis non débités | | 215 243,51 |
| | TOTAL : | | 1 016 444,35 |

**********

BALANCE

| | |
|---|---|
| Recettes 1982 | 673 141,90 |
| Dépenses 1982 | 672 100,91 |
| Solde au 30 11 82 | 1 040,99 |
| report 1981 | 128 058,64 |
| Chèques non débités | 215 243,51 |
| TOTAL Trésorerie : | 344 343,44 |

## CINQ ANTENNES

| FINANCEURS SOLLICITES | Sommes Reçues 82 |
|---|---|
| Réparticiption crédits des financeurs (projet global) à due proportion des sommes demandées pour les Antennes. | |
| - F.I.C. | ---------- |
| - Ministère Agriculture D.I.A.M.E ) D.G.E.R. ) | 26 152,00 |
| - Conseil Général du GERS | 15 010,00 |
| - Ministère de la Culture | 1 350,00 |
| - Ministère Temps Libre | 15 543,00 |
| -.C.A.F. du GERS | ---- |
| - Temps Libre (Département) | 5 181,00 |
| - Sollidarité Nationale (P.A.P. 16 1982) | 174 000,00 |
| - FIDAR Sollidarité | ---- |
| Conseil Régional | --- |
| TOTAl | 237 236,00 |

## TECHNIQUES P.A.P. 16

| AFFECTATION DES CREDITS | Antenne Centre | Antenne Lomagne | Antenne Save | Antenne Ténarèze | Antenne Bas Armgnac |
|---|---|---|---|---|---|
| OFFSET | 20 500 | 27 000 | 27 000 | 27 000 | --- |
| Photocopieur | 20 650 | 11 000 | 11 000 | 11 000 | --- |
| Sonorisation 80 W | --- | | | 4 705 | |
| Sonorisation 35 W | --- | 1 500 | 1 500 | | --- |
| Machine à crêpes | --- | 3 500 | 3 500 | 3 500 | --- |
| Mat. bureau | | 3 000 | | 3 000 | |
| Machine à écrie | 7 164 | -- | 2 500 | -- | 4 000 |
| Mat. Audio visuel | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mat. électrique | --- | --- | 2 000 | --- | --- |
| Achat Fournitures Offset ) Achat Four. photocopieur ( Achat papier ( pour toutes les antennes | 26 122 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | --- |
| TOTAL | 74 432 | 51 000 | 52 500 | 55 300 | 4 000 |

TOTAL GENERAL 2 3 7 2 3 6 Frs

Annexe 21. Gérard Rozes, *L'assemblée des Foyers ruraux et l'animation de nos campagnes*, 4 décembre 1964

Vendredi 4 décembre 1964 — Régionale DEUX

RS INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

# L'assemblée des Foyers ruraux et l'animation de nos campagnes

Grande journée, hier, à Auch pour la Fédération départementale des foyers ruraux qui tenait sa première assemblée générale depuis sa création.

Ces assises, présidées par M. Guy Lamothe, se sont déroulées à la chambre d'agriculture en présence de M. Delaplanque, préfet du Gers; Andribet, directeur des services agricoles; Nouzières, directeur de la jeunesse et des sports; de Mme Gauran et de M. Saint-Martin, délégués de la Fédération des œuvres laïques; Desbarats, président d'honneur; Péfau, président du C.D.G.A.; Guiert, représentant la mutualité; Saint-Martin, le crédit agricole, et des délégués de seize foyers ruraux (dont dix) venus en observateurs sur vingt et un foyers adhérents.

## LE MOUVEMENT EST LANCÉ

C'est avec beaucoup de cœur et non sans quelques satisfactions, que M. le président Guy Lamothe, a pu retracer le chemin parcouru par la fédération depuis qu'il l'a créée, le 20 décembre 1962. En effet, en deux ans, avec des moyens très réduits, la jeune fédération départementale a utilement œuvré pour aider les foyers ruraux. **Une orientation a été donnée, le travail a bien démarré, l'esprit foyer rural commence à être compris et le mouvement est en marche, a, notamment précisé M. Guy Lamothe. Nous accueillerons dans nos rangs tous ceux qui sont imbus comme nous-mêmes de cet idéal d'évolution et d'élévation de la personnalité humaine qui, par l'éducation populaire permanente, trouve son expression.**

Puis, M. Basquin, secrétaire général a présenté le rapport moral, retraçant les multiples activités réalisées par la fédération : prises de contact, information des foyers, rassemblement départemental (qui sera renouvelé), etc...

En outre, quatre C.I.V.A.M. (centres d'information et de vulgarisation agricole et ménagère) ont été créés dans les foyers de Marguestau, Salles-d'Armagnac, Sainte-Christie-d'Armagnac et Aubiet. Par les réunions qu'ils organisent, ces centres contribuent efficacement à la vulgarisation agricole.



En haut : **Autour du président Guy LAMOTHE, le bureau de la Fédération départementale et les personnalités.** — En bas : **Les animateurs des différents foyers ruraux du Gers avaient répondu nombreux à l'appel du président...**
(Photos « La Dépêche » - Op. M. Alliot.)



**...Et manifestèrent un intérêt soutenu durant toute la durée des travaux.**
(Photo « La Dépêche » - Op. Alliot.)

Après les rapports financiers présentés par M. Yvan Baqué et Vinolay, commissaires aux comptes, l'assemblée a renouvelé une partie de ses administrateurs.

## LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mlle Françoise Baron, de Sainte-Dode; MM. Adrien Bazet, de Tillac, et Jean Saint-Araille, de Larressingle, démissionnaires, ont été remplacés par MM. Gauran, à Pavie; Guy Lantin, à Cazaubon; Gérard Tujague, à Sainte-Dode, tandis que MM. Paul Angelé, à Aubiet; André Barrère, à Saint-Sauvy, et Guy Lamothe, à Marguestau ont été confirmés dans leurs fonctions.

Le bureau suivant devait être élu :

**Président** : M. Guy Lamothe;
**Vice-présidents** : MM. Paul Angelé, Gauran;
**Trésorier** : M. Yvan Baqué;
**Trésorier adjoint** : M. Tujague;
**Secrétaire** : M. Basquin;
**Secrétaire adjoint** : M. Guy Lamothe.

## CONTRE LA SUPPRESSION DES ÉCOLES DE MOINS DE SEIZE ÉLÈVES

Sur une intervention de son président d'honneur, la Fédération des foyers ruraux a émis un vœu s'élevant **contre la suppression des écoles de moins de seize élèves dans les campagnes**, suppression qui s'inscrit dans les options du cinquième plan pour accélérer l'exode rural.

**La Fédération a demandé, en outre, le renouvellement des subventions qui lui sont attribuées par le conseil général et par les diverses organisations, ainsi que l'affectation d'un animateur départemental.** M. le président Guy Lamothe a résumé ces diverses positions à M. le préfet, en fin de matinée, et ce dernier, a assuré la Fédération des foyers ruraux de son appui afin de garantir la continuité d'une action à laquelle son prédécesseur, M. [illegible] apportait toute son aide.

En début d'après-midi, après un repas en commun, les délégués se sont réunis en commission pour préparer leur programme d'action de 1965.

## UN PROGRAMME D'ACTION TRÈS FOURNI

**Celui-ci comprendra des stages de formation et des journées d'études qui se dérouleront à Auch et au domaine de Mons, à Caussens, un rassemblement départemental qui aura lieu le 23 mai 1965, à un lieu fixé ultérieurement, des concours de labours entre foyers et des épreuves analogues à la coupe de France des jeunes agriculteurs, des conférences techniques, et, enfin, la constitution d'une bibliothèque départementale.**

Cette longue énumération, d'ailleurs incomplète, suffit à démontrer la part de plus en plus importante que prendront les foyers ruraux dans l'animation de nos campagnes et dans l'éducation populaire de nos jeunes.

**Gérard ROZES.**

Annexe 22. R. Bidan, *L'élévation du niveau d'instruction populaire souci primordial du Congrès de la Fédération départementale des foyers ruraux*, Sud-Ouest, 30 décembre 1965



Sud-ouest

30 décembre 1965

le journal de la g

# L'élévation du niveau d'instruction populaire souci primordial du Congrès de la Fédération départementale des foyers ruraux

Les candidats qui s'affrontent pour la présidence de la République, aussi bien que les congressistes de la F.N.S.E.A., réunis à Dax, sont hantés par deux options traduites par : le social et l'économique. A quelle option revient la priorité ?

Avec ses kibboutz, Israël a réalisé une profonde expérience humaine, mise au point par des nécessités de défense collective contre un voisinage hostile et dangereux.

Sur des terres différentes, la vie traditionnelle cède, le pas à des conceptions nouvelles, imposées par le progrès, à la poursuite d'une plus grande justice. Le progrès social veut l'épanouissement des facultés supérieures de l'individu, tendu vers plus d'harmonie. L'homme doit se mettre au diapason de la vie scientifique et, pour ce faire, accroître continuellement ses activités culturelles. Par de nouvelles possibilités de travail, plus techniques, répondant à des impératifs industriels, le couple doit accepter l'élévation de l'éducation populaire amorcée par la radio et la télévision. Mais comment résoudre ce problème sur le plan agricole gersois où la géographie isole les fermes au point de réduire au strict minimum les contacts entre les êtres vivant sur les mêmes spéculations professionnelles ?

Difficultés de rassemblement énormes, en perspective, auxquelles s'ajoute l'inertie voulue par des habitudes séculaires, qui ont modelé une mentalité récente à tout changement; esprit de cette terre gasconne qui sait toujours « se débrouiller » et n'a plus rien à apprendre, anéantissement enfin d'un chacun, dans des nécessités de rendement personnel soutenu, chaque jour par l'exode de bras valides : tel est le voile du fond.

C'est dans un tel milieu que, devant choisir entre la priorité du social ou de l'économique, les Foyers ruraux passent mobilisent toute l'énergie de leurs plus bénévoles, dans un dévouement sublime à la cause commune.

## Le rapport moral

M. Basquin, secrétaire général de la Fédération, lit et commente son rapport sur les réalisations et les améliorations à apporter pour réaliser avec bonheur l'éducation populaire permanente. Celle-ci ne peut être féconde que si chaque administrateur, prenant conscience de ses responsabilités, est persuadé de l'importance du mandat qu'il a accepté et de l'obligation d'apporter sa contribution « irremplaçable » à l'équipe animatrice.

Un bulletin départemental périodique assure la liaison entre les foyers qui doivent le rendre vivant par le compte rendu de leur activité. Il apparaît désirable de constituer des groupements de foyers afin d'harmoniser leurs activités par l'apport d'équipes d'animateurs. Le rapporteur souligne l'effet bénéfique de la formation des cadres, organisé par la direction de la jeunesse et des sports. Pourquoi les foyers ne sont-ils pas plus nombreux à profiter de cette possibilité d'importance vitale, l'animateur compétent étant la cheville ouvrière de l'efficacité ?

L'activité professionnelle d'un animateur (technicien agricole permanent) s'avère indispensable pour le service des C.I.V.A.M. (Comité d'information et de vulgarisation agricole et ménagère). Mais l'activité d'un animateur de l'éducation nationale compétent permettrait de coordonner et de développer l'action des foyers.

Le rapporteur fait état de l'excellence des rapports entretenus avec les diverses services administratifs départementaux, le Conseil général, la Fédération des œuvres laïques, la Caisse régionale de Crédit agricole et la Mutualité, la Chambre d'agriculture. Il note la participation financière des divers organismes. Il subsiste ce goulot d'étranglement : l'absence d'animateur permanent spécialement attaché aux foyers et à leur expansion.

## Questions diverses et débats

Après approbation du rapport moral et du rapport financier, lus par M. Tujade quatre nouveaux membres sont élus au conseil d'administration, tandis que les commissaires aux comptes Vinolay et Labeyrie voient leurs mandats renouvelés à l'unanimité.

Les cotisations : la Fédération nationale demande qu'elles soient payées d'avance. Sur les 30 francs retenus, il y a 5 francs pour la Fédération départementale et 25 francs pour la Fédération nationale.

Un débat s'ouvre sur des questions intérieures d'organisation : cartes fédérales, cotisation unique, feux, journal « le Monde rural » (2 francs par an) et l'agrément des foyers, importante question. Des retraits d'agrément peuvent être prononcés. Chaque foyer doit fournir annuellement le compte rendu de ses diverses activités sous la forme d'un rapport étayé d'un compte de gestion. Un grand nombre de préoccupations importantes sont tour à tour discutées : formation des cadres responsables en 1966; initiative des foyers sur tous les plans; rassemblements annuels; création de cinq C.I.V.A.M. en instance d'agrément, agréées après fonctionnement préalable de six mois.

M. Dubosc est appelé à intervenir pour éclairer le problème des C.I.V.A.M. Il indique les conditions du détachement d'un technicien. Il donnera le foyer de Gellas en exemple, puis il attire l'attention sur la nécessité d'établir des programmes d'action concertée, à intégrer dans un programme départemental pour établir la coordination des recherches économiques, orientation nouvelle, qui laisse prévoir l'obtention de ressources du Conseil national de la vulgarisation, sur justification d'une action efficace.

Quatre commissions sont instituées pour améliorer l'organisation, ce, avant l'excellent repas préparé sous la direction de Mme Gauran, animatrice culinaire de grand talent et d'exceptionnel dévouement.

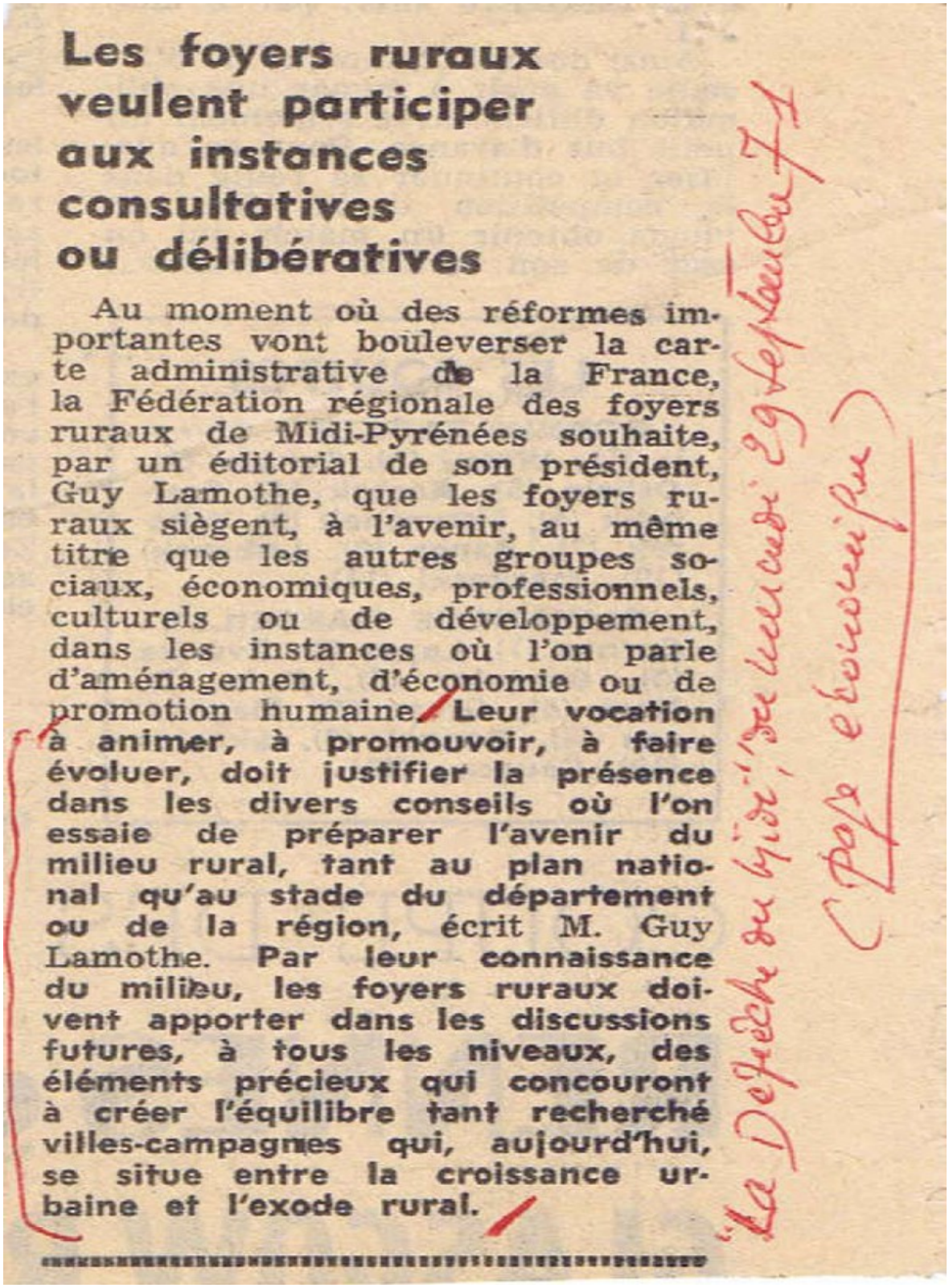
Au cours des débats du soir, menés avec autorité par le président Lamothe, parfois houleux pourtant, toujours animés par M. Basquin, très à cheval sur les règles d'efficacité, M. Andribet reprend le problème des foyers ruraux en supervisant la question dans le cadre général et en soulevant le rideau sur l'aide de l'Etat, qui cherche à modifier les structures professionnelles et à récompenser uniquement ceux qui travaillent vraiment et le prouvent. Mais il ne suffit pas de travailler dur, il faut aussi savoir demander, avec toutes les justifications à l'appui, pour débloquer des crédits gelés, faute de demande d'attribution.

L'entraide mutuelle et les groupements de travail sont à l'ordre du jour. Il faut que tous les services restent en étroite liaison. Il faut s'associer pour « mieux tourner ».

Après ces paroles, qui terminent de longues discussions, le président Lamothe est amené à formuler des conclusions : « remercier tous ceux qui se dévouent pour une action sociale et économique plus féconde; émettre le souhait de nouvrir, avec plus d'intensité encore l'éducation populaire, le niveau culturel plus élevé, laissant assurer une efficacité plus large de l'économique, qui trouve dans les techniques modernes plus largement vulgarisées et comprises, son point d'appui le plus sûr.

R. BIDAN.

Annexe 23. *Les foyers ruraux veulent participer aux instances consultatives ou délibératives*, La Dépêche du Midi, 29 septembre 1971



# Les foyers ruraux veulent participer aux instances consultatives ou délibératives

Au moment où des réformes importantes vont bouleverser la carte administrative de la France, la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées souhaite, par un éditorial de son président, Guy Lamothe, que les foyers ruraux siègent, à l'avenir, au même titre que les autres groupes sociaux, économiques, professionnels, culturels ou de développement, dans les instances où l'on parle d'aménagement, d'économie ou de promotion humaine. **Leur vocation à animer, à promouvoir, à faire évoluer, doit justifier la présence dans les divers conseils où l'on essaie de préparer l'avenir du milieu rural, tant au plan national qu'au stade du département ou de la région,** écrit M. Guy Lamothe. **Par leur connaissance du milieu, les foyers ruraux doivent apporter dans les discussions futures, à tous les niveaux, des éléments précieux qui concourront à créer l'équilibre tant recherché villes-campagnes qui, aujourd'hui, se situe entre la croissance urbaine et l'exode rural.**

Annexe 24. Assemblée Générale, rapport moral et rapport d'activités, 1971

1971

COMPTE RENDU

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DES FOYERS RURAUX

DU GERS

Les Foyers Ruraux du Gers, ont tenu leur Assemblée Générale Annuelle le 9 décembre, au centre de Promotion Sociale de MONS, devant 60 délégués et de nombreuses personnalités.

Nous avons relevé la présence des Foyers de :

- AUBIET
- BRETAGNE D'ARmac
- CASSAIGNE
- CASTELNAU D'AUZAN
- CASTERA VERDUZAN
- CLERMONT POUYGUILLES
- COURRENSAN
- DURAN
- LABARRERE
- LANNEPAX
- LE BROUILH
- LE HOUGA
- MARGUESTAU
- MAUVEZIN
- MONCLAR D'ARMac
- SAUBOIRES
- STE CHRISTIE D'ARMac
- ST CLAR
- STE DODE
- ST JEAN LE COMTAL
- TOUGET
- URDENS
- VIELLA

A 9 H 30, après un bref rappel de l'organisation de cette journée, chaque participant s'est inscrit dans un des quatre secteurs d'activité pour un travail de commission animé par les responsables Fédéraux.

A 11 H, les quatre commissions se sont réunies pour une synthèse du travail effectué.

Cette séance est présidée par Monsieur LAMOTHE, entouré des membres du bureau et de l'équipe fédérale, et des personnalités invitées.

"Le Congrès est pratiquement ouvert depuis 9 H 30 ce matin, par le travail des commissions. Dans cette reprise de séance, qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, tous ceux qui êtes présents, les Foyers que vous représentez, et je me dois d'adresser mes souhaits de bienvenue à Monsieur le Sous Préfet de Condom, qui est là en tant que lui même et qui représente Monsieur Robert, Préfet du Gers, Monsieur Dubosc, ingénieur en chef d'Agronomie, Monsieur Martinel, à qui je souhaite la bienvenue dans notre organisation, Monsieur Malhommes, de la Jeunesse et des Sports, qui représente Monsieur Nouzière, Monsieur Desbarrats, envoyé par la Coopération agricole, Monsieur Lagleize qui représente Monsieur Rispat F. D. S. E. A., Monsieur Abeillé, maire de Condom, monsieur Teillard, maire de Caussens, Monsieur Castaing, représentant le C. I. V. A. M. de Lomagne, Monsieur Cavalier, représentant Monsieur Labeirie, monsieur Dèche est représenté par Madame St Vigne. Nous allons passer au travail de commission, je souhaite qu'il en ressorte un travail constructif, efficace pour l'avenir, sur lequel

nous puissions nous baser pour programmer nos actions en tenant compte évidemment des moyens, que vous pourrons mettre à votre disposition et qui sont à notre dispositon.
Je souhaite, et le mouvement est engagé dans cette voie tout au moins au plan départemental et régional, que nous fassions preuve d'un certain pragmatisme dans l'action, c'est à dire que nous soyons des gens pratiques, qui travaillent pour quelquechose de concret, qui puisse être assimilé par la masse rurale, qui n'est pas seulement agricole, quelquechose qui soit mis à la disposition de tous pour une meilleure compréhension, une meilleure promotion surtout de ces masses rurales... Je demande au rapporteur du secteur culturel d'exposer sont travail."

Le secteur est rapporté par Monsieur Massenez :
On peut noter :
- que des moyens puissants doivent être mis en oeuvre pour préparer des jeunes à encadrer d'autres jeunes. Il faut de leur part un certain engagement. Un moyen à utiliser c'est l'école qui pourrait avoir une action sur la formation de l'individu.
Il faut inciter les jeunes à se former.
- la coordination et des liaisons sont nécéssaires pour faciliter les circuits de conférences, et de veillées, apporter les aides matérielles et financières le plus po ssible, créer l'émulation, faire en sorte qu'il y ait des manifestations culturelles et artistiques à l'intérieur des Foyers.
- deux programmes de veillées sont retenus avec les conférenciers Patrick LE CELLIER, et Georgés DOUART qui seront dans notre départemen au mois de mars.

Le secteur plein air et sport est rapporté par Monsieur Angelé, Monsieur Tournné, Monsieur Vidal.

- VOLLEY BALL :
La commission est favorable à reconduire le challenge départemental qui s'adresse à tous les Foyers, championnats masculins, et ajouter à ce challenge des rencontrés Baby volley pour des jeunes (1959/60) dans un but d'initiation.
Il y aura à partir de janvier des centres de perfectionnement , un à Auch, l'autre à Riscle, avec des animateurs. Des stages sont prévus.
Il faut inciter les jeunes à continuer le challenge.
- TENNIS DE TABLE :
Le challenge institué l'année dernière est à reconduire. Il faudrait que les rencontres soient plus rapprochées.
Certains Foyers ont des licenciés, or pour des Foyers débutants, c'est un peu décourageant de se trouver devant des licenciés. Il serait souhaitable que les Foyers ayant des licenciés puissent avoir des réserves pour jouer contre des débutants afin que l'esprit Foyer soit respecté.

- CANOE :
Il faudrait prendre des contacts avec la Jeunesse et les Sports par l'intermédiaire de la F. D. F. R. pour organiser des journées Canoë (avec un ou plusieurs Foyers). Un détaché de plein air pourrait initier les intéressés. Des journées d'information seraient nécéssaires.

- SKI :
Les Foyers demandent de plus en plus à faire des sorties de ski.
Ils pensent qu'il serait possible d'en organiser par l'intermédiaire de la Jeunesse et des Sports.

BASKET BALL :

Il a été décidé cette année de tenter une expérience en mini basket (jeunes gens et jeunes filles de 1959/60/61) sous forma de rencontres inter Foyers.
Une circulaire pourrait être envoyée aux Foyers pour les engagements.
La commission pense organiser des tournois et offrir une coupe au vainqueur, prise en charge soit par la Fédération soit par le Foyer qui reçoit.

Le secteur agricole est rapporté par Monsieur Debarats Jean

- les C. I. V. A. M. doivent participer à la formation des hommes sur le plan économique et sur le plan social, (nécessité de stages);
- les commissions agricoles des Foyers devraient être invitées à participer au travail technique à l'intérieur du département.
- il y a un problème d'animation : des conseillères agricoles pourraient peut-être apporter quelquechose aux C. I. V. A. M.
- une meilleure compréhension des textes régissant le domaine agricole est souhaitable.
- les Foyers de grand secteur pourraient exposer leurs objectifs et tracer un canevas d'activités pour l'année.
- une demande est faite aux Foyers : de veiller au côté social de leurs activités.

Le secteur loisirs et voyages est rapporté par Monsieur Pérès.

Plusieurs catégories de sorties peuvent être effectuées :
- SORTIES DE DETENTE,
- SORTIES SPORTIVES (ski),
- SORTIES CONNAISSANCE DU DEPARTEMENT, avec visites guidées par des spécialistes. La Fédération mettrait des cars à la disposition des Foyers. Il faut prendre contact avec des municipalités pour connaître les moyens qu'elles peuvent mettre à la disposition des Foyers pour ces visites.

Monsieur Castaing s'est engagé à proposer la ville de Lectoure pour des visites.

- SORTIES SPECTACLES,
- SORTIES VERS D'AUTRES FOYERS, organisant des matinées artistiques par exemple.
- SORTIES DE GROUPE VERS UN FOYER RURAL D'ACCUEIL; celui ci peut s'effectuer à l'occasion d'un mechoui, d'une sardinade.....
- SORTIES D'ETE ; la Fédération pourrait préparer ces sorties, et proposer pour des familles rurales des villages de vacances ou des centres d'accueil.

Ces sorties devront avoir un caractère touristique mais aussi éducatif.

- INSTALLATION DE LABORATOIRES PHOTO , pour des groupes de 4 ou 5 foyers.
- ORGANISATION DE SOIRÉES DANSANTES, renseignements pris à la Fédération concernant le classement des formations, les prix le style.

La commission a pris l'engagement de se réunir trois fois par an pour continuer le travail entrepris.

A 13 H, les congressistes ont pris un repas en commun au cours duquel Monsieur Lamothe et Monsieur le Sous Préfet ont prononcé quelques mots.
Monsieur LAMOTHE a remercié les Foyers de leur participation.
"..... C'est l'expression même de la vie de nos campagnes qui se concrétise aujourd'hui par un travail en profondeur qui se fait pour améliorer encore et animer le milieu rural. J'espère que nous continuerons, et que les jeunes continueront longtemps encore ce travail....."

Monsieur le Sous Préfet :
".... Je vous remercie de l'accueil que vous me réservez toujours dans les Foyers, j'ai regrétté qu'il y ait un peu moins de monde que d'habitude ce matin, mais il y en avait suffisamment pour démontér l'amitié de votre association...."
"..... J'ai la plus grande foi dans votre action et j'ai beaucoup d'estime pour ce que vous faites.... L'action que vous menez est essentielle et peut contribuer véritablement à dissiper le malaise général du monde paysan, son inquiétude pour l'avenir....."

A 15 H, Monsieur LA OTHE déclare ouverte la 8 ème Assemblée statutaire.

- Monsieur ANGELE donne la lecture du rapport moral (que vous trouverez joint) et qui est basé sur trois points essentiels :
- présentation du mouvement depuis son origine,
- activités vécues pour 1971,
- perspectives d'avenir.
La discussion est ensuite engagée, au cours de laquelle il est question de l'importance de la représentativité de la Fédération dans divers organismes régionaux.
Le Bulletin va avoir une nouvelle présentation : une forme un peu plus journalistique, puisque ce sera non pas un bulletin de liaison à l'intérieur du mouvement, mais un petit journal sous couverture qui permettra de toucher des personnes extérieures au mouvement et dans lequel seront diffusées d'autres nouvelles. Ce journal s'appellera " LA GASCOGNE RURALE", il paraîtra tous les trimestres approximativement.
Il faudrait que les Foyers complètent la lecture de ce bulletin par des réunions, des veillées peut-être, à la suite desquelles des articles pourront être diffusés.
Le premier exemplaire de ce bulletin paraîtra en janvier.

Le CONGRES NATIONAL :
Il est indispensable que tous les Foyers participent à ce congrès.
Pour sa préparation, il faut une équipe qui obéisse à un programme d'actions donné.
Une revue sera créée : elle portera des articles sur chaque Foyer, et sur l ensemble du département. (sa structure propre, le côté économique, historique etc...)

- après adoption du rapport moral, Monsieur TUJAGUE présente le rapport financier (qui est joint), celui- ci est également adopté.

Les membres du quart sortant du Conseil d'Administration ( Messieurs ANGELE, LAMOTHE, TOURNE) sont réélus à l'unanimité.
Un membre du C. A. se désiste pour des raisons familiales, il s'agit de Monsieur BRETTES. Monsieur FAGET et proposé et élu pour le remplacer.
Les Foyers devront penser à proposer des candidatures féminines au prochain Congrès.

Questions diverses :
- les Foyers désireux de monter des sessions de secourisme, doivent voir le corps des sapeurs pompiers le plus proche, qui les dirigera vers des moniteurs. C'est une activité importante. Dans quelques temps, les responsables de Foyers seront élus sur le plan du secourisme pour constituer une commission spéciale qui déterminera sa position auprés des autres organismes de secourisme du département.
- le Foyer de Labarrère propose de faire une soirée dansante au cours de laquelle on pourra élire "Miss Foyers Ruraux". Cette soirée aura lieu le 6 Février prochain.

Le programme d'actions a été défini en somme par le travail des commissions et l'action sera dictée par les moyens qui pourront être mis en oeuvre.
" Nous comptons sur le travail effectif des commissions qui ébaucheront le travail du C. A. qui lui, en prendra la responsabilité."
Monsieur LAMOTHE propose ensuite une motion de synthèse (jointe) après quoi il remercie les présents de leur participation, du travail sérieux qui a été effectué.
"..... Je crois que cette grande famille qui vit unie continuera dans un cadre d'amitié à faire avec un peu de talent mais beaucoup de foi, et des sentiments humains tout ce qu'elle peut pour arriver au bien être de la masse rurale....."

APRES LE CONGRES DES FOYERS RURAUX

A l'issue des travaux du Congrès Départemental des Foyers Ruraux du Gers, tenu à MONS, le 9 décembre dernier, l'assemblée générale unanime à l'issue du travail très sérieux effectué le matin par les commissions, a tiré pour l'avenir les conclusions qui ont fait motiver le vote de la présente motion de synthèse :

" Les Foyers Ruraux du Gers, réunis le 9 décembre 1971 au centre de Promotion Sociale à MONS, après avoir pris connaissance des propositions faites par les commissions de travail, réunies dans la matinée,

- conscients de la nécessité absolue pour le mouvement "FOYER RURAL" de situer son action à tous les niveaux, et à toutes les activités qui touchent le monde rural,

- attendu que les "Ruraux" ont, pour assurer leur promotion un besoin impérieux d'information et de formation,

- considérant que la masse rurale doit participer activement à son évolution et bénéficier avec la population urbaine des divers aspects de la vie moderne,

- souhaitent instamment que les diverses instances de notre organisation soient invitées à prendre part à toutes les discussions où l'on traite de l'avenir du monde rural,

- expriment le désir :
  - de travailler en liaison avec les autres organisations d'éducation populaire et les organisations socio-professionnelles, agricoles ou non, à l'étude des problèmes modernes qui concernent l'ensemble de la population,
  - de prendre une part active à la solution des problèmes que pose l'aménagement rural,

- souhaitent que l'organisation trouve rapidement les moyens propres à s'exprimer utilement afin de faire participer à un grand mouvement promotionel, l'ensemble de la masse rurale, sans distinction d'âge, de classe ou de profession,

- lancent un appel pressant à la jeunesse rurale pour lui demander de participer à des stages d'animation et de formation humaine, base absolument nécessaire pour la promotion du monde rural."

Annexe 25. Motion de l'Assemblée Générale adressée au préfet du Gers, 12 octobre 1975

FOYERS RURAUX DE FRANCE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DU GERS

FNFR

Mons, le 10 décembre 1975

ASSEMBLEE GENERALE DES FOYERS RURAUX DU GERS

(o)

- AGREMENT DES FOYERS RURAUX
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

M O T I O N

L'Assemblée Générale des foyers ruraux du Gers, réunie au Centre de Promotion Sociale de MONS-CAUSSENS, le 10 décembre 1975,
se permet de réppeler aux Pouvoirs Publics :

- Que la Fédération Départementale des foyers ruraux, souhaite être consultée, comme elle le fut dans le passé, en fonction de textes existants, chaque fois qu'une association se recommandant du titre "Foyer Rural", sollicite l'agrément préfectoral.
- que l'agrément ne peut être accordé qu'à des sociétésy ayant les statuts conformes aux statuts-types (loi de 1901), qui peuvent apporter des preuves de leur activité passée, dans le cadre de ces statuts, et fournir un programme d'action et un budget prévisionnels pour l'exercice futur.
- que l'agrément qui n'est possible qu'à ces conditions, permet seul, aux Municipalités, des communes, siège du foyer rural, d'obtenir les prêts et subventions réservés à la construction d'équipements nécessaires aus foyers ruraux pour remplir leur mission de Société d'Education populaire en milieu rural.

- Demande à Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en considération, la présente requête, l'inobservation par certains, des règles ci-dessus énoncées, risquant de créér un climat d'injustice difficillement supportable, par ceux qui restent rigoureusement dans le cadre des règlements en vigueur.

B.P 31 32001 AUCH TEL. 05 24 89 Poste 460
Secrétariat : Cité Administrative - Place du Foirail - 32001 AUCH

Annexe 26. Assemblée Générale 1985, rapport moral

# RAPPORT MORAL 1985

*Un an après une mutation statutaire importante qui a marqué l'ouverture de notre mouvement à l'ensemble des Associations qui participent à l'Animation et au Développement du Milieu Rural, il nous appartient de faire un premier bilan.*

*Le rapport tentera de préciser notre situation actuelle vis à vis de nos objectifs, avec une première année de recul. L'évaluation de notre activité annuelle vous est proposée au point de vue :*

- de la vie du mouvement au plan départemental
- des relations structurelles et extérieures
- de la vie fédérale.

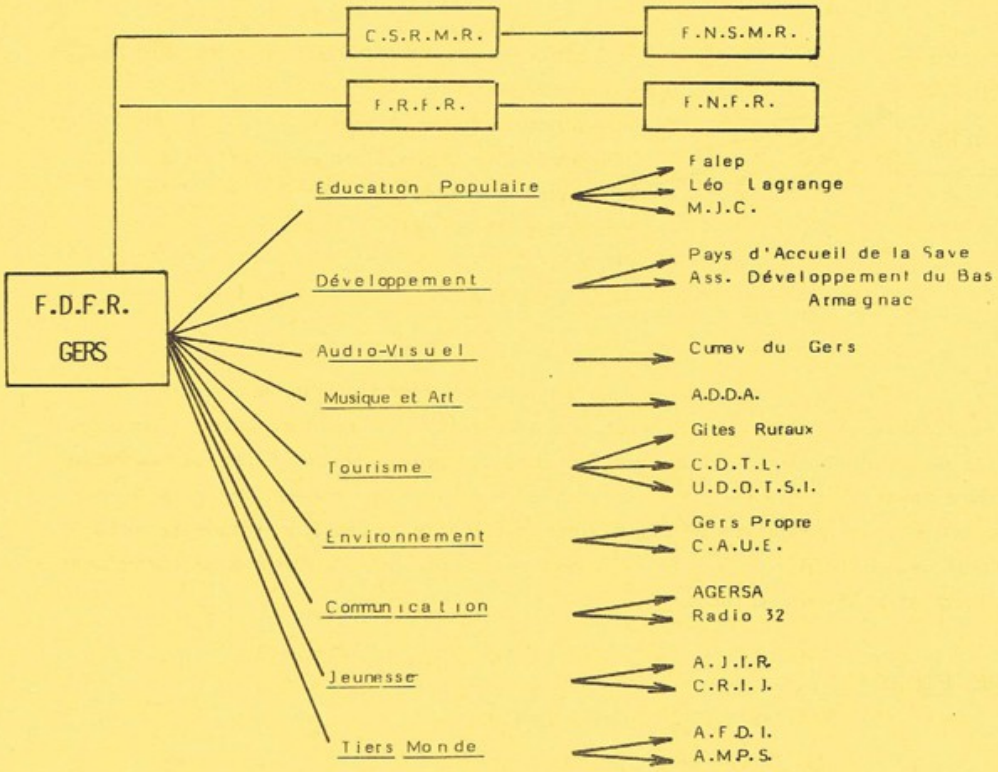
## LA VIE DU MOUVEMENT AU PLAN DEPARTEMENTAL

A ce point de vue il faut repréciser que la fonction fédérative assurée par notre association est le premier axe de son activité.

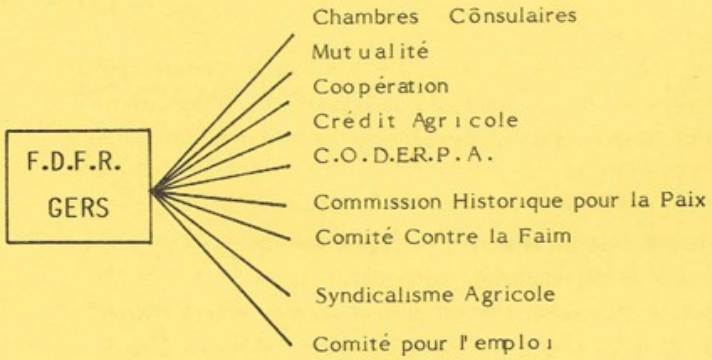
Répondant seulement aux demandes qui lui sont adressées, respecteuse en ce sens des volontés locales, la Fédération progresse régulièrement ; ainsi en 1985 les affiliations au nombre de 87 sont en augmentation de 5 par rapport à 1984 soit une évolution de 6 %, Alors que deux Foyers n'ont pas renouvelé leurs cotisations.

A noter cependant que les associations autres que Foyers Ruraux ne contituent que 5 % des affiliations ce qui reste, somme toute mineur par rapport à une première année de fonctionnement avec nos nouveaux statuts.

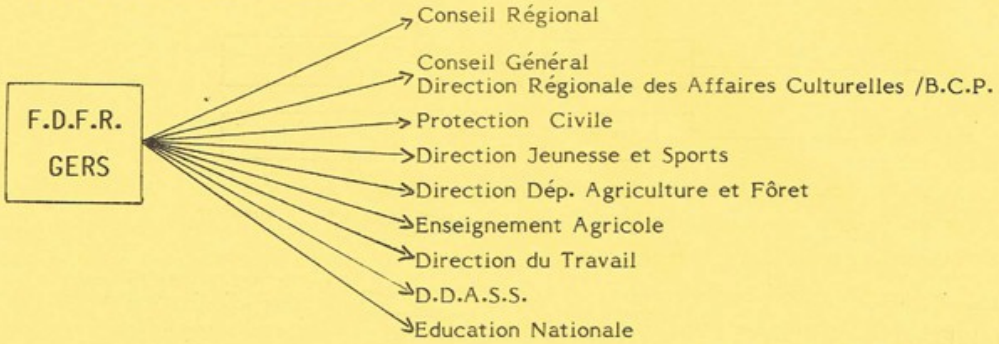
## Vis à Vis des Associations




## Vis à Vis des organismes



Vis à Vis des Administrations




Par la diversité des partenaires vous mesurez, l'importance de l'information reçue au siège Fédéral, une information à trier, à exploiter, à redéployer avec en parallèle la gestion au quotidien du programme d'action. C'est sans doute le prix à payer pour être reconnus. Je crois pouvoir dire que cela est fait et qu'il nous appartient plus que jamais de transformer le bénéfice de cette ouverture au profit d'actions qui profiteront à tous les Foyers et à toutes les associations qui participent à l'animation du milieu rural.

**VIE FEDERALE**

Trois points sont à développer ici :

- Le Travail de nos Administrateurs
- La réflexion entreprise en 1985
- Le Personnel du Siège Fédéral

Le Travail de nos Administrateurs :

Au nombre de 24, les administrateurs Fédéraux et du Comité Sportif ont participé à plus de 20 réunions départementales de travail, pour l'organisation des activités et la gestion de la structure en complément des activités auxquelles ils participent.

C'est donc une **entreprise d'animation rurale** que nous faisons vivre et que nous gérons en fonction de cet important bénévolat.
Nous avons atteint un degré de développement qui permet au mouvement d'avoir pignon sur rue certes, mais qui nous oblige à la rigueur, et à la réflexion pour construire l'avenir. Nos Administrateurs ont travaillé dans cet esprit avec Volonté et Clairvoyance.

Pour la Communication Sociale :

Patricia DELAPORTE Animatrice de Secteur (temps plein)
Marie Claude BONNET Animatrice de Secteur (33 Heures)
Sylvie DUCOURNAU stagiaire T.U.C. (20 heures)
Ghyslaine CADEAC Jeune Volontaire (Temps plein)
Patrick TREVISAN stagiaire T.U.C. (20 heures)

Au terme de ce rapport moral qui je crois illustre, parfaitement la conformité avec nos buts et nos statuts je voudrais tout de même appeler votre attention sur des points qui me parraissent être une menace pour la vie associative telle que nous la défendons.

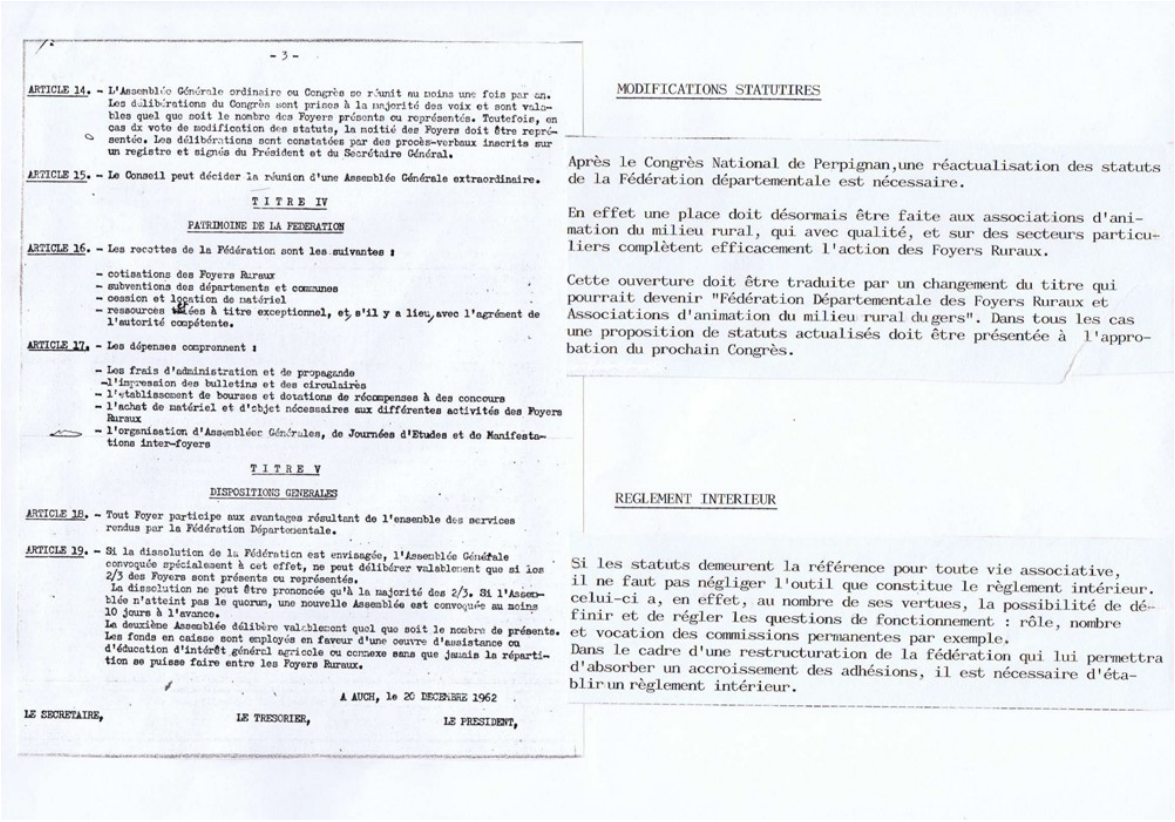
Il était normal dans le cadre des effets de la décentralisation que l'on appelle au multipartenariat et à une participation très ouverte mais tous les moyens n'ont pas suivi en conséquence.
Aujourd'hui nous sommes en décalage de plus en plus important car les mêmes moyens se divisent... **Le danger de la sectorisation est réel,** il affaiblit la vie associative globale à laquelle nous sommes attachés au profit d'associations spécialisées et dont l'existence est le plus souvent conjoncturelle.
Il faudra être attentif au plan local, au plan départemental, au plan régional, il faudra aissi être force de proposition, dire et défendre nos projets qui vont dans le sens de la **solidarité locale** condition du développement rural.

Au plan local il faudra rappeler que le Foyer Rural est l'interlocuteur privilègié des municipalités et qu'il vaut mieux **contractualiser** la gestion de certains aspects de la vie sociale plutôt que de **municipaliser** celles-ci et de risquer un apauvrissement de la vie sociale et de la **Formation des Individus.**

Pour éviter un isolement encore plus important des associations du milieu rural, en conséquence de ce que je viens d'indiquer, je terminerai par une invitation très large faite à toutes les associations qui croient à l'avenir de leur milieu et souhaitent, dans un courrant novateur, **prospectif,** créer, avec les Foyers Ruraux , des conditions de vie sociale et économiques décentes pour tous.

"donner au GERS un milieu rural de vie et en vie" c'est possible dans le cadre des nouveaux statuts de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et associations d'animation et de développement du milieu rural et dans le cadre des actions développées par un mouvement d'animation rurale.

Annexe 27. Modifications statutaires, 1983



- 3 -

ARTICLE 14. - L'Assemblée Générale ordinaire ou Congrès se réunit au moins une fois par an. Les délibérations du Congrès sont prises à la majorité des voix et sont valables quel que soit le nombre des Foyers présents ou représentés. Toutefois, en cas de vote de modification des statuts, la moitié des Foyers doit être représentée. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés du Président et du Secrétaire Général.

ARTICLE 15. - Le Conseil peut décider la réunion d'une Assemblée Générale extraordinaire.

TITRE IV

PATRIMOINE DE LA FEDERATION

ARTICLE 16. - Les recettes de la Fédération sont les suivantes :

- cotisations des Foyers Ruraux
- subventions des départements et communes
- cession et location de matériel
- ressources créées à titre exceptionnel, et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ARTICLE 17. - Les dépenses comprennent :

- Les frais d'administration et de propagande
- l'impression des bulletins et des circulaires
- l'établissement de bourses et dotations de récompenses à des concours
- l'achat de matériel et d'objet nécessaires aux différentes activités des Foyers Ruraux
- l'organisation d'Assemblées Générales, de Journées d'Etudes et de Manifestations inter-foyers

TITRE V

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 18. - Tout Foyer participe aux avantages résultant de l'ensemble des services rendus par la Fédération Départementale.

ARTICLE 19. - Si la dissolution de la Fédération est envisagée, l'Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet, ne peut délibérer valablement que si les 2/3 des Foyers sont présents ou représentés.
La dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des 2/3. Si l'Assemblée n'atteint pas le quorun, une nouvelle Assemblée est convoquée au moins 10 jours à l'avance.
Le deuxième Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de présents.
Les fonds en caisse sont employés en faveur d'une oeuvre d'assistance ou d'éducation d'intérêt général agricole ou connexe sans que jamais la répartition se puisse faire entre les Foyers Ruraux.

A AUCH, le 20 DECEMBRE 1962

LE SECRETAIRE, LE TRESORIER, LE PRESIDENT,

MODIFICATIONS STATUTIRES

Après le Congrès National de Perpignan, une réactualisation des statuts de la Fédération départementale est nécessaire.

En effet une place doit désormais être faite aux associations d'animation du milieu rural, qui avec qualité, et sur des secteurs particuliers complètent efficacement l'action des Foyers Ruraux.

Cette ouverture doit être traduite par un changement du titre qui pourrait devenir "Fédération Départementale des Foyers Ruraux et Associations d'animation du milieu rural du gers". Dans tous les cas une proposition de statuts actualisés doit être présentée à l'approbation du prochain Congrès.

REGLEMENT INTERIEUR

Si les statuts demeurent la référence pour toute vie associative, il ne faut pas négliger l'outil que constitue le règlement intérieur. celui-ci a, en effet, au nombre de ses vertues, la possibilité de définir et de régler les questions de fonctionnement : rôle, nombre et vocation des commissions permanentes par exemple.
Dans le cadre d'une restructuration de la fédération qui lui permettra d'absorber un accroissement des adhésions, il est nécessaire d'établir un règlement intérieur.

Annexe 28. *Franchir un cap difficile*, La Dépêche du Midi, 10 mai 1999

Foyers ruraux

# Franchir un cap difficile

**Les foyers ruraux deviennent-ils des incompris de la nouvelle société ? Ils continueront, concrètement à démontrer leur rôle de moteur de la ruralité.**

L'optimisme n'est pas de mise à la Fédération départementale des foyers ruraux (FDFR) du Gers. Financièrement, il a fallu réduire le temps de travail des quatre permanents de la structure pour trouver l'équilibre des comptes. Mais peut-être plus grave, le manque de reconnaissance officielle qui se dessine pour les prochaines décennies. En effet l'avenir qui passe par les contrats de terroirs ou de pays et surtout par l'intercommunalité ignore les foyers et n'ont engagé aucun contrat de partenariat, n'en n'ont même pas évoqué l'éventualité. Avec des structures d'Etat, comme la jeunesse et sports, pour le très important volet sportif de la FDFR, tous les partenariats souhaités n'ont pu être accomplis.

## Une période de doute

Les administrateurs et de leur président, M. Paul Angelé traversent une période de doute. « Que sera le devenir de l'éducation populaire ? » Pourtant on ne peut pas nier le rôle des 140 foyers où structures regroupés au sein de la fédération. Ils sont à l'origine d'un véritable courant d'animation en milieu rural. Que ce soit le sport, le théâtre, et bien d'autres activités culturelles, l'action permet de rompre l'isolement des ruraux. A un moment où la crise touche aussi les campagnes, où l'exclusion sociale y est réelle même si par pudeur elle est tue, le foyer est un moyen indispensable de socialisation et de rencontres.

Irremplaçables aussi toutes les actions menées pour une sauvegarde des traditions. Un mot qui regroupe à la fois le patrimoine architectural (opérations villages, culturel (conteur et prix de la gasconnité), historique. Mais aussi une politique tournée vers l'avenir et le développement que ce soit par la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'initiation aux nouvelles technologies de communications.

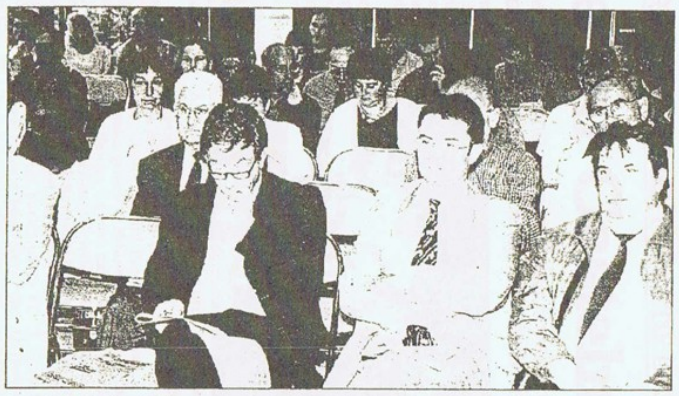
## Heureusement, le bénévolat

Aujourd'hui tout cela ne peut fonctionner que par le bénévolat. Mais un bénévolat qui ne bénéficie pas toujours, par manque de moyens, du soutien qu'il serait en droit d'attendre de sa fédération. Malgré ce bilan les foyers ruraux du Gers ne baisseront pas les bras et maintiendront leurs activités en s'adaptant aux besoins leurs six mille adhérents. Coller aussi à certaines réalités économiques en se rapprochant des actions et des pôles touristiques.

Sur le volet sportif une initiative sera concrétisée. Il s'agit de la création d'un centre national de promotion des jeux et sports traditionnels. Une manière de bien ancrer le Gers comme berceau du jeu de quilles et du palet Gascon. Un centre qui pourrait rapidement devenir une nouvelle image de marque pour le département.

Les foyers ruraux feront face, démontrant ce qui ne devrait plus l'être, leur indispensable vocation de moteurs de la ruralité.

**J.-M. D.**



**Lors de la réunion des foyers ruraux.** – Photo « La Dépêche », Victor Réchou.

## *Traditions et emploi*

Au cours de cette assemblée générale, samedi, au conseil général, les foyers ruraux ont démontré qu'ils étaient à la fois des défenseurs des traditions et qu'ils se souciaient de l'emploi des jeunes. Traditions, notamment en relançant le projet « Al canton » qui est la recherche et le collectage des jeux traditionnels anciens sur la région.

Sur les emplois jeunes, la FDR a monté 14 dossiers et a pu pourvoir 4 postes. Cinq sont toujours à l'étude. Six autres dossiers sont en préparation.

Dep. 10/05/99.

Annexe 29. Assemblée Générale, rapport d'activités, 2000

Des villages qui bougent

# F.D.F.R. Gers

**Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers et Associations de développement et d'animation du Milieu Rural**

# ASSEMBLEE GENERALE 2000



# RAPPORT D'ACTIVITES

Vendredi 30 Mars 2001
au Brouilh Monbert

## Titre I : le Fédéralisme



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Affiliations 1999/2000** | - Le système d'adhésion a été revu en fonction de la "cotisation unique" mise en place au plan national.<br><br>- 97 associations ont été affiliées, 4943 cartes d'adhésions distribuées<br>- Des registres d'adhérents ont été remis gratuitement avec une trame pédagogique sur le nouveau plan comptable associatif.<br><br>On enregistre une perte globale de 2 Associations qui se traduit par le non renouvellement de 4 associations : U.T.E.R.I.A., Trad'Envie, FR Lagraulet et Ste Christie d'Arm., compensée par la création de 2 associations : Le Palet Gascon du Fezensac et l'Ass. Maillets et Palets Valenciens.<br><br>(voir en annexe le tableau récapitulatif des adhésions globales du réseau Foyers Ruraux) |
| **- Vie institutionnelle** | - Les services fédéraux ont gérés dans l'année :<br><br>- 5 Conseils d'Administration Fédéraux<br>- 4 Comités Directeur CDSMR<br>- 3 Comités Directeur CDBSQ<br>- 12 Commissions techniques pour gérer des points spécifiques<br>- 4 Assemblées Générales (Année élective)<br>- 1 Forum |
| **- Les assurances** | 22 dossiers d'accident ont été traités pour le compte des associations affiliées.<br>Une affiche spécifique a été diffusée dans le réseau sur la réglementation et la couverture des activités pratiquées.<br><br>La Fédération Départementale a souscrit un contrat assurance Responsabilité Civile auprès de l'agence GROUPAMA – Auch depuis 1995, afin de répondre à la demande de nos adhérents et les couvrir en tant qu'organisateurs de manifestations « courses sur routes » qui sont exclues du contrat national des Foyers Ruraux. |

## Titre I : le Fédéralisme



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- C.E.G.E.P.A.R.** | - Dans ce cadre, 17 associations employeurs affiliées au réseau font appel à ce service pour la gestion de leurs salariés ; au total 27 postes gérés sur l'année qui se composent de postes Emploi-Jeunes, d'intervenants culturels et sportifs et d'emplois saisonniers (centre de vacances, activités d'été).<br><br>Ce service a connu un développement accru, notamment avec la mise en place des emploi-jeunes, qui a demandé un travail d'ingénierie de projet conséquent et qui a entraîné un suivi administratif et financier important.<br><br>- Pour la Fédération, la mise en place du dossier – Réduction du Temps Travail – a été négocié et signé en début d'année 2000. A ce titre, le mouvement perd 180 jours de travail avec en contrepartie des aides de l'Etat qui restent limitées. |
| **- La Communication Sociale** | Ce secteur, qui accueille tous types d'associations loi 1901, propose un service de secrétariat, d'édition de supports publicitaires, et aussi la réalisation de bulletins d'information.<br>Globalement, 38 associations ont fréquenté le service. On note une augmentation de 30 % expliquée en partie, par la fermeture de la Charte du Bas-Armagnac dont quelques adhérents se sont retournés vers la Fédération.<br>Ce service, outre le fait qu'il est le support technique de la Fédération, a permis d'aider 19 actions d'animation sur le thème « Villages en Ribambelle » pour un montant de 17 097 Francs. |
| **- Le partenariat** | Entretenant une représentation permanente avec des partenaires et les structures du mouvement, les relations extérieures ont représenté un flux de plus de 200 réunions diverses assumées par les administrateurs, parmi celles-ci :<br><br>- C.D.O.S. — Paul ANGELE — Vice-Président-Délégué<br>- A.D.D.A. — André COUITTI — Trésorier<br>- C.D.T.L. — Paul ANGELE — Administrateur<br>Jacqueline BONNEAU<br>- Ludothèques — Anne BOULANGER — Administrateur<br>- D.D.V.A. — Paul ANGELE — Représentant FDFR<br>Yves AUGE<br>- D.D.J.S — Jacqueline BONNEAU — Commission Formation<br>André COUITTI<br>Roland PUJOS — ContratsEducatifs Locaux<br>- FRANCAS — André COUITTI — Commission Formation BEATEP Régional<br>- Enseignement Agricole — Jacqueline BONNEAU — Représentant FDFR |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Secteur culture, identité, patrimoine, environnement** | Regroupées sous le secteur culturel, les actions à caractère identitaire, patrimonial et environnemental, qui ont été impulsées, soutenues ou menées directement par la Fédération sont les suivantes :<br>- Charte pour l'environnement : réalisations de la maquette, recherche des financements pour l'édition, mise en œuvre en fin d'année, diffusion en 2001.<br>- Biodiversité : prise du relais de la charte du Bas Armagnac sur le programme des arbres fruitiers anciens., éditions des documents publicitaires pour les foires et expositions diverses et création d'un emploi-jeune.<br>- Arts et traditions : participations au programme « Trad'en Gascogne » en partenariat avec l'ADDA, réflexions et animations diverses à Samatan, Viozan, Montestruc.<br>- « Jeux en Folie » : Dans le cadre du Festival de la Citoyenneté, la Fédération a soutenu l'Association CREA Jeu qui a mis en place des ateliers festifs et ludiques animés par des jeunes.<br>- L'appui aux Conteurs de Gascogne a été maintenu et renforcé par la mise à disposition de moyens techniques et l'accueil de l'animatrice au siège.<br>- L'espace gascon de Sauboires a été le théâtre d'une première activité d'été avec l'exposition "Uei et Doman" qui aura drainé plus de 500 visiteurs en une quinzaine d'après-midi.<br>- Le C.E.D.E.O.C. du Gers : dans la continuité du réseau régional, le centre de développement économique occitan du Gers a été créé en Septembre 2000. Il a pour but de promouvoir et diffuser l'identité occitane gasconne au travers de la langue et dans les domaines de l'économie, des services et auprès des associations gersoises. Il assurera la mise en œuvre du programme d'animations gasconnes et la gestion de l'espace gascon.<br>- Colloque Fernand SARRAN : la Fédération aura soutenu cette opération "universitaire" avec un engagement important au plan financier et logistique. Organisé à Eauze, les 17 et 18 Novembre 2000, le colloque a connu un vif succès avec une quinzaine d'universitaires présents venus de toute l'Occitanie.<br>- l'Ostal gascon : Dans la logique des Maisons d'Animation Rurale, une coopération des associations culturelles gasconnes s'est mise en place : Foyers Ruraux, Radio Pais, ACPPG, Conteurs de Gascogne, CEDEOC.<br>Un secrétariat commun est en place aujourd'hui, des moyens d'actions spécifiques seront nécessaires pour cette action originale. |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Programme Multi-média,** | - La Fédération régionale a apporté son soutien à notre équipement par l'attribution d'un équipement informatique. La pratique d'Internet a été développée auprès des responsables fédéraux et du personnel. Un questionnaire auprès de l'ensemble des adhérents sur les Nouvelles Technologies, nous est apparu nécessaire : tout d'abord pour recenser les foyers « connectés » et deuxièmement pour connaître les attentes de chacun en matière de communication. |
| **- Télévision Occitane sur Internet** | - Dans le cadre des relations entretenues avec les porteurs de l'Identité gasconne et occitane, notre Délégué Départemental a pu apporter un soutien résolu à la création de la SARL OC.TV.NET, notamment par la rédaction et le montage des statuts commerciaux. Avec 150 000 connexions par mois pour cette société dont le CEDEOC Midi-Pyrénées est associé ainsi que la Fédération Régionale des Foyers Ruraux, nous disposons d'une fenêtre sur le monde par les techniques nouvelles. |
| **- Promotion – image** | - Une campagne de promotion a été également lancée en 2000 : avec l'appui du Conseil Général qui a mis à disposition une dizaine de panneaux publicitaires 4 x 3 m sur l'ensemble du département. Des cartes de visite sur le même thème "Des villages qui bougent" ont également été réalisées. |
| **- Coordination Formation** | Un gros effort a été fait sur la formation avec :<br>- la participation de la Fédération au projet pilote des Services Jeunesse et Sports à un BEATEP expérimental. L'UC5 confiée à la Fédération des Foyers Ruraux a permis à 15 stagiaires au profil sportif, de découvrir l'animation rurale, avec toutes ses variantes : sportives, de jeux traditionnels et de développement territorial.<br>- la mise en place d'un BEATEP « Animateur de projet d'éducation populaire au service d'un territoire rural » sur le département du Gers, en partenariat avec les FRANCAS et sous l'égide de la FRFR Midi-Pyrénées. Cette formation débutera en Janvier 2001 avec 19 stagiaires inscrits après les épreuves de sélection. Elle aura nécessité un gros travail tout au long de l'année. |
| **- Maison de l'Economie Solidaire** | Nous avons, comme beaucoup, reçu l'appel d'offre du nouveau Ministère de l'Economie Solidaire créé durant l'été, mais nous ne nous sommes pas précipités pour y répondre. En effet, nous étions déjà engagés dans le projet régional de Ramonville-Saint-Agne depuis deux ans. C'est dans ce cadre que nous avons développé nos actions (arbres fruitiers anciens, ingénierie de projets, agence conseil, pépinière d'entreprise, société OC.TV.NET) |
| **- Solidarité Emploi Gers** | Nous avons, à plusieurs reprises, participé aux réunions de cette association qui soutient l'emploi dans le Gers. |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Le comité du sport en milieu rural** | Pilier de l'activité fédérale, le comité a développé le programme suivant en 2000 :<br><br>- Action de promotion annuelle :<br>- Publicité « le Sport est dans ma nature »<br>- Calendrier Palet Gascon, promotion extérieure sur les festivals<br><br>- Action de formation :<br>- Tennis de table, volley-ball, dirigeants de club, ski alpin<br><br>- Activités sportives :<br>- Coupe et challenge de tennis de table<br>- Coupe départementale de volley-ball<br>- Challenge départemental de Palet Gascon<br>- Critériums régionaux et nationaux volley-ball et tennis de table<br>- Rassemblement multi-sports à Seissan<br><br>- A noter les résultats suivants pour le département :<br>- volley-ball : l'équipe féminine du FR de St Jean le Comtal est Championne de France des Foyers Ruraux<br>- tennis de table : l'équipe féminine jeune du FR d'Orbessan est Championne de France des Foyers Ruraux<br><br>- l'Assemblée Générale élective a eu lieu à Lagraulet le 6 octobre 2000<br><br>**Nouveau Président : André Magnouac** |
| **- Le comité départemental de quilles au maillet** | Deuxième pilier sportif de notre mouvement, le C.D.B.S.Q. du Gers a mené les actions suivantes :<br>- Préparation du calendrier départemental (3 réunions de secteur)<br>- Edition du calendrier 2000<br>- Formation, mise en place du diplôme fédéral d'animateur (3 journées de formation)<br>- 260 concours de quilles réalisés<br>- éliminatoires des championnats<br>- trophée Groupama et Crédit Agricole<br>- organisation du championnat de France individuel et par équipes<br>- 2ème édition du Maillet d'Or pour les jeunes<br>- Promotion du jeu<br>- participation à 4 festivals sur toute la France, et participation à Gascogne Expo à Auch.<br><br>- l'Assemblée Générale élective a eu lieu à Auch le 23 juin 2000<br><br>**Nouveau Président Alain Bovo**<br><br>- l'Assemblée Générale 2000 aura lieu le Vendredi 13 Avril 2001. |

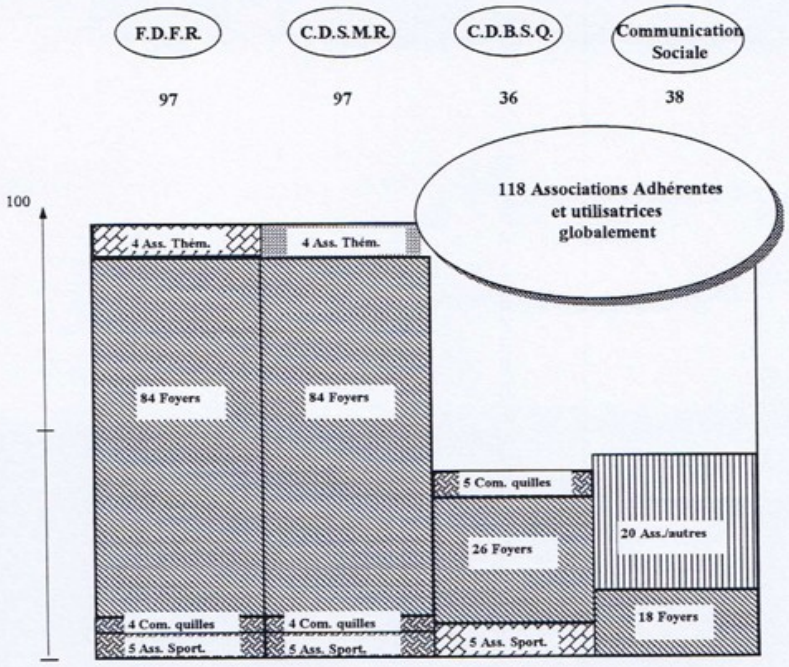
**Titre III: le Programme d'animation territoriale**



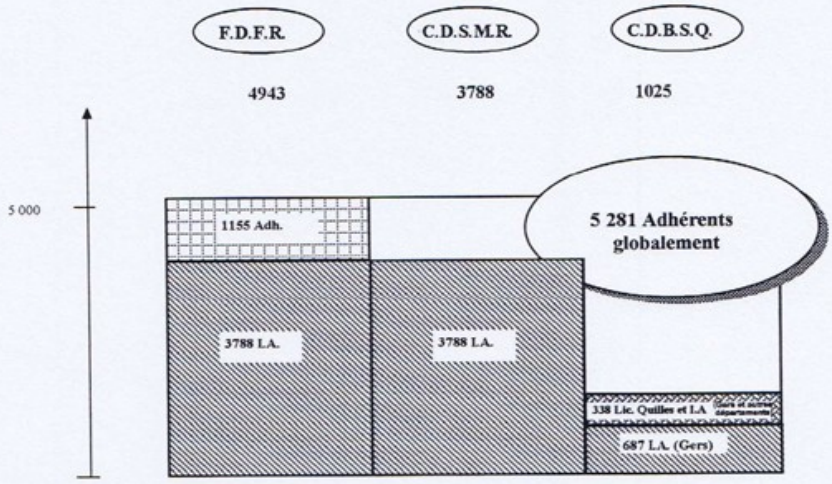
| Programme | Actions menées |
|---|---|
| - Structurations des **maisons d'animations rurales** | - C'est le 23 août 2000 que le Conseil Fédéral a adopté le plan de création de 6 maisons d'animations rurales sur la base d'un pré dossier établi dès 1996.<br><br>- Val d'Adour : la maison est en place avec le recrutement d'une directrice en fin d'année. L'objectif sera de favoriser l'action concertée sur le territoire du Val d'Adour entre les 15 associations affiliées au réseau et en collaboration avec les associations rurales. (communications, techniques nouvelles, tourisme, formation, patrimoine, biodiversité).<br><br>- Armagnac : le relais de la Charte du Bas-Armagnac n'a pas été pris à temps. Le réseau des 45 associations rattachées a été dispersé par la fermeture du service à Sauboires. Le groupe Armagnac sous la responsabilité de Pierre Fezas s'est réuni deux fois et a posé les bases de la renaissance d'un service de pays. Une partie des associations de l'Armagnac assure son fonctionnement avec les services fédéraux à Auch.<br><br>- Fezensaguet : les discussions ont été lancées sur le secteur de Mauvezin.<br><br>- Lomagne : deux rencontres de travail ont eu lieu avec les responsables du pays de Lomagne et de la Communauté de Communes. Nous attendons la mise en place définitive du pays Save Lomagne.<br><br>- Talouch-Astarac et Save : les contacts n'ont pas débuté sur ces deux sites. |
| **- Fonds pour les pays** | - La collecte 2000 des cotisations des foyers faites sur le sujet, d'un montant de 18 500 Frs a été mise à disposition des Maisons de Pays. Les actions locales ont été aidées par le canal de la communication sociale. |

Annexe

En 2000, notre réseau a concerné 118 associations ainsi réparties :

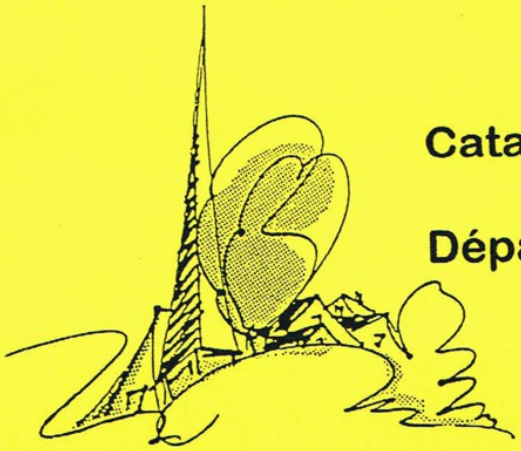



A titre individuel, les cartes distribuées par les associations locales s'élèvent, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous à 5 281, soit une légère baisse de 3,70 % par rapport à l'année précédente.



Annexe 30. Catalogue des actions départementales pour 1998

# FOYERS RURAUX DU GERS



## Catalogue des Actions Départementales pour 1998

POUR UN MILIEU RURAL DE VIE ET EN VIE

Afin de mettre en oeuvre son idéal et ses principes d'animation rurale, "pour un milieu rural de vie et en vie",

le mouvement des Foyers Ruraux du Gers, attaché à la dynamique globale de la vie en milieu rural, développe des actions départementales variées, touchant à de nombreux domaines.

Le but recherché est de produire de "l'animation mobilisation" dans l'ensemble du réseau, au bénéfice de la revitalisation du milieu.

Le présent catalogue distribue en quatre grands secteurs ces activités départementales transversales :

| | |
|---|---|
| - avec le Comité du Sport en Milieu Rural | le sport pour tous |
| - avec le Comité des Sports de Quilles | les sports de tradition |
| - avec le Conseil Culturel | le soutien des initiatives locales |
| - avec le secteur Animation Développement | la vie des terroirs |

FOYERS RURAUX DU GERS

## PROGRAMME D'ANIMATION FEDERAL 1998

| THEME | TYPE D'ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| SPORT RURAL | Stage de SKI ALPIN en ANDORRE<br>Janvier 1998 | 33 500 F | 33 500 F | ---- |
| SPORT RURAL | Stage TENNIS DE TABLE à Castelnau-Barbarens<br>le 4 Janvier 1998 | 2 000 F | 600 F | - 1 400 F |
| SPORT RURAL | Stage TENNIS DE TABLE à Bourrouillan<br>en Décembre 1998 | 2 000 F | 600 F | - 1 400 F |
| SPORT RURAL | Programme TENNIS DE TABLE "Jeunes"<br>Equipement de 6 clubs" | 10 000 F | ------- | -10 000 F |
| SPORT RURAL | Coupe d'Hiver de TENNIS DE TABLE | 600 F | ------- | - 600 F |
| SPORT RURAL | Challenge de TENNIS DE TABLE | 1 200 F | ------- | - 1 200 F |
| SPORT RURAL | CRITERIUMS NATIONAUX de TENNIS DE TABLE<br>(Déplacement des équipes de sélection) | 6 000 F | ----- | - 6 000 F |
| SPORT RURAL | CRITERIUMS NATIONAUX de VOLLEY-BALL<br>(Déplacement des équipes de sélection) | 5 000 F | ---- | - 5 000 F |
| SPORT RURAL | CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTER-CLUBS de VOLLEY-BALL | 10 000 F | 3 000 F | - 7 000 F |

| THEME | TYPE D'ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| SPORT RURAL | COURSES SUR ROUTE (8 opérations)<br>Randonnée du Foie Gras | 8 000 F | ---- | - 8 000 F |
| SPORT RURAL | RANDONNEE V.T.T.<br>Equipements et Rassemblement | 15 000 F | 7 000 F | - 8 000 F |
| SPORT RURAL | FORMATION GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN | 5 000 F | ---- | - 5 000 F |
| SPORT RURAL | Calendrier du PALET GASCON<br>et soutien aux 50 concours | 9 000 F | 6 000 F | - 3 000 F |
| SPORT RURAL | CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL de PALET GASCON<br>Publicité, coupes et trophées | 2 000 F | ---- | - 2 000 F |
| SPORT RURAL | RASSEMBLEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL à Bourrouillan<br>(Repas, coupes, trophées, accueil...) | 45 000 F | 30 000 F | - 15 000 F |
| SPORT RURAL | PUBLICITE - PROMOTIONS<br>"Le Sport est dans ma nature" | 10 000 F | 8 000 F | - 2 000 F |
| SPORT RURAL | FORMATION BENEVOLES & PROFESSIONNELS | 3 000 F | ---- | - 3 000 F |
| **SPORT RURAL** | **SOUS-TOTAL SPORT RURAL :** | **167 300 F** | **88 700 F** | **78 600 F** |
| SPORT QUILLES | Edition 1998 du CALENDRIER des RENCONTRES de QUILLES AU MAILLET<br>(3 500 exemplaires) | 12 000 F | 6 000 F | - 6 000 F |

| THEME | ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| SPORT QUILLES | FORMATION des ARBITRES de QUILLES | 1 500 F | ---- | - 1 500 F |
| SPORT QUILLES | FORMATION à la tenue de CADRAGES QUILLES | 1 500 F | ---- | - 1 500 F |
| SPORT QUILLES | CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE QUILLES<br>INTER-SECTEURS - 20 concours - (Publicité et coupes) | 6 000 F | ---- | - 6 000 F |
| SPORT QUILLES | FINALE NATIONALE DES LES LANDES<br>(Représentation du Gers) | 3 000 F | ---- | - 3 000 F |
| SPORT QUILLES | TROPHEE QUILLES du CREDIT AGRICOLE du GERS | 10 000 F | 10 000 F | ---- |
| SPORT QUILLES | CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL<br>(60 clubs - 300 joueurs) | 3 000 F | ---- | - 3 000 F |
| SPORT QUILLES | EXPOSITIONS PROMOTIONNELLES et DEMONSTRATIONS à :<br>- Vals-les-Bains - Toulouse<br>- Bordeaux - Paris | 12 000 F | 3 000 F | - 9 000 F |
| SPORT QUILLES | Rencontre TRI-QUILLES à Rodez (12) | 5 000 F | 3 000 F | - 2 000 F |
| SPORT QUILLES | RENCONTRES de SECTEURS - Hiver 1998<br>(3 rencontres - 250 bénévoles) | 3 000 F | ---- | - 3 000 F |
| SPORT QUILLES | CREATION D'UN EMPLOI-JEUNE | 60 000 F | 50 000 F | - 10 000 F |
| **SPORT QUILLES** | **SOUS-TOTAL SPORT QUILLES :** | **117 000 F** | **72 000 F** | **45 000 F** |

| THEME | ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| CULTURE IDENTITE | PRIX DE LA GASCONNITE 1998 | 4 000 F | ---- | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | EDITIONS GASCONNES 1998<br>(Poésies, sélections Amicale des Conteurs Gascons 1997) | 10 000 F | 8 000 F | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI au THEATRE AMATEUR | 6 000 F | 2 000 F | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI à la DANSE | 6 000 F | 2 000 F | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTIONS D'APPUI aux ECOLES DE MUSIQUE<br>(Conseil Général) | ---- | ---- | ---- |
| CULTURE IDENTITE | ACTION de SOUTIEN aux CONTEURS GASCONS<br>(Administration) | 6 000 F | 4 000 F | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | ACTION D'APPUI à C.R.E.A. Jeu (Jeux et Patrimoine) | 7 000 F | ---- | - 7 000 F |
| CULTURE IDENTITE | Exposition "La Mort Monumentale"<br>(80 ans de l'Armistice 1914 - 1918) | 93 000 F | 88 000 F | - 5 000 F |
| CULTURE IDENTITE | Exposition "Terre d'Exil, Terre d'Accueil"<br>(au Lycée Agricole Beaulieu) | 500 F | ---- | - 600 F |
| CULTURE IDENTITE | PARTENARIAT avec la Société Archéologique | ---- | 8 000 F | + 8 000 F |
| CULTURE IDENTITE | PROGRAMME CIRCUIT - CONFERENCES | 20 000 F | 15 000 F | - 5 000 F |

| THEME | ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| CULTURE IDENTITE | FICHIER ARTS & SPECTACLES (Centre de Documentation) | 4 000 F | ---- | - 4 000 F |
| CULTURE IDENTITE | VILLAGES EN FÊTE (Promotion des Initatives Locales) | 2 000 F | ---- | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | VILLAGES EN RIBAMBELLE (Promotion des Initiatives Locales) | 2 000 F | ---- | - 2 000 F |
| CULTURE IDENTITE | FLASH INFOS CULTURE et CONSEIL CULTUREL<br>Formation des acteurs culturels bénévoles | 22 000 F | 6 000 F | - 16 000 F |
| CULTURE IDENTITE | EQUIPEMENT CULTUREL (Expositions - Vidéo) | 8 000 F | ---- | - 8 000 F |
| **CULTURE IDENTITE** | **SOUS-TOTAL CULTURE IDENTITE :** | **190 500 F** | **133 000 F** | **57 500 F** |
| ANIMAT. DEVELOP. | EDITION, DIFFUSION du CALENDRIER DEPARTEMENTAL<br>DES ACTIONS ENVIRONNEMENT | 2 000 F | ---- | - 2 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | Chantier CONCORDIA à Sauboires (Conteurs de Gascogne)<br>Accueil de jeunes européens - Espace Gascon | 58 000 F | 45 000 F | - 13 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | Chantier MOULIN à Courrensan (Petit Patrimoine) | 50 000 F | 40 000 F | - 10 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | COLLOQUE ANIMATION RURALE à GASCOGNE EXPO | 15 000 F | 10 000 F | - 5 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | FORMATION DES BENEVOLES aux CONTRATS DE TERROIR<br>et à l'ANIMATION DEVELOPPEMENT | 14 000 F | 10 000 F | - 4 000 F |

| THEME | ACTION | COUT TOTAL PREVISIONNEL | RECETTES DIRECTES INDUITES | SOLDE RESTANT |
|---|---|---|---|---|
| ANIMAT. DEVELOP. | GESTION du PROGRAMME EMPLOI-JEUNES DEPARTEMENTAL | 70 000 F | 100 000 F | + 30 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | PROMO-TERROIRS 1998 - Antenne Départementale du C.E.D.E.O.C.<br>(Centre de Développement Economique Occitan de Midi-Pyrénées) | 35 000 F | 25 000 F | - 10 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | FRUITS & VERGERS de GASCOGNE (Action Vergers conservatoires) | 16 000 F | ---- | - 16 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | PROGRAMME D'APPUI AUX UNIONS LOCALES D'ANIMATION<br>"PAYS DU GERS" | 30 000 F | ---- | - 30 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | RONDE des VILLAGES d'ARMAGNAC (20 villages)<br>Flamme de l'Armagnac 1998 | 60 000 F | 50 000 F | - 10 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | PREVENTION JEUNESSE (C.D.P.D.)<br>- Alcoolisme<br>- SIDA<br>- Accidents de la route | 20 000 F | 10 000 F | - 10 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | ACTIONS EURO - EUROPE (Formation des Bénévoles) | 13 000 F | 10 000 F | - 3 000 F |
| ANIMAT. DEVELOP. | FORMATION INTERNET (Formation des Bénévoles) | 12 000 F | 10 000 F | - 2 000 F |
| **ANIMAT. DEVELOP.** | **SOUS-TOTAL ANIMATION DEVELOPPEMENT :** | **395 000 F** | **310 000 F** | **85 000 F** |
| | **TOTAL DU PROGRAMME** | **869 800 F** | **603 700 F** | **266 100 F** |

Annexe 31. Christian Aniort, *7000 Gersois partenaires de l'aménagement du territoire*, la Dépêche du Midi, 2 avril 1998

Foyers ruraux

02/04/1998
Dépêche du Midi

# 7.000 Gersois partenaires de l'aménagement du territoire

**Pas un village ou presque sans son foyer rural. Ils sont des acteurs sociaux à part entière a-t-on dit, hier au château de Mons, où se tenait l'assemblée de cette fédération.**



**Les foyers ruraux gersois sont la troisième fédération nationale derrière celles de Haute-Garonne et de l'Hérault.** – Photo « La Dépêche », C. A.

Au train où vont les choses, les foyers ruraux sont appelés à jouer un rôle de plus en plus actif dans la vie rurale. La dernière assemblée générale de la fédération départementale a été très claire sur ce sujet. Le Gers compte, aujourd'hui, cent-sept foyers ruraux et associations thématiques, quarante-sept mouvements sportifs, soit 7.000 adhérents au sein d'une population de campagne estimée à 95.000 habitants. Dire que les foyers ruraux sont devenus l'animateur public numéro 1 dans les villages du département n'est pas transgresser la vérité.

## La culture à la rescousse du lien social

Quelques jours avant ce rassemblement au château de Mons, les adeptes du jeu de quilles, réunis à Lauraët, avaient parfaitement brossé la situation et ses enjeux. Faisant référence à leur implication dans un quotidien menacé par la désertification, les quilleurs s'étaient exclamés : « Nous sommes les acteurs de la résistance rurale !». Déclaration hautement symbolique de l'implication des foyers soumis à la concurrence croissante du repli démographique.

En Ténarèze, dans cette région adepte de longue date du jeu de quilles et du palet gascon (le premier recense 250 concours dans le Gers, le deuxième en propose 55), les responsables des foyers ont souligné l'utilité de leur implication dans un programme national d'aménagement du territoire qui encourage le volontarisme des populations locales et l'intercommunalité.

Cette évolution sociologique justifiant les nouvelles orientations fédérales et la mise en place de structures complémentaires décrites de la façon suivante par André Couitti, délégué départemental : « La notion de « pays » et de « terroir » appelées à devenir de plus en plus incontournable dans les zones rurales, nous avions décidé en 1997 de renforcer le secteur culturel, identitaire et patrimonial de notre activité. » Ce désir d'améliorer le cadre de vie s'est concrétisé par l'organisation d'un réseau de correspondants culturels dispersés sur le territoire gersois. Un conseil départemental, composé de dix-sept membres, a également vu le jour, qui supervise la diffusion de services rendus aux associations. Par exemple le soutien dans l'organisation de fêtes villageoises, d'événements musicaux, de spectacles chorégraphiques, de traditions gasconnes, etc.

## Vingt emplois en l'an 2000

En 1998, ce travail sera essentiellement mis en exergue par une exposition intitulée, « La mort monumentale » (80 ans de l'Armistice 1914-1918). Il s'agit d'une enquête photographique du foyer de Pavie, en collaboration avec la fédération, qui a inventorié les quarante monuments aux morts dispersés dans le Gers. L'idée étant : « nous avons lourdement payé le prix de la paix et de la liberté au cours de la première guerre mondiale, défendons les valeurs républicaines partout où une stèle rappelle les sacrifices à notre idéal humain ».

Depuis qu'ils existent les foyers ruraux s'efforcent de resserrer les liens à l'intérieur des communautés villageoises, et d'une commune à l'autre. Le président Paul Angelé a dit l'intérêt qu'il y a à poursuivre cet objectif, à l'intérieur d'une structure de plus en plus professionnalisée. C'est pourquoi après un départ bénévole, puis la création d'un secrétariat et l'embauche de quatre permanents départementaux, la fédération espère entrer dans le troisième millénaire forte de vingt emplois au total. Sachant que quinze seront des contrats emplois-jeunes qui attendent l'approbation du conseil général.

La bonne vitalité du monde rural en dépend.

**Christian ANIORT.**

Dep 2.04.98

Annexe 32. Christian Aniort, *Face au défi de l'an 2000*, La Dépêche du Midi, 26 décembre 1998

DEP 26/12/98

Foyers ruraux

# Face au défi de l'an 2000

**Administrateur des foyers ruraux, Alain Lasserre connaît bien ce mouvement qui tiendra des états-généraux l'an prochain. Ce responsable s'interroge à la lumière des expériences menées en pays condomois et dans le bas-Armagnac.**

«Au train où vont les choses, les foyers ruraux sont appelés à jouer un rôle de plus en plus actif dans la vie rurale... Le Gers compte cent-sept foyers ruraux et associations thématiques, quarante-sept mouvements sportifs, soit 7 000 adhérents au sein d'une population de campagne estimée à 95 000 habitants. Dire que les foyers ruraux sont devenus l'animateur public numéro 1 dans les villages n'est pas transgresser la vérité... ».

Cette opinion, formulée dans ces mêmes colonnes il y a plusieurs mois au lendemain de l'assemblée générale des foyers ruraux, est toujours valable. Bien qu'une correction s'impose à la lumière d'une enquête diligentée, il y a quelques semaines, au sein de ce mouvement. « Au printemps 1999 auront lieu les états-généraux des foyers ruraux. C'est pourquoi notre fédération nationale, par voie de questionnaire, vient de procéder à une radiographie de nos unités », explique M. Alain Lasserre, administrateur fédéral des foyers ruraux.

En pays condomois, le « tissu foyer rural » a été sensible à ce sondage. De nombreuses réunions ont été organisées dans les communes du Bas- Armagnac, ainsi qu'à Lauraët, Lagraulet, Maignau-Tauziat, Sauboires. « Le retour des questionnaires envoyés au printemps n'a pas été volumineux, car beaucoup de nos adhérents ont eu le sentiment que les questions posées par Paris étaient loin de leurs préoccupations locales. En fait, cette enquête était davantage orientée sur la nature des activités pratiquées ici et là pour les transcrire en statistiques, que sur le pourquoi et le comment de ces animations. Sujets qui nous préoccupent en premier lieu », explique Alain Lasserre.

## Une solution : l'intercommunalité

Si le foyer rural est dans nos régions la seule entité à entretenir une flamme d'existence communautaire, on peut se demander jusqu'à quand ? « Il y a quinze ans, les foyers étaient initiateurs de projets lourds. Aujourd'hui ces démarches ont disparu. Nous sommes touchés de plein fouet par une crise du bénévolat qui voient les gens s'investir dans l'organisation d'événements ponctuels mais ils refusent de travailler sur le long terme. Ainsi devient-il de plus en plus difficile pour un foyer rural de fonctionner. Et paradoxalement, si ce foyer disparaît, toute la commune est condamnée à mourir », constate notre interlocuteur.

Les foyers ruraux sont confrontés à un autre dilemme : de moins en moins actifs ils sont partagés entre la mise en œuvre d'activités au service d'une population d'enfants et de jeunes qui se raréfie, et au détriment d'une démographie de plus en plus âgée qui n'a pas les mêmes centres d'intérêt. Et vice-versa.

Continuer sur cette voie serait donc une erreur. C'est pourquoi Alain Lasserre prêche pour un renforcement de l'intercommunalité. « C'est une évolution incontournable si nous voulons maintenir la ruralité. C'est un terrain sur lequel les foyers du pays condomois et du Bas- Armagnac ont été des précurseurs si nous voulons réussir notre mutation. Il suffirait de réactiver ces réseaux, tombés un peu en sommeil faute d'intérêt pour le voisin d'un foyer à l'autre. La Bretagne a bien senti la chose en créant des unions locales d'animation du milieu rural. Le temps est venu de grouper nos énergies ».

**Christian ANIORT**



**Les jeunes s'interessent aussi au jeu du palet, soutenu par les foyers ruraux.**
– Photos « La Dépêche », C. A.



**Alain Lasserre : « Les foyers entretiennent le lien social ».**

Annexe 33. Assemblée Générale 2004, rapport moral

**F.D.F.R du Gers**
**Maison des Associations**
**29, chemin de Baron**
**32000 AUCH**

# RAPPORT MORAL 2004

1 – La situation fédérale
2 - Le réseau départemental gersois
3 – Soutien de nos partenaires

## 1 – La situation fédérale

Lors de notre dernière assemblée générale en avril 2004, nous avons évoqué la période difficile que la Fédération traversait. Je vais vous communiquer un certain nombre d'éléments pour vous permettre de comprendre ce qui nous a amené à prendre les décisions telles que la mise en route d'une procédure de redressement judiciaire simplifié prononcée par le Tribunal de Grande Instance d'Auch le 25 Novembre 2004. Maître Hélène Gascon, mandataire judiciaire a été nommée comme représentant des créanciers. Durant la période dite d'observation, la Fédération a du mettre en place une nouvelle organisation visant à retrouver un équilibre financier. Lors de l'audience prochaine du 24 Novembre 2005, le Tribunal jugera de notre capacité à rembourser les dettes antérieures (sur un échéancier de 10 ans). Nous avons également pris conseils auprès d'un avocat : Maître Nonnon pour nous accompagner dans les démarches nécessaires à la procédure.

Voici quelques éléments de constatations et d'explications qui ont amené la Fédération à la situation actuelle :

- un accroissement de la masse salariale de la F.D.F.R. 32 malgré un temps de travail collectif déjà réduit à 32 h depuis 4 ans
- la régression de nos ressources globales par rapport à cet accroissement
- la suppression des exonérations en matière de charges sociales
- la hausse significative des prélèvements nationaux (cotisations aux structures nationales)

- la stagnation des ressources au niveau du Département
- la gestion des structures associées à la F.D.F.R. 32 impliquant une augmentation des tâches administratives et de gestion (C.D.S.M.R. 32 et C.D.B.S.Q.)
- la pérennisation du poste lié aux structures associées

## 2 - Le réseau départemental gersois

L'enjeu aujourd'hui de la Fédération est celui de soutenir les nombreuses initiatives locales, de proximité, portées par les foyers et les associations de notre milieu rural. Nous en aurons un aperçu tout à l'heure avec une rétrospective de quelques actions que vous avez mis en place durant cette année 2004 et qui témoigne de votre vitalité.
Je crois qu'il est important de souligner la richesse des ressources, des savoirs-faire, de mettre en valeur le dynamisme existant dans tous les foyers à travers l'ensemble des projets réalisés. Je pense notamment aux projets nés, il y a déjà quelques années et qui connaissent aujourd'hui le franc succès que vous savez : la semaine verte de Samatan, la Ronde du Foie Gras de Mauvezin, le Rondeau de Castelnau-Barbarens, le rallye 4X4 de Clermont-Pouyguillès, la Fête du Vin de Saint-Mont, le Festival Rock de Ségoufielle, Trad'envie et bien d'autres....

Nous savons tous que le projet, c'est ce qui donne un sens à notre action, c'est ce qui nous porte vers l'avenir. C'est pourquoi nous allons nous employer à être plus proches de vous, à tenir compte de vos difficultés, à vous aider dans vos démarches et cela de manière plus efficace, en restant à l'écoute et en essayant de répondre à vos attentes.

## 3 – Soutien de nos partenaires à la structure

Nous sommes particulièrement sensibles au soutien de nos partenaires, à leur attention.

Des Présidents de communautés de communes nous ont fait parvenir leur marque de soutien sous la forme de vœux. (voir détail courriers)

Dans le cadre du D.L.A. (Dispositif Local d'Accompagnement) du C.I.B.C. du Gers, le cabinet I.T.A.C. est intervenu pour nous permettre d'établir un diagnostic sur le mouvement et nous accompagner dans un deuxième temps pour mettre en place une nouvelle organisation interne et partenariale.

L'ensemble du personnel également, malgré les incertitudes, malgré les choix difficiles, liés à la diminution de leur temps de travail, a gardé la même énergie dans le travail quotidien, avec la charge supplémentaire de la gestion administrative du dossier lié à notre situation de redressement.

Nous les remercions tous sincèrement de l'aide qu'ils nous apportent, qu'elle soit morale, technique ou financière pour passer ce cap.

Je donne la parole à ..... pour présenter le rapport d'activité
Suivi de ..... pour présenter le rapport financier

Vote des rapports
Election du conseil d'administration

## 2ème partie « une Fédération adaptée pour vous et par vous »

### Présentation du plan de restructuration

Malgré les contraintes financières que j'ai évoquées, le Conseil Fédéral a décidé de poursuivre sa mission départementale.

### 4 – Les objectifs pour l'avenir

La réflexion menée par les membres du Conseil Fédéral nous a conduit vers 3 axes de développement :

- **Revenir aux fondamentaux de l'Education Populaire**
- **Accentuer notre action de terrain**
- **Mieux communiquer**

en se donnant les missions suivantes :

- conserver, voire renforcer le réseau gersois
- assurer l'adéquation entre les territoires (communes, communautés de communes, pays et département)
- assurer les missions d'animation rurale structurantes

- unir les associations autour de projets communs
- former les bénévoles dans leur rôle associatif
- gérer le sport rural (C.D.S.M.R.)
- promouvoir le patrimoine identitaire gascon (maison d'animation rurale de l'Armagnac, C.J.S.T.O., Verger de collection, actions menées avec nos partenaires de l'Ostau Gascon…)
- soutenir les bénévoles dans la professionnalisation associative (CEGEPAR, partenariat avec le C.R.I.B.)
- ouvrir le mouvement au monde (échanges, voyages, tourisme rural…)

## Quels moyens ?

### 1 – Réduction de la masse salariale

**La restructuration implique une réduction de la masse salariale dont :**

- la suppression du poste d'encadrement fédéral
- la proposition du personnel de réduire son temps de travail de 25 % en liaison avec un plan d'action nouvellement défini

### 2 – Nécessité de dégager des moyens financiers pour soutenir l'action de nos adhérents

- appui aux projets des foyers ruraux
- appui à l'animation pour les deux structures sportives C.D.S.M.R. et C.D.B.S.Q. dans le cadre de notre mission « sport pour tous »
- appui au développement de la communication
- appui aux actions de patrimoine en liaison avec les territoires
- renforcement de notre mission de services aux adhérents (informations liées au fonctionnement des associations…)

### 3 – Réorganiser ces moyens fédéraux en collaboration avec le personnel fédéral

Je passe la parole au Secrétaire Général Alain Lasserre qui va vous présenter cette réorganisation.

Annexe 34. Foyer Rural Informations n°420, mars 2006

N° 420

info FOYER RURAL

FOYER RURAL INFORMATIONS

MARS 2006

# La deuxième vie du Comité de pilotage

*Entrez dans les propositions !*

Installé à l'Assemblée générale d'octobre 2006 à Achères, le Comité de pilotage de la refondation s'est attaché à travailler conformément aux objectifs qui lui ont été donnés. La première partie de son travail est achevée. Elle a porté essentiellement sur la construction d'une méthode d'organisation et d'animation des débats, se concrétisant par la mise en service d'une «mallette» diffusée à l'ensemble du mouvement. Nous avons longuement décrit cette mallette, elle est à présent disponible dans toutes les FD et UR. Il suffit de la réclamer.

C'est maintenant une autre phase qui se met en place. Celle du débat, partout où l'envie s'en fait ressentir. Des débats que le comité de pilotage est prêt à aider à animer sur simple demande. Mais c'est aussi, pour ne pas en rester à ce grand déballage d'idées, le temps de la proposition et de la formulation.

Le calendrier très serré est une chance, cela nous oblige à avancer rapidement dans les propositions de refondation.

Statuts, schéma d'adhésion... les premières discussions font apparaître des priorités. Le Comité de pilotage doit pouvoir, tout en restant à l'écoute des discussions dans les territoires, être en capacité de passer à une vitesse supérieure, d'oser des propositions qui seront portées au débat, dans un processus qui se veut éminemment démocratique. Il s'agit là d'une extension de mission que souhaite lui donner le bureau national.

Rappelons le calendrier que le Comité de pilotage s'est fixé : réalisation des mallettes pédagogiques, débat à tous les échelons du mouvement, Conseil national le 20 mai à Paris, couplé avec l'AG statutaire de la FNFR. Puis un travail sur la rédaction précise des modifications à proposer au Congrès d'octobre, lequel sera marqué par la célébration du 60e anniversaire du mouvement des Foyers ruraux.

Certes, la refondation ne s'arrêtera pas à ce moment là, le chantier est trop immense, à la hauteur de l'ambition affirmée de proposer une dynamique associative nouvelle pour le XXIème siècle. Mais déjà une étape significative sera accomplie. c'est en tout cas notre souhait le plus cher.

*Laurent Marc Méallarès*
*et les membres du comité de pilotage*

édito

sommaire

Edito ..... 1
Rendez-vous avec l'Etat ..... 1
Le président du FONJEP ..... 2
Le Chantier de refondation ..... 3-5
Paroles de présidents : M Godreau ..... 6
En Bref ..... 7
Paroles d'élus : D Bertrand ..... 8

# Les postes Fonjep gelés

*11 avril 2006 :*

*Rendez-vous avec l'Etat*

Les postes Fonjep qui dépendent d'un abondement du ministère de l'Agriculture n'ont pas été honorés pour l'année 2005. Nous souhaitons ouvrir un espace de réflexion avec plusieurs de nos partenaires sur l'avenir du financement de la vie associative, et de sa relation avec l'État. **Nous le ferrons au Sénat, le 11 avril 2006, lors d'un colloque sur le thème : *«Vie associaitive : État où es-tu ?».***

## *Premier paradoxe*

Le ministère de l'agriculture avait innové en 2000 en « inventant » les Conventions pluriannuelles d'objectifs, en signant des conventions pour quatre ans avec une quinzaine de réseaux. Mais, dès 2002, il a commencé à vouloir les dénoncer, puis les geler, ensuite à les réduire unilatéralement de 49%, pour enfin abandonner cette logique et se lancer dans celle de l'appel à projets. Le financement public n'est plus apporté pour contribuer à la réalisation partielle d'un projet décidé politiquement pas les responsables associatifs. C'est la question majeure du rôle de l'Etat, notamment dans sa relation à la société civile organisée.

## *Deuxième paradoxe*

De Juppé à Jospin et aujourd'hui Villepin, des chartes ont été signées, des conférences nationales de la vie associative se sont tenues. Mais, dans le même temps, on observe en net recul de l'implication de l'Etat au niveau central. On peut aujourd'hui se demander s'il n'y a pas une administration qui ne connaît plus, qui ne comprend plus l'intérêt d'un partenariat avec la vie associative perçue comme budgétivore, comme une charge... Le soutien aux syndicats, le financement automatique des partis politiques ne fait quasiment pas débat, mais le co-financement d'associations nationales est pratiquement honni...

## *Troisième paradoxe*

Les moindres financements publics ont une conséquence directe sur l'emploi, or nous sommes en pleine « bataille de l'emploi ». Mais, il suffit de quelques mauvais chiffres du chômage, pour que, droite et gauche se précipitent pour imaginer des contrats aidés, des postes d'insertion sous statuts associatifs. L'association serait la seule structure qui pourrait fonctionner sans encadrement pérenne.

AM

# L'instrumentalisation des associations : Une responsabilité partagée

*Gérard Sanvicens, est délégué général de la fédération des Centres sociaux et également président du FONJEP C'est à ce titre qu'il participera au colloque du 11 avril...*

*Entretien*

• ***Quelle analyse faites-vous du désengagement de l'Etat envers les associations ?***

On assiste à un repositionnement de l'Etat sur un certain nombre de missions, celui-ci se dégageant ainsi de certaines d'entre elles qu'il transfère aux pouvoirs publics. Phénomène qui s'inscrit, bien entendu, comme un effet de la décentralisation, avec un regain d'autonomie des ministères. Mais les évènements dans les banlieues et cités sont venus remettre en cause cette « période de retrait », et l'on assiste à une véritable inversion des tendances puisque l'Etat prend conscience du rôle de lien social tenu par l'associatif. Cependant, si cette perception est évidente dans les villes, elle l'est, hélas, beaucoup moins dans le rural.

• ***Comment percevez-vous la place de l'Etat et de la société civile organisée dans la France d'aujourd'hui ?***

Actuellement, les collectivités locales voient leurs capacités réduites et la plupart des contrats sont passés avec les collectivités territoriales. Il devient impératif de développer la démocratie participative. Et d'ailleurs, les politiques fournissent des arguments forts dans cette direction

*Les administrations et les associations restent parfois prisonnières d'une logique productiviste du financement public*

• ***Le social et le culturel peuvent-ils êtres pris en compte dans un véritable partenariat entre les associations et l'Etat ?***

Mais ils le doivent ! Et le travail du FONJEP est une forme manifeste de cette prise en compte. Dans le futur, je suis persuadé que ce sera encore d'avantage le cas si, de part et d'autre, la société civile et la politique institutionnelle évoluent en préservant leur autonomie tout en articulant les responsabilités basées sur la reconnaissance de leurs différences.

Pour la société civile, le terrain prime, il lui appartient donc le valoriser afin que l'Etat le prenne en compte. Ces deux éléments, social et culturel, sont indispensables pour cimenter les sociétés, et pas uniquement en cas de crise. Ils doivent mettre en valeur leur force de production et la manifester par un mouvement ascendant et collectif.

• ***Quel avenir pour le FONJEP ?***

Lors du quarantième anniversaire du FONJEP, en janvier dernier, les deux ministres présents, Jean-François Lamour et Catherine Vautrin, ont réaffirmé leur engagement et leur volonté de financements, particulièrement au regard de son rôle de créateur de postes. L'habilitation législative en cours atteste d'une perspective de fonctionnement plus durable et saine avec les administrations. Nous développons des activités de réflexion et de recherche autour du FONJEP. Politiquement et administrativement, nous nous trouvons en bonne voie vers de nouveaux « possibles ».

• ***Comment envisagez-vous le financement des associations, notamment celles qui se réclament de l'éducation populaire ?***

Les administrations et les associations restent parfois prisonnières d'une logique de marchandisation des prestations, d'une logique productiviste du financement public. Il existe là un combat à mener afin que les associations, avec l'appui du FONJEP, fassent reconnaître à la fois leur travail d'intérêt général et l'importance des réseaux comme force pour la société civile.

Les règles de comptabilité publique ont conduit à cette erreur d'assimilation, de confusion avec des productions marchandes. Les associations doivent se conforter comme force de proposition à partir des projets qu'elles mènent et apparaîtrent comme des solutions et non pas comme des fournisseurs.

• ***Par rapport aux politiques publiques, que pensez-vous du ciblage prioritaire des financements en direction des quartiers sensibles ?***

Dernièrement, le ministre Jean-Louis Borloo a regretté que les efforts ne soient pas d'avantages dirigés vers les villes en réel besoin, plutôt qu'en direction des plus riches. Effectivement, les territoires aux problématiques difficiles, lourdes, doivent être renforcés.

Les associations se trouvent dans l'obligation de se responsabiliser au maximum dans cette lutte contre les inégalités territoriales. Pour autant, l'Etat doit rester vigilant et tenter de réguler en ne se désengageant pas localement. Bien que les départements l'alertent sur les risques d'explosions de leurs budgets.

• ***Que dites-vous de « l'instrumentalisation » de l'éducation populaire, cette propension grandissante à se trouver réduit à répondre à des commandes de l'Etat, sans véritable marge de manœuvre ?***

L'instrumentalisation est mutuelle, elle est partagée par les associations et les décideurs, piégés tous deux par un dispositif. Dans sa logique même, le FONJEP est favorable à l'éducation populaire. C'est cette force de projet, de processus collectif, de promotion des personnes que l'éducation populaire doit revendiquer et afficher. Parfois, trop d'associations s'acharnent à maintenir à flot des éléments d'activités au lieu de revenir sur leurs fondamentaux. Alors, bien sûr, il faudrait que les postes FONJEP se multiplient encore parce qu'ils restent insuffisants. Mais la question ne repose pas uniquement sur les moyens financiers, l'originalité des projets reste primordiale.

*Propos recueillis par*
*Véronique Le Dieu de Ville*




*Après réception des premières «mallettes», des débats et des rencontres se déroulent et déjà les premiers comptes-rendus nous parviennent*

*Extraits de rencontres dans la région Centre*

# Faisons-nous de l'éducation populaire aujourd'hui ?

A première vue, non, les valeurs qui nous animent sont plutôt illustrées dans le fait de mettre en place des services, des animations et du divertissement pour la population du village et des alentours afin de conserver le lien social.

Au fil de la discussion, les foyers qui au départ, avaient du mal à appréhender la notion d'éducation populaire, se sont rendus compte que cette notion est sous-jacente à bon nombre de leurs activités. La plupart des foyers présents s'efforcent d'inculquer des valeurs citoyennes en impulsant le dialogue afin de mobiliser la population à s'engager en tant qu'acteur auprès d'eux.

Tous soulignent leurs difficultés à mobiliser de nouveaux bénévoles et notamment des jeunes. Les adhérents sont bien souvent de simples consommateurs qui ne souhaitent pas s'investir au-delà de leur pratique personnelle. A la naissance des foyers ruraux, ces problèmes n'existaient pas, sans-doute n'avons-nous pas su nous adapter aux mutations sociologiques lorsqu'elles se sont amorcées. Comment réussir aujourd'hui à contrecarrer ces difficultés ?

Travailler sur les valeurs de l'engagement dès le plus jeune âge, pour apprendre à vivre et à s'investir dans un système collectif semble être primordial pour la pérennité de nos activités. Il faudrait également réussir à décloisonner les pratiques, à mélanger toutes les activités sur des projets communs afin de provoquer la rencontre et donner l'envie de « faire ensemble ».

### *Une démarche appréciée*

Les Foyers ruraux rencontrés disent largement apprécier la démarche de la FNFR et de l'Union régionale visant à renouer le contact avec les Foyers Ruraux locaux et leurs préoccupations.

Les présidents prennent conscience, malgré les difficultés actuelles, de la nécessité de s'intéresser activement au développement territorial et de s'inscrire dans les Conseils de développement.

La nécessité de structurer l'information et de développer la formation de nos élus et adhérents en appui aux orientations retenues semble primordiale.

(A souligner : le taux de participation des Foyers ruraux et Associations aux réunions était d'environ 72 %).

*Véronique Lamy et le Comité de pilotage régional du Centre pour la Refondation*

## *Ce qui se passe en région Centre*

*Un comité de pilotage régional a été créé, composé des représentants de la région au CODEPI national, des présidents des FD, et de membres volontaires.*

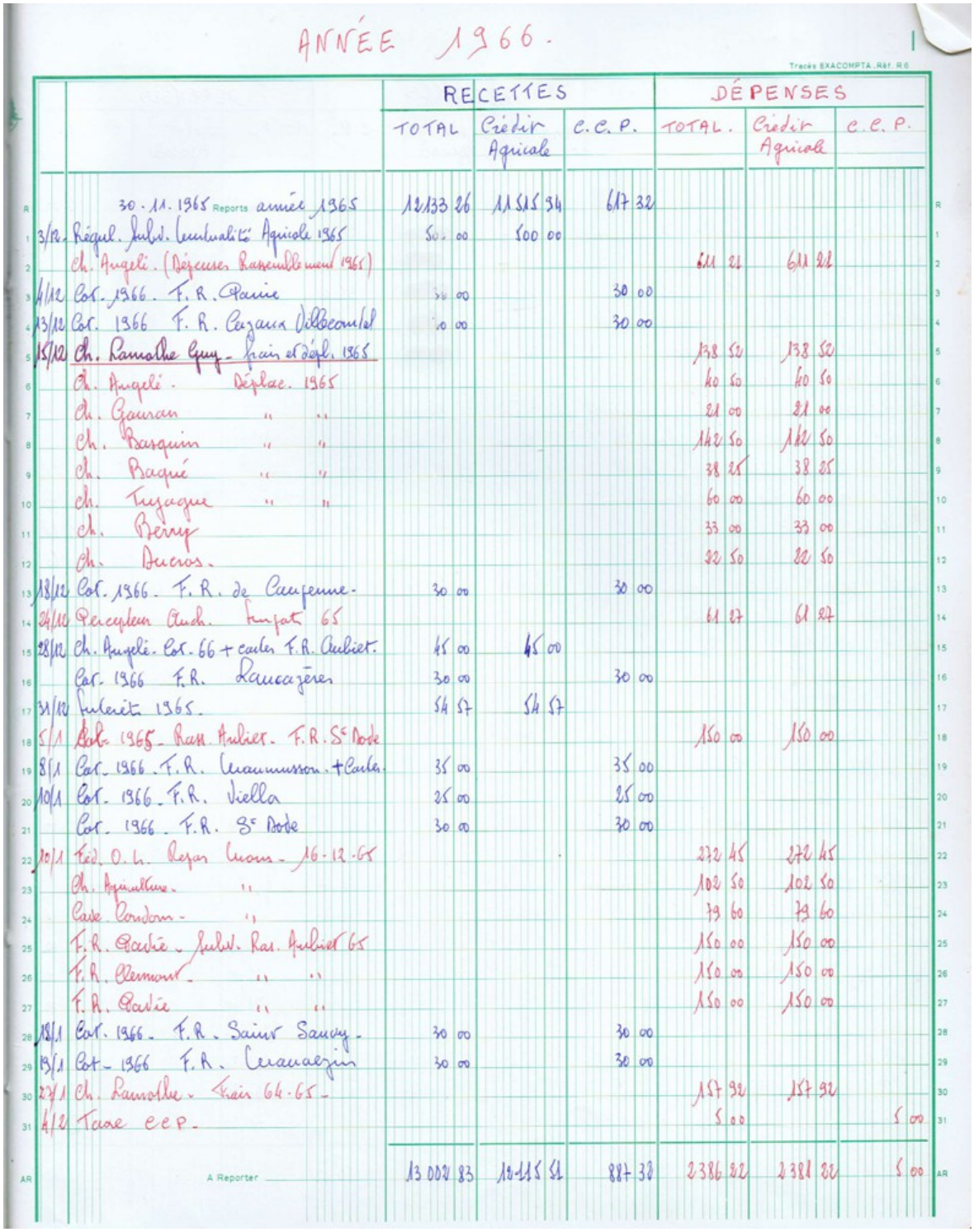
*Le CODEPI régional a choisi de rencontrer les 42 foyers et associations adhérentes dans le cadre des réunions de secteur annuelles. Sept réunions de secteur ont donc été organisées entre le 9 février et le 21 mars. Nous avons choisi de travailler sur la thématique « activités et éducation populaire » et de laisser les adhérents s'exprimer globalement sur leurs difficultés et leurs besoins.*

*Chaque FD a également été invitée à conduire ce débat entre administrateurs au cours d'un conseil d'administration.*

*Le 23 mars, le CODEPI régional et le conseil d'administration de l'UR se retrouvent pour une journée de synthèse, de bilan et de débat autour de la refondation.*

*Ces différentes rencontres et échanges vont permettre également à la région Centre d'affiner son projet d'activités et d'initier des synergies nouvelles...*

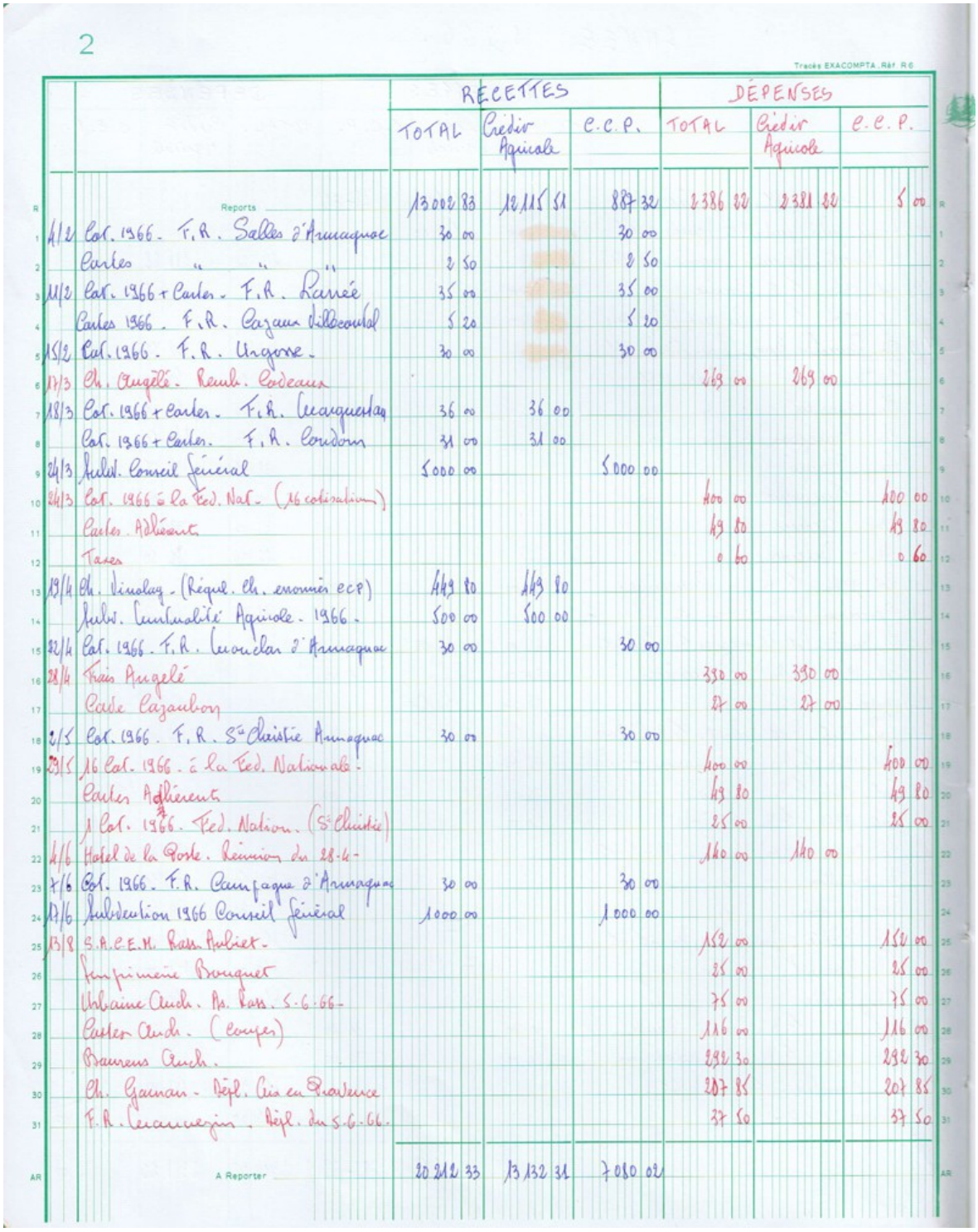
Annexe 35. Grand livre, 1966



ANNÉE 1966.

Tracés EXACOMPTA - Réf. R6

| | | RECETTES | | | DÉPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. | TOTAL. | Crédit Agricole | C.C.P. |
| R | 30.11.1965 Reports année 1965 | 12133 26 | 11515 94 | 617 32 | | | |
| 1 | 3/12 Régul. Subv. Lemhualité Agricole 1965 | 50 00 | 500 00 | | | | |
| 2 | Ch. Angeli. (Dépenses Rassemblement 1965) | | | | 611 21 | 611 21 | |
| 3 | 4/12 Cot. 1966. F.R. Pauie | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 4 | 13/12 Cot. 1966 F.R. Cazaux Villecomtal | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 5 | 15/12 Ch. Ramothe Guy - Foin et Dépl. 1965 | | | | 138 50 | 138 50 | |
| 6 | Ch. Angeli - Déplac. 1965 | | | | 40 50 | 40 50 | |
| 7 | Ch. Gauran " " | | | | 21 00 | 21 00 | |
| 8 | Ch. Barquin " " | | | | 142 50 | 142 50 | |
| 9 | Ch. Baqué " " | | | | 38 25 | 38 25 | |
| 10 | Ch. Tuyaque " " | | | | 60 00 | 60 00 | |
| 11 | Ch. Berny | | | | 33 00 | 33 00 | |
| 12 | Ch. Ducros. | | | | 22 50 | 22 50 | |
| 13 | 18/12 Cot. 1966. F.R. de Cauzenne. | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 14 | 24/12 Perception Cauch. Impôt 65 | | | | 61 27 | 61 27 | |
| 15 | 28/12 Ch. Angeli. Cot. 66 + cartes F.R. Aubiet. | 45 00 | 45 00 | | | | |
| 16 | Cot. 1966 F.R. Lamazères | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 17 | 31/12 Intérêts 1965. | 54 57 | 54 57 | | | | |
| 18 | 5/1 Cot. 1965 - Rass. Aubiet. F.R. Ste Dode | | | | 150 00 | 150 00 | |
| 19 | 8/1 Cot. 1966. F.R. Lamamusson + Carte. | 35 00 | | 35 00 | | | |
| 20 | 10/1 Cot. 1966. F.R. Viella | 25 00 | | 25 00 | | | |
| 21 | Cot. 1966. F.R. Ste Dode | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 22 | 20/1 Fed. O.L. Repas Cuom - 16.12.65 | | | | 272 45 | 272 45 | |
| 23 | Ch. Agriculture. " | | | | 102 50 | 102 50 | |
| 24 | Carte Condom. " | | | | 73 60 | 73 60 | |
| 25 | F.R. Cartie - Subv. Ras. Aubiet 65 | | | | 150 00 | 150 00 | |
| 26 | F.R. Clermont - " " | | | | 150 00 | 150 00 | |
| 27 | F.R. Cartie " " | | | | 150 00 | 150 00 | |
| 28 | 23/1 Cot. 1966. F.R. Saint Sauvy. | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 29 | 23/1 Cot. 1966 F.R. Lamazère | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 30 | 27/1 Ch. Ramothe. Foin 64-65. | | | | 157 92 | 157 92 | |
| 31 | 4/2 Taxe c.c.p. | | | | 5 00 | | 5 00 |
| AR | A Reporter | 13002 83 | 12115 51 | 887 32 | 2386 22 | 2381 22 | 5 00 |



2

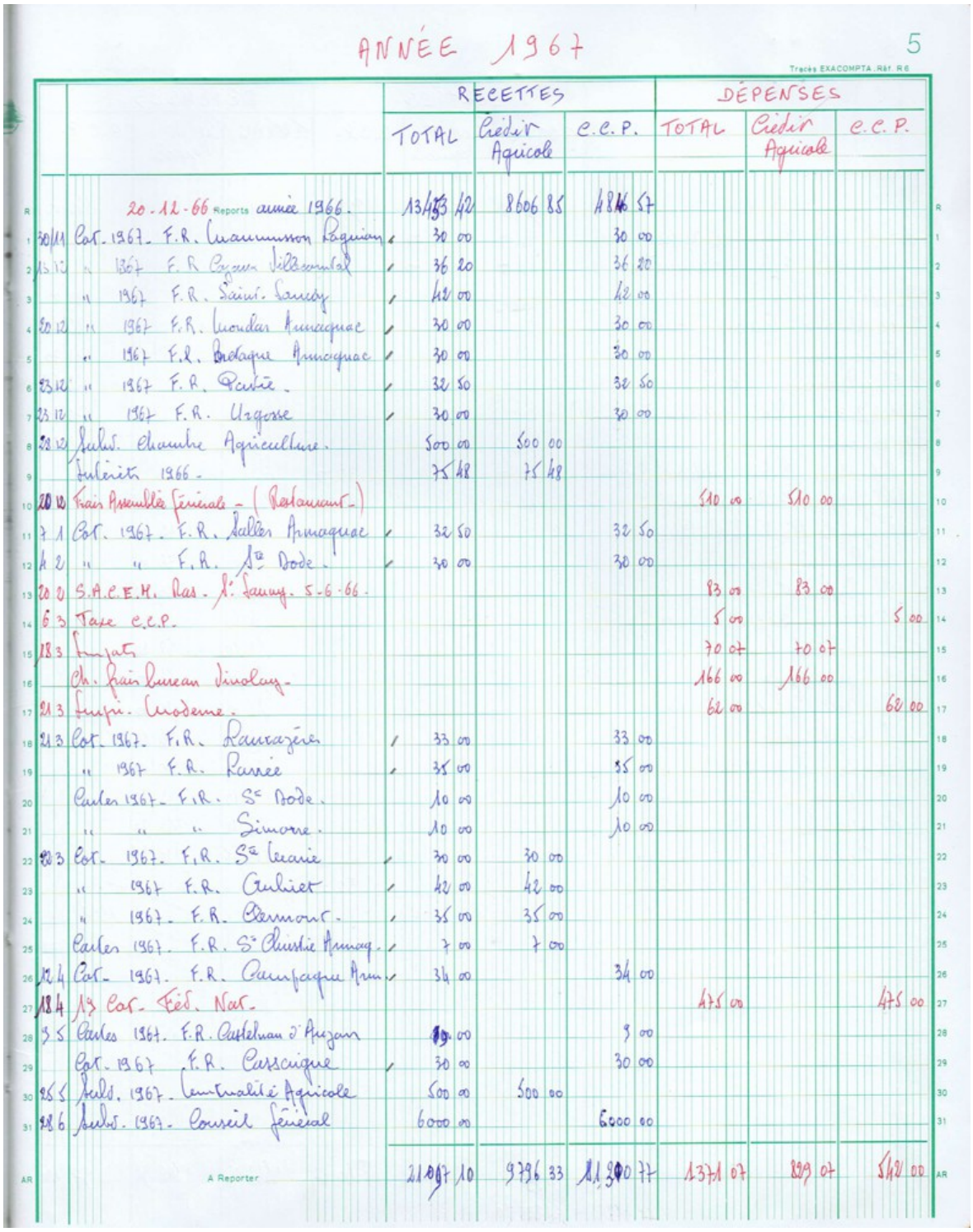
Tracés EXACOMPTA - Réf. R 6

| | | RECETTES | | | DÉPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. |
| R | Reports | 13002 83 | 12115 51 | 887 32 | 2386 82 | 2381 82 | 5 00 |
| 1 | 4/2 Cot. 1966 - F.R. Salles d'Armagnac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 2 | Cartes " " " | 2 50 | | 2 50 | | | |
| 3 | 11/2 Cot. 1966 + Cartes - F.R. Barrée | 35 00 | | 35 00 | | | |
| 4 | Cartes 1966 - F.R. Cazaux Villecomtal | 5 20 | | 5 20 | | | |
| 5 | 15/2 Cot. 1966 - F.R. Ungarie. | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 6 | 17/3 Ch. Angelé - Remb. Cadeaux | | | | 269 00 | 269 00 | |
| 7 | 18/3 Cot. 1966 + Cartes - F.R. Lecarquetas | 36 00 | 36 00 | | | | |
| 8 | Cot. 1966 + Cartes - F.R. Condom | 31 00 | 31 00 | | | | |
| 9 | 24/3 Subv. Conseil Général | 5000 00 | | 5000 00 | | | |
| 10 | 24/3 Cot. 1966 à la Féd. Nat. (16 cotisations) | | | | 400 00 | | 400 00 |
| 11 | Cartes Adhérents | | | | 43 80 | | 43 80 |
| 12 | Taxes | | | | 0 60 | | 0 60 |
| 13 | 13/4 Ch. Vinolay - (Régul. Ch. encaissés ecp) | 443 80 | 443 80 | | | | |
| 14 | Subv. Mutualité Agricole - 1966 - | 500 00 | 500 00 | | | | |
| 15 | 22/4 Cot. 1966 - F.R. Lavardac 2e Armagnac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 16 | 28/4 Frais Angelé | | | | 330 00 | 330 00 | |
| 17 | Carte Cazaubon | | | | 27 00 | 27 00 | |
| 18 | 2/5 Cot. 1966 - F.R. Ste Christie Armagnac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 19 | 2/5 16 Cot. 1966 - à la Féd. Nationale - | | | | 400 00 | | 400 00 |
| 20 | Cartes Adhérents | | | | 43 80 | | 43 80 |
| 21 | 1 Cot. 1966 - Féd. Nation. (Ste Christie) | | | | 25 00 | | 25 00 |
| 22 | 4/6 Hotel de la Poste - Réunion du 28-4- | | | | 140 00 | 140 00 | |
| 23 | 7/6 Cot. 1966 - F.R. Campagne d'Armagnac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 24 | 17/6 Subvention 1966 Conseil Général | 1000 00 | | 1000 00 | | | |
| 25 | 13/8 S.A.C.E.M. Bals Aubiet - | | | | 152 00 | | 152 00 |
| 26 | Imprimerie Bouquet | | | | 25 00 | | 25 00 |
| 27 | Urbaine Auch - Rb. Bals. 5-6-66- | | | | 75 00 | | 75 00 |
| 28 | Cartes Auch - (coupes) | | | | 116 00 | | 116 00 |
| 29 | Brasseurs Auch. | | | | 232 30 | | 232 30 |
| 30 | Ch. Gamain - Dépl. Cie en Provence | | | | 207 85 | | 207 85 |
| 31 | F.R. Lecamenjan - Dépl. du 5-6-66. | | | | 37 50 | | 37 50 |
| AR | A Reporter | 20 212 33 | 13 132 31 | 7080 02 | | | |

Tracés EXACOMPTA - Réf. R 6

| | | | RECETTES | | | DEPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. |
| R | | Reports | 20 212 33 | 13 132 31 | 7 080 02 | 5 303 07 | 3 467 22 | 1 835 85 |
| 1 | 1/8 | F.R. Ste Christie - Deplac. du 5-6-66 | | | | 36 00 | 36 00 | |
| 2 | | F.R. Culiet " | | | | 18 72 | 18 72 | |
| 3 | | F.R. Lanquetuit " | | | | 232 56 | 232 56 | |
| 4 | | F.R. Salles Armagnac " | | | | 120 00 | | 120 00 |
| 5 | | F.R. Saint Sauvy. " | | | | 50 00 | | 50 00 |
| 6 | | F.R. Ste Bode | | | | 117 60 | | 117 60 |
| 7 | 6/11 | Fed. Nat. Cartes 67. | | | | 200 00 | | 200 00 |
| 8 | 15/11 | Cot. 1966. F.R. Castelnau d'Auzan | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 9 | 2/12 | Cot. 1966. F.R. Clermont. | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 10 | 8/12 | Cot. 1966. F.R. Cassaigne. | 30 00 | 30 00 | | | | |
| 11 | 12/12 | Subv. Caisse Crédit Agricole. | 1 000 00 | 1 000 00 | | | | |
| 12 | 20/12 | Ch. Lamothe Guy. Dépl. 1er trim 1966 | | | | 412 46 | 412 46 | |
| 13 | | Ch. Angelé " | | | | 48 00 | 48 00 | |
| 14 | | Ch. Gauran. " | | | | 24 00 | 24 00 | |
| 15 | | ch. Basquin " | | | | 97 50 | 97 50 | |
| 16 | | ch. Tujague " | | | | 92 00 | 92 00 | |
| 17 | | ch. Berry. | | | | 27 00 | 27 00 | |
| 18 | | ch. Laforte | | | | 84 00 | 84 00 | |
| 19 | | ch. Labédan | | | | 33 00 | 33 00 | |
| 20 | | ch. Montané | | | | 37 50 | 37 50 | |
| 21 | | ch. Ducros. | | | | 18 00 | 18 00 | |
| 22 | | ch. Job. | | | | 67 50 | 67 50 | |
| 23 | | ch. Pandevan Cred. fournitures 5-6-66 | | | | 1 060 00 | 1 060 00 | |
| 24 | | | | | | | | |
| 25 | | | | | | | | |
| 26 | | | | | | | | |
| 27 | | | | | | | | |
| 28 | | | | | | | | |
| 29 | | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | | |
| AR | | A Reporter | 21 302 33 | 14 162 31 | 7 140 02 | 7 878 31 | 5 555 46 | 2 323 45 |

Annexe 36. Grand livre, 1967



ANNÉE 1967 — 5

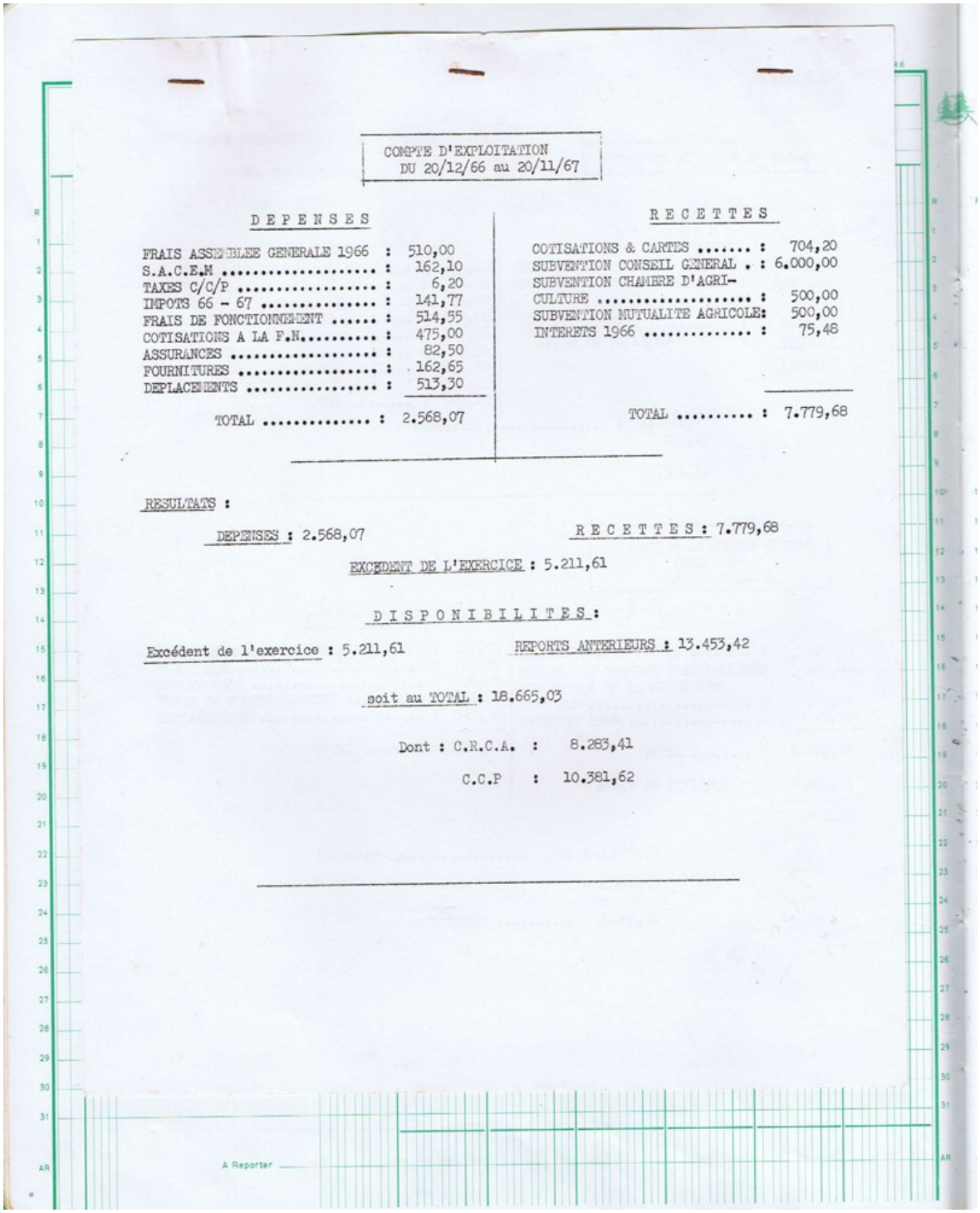
Tracés EXACOMPTA Réf. R6

| | | | RECETTES | | | DÉPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. |
| R | | 20-12-66 Reports année 1966. | 13453 42 | 8606 85 | 4846 57 | | | |
| 1 | 30/11 | Cot. 1967 - F.R. Lamnmuson Laguian | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 2 | 15/12 | " 1967 F.R. Cazaux Villecomtal | 36 20 | | 36 20 | | | |
| 3 | | " 1967 F.R. Saint-Saury | 42 00 | | 42 00 | | | |
| 4 | 20/12 | " 1967 F.R. Lacadar Arnacquac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 5 | | " 1967 F.R. Bretagne Arnacquac | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 6 | 23/12 | " 1967 F.R. Pardiac | 32 50 | | 32 50 | | | |
| 7 | 23/12 | " 1967 F.R. Urgosse | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 8 | 23/12 | Subv. Chambre Agriculture | 500 00 | 500 00 | | | | |
| 9 | | Intérêts 1966 | 75 48 | 75 48 | | | | |
| 10 | 20/12 | Frais Assemblée Générale - (Restaurant) | | | | 510 00 | 510 00 | |
| 11 | 7/1 | Cot. 1967 - F.R. Salles Arnacquac | 32 50 | | 32 50 | | | |
| 12 | 4/2 | " " F.R. Ste Dode | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 13 | 20/2 | S.A.C.E.M. Ras. Ste Jauny. 5-6-66 | | | | 83 00 | 83 00 | |
| 14 | 6/3 | Taxe C.C.P. | | | | 5 00 | | 5 00 |
| 15 | 18/3 | Impôts | | | | 70 07 | 70 07 | |
| 16 | | Ch. Gaillureau Sindicq. | | | | 166 00 | 166 00 | |
| 17 | 21/3 | Impôt Moderne | | | | 62 00 | | 62 00 |
| 18 | 21/3 | Cot. 1967 - F.R. Lamazère | 33 00 | | 33 00 | | | |
| 19 | | " 1967 F.R. Larrée | 35 00 | | 35 00 | | | |
| 20 | | Cotes 1967 - F.R. Ste Dode | 10 00 | | 10 00 | | | |
| 21 | | " " " Simone | 10 00 | | 10 00 | | | |
| 22 | 23/3 | Cot. 1967 - F.R. Ste Lucie | 30 00 | 30 00 | | | | |
| 23 | | " 1967 F.R. Cahuzac | 42 00 | 42 00 | | | | |
| 24 | | " 1967 - F.R. Clermont | 35 00 | 35 00 | | | | |
| 25 | | Cotes 1967 - F.R. Ste Christie Arnacq. | 7 00 | 7 00 | | | | |
| 26 | 24/4 | Cot. 1967 - F.R. Campagne Arm. | 34 00 | | 34 00 | | | |
| 27 | 18/4 | 13 Cot. Féd. Nat. | | | | 475 00 | | 475 00 |
| 28 | 3/5 | Cotes 1967 - F.R. Castelnau d'Auzan | 9 00 | | 9 00 | | | |
| 29 | | Cot. 1967 - F.R. Cassaigne | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 30 | 26/5 | Subv. 1967 - Centralité Agricole | 500 00 | 500 00 | | | | |
| 31 | 28/6 | Subv. 1967 - Conseil Général | 6000 00 | | 6000 00 | | | |
| AR | | A Reporter | 21097 10 | 9736 33 | 11300 77 | 1371 07 | 829 07 | 542 00 |

Tracés EXACOMPTA - Réf. R 6

| | | RECETTES | | | DEPENSES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. | TOTAL | Crédit Agricole | C.C.P. |
| R | Reports | 21 097 10 | 9 336 33 | 11 380 77 | 1 371 07 | 823 07 | 548 00 |
| 1 | 17 8 Cot. 1967. F.R. Lacarquetau | 36 00 | 36 00 | | | | |
| 2 | " 1967 F.R. Rabadnère | 40 00 | 40 00 | | | | |
| 3 | 19 3 Imprimerie Coudeme | | | | 40 00 | | 40 00 |
| 4 | Ps. Urbaine. Carlay. Couch. | | | | 82 50 | | 82 50 |
| 5 | Perception. Impôt | | | | 71 70 | | 71 70 |
| 6 | Ch. Baurens. Couch. | | | | 162 65 | | 162 65 |
| 7 | S.A.C.E.M. Ras. Castelnau d'Auzan | | | | 73 10 | | 73 10 |
| 8 | 22 8 Taxes. | | | | 1 20 | | 1 20 |
| 9 | Cot. 1967. F.R. Castelnau d'Auzan | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 10 | Cot. 1967. F.R. Lamazère | 30 00 | | 30 00 | | | |
| 11 | 20 11 Ch. Cugelé Paul Dépl. 1967 | | | | 32 40 | 32 40 | |
| 12 | Ch. Basquin Jean " | | | | 36 00 | 36 00 | |
| 13 | Ch. Desbanats Clovis " | | | | 23 40 | 23 40 | |
| 14 | Ch. Gamas Roger " | | | | 4 50 | 4 50 | |
| 15 | Ch. Courtade Yves " | | | | 58 20 | 58 20 | |
| 16 | Ch. Job Serge " | | | | 54 00 | 54 00 | |
| 17 | Ch. Berry Pierre " | | | | 15 00 | 15 00 | |
| 18 | Ch. Peiré Serge " | | | | 34 50 | 34 50 | |
| 19 | Ch. Laporte Yves " | | | | 30 00 | 30 00 | |
| 20 | Ch. Marck Christele " | | | | 5 10 | 5 10 | 85,20 |
| 21 | Ch. Lamothe Guy " " et Foin | | | | 356 10 | 356 10 | |
| 22 | Ch. Turague Gérard. " " " | | | | 110 65 | 110 65 | |
| 23 | 28 5 Cot. 67 F.R. de Lamezinglo | | | 30 00 | | | |
| 24 | | | | | | | |
| 25 | | | | | | | |
| 26 | | | | | | | |
| 27 | | | | | | | |
| 28 | | | | | | | |
| 29 | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | |
| AR | A Reporter | 21 233 10 | 9 872 33 | 11 360 77 | 2 568 07 | 1 588 92 | 979 15 |

Lacarquetau 12900



COMPTE D'EXPLOITATION
DU 20/12/66 au 20/11/67

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| FRAIS ASSEMBLEE GENERALE 1966 : | 510,00 | COTISATIONS & CARTES ..... : | 704,20 |
| S.A.C.E.M ..... : | 162,10 | SUBVENTION CONSEIL GENERAL . : | 6.000,00 |
| TAXES C/C/P ..... : | 6,20 | SUBVENTION CHAMBRE D'AGRI-CULTURE ..... : | 500,00 |
| IMPOTS 66 - 67 ..... : | 141,77 | SUBVENTION MUTUALITE AGRICOLE: | 500,00 |
| FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... : | 514,55 | INTERETS 1966 ..... : | 75,48 |
| COTISATIONS A LA F.N..... : | 475,00 | | |
| ASSURANCES ..... : | 82,50 | | |
| FOURNITURES ..... : | 162,65 | | |
| DEPLACEMENTS ..... : | 513,30 | | |
| TOTAL ..... : | 2.568,07 | TOTAL ..... : | 7.779,68 |

RESULTATS :

DEPENSES : 2.568,07 RECETTES : 7.779,68

EXCEDENT DE L'EXERCICE : 5.211,61

DISPONIBILITES :

Excédent de l'exercice : 5.211,61 REPORTS ANTERIEURS : 13.453,42

soit au TOTAL : 18.665,03

Dont : C.R.C.A. : 8.283,41

C.C.P : 10.381,62

A Reporter

Annexe 37. Assemblée Générale 1968, rapport financier

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

DU GERS

SITUATION FINANCIERE.

COMPTE D'EXPLOITATION

(DU 20/11/67 au 10/12/68)

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---|---|---|
| Cotisations et cartes ..... : | 1.819,50 | Cotisations et cartes ..... : | 1.292,50 |
| Impôts et taxes ..... : | 80,70 | Subvention Conseil Général ... : | 15.000,00 |
| Frais de stages ..... : | 32,20 | Subvention Fédération Natio- | |
| Frais Congrès 67 ..... : | 685,00 | nale des Foyers Ruraux ..... : | 750,00 |
| " Rassemblement 67 (solde) .... : | 2.026,50 | Subvention Mutualité Agricole : | 500,00 |
| " " 68 | 2.427,48 | - Chambre d'Agri- | |
| " Fonctionnement ..... : | 2.109,05 | culture ... : | 500,00 |
| " Animateur (M. MERCADAL) ..... : | 781,05 | - Crédit Agricole ... : | 2.000,00 |
| " organisation journée | | Intérêts Crédit Agricole 67 . : | 37,32 |
| C.I.V.A.M..... : | 600,00 | | |
| | 10.561,48 | | |
| Régularisation | | | |
| (exercices antérieurs) .... : | 159,00 | | |
| | 10.720,48 | | 20.079,82 |

RESULTATS

RECETTES : 20.079,82

DEPENSES : 10.720,48

EXCEDENT DE L'EXERCICE .... : 9.359,34

DISPONIBILITES

- Excédent de l'exercice .....: 9.359,34
- Report des exercices antérieurs ..... : 18.665,03

TOTAL 28.024,37

représenté par : C.C.P ..... : 19.165,55
C.A. ..... : 8.858,82

TOTAL ..... : 28.024,37

Annexe 38. extrait de l'Assemblée Générale 1970, activités sportives

ATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS RURAUX

DU GERS
*.*.*.*

/-) CTIVITES SPORTIVES

*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*.*

/)/ous vous rappelons que l'action sportive des Foyers Ruraux, a pris une extension très importante depuis quelques années et rentre pour une grande part dans le rôle éducatif que nous voulons exercer dans le milieu rural.

Nous allons vous parler successivement de trois activités principales qui sont :

- volley-ball
- tennis de table
- ski

VOLLEY-BALL : Nous nous félicitons que sur l'initiative des Foyers Ruraux et grâce à de nombreux animateurs,6 foyers ruraux du département (VIELLA, BRETAGNE D'ARMAGNAC, LE HOUGA, CASTERA-VERDUZAN, SAINT-JEAN-LE-COMTAL, AUBIET), participent au championnat départemental de volley-ball.
Nous constatons également avec beaucoup de plaisir, que ces rencontres se déroulent dans un climat d'amitié et de camaraderie, malgré l'enjeu de la compétition, conservent grâce à ça un rôle éducatif et permettent l'initiation à ce sport qui doit avoir de plus en plus d'adhérents.

cps.

- Challenge des Foyers Ruraux : Il sera reconduit, élargi et modifié pour l'année 1971 et nous demandons une adhésion massive de tous les foyers ruraux. La formule sera examinée en commission sportive lors du Congrès qui nous vous le rappelons, aura lieu le 17 DECEMBRE 1970 à MONS.

Nous pouvons toutefois vous annoncer qu'il sera fait 2 groupes : le premier groupe sera réservé aux équipes participante au championnat et le deuxième aux équipes réserves des foyers participants et à tous les autres foyers.

TENNIS DE TABLE : Il est envisagé également et toujours dans le même but, de faire un challenge départemental avec la participation d'un maximum de foyers. Il vous a été adressé en temps utile une circulaire avec le détail de ce challenge.

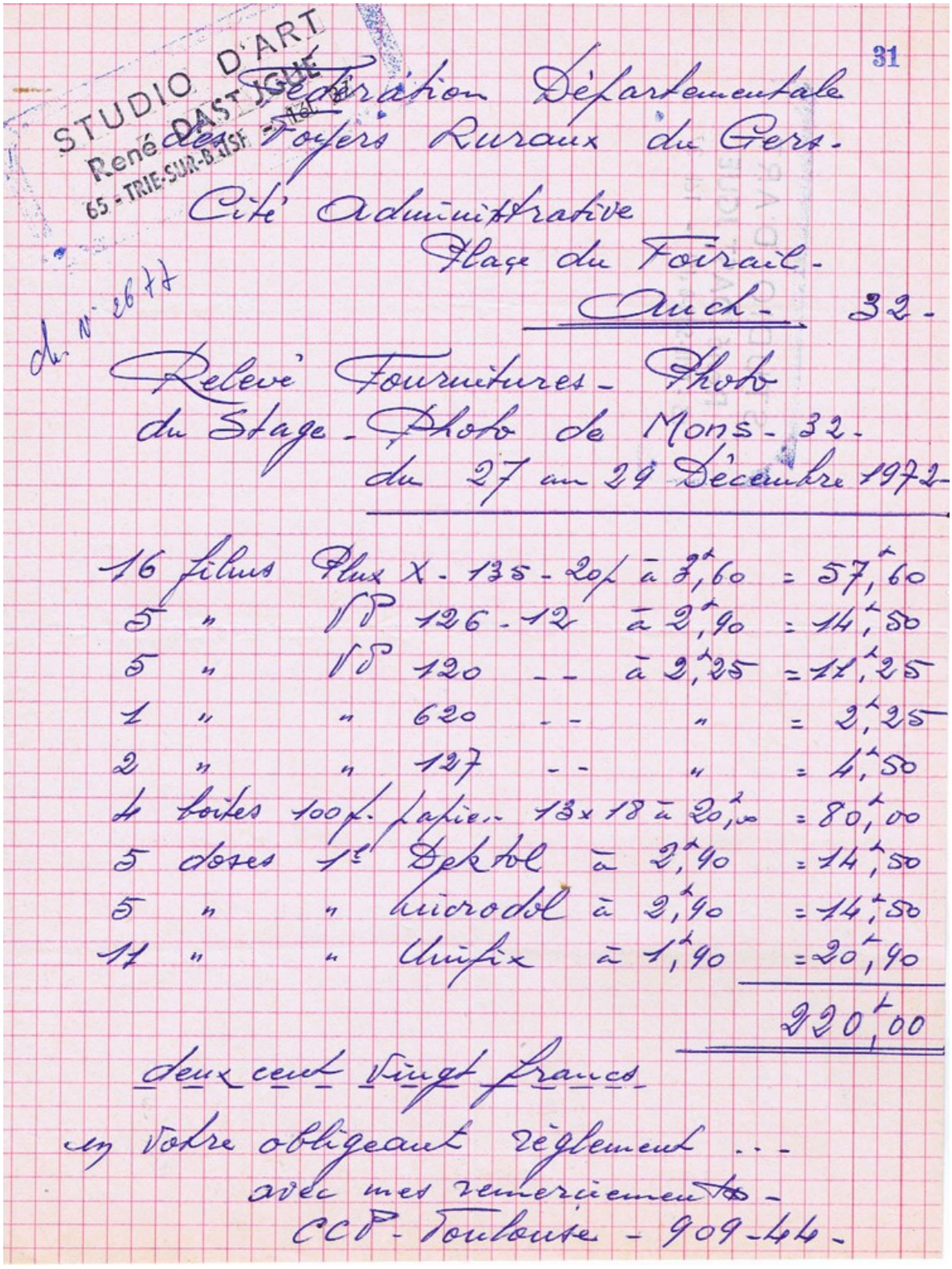
SKI : Il est organisé par la FEDERATION DEPARTEMENTALE, un stage de ski dans le chalet départemental du Gers au "Pla d'Adet" à SAINT-LARY, du 30 décembre 1970 au matin, au 3 janvier 1971 inclus.

Les frais de participation à la charge des stagiaires sont de 10 F par jour. Tous les autres frais sont pris en charge par la FEDERATION.

Pour ce stage, nous aurons le concours des moniteurs du Service de la Jeunesse et des Sports. Les inscriptions devront se faire avec le paiement de la participation, soit 50 F au total, avant le 20.12.1970, au siège de la FEDERATION : 28, rue Gambetta ou à Paul ANGELE, Secrétaire Général des Foyers Ruraux à AUBIET.

*.*.*.*.*.*

Annexe 39. Stage photo, 1972



STUDIO D'ART
René DAST JGUE
65 - TRIE-SUR-B IJSF -

31

Fédération Départementale
des Foyers Ruraux du Gers.
Cité Administrative
Place du Foirail.
Auch - 32 -

Relevé Fournitures - Photo
du Stage - Photo de Mons - 32.
du 27 au 29 Décembre 1972

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 films | Plus X - 135 - 20 p | à 3,60 | = 57,60 |
| 5 " | FP | 126 - 12 | à 2,90 | = 14,50 |
| 5 " | FP | 120 -- | à 2,25 | = 11,25 |
| 1 " | " | 620 -- | " | = 2,25 |
| 2 " | " | 127 -- | " | = 4,50 |
| 4 boites | 100 p. papier | 13 x 18 | à 20,00 | = 80,00 |
| 5 doses | 1 Dektol | | à 2,90 | = 14,50 |
| 5 " | " | Microdol | à 2,90 | = 14,50 |
| 17 " | " | Unifix | à 1,90 | = 20,90 |
| | | | | 220,00 |

deux cent vingt francs

en votre obligeant règlement ...
avec mes remerciements -
CCP - Toulouse - 909-44 -

d. n° 2677

Annexe 40. Actions spécifiques des Foyers Ruraux, 1975

ACTIONS SPECIFIQUES

I - SECTEUR CULTUREL, ARTISTIQUE et RECREATIF :

- Un circuit de veillées a été organisé :
  - avec Michel BARIS, qui présentait Sahel et Haute Volta, et Soirées Gasconnes d'hier et d'aujourd'hui. (LAGARDE HACHAN, COLOGNE, MONTREAL, MARGUESTAU, ST JEAN LE COMTAL, MAUVEZIN, l'ont accueilli).
  - avec Bernard DUBARRY, qui a présenté une soirée gasconne à COLOGNE et à AUBIET.
  - avec Mr ROUX, qui a animé des soirées ayant pour thème les oiseaux, à DURAN et ST MONT.

- Les foyers ruraux de SARAMON, MAUVEZIN, LAGARDE HACHAN, ESCLASSAN LABASTIDE, ont présenté chants, danses, sketches à l'occasion du rassemblement départemental.

- MUSIQUE EN ARMAGNAC :

Musique en Armagnac, est une association culturelle, crée dans le courantde l'été. C'est aussi une semaine musicale, crée sous l'impulsion de Marius CONSTANT.

L'expérience tentée dans notre département avait pour objectif : la DIFFUSION DE L'ART ET DE LA CULTURE dans le milieu rural, à travers l'expression musicale et corporelle.

La Fédération des Foyers Ruraux du Gers, a été sollicitée pour participer à la diffusion d'une information d'initiation à l'art musical.

Le 16 octobre dernier, le foyer rural du HOUGA accueillait autour de Marius CONSTANT, chanteurs, danseurs, musiciens.
Plus de 500 personnes ont assisté à cette très intéressante soirée culturelle.

II - SECTEUR PLEIN AIR ET SPORTS :

- Un challenge de volley-ball a été mis sur pied, regroupant 27 foyers, ce qui constitue pour la participation une exceptionnelle réussite pour cette activité sportive,
Les foyers ont un rôle éducatif, et d'initiation, et ont ainsi un moyen d'animation important dans nos petites communes rurales.
La répartition géographique des foyers a permis de constituer 6 poules, composées comme suit :

| Poule A : | Poule B : | Poule C : | Poule D : | Poule E : |
|---|---|---|---|---|
| L'ISLE DE NOE | AUBIET | LANNEPAX | LAREE | VIELLA |
| CASTERA VERDUZAN | COLOGNE | COURRENSAN | MARGUESTAU | LE HOUGA |
| ST JEAN LE COMTAL | TOUGET | MONTREAL | BRETAGNE | MAULEON |
| CLERMONT POUYGUILLES | MIREPOIX | LABARRERE | CASTELNAU | MONCLAR |
| | ST CLAR | LAURAET | SALLES | |

Poule F :
LAGARDE HACHAN
HAGET BECCAS
SIMORRE
SARAMON.

Bretagne d'Armagnac remportait la victoire lors de la finale départementale.

- En volley-ball féminin, un tournoi s'est disputé pour le Rassemblement, opposant les équipes de HAGET BECCAS et CASTELNAU D'AUZAN, classées respectivement première et deuxième.

- en Basket ball féminin, quatre équipes ont disputé la coupe. MAUVEZIN, SARAMON, COURRENSAN, CASTELNAU D'AUZAN. MAUVEZIN se classait en tête.

- en jeu de quilles, 8 équipes ont participé au tournoi, pour le secteur du Bas Armagnac : BRETAGNE, MONCLAR, SALLES, MARGUESTAU, MAULEON, COURRENSAN, CASTEX, ST MONT ; pour l'Astarac, 3 étaient engagées : ESCLASSAN LABASTIDE, ST MICHEL, LAGARDE HACHAN.
La finale départementale s'est déroulée le 17 août à MONCLAR. Elle a connu un vif succès et une participation massive.
Cette activité sportive prend de l'importance dans nos foyers, et il est souhaitable de l'encourager. Aussi nous pouvons envisager pour l'année à venir un challenge départemental, d'autant plus que nous avons assisté à de nombreuses rencontres organisées par les foyers, et réalisées lors de fêtes locales, ou autres manifestations.
Ce jeu sportif, ouvert à tous, très attachant et prenant, a une belle promotion.

III - SECTEUR AGRICOLE :
**********

- La fédération a participé aux travaux de la commission Formation du SUAD, pour l'organisation de calendrier des stages.
- Elle a diffusé des informations concernant les actions économiques, techniques sociales juridiques.
- Elle a collaboré avec les CIVAM, pour la mise en place de stages de formation humaine et économique.

Annexe 41. La Gascogne Rurale, spécial XX[e] Congrès, 1982

FDFR

federation departementale
des foyers ruraux
du gers

# LA GASCOGNE RURALE



SPECIAL XX[eme] CONGRES

INTERVENTIONS OFFICIELLES

bulletin de liaison
et d'information

7 RUE GAMBETTA AUCH TEL 05.69.25

# EDITORIAL

Le mot du Président,

Le Conseil Fédéral et moi-même avons pensé que le vingtième anniversaire de la Fédération départementale des Foyers Ruraux du Gers motivait l'édition d'un numéro spécial de notre périodique " La Gascogne Rurale ".

C'est donc ce " Spécial GASCOGNE RURALE du 20 ème anniversaire ", qui, en vous relatant le déroulement de cette journée du 23 Décembre 1982, vous fera découvrir et peut-être apprécier, les Foyers Ruraux, leur action, leur ascension durant les vingt années d'existence du Mouvement dans le GERS et aussi, leurs possibilités et leurs propositions pour l'avenir.

Nous souhaitons vivement que notre organisation dont le but est non seulement, d'animer le milieu rural, mais aussi et surtout de participer à son développement global, soit aussi le rassembleur de toutes les bonnes volontés qu'il recèle et celà, sans exclusive et en toute honnêteté. Chacun doit y trouver sa place et un peu d'intérêt, dans le cadre des traditions hospitalières créées et entretenues par les paysans de chez nous. Les Foyers Ruraux doivent être les mainteneurs de ces traditions et les secteurs du développement des zones rurales, dans le respect des idées et des personnes.

Nous avons le sentiment d'être compris dans notre démarche, tant par les ruraux que par les représentants des Administrations et des services qui suivent l'action et la progression de nos Foyers, dans l'expression d'une vie associative attractive, tous les jours plus nécessaire.

Nous avons le devoir de remercier tous ceux qui s'intéressent à nos Foyers Ruraux et cautionnent leur action.

Nos remerciements vont particulièrement à tous ceux nombreux: délégués des Foyers Ruraux ou représentants éminents de l'Administration et des services publics, aux élus et aux responsables d'organisations socio-professionnelles ou culturelles, qui ont rehaussé par leur présence ce Congrès du vingtième anniversaire de notre Fédération.

Ce numéro spécial de la " GASCOGNE RURALE " est porteur de notre reconnaissance à leur égard.



# Personalites presentes ou excusees

Etaient Présents :

Monsieur MOSSER,Préfet du GERS

Monsieur J.P. JOSEPH Président du Conseil Général
Monsieur J. LABORDE Député, maire d'Auch
Monsieur J. TRILLES Président de la Fédération Nationale des Foyers
Monsieur R. CASTAING Conseiller Régional, Pst de l'Association des Maires.
Monsieur MAIRAT, Directeur du Lycée de Beaulieu
Monsieur BILLOI Ingénieur en Chef d'Agronomie
M. le Commandant DEBLAISE, Directeur de la Protection Civile
Monsieur DUBOSC Ingénieur en Chef d'Agronomie
Monsieur DUPUY Ingénieur D.D.A.
Monsieur BERAGNES Sécrétaire Général Adjoint de la F.N.F.R.
Monsieur FORGET Ingénieur D.D.A.
Monsieur LAFUMA Ingénieur D.D.A
Monsieur RISPAT, Président de la Chambre d'Agriculture
Monsieur BELLIT, Adjoint au Dir. Régional des Affaires Culturelles
Monsieur R. BOUSQUET Ancien Dir. des stages à la F.N.F.R.
Monsieur R. DUBOIS Inspecteur Services du Temps Libre
Monsieur M. ESCOUBAS Attaché services Temps Libre
Monsieur GESTA Pst. Amicale des anciens élèves de Beaulieu
Monsieur J. ANGELE Pst. Société d'Agriculture du GERS
Monsieur PERRUSSAN Conseiller Général
Monsieur DUPOUEY Conseiller Général
Monsieur CHAZE Conseiller Général
Monsieur LALANNE Conseiller Général
Monsieur CHABOISSIER Caisse Régionale de Crédit Agricole
Monsieur BOCQUEL inspecteur des lois sociales en agriculture
Monsieur TOURNOY Dir. Collège Agricole de Mirande
Monsieur ROGER , Dir. C.F.P.A. de Condom
Monsieur LAGLEYZE, Dir. C.F.P.A. de Lectoure
Monsieur MERCADAL, Professeur C.F.P.A. de Lectoure
Madame GAVAZZI D.D.A.S.S.
Madame GAURAN ancienne animatrice de la FALEP
Monsieur MALHOMME Pst. de la FALEP
Monsieur Yvan FLOUS Trésorier F.R.F.R. Midi-Pyrénées
Monsieur J.L. FLOUS Chargé de Mission de la F.N.F.R.
Monsieur Yves MARRAST Pst. des Conteurs Gascons et de l'institut culturel de Gascogne
Lieutenant DESARNAUD moniteur national de secourisme
Madame M. LACOMME, ancienne secrétaire Administrative de la FDFR
Monsieur CAZAUX animateur du P.A.R. de Montesquiou
Monsieur SORIANO administrateur Fédération des Foyers des Pyrénées Orientales.

# DISCOURS D'OUVERTURE DU XX eme CONGRES PAR LE PRESIDENT GUY LAMOTHE

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Président de la Fédération Nationale,

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis des Foyers Ruraux,

En ouvrant cette vingtième Assemblée Générale des Foyers Ruraux du GERS et avant d'aborder les opérations statutaires légales qui traduiront devant vous le travail réalisé au cours du dernier exercice par notre Fédération Départementale, nous me permettrez de vous librer quelques réflexions de circonstance.

Je vous ai dit que la Fédération du GERS, fêtait aujourd'hui ses vingt ans, nous en reparlerons, dans quelques instants.

Ce qui est intéressant, c'est sans doute de constater ce qui a été réalisé ou mis en chantier au cours de ce vingtième exercice.

L'ensemble de ce qui a été fait au cours des années passées permet aux responsables, de modifier, d'adapter, de créer, de promouvoir en vue d'un meilleur fonctionnement de notre institution au service de la masse rurale. La présentation du rapport d'activité nous édifiera à ce sujet et vous aurez à juger de la valeur, de l'opportunité et du sérieux des actions entreprises et développées par les dirigeants fédéraux.

Il faut vous dire et je suppose que vous en êtes conscients qu'il n'est pas toujours facile de programmer un catalogue d'activités et de le mettre en oeuvre... L'équipe Fédérale unie s'y emploie de son mieux et les actions entreprises au titre du Projet de Développement Culturel du Milieu Rural dans le GERS sous l'égide du Fonds d'Intervention Culturel, ont bien démarré au moment prévu, apportant déjà animation, services et sans doute aux yeux de certains, étonnement.

Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais la réalisation de ce vaste programme culturel est indispensable pour mener à bien d'autres tâches au niveau d'autres disciplines d'ordre social, économique ou humain, les Foyers Ruraux, pouvant de par leurs statuts, offrir un large éventail de propositions.

Je crois qu'il est nécessaire de rappeler la mission des Foyers, telle qu'elle avait été définie par les fondateurs de l'institution.



"association d'Education Populaire en milieu rural, le Foyer Rural a sa place à côté du syndicalisme, élément de libération de l'homme et de la coopération, facteur d'égalité sociale".

- Il doit animer ce milieu et concourir à son évolution et à sa promotion en participant à la formation des cadres des organisations socio-professionnelles et, pourquoi pas ? de ceux de la Cité. - il peut et à mon sens, il doit collaborer avec toutes les organisations qui évoluent sur le même terrain. La concertation est souhaitable, tant au niveau des études que des réalisations. Elle n'est pas suffisamment élargie, malgré des rapports établis dans le milieu associatif, mais aussi au niveau de la plupart des services départementaux, des municipalités ou des syndicats administratifs.

On peut admettre que le Foyer Rural, a sa place dans tout ce qui touche au développement global du milieu rural.

L'actuelle consultation mise en place par le Ministère de l'Agriculture, sous le vocable des " Etats Généraux du Développement agricole" n'a pas laissé insensible notre mouvement et la Fédération du Gers, peut-être trop timidement, y a participé, en considérant que le "développement agricole" s'intègre dans le "développement global du milieu rural".
Un rapport a été établi dans ce sens et transmis aux instances responsables de la Région.

Une fois de plus, nous affirmons que tout ce qui se rapporte aux structures du milieu rural, aménagements physiques ou modification des services publics, intéresse les Foyers Ruraux.

Notre organisation est disponible pour participer aux études dans le cadre des syndicats intercommunaux, de Contrats de Pays de Plan d'aménagement rural et de toute action tendant à améliorer la condition du Monde Rural.

Le Foyer Rural doit avoir une fonction de création, d'animation, mais aussi d'imagination et d'information.

Notre institution, possède une originalité qui ne semble pas être perçue par tout le monde et nous le regrettons : elle accomplit sa mission d'association d'Education populaire et de promotion sociale, uniquement en milieu rural. C'est ce qui en fait sa spécificité.

C'est aussi ce qui explique sa polyvalence et marque sa place à côté des organisations socio-professionnelles de l'Agriculture sans se couper de l'action culturelle des autres mouvements d'Education Populaire.

Dans notre Département certes, notre Fédération fait partie d'un certain nombre de Comités ou de groupes de travail, ce qui prouve qu'on lui accorde une audience probablement méritée, mais qu'il appartient à chacun de nous de développer.

Sa situation particulière et son action dans l'espace rural, font du Foyer Rural, le représentant privilégié du Monde rural, toutes professions, générations, origines et phylosophies confondues.

N'oublions pas que le Foyer Rural est aussi un Centre d'accueil et de rencontre et qu'a ce titre, il doit jouer un rôle dans le développement touristique, ne serait-ce que sur le plan de l'information et de l'animation sur le terrain.

En terminant cette intervention liminaire, je voudrais m'adresser à nos amis délégués des Foyers Ruraux à cette Assemblée Générale, pour leur demander de partager la foi des membres de l'équipe Fédérale, dans le développement de la vie associative en milieu rural. Le mouvement associatif, dans un vaste espace sous-peuplé est absolument nécessaire pour grouper les habitants, autour de sujets qui les intéressent, mettre en commun leurs initiatives, leurs doléances, leurs suggestions ou leurs capacités. Etablir entre eux une communication, créer des liens d'amitié, déboucher sur un véritable état de solidarité, sont des choses qui peuvent se concrétiser grâce à la rencontre des individus, dans une association qui devrait être le Foyer Rural.

Je souhaite que notre Assemblée, en présence des nombreux invités et des hautes personnalités qui nous honorent aujourd'hui de leur présence, travaille dans l'esprit qui est le nôtre, à participer avec conviction etréalisme, à l'amélioration des conditions de vie du Monde Rural.





# LA FEDERATION A 20 ANS



## HISTORIQUE DE LA FEDERATION DU GERS PAR LE PRESIDENT FONDATEUR GUY LAMOTHE

Monsieur Le Préfet,

Monsieur le Député,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Fédération Nationale,

Mesdames, Messieurs,
mes chers Amis,

La Fédération des Foyers Ruraux du Gers a 20 ans, Elle a vu le jour, le 20 décembre 1962.
Je crois qu'elle a été la première officiellement créée en France c'est à dire avec statuts déposés, ce qui lui conférait personnalité et indépendance.

* * *

### LE FRUIT D'UNE IDÉE

C'est en 1961, que me vient l'idée, alors que j'étais depuis longtemps engagé dans le syndicalisme, de me mettre en devoir de fédérer les Foyers Ruraux du GERS.

Grâce aux services préfectoraux, je retrouvais trâce de la création de 45 Foyers dans le Département. Hélas, leurs activités, tout au moins ceux qui en avaient se bornaient à organiser la fête patronale et quelques bals, ce qui tout de même situait leur existence et même leur nécessité dans nos villages. Quelques rares, pratiquaient des activités sportives et éducatives : il s'agissait d'essayer de regrouper tout celà au sein d'un organisme à créer avec leur indispensable participation afin de permettre aux Foyers Ruraux de jouer leur vrai rôle dans le milieu rural et non seulement de servir de simples comités des fêtes, isolés dans nos campagnes. Des 45 lettres adressées à leurs responsables présumés, trois réponses me parvinrent. Je jugeait suffisant pour organiser un premier contact. A cette réunion participèrent 4 personnes, à mes côtés.



### IL N'EST POINT BESOIN D'ESPÉRER...

Je continuais mes investigations et finis par rencontrer des gens intéressés par cette initiative. J'eus l'appui moral de quelques amis, en particulier Olivier DESBARATS, Président de la Chambre d'Agriculture et de Jean ANGELE, mes collègues au Bureau de cette Compagnie. Enfin, j'eus le plaisir de constater que Monsieur ROY, Préfet, Monsieur ANDRIBET, Directeur des Services agricoles, Monsieur NOUZIERES Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports, étaient sensibilisés par ce projet.

Après maintes démarches, je convoquais une réunion que je souhaitais et qui fut décisive, des responsables des quelques Foyers que je supposais favorables à cette idée de regroupement.

Elle eut lieu le 14 nobembre 1962, à la Chambre d'Agriculture, en présence de Monsieur le Préfet et des chefs de services déjà cités. La date de l'Assemblée Générale constitutive de la Fédération fut arrêtée, les statuts préparés, grâce à l'amicale collaboration de Raymond BOUSQUET animateur des Foyers ruraux de la Haute Garonne et Administrateur de la Fédération Nationale.

### VINGT DECEMBRE 1962

C'est à cette date que l'Assemblée Générale constitutive, sous la Présidence de Monsieur Jacques ROY, Préfet du GERS consacra l'existence de la Fédération.

Dix-neuf Foyers Ruraux, présents ou représentés, signèrent son acte de naissance. Un conseil d'Administration de douze membres fut élu et tout le monde s'engagea à faire de son mieux pour assurer le démarrage du groupe et donner vie aux Foyers déjà administrativement constitués dans le tissu rural Gersois.

Le siège social fut établi à la Chambre d'Agriculture, qui nous assura jusqu'en 1971 le secrétariat. L'équipe fédérale, prit des contacts, et s'ingénia avec des moyens précaires à créer des activités qui plairaient à ceux à qui elles seraient proposées, car il s'agissait d'abord de convaincre à l'intérieur du mouvement etaussi de lui trouver l'audience nécessaire auprès des Pouvoirs Publics et des associations de toute nature qui peuplaient l'espace rural.

### INFORMATION ET PREMIÈRES RÉALISATIONS

La communication avec la poingée de Foyers Fédérés, s'établit par des circulaires qui trouvèrent écho, auprès de leurs destinataires.

Des activités sportives, culturelles, artistiques se mirent en placedans les foyers et c'est ainsi que le 7 juin 1964, le premier Rassemblement Départemental des Foyers Ruraux, réunit à SAINT MICHEL 220 participants, qui passèrent une agréable journée pratiquant divers jeux, le matin dont, le volley-ball la pétanque, le tennis de table, le foot-ball a sept, le canoé et offrirent, l'apres-midi a un public nombreux et curieux, une séance récréative dont la qualité surprit. Il y avait la foi et la joie des participants . le Mouvement était lancé.

## PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Le7 décembre 1964 en présence de Monsieur DELEPLANQUE Préfet du Gers depuis une semaine un premier bilan fut dressé au cours de cette Assemblée qui se déroula a la Chambre d'Agriculture 2 rue Gambetta à AUCH.

Au cours de cette séance, plusieurs possibilités d'actions furent étudiées et les choix qui furent faits par la suite permirent au "mouvement Foyer Rural" de se développer dans l'esprit souhaité par ses promoteurs.

## LIAISON ET COMMUNICATION

Aux circulaires adressées aux Foyers, les deux premières annees, succéda, un Bulletin intérieur qui assurait le contact quasi permanent, entre la Fédération et ses adhérents et permettait d'informer nos partenaires et les Pouvoirs Publics, à la fois de nos activités, de nos projets, de nos besoins, vingt huit bulletins furent édités.

le 1er janvier 1972, sortit le premier numéro de la "Gascogne Rurale", publication déclarée, qui permet une diffusion plus large de la vie de nos Foyers Ruraux.

## LA PROGRESSION DU MOUVEMENT - LE BÉNÉVOLAT

La volonté des responsables fédéraux de faire évoluer le mouvement, a été toujours favorablement accueillie au sein des Foyers ce qui a déterminé une progression constante et parfois spéctaculaire de nos associations de base et de leurs activités.

Le Bénévolat est a la base de l'action et de la réussite. si réussite il y a de l'expérience tentée en 1961.

En effet jusqu'à fin 1980, notre institution n'a fonctionné qu'avec des bénévoles, tant sur le plan de la gestion, que sur celui de l'animation. Cependant a mesure que l'organisation se structurait les difficultés de liaison avec chaque unité composante et de l'organisation de la vie administrative de la Fédération grandissaient. Cette situation nous obligea à créer un secrétariat administratif a mi-temps, en 1971 et qui devint permanent début 1972.



## UN ANIMATEUR PERMANENT

Depuis plusieurs années, la nécessité, dans l'équipe dirigeante de la présence d'un animateur permanent, devenait toujours plus evidente. Malgré l'aide financiere du Conseil Général et de quelques organisations amies, il lui était impossible de s'adjoindre ce collaborateur indispensable.

Le 1er janvier 1981, cependant ce projet était mis a exécution ce qui a permis aux bénévoles de notre Fédération, la mise en place d'actions nouvelles dans le milieu rural.

## VINGT ANNÉES D'INITIATIVES

A l initiative de constituer la Fédération, s'en ajoutèrent d'autres indispensables au fonctionnement de l'institution, pour remplir sa mission de promotion de la masse rurale.

En 1963, l'enseignement du secourisme fut expérimenté et connut un développement rapide et appréciable. Activité formatrice à ses débuts, elle devintvite opérationnelle.

- la même année, fut constitué dans le cadre fédéral un groupement départemental des CIVAM (centres d'information et de vulgarisation agricole et ménager).

En 1964, se déroula le premier rassemblement départemental des Foyers Ruraux. En 1967, un groupe de secouristes des Foyers Ruraux est créé. En 1969, la Fédération Départementale participe à la constitution de l'association départementale de Protection Civile (A.D.P.C. 32).

En 1969, sous l'impulsion des Foyers Ruraux nait le "groupement des producteurs de lait du Bas-Armagnac". La même année les Foyers ruraux participèrent à des émissions de télé-promotion rurale et sont membres de l'association régionale responsable de ces émissions.

En mars 1972 nous organisons le Congres National des Foyers Ruraux l'équipe départementale a mis beaucoup de coeur a mettre sur pied cette importante manifestation et souhaitait qu'elle soit le "Congrès du renouveau" après quelques regrettables péripéties qui avaient un peu ébranlé l'appareil au plan national, à l'issue des travaux qui furent d'excellente qualité, on pouvait affimer que le but était atteint.

1973 voit l apparition du jeu de quilles, vieille attraction du Pays, qui revu et corrigéedevient un jeu d'équipe selon l esprit des Foyers Ruraux.

En 1975, la Fédération sollicitée par plusieurs municipalités participa à la création et aux activités de "musique en Armagnac"



qui permit a l'un des maîtres de la musique contemporaine, Marius CONSTANT, d'entreprendre une expérience d'une semaine, renouvelée l'année suivante, pour sensibiliser le monde rural à l'expression musicale

En 1976, fut institué un concours de taille de la vigne, qui chaque année depuis, attire des viticulteurs de tous âges.

En 1978, fut préparé et présenté le premier Rassemblement Artistique des Foyers Ruraux, qui permet aux associations versées dans les activités artistiques de s'exprimer.

Entre temps les jeux et les disciplines sportives, avaient été organisés en challenges et tournois départementaux, ce fut le cas du volley-ball de la pétanque des quilles, du tennis de table du canoé

Enfin en 1981, après une laborieuse préparation, fut présenté dans le cadre du "Fonds d' Intervention Culturel" le "Projet de Développement Culturel du Milieu Rural dans le GERS", plus communément dénommé " Projet F.I.C." Je ne m'y étendrai pas, puisque les collaborateurs vous en ont parlé au cours des Rapports présentés il y a quelques instants. Je vous dirai cependant qu'il s'agit là d'un dossier assez considérable, dont la mise en oeuvre, bien amorcée cette année, nécessite d'assez gros moyens.

## A DOCTRINE ET LA MISSION DES FOYERS RURAUX

Les Foyers Ruraux créés en 1945, avaient pour mission d'animer la masse rurale et de participer à son évolution, par des activités de formation et d'organisation des loisirs. Ce sont donc au départ, des associations d'Education Populaire, oeuvrant spécifiquement en milieu rural.

Le regroupement des Foyers Ruraux du GERS, au sein d'une Fédération s'était donné pour objectif de grouper les ruraux de toutes conditions au sein des Foyers et de la Fédération, dans un esprit de compréhension mutuelle et d'amitié. Cette ligne a été tenue et le rayonnement de l'organisation est dû sûrement au travail optimiste de l'ensemble des militants du mouvement qui, par des activités variées réussit à intéresser les habitants de nos campagnes et attirer l'attention de l'opinion et des Pouvoirs Publics.

La Prise en charge d'actions originales, la concertation avec des groupes poursuivant les mêmes buts, la disponibilité des Foyers ruraux désireux de participer à toutes les tâches qui se rapportent à la vie rurale et à son évolution, leur spécificité d'associations rurales, font d'eux les représentants privilégiés du Monde Rural.

Leur action s'inscrit dans le cadre du Développement global, culturel économique et social du milieu Rural.



la Fédération Départementale a essayé durant ces vingt années, qui nous ont paru si courtes, d'appliquer la doctrine aux actions qu'elle a créé. Elle s'est appliquée aussi à coordonner les activités des Foyers de base Elle a tenté de servir le monde rural, dans l'espoir d'y maintenir une population active et d'occupation du territoire, capable de sauvegarder et d'accueillir.

## LA VALEUR DU TRAVAIL

Au terme de ce rappel sur 20 ans d'activités fédérales, il est de mon devoir de souligner que tout celà a été possible, grâce à l'excellent esprit, que je m'appliquais à instaurer, dont fit preuve, dès le début, l'équipe fédérale, constituée certes, d'éléments qui ne se connaissaient pas encore, mais qui se témoignèrent d'abord respect, puis confiance et amitié.

Le renouvellement des administrateurs au cours des années, il y en eu trente-huit, dont quinze constamment en activité, n'a fait qu'affermir cet état d'esprit, fait de respect et d'amitié réciproque, que nous appelons "l'esprit Foyer Rural" et qu'ont épousé sans contrainte, nos collaborateurs permanents ou stagiaires.

Cette situation morale, conditionne à nos yeux la réussite d'une entreprise collective.

Aussi, c'est avec émotion et beaucoup d'amitié que je remercie tous ceux qui m'entourent, toute cette équipe fédérale, solidaire ; administrateurs, anciens et en exercice permanents, occasionnels et jeunes volontaires en stage, pour leur volonté généreusement exprimée, d'aboutir à un résultat positif dans, la recherche d'un mieux-être du monde rural auquel tous, nous appartenons.

**********
**********

# INTERVENTIONS

# DES

# PERSONNALITES INVITEES



## MESSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE Mr ANDRE CELLARD

**Monsieur le Président et cher Ami,**

Je vous remercie de votre invitation à l'Assemblée Générale qui cette année fête le 20 ème anniversaire de votre Fédération, et j'ai été très sensible à votre décision de la déplacer au Jeudi 23 pour me permettre d'y assister.

Malheureusement, en cette semaine qui précède les fêtes, mon emploi du temps est encore plus surchargé et le 23 se tient au Ministère une table ronde sur l'office des vins qui ne me permet pas d'être des vôtres.

Je le regrette vivement d'autant plus que vous devez étudier le rôle que peuvent tenir les Foyers Ruraux dans l'aménagement rural, et en vous demandant de m'en excuser auprès de vos adhérents, je vous prie de les assurer de ma cordiale sympathie.

Amicalement

Monsieur André CELLARD
Ministère Agriculture



## DISCOURS DE Mr LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU GERS J.PIERRE JOSEPH

Monsieur le Président,
Monsieur le Commissaire à la République
Monsieur le Président National
Monsieur le Secrétaire Général

Madame . Monsieur . Chers Amis .

Mon cher Président, j'ose au cours de ce congrès, au nom de tous mes collègues, du Conseil Général , vous adressez tout d'abord le salut fraternel de cette assemblée. mais peut être plus encore, vous exprimer notre reconnaissance, notre fierté, pourquoi ne pas le dire, notre amicale sympathie, pour avoir toujours avec une générosité peu commune, une foi déterminée, un engagement total. donner l'essentiel de vous-même à vos concitoyens.

Vous avez à un moment, où le besoin n'était pas ressenti peut être plutôt mal ressenti, compris que le monde rural allait être confronté à une situation si profonde qu'elle n'avait pas de précédent dans l'histoire. C'est pourquoi vous avez avec amour et persuasion, lancer le sens de votre action en vous donnant comme mission essentielle aujourd'hui de transmettre avant qu'il ne disparaisse à jamais ce savoir.

Cette connaissance de notre passé de nos traditions qui doivent rester notre richesse essentielle, détenteur privilégié de ce savoir d'une sensibilité qu'il m'est agréable de souligner ; du désir de réunir de se comprendre et peut-être ainsi de s'aimer davantage. vous avez choisi Monsieur le Président d'être le trait d'union qui permet de tout comprendre. maintenant c'est l'âge de la majorité mais aussi de la maturité. c'est aussi probablement l'âge de la pleine mesure et le rapport de votre Secrétaire Général nous permet de dire que vous avez atteint dès maintenant cette vitesse d'exécution qui permet à notre département d'espérer. c'est pourquoi et pour conclure je vous rappelle non seulement notre amicale sympathie mais aussi notre profonde gratitude.

## DISCOURS DE Mr LE VICE_PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU GERS VICE_PRESIDENT DE LA FEDERATION YVON MONTANE

Guy LAMOTHE a été cet homme, pendant 20 ans qui allie dans son action à la présidence de la Fédération Départementale sagesse et action, expérience et conviction. Un homme qu'on peut je crois, tout simplement, dire honnête homme de gascogne, parce qu'il croit en l'homme, il croit en la pérénité de l'homme ; il a au plus haut point le respect d'autrui dans ses actes et différences. Il priviligie toujours les contacts humains et il est intimement convaincu et animé par la volonté de faire partager, ses convictions aux autres, et la vie associative et l'animation locale sont susceptibles de faire progresser les hommes, mais également de faire progresser la participation à la vie sociale et simplement à sa vie spirituelle.

Convaincu que l'existence d'un foyer rural dans le plus grand nombre de villages gersois permet de préserver des racines, nos racines, de maintenir la vie de nos villages et de confronter leurs exprits et leurs âmes.

# DISCOURS DE M LE PRESIDENT DE LA FEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX DE FRANCE JOSEPH TRILLES

Monsieur le commissaire de la République,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mon cher Président,
Mes chers amis des Foyers Ruraux du Gers.

A défaut d'avoir apporté le soleil ce matin, j'ai apporté quelques affiches concernant les vacances en Roussillon. Et bien mon cher LAMOTHE, si j'ai tenu à être à tes cotés en ce 20 ème anniversaire de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, c'est qu'au delà de cet anniversaire, il y a actuellement beaucoup de choses à dire.

Il y a près de 20 ans que nous nous sommes rencontrés pour la 1 ère fois au sein de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux. A l'époque où les agriculteurs assistaient au Conseil d'administration de cette Fédération Nationale. il y a aussi 20 ans que beaucoup de Fédération se sont créées et hélas aussi il va y avoir bientôt 19 ans que je suis Président de la Fédération Nationale.

Cela fait 20 ans de Militantisme et de bénévolat, Mais l'essentiel malgré tout c'est d'être toujours jeune avec nos 20 ans et au delà de nos 20 ans.

Ceci étant dit, le rapport de Monsieur ANGELE Secrétaire Général de la F.D.F.R Gers. Mais aussi Secrétaire Général de la F.N.F.R. l'un de nos plus précieux collaborateurs qui est un de nos amis les plus dévoués. son rapport d'orientation fait



que l'on peut dire qu'il n'a pas laissé grand chose à dire à son Président et je ne vois pas quoi ajouter à ce qu'il a dit car ce rapport est le témoignage du chemin parcouru pendant 20 ans et il est en fait l'indicateur de ce que doit être la Fédération Nationale au niveau de la vie associative en milieu rural. Il est évident que si vous parcourez le chemin effectué, ou réalisé, Monsieur Lamothe a essayé de vous le dire précedemment, lors des premières réunions de la Fédération Nationale, il y avait 400 Foyers Ruraux en France. Or aujourd'hui la Fédération Nationale regroupe 1400 Foyers Ruraux cotisants et une centaine d'associations à vocations cantonales et inter-communales qui regroupent elles plus de 100 associations. Ce qui fait que la Fédération Nationale aujourd'hui atteint 2000 Associations, 65 Fédérations Départementales et des Fédérations comme celle du GERS regroupe 100 foyers ruraux sur 300 ou 400 villages du département.

Ce qui prouve si besoin était combien est indispensable, combien était nécessaire cette vie associative à travers la grande mutation de ce Milieu Rural, et c'est de ce milieu rural que je voudrais vous parler, en particulier de ses moyens.

Au départ certainement, quand on parlait des foyers ruraux, on pensait milieu agricole, Or aujourd'hui, le milieu agricole n'est qu'une composante du milieu rural c'est une façon de dire aux agriculteurs qu'ils ne représentent plus qu'une partie infime du milieu rural qui s'étend du Gers aux PyrénéesOrientales, où encore l'agriculture est un élément moteur de l'économie dans le département. Mais il n'est pas moins vrai qu'après avoir été un milieu de départ le milieu rural redevient un milieu d'accueil, et pour que l'agriculture puisse continuer à exister en milieu rural il est nécessaire que ce milieu s'épanouisse, s'étende et s'agrandisse. Il est nécessaire que le milieu rural accueille de nouveaux adhérents.

Tout ceci pose un problème d'insertion et de cohabitation et nous avons pensé que c'était la vie associative et donc le Foyer Rural qui était un de ces meilleurs éléments pour pouvoir mener à bien cette close d'insertion. Nous avons aujourd'hui dans nos départements et à la Fédération Nationale une belle tâche à accomplir et comme nous l'avons déjà dit nous prenons le milieu rural dans sa totalité, c'est àdire dans sa réalité socio-économique, culturelle et sportive.

***************
***********



# DISCOURS DE Mr LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE . PREFET DU GERS MICHEL MOSSER

J'ai pu depuis mon arrivée dans ce département apprécier, Monsieur le Président. vos qualités, vos compétences, votre dévouement, votre extrême disponibilité dès lors que l'intérêt général se trouve engagé ainsi que votre sens aigu des réalités concrètes. Je pense que ce 20 eme Anniversaire qui est d'abord celui de votre action au sein des Foyers Ruraux voit réuni dans cette salle les amis venus des autres départements et plus particulièrement, Monsieur TRILLES Président National de la Fédération des Foyers Ruraux, qui a eu la coquetterie de ne pas rappeler que lui, il y a 25 ans qu'il a fondé son Foyer Rural dans le Roussillon, et qu'il le Préside encore. En le saluant je voudrais lui dire combien j'ai apprécié tout à l'heure son intervention et combien je me sens mal placé maintenant pour parler à mon tour des Foyers Ruraux.

Nous avons pu constater, en visitant cette exposition tout le chemin parcouru, je voudrais dire au nom des Pouvoirs Publics que je représente aujourd'hui toute notre reconnaissance pour cette action que vous avez engagé dans le département ; alors aujourd'hui ce 20 ème Anniversaire, vous avez tenu à ce qu'il se commémore dans ce lycée qui est un lieu de formation, un lieu d'éducation, un lieu consacré à la jeunesse et bien qu'il soit à l'extérieur le symbole de ce 20 ème anniversaire, vous ne le concevez pas comme une sorte de bilan du passé, mais d'abord comme une constatation.

Le rôle des Foyers ruraux, je le connais un petit peu car cela fait 25 ans que je suis dans des départements ruraux : j'ai donc pu mesurer. depuis longtemps l'importance que jouent les Foyers Ruraux dans le milieu rural. C'est d'abord. un rôle social , un rôle social sur le plan culturel, sur le plan éducatif, sur le plan récréatif. les Foyers étant de véritables centres d'animation collective. des centres d'éducation populaire qui trouvent leur place dans notre système rural comme vous le rappelait tout à l'heure Guy LAMOTHE. Tout cela constitue un but et les Foyers Ruraux participent donc à cette animation d'un secteur rural. qui ne comprend pas seulement des agriculteurs mais beaucoup plus.
Animation culturelle. récréative, mais aussi animation sportive puisque vous considérez la promotion du sport comme un moyen d'épanouissement de ce milieu rural. Puis rôle économique, en milieu de mécanisation agrico que permet de développer toutes les



techniques modernes, les plus éprouvées. Mais aussi, je voudrais saluer et on n'a peut-être pas assez insister ce matin, le rôle essentiel que vous jouez dans le développement du tourisme dans ce département dont nous aimons dire qu'il est le plus rural et le plus agricole de France.

Il est bien évident que la première difficulté que l'on rencontre c'est l'isolement, c'est la dispersion, à cet isolement vous répondez avant tout.Au délà de toute action sociale. économique, décentralisée et multisport , vous répandez des valeurs, vous êtes créateurs, je crois que c'est çà le fond même de votre action.

Lorsqu'on parle valeur dans le milieu rural, on pense toujours aux valeurs traditionnelles à des valeurs du passé et bien tout à l'heure en enten Monsieur ANGELE nous faire cet exposé absolument remarquable d'orientation pour les Foyers Ruraux, je trouvais dans cet exposé des éléments extrèmement modernistes, ne serait-ce que l'appel aux techniques modernes, audio - visuelles et informatiques. Et bien, je crois que ce qui fait la valeur essentielle du Foyer Rural, c'est qu'il arrive à concilier le passé et le modernisme, c'est-à-dire le maintien et la diffusion de valeurs traditionnelles tout en faisant également appel aux techniques éprouvées mais aussi aux techniques de pointe.

Alors c'est cela que je suis venu, aujourd'hui, saluer ; saleur les représentants des Foyers qui sont rassemblés aujourd'hui dans cette salle, saleur au nom du gouvernement que je représente toute l'action, toute l'activité quotidienne que vous menez, portant au plus haut degré cette ardeur associative qui est le moteur de votre action quotidienne.

***************
*********

# SYNTHESE

lors du 20ème Congrès de la Fédération, les manifestations qui ont marqué le 20 ème anniversaire furent précédées de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Rapport Moral : Dans le cadre de ce rapport, Monsieur ANGELE, Secrétaire Général de la Fédération donnait la situation du mouvement se traduisant par une progression de 6 % du nombre de Foyers et de 22 % du nombre des Adhérents individuels. Il devait rappeler l'effort réalisé en matière de relations intérieures et extérieures.
Il développa particulièrement deux dossiers l'un traitant de l'action Culturelle, l'autre de la mise en place des Antennes Techniques de Pays ; Centres de services et de communication pour le milieu rural.
Il insista enfin sur la volonté constamment affirmée de travailler avec tous, dans un souci d'ouverture, de tolérance et de respect des spécificités.

Rapport d'Activité : Ce document présenté par Yves AUGE, Secrétaire Général Adjoint qui devait rappeler à tous le calendrier des actions écoulées et selon les divers secteurs : "Agricoles du développement rural et du Tourisme" - " secteur sportif plein air et découverte du milieu" - "secteur culturel" - "Actions spécifiques".

Il développa à cette occasion les 36 actions Fédérales assurant par leur diversité une présence Fédérale sur le terrain ; il devait ainsi signaler la participation toujours plus forte des foyers à ces différentes actions.

Rapport Financier : Monsieur TUJAGUE Trésorier Fédéral, à son tour, prit la parole pour exprimer en chiffres les résultats de l'activité de l'année. 3 volets furent présentés :
Le premier , consacré au programme de développement culturel faisant état de 79 911,50 F de crédits engagés sur 93 704 F de crédits obtenus.
Le second , présentant la répartition des crédits obtenus au titre des antennes techniques : soit 237 236 F.
Le troisième , présentant l'ensemble du compte d'exploitation 1983 donnant le détail des ressources et des emplois (672 100,91 F de dépenses pour 673 141,90 F de crédits). Ceci laissant apparaitre un solde positif de 1040,99 Frs.

Rapport des commissaires aux comptes : Après avoir donné les indications d'usage et attiré l'attention de l'Assemblée sur l'évolution du Budget Fédéral notamment sur l'importance des subventions, Monsieur Emile LABEYRIE proposa, à l'Assemblée de donner quitus au trésorier pour la tenue correcte et exacte des comptes de la Fédération.

Votes :

Après appel du Président, l'Assemblée Générale adopta les différents rapports à l'unanimité et procéda au renouvellement des administrateurs.
Administrateurs :R.PUJOS, élu en remplacement de B. FONTANIE
A. MAGNAOUAC, élu en remplacement de H. DESSUM
Messieurs FERRUS, LASSERRE, et RAMAZEILLES
Administrateurs stagiaires.

*****************

RAPPORT D'ORIENTATION : Elément important de l'Assemblée Statutaire, le Rapport d'Orientation présenté par Paul ANGELE fut axé sur le développement du milieu rural en vue d'organiser la contribution du mouvement.

Reprenant l'historique de la Fédération, il expliqua les raisons d'une croissance constante par l'esprit d'ouverture, de tolérance manifesté par les Adhérents des Foyers depuis toujours.

Aujourd'hui, devait-il dire plus loin,"notre Fédération du fait de la reconnaissance des pouvoirs publics, a le devoir d'assurer sa mission dans un sens plus global en exerçant ses compétences, en renovant ses fonctions en definissant ses nouvelles attributions".

Il precisait, au long de son rapport, les conditions à remplir pour assurer la mission fédérale :

- renforcer le rôle institutionnel
- prendre en compte les réalités du milieu rural et défendre son identité, son histoire,
- situer le mouvement comme interlocuteur à tous les niveaux,
- travailler à tous les échelons comme partenaires en apportant la contribution du mouvement.

Conséquence logique de tout cela, la mise en oeuvre permanente d'un dialogue notamment avec les collectivités locales, les interlocuteurs privilégiés des Foyers Ruraux dans le recherche d'un développement harmonieux des communes fait de dialogue social, de tolérance, d'ouverture, de sollicarité et de respect de la vie associative.

*********

Annexe 42. Demande de participation à l'Etat pour journées départementales de formation, 14 décembre 1977

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS DU GERS

le 14 décembre 1977

A Monsieur le Directeur Départemental
de la Jeunesse et des Sports

32000 – AUCH –

DEMANDE PARTICIPATION DE L'ETAT A DES JOURNEES
DEPARTEMENTALES DE FORMATION DES CADRES ET EDUCATEURS DES FOYERS RURAUX

.....

Journées de formation réalisées :

1° – Journées de Formation et sensibilisation sur l'ANIMATION SPORTIVE et le Développement des ACTIVITES SPORTIVES en MILIEU RURAL.

Cinq (5) journées organisées dans les centres de cinq secteurs.

a) MARGUESTAU pour le BAS ARMAGNAC
b) ST MONT pour la RIVIERE BASSE
c) CASTERA VERDUZAN pour la TENARESE
d) AUBIET pour les COTEAUX DU GERS
e) CLERMONT POUYGUILLES pour l'ASTARAC

} Période du 1° Février 77 au 31 Mars 77

Nombre de foyers participants : 40
Nombre de stagiaires (animateurs sportifs de foyers) 58
Soit 58 journées stagiaires.

2° – Stage de SKI et de Connaissance du Milieu à ST LARY sur 4 jours.

Nombre de stagiaires 32 soit 128 journées complètes stagiaires
Nombre d'animateurs 6 soit 24 journées complètes stagiaires.

RECAPITULATION CHIFFREE :

1° – 58 journées stagiaires à 8.00 F = ..... 464.00 F
2° – 128 journées complètes stagiaires à 12.00 F = .... 1536.00 F
24 journées complètes animateurs à 12.00 F = .... 288.00 F

SOIT ..... 2288.00 F

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS.

Intitulé compte CCP FD des Foyers Ruraux
CCP TOULOUSE N° 591.64

Le Secrétaire Général,

P. ANCELE

Annexe 43. Congrès 1983, rapport d'activités



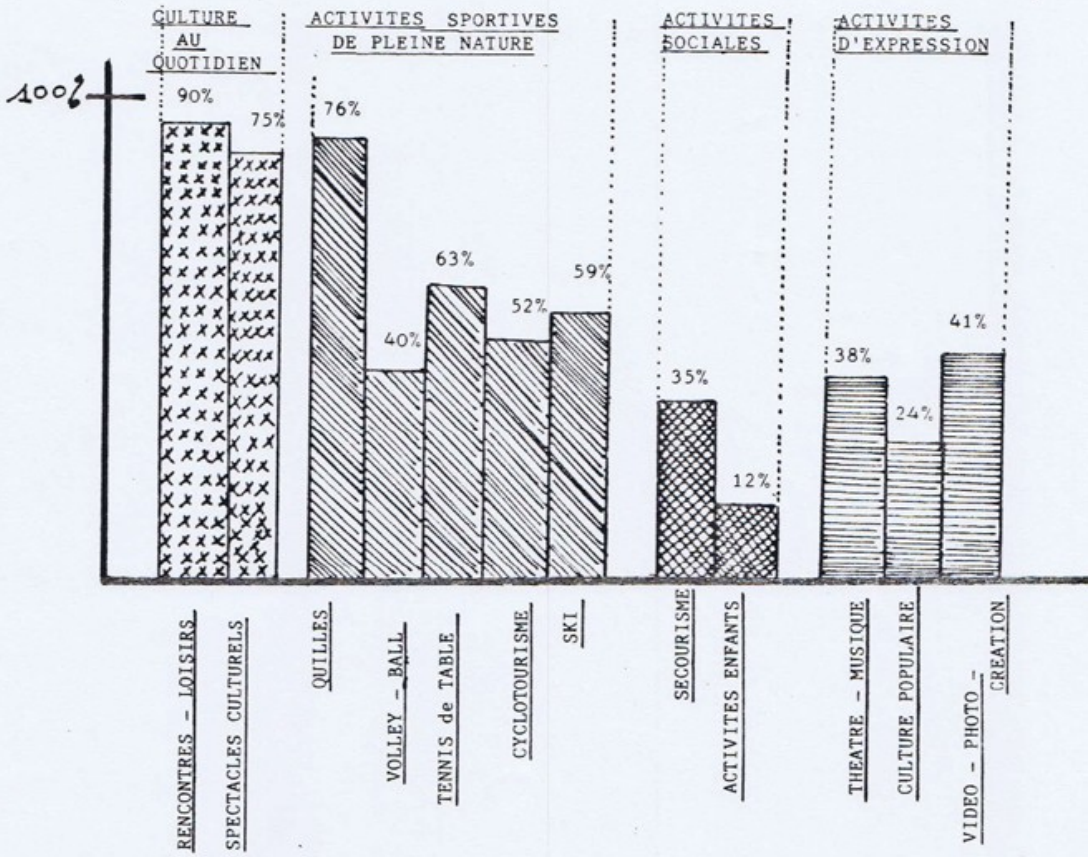
# RAPPORT D'ACTIVITE 1983

## INTRODUCTION

Si 1983 a vu la structure s'adapter à son importance de plus en plus grande au niveau de l'animation sur les quatre points développés dans le rapport moral, on peut noter que les activités mises en place rejoignent en nombre et en qualité celles élaborées en 1982.

C'est ce que va tenter de vous montrer le rapport d'activité que je vais vous présenter.

## I - REGARD SUR LES ACTIVITES




L'éventail des activités recensées en pourcentage prouvent la vitalité et la diversité des animations pratiquées dans les foyers ruraux.

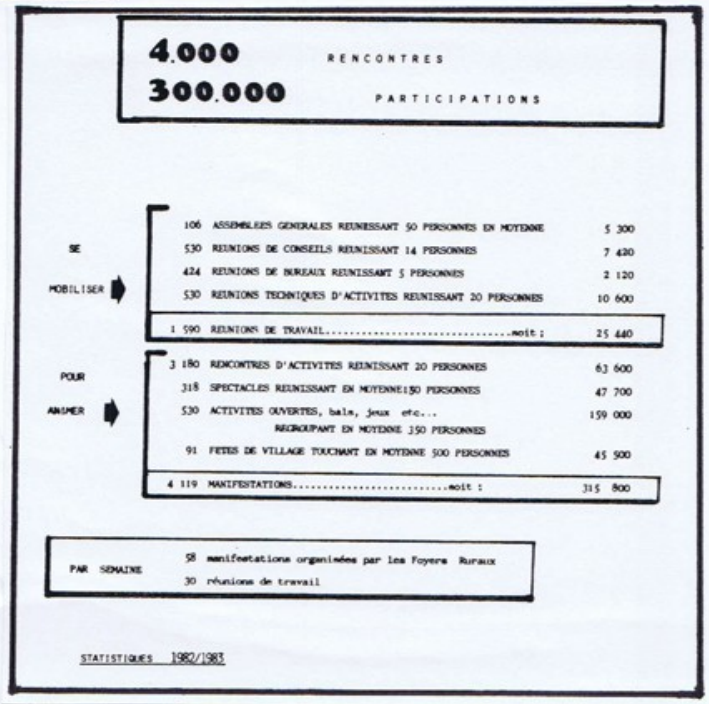
II - FONCTIONNEMENT ET RENCONTRES

Au Quotidien ...

La Formation et

La Rencontre

des Ruraux.




## LES ACTIVITES FEDERALES D'ANIMATION

I - SECTEUR AGRICOLE, DE DEVELOPPEMENT, DU TOURISME.

a) Concours Taille de la Vigne

* en 1983, trois éliminatoires de secteur qui ont eu lieu à

- Courrensan )
- Panjas ) le 5 février 1983
- Masseube )

ont permis de qualifier pour la finale à Montestruc le 19 février 83 28 concurrents.

* un certain tassement de la participation effective semble montrer qu'il faut réadapter la forme et faire participer les professionnels de l'Agriculture en proposant des démonstrations de matériel, et un colloque sur les problèmes vinicoles.

b) Actions incitatrices

La Fédération a apporté son aide à des actions diverses qui se sont déroulées à l'initiative d'un foyer rural.

- semaine verte, foyer rural de SAMATAN :
  prêt d'une exposition nationale sur les plantes médicinales.

.../...

- Foire Artisanale de SEGOUFIELLE :
  prise en charge frais de tirage des documents publicitaires.

- Championnat de France de bricolage à SOLOMIAC.

c) Actions à caractère touristique :

- La Fédération Départementale a poursuivi en 1983 son action d'animation touristique rurale par l'organisation de quatre rencontres "EVASIONS RURALES" à :

| | |
|---|---|
| * CASTELNAU D'AUZAN | du 23 Juillet au 7 Août |
| * CASTEX D'ARMAGNAC | du 30 Juillet au 7 Août |
| * ISLE DE NOE | du 13 Août au 21 Août |
| * MAUVEZIN | du 13 Août au 22 Août |

Ces expositions ont été réalisées en collaboration avec les foyers ou associations support local de l'organisation . La Fédération a fourni 1200 affichettes, 6 000 tracts, 1 000 invitations, les tissus de décoration, les systèmes d'éclairage et une délégation de personnel variable suivant les expositions.

C'est en moyenne près de 600 personnes par exposition qui ont été accueillies par les responsables, les exposants et artistes locaux.

II - SECTEUR PLEIN AIR ET DECOUVERTE DU MILIEU

a) les différents challenges sportifs ont connu leur habituelle participation et les rencontres finales du rassemblement sportif traditionnel à l'Isle de Noé le 19 juin 1983 ont réuni :

* 18 équipes de volley ball
* 88 équipes de quilles
* 18 équipes de tennis de table

Ont été organisés également des tournois de pétanque, des parcours de randonnée pédestre, de pêche et de canoë.

A noter qu'une activité nouvelle a été présentée : le badminton avec le concours de la Fédération qui représente ce sport en pleine expansion.

C'est près de 1200 participants qui ont animé cette chaude journée dans le magnifique parc du château de l'Isle de Noé.

b) Le challenge de quilles a occupé les foyers des deux secteurs ARMAGNAC et ASTARAC pendant près de dix semaines.
52 équipes représentant 22 foyers ont été ainsi qualifiées pour la finale qui s'est déroulée à MASSEUBE le 27 août 1983.

c) Le deuxième rassemblement cyclotouriste :

Il s'est déroulé le 1er mai à SARAMON. Malgré une participation clairsemée, les cyclotouristes ont pu apprécier le parcours dans les coteaux du Gers.

.../...

d) Le rassemblement de ski prévu le 19 mars à VAL LOURON n'a pu se dérouler faute de neige.

e) Diverses activités comme la randonnée pédestre se sont déroulées à l'initiative des foyers.

- LAURAET semi-marathon
- PUJAUDRAN
- TOUJOUSE

## III - SECTEUR CULTUREL

A) Le secteur culturel a vu la Fédération Départementale continuer la mise en place du programme d'action soutenu par le FIC dans les domaines suivants :

a) Art d'expression :

- école de musique : MAUVEZIN et SAINT MICHEL
- action théâtre : CASTELNAU D'AUZAN, AYZIEU, SAINT MONT, LE HOUGA.
- Orchestre de Pays de PERQUIE
- groupe Gascon "LOS PEILHOS" de SARAMON.

b) Recherche et animation historique :

- BASTIDE et CASTELNAU
- Historique du village d'ORBESSAN
- Vitrine archéologique de VICNAU

c) Action d'animation globale :

- Festival occitan de PUJAUDRAN
- Festival des moissons de LAVARDENS
- Festival du jeune conteur gascon par l'Amicale des Conteurs Gascons.

d) Animation audio-visuelle :

- Atelier Vidéo de SOLOMIAC
- Atelier Vidéo de MAULEON D'ARMAGNAC

B) Soirée théâtrale et récréative

Après plusieurs rassemblements artistiques qui se sont déroulés dans différents foyers du département, la Fédération a choisi de modifier la formule et de présenter son spectacle théâtral à AUCH pour permettre à un public nouveau d'aller à la rencontre de l'animation culturelle rurale.

.../...

IV - ACTIVITES NOUVELLES

1) Atelier du mercredi

En prolongement de l'action d'incitation à la création d'ateliers du mercredi menée en 1982 quatre autres foyers ont été aidés pour la réalisation de leur projet d'animation de l'enfance en milieu rural.

2) Accueil et échanges

Deux actions spécifiques ont permis à la Fédération de mettre en pratique des échanges de caractère international par l'accueil dans les familles. Des jeunes étrangers ont pu découvrir la Gascogne, les problèmes de vie économique ainsi que le rôle du mouvement associatif en France.

- du 14 au 21 juin 83 : Accueil de trois animateurs marocains dans les foyers de SOLOMIAC, SAUBOIRES, LAVARDENS, en collaboration avec le Ministère du Temps Libre.

- du 27 juillet au 27 août 83 : Accueil de quatre jeunes étudiants Polonais dans les foyers d'AUBIET, SARAMON et BRETAGNE D'ARMAGNAC.

## LES ACTIVITES DE FORMATION

Son rôle formateur, la Fédération le remplit en mettant sur pied différents stages :

a) expression théâtrale :

Avec l'appui d'un conseiller technique régional de la Jeunesse et Sports Temps Libre, deux journées de sensibilisation à l'expression théâtrale ont eu lieu au HOUGA et à SAINT MONT.

b) formation jeunes cadres sportifs :

1 - stage de ski :

Il s'est déroulé du 27 au 29 janvier 1983 au MOURTIS. IL a réuni 15 participants de 6 foyers parallèlement au perfectionnement dans la technique du ski. Ils ont reçu une formation d'Administrateur Gestionnaire d'un foyer rural.

2 - stage initiation arbitrage de volley :

A la demande de nombreux participants à notre challenge de volley deux soirées d'initiation à l'arbitrage se sont tenues.

c) Atelier du mercredi

La Fédération Régionale ayant organisé avec les FRANCAS une session BAFA, des Animateurs d'atelier du mercredi Gersois ont reçu cette formation.

.../...

d) formation de responsables :

Dans son approche du "développement global du milieu rural" la Fédération Nationale des Foyers Ruraux a tenu dans le cadre du Congrès National une Université Rurale à VERNET LES BAINS du 28 août au 1er septembre 1983.

Les animateurs et responsables des foyers gersois ont pu participer à ces carrefours de réflexion, ils ont apporté dans les discussions leur connaissance de réalité rurale et pour eux-mêmes recevoir une formation par les contacts avec les intervenants des différents centres de recherche s'intéressant au milieu rural.

## L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE ET DE RELATIONS

L' activité d'animation menée depuis le Siège Fédéral, rue Gambetta, par le secrétariat permanent a vu se diversifier son action dans deux domaines importants.

a) Liaisons et information :

Toute une activité administrative basée sur les liaisons téléphoniques et de courrier, a nécessité la mise en place de moyens techniques de reproduction de plus en plus importante et une disponibilité de plus en plus exigeante du personnel fédéral. A ce sujet l'exiguité des locaux a posé des problèmes pour la maintenance des différents appareils.

Les besoins de l'information plus ponctuelle en fonction des animations prévues et se faisant très souvent avant la manifestation nous ont amenés à délaisser le tirage de la "Gascogne Rurale".

Les nouvelles possibilités offertes par l'installation dans des locaux mieux adaptés, nous permet d'envisager la mise en place d'une information à priori et à postériori d'une information plus rationnelle.

b) Action de relation directe

* réunions extérieures

Comme spécifié dans le rapport moral la Fédération Départementale a été présente dans de nombreuses réunions avec les partenaires institutionnels et associatifs, par son permanent et différents administrateurs.

Ils ont pu apporter chaque fois l'expérience et la connaissance profonde du milieu rural, nécessaire à une action efficace d'animation.

* réunions dans les foyers

De la même façon une présence effective de la Fédération Départementale a été maintenue auprès des Foyers de base, soit par la participation à des Assemblées Générales de Foyers ou de redémarrage d'associations, du permanent ou de l'administrateur de secteur ; soit par l'organisation de réunion de petites régions.

.../...

En 1983, cinq réunions ont été tenues :

| | |
|---|---|
| Aujan Mournède | 21 /10 / 83 |
| Aubiet | 24 /10 / 83 |
| Saint Mont | 26 /10 / 83 |
| Courrensan | 02 /11 / 83 |
| Campagne d'Armagnac | 08 /11 / 83 |

Ces réunions ont regroupé près de 70 % des Foyers cotisants et ont confirmé l'intérêt manifesté par les responsables de base. Dans ces réunions l'accent a été mis sur les nouveaux moyens apportés par les cinq antennes techniques de pays aux associations du milieu rural ainsi que la nécessité de rechercher de nouveaux partenaires en particulier les collectivités locales. En effet la décentralisation en cours devrait apporter de nouveaux moyens qu'il ne faudra pas hésiter à solliciter.

## LES ACTIVITES D'OUVERTURE DE LA FEDERATION

Intégrant dans ces statuts la possibilité de fédérer les Associations oeuvrant dans le Milieu Rural, la Fédération Départementale se devait d'être partenaire effectif des diverses associations départementales.

a) Centre d'Initiation Environnement (C.I.E.)

Concrétisant le dossier "Culture Gasconne" dans le cadre du C.P.J.E. de l'Isle de Noé, trois actions ont été menées dans les locaux.

- exposition d'été
- enquête "Etre Gascon en Gascogne Centrale" (cinq réunions
- exposition d'instruments de musique.

b) Association pour le Développement des Arts. (A.D.D.A)

Un premier protocole a été signé pour les animations du quatrième trimestre, concernant l'aide technique à la diffusion du programme d'Action qui devrait se renouveler en 1984.

c) Centre de Loisirs Garros

Une action d'accueil de jeunes urbains sur le milieu rural a été menée en collaboration avec cette association Auscitaine. La Fédération Départementale et le foyer rural de Saint Mont ont été le support d'accueil de cette action.

d) Coopérative d'Utilisation de Matériel Audio Visuel (C.U.M.A.V)

Nous avons participé à la mise en place de cette CUMAV qui réunitplusieurs associations départementales. Cette coopérative a été aidée par des dotations du Ministère de la Culture et du Temps Libre. La Fédération assurele secrétariat, cette structure devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 1984.

.../...

e) Réseau Sud

Le dépôt à l'antenne technique de Castéra Verduzan d'un magnétoscope dans le cadre de l'action de la CUMAV aidé par Réseau Sud permet d'apporter aux foyers une activité de loisir intéressante par l'organisation de réunion débat à l'aide des cassettes vidéo.

f) Collectif Informatique

Les services de la Jeunesse et des Sports Temps Libre grâce aux dotations régionales ont pu mettre sur pied un collectif d'utilisation du Micro Ordinateur. la Fédération partenaire se propose d'organiser en 1984 des stages de sensibilisation à la Micro Informatique.

g) Service aménagement de la Chambre d'Agriculture

Dans le cadre du programme F.I.D.A.R. la Fédération présente un dossier visant à renforcer les moyens de communication sociale dans les zones fragiles.

**********

**********

**********

Annexe 44. Frais pour concours de taille de la vigne, 1978

1978

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES FOYERS RURAUX DU GERS
B. P. 31
32001 AUCH CEDEX

Le Secrétaire Général

Monsieur Gérard TUJAGUE
SAINTE DODE
32170 MIELAN

ETAT DE FRAIS DE Mle LACOMME

- CONCOURS DE TAILLE DE LA VIGNE :
  - mercredi 18 janvier : AUCH/LAURAET/AUCH
    105 km x 0,40 F = 42,00 F
  - mercredi 25 janvier : VIELLA/AUCH/VIELLA
    110 km x 0,40 F = 44,00 F
  - mardi 7 février : AUCH/MONTESTRUC/AUCH
    42 km x 0,40 F = 16,80 F

TOTAL : 102,80 F

- STAGE DE SKI : (Solde -) 148,26 F

TOTAL : 251,06 F

Deux cent cinquante francs.

Bon pour payer

01.91032 L

Annexe 45. Coupure de presse, 1983

# Foyers ruraux

## Des actions innovantes

L'ensemble des foyers ruraux (104) adhérents de la fédération départementale assure chacun dans leur secteur une animation locale souvent très active. A l'échelon départemental, la fédération apporte son soutien ponctuelles par ses moyens techniques et l'aide des animateurs permanents.

Depuis quelque temps, des actions ont été privilégiées et un effort budgétaire important accepté. C'est d'abord la création du comité sportif départemental du milieu rural qui englobe toute l'action d'animation sportive menée avec les foyers ruraux de base. Emanation de l'Union sportive nationale du milieu rural, fédération affinitaire, le C.s.d.m.r. souhaite développer dans le cadre des activités de sports pour tous et de pleine nature la pratique de sports individuels, mais aussi collectifs. L'organisation de challenges divers en volley-ball, ski, tennis de table, etc., a pour but dans un aspect de complémentarité par rapport aux fédérations dirigeantes, de faire participer le plus de monde possible. Le jeu de quilles de six remis à l'honneur depuis une dizaine d'années, grâce à l'action de la fédération départementale des foyers ruraux, a permis de retrouver et de maintenir une tradition du patrimoine gascon. Le succès de nos différents challenges du jeu de quilles est là pour prouver le bien-fondé de notre démarche.

Une autre action qui tend à se développer, c'est l'aspect de rapprochement des hommes et des cultures. En effet, au cours de l'été 1983, ce fut d'abord trois stagiaires marocains qui firent connaissance pendant une semaine avec le monde rural gersois, suivis au mois d'août par de jeunes Polonais qui furent hébergés pendant trois semaines dans les foyers d'Aubiet, Bretagne-d'Armagnac et Saramon. Dans le même temps se mettait en place une action accueil de jeunes citadins de la Z.u.p. d'Auch dans les foyers de Saint-Mont et de Sauboires et ce, en 1984, grâce à l'équipement tente collective et hébergement de la fédération.

Au cours du mois de juillet, les ensembles de musique gasconne « La Saucisse de Saint-Michel » et « Lous Peilhots de Saramon » ont participé à un échange franco-allemand à Memmingen.

Dans le cadre des actions de l'Unesco, une troupe de jeunes Sénégalais du Sahel ont été accueillis dans les familles après le spectacle donné au foyer de Saramon.

Signalons enfin l'action de création d'écoles intercommunales de musique comme à Aubiet, Saint-Germé, Monfort et Orbessan.

Annexe 46. Projet de création de cinq circuits de cinéma itinérant, 1983

fdfr
GERS

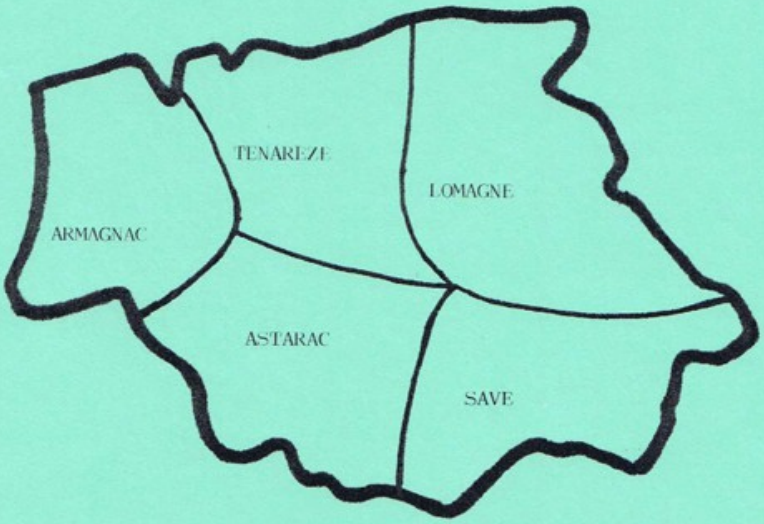
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

1983

PROJET

EN MILIEU RURAL DU GERS

CREATION DE CINQ CIRCUITS DE CINEMA ITINERANT .




Permanences 7 rue GAMBETTA - B.P 31 - 32001 AUCH Cedex - Tel: 05 01.48

## INTITULE DU PROJET :

**En Milieu Rural du GERS Création d'un Service Cinéma Itinérant**

## ORGANISME PROMOTEUR :

**Fédération des Foyers Ruraux du GERS**

## MOTIVATIONS :

Dans le cadre de la structuration de son Animation de Pays, la Fédération a mis en place en 1982 4 Antennes Techniques (centres de de Services pour les associations du Milieu Rural) réparties dans le Département, ces unitées équipées de matériel offset ont couvert, dans un premier temps, les services publicité et information des associations adhérentes. Aujourd'hui les besoins sont resentis dans le domaine audio-visuel et particulièrement celui du Cinéma 16 mm.

Déjà de nombreuses séances ont pu avoir lieu avec le concours de la cinémathèque du Ministère de l'Agriculture (films techniques agricoles) et du CEDFI (films documentaires). Ces sources permettent de satisfaire aux besoins d'un **CINEMA D'ANIMATION en particulier dans les écoles rurales, auprès d'asociations telles que les Foyers Ruraux (104 dans le GERS)** et d'associations culturelles, ou professionnelles diverses.

## OBJECTIFS :

Dans le cadre de ce nouveau service la Fédération souhaite apporter au milieu rural Gersois la possibilité d'accéder sans difficulté, à des **informations filmées.** de bénéficer d'un **cinéma d'animation** enfin de bénéficier d'un **réseau cinéma commercial** dans les zones non couvertes par les professionnels.

## LES MOYENS :

### a) SALLES :

Le Gers bénéficie d'un réseau dense de salles polyvalentes équipées, chauffées aptes à recevoir des animations de ce type.

### b) EQUIPEMENT TECHNIQUE :

Une dotation projecteur, écran, colleuse, est nécessaire dans chaque secteur pour le cinéma d'Information, le Cinéma d'Animation et pour le cinéma Commercial.

### c) PERSONNEL

Une personne à plein temps est nécessaire pour coordonner l'ensemble du dispositif sur les 5 circuits en appui sur les antennes techniques et le réseau des projectionnistes bénévoles.

## FONCTIONNEMENT I983

| CHARGES | | PRODUITS | |
|---|---|---|---|
| - Personnel (8 mois) | 56 000 | - Préfinancement du circuit par abonnements (5 circuits de 9 villages) | 9 000 |
| - Frais de déplacements | 8 000 | - Entrées circuit commercial (144 séances - Io F l'entrée) | 43 200 |
| - Locatio des films | I8 000 | - participation cinéma d'animation | 2 000 |
| - Frais de réexpédition des films | 3 500 | - Participation Fédérale | 20 000 |
| - Frais de Programmation | 2 000 | - Aide demandée aux Affaires Culturelles pour le lancement du projet | 23 300 |
| - Dotation amortissements | IO 000 | | |
| TOTAL | 97 500 | TOTAL | 97 500 |

## PLAN D'INVESTISSEMENT POUR I983

| EMPLOIS | | | RESSOURCES | |
|---|---|---|---|---|
| ARMAGNAC | projecteur colleuse ecran | I3 000 | Equipement Foyer de SAMATAN | II 000 |
| TENAREZE | une unité | I3 000 | Participation des antennes de Castéra, Aubiet, Sauboires | I2 000 |
| LOMAGNE | une unité | I3 000 | Participation de l'agence Régionale pour le cinéma | 40 000 |
| ASTARAC | une unité | I3 000 | | |
| SAVE | une unité en place | II 000 | | |
| TOTAL | | 63 000 | TOTAL | 63 000 |

Annexe 47. Création de six antennes techniques de pays, description de l'antenne de Castéra, 1983



# KASTERA



(LE FOYER RURAL)



# La Federation Departementale Des Foyers Ruraux

# Le Foyer De Jeunes Et D'éducation Populaire De Castera Verduzan

Dans le cadre du programme d'Action N° 16 (pap 16), la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers, soucieuse d'apporter des aides à ses associations mais aussi à toutes celles qui contribuent à l'animation du milieu rural, a mis en place un dispositif "d'aatennes techniques".

Ces centres de ressources sont définis ainsi dans le cadre d'une convention entre la Fédération et les pouvoirs publics :

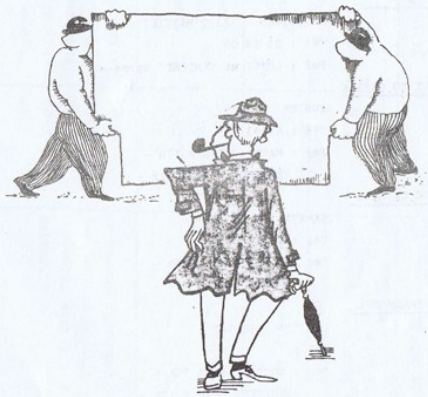
Le services offerts aux associations comporteront pour chaque antenne au titre de l'information sociale :

- un service accueil-renseignements sur les services sociaux offerts aux ruraux sur chacun des trois pays.
- un service renseignements et mise en relation avec les associations quelle que soit leur activité.
- un service permanent d'information au public (activités proposées par les associations continuellement mises à jour).
- un service de conseils administratifs et de liaisons avec les services départementaux compétents.
- un service de documentation traitant de tous les aspects de la vie en milieu rural.

au titre du support technique :

- un service d'impression de documents.
- un service de diffusion d'informations.
- un service de coordination et d'animation.
- un service de prêt et de maintenance de matériel d'animation.

Peuvent bénéficier des services offerts par les antennes l'ensemble des associations dont le siège et l'activité sont situés dans chacun des trois pays : Armagnac, Lomagne et Astarac.



## Permanences

Les Antennes Polyvalentes de Pays, mises en places par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux mettent à la disposition des Associations adhérentes, quels que soient leurs buts, un ensemble de services destinés à améliorer leur fonctionnement

Aujourd'hui, toute Association Gersoise a la possibilité, à moins de 25 kms de son siège, d'avoir recours aux services de ces Antennes

BAS ARMAGNAC :
SAUBOIRES - 32370 MANCIET
Tél : 08 54 08
Per : LUNDI et VENDREDI apres-midi

COTEAUX DU GERS :
AUBIET
Tél : 65 93 99
Per : MARDI - 14h à 17h -
VENDREDI - 9h à 12h -

PAYS DE LA SAVE :
SAMATAN
Tél : 62 54 32
Per : LUNDI - 9h à 13h -
JEUDI - 9h à 12h -

HAUT ARMAGNAC :
CASTERA VERDUZAN
Tél :
Per : LUNDI - 9h à 13h -
VENDREDI - 9h à 12h -

ASTARAC : SAINTE DODE - Ouverture en Septembre
RIVIERE BASSE : St MONT - Ouverture en Octobre/Novembre

## Participations

| SERVICE | QUANTITE | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| maquette 210 x 148 (A2)<br>maquette 210 x 270 (A4)<br>maquette 270 x 364 (B4) | à l'unité<br>à l'unité<br>à l'unité | 20 F<br>30 F<br>40 F | réalisation de la maquette, fourniture de la plaque offset et son traitement, lettres transfert. |
| frappe d'un texte, mise en page | la page | 12 F | quelle que soit la longueur du texte. |
| photocopie recto A4<br>photocopie recto verso A4<br>photocopie recto B4<br>photocopie recto verso B4 | l'unité<br>l'unité<br>l'unité<br>l'unité | 0,50 F<br>0,70 F<br>0,90 F<br>1,10 F | jusqu'à 50 exemplaires (offset au delà) |
| tirages offset recto A4<br>tirages offset recto verso A4<br>tirages offset recto B4<br>tirages offset recto verso B4<br>tirages papier cartonné | la centaine<br>la centaine<br>la centaine<br>la centaine<br>la centaine | 20 F<br>25 F<br>25 F<br>30 F<br>45 F | au dessus de 1000 tirages et pour des travaux répétitifs, avec deux couleurs, photos etc. nous consulter. |

## Participations

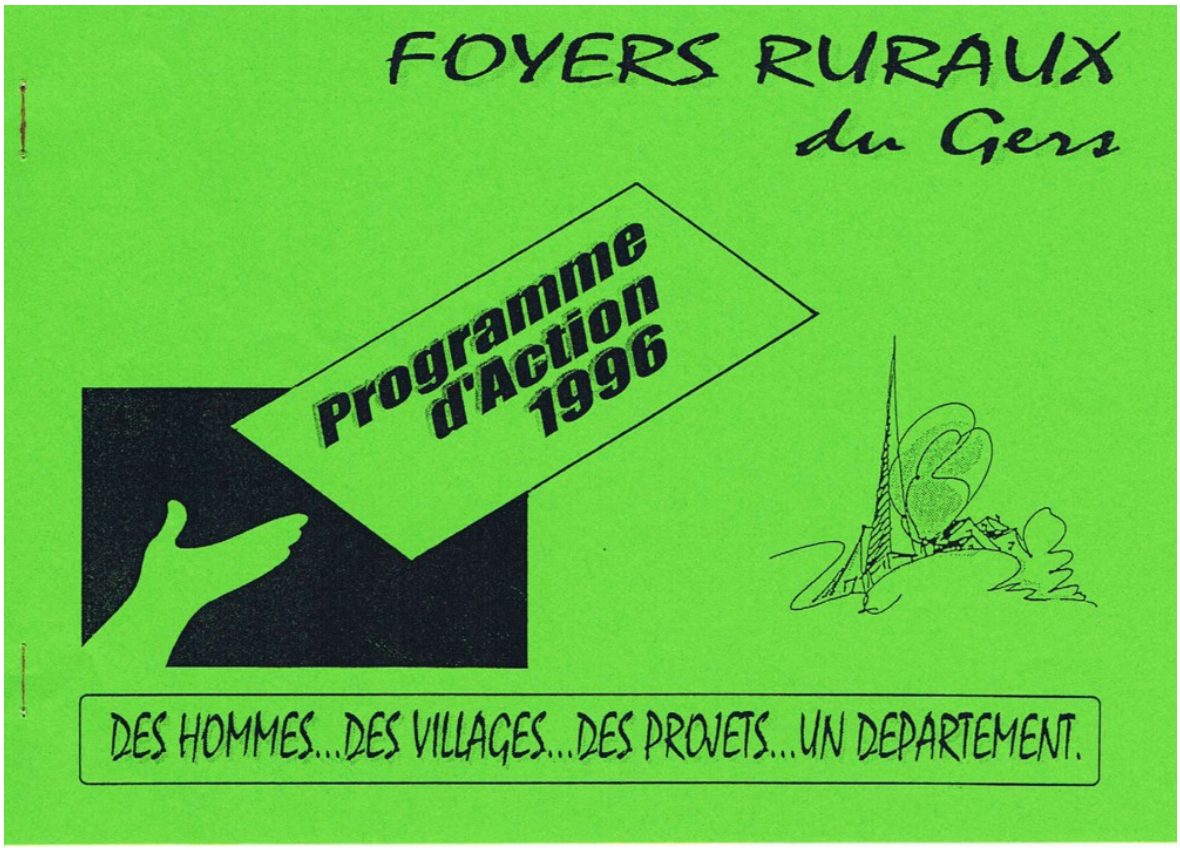
| SERVICE | QUANTITE | | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| l'heure d'animation (personnel mis à disposition) | l'unité | 35 F | pour les gros travaux, la tenue de comptabilité, une animation cinéma, audio visuel ... |
| sono extérieure 80 watts | l'utilisation | 150 F | il est important d'utiliser le matériel prêté avec beaucoup de soin et de nous signaler de suite si, lors d'une utilisation, un incident est intervenu, la bonne marche des services en dépend. |
| sono d'appel 30 watts | " | 35 F | |
| vaisselle pour 100 couverts | " | 50 F | |
| crépière | " | 60 F | |
| terrine les 100 | " | 50 F | |
| magnétoscope | | 70 F | |

# 1983



(IMP. FDFR. ANT.CASTERA)

Annexe 48. Programme d'action, 1996




***INTRODUCTION***

Pour la decennie 90, notre mouvement, lors du Congrès de MAUVEZIN le 24 Mars 1990 a retenu quatre axes de travail prioritaires pour la fin du siècle :

**L'ACCUEIL** : car au-delà des urgences qui prennent en compte les tendances lourdes de l'évolution rurale, il faut en positif souligner l'EMERGENCE d'une vie sociale nouvelle dans nos campagnes, un fait connu depuis de nombreuses années déjà par les Foyers Ruraux, notamment les Foyers périurbains.

**LA SOLIDARITE** : car à grands traits, à travers la structuration de la vie associative, la diversification de la demande sociale, se dessine peu à peu le GERS de l'AN 2000, département à trois vitesses, fait de zones désertifiées, de zones de peuplement et de services, enfin de "couloirs de vie" le long des axes majeurs de communication.

**JEUNESSE** : car c'est sur elle que peut se fonder la vie communautaire de demain en assurant aux générations qui viennent une place de choix dans la définition et la conduite de l'avenir.

**PATRIMOINE** : car c'est l'Indentité Culturelle et ses marqueurs qui face à la mondialisation des échanges et l'uniformisation, représentent les seules véritables balises des Individus. Etre citoyen du monde, c'est à l'évidence porter dignement sa culture Identitaire, pour aller vers les autres.

# LA VIE FEDERALE

Pour assurer le développement de ses ambitions, le mouvement social des Foyers Ruraux du Gers est en premier lieu consacré à l'organisation de la Vie Fédérale.

C'est en effet en regroupant les associations d'animation des villages gersois, en soutenant leurs actions locales, en légitimant leurs efforts de dynamisation que le réseau rural prend forme et puissance au service du tissu rural tout entier.

Pour un département dont la maille rurale se distend inéluctablement, l'animation rurale assure une réponse immédiate et chaleureuse à tous les bénévoles qui agissent au sein des Foyers Ruraux, des Comités des Fêtes, des Associations Culturelles Thématiques affiliées.

Le service de la vie Fédérale est animé essentiellement par le Délégué Départemental et la Déléguée Départementale Adjointe.

Ces permanents assurent l'accueil et le conseil aux responsables associatifs dans les domaines les plus divers : Droit social, Droit Public, Emploi, Assurances, Gestion, Gestion de personnel. Comptabilité, droit des dédits de boissons, relations publiques, Formation des Bénévoles etc...

Constitué de 147 associations adhérentes, regroupant lui-même 7000 adhérents Individuels le réseau est stable. Il progressera de 5 à 10 associations en 1996 grâce au secteur culture patrimoine qui fera l'objet d'une structuration particulière.
Au plan financier, le secteur supporte la moitié des frais de personnel et de fonctionnement soit la somme de 650.000 F




# LA VIE CULTURELLE ET LE PATRIMOINE

Ce secteur, difficile, qui situe le milieu rural comme non créatif et même plutôt à développer culturellement bénéficiera cette année d'une structuration forte.

La Fédération entend en effet soutenir durablement des associations thématiques qui de manière isolée jusqu'à ce jour portent le souci de tel ou tel aspect de l'identité culturelle gasconne : Association des Conteurs de Gascogne, Association pour la Culture Populaire en Pays de Gascogne, Association Patrimoine Passion, Association Vision d'Art, Association Terre et toiles, Association Radio Païs. Ces groupements pourront compter sur un appui logistique du réseau d'animation rurale et consacrer toute leur énergie au développement de leur cause.

Les actions traditionnelles seront maintenues ; villages en ribambelle, villages en fête, Prix de la Gasconnité, recherche sur l'Identité locale, recherche sur les légumes et arbres fruitiers anciens.

Un programme partenarial de 6 spectacles sera enfin développé avec l e concours de l'ADDA, ce programme "HESTAS" concernera 6 sites ruraux et sera l'occasion de promouvoir des spectacles identitaires ; 2 de Gascogne, 2 des terroirs de France, 2 de pays Européens.



# LA VIE DU SECTEUR JEUNESSE

La Fédération a souhaité developper des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse au sein d'une commission départementale spécifique.

Sur l'Initiative des services Jeunesse et Sports et répondant à la sollicitation du Ministère, le mouvement participera cette année encore au lancement et à la gestion du "Bus Infos Jeunes".
Unité mobile qui parachève le réseau des PIJ. (Points Information Jeunesse installés dans les chefs lieux de cantons et le BIJ.(Bureau Information Jeunesse) de la ville d'AUCH.

La Fédération proposera également la mise en place d'une ludothèque itinérante pour le secteur enfance.

Les actions ponctuelles concernant l'Alcoolisme chez les jeunes, la prévention routière seront menées avec des partenaires.

Enfin, il sera apporté une attention particulière à l'intégration des jeunes dans les Conseils d'Administration des associations locales.
La dynamique "Intergénération" sera ici largement soutenue.



VIE DU SECTEUR JEUNESSE 1996

60 000 F

# LA VIE DES SPORTS TRADITIONNELS

La Quille, reine du milieu rural, est aujourd'hui reconnue par tous. Elle ne signifie plus sport mineur pratiqué par quelques ruraux

Avec son Comité Départemental, son organisation, son calendrier de 250 concours, son règlement officiel, la Quille s'impose désormais comme un sport de convivialité et d'équipe, un outil d'animation privilégié des petits villages du Gers.

Cette ligne de conduite sera maintenue à côté du développement du Palet Gascon, suivant le même plan ; organisation de 45 concours, règlement départemental et promotion extérieure au Département.

Dans le cadre de l'action de sauvegarde des Jeux Traditionnels les pratiques diversifiées feront l'objet d'une recherche ; Rampeau, 21 maillets etc...




VIE DES SPORTS TRADITIONNELS 1996

125 000 F

# LA VIE DU SPORT EN MILIEU RURAL

SPORT EN MILIEU RURAL

VIE DU SPORT EN MILIEU RURAL 1996

175 000 F

Fortement structuré, dans le cadre du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural, nos pratiques répondent aux caractéristiques suivantes ; accessibilité physique et financière au plus grand nombre, accessibilité financière aux équipements sportifs, sports d'équipe, sports pour tous, sports santé, sport animation, sports liés au milieu.

Nos activités sportives habituelles seront développées en 1996 :

- la coupe départementale de volley-ball
- le challenge départemental de tennis de table jeunes et adultes
- le rassemblement sportif départemental
- la formation en ski alpin et gymnastique d'entretien
- la promotion des rencontres sportives des foyers ruraux ; Aubiet, Lauraet, Mauvezin, Montestruc, Saramon, Viella (affiches et assurance des regroupements).

En manifestation exceptionnelle nous organiserons cette année la finale nationale de Tennis de Table au Mouzon à Auch, en mai prochain. Cette rencontre regroupera environ 300 compétiteurs sur deux journées.

Nous nous attacherons à promouvoir également le site expérimental d'Orbessan comme base de loisir adaptée au milieu rural selon le concept "espace loisirs campagne" retenu dans le cadre régional des Foyers Ruraux.

Enfin, nous participerons activement au développement du dispositif "profession sport" en proposant les services de gestion ouverts depuis 1988.

# LE SOUTIEN DES PROJETS

LE SOUTIEN DES PROJETS 1996

40 000 F

Très souvent sollicitée, la Fédération ne peut répondre à tous les projets, qui lui sont soumis. Par principe, la structure départementale ne peut redistribuer les subventions qu'elle reçoit, procédure illégale car un crédit public ne doit pas échapper dans son utilisation à celui qui l'a voté.

Le soutien des projets continuera donc de s'effectuer dans les lignes du programme d'action sous l'autorité du Bureau Fédéral, soumis aux partenaires et présentant un intérêt intercommunal ou de rayonnement.

Pour les projets qui ne répondent pas à ces critères, la Fédération recherchera avec le Conseil Général le moyen de mettre en place une commission mixte d'aide à l'animation rurale.

# LES DEPENSES PREVISIONNELLES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Masse Salariale : | 3 permanents<br>2 C.E.S. | 35,60 % | 741 100 |
| Frais de siège de fonctionnement et de communication sociale | | 11,34 % | 236 000 |
| Cotisations structures et assurances du mouvement | | 10,44 % | 217 000 |
| Centre de Gestion du Personnel | | 19,94 % | 415 000 |
| Frais spécifiques aux animations fédérales | | 22,68 % | 471 900 |
| - Culture et Patrimoine | 71 900 | | |
| - Jeunesse | 60 000 | | |
| - Sport en Milieu Rural | 175 000 | | |
| - Sports traditionnels | 125 000 | | |
| - Soutien aux projets | 40 000 | | |
| | | | 2 081 000 |




# LES RESSOURCES NECESSAIRES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Autofinancement | Adhésions<br>personnel<br>services | 64,20 % | 479 000<br>80 000<br>777 200 |
| Subventions du Conseil Général | | 22,68 % | 472 000 |
| Subventions d'Etat | | 5,24 % | 109 000 |
| autres concours financiers | | 7,88 % | 163 800 |
| | | | 2 081 000 |



# LE BUDGET 1996

| | |
|---|---|
| - Cotisations | 207 000 F |
| - Achats fournitures | 90 000 F |
| - Travaux extérieurs | 69 000 F |
| - Autres charges externes | 120 000 F |
| - Impôts et taxes | 26 000 F |
| - Charges personnel FDFR | 715 100 F |
| - Charges personnel géré | 415 400 F |
| - Charges financières | 13 500 F |
| - Autres charges | 415 000 F |
| - Provisions | 10 000 F |
| TOTAL | 2 081 000 F |

| | |
|---|---|
| - Autres produits | 479 000 F |
| - Prestations de services | 250 000 F |
| - Produits CEGEPAR | 427 750 F |
| - Produits annexes | 111 450 F |
| - Subvent. d'exploitation | 732 800 F |
| - Transfert de charges | 80 000 F |
| TOTAL | 2 081 000 F |



L'AIDE SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL GENERAL

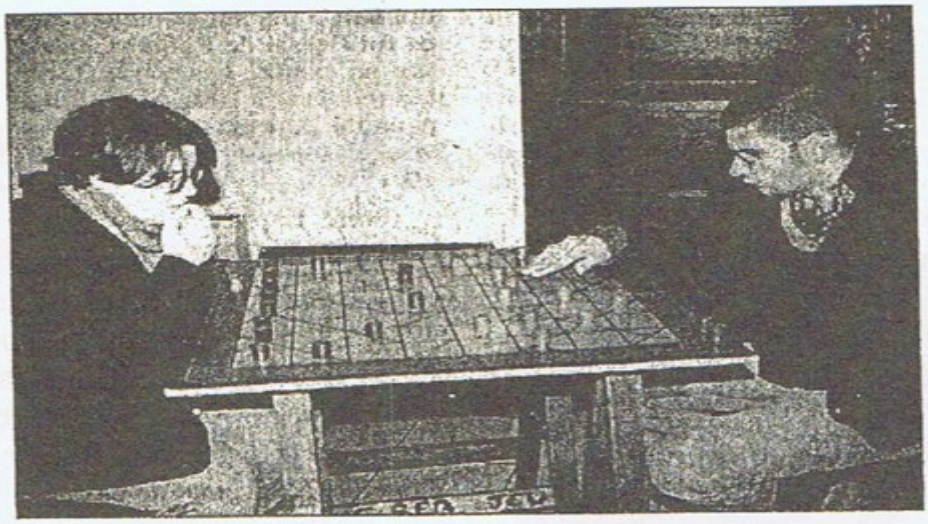
472 000 F

Annexe 49. *Bientôt une école nationale des jeux traditionnels*, La Dépêche du Midi, 2 février 1999

2/02/99 Dép.

Loisirs

# Bientôt une école nationale des jeux traditionnels



**Jeu de réflexion pour deux amateurs du genre.** – Photo « La Dépêche », Victor Réchou.

Les foyers ruraux qui ont remis au goût du jour les quilles et le palet, jeux ancestraux gascons, n'en resteront pas là. Jaqueline Bonnot qui représentait la fédération départementale a annoncé, dimanche, à l'occasion de l'assemblée générale de CREA jeu, la création d'une école nationale des jeux traditionnels sous couvert des foyers ruraux. Sans doute à l'horizon de l'an 2.000.

Une nouvelle qui conforte Anne Boulanger animatrice et présidente, depuis quatre ans, de l'association Création rencontre espace animation autour du jeu (CREA jeu) qui travaille en partenariat avec les foyers ruraux.

« Des osselets à la toupie en passant par le carom (billard hollandais) et le latroncule (jeu antique), nous pouvons proposer jusqu'à 70 jeux » déclare la jeune femme qui, par ailleurs poursuit des recherches sur les jeux du monde et leur parcours sur la planète et dans l'histoire.

Pour exprimer cette passion des jeux d'adresse ou de stratégie, CREA jeu va dans les écoles et participe aux manifestations départementales et régionales à caractère médiéval. Pour s'exercer régulièrement l'association, qui cherche un local, se réunit le deuxième mardi de chaque mois dans le café auscitain La Gargagnole.

Cette année, les étudiants de Lavacant-Beaulieu en BTS service en espace rural ont rejoint l'association dans le cadre de leurs études.

Si vous souhaitez rejoindre le mouvement contacter CREA jeu au 05.62.05.69.25 ou bien Anne Boulanger au 05.62.64.63.65.

Annexe 50. Yves Marrast, *Pepi lou bigneroun*

**Pepi lou bigneroun**

Atau, lou bigneroun, touts lios acabats,
S'estupec tout urous. Qu'ére asségurat,
Qué las bits, é sas frutes, qui aue tan coeytiuat,
Poden dise taben, qui aué tan hort aymat,
Pouyren biué encoère, à l'oustan, per lountéms,
Sé lou Ceu, menténguéué, soun arré-hilh balén !

L'obre d'aquet aujol, hilh dou païs Gascoun,
Qu'ére heyte sertout, dé l'art dou Bigneroun.
Atau, ser noste terre, l'omi séguis tout dret,
Lou camin qui l'agrade, coum s'ére heyt en d'eth.
E, quan bey, aci-bach, l'ultime ore arribade,
Qué hé, lou co leugé, la darrère camade,
Sé sab qué lou sende qui aué-e abiat,
Dab ardou é couratje, sera seguit mey tart !

Aquere istoere, simple, qu'aci bous ey countat,
Inspirade prou bin, la bigne, é l'Armagnac,
La fiertat dou trabalh, l'amou dé soun parsan,
Qu'ey l'istoère, dous simples, la bite dous païsans !

Pépi, é Peyroutin, qu'an heyt, qu'a ma faïçoun,
Qu'ey poudut rendé aumatje, à touts lous bignerouns !
En païs d'Armagnac... é sertout en aquét,
Qu'ere lou men déué, d'em tira lou berrét !!

Yves MARRAST
Président des Conteurs de Gascogne-
Sauboires
32370 MANCIET

Annexe 51. Aide aux Conteurs Gascons, 24 avril 1996

**FOYERS RURAUX**
**DU GERS**

Auch, le 24 avril 1996

**Mr. MARRAST Yves**
**Président de l'Amicale des**
**Conteurs de Gascogne**
**32370 SAUBOIRES**

Nos réf. :
AC/DP/1554

Objet :
Soutien Fédéral de l'action
"20 ans de contes en compte"

Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de vos actions d'animation, vous avez eu recours aux prestations du Service Communication Sociale mis en place par notre Fédération.

Ces manifestations entrent dans le programme "**PATRIMOINE, IDENTITE, CULTURE GASCONNE**" pour lequel la Fédération Départementale des Foyers Ruraux apporte son soutien.

Au titre de : "**20 ANS DE CONTES EN COMPTE**",
une aide exceptionnelle vous est attribuée.

Cette aide se traduit par la gratuité des services suivants :

- élaboration et tirage de 1000 dépliants 1/2 A4 recto-verso (510,00 F)
- élaboration des maquettes Affiches - programme - invitations (180 F)
- 180 affiches A3 (306 F)
- 230 invitations (138 F)
- Envois Conteurs, S.I., Invités (459 F)
- 130 Envois foyers et ass. (585 F)

Montant de l'aide : 2178 F

Nous tenons à vous féliciter pour le travail d'animation en faveur de notre patrimoine, de notre identité culturelle que vous développez au sein de votre association et dans notre Gascogne.

Par ailleurs, ci-joint à cet envoi, vous trouverez le bon de participation des 200 bulletins dont l'avance des frais d'édition est prise en compte dans le cadre du fond départemental de l'édition gasconne. Il vous appartiendra de régler cette somme au fur et à mesure de la vente des livrets.

Il nous serait agréable, à l'issue de votre manifestation, de recevoir un petit compte-rendu global accompagné de quelques documents (presse, photos) dans le but de valoriser votre initiative.

Vous renouvelant nos sincères félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Vice-Président de la F.D.F.R. Gers
Commission Cadre de Vie - Culture - Patrimoine
Alain LASSERRE
P/L L'animatrice
Patricia DELAPORTE

**Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers** | **Comité Départemental des Sports de Quilles du Gers** | **Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Gers**
Maison des Associations - 99 Chemin de Barran - 32000 AUCH - Tél. : 62.05.69.25 - Fax : 62.05.93.65

Annexe 52. 20 ans de Contes en compte, 20 et 21 avril 1996

# SAUBOIRES



## 20 ans de Contes en compte

## 20 et 21 Avril 1996

### SAMEDI 20 AVRIL

**17 H 00 CONFERENCE DE PRESSE**
Historique de l'Amicale
Présentation du livret de contes : "Réalités et Rêveries"
Appel des Conteurs pour la sauvegarde de la Culture Gasconne

**21 H 00 SOIREE GASCONNE (entrée générale : 40 F)**
***1ère Partie*** **: DIAPORAMA** présenté par M. Guy CASONATO conférencier :
"Le GERS au coeur de la Gascogne et des traditions"

***2ème Partie*** **: BAL avec "TICOTANTOHA"**

### DIMANCHE 21 AVRIL

**10 H 30 MESSE GASCONNE** par l'Abbé ROMAT
animée par les chorales de Ibos et de Séméac

**11 H 30 APERITIF** animé par les chorales, M. CASTANET et J.M. ESPINASSE

**12 H 30 REPAS D'ANNIVERSAIRE** ouvert à tous
(70 F - Inscriptions Tél. 62.08.52.90 ou 62.08.51.52)

**15 H 00 "SCENE OUVERTE"** (Chorales, Danseurs, Musiciens).

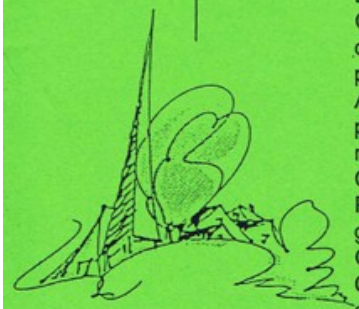
**AMICALE DES CONTEURS DE GASCOGNE**
**FOYERS RURAUX DU GERS**

Annexe 53. Flash Infos Culture, printemps 1996

# FOYERS RURAUX DU GERS

## PRINTEMPS 96

CULTURE FLASH INFO



Vive la nouvelle économie touristique de l'Armagnac et autres zones du Gers !

Depuis un certain temps, nos dirigeants départementaux orientent leurs actions vers un développement accru du tourisme gersois.

"Le bonheur est dans le Gers, c'est pas du cinéma !" devrait-on voir fleurir sur les panneaux publicitaires de la région.

Un convention vient d'être signée entre le Conseil Général, l'UDOT (Union Départementale des Offices de Tourisme) et le CDTL (Comité Départemental Tourisme et Loisirs).

Ce bonheur à faire partager au plus grand nombre s'appuiera sur les traits du "caractère vrai" de notre département : la fête, les paysages, le patrimoine, les valeurs humaines, les marchés.

Au fait, ces traits du "caractère vrai" du Gers, qui les porte en grande partie , ne serait-ce pas vous, ne serait-ce pas nous, à travers nos actions menées dans les Foyers Ruraux ?

Qui est le mieux placé pour préserver et mettre en valeur le riche Patrimoine rural sous tous ses aspects (architectural, ethnographique, gastronomique, linguistique,...) ?

Qui organise depuis des années des Fêtes à caractère ?

Qui se préoccupe de la qualité des paysages, de l'accueil, de la Vie tout simplement dans nos "déserts ruraux" ?

Qui prône depuis toujours la convivialité et l'entraide ?

Qui porte la mémoire des générations passées et est capable d'assumer cet héritage ?

Ne serait-ce pas le Foyer Rural ?

Personne n'a le monopole de porter seul le "caractère vrai" du Gers. Le combat à mener est économique et culturel : nous avons la matière première. A nous de montrer qu'en partenariat avec d'autres acteurs, nous sommes capables de transformer l'ordinaire en beurre. A nous de nous engager avec pugnacité dans la mêlée : ainsi nous serons reconnus, écoutés et respectés.

Telle est la nouvelle orientation de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux qui, après avoir assis solidement le sport en milieu rural, entend devenir un partenaire efficace pour le développement de la culture, du patrimoine, de l'identité gasconne dans le Département, pour ses associations adhérentes et avec elles, pour tout le Gers tout simplement.

Alain Lasserre
Vice Président de la FDFR Gers
Culture Patrimoine Identité

# CULTURE GASCONNE

## PRIX DE LA GASCONNITE : Qu'es aco ?

Extrait du registre des délibérations du Conseil Fédéral du 22 décembre 1987 :
"Considérant les propositions de la Commission Culturelle Fédérale en matière de promotion et de développement de la culture gasconne, le Conseil approuve les orientations et décide de créer le prix de la Gasconnité.
Celui-ci sera attribué annuellement par la Fédération pour récompenser les personnes physiques ou les organismes qui par leur action contribuent au renom de la Gascogne, de sa culture, de son identité".

**Un rappel des lauréats :**

**1987 : La Hount Hadeta** du Foyer Rural de Pavie pour la création du disque UEI e DOMAN
**1988 : La ville d'Auch** pour le rachat des collections gasconnes réunies par Mme Cécile Leygues Marie afin de créer à Auch un musée d'art et traditions populaires.
**1989 : Mr Daniel Hourquebie et Mr Gilbert Sourbadère** pour leur livre "Histoire de la révolution en Gascogne".
**1990 : Le Foyer Rural de Vicnau-Lialores** pour son travail effectué pour la renaissance du jeu traditionnel : le Palet Gascon avec un règlement adapté à un jeu d'équipe. Création du 1er Championnat du Monde.
**1991 : L'Amicale des Conteurs Gascons** pour la réalisation d'une cassette de contes Gascons et plus généralement leur oeuvre.
**1992 : Municipalité et Foyer Rural de Toujouse** pour la création du "Musée du Paysan Gascon".
**1993 : Les Bohaïres de Gascogne** pour la création de leur association regroupant 80 cornemuseux.

## PATRICIA HEINIGER à l'HONNEUR

Tous ceux qui oeuvrent pour la culture et le patrimoine gascon la connaissent bien, originaire du Foyer rural de Saint-Mont, elle a, elle aussi avec passion, consacré son temps, ses loisirs *(elle fait partie du groupe de musique traditionnelle "Tique Tantolha")* et ses études (maîtrise en ethnologie) à cette culture que nous défendons nous aussi, Foyers Ruraux du Gers.
Ce mardi 16 Janvier 1996, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles à Toulouse, elle a été promue "Docteur es lettre en sciences sociales" après avoir soutenu sa thèse, en présence d'un public relativement nombreux. Le titre était : "La Parole en Spectacle" et s'appuyait sur trois sujets : "Les Néo-conteurs, avec en particulier la référence à l'Amicale des Conteurs de Gascogne" ; ensuite, les Félibres, notamment autour de la famille Palay, et enfin "Les Pastorales". Tout fut dit avec fermeté mais aussi beaucoup d'émotion.
Toutes nos félicitations Patricia.

## 20 ANS DE CONTES EN COMPTES

Les Conteurs Gascons fêteront, le 24 Mars 96, 20 ans d'existence.
**Les 21 et 22 Avril 1996 à Sauboires**, fief de l'association, un week-end complet sera consacré à cet anniversaire.
Au programme : Colloque - Exposition - Vente de produits culturels - Concert - Bal et Repas Gascon

## PROMOTION JEUX TRADITIONNELS

**NOS JEUX DE QUILLES ET DE PALET PRESENTS AU FESTIVAL INTERNATIONAL DES JEUX A PARTHENAY (Deux-sèvres)du 8 au 13 Juillet 95.**

Grâce à l'association CREA Jeu et au Foyer Rural du Brouilh Monbert, un groupe d'adolescents ont animé pendant six jours les espaces de jeux de quilles et de palet gascon qui leur étaient attribués par l'organisation du festival. Sous la responsabilité de ces deux associations et encadrés notamment par Anne Boulanger, animatrice passionnée et dynamique de l'association CREA Jeu et Présidente du Foyer du Brouilh à l'époque, ils ont baigné dans l'ambiance du Festival en s'initiant également à de nombreux jeux présentés par des créateurs et des animateurs.
Cette expérience se renouvellera l'été prochain. Le petit groupe de jeunes est prêt à repartir et lance un appel à d'autres qui souhaiteraient participer à ce séjour, début juillet.
Renseignements : Anne Boulanger : 62.64.63.65.

**PROMOTION DE NOS JEUX QUILLES ET PALET 96**

Avec les Foyers Ruraux, une équipe partira également au Festival de jeux de Vals-les-Bains en Juillet, ainsi qu'en Basse-Normandie.

**INSCRIPTION AU CALENDRIER 1996 DE PALET GASCON**

Renvoyez la fiche d'inscription (dépliant violet) à la Fédération avant le 16 mars 96
**En 1996 : création d'un championnat départemental**
Seuls compteront pour le classement au championnat départemental les concours inscrits.

# ENVIRONNEMENT

**AVEC LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**
**NETTOYAGE DE PRINTEMPS : 23 ET 24 MARS 1996**

Pour la deuxième année consécutive, dans un soucis d'éducation et de sensibilisation aux problèmes d'environnement et dans le but de développer en France le sens de "l'éco-citoyenneté", le Ministère de l'Environnement renouvelle, les 23 et 24 Mars prochain, l'opération "Nettoyage de Printemps" lancé en 1995 et appelée à se reproduire chaque année, le premier week-end du printemps.
Il s'agit de mobiliser, sur l'ensemble du territoire, le plus grand nombre d'acteurs locaux - citoyens, associations, collectivités publiques, entreprises - pour nettoyer ou réhabiliter des sites (dépôts sauvages, berges de rivières, rives d'étangs, bois et forêts, bords de route, pistes cyclables, sentiers de randonnées, aire de pique-nique,...) puis transporter les déchets ramassés afin qu'ils soient valorisés ou éliminés par les filières appropriées.
Vous trouverez joint à ce flash infos un document vous expliquant comment participer.

*** AVEC LA FONDATION DE FRANCE**
**(Réseau de consultants en génie écologique)**
**"Un chèque-conseil"**

La Fondation de France lance un appel à projets pour contribuer à redonner un usage et une valeur aux espaces aujourd'hui abandonnés ou dégradés.
Avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation de France offrira aux lauréats un "chèque-conseil" qui leur permettra de bénéficier gratuitement de l'appui d'un consultant de son réseau.
Les missions confiées aux consultants seront de courte durée (entre 3 et 5 journées). Ces missions effectuées par des personnes qualifiées ont pour objectif d'apporter un regard extérieur.
Selon la demande du porteur de projet elles contribueront :
- à dégager les potentialités offertes par le milieu
- à tirer profit des expérimentations tentées par d'autres sur des problématiques similaires (avec ou sans succès !),
- à préciser un projet et des techniques d'animation qui sachent mobiliser les énergies et le savoir-faire du plus grand nombre d'acteurs locaux (agriculteurs, associations, écoles, collectivités locales,...).

Si vous êtes intéressés par cet appel à projet, nous vous invitons à prendre connaissance du dépliant joint. Les demandes seront étudiées au fur et à mesure de leur arrivée et ce, jusqu'au 31 Mars 96, date limite de dépôt des dossiers.

# VILLAGES EN RIBAMBELLE

**SOUTIEN ET PROMOTION DE VOS INITIATIVES CULTURELLES**

Afin de soutenir et de promouvoir vos initiatives culturelles saison 96, la Fédération renouvelle l'action "Villages en Ribambelle".
Nous vous rappelons qu'il s'agit de faire connaître, par une promotion commune, les spectacles, les activités de sauvegarde du patrimoine, les expositions et plus généralement toutes les autres animations culturelles que vous mettez en place cette saison 1996.
La Fédération se chargera de réaliser un dépliant général et de le diffuser dans différents points stratégiques "Tourisme" ainsi qu'à toutes les associations adhérentes au mouvement.
Vous pouvez également si vous le souhaitez demander la réalisation de 50 affiches A3 (42x29,7) auprès de notre service communication sociale pour aider à la publicité de votre animation culturelle et cela gratuitement.
Le peu de réponses l'année dernière en temps voulu n'a pas permis l'élaboration du "catalogue", mais par contre de nombreuses associations adhérentes ont pu bénéficier du tirage gratuit de leur publicité.
Nous vous rappelons que la Fédération met également à votre disposition du matériel d'animation (spots, petite sono, matériel audio-visuel). Pour cela , téléphoner rapidement pour réserver. Vous trouverez joint à cet envoi, la fiche technique que vous devrez nous envoyer au plus tôt avant le 15 Avril 1996.

# VILLAGES EN FETES

Pour faire connaître votre fête de village, rendez-vous de la convivialité rurale, renvoyez la fiche technique correspondante incluse dans ce flash infos Culture avant le 15 Avril 96,
Le collectage de ces informations servira à l'élaboration d'un dépliant : Villages en Fêtes qui sera joint à la brochure "Villages en Ribambelle".
(Si vous pensez qu'au 15 avril vous n'aurez pas le programme encore bien défini, téléphonez-nous ou renvoyez-nous la fiche avec la date de la fête et les activités principales.

## Fichier Arts Spectacles Animation

Afin de compléter et d'enrichir notre fichier, pour que toutes les associations adhérentes puissent bénéficier de vos ressources et "expériences" par rapport à des groupes musicaux, troupes théâtrales etc... , nous avons joint à ce flash, une fiche technique que nous vous invitons à compléter et renvoyer à la Fédération ; n'oubliez-pas d'y inscrire vos critiques, bonnes ou mauvaises. Ce collectage servira à l'élaboration d'un "Fichier-Conseil" *de Foyers à Foyers* ...

# AVEC NOS ASSOCIATIONS ADHERENTES

**CREA Jeu**
Association d'animation, adhérente à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux depuis 1995, CREA Jeu vous propose pour l'animation de vos manifestations ou de vos activités culturelles au village :
- **l'animation d'espaces jeux récréatifs, traditionnels** (voir dépliant joint)
- **l'animation spécifique de Carnaval** avec des ateliers pour enfants et l'organisation de la fête (voir dépliant joint)
- **l'atelier marionnettes ou l'atelier d'art plastique**

pour enfants ou pour adultes, le mercredi, le samedi ou en soirée.
N'hésitez-pas à prendre contact avec Anne BOULANGER au 62.64.63.65.

**SAMATAN :**
**SEMAINE VERTE / DU 23 MARS AU 2 AVRIL**
Un programme varié pour la 17ème du nom : conférences débat, randonnées, films, expositions.
Voir dans les détails le programme joint.

**GROUPE INTER-FOYERS RURAUX DU CONDOMOIS**
**"HESTA GASCONA"**
à LA ROMIEU LE SAMEDI 6 AVRIL 1996 / Danses gasconnes, "biathlon" quilles et palet, diaporama, repas et bal gascon (Voir le programme détaillé sur l'affichette ci-jointe à cet envoi).

# POUR VOS SOIREES....des idées...

**QUATRE REPORTAGES AUDIOVISUELS**
**- " Le Gers au coeur de la Gascogne et des traditions"**
Histoire et géographie, les Gascons, l'agriculture, le marché au cadran des bovins, les fêtes en période estivale, le battage à l'ancienne, Saint-Clar le tourin à l'ail, les vendanges, la distillation et le tonnelier, la chasse à la palombe, le gavage et le foie gras, le tue-cochon, la croustade, la chorale de Sauboires...

**- "L'Armagnac, la plus vieille eau-de-vie de vin du monde"**
Histoire et géographie, la vigne et les vendanges, la distillation, le tonnelier, l'alambic armagnacais, apprentissage à la dégustation d'un armagnac.

**- "La Bolivie le toit de l'Amérique"**
Géographie, naissance et histoire du pays, découverte d'un pays totalement différent du notre, la population, arts, culture, traditions, artisanat, langues, religions, flore et faune ...

**- "Chercheurs d'or et de pierres précieuses en Amazonie"**
La recherche de la fortune. Peu d'individus ont atteint l'objectif de leur rêve. Beaucoup y ont perdu la vie et d'autres ont vécu dans des conditions inhumaines guidés par leur espérance. C'est dans ce contraste que nous irons voir ces hommes en Amazonie dans un secteur entre le Nord-Est de la Bolivie et l'Ouest du Brésil.

Les projections "Diaporama" sont réalisées en fondu enchaîné
Présentation du thème, projection et débat sont menés par Guy CASONATO, conférencier.
La durée est d'environ 1 h 30. Le prix : 1500 F TTC
Pour de plus amples informations sur ces différents thèmes : FDFR Gers : 62.05.69.25.

**SPECTACLE MUSICAL JEUNE PUBLIC**
d'après **Georges de Cagliari avec ANDA**
- Darcy brasil et le sorcier grosbruits (3-8 ans)
- Bahia et les tambours d'Afrique
- Bouba et la forêt musique

(Dépliants disponibles à la FD)
**CONTACTS : ANDA - 61.41.32.95**

**Conte imaginaire coloré et musical**
**LE LUTIN DU REFLET avec L'ATELIER TERUFAN**
Public concerné : enfants de 4 à 77 ans
Contacts : Eve Riguet 62.67.72.19

**CAFE THEATRE avec EMBROUILLE A MINUIT**
Sketches, Parodies, Chansons, Bruitages
Un spectacle de 1h30 pour rire et se détendre...
Prix : 1500 F - Contact M. CAUHOPE : 62.05.73.90

Annexe 54. Attribution du Prix de la Gasconnité, 22 décembre 1987

**FOYERS RURAUX**
**DU GERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL FEDERAL

DU 22 DECEMBRE 1987

ATTRIBUTION DU PRIX DE LA GASCONNITE

"Considérant les propositions de la Commission Culturelle Fédérale en matière de promotion et de développement de la culture gasconne, le Conseil approuve les orientations et décide de créer le prix de la Gasconnité.
Celui-ci sera distribué annuellement par la Fédération pour récompenser les personnes physiques ou les organismes qui par leur action contribuent au renom de la Gascogne, de sa culture, de son identité."

**Conseil Fédéral du 7 Septembre 1998** :

"Très sensible au caractère novateur de la démarche entreprise (Histoire vue de la Région, part faite à la langue gasconne et participation des enfants), le Conseil Culturel décide d'attribuer le Prix de la Gasconnité 1997/1998 à l'A.D.P.L. - Association pour le Développement d'une Politique de la Lecture en milieu rural – pour la création du livre : "L'Histoire du Gers en Gascogne, pour la raconter aux enfants".

Pour le Conseil Culturel
La Présidente,

Véronique RANDE

Pour le Conseil Fédéral
Le Président,

Paul ANGELE

Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers
Comité Départemental des Sports de Quilles du Gers
Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Gers
Maison des Associations - 29 Chemin de Baron - 32000 AUCH - Tél. : 62.05.69.25. - Fax. : 62.05.93.65.

## PRIX DE LA GASCONNITÉ

| | | |
|---|---|---|
| 1987 | LA HONT HADETA | Création du disque UEI |
| 1988 | LA VILLE D'AUCH | Rachat des collections gasconnes réunies par Mme Cécile Leygues Marie pour la création à Auch d'un Musée d'Arts et Traditions Populaires |
| 1989 | D. HOURQUEBIE et G. SOUBADERE | Livre "Histoire de la Révolution en Gascogne" |
| 1990 | FOYER RURAL DE VICNAU LIALORES | Renaissance du Jeu de Palet Gascon et organisation du 1er Championnat du Monde |
| 1991 | AMICALE DES CONTEURS DE GASCOGNE | Cassette de contes gascons |
| 1992 | MUNICIPALITÉ et F.R. de TOUJOUSE | Création du Musée du Paysan Gascon |
| 1993 | BOHAÏRES DE GASCONHA | Création de l'association regroupant 80 "cornemuseux" |

**PROPOSITIONS PRIX DE LA GASCONNITÉ 97/98 : 7 réponses reçues**

| | | |
|---|---|---|
| 1 voix | LA SAUCISSE MUSICALE St MICHEL | CD de danses traditionnelles |
| 1 voix | RADIO PAIS GERS | Implantation de 2 emetteurs sur le Gers<br>Travail accompli depuis de nombreuses années |
| 2 voix | A.D.P.L. : Association pour le Développement d'une Politique de la Lecture en Milieu Rural | Ouvrage "l'Histoire du Gers en Gascogne" pour la raconter aux enfants<br>*Ce livre apporte un eclairage différents sur l'histoire*<br>*Chaque page est résumée en occitan* |
| 1 voix | CHORALE DE SAUBOIRES<br>Jacques Faget | Travail accompli depuis de nombreuses années<br>*Création 1979 de la "Misa occitana" de J. Lacome d'estalenx, création relayée par un disque commercialisé sous le label Auvidis*<br>*en 1981, la chorale a fourni le support musical du disque : "Uo damo qu'ey vengudo"* |
| 1 voix | FOYER DE MAUVEZIN - COMITÉ DE L'AIL | FÊTE DE L'AIL : programme :<br>*Concours de l'ail, Vide grenier, dégustation du Tourin, repas "tout à l'ail", bal et élection de la reine de l'ail* |
| 1 voix | YVES MARRAST | 2ème RECUEIL "Au coeur de la gascogne : les conteurs et les écrivains" |

Annexe 55. Statuts de l'association Ostau Gascon, 15 décembre 2000

# OSTAU GASCON

## STATUTS

**Associations pour la promotion du patrimoine dans le Gers**

### I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

**Article 1er** - Il est fondé entre les associations adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi 1901, ayant pour titre : "Ostau gascon".

**Article 2** - Elle a pour objet de coordonner et de valoriser les actions de ses membres, **notamment en matière de développement et de promotion du patrimoine, de la langue et de la culture gascons**. Elle peut elle-même proposer des actions transversales.

**Article 3** - Sa durée est illimitée.
Son siège social est fixé à la mairie d'Auch, département du Gers.

**Article 4** - Les moyens d'action de l'association sont : gestion administrative, publications, expositions, conférences, concerts, spectacles …

**Article 5** - L'association se compose des associations adhérentes qui devront être agréées par le conseil d'administration.
L'association comprend en outre à titre individuel des membres d'honneur qui n'ont pas voix délibérative.
Les associations adhérentes contribuent au fonctionnement de l'association selon les modalités ci-après :

- un droit d'entrée fixé par l'assemblée générale
- une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale

**Article 6** - La qualité de membre de l'association se perd :
1/ pour une association :

1° - par le retrait décidé par celle-ci conformément à ses statuts ;

2° - par la radiation prononcée, pour motifs graves ou refus de contribuer au fonctionnement, par le conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale. Le président de l'association est préalablement appelé à fournir ses explications.

2/ pour un membre à titre individuel :

1° - par la démission ;

2° - par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, sauf recours à l'assemblée générale. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications.

### II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

**Article 7** - L'association est administrée par un conseil composé de membres dûment mandatés appartenant à une association adhérente et désignés selon les modalités suivantes : 1 membre plus 1 suppléant par association adhérente, chaque membre ne pouvant représenter qu'une association.
Le conseil élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, et d'un trésorier adjoint.
Le bureau est élu pour 2 ans

**Article 8 -** Le conseil se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.
La présence des deux tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.
Il est tenu procès-verbal des séances.
Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

**Article 9 -** Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.
Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du conseil d'administration, statuant hors de la présence des intéressés ; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.
Les agents rétribués de l'association peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

**Article 10** – Lors de l'assemblée générale chaque association dispose d'1 voix.
Elle se réunit une fois par an sur convocation du président.
Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration.
Elle choisit son bureau qui peut être celui du conseil d'administration.
Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.
Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

**Article 11 -** Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.
En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

## III - RESSOURCES

**Article 12 -** Les recettes annuelles de l'association se composent :
1) des cotisations et des souscriptions de ses membres,
2) des sommes versées éventuellement par les membres bienfaiteurs,
3) des subventions de l'Etat, des organismes internationaux, des collectivités territoriales (organismes internationaux, régions, départements, communes), et des organismes publics,
4) des sources créées à titre exceptionnel5) des ressources diverses autorisées par la loi.

**Article 13 -** Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat et un bilan.
Chaque année, l'Assemblée Générale élit une commission de contrôle de trois membres qui fonctionnera jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année suivante. Toutes les pièces comptables nécessaires sont mises à dispositions du commissaire aux comptes 21 jours avant l'approbation du rapport financier.

## IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

**Article 14 -** a) les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart des membres dont se compose l'assemblée générale, proposition soumise au Bureau, au moins trois mois avant la séance.
b) le texte des modifications doit être communiqué aux membres de l'Assemblée Générale au moins un mois avant la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire prévue à cet effet.
c) l'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié plus un des membres qui la composent sont présents ou représentés. Si cette Assemblée n'atteint pas le quorum, une deuxième Assemblée Générale est convoquée au moins quinze jours à l'avance et elle délibère valablement quel que soit le nombre de ses membres présents ou représentés.

d) Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

**Article 15** - L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association est convoquée spécialement, doit comprendre au moins la moitié de ses membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours, au moins, d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

**Article 16** - En cas de dissolution l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Annexe 56. Convention de partenariat entre la FDFR et le CEDEOC, 15 décembre 2000



FOYERS RURAUX

Centre de Développement
Economique Occitan du Gers

**C.E.D.E.O.C. Gers**

# CONVENTION DE PARTENARIAT
# entre
# LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX du GERS
# et
# LE C.E.D.E.O.C. du GERS

**Entre:**

la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers, représentée par son Président Paul ANGELE, d'une part ;

**et d'autre part :**

le Centre de Développement Economique Occitan (C.E.D.E.O.C.) du Gers, représenté par sa Présidente, Anne BOULANGER d'autre part

**Il est convenu le présent partenariat comme suit :**

## I – Les fondements sociaux historiques

**I – 1 –** Emanation directe des actions et réflexions conduites au sein des Foyers Ruraux de Midi-Pyrénées, considérant qu'il n'y a pas d'économie sans culture et pas de culture sans économie, le C.E.D.E.O.C. du Gers s'inscrit dans le cadre des opérations concrètes d'implication du mouvement dans l'économie directe identitaire, l'économie solidaire en milieu rural.

**I – 2 – L'innovation**

Il en cela un outil nouveau, innovant, parfaitement inscrit dans les logiques de développement rural définies, prônées et soutenues par les Foyers Ruraux depuis leur création et particulièrement depuis le congrès d'Avignon en 1982.

**I – 3 – Les racines**

Dans le Gers, il s'appuie sur l'expérimentation conduite par un groupe culturel dont les racines sont l'Amicale des Conteurs de Gascogne, l'Institut Culturel de Gascogne, l'association pour la Culture Populaire en Gascogne, l'association C.R.E.A. Jeu, l'association « Serradas Gasconas », le Foyer Rural de Samatan, les Foyers Ruraux d'Estang, Toujouse, Monguilhem, Monlézun d'Arm, Le Houga, Mauvezin, Samatan, Haget-Beccas, Larressingle, Castelnau Barbarens, Castelnau d'Auzan, Saint-Michel, Saint-Mont, Saint-Clar, Avezan, Saint-Germier, Castex d'Arm., Sauboires, Margouët-Meymes, Eauze, Saramon, Orbessan, Montestruc, Pavie, Lagardère, Gondrin, Plaisance, Perquie, UTERIA, Bretagne d'Arm., Lagraulet, Thoux.

**I – 4 – Le chemin des autres**

Le C.E.D.E.O.C. du Gers s'appuie également sur l'expérimentation « Promo-terroirs » inspirée de l'action dynamique menée par l'U.P.C.P. dans le cadre de la Maison des Ruralies (Niort) et du franc succès de « ART VILLAGE » secteur des produits de Gascogne diffusés par la CAMIF (coopérative des fonctionnaires).

**I – 5 – L'éthique**

Au niveau de l'éthique et dans le contexte dénonçant la « mal bouffe », il représente le moyen d'action du mouvement pour participer au débat citoyen et d'éducation populaire qui touche au droit des peuples d'être correctement alimenté avec les exigences de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaire.

**I – 6 – Le devoir de faire**

Issus du terrain, les Foyers Ruraux ont le devoir de défendre et de promouvoir les richesses des terroirs : le C.E.D.E.O.C. est leur outil.

## II – MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT

**II – 1 – <u>Moyens humains</u>**

La Fédération, dans le cadre du programme annuel validé en commun délèguera le personnel fédéral, au niveau convenu.

**II – 2 – <u>Moyens techniques</u>**

La Fédération délèguera les moyens techniques nécessaires au programme d'animation validé en commun.

## III – MOYENS FINANCIERS

Le C.E.D.E.O.C. développera ses propres moyens financiers, sans qu'il puisse être fait obstacle à ses demandes au motif qu'il est en liaison avec les Foyers Ruraux.
Dans chacune des actions prévues, une aide financière fédérale pourra être envisagée ainsi qu'il est pratiqué pour toutes les autres instances du mouvement.

## IV – PROGRAMMATION

Le C.E.D.E.O.C. s'engage à faire aux services fédéraux, dès Septembre de chaque année, ses prévisions annuelles. Dans le cadre du budget général d'engagement, il sera défini au plus tard au 1er Janvier, les moyens délégués sur les différents points.

## V – ANNEXE ANNUELLE

L'annexe annuelle à la présente convention, précisera le programme et les moyens délégués.

Pour la F.D.F.R. du Gers
Le Président,

Paul ANGELE

Pour le C.E.D.E.O.C. Gers
La Présidente,

Anne BOULANGER

Annexe 57. Assemblée Générale, rapport d'activités, 20 mai 2016

# Mouvement des Foyers Ruraux du Gers

## Associations d'animation et de développement rural

FOYERS RURAUX du Gers




## Assemblée Générale 2015

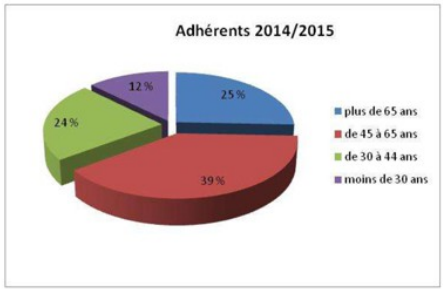
Vendredi 20 Mai 2016 à SAINT JEAN POUTGE

**Rapport d'Activités**

## Le réseau départemental aujourd'hui

Notre réseau regroupe aujourd'hui 80 associations adhérentes :

- 71 Foyers Ruraux
- 1 association recherche et patrimoine
- 3 associations sportives
- 5 associations de quilles au maillet




Pour les adhésions individuelles, nous comptabilisons 3 354 membres répartis sur les structures locales du département.

Le mouvement enregistre comme les saisons passées un nombre plus important de licenciées féminines (64 %) plus significativement sur la tranche des licenciées adultes (une progression de 10 % sur les 5 dernières années).

Le schéma ci-contre fait apparaître la répartition des licenciés par tranche d'âge avec une large part de nos licenciés pour les 45 / 65 ans.

Notre mouvement repose avant tout sur une dynamique de bénévoles, soucieux d'un milieu rural vivant, ils animent les structures locales en proposant un large choix d'activités culturelles et d'expression, de patrimoine et d'environnement, sociales et éducatives, récréatives et festives, sportives et de pleine nature…

Ces lieux d'échanges et d'initiatives où se pratiquent des activités librement choisies, jouent un rôle important dans le rayonnement de l'animation rurale et du développement des territoires.

La Fédération se doit d'encourager cette volonté d'agir et de répondre aux préoccupations de l'ensemble des bénévoles œuvrant en milieu rural.

# Actions réalisées en 2015

## Valoriser l'engagement associatif

- Affirmer l'action citoyenne au service de la vie locale
- Favoriser la vie démocratique de nos structures
- Former des bénévoles
- S'inscrire dans des démarches solidaires

### Accompagnement des structures adhérentes et des bénévoles (écoute, médiation, étude ou suivi de projets...)

**1 – Représentation et rencontres des dirigeants associatifs**

Les membres du Conseil d'Administration fédéral participent par secteur aux événements locaux ainsi qu'aux assemblées générales des foyers ruraux. Cette représentation sur l'ensemble du réseau est nécessaire pour être en lien avec nos adhérents, pour mieux les connaître et être à l'écoute de leurs préoccupations.

En terme de fonctionnement statutaire, des réunions de médiation sont parfois nécessaires pour clarifier le fonctionnement associatif, des questions de responsabilités des dirigeants et conseils sur la réglementation.

**2 – Une équipe au service des associations**

Les services fédéraux répondent régulièrement à des sollicitations individuelles des adhérents sur des points de fonctionnement, l'aide administrative sur dossiers, projets ou demandes spécifiques :

- aide à la création de structures foyer rural
- aide à la constitution de dossier de demandes d'agréments, petits équipements sportifs….)
- accompagnement pour la saisie en ligne des adhérents (logiciel GESTANET)
- appui à la vie institutionnelle (élaboration de statuts, règlement intérieur, démarches administratives…)
- déclarations d'activités spécifiques (utilisation de la voie publique : courses sur route ; ball-trap, randonnées 4X4...)
- gestion des dossiers « sinistre » auprès de l'assureur national (R.C. et accidents corporels des adhérents)
- service de reprographie auprès des adhérents

**3 - C.E.G.E.P.A.R. – gestion des personnels d'animation rurale** (professionnalisation des intervenants culturels et sportifs...)

Ce service assure la gestion des personnels des associations employeurs intervenants culturels ou sportifs à partir du logiciel IMPACT EMPLOI mis en place par l'URSSAF.

En 2015, 11 postes d'animation (professeurs de musique, de gymnastique d'entretien, d'arts plastiques…) sur l'année ou à la saison, sont répartis sur 7 associations employeurs. Cet appui auprès des dirigeants associatifs porte sur l'ensemble des obligations en matière d'élaboration des contrats de travail, des déclarations sociales, bulletins de salaires et documents annexes. Ainsi, les responsables associatifs sont assurés de rester en conformité avec la réglementation et le droit du travail pour l'encadrement professionnel des activités qu'ils proposent à leurs adhérents.

**4 - Formation des bénévoles :**

La Fédération des Foyers Ruraux du Gers propose régulièrement à ses adhérents des sessions de formations thématiques organisées sur les bassins de vie du département. Depuis 3 ans, nous faisons partie du comité de pilotage mis en place par la Délégation Départementale à la Vie Associative (DDSCPP du Gers). Ainsi, un programme mutualisé avec l'ensemble des réseaux départementaux est établi chaque année et permet à tous les bénévoles œuvrant au sein d'une association de participer aux formations programmées.

En 2015, la Fédération a proposé la mutualisation des thèmes suivants :

- La recherche de financements des associations (intervention de Mr. Amor AYOUNI du CLAP Midi-Pyrénées) – CONDOM le 26 Novembre 2015 (permettre aux dirigeants de connaître, développer et diversifier les différentes sources de financement)
- La gestion administrative d'une association (dématérialisation des démarches et demandes de subvention dans le cadre du programme de simplification de l'administration) – présenté par le Mouvement à AUCH le 17 Novembre 2015 et de manière individualisée auprès des adhérents.

Ces formations gratuites, sont financées en partie dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative.

### S'inscrire dans les démarches solidaires

La coordination départementale de l'AFM Téléthon et le mouvement rural du Gers s'associent chaque année pour mobiliser l'ensemble du réseau et accompagner les structures adhérentes dans les manifestations de soutien organisées. Une diffusion sur le site fédéral a accompagné les actions menées par les foyers engagés.

## Contribuer à l'animation et au développement de nos territoires ruraux

- Promouvoir l'identité et la culture gasconne
- Répondre à des enjeux de société par une démarche éco-citoyenne
- Fédérer des initiatives locales

### Sauvegarde de la pratique de la langue en terroir gascon

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers est fortement engagée dans la sauvegarde et la valorisation de l'identité culturelle gasconne.

Nos objectifs : - développer et réactiver la pratique de la langue gasconne auprès d'un public jeune.
- favoriser le lien social intergénérationnel sur le thème culturel identitaire.
- transmettre le patrimoine culturel gascon par les échanges des locuteurs.

**1 - Bilinguisme précoce :**

Associée au collectif des acteurs associatifs et institutionnels Gersois, piloté par le service culture et langue occitane du Conseil Général du Gers, la Fédération des Foyers Ruraux du Gers s'est engagée dans le projet « Bilinguisme précoce ».

Pour ce faire, un atelier itinérant a été créé : « Bilinguisme précoce » et « Vie et Savoir Faire d'autrefois en milieu rural ».

Il s'agit d'ateliers de fabrication d'objets à partir d'élément de la nature : « l'Art Paysan » : maïs, ail, fleurs…. associant la langue et la tradition gasconne, la création d'histoires, comptines, témoignages de la vie autrefois dans notre Gascogne et astuces de la vie courante….

. Intervention dans les relais des assistantes maternelles

Grâce à un partenariat avec le Relais des Assistantes maternelles et responsables de structures « petite enfance » cet atelier a été intégré lors de :

- « Matinée gasconne » à Castéra-Verduzan le 3 Juin 2015 (communauté de communes Cœur de Gascogne)
- Journée Départementale des Assis. Maternelles, à Eauze le 17 Octobre 2015

Une animatrice est intervenue auprès d'assistantes maternelles, d'éducatrices, d'animatrices. Largement ouvert au public, des mères de famille ont pu être initiées à cet atelier, créant ainsi un espace de vie.

### Sauvegarde de la pratique de la langue en terroir gascon

. Intervention dans les T.A.P.

Une convention d'animation, signée entre la Mairie et le Foyer Rural de MONTESTRUC, du 2 Novembre au 17 Décembre 2015, a permis à plus d'une vingtaine d'enfants, sur 2 niveaux de classes, les lundis et jeudis pendant 1 h 30 de bénéficier de cet atelier itinérant.

Des supports techniques sont venus appuyer les interventions des deux animatrices :

projection d'un film d'animation relatant un conte du terroir « Jean de l'ail » de Jean-Claude Ulian, en français et en occitan. Créé à partir de personnages et de décors en tête d'ail et maïs il est le fruit d'ateliers similaires menés auprès des enfants.

exposition « Al Pais » : collecte iconographique sur la mémoire en pays d'Armagnac.

Des demandes sont en cours pour l'année 2016 pour renouveler ce projet, soit dans le cadre des Temps d'Activités Péri-Scolaires, soit en Centre de Loisirs ou interventions ponctuelles dans les écoles primaires.

**2 – L'Ostau Gascon :**

La Fédération s'est engagée dans la relance du collectif « **L'Ostau Gascon »** avec plusieurs partenaires.

Il a pour objectif la coordination et la valorisation des actions de ses membres, en matière de développement et de promotion du patrimoine sous toutes ses formes : tout particulièrement la langue occitane de Gascogne, mais également d'autres langues qui contribueraient à l'expression de la culture gasconne.

La Fédération des Foyers Ruraux est représentée par Jacqueline BONNEAU, secrétaire du collectif.

**3 - Action de coopération avec Ràdio País :**

Dans le cadre de la promotion et de la diffusion de l'information de la culture et de la langue occitane de Gascogne, la Fédération des Foyers Ruraux a convenu avec Ràdio País, la diffusion sur ses antennes d'une chronique hebdomadaire de 30 mn. produite à partir d'extraits des DVD thématiques réalisés lors de l'opération « Au País » menée par la Fédération en pays d'Armagnac (opération de collectage sur 7 cantons du pays, retraçant la vie d'autrefois (traditions, comptines, chants….).

## Les Jeux Traditionnels de Gascogne

Grâce à notre réseau d'animateurs bénévoles, répartis sur l'ensemble du territoire gersois, et la mise à disposition de notre animatrice du centre des jeux et sports traditionnels d'Occitanie (service de la Fédération des Foyers Ruraux) pour la coordination et également des interventions de terrain plusieurs actions ont pu être menées :

**I – Développement des Jeux Traditionnels auprès des jeunes**

Faire connaître et développer la pratique des Jeux Sportifs traditionnels de Gascogne dans les écoles, les TAP, les Centres de Loisirs : Palet Gascon, Rampeau de l'Astarac et Quilles au Maillet.

- **Animation dans les écoles, les TAP, les Centres de loisirs**

Grâce à nos joueurs-animateurs bénévoles et notre animatrice possédant l'agrément de l'inspection académique, des séances d'initiation **QUILLES AU MAILLET, PALET GASCON et RAMPEAU DE L'ASTARAC** ont pu être dispensées dans les écoles. De nombreuses interventions également en TAP et Centre de loisirs.

-**11 interventions dans les écoles** : Ecole Monge à Fleurance, école Pasteur à Fleurance, Ecole de Duran

Cette année aussi, notre action a dépassé les frontières de notre département pour initier les enfants des écoles du Lot et Garonne : notamment l'école de Francescas ; de la maternelle au CM2 tous les enfants ont pu découvrir et jouer aux Quilles au maillet, Palet Gascon et Rampeau de l'Astarac. Une fête de l'école en fin d'année permettant aux enfants d'initier à leur tour les parents au maniement de ces jeux a finalisé ce projet.

- **32 interventions en TAP** : Solomiac, Céran, Goutz, Montestruc, Orbessan, Ornézan
- **8 interventions en Centres de Loisirs** : Seissan, Monferran Savès, Fonsorbes (31)
- **6 actions partenaires** (CREO 32, Office Tenarèze)

Au total, pour ces animations auprès des enfants c'est :

- **57 interventions effectuées auprès de 885 enfants du l'école maternelle au CM2**

Formation des personnels encadrants et initiation aux enfants sur 3 à 4 séances, mobilisant 1 à 4 animateurs suivant le nombre d'enfants

- **14 animateurs bénévoles mobilisés sur des durées de 1 à 2 heures par intervention.**

- supports utilisés : panneaux d'expositions, dépliants, Vidéos, et dossiers pédagogiques sur les jeux traditionnels remis afin que les instituteurs ou éducateurs sportifs puissent continuer notre travail d'initiation.

Du matériel, quilles, maillets, palets gascons, a été prêté également pour des cycles d'apprentissage.

Ces actions menées auprès des enfants restent un succès pour la sauvegarde de notre patrimoine et le développement des jeux traditionnels.

## Les Jeux Traditionnels de Gascogne

**II – Formation « Les Jeux traditionnels : un patrimoine à transmettre »**

- **Formation des animateurs et intervenants**

En partenariat avec la DDCSPP du Gers, nous avons organisé une formation dédiée aux intervenants - agents territoriaux, animateurs, enseignants, coordonnateurs, bénévoles associatifs- le 12 Mai 2015 à Montestruc.

Objectif : Les jeux traditionnels représentent un monde de diversité, c'est une ouverture sur d'autres cultures. Ils ont ou avaient différentes fonctions : régulateur de tension - intégration- socialisation. Ils sont l'expression d'une façon de vivre et d'agir : entrer en contact et communiquer.

Notre but est de transmettre ces valeurs aux différents acteurs éducatifs. Egalement de les initier, de les former aux jeux traditionnels de Gascogne : Quilles au Maillet, Rampeau de l'Astarac et Palet Gascon. Faire découvrir d'autres jeux traditionnels.

8 stagiaires -essentiellement des animatrices de Centres de Loisirs Communautés de Communes - ont participé à cette formation qui comprenait une partie théorique sur les jeux traditionnels (place, rôle, diversités des jeux de quilles, pédagogie auprès d'un public jeune. Témoignages) et une partie pratique (découverte de nos jeux traditionnels, mise en place d'une animation, approche d'autres jeux traditionnels)

Moyens mis en œuvre : 2 intervenants bénévoles de notre association, 1 animatrice salariée coordinatrice pour le suivi des stagiaires et la présentation des jeux traditionnels d'autres régions, 1 Parc de matériel : Jeux de Gascogne et jeux traditionnels d'autres régions , Dossiers pédagogiques, exposition et documentation

Suite à cette formation, des stagiaires nous ont sollicités pour des prêts de jeux, d'autres ont mis en place une journée « jeux » dans leur Centre de loisirs et demandé notre aide pour la mise en œuvre.

**III – Actions avec nos partenaires**

- **L'office de Tourisme de la Ténarèze** : Un partenariat avec l'OT permet aux écoles en visite à Larressingle de découvrir nos jeux traditionnels : Cette année : Les écoles de Toulouse(31) Monbéqui (82), Caussade (82), Auch (32- Pont National), Onesse Laharie (40) ont bénéficié de cette prestation, soit 156 enfants.

- **Action avec le Conseil Départemental du Gers** à Auch pour les délégations Tchèques le 15 avril 2015 et Ecosse-Irlande le 20 mai 2015 : « découverte d'un patrimoine avec initiation et organisation de mini-tournoi Quilles au maillet et Palet Gascon. »

## Animation du Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie (CJSTO) :

43 actions ont été réalisées sur l'année 2015

- Actions d'animations ludiques en milieu rural : à partir des jeux traditionnels du monde, diverses animations ont été assurées auprès des villages ou comités d'entreprise, centres d'accueil spécialisé... (actions permettant de connaître le jeu et son identité culturelle, l'inter-génération et la découverte.
- Prêts et vente de jeux de quilles et de palet gascon auprès d'associations et de particuliers
- Actions de développement des jeux traditionnels (initiations auprès des CLSH et animations auprès des lieux d'accueil touristiques)
- Soutien aux actions de nos adhérents et animations de nos projets (Journée de la Transhumance à Toujouse et Foire de la Sainte-Catherine à AUCH)

## Valorisation des espèces anciennes fruitières et aromatiques et patrimoine culinaire gascon, ateliers créatifs paysans

- Foire de la Sainte-Catherine à Auch le 22 Novembre 2015.
  Cette foire, outre la vente d'arbre fruitiers anciens, permet d'apporter des conseils sur les jardins, d'échanger, de présenter des expositions « nature » telle que l'exposition de champignons avec la Société Mycologique Gersoise. La documentation, les fiches techniques sur les arbres, les fruits et les recettes gourmandes de Jean-Louis Dutrey sont toujours présentes et de précieux conseils.
  Cette année, un atelier greffage a enrichi l'édition 2015 et a attiré l'attention d'un public venu en nombre.
- Ateliers Art Paysan : cet atelier itinérant animé par Jacqueline Bonneau propose le « savoir-faire » d'autrefois : réalisation d'objets, compositions florales à partir d'éléments naturels (tressage de maïs, roseaux, fleurs des champs…). Il a été sollicité cette année par plusieurs associations locales.
- « Passatges » : Un passage - passatges en occitan -symbolise l'action de traverser un lieu, de sortir de chez soi pour aller à la rencontre de quelqu'un ou de quelque chose, pour connaître, découvrir, échanger. Initiée par la Fédération Régionale des Foyers Ruraux Midi-Pyrénées, le concept est simple: proposer des journées originales et conviviales de découverte des territoires midi-pyrénéens, par les yeux et la voix des habitants avec la collaboration des Fédérations et Foyers Ruraux des 8 départements.

  En 2015 : participation à la Journée Rétrospective (2007-2014) autour d'un débat sur le **« tourisme concerté »** et mise en œuvre par la Fédération du Gers d'un « Atelier participatif culinaire », notamment sur les préparations traditionnelles autour de l'ail et du foie gras.

## Nouvelle territorialité

**Participation à la création de la nouvelle Fédération des Foyers Ruraux Midi-Pyrénées dans la perspective de la mise en place de la région Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon en 2016.**

Prenant en considération la nouvelle organisation territoriale, les Fédérations Départementales fortes de leur implantation dans chacun des 13 départements, de leur vitalité et de leurs compétences, ont proclamé leur volonté de poursuivre leur mission d'animation globale et d'éducation populaire du monde rural et péri-urbain. Les administrateurs fédéraux du Gers se sont impliqués durant cette année 2015 dans ce travail de mise en cohésion régionale.

Cette nouvelle union régionale constituée, permettra de mutualiser, coordonner et valoriser les moyens humains et matériels ainsi que ceux des Foyers de base communaux et intercommunaux.

## Games.Net – Projet Européen et Jeux Traditionnels

Adhérente de l'Association Européenne des Jeux et Sports Traditionnels (A.E.J.S.T.), la Fédération des Foyers Ruraux du Gers a finalisé en 2015 le projet dans lequel elle s'était engagée depuis Mars 2014 avec 13 autres partenaires issus de 8 pays membres (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, République Tchèque, Bulgarie, R. de Malte).

Chaque délégation devait impliquer un groupe de jeunes dans une démarche de recherche interactive sur l'origine des pratiques des jeux traditionnels propres à leur territoire.

La Fédération des Foyers Ruraux a choisi de travailler avec un groupe de jeunes de 19 à 21 ans en insertion, suivi par la mission locale pour l'emploi du Gers sur la Communauté de Communes du Grand Auch. Véritable défi pour ces jeunes en rupture scolaire, qui ont du s'adapter malgré des problèmes de communication, des difficultés à travailler en groupes.

Après plusieurs séances d'animations au gymnase Carnot, encadrés par Sophie MEDIAMOLE (coordinatrice Sport Santé), et dispensées par Patricia DELAPORTE et Jacqueline BONNEAU, ils se sont appropriés les jeux de Quilles et le Palet Gascon, ce qui leur a permis de finaliser leur projet.

En Italie, la FIGEST (Fédération Italienne des Jeux et Sports Traditionnels), porteuse du projet européen, organisait l'accueil de toutes les délégations du 23 au 25 Mai 2015 à Narni en Italie. A cette occasion un Festival a permis à chaque pays de faire des démonstrations de leurs jeux et d'échanger autour des pratiques locales. Plus officiellement, l'ensemble des groupes était réuni lors d'une conférence au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer sur les projets réalisés.

Forts de cette expérience, ces jeunes ont poursuivi leur action en acceptant de participer aux Journées Santé d'Auch en lien avec les Foyers Ruraux, engagés sur cet événement et ont accompagné les visiteurs, dans la découverte des jeux sur le stand aménagé à cet effet.

## Recensement de l'engagement du réseau dans les «Journées Nature Midi-Pyrénées»

Sollicitation de notre réseau pour la participation à ces journées, recensement des actions sur le site fédéral et organisation de 2 actions fédérales :

**- Randonnée Départementale des Foyers Ruraux : « A la croisée des chemins mouchanais »** **(voir chap. suivant « Sport santé bien-être »)**

Le Dimanche 21 Juin 2015, le foyer rural de MOUCHAN accueillait cette randonnée alliant l'esprit « Sport-Santé » et rencontre avec la nature, découverte des paysages et patrimoine rural de la Gascogne. Quatre circuits de randonnées sur les bases d'une pratique accessible à tous, dont une balade découverte du village avec son patrimoine pittoresque : lavoir, église, pont roman… et le Musée de la vigne.

**- « Randonnée nature »** à Montestruc le 7 Juin 2015, avec une course gratuite réservée aux enfants.

## Développement des activités sportives en milieu rural

Dans l'esprit de renforcement de la cohésion sociale de nos villages et du développement des territoires, la Fédération a confié le développement des activités sportives en milieu rural aux deux structures associées, le CDSMR et le CDBSQ du Gers :

- **valorisation de notre spécificité « Sport pour Tous »**
  (mise en place de challenges, championnats et Coupes en Volley-Ball et Tennis de Table sur la saison) et soutien des acteurs locaux dans le développement de la pratique sportive :
  - stage de ski alpin (groupes de niveaux encadrés par les bénévoles)
  - randonnées à thème (diffusion des circuits à thème proposés par les foyers)
  - courses sur route (prise en charge de l'assurance spécifique à la discipline)
  - la gymnastique d'entretien (soutien aux foyers employeurs par notre service de gestion des personnels)
  - découverte de pratiques sportives de pleine nature sous la forme d'initiation

- **promotion des jeux traditionnels** : Quilles au Maillet, Palet Gascon, Rampeau et Trad'atlhon gascon (mise en place de calendriers départementaux annuels pour les rencontres, challenges et trophées)

## Développement d'activités Sport Santé Bien-être

**DEVELOPPEMENT ET DECOUVERTE SPORT SANTE NATURE**

Découverte et partage d'une pratique sportive et de l'environnement local, favorisant les échanges et la lutte contre la sédentarité.

Associée au CDSMR Gers, la Fédération a souhaité proposer une journée randonnée à l'attention des adhérents et des clubs locaux de randonnées sur les bases d'une pratique accessible à tous, jeunes, adultes et/ou confirmés avec plusieurs circuits de différents niveaux ainsi qu'un circuit découverte du village.

- Exposition sur le sport santé bien-être, documentation et jeu-quizz sur le sport et « le bien-manger », « légumes et fruits frais » sur les lieux de restauration.
- Sport santé « en jouant » : le parc des jeux du monde était proposé aux participants.

**« SPORT, SANTÉ, BIEN ÊTRE » AVEC NOS DIFFÉRENTS PARTENAIRES LOCAUX.**

**Action avec Grand Auch agglomération**

Plusieurs actions sur ce thème sont entreprises sur le territoire. Nous avons été sollicités cette année pour participer au programme « Sport & Santé » de la ville d'Auch avec nos jeux traditionnels. Ce programme s'inscrit dans une démarche territoriale portée par différents services de la ville d'Auch, de Grand Auch Agglomération et de la DDCSPP du Gers.

Nous nous sommes engagés sur 5 actions :

- Dans l'Axe Grand public : « Les samedis Loisirs » à Auch , le 4 Avril et le 3 Octobre 2015 , « La journée grand public » le 30 Mai 2015
- Dans l'Axe Public Jeunes : « Les Scolaires » le 29 Mai 2015, « Les Adolescents : Journée « Bouge », le 14 Avril 2015
- Dans l'Axe public sensibles : « Evad'Sport » le 16 octobre 2015

4 bénévoles ont été sollicités ainsi qu'une animatrice salariée pour l'animation et la coordination

**Action sport-Santé à Beaumont de Lomagne. « Challenge plurielle »**

Avec la ville de Beaumont, le CD Tennis de Tarn et Garonne et la DDCSPP « journée pluriactivités dans le cadre » Sport-Santé ».
Participation à l'action avec les jeux traditionnels.

Les objectifs que nous nous étions fixés en participant à ces actions ont été atteints : utiliser les jeux traditionnels pour motiver les personnes à stimuler leurs capacités motrices ; favoriser la relation et l'échange et faire connaître notre patrimoine Jeux.

## Informer et communiquer pour dynamiser notre action

- Informer le réseau en interne
- Inciter les adhérents à communiquer sur leurs activités
- Renforcer notre image par des stratégies de communication

### Mutualiser des compétences et des outils au sein du mouvement

- En 2015 la mission nationale, confiée par la CNFR, d'accompagnement des structures fédérales du réseau dans la mise en place de sites a été reconduite. Au titre de cette convention, la Fédération du Gers assure un service d'assistance et d'aide à la création de sites aux structures adhérentes du mouvement en France.
- Information des adhérents sur les outils de communication du réseau (rural-coop, intranet mise en place au niveau national)
- Renforcement de l'image de la Fédération par la réalisation de matériels de communication adaptés (dépliants, panneaux roll-ups)
- Mobilisation du réseau pour une communication plus efficace :
  - Aide à la création de site pour les Foyers du Gers pour plus d'autonomie dans la diffusion d'informations auprès de leurs propres adhérents
  - Aide à la communication pour les adhérents en terme de publicité d'événements (chaque structure adhérente bénéficie d'un crédit correspondant à 50 affiches et 500 tracts pour la publicité de leurs actions). La Fédération propose également un service « imprimerie » réservé aux adhérents à tarifs préférentiels.
  - Diffusion de la lettre électronique pour l'information régulière des adhérents individuels
  - Plateforme d'échange d'expériences

### Travailler en lien avec nos partenaires, relayer l'information et multiplier les cibles.

- **CDTL du Gers** : Nos objectifs communs de promotions des manifestations locales liées à la gasconnité, image d'un milieu rural traduisant l'art de vivre gersois nous a conduit à établir naturellement une convention de mise en place d'un lien permanent entre nos deux sites pour favoriser la diffusion des événements.
  La FDFR 32 est représentée en tant que membre et siège au Conseil d'Administration du CDTL du Gers
- **OMS Auch** : participation à la Foire du sport et de la Culture les 5 et 6 Septembre 2015 avec présentation des activités du mouvement et démonstration de nos jeux traditionnels.
- **Ligue de l'enseignement / Francas du Gers :** mise en commun du calendrier départemental des formations
- **CREO 32** : Action « Jorn en òc » le 25 juin 2015 : 7 animateurs (6 bénévoles et 1 salarié des foyers ruraux) ont été mobilisés pour ce rassemblement des écoles gersoises au Conseil Départemental du Gers à Auch, sur le thème de l'Occitanie, pour initier 130 enfants aux jeux traditionnels gascons (tenue d'1 atelier parmi les 12 proposés)
- **A.E.J.S.T**. : La Fédération, membre de l'Association Européenne des Jeux et Sports Traditionnels participe à la mise en réseau et à la valorisation des jeux traditionnels pour faire reconnaître les différentes pratiques auprès des instances européennes. En 2015, nous nous sommes engagés dans un projet européen piloté par l'organisation italienne FIGEST sur le développement des pratiques des jeux traditionnels.
- **D.D.C.S.P.P.** du Gers : mutualisation des formations des bénévoles sur le département – Accompagnement de projets - Membre du jury BAFA, de la commission médailles et félicitations et commission Agrément.
- **Pays Portes de Gascogne :** membre du Conseil de Développement et du GAL
- **Agenda 21 :** Membre du Collectif associatif, représentant les foyers en périphérie du Grand Auch.

Annexe 58. Assemblée Générale 1998, rapport d'activités, 7 mai 1999



FEDERATION DEPARTEMENTALE

DES FOYERS RURAUX DU GERS

# RAPPORT D'ACTIVITES 1998

I - INTRODUCTION

II - LA VIE FEDERALE

III - LES MOYENS FEDERAUX

IV - L'EDUCATION POPULAIRE A UN CARREFOUR

## I - INTRODUCTION

La caractéristique de notre mouvement est de développer des actions d'animation globale. Cette notion est différente de l'animation développée par les associations sportives, caritatives, culturelles

L'activité pour nous est un moyen de permettre la rencontre, la prise de responsabilité, la formation des bénévoles par divers apprentissages hors des milieux scolaires. Ces échanges de pratiques, ces échanges de savoir conduisent, du moins le pensons nous, à une formation humaine faite de tolérance, d'humanité, de solidarité. Ils doivent conduire à l'initiative.

Il s'agit là, du rappel des valeurs de l'éducation populaire dont notre mouvement se réclame.

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre de moyens sont nécessaires.... des adhérents d'abord, des responsables ensuite, il s'agit là du réseau sur lequel viennent s'appuyer des programmes variés que nous allons évoquer, à l'exception du sport puisqu'il est traité dans deux autres parties spécifiques.

Dans le présent rapport nous examinerons donc successivement :

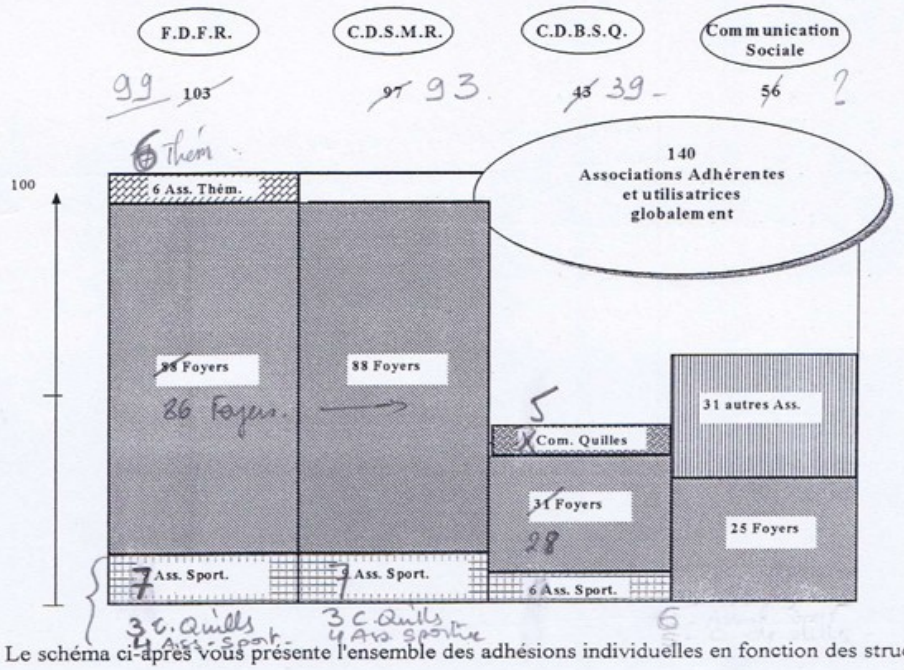
- **La vie fédérale avec un coup de loupe sur les actions** :
le conseil culturel, la communication, les emplois jeunes, l'équipe fédérale, la réflexion.

- **Nous parlerons des moyens financiers**

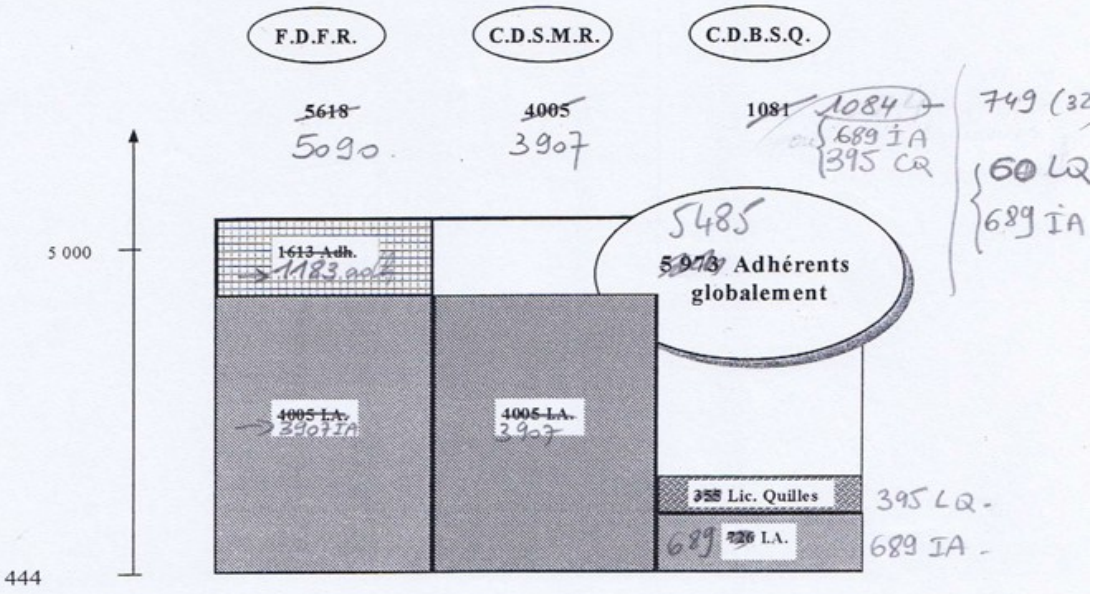
- **Enfin nous aborderons la préparation du futur** à quelques mois du troisième millénaire.

## II - LA VIE FEDERALE

**II/1 -** Notre réseau fédère aujourd'hui 140 structures ainsi réparties :




Le schéma ci-après vous présente l'ensemble des adhésions individuelles en fonction des structures :



Ce réseau est organisé et administré au plan départemental par des outils distincts :

- **la F.D.F.R.** 19 administrateurs
- **le C.D.S.M.R.** 16 administrateurs
- **le C.D.B.S.Q.** 16 administrateurs
- **le Conseil culturel** 16 administrateurs
- **le Conseil des employeurs** 14 délégués locaux

Compte tenu des doubles ou triples appartenances, le nombre d'administrateurs bénévoles différencié est aujourd'hui de **56**. C'est dire la réelle implication du local dans notre mouvement, la force de son ancrage et de sa réelle présence départementale.

Sur le plan fonctionnel, ces structures appellent de nombreuses réunions fédérales, concrètes sur le terrain ou d'organisations d'activités.

Un administrateur a été ainsi mobilisé en moyenne 40 fois dans l'année 1998, un membre du Bureau 70 à 80 fois, bien plus pour les présidents lesquels sont aussi engagés à la Région et au National au nom de leur mandat local.

## II/2 - Le secteur Culturel

Créé le 20 mars 1997, sous l'impulsion et la conduite d'Alain LASSERRE et après une année de structuration, il s'affirme en 1998.
Il s'est réuni 4 fois cette année : le 24 février pour une réunion spécifique théâtre, le 26 février, le 7 Septembre et le 10 Décembre. Une réunion le 10 juillet entre les administrateurs fédéraux et animateurs du Conseil Culturel a permis à Véronique RANDE, nouvelle Vice-Présidente du secteur culture, identité, patrimoine et cadre de vie de s'informer et reprendre le "flambeau" de responsable de ce secteur en remplacement d'Alain LASSERRE, démissionnaire à ce poste, mais qui reste toujours présent et actif au sein de ce Conseil.

**Voici les différents dossiers qui ont été traités cette année :**

**Le Prix de la Gasconnité**

Le Conseil Culturel, dans sa nouvelle responsabilité de jury du Prix de la Gasconnité a pensé qu'il était nécessaire de réaffirmer ou redéfinir les critères de sélection.

- Le lauréat est désigné par le Conseil Culturel
- Il récompense les personnes physiques ou organismes qui par leur action contribuent au renom de la Gascogne, de sa culture, de son identité.
- Cette action ponctuelle de qualité, devra être réalisée pendant l'année scolaire (du 1er Septembre au 31 Août) -période qui correspond le mieux au fonctionnement de divers organismes et associations, et non pendant l'année civile auparavant utilisée.
- Le choix se fait en prenant en considération les propositions des adhérents au mouvement.

Pour 1997/1998, après lecture des différentes propositions envoyées par les Foyers et associations adhérentes (8) et débat du Conseil Culturel, le prix a été attribué à l'A.D.P.L. (Association pour le Développement d'une Politique de la Lecture enMilieu Rural) pour le caractère novateur de la démarche entreprise : parution du livre "L'Histoire du Gers en Gascogne pour la raconter aux enfants", histoire vue de la région, part faite à la langue gasconne et participation des enfants. Un chèque de 3 000 Francs ainsi qu'un "diplôme" sous verre attestant du prix 97/98 a été remis à Monsieur LEMIEUX, Président de l'A.D.P.L., le dimanche 27 septembre sur le podium d'animation de Gascogne Expo à Auch.

**Les monuments aux morts gersois, un message de paix**

Tel est le titre de l'exposition photos et du travail de recherches réalisés par le Foyer Rural de Pavie pour la commémoration du 80ème anniversaire de la guerre 14/18.

Ce projet, soutenu par la Fédération Départementale, mené et défendu par Alain Herbel et le groupe du photo-club du Foyer Rural Pavie s'est concrétisé, après deux années de travail intense, pour donner naissance à une extraordinaire exposition au Centre Cuzin à Auch : plus de 400 photos de monuments aux morts gersois, un mur immense "saisissant" couvert de plus de 8 000 noms de victimes de guerre, un film vidéo, des documents, des lettres de soldats... un ordinateur à la disposition des visiteurs, répertoriant les photos des monuments, le nombre de victimes... (avec un programme spécialement conçu pour cette action).

Cette exposition, à laquelle tous les foyers avaient été invités le mardi 10 novembre 1998 pour une présentation au réseau des Foyers Ruraux a accueilli plus de 800 personnes durant la semaine, à noter la part intense des scolaires (400 enfants).

Elle est aujourd'hui itinérante et à la disposition de ceux qui la souhaitent : le collège de Fleurance l'a déjà accueilli, d'autres l'attendent : Cazaubon, Mirande...

**La flamme de l'Armagnac**

A l'occasion du mois de la Flamme de l'Armagnac, notre Fédération a envisagé de mobiliser les Foyers Ruraux de l'Armagnac à partir du thème générique "La Ronde des Villages". Le Samedi 21 novembre, cette action a pris la forme d'une opération -mobilisation- à partir d'un texte : "LO PROCLAM DE L'ARMAGNAC", que chaque Foyer devait présenter à un public local réuni à l'occasion d'une manifestation organisée dans le but de marquer l'attachement au terroir d'Armagnac, la solidarité à l'égard de tous les professionnels, marquer la mobilisation dans la différence. Ce même jour, au Foyer Rural de Bretagne d'Armagnac, une soirée a été animée par "Les Armagnacs" à laquelle tous les foyers étaient conviés. Enfin, le 29 novembre à Sauboires, ont été officialisés tous les "proclam" globalisés, avec un apéritif de clôture offert par la Charte Intercommunale du Bas-Armagnac. 250 signatures furent reccueillies. Anoter la participation des Foyers de Toujouse, Castex d'Armagnac, Campagne d'Armagnac, Vicnau Lialores, Bretagne d'Armagnac.

**Soutien d'associations**

**Les Conteurs de Gascogne** - La Fédération, pour la 2ème année consécutive soutien les Conteurs de Gascogne, nécessité morale car ses adhérents sont une richesse "en voie de disparition". Avec l'aide de la Fédération, présente dans toutes les réunions, assurant tout le côté administratif, l'association des Conteurs est aujourd'hui à un tournant de sa vie avec :

- le projet de création d'un espace gascon
- la création d'un emploi jeune

La Fédération a également d'apporter son aide à la mémorisation de leurs écrits (poèmes, contes) afin d'en éditer les annales.

**CREA Jeu** - Au titre des jeux traditionnels, l'association "CREA Jeu", structure considérée comme porteuse de grands espoirs au niveau de l'animation rurale, bénéficie de l'aide au secrétariat par la FDFR ainsi qu'en matière de travaux d'imprimerie divers. En contre-partie, les Foyers Ruraux et les structures adhérentes au mouvement bénéficient de tarifs préférentiels.

**"Villages en Ribambelle"**

Ce programme permet de soutenir et promouvoir les initiatives culturelles des Foyers Ruraux. Il s'agit de faire connaître, par une promotion commune, les spectacles, les activités de sauvegarde du patrimoine, des expositions et plus généralement toutes les autres animations culturelles mises en place. La Fédération a rassemblé dans un dépliant général toutes les actions programmées par les Foyers Ruraux et s'est chargée d'en faire la meilleure diffusion auprès des

différents points stratégiques "tourisme" ainsi qu'à toutes les associations adhérentes au mouvement. Parallèlement à ce programme, le service Communication Sociale a réalisé gratuitement affiches et tracts pour aider à la publicité de 16 manifestations à caractère culturel pour un montant estimé à 10 500 Francs.

**"Village en Fête"**

Dans le même esprit que le programme "Village en Ribambelle", "Villages en Fête" permet à tous nos adhérents de faire connaître les fêtes organisées dans chaque village, symbole d'un rendez-vous annuel dans la convivialité rurale. Le collectage des informations s'est fait de façon identique au programme précédent et donna lieu à la réalisation d'un dépliant joint à celui de "Villages en Ribambelle".

**Projet "Al Canton"**

En sommeil durant l'année 1998, le projet reste à l'étude pour 1999 avec notamment la recherche et collectage sur les jeux traditionnels anciens dans notre région avec Anne BOULANGER, administratrice fédérale et Présidente de CREA Jeu.

**Sensibilisation aux technologies nouvelles : stage découverte Internet**

Le dernier trimestre 1998 a vu la préparation, avec le Foyer Rural de Solomiac, féru et équipé dans ce domaine, d'une journée d'initiation et découverte Internet qui sera programmée le 23 janvier 1999. Elle sera encadrée par Richard RAMBOER, Président du Foyer Rural de Solomiac et sera ouverte à 20 stagiaires.

**Fonds d'Edition Gasconne : Prêt d'honneur pour créateur gascon**

Les sommes prêtées n'ont pas été totalement remboursées, c'est pourquoi aucun créateur n'a pu être aidé cette année. A noter que nous sommes toujours à la recherche de nouveaux partenaires financiers car la demande reste accrue.

**Environnement, cadre de vie**

Une enquête a été réalisée auprès des Foyers sur les randonnées existantes, le projet final étant d'établir un calendrier départemental des "Randonnées des Foyers Ruraux".

A noter comme tous les ans, un partenariat avec Gers Propre notamment pour l'édition du calendrier départemental.

**Théâtre**

Une enquête a été également réalisée dans ce domaine auprès des Foyers Ruraux. Une réunion spécifique a eu lieu le 24 Février 1998 afin d'évaluer, noter les besoins de nos associations dans ce secteur d'activités et agir en conséquence suivant notre potentiel humain et financier. Peu de sections ont pu participer à cette rencontre, l'action se poursuivra en 1999.

## II/3 - Les emplois jeunes

La Fédération a toujours eu le souci de contribuer au développement des emplois d'animation. Dès 1988, elle a créé le centre de gestion des personnels d'animation rurale.

Au nom de 11 ans d'expérience, c'est une véritable agence interne que nous avons qualifiée. Nous avions même rêvé, un instant, de participer à la création du service emploi sport, fortement subventionné. Hélas rien ne fut créé dans le Gers par les services Jeunesse et Sports. Ceci ne nous a pas empêchés de poursuivre et de prendre des initiatives sur les emplois jeunes.

Sur ce dossier, nous avons assuré plusieurs fois l'information des foyers, tenu plus de 30 réunions de travail locales, mis au point 14 dossiers :

- 4 sont aujourd'hui pourvus
- 5 sont en étude
- 6 sont en préparation.

Tout cela se fait en liaison avec les services de la Direction du Travail dans le cadre d'une Convention pour l'emploi.

Nous avons privilégié le partenariat et l'engagement local dans chacun de nos dossiers. Tout a été mis en oeuvre pour déboucher sur des emplois durables et non d'opportunité. Nous nous sommes imposés un règle de respect de l'avenir pour les jeunes.

### II/4 - Les permanents

Au nombre de quatre, nos permanents départementaux ont en charge l'application de toutes nos orientations, de toutes nos décisions lesquelles au total représentent 54 initiatives différentes pour 1998. Sans eux, ce développement multisectoriel ne serait pas possible.... mais vous observerez aussi avec moi, que sans le tissu des Bénévoles, la Fédération ne pourrait assumer certaines semaines, sa présence à vingt endroits à la fois. Tout cecivous le savez, est en équilibre fragile depuis plusieurs années en raison des réductions des aides publiques,.(suppression d'un Fonjep il y a quelques années, stagnation des aides du Conseil Général jusqu'en 1997, quasi inexistance de crédits de la Jeunesse et Sports, de la D.D.A.F., de la C.A.F).

Malgré nos immenses besoins, nos engagements pour les emplois nouveaux c'est, ironie de l'histoire, à une réduction de 20% de notre potentiel que nous avons abouti en 1998 pour stabiliser notre situation financière.

Nous savons donc, mieux que d'autres, que souvent il faut se méfier des annonces de création d'emplois lorsqu'à côté d'autres sont menacées ou disparaissent. La notion de bilan social, évoquée il y a quelques années dans les grandes entreprises, devrait sans doute être revisitée.

### II/5 - La réflexion

Un forum des responsables a permis lors d'une rencontre le 6 décembre dernier à Auch d'approfondir certaines notions. Ce temps de réflexion a été apprécié par 31 personnes venues de 18 foyers. Cette participation reste trop faible et nous a conduit à renforcer le plan de formation pour 1999.

Au centre des débats, le manque de présence de la Fédération sur le terrain, le manque d'aides directes, le manque de communication... autant d'observations justes, liées à la pauvreté de nos moyens généraux, en regard des besoins mais aussi liées à l'idée que la Fédération doit "redistribuer" les aides qu'elle reçoit. Les annonces de presse indiquant 450 000 francs pour les Foyers Ruraux ont troublé les esprits, en fait il s'agit de l'aide attribuée à la F.D.F.R., pour ses programmes annuels.

## III - LES MOYENS FEDERAUX

Pour son fonctionnement, la Fédération dispose d'un local H.L.M. loué à AUCH. Nous disposons de sept bureaux et d'une salle de réunion.

### III/1 - Equipement

Au niveau équipement, nous possèdons un copieur de grande capacité, un duplicopieur et nous avons en 1998 procédé à la rénovation du parc informatique composé de trois unités de grande capacité pour le secrétariat, la comptabilité, l'imprimerie. Equipé de MODEM nous accèdons à INTERNET et nous sommes désormais en réseau avec la F.N.F.R. et la F.R.F.R..

### III/2 - L'équipe départementale

L'équipe départementale est composée de quatre permanents animateurs. En 1998 nous avons réduit leur temps de travail pour réaliser une réduction de nos dépenses. Sans l'aide exceptionnelle de 40 000 francs du Conseil Général pour 1998 et l'effet de ces mesures, nous aurions bien entendu un résultat déficitaire. C'est dire que nous ne roulons pas sur l'or et contrairement à une idée répandue, les cotisations à la Fédération ne sont pas pharaoniques.

En effet, si le prélèvement s'élève à 434 500,00 Frs., seulement 172 582,00 frs. restent au département pour faire bouillir la marmite. Ceci représente une couverture de 17% de nos charges structurelles incompressibles, les aides de l'état représentent 11%, le Conseil Général 22% pour le fonctionnement ; les 50% restants sont couverts par 22% d'aides aux actions par le Conseil Général, les 27% de solde sont fournis par la marge nette réalisée sur l'ensemble des activités. Il s'agit là d'une approche concrète réalisée après étude de nos pièces comptables de 1998 pour un million de charges structurelles.

### III/3 - Le poids du prix du bénévolat

Si comme nous l'avons vu , à l'heure ou tout se mercandise, tout se compte, se fiscalise, nous avions la possibilité d'intégrer dans nos fonctionnements, en recettes et en dépenses, l'apport du bénévolat de nos administrateurs départementaux, le prix de leurs déplacements, le coût de leur téléphone personnel, nous aurions un auto-financement d'au moins cinq cent mille francs de centimes de plus.

Hélas, les techniciens n'ont pas encore inventé la manière de comptabiliser la générosité sociale, produisant nécessairement le fameux " lien social ", capable de réduire la "fracture sociale".

En attendant une reconnaissance qui tarde à venir, les mouvements d'éducation populaire comme le nôtre sont un peu des icebergs paisibles, sur lesquels de grands paquebots peuvent s'ils ne prennent garde, venir se fracasser. Non pas, vous l'avez compris parce que leurs capitaines ont une vision claire de ce qui dépasse mais bien parce qu'ils n'auront pas su voir ce qui e en-dessous, silencieux, invisible, énorme jusqu'au jour où ...

Ce chapitre sur les moyens fédéraux souligne, si besoin était, le malentendu qui existe entre la société civile et la société d'adminitration à laquelle les élus font le plus souvent référence...

Entre la démocratie de délégation, qui a le pouvoir de lever l'impôt pour financer ces projets, et la démocratie directe, participative qui plonge dans ses poches, un contrat social nouveau doit être établi. La générosité sociale doit être aidée, reconnue autrement.

Il n'est pas normal chers amis que nous contraignions à des réductions d'activités et de salaires nos collaborateurs de 20 ans, alors que la presse nous abreuve chaque jour de scandales financiers publics vertigineux; il n'est pas normal que nous développions de nouveaux emplois sans consolider d'abord ce qui existe ; il est insupportable d'entendre dire que le milieu associatif est fait d'éternels assistés.

Oui chers amis, les choix que nous avons fait en 1998 pour faire vivre votre institution départementale sont des choix de misère. Administreurs de la Fédération, nous n'avions jamais jusqu'à ce jour osé dire que cette activité de gestion "en négatif" d'une cause sociale qui nous tient à coeur était harassante, démobilisatrice, usante ; notre personnel professionnel et militant souffrant lui aussi de ces situations.

Oui l'éducation populaire est à un carrefour pour toutes ces raisons et nous en allons en parler.

## IV - L'ÉDUCATION POPULAIRE A UN CARREFOUR

A une encablure du 3ème millénaire, la question qui se pose est de savoir où est le port, et dans quel bateau nous nous trouvons : galère, bateau de pirate, canoë kayak, paquebot de luxe, sous-marin, navire de guerre, toutes ces questions qui sont la suite logique des difficultés évoquées.

Nous nous les sommes posées en 1998.

### IV/1 - Les Assises de la vie associative

Nous avons participé activement à la mise en place et à l'animation des assises départementales de la vie associative. Un groupement départemental duquel nous sommes membres, a été créé à l'issue de ces rencontres pour souligner l'importance et la richesse du mouvement associatif dans le Gers.

Cet espace de parole nouveau, est nécessaire dans le paysage socio-politique gersois. Cet outil nouveau indépendant, saura-t-il par la volonté de ses mandants être crédible, audible, pluraliste, représentatif, efficace ? Face aux institutions..... la question est posée, nous faisons confiance à notre Délégué Vice-Président de ce groupement pour y apporter et y défendre nos valeurs. Dans tous les cas, il s'agit d'un iceberg nouveau dans le lac gersois, dont il faudra tenir compte.

Pour ce qui est des propositions "portées" au national pour les assises nationales organisées par le Premier Ministre , notre mouvement, considérant que " la messe était dite " ne s'est pas précipité sous les lampions, pas même devant la presse tellement les revendications associatives sont anciennes et rigoureusement semblables à elles mêmes.

Nous n'avons donc pas fait partie de la délégation gersoise à PARIS en Janvier dernier

## IV/2 - Le partenariat

Gardant la tête froide et le coeur chaud, le mouvement des Foyers Ruraux du Gers a manifesté en 1988 sont attachement au partenariat.

Notons que notre Président Paul ANGELE a repris un poste d'administrateur au Comité du Tourisme (la Fédération était au nombre des membres fondateurs, il y a des dizaines d'années...)

Notons que notre Délégué André COUITTI assure toujours le poste de Trésorier de l'ADDA et effectue à ce titre un travail reconnu et apprécié.

Notons que les autorités préfectorales directement ou par leurs services extérieures (D.D.J.S.-D.D.T.E.F.P.) n'ont pas manqué de nous solliciter sur différents dossiers (formations emploi jeunes notamment)

Notons qu'avec le Conseil Général nos rapports de travail sont continus et sérieux sur des développements nouveaux de dossiers concernant l'animation en milieu rural.

Notons enfin et c'est un grand regret, que les contrats de terroirs n'ont pas montré de manière significative leurs attentions au monde associatif, que les communautés de communes n'ont pas davantage opté pour un partenariat avec les forces associatives structurées. Tant et si bien que nous nous orientons aujourd'hui vers une intercommunalisation de la vie associative, sans la vie associative. Cette approche est contraire à notre éthique participative.

La vie associative d'éducation populaire doit être prise en compte pour ses valeurs de formation du citoyen et non instrumentalisée sur des services sociaux ou d'animation.

Avec ces divers points évoqués vous retiendrez que le Conseil Fédéral n'a pas ignoré les évolutions auxquelles nous nous trouvons confrontés. Les mouvements comme le nôtre ont l'obligation de bouger, mieux ils doivent anticiper.

Notre certitude aujourd'hui, c'est que nous sommes à un carrefour, et que nous devons mettre résolument le cap sur le futur avec les adaptations nécessaires pour continuer nos missions éducatives.

Annexe 59. Programme de la Flamme de l'Armagnac, 1997

*Annexe 1 - Programme de la Flamme de l'Armagnac*



*Association «La Flamme de l'Armagnac»*
*11, place de la Liberté - 32800 EAUZE - Tél. : 05.62.08.11.00 - Fax 05.62.08.11.01*

# PROGRAMME DE LA FLAMME DE L'ARMAGNAC 1997

## VENDREDI 7 NOVEMBRE 1997

### AUCH

- **18h30** : **Passage de la Flamme de l'Armagnac à travers la ville.**
- **19h00** : **SOIRÉE DE LANCEMENT** *(Maison de Gascogne)* **SUR INVITATIONS**
- **20h00** : Début du **festival des Amateurs de Musiques** avec l'**Ensemble Orchestral d'Auch, Les Universols et l'Ensemble vocal "Maîtres et Maitresses"** (Théâtre municipal)

### CAZAUBON

- **18h30** : **Cocktail de bienvenue et Repas gastronomique** (Château Bellevue).

## SAMEDI 8 NOVEMBRE 1997

### AUCH

- **18h00** : **Ensemble vocal "Maîtres et Maîtresses"** (Centre CUZIN)
- **21h00** : **Ensemble orchestral "Polychrome" - Ensemble vocal d'Auch "La Campanella"** (Eglise Ste Bernadette)
- **22h00** : **Nuit du Rock** (Chapiteau Endoumingue)

### CASTELNAU D'AUZAN

- **15h00** : **Concours d'Armagnacs** des producteurs (Domaine de Pouchégu) - Ouvert au Public.

### CASTEX D'ARMAGNAC (Cazaubon)

- **A 10h00** : **Visites** des **Chais** et **Dégustations** de **vieux Armagnacs** (Château).

## CAZAUBON

- **Après-Midi** :
  **Allumage de l'alambic** (Cave Coopérative)
  **Organisation de jeux d'enfants et vin d'honneur**
  **Défilé aux flambeaux** animé par la Lyre Cazaubonnaise, avec les enfants des **Ecoles de sport**, des **Mousquetaires** à cheval, un **Alambic** et deux chars à thème (**Vendange** et **Bouteille d'Armagnac géante**).

- **20h30** : **Buffet campagnard**, **Intronisations par les Dames du Floc,Bal** et **Brûlot** (Château de Moutiques).

## CAZENEUVE (Eauze)

- **19h00** : **Allumage d'un alambic à la distillerie GIMET** à **Cazeneuve** avec **repas** animé par des **Conteurs**.

## FOURCES

- **12h00** : **Animations, Dégustation d'Eau-de-vie blanche** et **Repas** autour de **l'alambic** (Place Centrale).

- **Soirée** : **Dégustation de bourret et de chataîgnes grillées. Feu d'artifice**.

## LAUJUZAN (Nogaro)

- **11h00** : **Repas au pied de l'alambic** et **Concours** d'Armagnac (Ets **SAMALENS**)

## MARGOUET-MEYMES

- **21h00** : **Bal Gascon avec "TIQUETHENTOLHA", Dégustation de chataîgnes et de bourret. Brûlot**.

## MONTESQUIOU

- **11h00** : **Messe de la Flamme de l'Armagnac**
- **12h00** : **Arrivée de la Flamme en calèche et en Musique, Apéritif et Repas gascon** (Place des Promenades)
- **15h00** : **Allumage** des **Alambics** suivi d'un **Bal musette**
- **20h00** : **Grillades, Bal et Brûlot**.

## MONTREAL DU GERS

- **15h30** : **Allumage** des **Alambics** dans les **Distilleries Massartic et Mao**
- **16h00** : **Concours de Roule Barrique** avec les rugbymen et les Kanaris Montréalais. Prix Spécial Dames (Place de l'Hôtel de ville).
- **18h00** : **Apéritif** à base d'Armagnac et remise des prix

## NOGARO

- **16h00** : **Départ Aérien de bouteilles d'Armagnac** vers l'Aéroport de Toulouse Blagnac (Aérodrome).

- **17h00** : **Visite** des **Chais des établissements DARTIGALONGUE.**
- **18h30** : **Apéritif** et **brûlot** animés par des Bandas (Place Jeanne d'Arc).
- **19h30** : **Lunch** à la **CAVE DES PRODUCTEURS REUNIS.**

## SAINT-JUSTIN (Landes)

- **De 10 H 00 à 17h00** : **CHASSE AU TRESOR** (Départ : Place des Tilleuls) - **Vin d'honneur - Proclamation** des résultats à 19h00.

## TOULOUSE - BLAGNAC

- **18h00** : **Réception des bouteilles d'Armagnac par la Compagnie des Mousquetaires. Dégustation - Brûlot et Envol vers les Escadrons étrangers de 12 Pays** (Aéroport).

## VIC-FEZENSAC

- **11h30** : **Animation avec le Centre Equestre Vicois à l'occasion de la Foire aux Chevaux**
- **18h00** : **Brûlot Géant** inscrit au **LIVRE DES RECORDS** (Place de la Mairie).
- **20h00** : **Repas** préparé par les chefs J.L. ARNAUD et B. RAMOUNEDA de **la Ronde des Mousquetaires** (à la Maison Bleue).
- **22h00** : **Bal** (Salle Polyvalente)

## VILLENEUVE DE MARSAN

- **Soirée** : **Repas** puis **Bal Gascon** (Foyer Municpal).

# DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1997

## AUCH

- **16h00** : **Concert Baloc(he) Polymusical avec l'ACPPG et les autres...**(aux Cordeliers)

**Tout le Week-end :**

**Portes ouvertes aux Chais Esquerré-Bounoure** (Place du 14 Juillet - Auch)
**Expositions de Photos de Claude Arnaudas et d'Ouvrages sur l'Armagnac** (Bibliothèque Municipale)

## CASSAIGNE (Château et Village)

- **12h00** : **Arrivée de la Flamme** au son des Bandas, **Allumage de l'Alambic, Fabrication de Floc de Gascogne Brut** pour la dégustation (Château).
- **13h00** : **Repas Gascon** (Salle des Fêtes).
- **16h00** : **Dégustation de "l'Armagnac Blanc", Animations diverses** (visite du Château, jeux de quilles...).

- **18h00 : Apéritif, Dégustation de châtaignes grillées et de "Bourret"** (Château).
- **19h30 : Soirée dansante, buffet et brûlot** (Salle des Fêtes)

## CAZAUBON

- **Dans la matinée : Exposition de photographies** de J.B LAFFITTE et **Déjeuner**. (Château Bellevue).

## CONDOM

- **De 09h00 à 10h30 : Petit déjeuner Gascon** animé par les Trompes de Chasse, **Allumage** de la Flamme (Cloître de Condom).
- **10h30 : Départ de la Flamme** en moto avec le Bécan's Club vers Mansencôme.

## EAUZE

- **Dans la matinée : Démonstration de fabrication de croustades, vente et dégustation.** (Place de l'Armagnac)
- **12h00 : Allumage** d'un alambic, **Cocktail, Repas et brûlot** animés par des Bandas (Place de l'Armagnac).
- **Toute la journée : Salon des Bouquinistes** (Place de la Belle Marie) et **Visite du Trésor d'Eauze** (Musée Archéologique).

## MANSENCOME (Condom)

- **11h00 : Accueil de la Flamme** au **Château de Busca Maniban** par les Trompes de Chasse et **Brûlot.**

## SAINT-JUSTIN (Landes)

- **A 10h00 : Début des animations**

  **La Flamme de l'Evénement** : Embrasement d'une vasque olympique et Allumage de l'alambic

  **La Flamme de la Jeunesse** : Animations par les enfants de l'école (bouteille géante, dessins, etc...). Orchestre de l'école de musique

  **La Flamme de la Passion** : Mariage de l'Armagnac et de la Course landaise : initiation à la course.

  **La Flamme de la Tradition** : Echasses, Chants gascons et Course de barriques.

  **La Flamme du Goût** : Recettes gourmandes à l'Armagnac, Concours du « meilleur nez » et Apéritif des producteurs (animé par l'Union Musicale Saint Justinoise).

- **13h00 : Repas** sur le thème de l'Armagnac et **Brûlot** (foyer municipal).

## VIC-FEZENSAC

- **Dégustation** de vins organisée par l'association **« Les 7 péchés capiteux »** (Ancienne Halle).

**Visite de Distilleries et de Chais tout le week-end**

**Menus spécial Flamme de l'Armagnac dans certains Restaurants**

**Renseignements et Réservations :**

| | |
|---|---|
| AUCH | *Office de Tourisme : ☎ 05 62 05 22 89* |
| CASSAIGNE | *Château : ☎ 05 62 28 04 02 - Mairie : ☎ 05 62 28 27 87* |
| CASTELNAU D'AUZAN | *Mairie : ☎ 05 62 29 23 43* |
| CAZAUBON | *Mairie : ☎ 05 62 69 50 01 - Château Bellevue : ☎ 05 62 09 51 95 - Office du Tourisme (Barbotan-les-Thermes) : ☎ 05 62 69 52 13* |
| CONDOM | *Office de Tourisme : ☎ 05 62 28 00 80* |
| EAUZE | *Office de Tourisme : ☎ 05 62 09 85 62* |
| FOURCES | *Syndicat d'Initiative : ☎ 05 62 29 40 13* |
| MARGOUET-MEYMES | *Mairie : ☎ 05 62 09 28 55* |
| MONTESQUIOU | *Syndicat d'Initiative : ☎ 05 62 70 91 42* |
| MONTREAL DU GERS | *Office de toursime : ☎ 05 62 29 42 85* |
| NOGARO | *Syndicat d'initiative : ☎ 05 62 09 13 30* |
| SAINT-JUSTIN (Landes) | *Office de Tourisme : ☎ 05 58 44 86 06* |
| VIC-FEZENSAC | *Office de Tourisme : ☎ 05 62 06 34 90* |
| VILLENEUVE DE MARSAN | *Office du Tourisme : ☎ 05 58 45 80 90* |

Annexe 60. Flash Infos Culture, printemps 1997

# FOYERS RURAUX DU GERS

## PRINTEMPS 97

CULTURE FLASH INFO

Recherche historique, danse, diaporamas, fruits de souches anciennes, "batéras e pèla-porc", musique traditionnelle et contemporaine, moulin à vent ou à eau, cirque, film-conférence, théâtre, jeux de tous temps et de tous lieux, chant, informatique et internet, gastronomie, contes, lavoirs : j'arrêterai là mon catalogue, et il est loin d'être complet !

Telle est la richesse étalée sur la table de la salle de réunion de la "Maison des Associations" lors de la création du Conseil culturel Départemental, le Mercredi 26 Mars dernier, point final d'une longue réflexion en 1996.



La Fédération Départementale des Foyers Ruraux a su structurer le Sport en Milieu Rural ; elle a su structurer les quilles ; il lui faut montrer autant d'efficacité dans tout ce qui concerne le développement de la culture, la préservation et la mise en valeur de notre riche Patrimoine décliné sous tous ses aspects, le souci de notre cadre de vie et de notre environnement par le maintien d'équilibres fragiles mais nécessaires, (et je ne pense pas seulement à la faune ou à la flore : notre environnement, c'est aussi la possibilité de vivre ici et donc d'y travailler, d'y trouver autant que possible les mêmes services que dans les zones urbaines).

Tel est le sens, à mes yeux, de notre démarche en créant ce Conseil Culturel Départemental, dont les membres seront évidemment adhérents à notre Mouvement, mais pas seulement, car nous souhaitons créer une structure ouverte afin d'être un lieu de synergie pour tous les gersois oeuvrant dans cette direction.

Attention, ne voyez dans ce propos aucune arrière pensée hégémonique ! Ce n'est pas dans la philosophie des Foyers Ruraux, rassembleurs et non fagociteurs, plus souvent "cocugats" que "recuvradors" -excusez le terme - "cocufiés" que "récupérateurs" ! Eh oui, nombreuses ont été les graines semées par la FDFR mais récoltées par d'autres ! C'est peut-être notre destin !

Je vous l'ai déjà souvent dit lors des précédentes Assemblées Générales de la FDFR : notre département n'a plus les moyens de faire vivre une kyrielle de chapelles revendiquant toutes plus ou moins les mêmes buts : il nous faut regrouper nos énergies, nous enrichir de nos expériences et savoir-faire mutuels, harmoniser nos actions.

Eh bien, j'aimerai que la FDFR joue ce rôle de coordination.

Plus concrètement, quelles seront les pistes proposées au Conseil Culturel Départemental ? Il s'agira - de façon à la fois modeste mais résolue et efficace- de :

- développer donc un partenariat sincère et constructif ;

.../...

- favoriser et soutenir les actions entreprises par les Foyers Ruraux et les associations thématiques adhérentes dans les domaines concernés ;
- leur proposer de nouvelles pistes d'activités, éveillant par là-même une qualité qui semble de plus en plus faire défaut : la curiosité de l'Autre avec un grand A et la compréhension mutuelle seraient sûrement l'un des remèdes à la crise sociale actuelle.
- être les interlocuteurs reconnus car responsables des Pouvoirs Publics ;
- être des acteurs reconnus car efficaces dans le développement touristique du Département, car vous savez tout ce que le milieu rural apporte dans ce domaine.

Vous trouverez dans le document fourni lors de l'Assemblée Générale les actions réalisées par la FDFR en 1996.
1997 sera une année de transition. En me projetant dans l'avenir, nous avons jusqu'à l'an 2000 pour concrétiser les principes énoncés précédemment.
Mais sachez que rien ne se fera sans vous, sans votre volonté, sans votre motivation, sans votre énergie.
Et, Messieurs les élus, nous savons également que rien ne se fera sans votre soutien, et pas seulement moral ! Car, tant qu'à porter des cornes, que ce soit au moins des cornes d'abondance !

*Discours d'Alain Lasserre*
*Vice Président de la FDFR Gers*
*Culture Patrimoine Identité*
*Lors de l'Assemblée Générale 1996*
*le 4 Avril 1997 à Auch, Hôtel du Département*

## VILLAGES EN RIBAMBELLE

### SOUTIEN ET PROMOTION DE VOS INITIATIVES CULTURELLES

Nous vous rappelons qu'il s'agit de faire connaître, par une promotion commune, les spectacles, les activités de sauvegarde du patrimoine, les expositions et plus généralement toutes les autres animations culturelles que vous mettez en place cette saison 1997.
La Fédération se chargera de réaliser un "catalogue" général et de le diffuser dans différents points stratégiques "Tourisme" ainsi qu'à toutes les associations adhérentes au mouvement.

La Fédération met également à votre disposition le Service Communication Sociale pour l'élaboration d'une maquette et le tirage de 50 affiches A3 (42x29,7) ou 250 tracts (15x21) pour aider à la publicité de votre animation culturelle et cela **gratuitement**.
De nombreuses associations adhérentes ont pu bénéficier de cette offre l'année dernière.

Pour participer à l'opération Villages en Ribambelle, il vous suffit de renvoyer la fiche jointe en précisant si vous souhaitez le tirage d'affiche ou simplement l'inscription au catalogue et ce avant le 15 Juin 97.
Nous vous rappelons que la Fédération met également à votre disposition du matériel d'animation (spots, petite sono, matériel audio-visuel). Pour cela , téléphoner rapidement pour réserver.

## VILLAGES EN FETES

Pour faire connaître votre fête de village, rendez-vous de la convivialité rurale, renvoyez la fiche technique correspondante incluse dans ce flash infos Culture avant le 15 juin97.
Le collectage de ces informations servira à l'élaboration d'un dépliant : Villages en Fêtes qui sera joint à la brochure "Villages en Ribambelle".

Même si vous n'avez pas encore le programme de votre fête bien défini, téléphonez-nous ou renvoyez-nous la fiche avec la date de la fête et les activités principales. (De nombreux points touristiques : syndicats d'initiative, gîtes ruraux ... sont demandeurs..) Village en fête : un moyen de faire connaître votre fête et d'y attirer du monde !

### Fichier Arts Spectacles Animation

Afin de compléter et d'enrichir notre fichier, pour que toutes les associations adhérentes puissent bénéficier de vos ressources et "expériences" par rapport à des groupes musicaux, troupes théâtrales etc... , nous avons joint à ce flash, une fiche technique que nous vous invitons à compléter et renvoyer à la Fédération ; n'oubliez-pas d'y inscrire vos critiques, bonnes ou mauvaises. Ce collectage servira à l'élaboration d'un "Fichier-Conseil" *de Foyers à Foyers* ...

Annexe 61. Assemblée Générale 1991, rapport d'activités

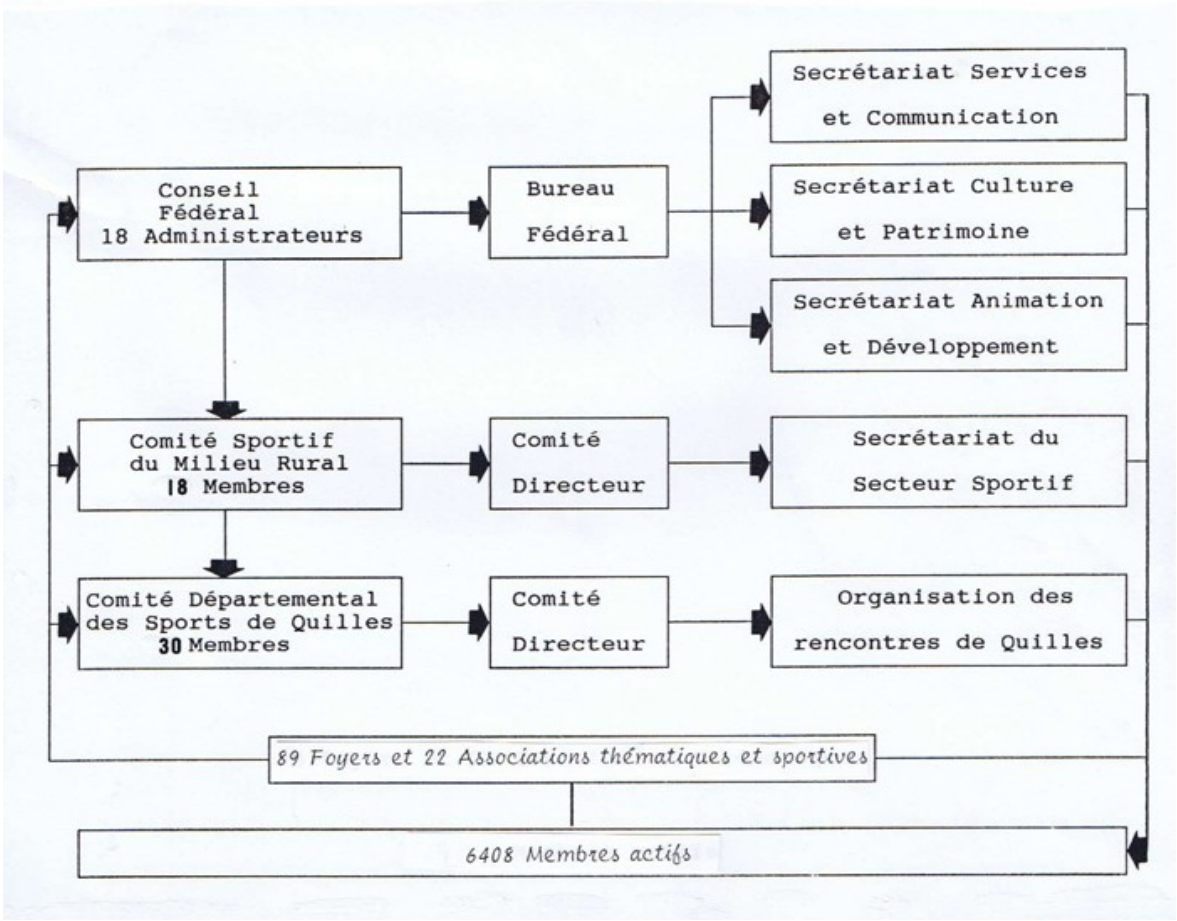
# RAPPORT D'ACTIVITE 1991

Le présent rapport se propose de rappeler les différents aspects de nos activités fédérales pour l'année 1991, lesquelles vous le savez, sont réparties en quatre secrétariats généraux.

- le secrétariat général du sport pour tous
- le secrétariat général des services et de la communication
- le secrétariat général des secteurs culture et patrimoine
- le secrétariat général du secteur animation, développement

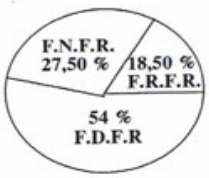
Respectivement, ces secteurs furent animés par André MAGNOUAC de Lagraulet, Jacques MAXCH d'Aubiet, Alain LASSERRE de Lialores et enfin Cathy RANDE d'Estang.

L'organisation du fonctionnement fédéral vous est présentée ci-dessous, ainsi que l'organisation au niveau du personnel.

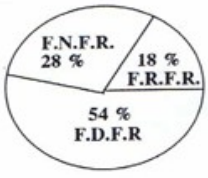


AFFILIATIONS

| SAISONS | CUMUL | F.D.F.R. | F.N.F.R. | F.R.F.R. |
|---|---|---|---|---|
| 1989/1990 | 73 700 | 39 800 | 20 400 | 13 500 |
| POURCENTAGE | 100 % | 54 % | 27,50 % | 18,50 % |
| 1990/1991 | 75 200 | 40 840 | 20 860 | 13 500 |
| POURCENTAGE | 100 % | 54,80 % | 28 % | 18 % |




1989/1990




1990/1991

**Pour la Communication Sociale :**

Le fait le plus important est le détachement du Centre de Sauboires aujourd'hui géré directement par les collectivités du Bas-Armagnac à travers la Charte.

Ce secteur, pourtant porteur dans sa conception de réseau de services de proximité (7 antennes de pays à une époque) s'est réduit comme une peau de chagrin au fil des ans pour ne rayonner aujourd'hui qu'auprès de 25 associations autres que celles que nous regroupons. En activité nous avons perdu 41 % de la ressource en cédant l'antenne de Sauboires et diminué la charge de fonctionnement d'un montant équivalent. Cette mesure est donc bonne financièrement mais elle a pour conséquence directe notre baisse d'influence sur tout le Bas-Armagnac, secteur très fourni en foyers ruraux.

Malgré les indications précédentes, cette manière de gérer est loin d'être négative car elle est l'expression de la volonté fédérale de travailler en partenariat avec les collectivités locales, sur le terrain. La structuration en personnel évoquée précédemment, avec la gestion d'animateurs socio-culturels de pays s'inscrit dans cette logique, la logique de l'intercommunalité tout simplement.

Les services et la communication se sont aussi des réunions de travail de nos instances départementales : Commissions, Bureaux, Conseils et représentations diverses dépassant largement les 200 interventions par an.

## II - LE SECRETARIAT CULTURE ET PATRIMOINE

Soutenir les initiatives, gérer des événements fédéraux, monter des dossiers, telles sont les trois pistes classiques de ce secteur.

LES INITIATIVES : Elles sont soutenues à travers le dossier Villages en ribambelle :

Dans un contexte gersois marqué par les manifestations médiatisées à gros frais, le tissu rural porteur d'une réelle vie conviviale d'intérêt touristique est le plus souvent occultée.

**Le constat**

Ces observations faites par de nombreux militants locaux sont essentiellement démobilisatrices pour les équipes rurales et préoccupent la Fédération.

**Le projet**

Pour tenter de pallier les effets négatifs évoqués plus haut, celle-ci a proposé de promouvoir les initiatives rurales prises par les associations locales, initiatives méritantes, innovantes et populaires. Telle est la finalité du programme "Villages en Ribambelle".

**Les antécédents**

Ce dossier, présenté en 1990 a représenté pour 5 manifestations un budget de 285 703 F couvert par 228 242 F d'autofinancement local, 13 000 F de crédits directs du Conseil Général, 10 703 F d'aide directe de la Fédération, 18 000 F de crédits régionaux, 15 000 F enfin au titre de la Convention culturelle.

**1991**

Pour 1991, à la lumière de la première expérience, le programme devait prendre une ampleur supplémentaire appuyée par :

- une affiche générique
- un programme générique
- une affiche spécifique à chaque événement
- des tracts pour chaque événement

Faute d'attribution de crédits par le Ministère de la Culture et d'autres financeurs sollicités, le projet a été mis en place en tenant compte des moyens fédéraux à l'exclusion de toute aide directe au financement des budgets artistiques.

Le programme concerne 10 manifestations représentant plus de 25 spectacles individualisés, 14 organisateurs et co-organisateurs.

Concrètement, le tableau ci-après présente l'effort de promotion réalisé par la Fédération.

| MANIFESTATION | NATURE ACTION | COUT |
|---|---|---|
| Festival d'Art Contemporain de Samatan | - Mailing affiches<br>- 5 000 dépliants Recto/Verso | 700 F<br>1 560 F |
| Concert Etcheverry Castelnau | - Mailing Tract générique | 500 F |
| Festival de Jazz à Bretagne d'Armagnac | - Mailing Tract générique | 500 F |
| Cavalcade de La Romieu | - Mailing Tract générique | 500 F |
| Objectif Image de Monguilhem | - Affichettes<br>- Affiche Villages en Rib.<br>- 1 000 tracts et mailing | 250 F<br>750 F<br>300 F |
| Concert Rock à Estang | - Affichettes<br>- Affiche Villages en Rib.<br>- 2 000 tracts<br>- Tracts générique | 485 F<br>750 F<br>600 F<br>300 F |
| Palet Gascon à Vicnau | - 3 000 tracts A4<br>- Tracts générique | 1 245 F<br>500 F |
| Fête des moissons à Vicnau | - 2 000 tracts | 800 F |
| Quilles de Six à Caupenne d'Armagnac | - Affiches et envoi<br>- Tracts | 1 700 F<br>500 F |
| Concert à Saint Jean Le Comtal | - Affiches<br>- Tracts | 600 F<br>300 F |
| | TOTAL : | 12 840 F |

LES EVENEMENTS FEDERAUX : Ils sont au nombre de cinq pour 1991.

- **Le Rassemblement des Musiques en Campagne** qui a eu lieu à Pavie le 4 Mai dernier.

Organisé tous les deux ans, ce rassemblement est destiné à témoigner de la vitalité des Ecoles Intercommunales de Musique : ESTANG, ORBESSAN, AUBIET, GONDRIN et PAVIE.
A travers ces actions, nous espérons voir un jour la création de l'Ecole Départementale de Musique et des aides accordées pour la prise en charge de l'enseignement.

- **Le prix de la gasconnité pour 1990**

Au fil des ans, le prix prend sa place dans la vie fédérale et départementale. Au titre de 1990, c'est le Foyer Rural de Vicnau qui l'a obtenu pour la remise à l'honneur du jeu traditionnel "le palet gascon" et l'organisation du premier championnat du monde.

- **Sur les chemins de l'école :**

Organisé dans le cadre National, cette action partenariale regroupant le foyer, la municipalité et l'école, s'est appuyée sur 3 lieux.
Chaque groupe d'enfants a conduit un projet d'étude sur le thème de l'hirondelle, de la mare et du saule têtard, touchant ainsi aux éléments : l'air, la terre et l'eau.
Les foyers concernés furent les suivants : Lialores, Orbessan, le Houga, l'action continuera durant l'année 1992.

- **Animation Tourisme Patrimoine au château de Terraube :**

Il s'agit ici d'une après-midi récréative organisée dans l'enceinte du château de Terraube au début du mois d'octobre. Une série d'animations proposées par les foyers ruraux à la Société PROJESPACE de Toulouse... rien ne manquait, quilles, jeu de la grenouille, palet gascon, mât de cocagne ...

- **CATE Sciences et Techniques à Riscle :**

Prolongement d'un dossier national, ce dossier sciences et techniques s'est appliqué à l'association Riscle Espace. 15000 francs de crédits furent alloués pour développer les activités auprès des enfants.

## III - LE SECRETARIAT ANIMATION DEVELOPPEMENT

Le dernier né des secteurs d'activité de la Fédération regroupe des interventions techniques, relationnelles, promotionnelles et de gestion. Ce secteur s'appuie sur l'idée du développement socio-économique global c'est-à-dire une conception de la société reposant sur la complémentarité des corporations et des groupes sociaux, non sur leur concurrence...

**Développement Intercommunal :**

La fédération entretient à ce niveau et depuis l'origine des relations avec la Charte du Bas-Armagnac, la Charte de la Ténarèze, le Pays d'Accueil de la Save, la Charte de Montesquiou, la Charte Arrats-Gimone, elle lui apporte son appui associatif, l'éclairage du socio-culturel complémentaire à l'action des communes.

**Formation :**

Acquis depuis deux ans maintenant le centre de formation des foyers ruraux s'est attaché à développer des soirées formations pour les bénévoles. Pour les Contrats Emploi-Solidarité, les crédits espérés n'ont pas été attribués (40000 F). Un projet de formation d'animateurs tourisme sur le Bas-Armagnac a avorté sans explications particulières...

Au plan interne, le personnel a bénéficié de dix séances de formation encadrées par Melle DARIES psychologue, que nous comptions garder parmi nous. Malheureusement, elle a dû quitter le Gers pour Le Havre afin de trouver un emploi correspondant à ses capacités... Là encore, une compétence quitte le Gers, il faut s'interroger sur cette hémorragie permanente de nos forces vives. L'unité des décideurs se fera t'elle sur ces questions ?

**Le C.E.G.E.P.A.R. :**

Le centre de gestion des personnels d'animation rurale se développe au fil des ans. Un dépliant explicatif vous est remis dans le dossier sur l'ensemble des services que nous pouvons apporter.

**Promoterroir :**

A mi-chemin entre la culture, l'économie et le patrimoine ce programme vise à développer la vente de produits régionaux dans le réseau des foyers ruraux. Au cours de l'année 1991, des conventions furent signées avec des entreprises gersoises :
les Dryades d'Eauze, les Vieux Terroirs de Gascogne à Laujuzan, un producteur de Floc Pierre FEZAS à Courrensan. Trois autres entreprises contactées ont refusé...

Au plan concret, les adhérents bénéficient de remises sur achats ; en contre partie la fédération diffuse gratuitement les tarifs dans le réseau.

**Les Roumains :**

En Juin dernier, nous avons reçu une délégation de techniciens agricoles roumains. Une remarquable soirée fut organisée à Leboulin.

**Les Canadiens :**

Pour terminer le panorama des activités, il nous faut signaler la venue d'une délégation canadienne en fin d'année.
Une délégation composée de représentants d'organisations agricoles.

Annexe 62. Programme d'action pour 1993

FNFR
MOUVEMENT RURAL

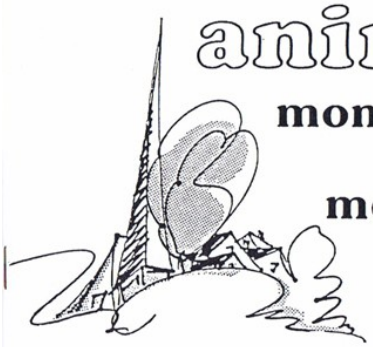
**PROGRAMME D'ACTION**

***1993***

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX
ET ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT
ET D'ANIMATION DU MILIEU RURAL

**GERS**

# animer
# mon village,
# mon pays



**POUR UN MILIEU RURAL DE VIE ET EN VIE**

## INTRODUCTION

**"Quatre priorités pour 10 ans"**

Dans un département dont la population progresse dans des zones attractives, chute et vieillit considérablement dans les communes rurales éloignées des pôles et des axes de communication, ANIMER les groupes sociaux, SOUTENIR les initiatives locales, FORMER les individus, deviennent des actions prioritaires.

Au-delà des urgences qui prennent en compte les tendances lourdes de l'évolution rurale, il faut en positif souligner l'EMERGENCE d'une vie sociale nouvelle dans nos campagnes, un fait connu depuis de nombreuses années déjà par les Foyers Ruraux, notamment les Foyers périurbains.

☞ **ACCUEIL**

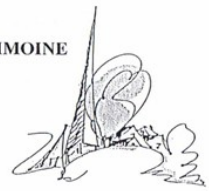
A grands traits, à travers la structuration de la vie associative, la diversification de la demande sociale, se dessine peu à peu le Gers de l'AN 2000, département à trois vitesses, fait de zones désertifiées, de zones de peuplement et de services, enfin de "couloirs de vie" le long des axes majeurs de communication.

☞ **SOLIDARITE**

Cet environnement représente la toile de fond de notre mouvement pour les 10 années qui viennent, une toile de fond sur laquelle s'inscrivent désormais quatre mots clés :

☞ **PATRIMOINE**

☞ **JEUNESSE**



## PROGRAMME D'ACTION POUR 1993

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux et Associations d'animation et de développement du milieu rural du Gers, association départementale de Jeunesse et d'éducation populaire, organisme de regroupement, force d'initiative et de proposition au service du monde rural agira auprès de ses adhérents,

**Pour soutenir et coordonner l'action locale d'animation**

Elle développera pour cela un pôle départemental d'appui logistique au service des associations d'animation rurale.

"Considérant en effet que les associations jouent un rôle primordial d'éducation à la démocratie, au civisme et au dialogue social, notre mouvement rural accentuera son action quotidienne dans ce sens".

Fidèle à ses missions statutaires, notre mouvement sera également présent dans les combats du jour pour conserver au Gers :

**UN MILIEU RURAL DE VIE ET EN VIE**

Le message des Foyers Ruraux sera diffusé auprès du public pour que chacun fasse sienne l'idée suivante :

**"Animer mon village, mon pays"**

**Concrètement, le programme sera développé selon 5 secteurs :**

### I – LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE FEDERALE

Première fonction de la Fédération, la vie fédérale occupera une place importante. Elle tiendra compte de la diversification des associations rurales par leur objet : Foyers Ruraux, Associations culturelles intercommunales ou de développement. Elle tiendra compte de la variété des demandes provenant des foyers situés dans des petites communes ainsi que des foyers périurbains. L'adaptation à la demande sera une règle constante pour 1991 et les années à venir notamment sur les aspects ci-après :

Communication externe :

Le développement du mouvement se fera grâce à la diffusion large du message des Foyers Ruraux. Le plan de développement comportera la publication et la diffusion de plaquettes auprès des maires, des responsables d'animation. Le plan respectera la logique de rayonnement de pays... en Armagnac, en Astarac, en Lomagne, Save et Coteaux du Gers et enfin Rivière Basse.

Communication interne :

Le plus grand soin sera apporté au maintien des relations avec le réseau existant par la parution du "Flash Infos" (annonce d'activités, informations pratiques destinées aux adhérents), des "dossiers de l'animation rurale" (plaquette consacrée à un sujet précis destiné à faire connaître la position du mouvement), des "courriers de l'animation rurale" (plaquette à large diffusion concernant les services de la Fédération Départementale).

Le soutien des bénévoles :

Fondé sur l'engagement local de nombreux bénévoles, notre programme s'efforcera de répondre à toutes les formules par les responsables locaux. Précieux et indispensables relais locaux sans lesquels rien ne serait possible, les bénévoles pourront compter sur l'action de formation qui sera développée, le soutien quotidien de l'équipe des permanents au niveau du Siège, le soutien de proximité assuré par les administrateurs fédéraux.

### II LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES D'ANIMATION

Les animations induites ou organisée par la Fédération auront pour but de favoriser les rencontres intercommunales et départementales dans les domaines de la promotion du sport pour tous, des activités culturelles, d'expression et de défense du patrimoine.

Secteur Sport pour tous :

Organisé à partir du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural et du Comité de Quilles, il se développera sur les points suivants :

| | |
|---|---|
| Rassemblement : | sportif le 3ème dimanche de Juin |
| Challenges : | Tournoi d'Hiver de Volley–Ball<br>Challenge de Volley–Ball de Printemps<br>Coupe d'Hiver de Tennis de Table<br>Challenge de Tennis de Table de Printemps<br>Rencontres inter–régionales de Tennis de Table<br>Rencontres inter–régionales de Volley–Ball |
| Jeu de Quilles : | Organisation des calendriers (200 concours)<br>Finale du Secteur Armagnac<br>Finale du Secteur Astarac<br>Finale du Secteur Lomagne<br>Finale Départementale |
| Initiatives : | en formation de cadres "Ski Alpin", gymnastique d'entretien, tir à l'arc, vol à voile, U.L.M. , planche à voile, randonnée des Foyers Ruraux, etc. |

Le secteur Culture et Patrimoine :

Au carrefour de la tradition et de la modernité, la Fédération développera des actions de défense et de promotion du patrimoine bâti ou vivant. Travaillant par dossier ponctuel, annuels ou pluriannuels, ce secteur s'attachera au développement des dossiers suivants :

- dossier enseignement musical en milieu rural
- dossier activités scientifiques
- dossier "mon village en l'an 2000" concours jeunes
- dossier Arts et Traditions Populaires
- dossier Prix de la Gasconnité

## III LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES

Afin de soutenir efficacement l'action locale, la Fédération a toujours privilégié des services permanents. Ils seront maintenus et développés.

Service Accueil Secrétariat :

Pour la gestion administrative quotidienne et le suivi des contacts, ce service doit fonctionner toute la semaine... Visites, téléphone, courrier constituent le contenu sans cesse croissant qui demande compétence, disponibilité et adaptation du personnel.

Services affiliation assurance :

Promouvoir le mouvement par une gestion du rapport Fédération/Foyer suppose sérieux et rigueur dans le suivi des affiliations et des dossiers assurance. La distribution de 8 000 cartes individuelles, la tournée de rentrée, les déclarations d'accident, l'accueil de nouvelles associations, les réunions d'information, les actions concrètes du service, constituent le quotidien concrèt de ce service qui gère également les affiliations du tout nouveau Comité de Quilles.

Service Communication Sociale :

Il assure régulièrement des réalisations graphiques, affichettes, tracts, panneaux locaux au bénéfice des associations adhérentes. Equipé en traitement de textes et en P.A.O., ce service désormais a un seul point départemental. Sa caractéristique est de produire plus de 30 bulletins d'information de proximité.

Service prêt de matériel :

Composé de matériel pédagogique, de son, d'audio–visuel, ce service technique permet aux petites associations de régler leur problème technique ponctuel.

Service juridique :

Appuyé sur une documentation complète et précise, animé par des permanents compétents, ce service répond aux questions des foyers dans tous les domaines, du simple coup de fil au dossier technique, en passant par la réunion technique de terrain.

Service Comptabilité Gestion :

Ce service assure une fonction interne. Grâce à un équipement informatique de qualité, la gestion de la Fédération est faite aujourd'hui en temps réel. Elle est régulièrement suivie par un Cabinet d'Expertise Comptable. Elle sert de modèle pédagogique sur le plan de la formation.

Service Jeunesse :

Dans le cadre des services permanents, la Fédération a mis en place la Commission "Jeunesse et Monde Rural". Ce réseau, composé de personnes du Mouvement, renseigne les jeunes sur de nombreux sujets. Exclue de la mise en place des réseaux d'information jeunesse après en avoir été l'une des initiatrices, dès 1982, la Fédération entend faire savoir que le problème de l'information des jeunes est aussi un problème rural et ne saurait être l'exclusivité des pôles urbains.

## IV LES ACTIONS PARTENARIALES

Le Centre de Gestion des Personnels d'Animation Rurale (CEGEPAR)

Pour répondre à la demande de professionnalisation de l'animation et satisfaire aux exigences administratives au meilleur coût, la Fédération a structuré ce service de gestion de personnel. A partir d'ordres de mission donnés par les associations, des intervenants culturels ou sportifs interviennent localement, la gestion étant déléguée à la Fédération. Celle–ci facture le prix du salaire et des charges augmenté de frais de gestion. Adapté à une maille rurale fragile, ce service assure souplesse et professionnalisme. Par des contrats avec les collectivités locales, des emplois à temps partiel et des emplois permanents d'animation de secteur pourront se mettre en place.

Le programme "Villages en Ribambelle" :

Afin de promouvoir la convivialité des Fêtes de Villages de Juin à fin Septembre, la Fédération partenaire de l'association NECTAR (Nouvelle Economie Touristique du Terroir d'Armagnac) mettra en place un programme culturel concernant vingt foyers ruraux de l'Armagnac. Il s'agit ici de stimuler les fêtes à caractère contribuant à un accueil touristique rural de qualité.

Centre de formation pour l'animation rurale :

Enregistré à la Direction Régionale de la Formation Professionnelle comme organisme de formation, la Fédération des Foyers Ruraux s'impliquera désormais dans les circuits de la formation avec la spécificité Animation Rurale et développement local.
Au plan de l'insertion des jeunes, la Fédération apportera sa contribution notamment en ce qui concerne les stagiaires C.E.S. des Foyers Ruraux et les jeunes ruraux en général.

Les actions partenariales, coopération inter–organismes :

Pour mener des actions particulières, la Fédération s'associera à divers organismes... A.D.D.A. pour la musique, C.D.T.L. pour le Tourisme Aménagement, la Prévention Routière pour la sécurité au volant, l'association N.E.C.T.A.R. pour le tourisme en Armagnac, l'Association Départementale de la Randonnée, les Services Jeunesse et Sports pour les "Projets Jeunes", A.C.P.P.G. pour la culture gasconne.

## V LES MOYENS MATERIELS

Afin de se doter d'un siège fédéral et d'équipements adaptés, le projet de la Maison de l'Animation Rurale sera représenté aux différents partenaires pour l'obtention de financements :

- 150 000 Francs auprès du Conseil Général
- 120 000 Francs auprès du Conseil Régional

## PROJET DE CREATION DE LA MAISON DE L'ANIMATION RURALE

| | | |
|---|---|---|
| 1°) Acquisition : | Immeuble | 370 000 F |
| | Frais | 78 000 F |
| | sous–total : | 448 000 F |
| 2°) Travaux : | Cloisons/toiture | 50 000 F |
| | Electricité | 40 000 F |
| | Sanitaire | 34 000 F |
| | Peintures et sols | 48 000 F |
| | Téléphone | 20 000 F |
| | Chauffage | 40 000 F |
| | Mobilier | 40 000 F |
| | sous–total : | 272 000 F |
| | TOTAL : | 720 000 F |

Plan de financement :

| | | |
|---|---|---|
| – Réserve F.D.F.R. 92 | 120 000 F | 24 % |
| – Autofinancement F.D.F.R. 93 | 50 000 F | |
| – Emprunt Crédit Agricole | 250 000 F | 35 % |
| – Conseil Général | 150 000 F | 21 % |
| – Conseil Régional | 120 000 F | 16 % |
| – Sponsors | 30 000 F | 4 % |
| TOTAL : | 720 000 F | |

## BUDGET 1993

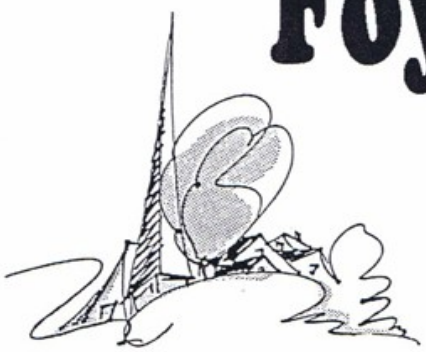
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---|---|---|---|---|---|
| COMPTES | DESIGNATION | TOT. Général | COMPTES | DESIGNATION | TOTAL GENERAL |
| 6061000 | EDF-GDF | 12000 | 7060000 | ADHESIONS | 86100 |
| 6063000 | PRODUITS ENTRETIEN | 1500 | 7061000 | CARTES | 204100 |
| 6063100 | PETITS MATERIELS | 2000 | 7065000 | RETROCESSIONS | 150000 |
| 6064100 | FOURNITURES DE BUREAU | 11000 | 7084000 | PARTICIPAT° POSTES VACATAIRES | 150000 |
| 6064200 | FOURNITURES OFFSET | 26000 | 7085000 | POSTE PAYS D'ACCUEIL | 65000 |
| 6064300 | PAPIER OFFSET | 28000 | 7086000 | POSTE MAUVEZIN COMPLEMENT | 85000 |
| 6064400 | IMPRIMERIE | 7000 | 7087000 | POSTE ARMAGNAC | 125000 |
| 6122154 | LOCATIONS DE MATERIELS | 30000 | 7088000 | PRODUITS D'ANIMATIONS | 200000 |
| 6132000 | LOYER | 34000 | 7088010 | SOUSCRIPTION | 20000 |
| 6155154 | ENTRETIEN MATERIEL | 3000 | 7088020 | LOTERIE | 0 |
| 6160000 | ASSURANCES ET CARTES | 157900 | 7088030 | PIN'S | 5000 |
| 6180000 | FORMATION | 2000 | 7088100 | REMBOURSEMENT INDEMN. JOURN. | 2000 |
| 6181000 | DOCUMENTATION | 2000 | 7088200 | PARTICIPATION GESTION POSTES | 30000 |
| 6186000 | ANIMATION FEDERALES | 200000 | 7088300 | CNASEA | 30000 |
| 6226000 | HONORAIRES | 1000 | 7400100 | CONSEIL GENERAL FONCT° | 450000 |
| 6231000 | PUBLICITE OPERATION MAISON | 0 | 7400200 | CONSEIL GENERAL AIDE/PROJETS | 50000 |
| 6233000 | EXPOSITION-REPRESENTATION | 18000 | 7400300 | FONJEP FEDERATION | 129000 |
| 6234000 | PUBLICITE - PROMOTION | 0 | 7400400 | FONJEP (SECTEURS) | 64500 |
| 6238000 | DIVERS (DONS COURANTS) | 500 | 7400500 | AIDES SUR PROJETS | 150000 |
| 6247000 | TRANSPORTS GROUPES | 24500 | 7400600 | AIDES FCT° ORGANISMES | 40000 |
| 6251000 | DEPLACEMENTS SALARIES | 30000 | 7400700 | AIDES SPORTS C. GENERAL | 35000 |
| 6251100 | DEPLACEMENTS ADMINISTRATEURS | 20000 | 7400910 | FNFR PROJETS | 40000 |
| 6256000 | MISSIONS | 9000 | 7400920 | AIDES FCT° FNFR | 9000 |
| 6257000 | RECEPTION | 17000 | 7400930 | AIDES FRSNR/CDOS/FNDS | 20000 |
| 6260000 | FRAIS POSTAUX | 30000 | 7411000 | FORMATION | 50000 |
| 6260100 | TELEPHONE | 20000 | 7580000 | PRDTS DIVERS GESTION COURANTE | 0 |
| 6270000 | SERVICES BANCAIRES | 500 | 7640000 | REVENUS TITRES | 5000 |
| 6281000 | COTISATIONS ORGANISMES | 40200 | 7752000 | PRDTS CESSIONS ELEMENTS ACTIFS | 0 |
| 6311000 | TAXE SUR SALAIRES FD | 32000 | | | |
| 6311000 | TAXE SUR SALAIRES AUTRES | 39000 | | | |
| 6358000 | DROITS S.A.C.E.M. | 0 | | | |
| 6411100 | DELEGUE DEPARTEMENTAL | 135000 | | | |
| 6411200 | DELEGUEE ADJOINTE | 115000 | | | |
| 6411300 | ANIMATEUR COMMUNICATION | 96000 | | | |
| 6411400 | ANIMATEURS POSTES GERES | 290000 | | | |
| 6411500 | VACATAIRES | 150000 | | | |
| 6411600 | SECRETAIRE COMPTABLE | 81000 | | | |
| 6411700 | CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE | 32400 | | | |
| 6450000 | URSSAF FD | 124700 | | | |
| 6450100 | URSSAF POSTES GERES | 133000 | | | |
| 6453000 | C.I.S. FD | 22500 | | | |
| 6453100 | C.I.S. POSTES GERES | 30000 | | | |
| 6454000 | ASSEDIC FD | 22000 | | | |
| 6454100 | ASSEDIC POSTES GERES | 30000 | | | |
| 6600000 | BANCAIRES AGIOS | 15000 | | | |
| 6715000 | AIDES AUX FOYERS | 70000 | | | |
| 6715100 | FONDS SPECIAL JEUNES | 5000 | | | |
| 6810000 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS | 15000 | | | |
| 6811000 | RESERVES INVESTISSEMENTS | 30000 | | | |
| 6812000 | PROV. RISQUES SALARIAUX | 0 | | | |
| | TOTAUX | 2194700 | | TOTAUX | 2194700 |

## TABLEAU DES RESSOURCES EXTERIEURES POUR 1993

| PARTENAIRE | | SOLLICITE | ACQUIS |
|---|---|---|---|
| – Etat : | – FONJEP Agriculture | 43 000 F | 43 000 F |
| | – FONJEP Jeunes. Sports | 150 500 F | 150 500 F |
| – Communes : | – Complém. vacataires | 180 000 F | 180 000 F |
| | – Complém. poste Save | 65 000 F | 65 000 F |
| | – Complém. poste Mauvezin | 85 000 F | 85 000 F |
| | – Financ. poste Armagnac | 125 000 F | 125 000 F |
| – Conseil : Général | – Fonctionnement | 450 000 F | |
| | – Projets sportifs | 35 000 F | |
| | – Autres projets | 50 000 F | |
| | – Equipement (maison) | (pour mémoire) | |
| – Conseil : Régional | – Equipement (maison) | (pour mémoire) | |
| – F.N.F.R. : | – Fonctionnement | 9 000 F | 9 000 F |
| | – FNFR Projets | 40 000 F | |
| – F.N.S.Q. : (Quilles) | – Fonctionnement | 10 000 F | |
| – F.N.S.M.R. : | – Animations sportives | 10 000 F | |
| – C.D.O.S. : F.N.D.S. | – Animations sportives | 10 000 F | |
| – F.N.D.V.A. : | – Formation bénévoles | 35 000 F | |
| – Formation : | – Centre de formation | 15 000 F | |
| – C.N.A.S.E.A. | – Postes C.E.S. | 30 000 F | 30 000 F |
| – Aides Organ. : | – Groupama | 25 000 F | |
| | – Crédit Agricole | 20 000 F | |
| | – Sponsors | 5 000 F | |
| | – NECTAR Tourisme | 50 000 F | |
| | – DRAC Diffusion culturelle | 50 000 F | |
| | – DRAF Promo Terroirs | 50 000 F | |
| | – DDJS | 20 000 F | |
| | TOTAL | 1 562 500 F | 687 500 F |

Annexe 63. Assemblée Générale 1994, rapport d'activités

# Foyers Ruraux du Gers



AUBIET, le 24 Février 1995

## SOMMAIRE

**RAPPORT D'ACTIVITE 1994**
- *Synthèse de l'Assemblée Générale du CDSMR du 13 Janvier 1995*
- *Synthèse de l'Assemblée Générale des Quilles du 13 Janvier 1995*
- *Rapport du Secrétariat Général et des Services*

**RAPPORT FINANCIER**
- *Compte de résultat*
- *Bilan*

**INTERVENTION DU PRESIDENT**

**DOC ANNEXE**
- *Règlement Intérieur (Modification)*
- *Programme d'Action 1995*
- *Budget 95*
- *Tarif Communication Sociale*
- *Les Foyers Ruraux "Aménageurs et défenseurs du cadre de vie"*
- *Foyers Ruraux et Aménagement du territoire*
- *Tombola du Crédit Mutuel*

# ASSEMBLEE GENERALE 1994

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX
ET ASSOCIATIONS D'ANIMATION
ET DE DEVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL
GERS
27, Chemin de Baron - Maison des Associations - 32000 AUCH -
Tél. 62 05 69 25 - Fax . 62 05 93 65

# RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL ET DES SERVICES

Madame, Monsieur,

Notre mouvement des Foyers Ruraux du Gers, organise ses activités à partir de trois structures distinctes : la Fédération d'une part et d'autre part les structures sportives qui sont le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural et le Comité Départemental des Sports de Quilles.

Le présent rapport rend compte des actions fédérales de l'année 1994, en reprenant les grands axes du Contrat de Partenariat établi avec le Conseil Général.

# I - LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE FEDERALE

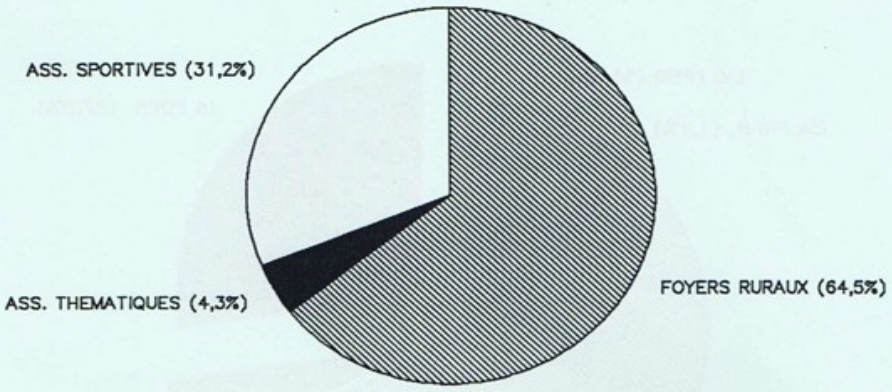
Ce premier grand rôle de la Fédération consiste à promouvoir, aider, revivifier les Foyers Ruraux et Associations adhérentes. Ce rôle nous amène également à créer de nouvelles structures pour répondre aux besoins exprimés ici ou là par des responsables de la vie locale. Tout ce travail de tisserands est assuré par l'équipe des permanents et les membres bénévoles des Foyers Ruraux qui siègent au Conseil Départemental.

Dans un département où la ruralité est un des caractères fondamentaux, notre mouvement tient une place importante comme vous l'indiquent les tableaux ci-après.

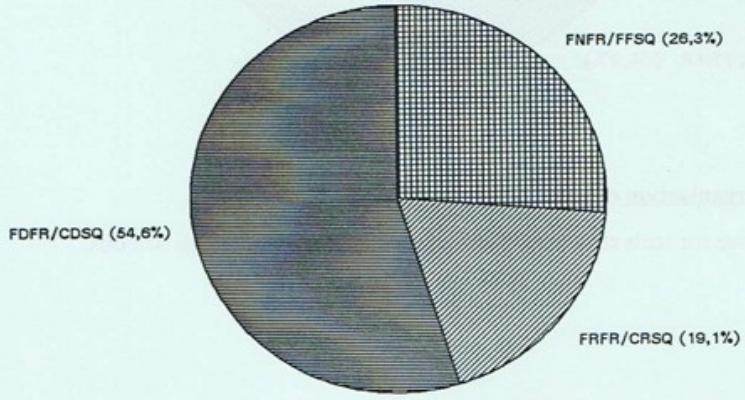
En ce qui concerne les états statistiques, ils sont arrêtés au 31 Août 1994 pour les adhésions des structures et les adhésions individuelles.

## I/1 - Les associations fédérées

**Total des affiliations enregistrées en 1994**
**138 contre 132 soit 4,5 % d'augmentation**




Les affiliations des structures se répartissent ainsi entre les différents niveaux (collecte totale : 93 900 Francs dont 54,6 % pour le département)

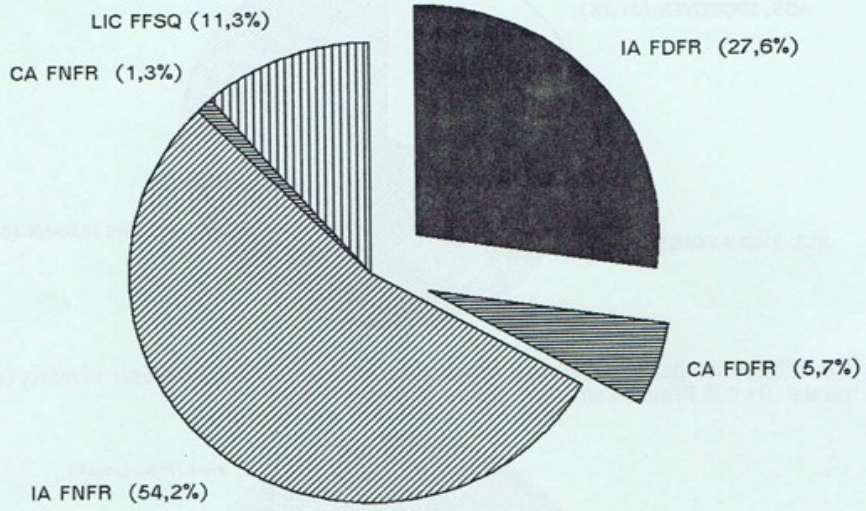


**I/2 - Les adhésions individuelles**

Les adhésions individuelles globalisées progressent légèrement comme le montre le tableau ci-après :

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---|---|---|---|---|
| Foyers Ruraux | 6 408 | 6 285 | 5 925 | 5 810 |
| Cart. Sport. Quilles | --- | 950 | 1 158 | 1 319 |
| TOTAL | 6 408 | 6 940 | 7 083 | 7 129 |

En ce qui concerne les ressources amenées par ces adhésions, le total s'élève à 181 826 Francs pour l'année. Sur ce montant, la Fédération Départementale dispose de 33,3 % soit 60 473 Francs.




**I/3 - L'organisation du mouvement**

Elle repose sur trois structures dont nous rappelons ci-après les liaisons.

### I/4 - Le rayonnement

Pour faire connaître notre mouvement, développer des actions spécifiques, défendre nos positions, nous sommes amenés à assurer des représentations diverses. Nous les rappelons ici :

| | | |
|---|---|---|
| F.R.F.R. | Paul ANGELE | Président |
| | Yves AUGE | Trésorier |
| C.R.S.M.R. | Paul ANGELE | Vice-Président |
| | Yves AUGE | Membre |
| | André MAGNOUAC | Membre |
| | Jean-Pierre PIVA | Membre |
| | Rolande PUJOS | Membre |
| F.N.F.R. | Paul ANGELE | Administrateur |
| F.N.S.M.R. | Paul ANGELE | Vice-Président |
| | Yves AUGE | Secrétaire Adjoint |
| F.R.S.Q. | Jacques MONTELIEU | Administrateur |
| | Gérard TUJAGUE | Administrateur |
| | Alain BOVO | Administrateur |
| F.F.S.Q. | Jacques MONTELIEU | Vice-Président |
| | Gérard TUJAGUE | Trésorier Adjoint |
| | Alain BOVO | Administrateur |
| C.D.O.S. | Paul ANGELE | Vice-Président |
| A.D.D.A. | André COUITTI | Administrateur |

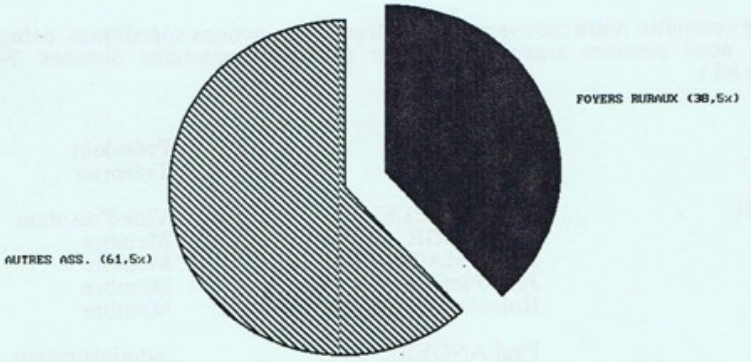
### I/5 - L'aide aux initiatives des Foyers

Relevant du secteur fédératif, les aides aux Foyers sont de différentes natures. Elle vont de l'aide financière directe au crédit "service de Communication" en passant par le partenariat d'actions. Sur le plan financier direct, plus de 8 000 Francs furent cette année distribués alors qu'une ouverture de crédit de 1 000 Francs de services a été attribuée aux 6 nouvelles associations affiliées.

## II - LA COMMUNICATION SOCIALE

Ce service, très connu des responsables d'associations est animé par Patricia DELAPORTE aidée de deux personnes en Contrat Emploi Solidarité. Il est doté d'un équipement P.A.O. performant et de moyens de reprographie ayant un bon rapport qualité prix.

**II/1 Adhésion au service** : 65 associations dont 25 Foyers Ruraux.




**II/2 - La participation aux frais**

Elle reste identique à l'année 1993, en tenant compte de 8 000 Francs de travaux réalisés au titre du soutien aux programmes "Villages en Ribambelle" et "Villages en Fête".

**II/3 - Les travaux réalisés**

Ils se répartissent ainsi :

- Information locale 38 % contre 48 % en 1993
- Autres travaux 62 % contre 52 % en 1993

**II/4 - Statistiques financières**

Nous observons que la moyenne des travaux réalisés et effectivement payés par les associations diminue légèrement : 1 543 Francs contre 1 570 Francs en 1993.

**II/5 - Prospective**

Du fait d'un équipement rapide des municipalités en photocopieurs, nous observons un tassement de la demande en reprographie. Par contre, pour la réalisation de maquettes, nous sommes de plus en plus sollicités. Sur un autre plan, nous avons constaté que certaines associations d'intérêt départemental ont obtenu des tirages gratuits auprès des services du Conseil Général alors que nous assurions pour eux des travaux. Tout ceci explique sans doute la stagnation des objectifs. La tendance évoquée l'an passé est donc vérifiée cette année.

## III - LE C.E.G.E.P.A.R.

Créé dès 1988, ce service a pour but d'aider les associations locales à gérer au mieux l'emploi d'intervenants culturels et sportifs pour l'encadrement de leurs activités ainsi que toutes autres catégories d'emploi d'animation rurale.

Relevant de l'action économique et sociale en milieu rural, ce service est particulièrement géré par Gisèle AUBIAN.

En 1994, l'activité des services a concerné :

- 9 associations
- 8 225 heures rémunérées
- 442 000 Francs de volume financier géré
- 17 intervenants furent employés
- 112 bulletins de salaire traités
- 18 réunions de mise au point de contrats et de gestion furent traitées tant à la Fédération que sur le terrain.

Ce savoir-faire acquis par la Fédération au cours des dernières années nous permet aujourd'hui d'affirmer le rôle essentiel d'un outil départemental au service de l'emploi, sur le segment socio-culturel et sportif.

Nous sommes particulièrement demandeurs de la reconnaissance par les services Jeunesse et Sports de ce savoir-faire et de l'attribution correspondante des aides prévues pour la création et le fonctionnement de tels Centres de Gestion. Un partenariat avec le C.D.O.S. notamment, permettrait de doter le département d'un outil, particulièrement à la faveur de la nouvelle réglementation sur les emplois sportifs applicable au 1er Janvier 1995.

## IV - LA FORMATION DES BENEVOLES

Ce secteur comporte deux volets : la formation des animateurs techniques, la formation des dirigeants d'associations.

Sur ce premier volet, nous avons réalisé les formations suivantes en 1994 : ski, tennis de table jeunes et adultes, volley-ball (technique joueurs et entraîneurs), arbitres locaux de quilles, animateurs de sections gymnastique d'entretien, soit au total 98 animateurs locaux qui ont bénéficié de ces formations.

Le second volet, aidé par le Fonds National de Développement de la Vie Associative a permis d'apporter ponctuellement par des séances de formation à la carte, dans les Foyers, des contenus de gestion, d'administration d'associations ainsi que des apports sur les lois d'aménagement du territoire, les crédits européens. Il faut noter que pour cette formation qui s'adresse aux responsables des Foyers, si le besoin est grand, la disponibilité des uns et des autres reste faible. Des efforts sont à faire.

# V - CULTURE, PATRIMOINE, IDENTITE

Parent pauvre au niveau départemental, le secteur culture, patrimoine, identité n'en est pas moins éclectique. La préoccupation de la Commission porte sur la promotion des initiatives des Foyers ainsi que sur les projets spécifiques.

## V/1 - "Villages en Ribambelle"

Il s'agit par ce programme d'assurer la promotion des initiatives culturelles des Foyers Ruraux par l'édition et la diffusion d'une plaquette.

## V/2 - "Villages en Fête"

Ce deuxième programme assure la promotion des programmes complets des fêtes de village ainsi que les dates d'organisation. Il est accompagné de la publication d'affichettes et de tracts. Il est enfin complété par le calendrier des rencontres de quilles (220 concours en 8 mois) et des rencontres de palet gascon (30 concours en 3 mois).

## V/3 - Identité Gasconne

L'identité culturelle gasconne, négligée par trop de nos concitoyens au point que nos groupes de musique, de chant, de danse se comptent désormais sur les doigts de la main, cet aspect de notre caractère mériterait une mobilisation de tous. Ce n'est pas le cas, et sans mépris pour le jazz ou la grande musique, il conviendrait pourquoi pas, de lancer **une réflexion profonde et un plan de promotion de l'expression culturelle gasconne pour les 10 ans qui viennent**.

Au titre de l'année 1994, nous avons attribué le prix de la Gasconnité qui sera remis en septembre prochain lors de Gascogne Expo. Nous avons bien avancé sur le projet d'édition de proverbes gascons grâce à un énorme travail de collectage réalisé par les Conteurs Gascons.

Pour la mise en place du Relais Gersois de RADIO PAIS, nous avons relayé l'information auprès des Foyers et participé à plusieurs réunions départementales de cette association, présidée du reste par un conteur gascon.

Au titre du patrimoine nous avons présenté à la région (A.R.S.A.T.) un programme de création d'une auberge gasconne à Sauboires, Centre Culturel des Conteurs. Nous attendons les appuis à ce dossier par Monsieur SURRES GARCIA.

Convention A.C.P.P.G. Les premières animations de pays ont eu lieu dans le condomois et ont connu une très bonne participation pour les danses gasconnes.

## V/4 - Action théâtre

En raison de l'indisponibilité de la troupe de l'Alkana, la tournée "Le Grand Meaulnes" n'a pas pu être programmée dans tout le département. Deux représentations ont eu lieu à Mirande avec une fréquentation confidentielle pour la séance publique du dimanche, heureusement rattrapée par une salle bondée de jeunes le lundi. Mirande a raté un rendez-

vous théâtral avec une pièce de l'un de ses célèbres enfants, l'écriva in Alain FOURNIER qui a donné son nom au lycée. Le coût de cette opération s'est élevé à 22 000 Francs dont 12 000 de déficit. Ceci nous rappelle que malgré les efforts publicitaires (8 000 tracts distribués sur le canton) la diffusion culturelle en milieu rural nécessite des aides financières.

### V/5 - Ecoles intercommunales de musique

Nous avions mis beaucoup d'espoir dans le cadre du projet d'école de musique départementale qui aurait permis de soutenir nos "points musique" en milieu rural. Celui-ci n'a pas abouti, donc à Aubiet, Orbessan, Estang, Saint-Mont, Gondrin, Sauboires, Pavie, les 500 élèves qui suivent les écoles de musique, de danse ou de chant continueront avec leurs propres moyens.

## VI - COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Ce nouveau secteur fédéral, situé dans le prolongement d'un partenariat malheureux qui s'est traduit par le disfonctionnement d'une plateforme départementale pour la jeunesse (l'association A.J.I.R. durant plusieurs années) représente aujourd'hui une alternative aux questions de la jeunesse rurale, face à une structuration de type urbain.

Nous opposons en effet la notion de réseau à la notion de guichet. Considérant que les jeunes retrouvent les lieux associatifs lors des fins de semaine, nous affirmons que c'est là qu'il faut agir pour les accompagner dans leur quête d'identité, leur recherche affective et sociale. Un bureau guichet n'apporte rien d'extraordinaire à un jeune en comparaison avec la force d'intégration et de soutien que représente notre réseau associatif par son implantation sur le territoire, par la qualité d'engagement de ses responsables, par le nombre de bénévoles aux démarches éducatives.

Notre mouvement ne comprend pas pourquoi les politiques successives persistent à concentrer les moyens en ville et dans les chefs lieux de canton sans utiliser par ailleurs les autres réseaux en place.
Nous revendiquons notre spécificité de réseau éducatif rural, nous revendiquons le droit d'informer, d'accompagner, de soutenir les jeunes ruraux avec des moyens adéquats. C'est sur cette mission que se fonde la Commission Enfance Jeunesse de la Fédération dont nous avons jeté les bases en 1994.

L'enquête sondage que nous avons réalisé constitue, par la mobilisation des Foyers, la preuve évidente du souci porté par nos responsables à la cause et au devenir de nos jeunes.

1994 restera dans les annales de la Fédération une année charnière, le temps du passage du discours à l'acte. La prise de conscience aujourd'hui faite, doit déboucher demain sur des actions concrètes pour la jeunesse au sein de notre mouvement. Les projets de bus d'information jeunesse et de ludothèque itinérante seront ainsi mis en oeuvre, si nous obtenons les aides correspondantes.

## VII - COMMISSION ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE

Suite au Congrès de Pavie, la "charte du Foyer Rural, aménageur et défenseur du cadre de vie" a fait l'objet d'une large diffusion. Déjà plusieurs foyers ont constitué des commissions locales dont le Foyer Rural d'Aubiet qui nous reçoit aujourd'hui.

Lors du Congrès de Mende, en Lozère, notre travail a fait l'objet d'une communication en séance pleinière et fut très apprécié.

Ce deuxième nouveau secteur, créé en 1994, sera appelé à un grand développement au cours des prochaines années.

## VIII - L'INFORMATION FEDERALE

Comme les années précédentes, nous avons assuré une information fédérale importante vis-à-vis de nos adhérents.
4 835 courriers furent enregistrés soit une moyenne de 20 lettres par jour ouvrable expédiées sans discontinuer. Hélas, nous savons que 1994 n'aura pas été pour autant une bonne année car nous constatons que l'information dort le plus souvent dans la caisse à courrier des Présidents, seuls interlocuteurs de la Fédération.

La création d'un journal régional permettra de résoudre ces difficultés par un envoi direct aux adhérents. Nous n'en sommes pas là, aussi nous demandons aux foyers de réfléchir à la diffusion de l'information au plan local.

## CONCLUSION

Au terme de ce rapport d'activité qui est loin de traduire, j'en suis bien conscient, la richesse de notre Activité, je soulignerai bien entendu la qualité du partenariat que nous même responsables bénévoles nous entretenons avec notre équipe départementale dévouée et compétente.

Ensemble, nous effectuons un travail important et difficile en pensant quotidiennement à toutes les associations locales qui nous font confiance et oeuvrent avec nous,

**pour un milieu rural de vie et en vie**

**et pour que le Gers soit un authentique espace de vie et d'avenir.**

Annexe 64. Action Villages en ribambelle, 1998

## ACTION VILLAGES EN RIBAMBELLES 1998.

### Aides en tirages publicitaires

**Foyers et associations adhérentes aidés : estimation : 10 270,00 F**

*Aides équivalentes à 150 F (ex. 50 Affiches + maquette) Total : 1650,00 F*

| | |
|---|---|
| LARRESSINGLE | Théâtre |
| SOLOMIAC | Diaporama |
| PAVIE | Concert |
| AUBIET | Théâtre |
| ORBESSAN | Fête de la Musique |
| SAMATAN | Théâtre |
| PAVIE | Danse et Musique |
| ESTANG | Théâtre |
| MAUVEZIN | Nuit du Cinéma |
| MAUVEZIN | Fête de l'Ail |
| CASTELNAU BARBARENS | Théâtre |

*Aides plus importantes = Total : 8 620,00 F*

| | |
|---|---|
| SAMATAN | Semaine Verte |
| ORBESSAN | Fête Sport Culture |
| MAUVEZIN | Ronde du Foie Gras |
| SEGOUFIELLE | Festival Rock |
| SAMATAN | Journée Africaines |

**Aides partenaires : estimation : 1105,00 F**

| | |
|---|---|
| GERS PROPRE | Calendrier |
| FEDERATION THEATRE AMATEUR | Bulletin |

11375.

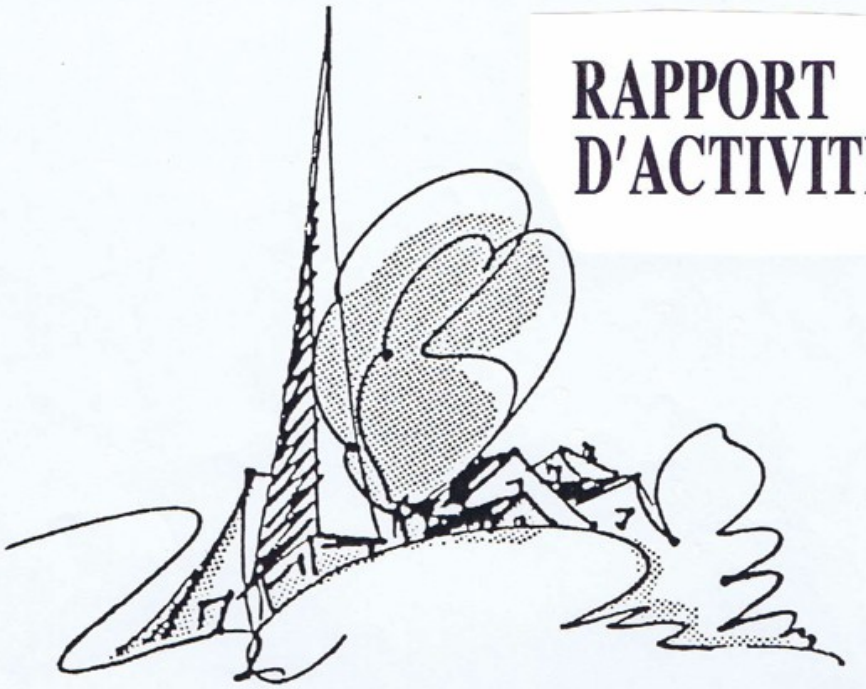
### Dépliants Villages en Ribambelles, Villages en Fêtes

De moins en moins de réponses de la part des foyers : 6 pour les manifestations culturelles, 5 pour les fêtes.
Néanmoins, 2 dépliants, 1 Village en Fêtes et 1 Villages en Ribambelle ont été réalisés, envoyés aux présidents de Foyers, aux administrateurs et aux correspondants culturels en juillet 98, en 3 exemplaires chacun. Aux 34 Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme, une enveloppe comprenant 10 dépliants de chaque, des calendriers de quilles et de palet gascon a été diffusée.

Annexe 65. Assemblée Générale 1992, rapport d'activités

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX
ET ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT
ET D'ANIMATION DU MILIEU RURAL

GERS



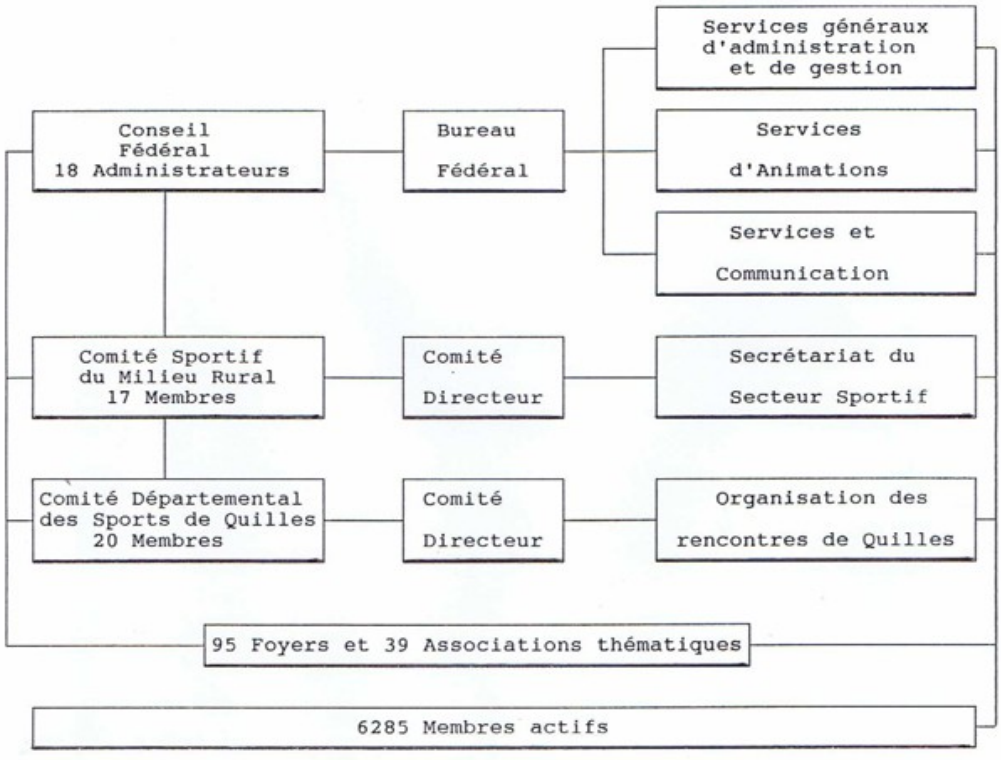
# RAPPORT D'ACTIVITES

## ASSEMBLEE GENERALE 1992

Le présent rapport se propose de rappeler les activités fédérales et d'animation organisées par notre mouvement au cours de l'année 1992. La présentation s'articulera à partir des thèmes suivants : la vie fédérative, le partenariat, les actions spécifiques, les services, les activités d'animation. Nous complèterons ce tour d'horizon par des communications des Foyers qui illustreront la capacité d'entreprendre de notre mouvement, sur le terrain.

## I - La VIE FEDERATIVE et le SIEGE DEPARTEMENTAL

Le fonctionnement fédéral vous est présenté ci-dessous. Il répond aux différentes fonctions indispensables au niveau du département.



En ce qui concerne le personnel, l'équipe départementale est constituée de 4 postes à 36 heures par semaine appuyée par 2 Contrats Emploi Solidarité. Par convention, deux postes F.O.N.J.E.P. sont délégués sur deux secteurs, l'un à Mauvezin, le second à L'Isle Jourdain. Viennent enfin les vacataires dont le nombre varie d'un mois à l'autre.

En 1992, faute de moyens nouveaux, les secteurs de l'Armagnac et de l'Astarac n'ont pu être structurés, le secteur Formation n'a pas connu de développement souhaité faute de permanent.

Au cours de l'année, le Conseil Fédéral et le Bureau se sont réunis à huit reprises pour assurer la gestion de notre mouvement.

A l'aide des graphiques présentés ci-dessous, nous vous proposons d'examiner les évolutions des affiliations tous domaines confondus à la date du 31 Août 1992.

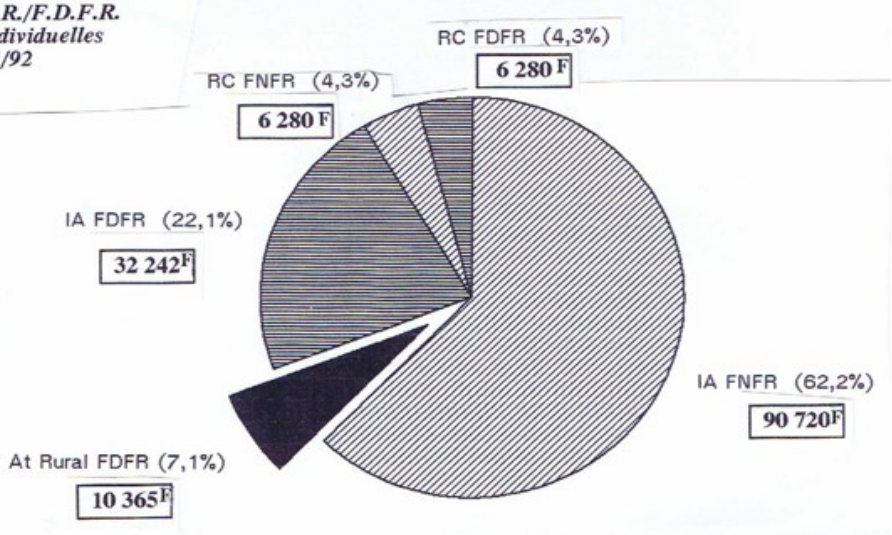
Les affiliations de structures progressent nettement. En effet, elles passent de 111 à 128 (+ 15 %) sous l'effet de la structuration du Comité de Quilles. Le nombre de cartes et de licences, malgré cela, diminue de 123 (– 1,9 %). Ce léger tassement confirme les effets de la diminution de la population jeune en milieu rural. La crise du monde rural n'est sans doute pas étrangère à cette variation, les activités de loisirs passant au second plan.

Le premier graphique vous présente la répartition du produit de la vente des cartes entre la Fédération Départementale et la Fédération Nationale.

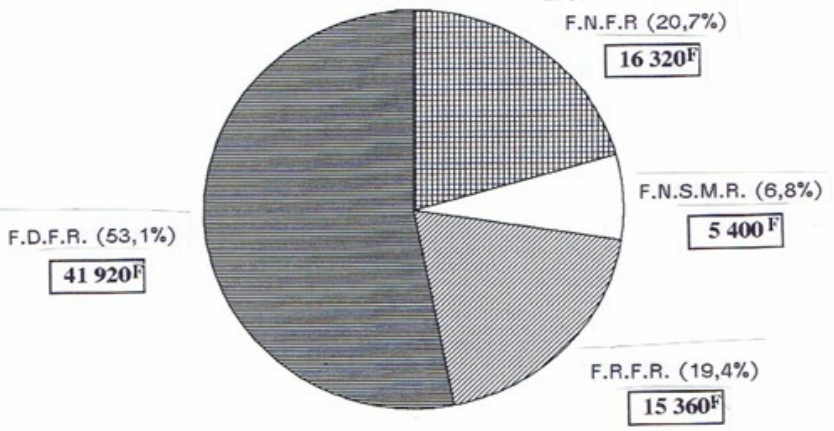
Le deuxième graphique vous présente la répartition du produit des adhésions des structures aux différentes instances de la confédération : F.D.F.R. – F.R. Midi-Pyrénées – F.N.F.R. et F.N.S.M.R.

Vous observerez que sur cette ligne financière, la contribution des Foyers au fonctionnement de la Fédération représente 42 000 F soit une cotisation moyenne annuelle de 328 F par association affiliée.

***Répartition F.N.F.R./F.D.F.R. des adhésions individuelles Saison 91/92***



*Répartition des affiliations des Foyers Saison 91/92*




## II - LE PARTENARIAT

Dans le prolongement de la vie fédérale, le partenariat, auquel nous sommes attachés, tient une grande place. En collaboration avec d'autres organismes, nous développons ainsi des réflexions, des projets, des actions. Rapidement, nous évoquons ces dossiers :

A.G.E.R.S.A. : Nous gérons, avec cette structure, la Maison des Associations à Auch.

A.D.D.A. : Membres du Conseil d'Administration, responsables de la trésorerie jusqu'à Juin 1992, nous avons défendu dans le cadre de l'association de développement des Arts, nos écoles intercommunales de Musique ainsi que la création de l'Ecole Départementale de Musique. Suite à de récents changements, nous ne pouvons dire ce que sera 1993.

N.E.C.T.A.R. : Dans le cadre de la mise en place de cette association : Nouvelle Economie Touristique en Armagnac, outil mis en place par les chartes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac, nous sommes associés au titre d'organisme départemental chargé de l'animation rurale.

C.U.M.A.V. : La coopérative d'utilisation de matériel Audio Visuel, dont nous étions membres Fondateurs, a dérivé au fil des ans vers une fonction commerciale. Malgré nos mises en garde rejetées sur les difficultés financières, la C.U.M.A.V. a continué sur cette lancée de telle sorte que notre participation est devenue sans objet. En Juillet 1992, nous nous sommes retirés de ce partenariat.

PROMO TERROIRS : Il s'agit de développer la vente des produits régionaux du Gers. Nous avons mis au point un contrat de partenariat avec des entreprises... les Vieux Terroirs de Gascogne, les Dryades, des producteurs de Floc... Les Foyers bénéficient ainsi de 10 à 15 % de réduction sur leurs achats... les adhérents de 5 à 10 %.
L'action en est à ses débuts. Un catalogue est en voie de réalisation pour les produits de Midi-Pyrénées.

Avec la D.D.J.S. : Avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, nous avons décidé de promouvoir l'opération "20 000 projets J". Nous sommes partenaires de cette opération qui vise à stimuler l'initiative des jeunes. Nous suivons cette action par l'entremise de la toute nouvelle commission jeunesse du monde rural et le réseau des correspondants des Foyers Ruraux. Il faut noter que ce programme a été doté de près de 400 000 F de crédits en 1992 (Etat, Conseil Général, C.A.F. et Foyers Ruraux).

## III - LES ACTIONS SPECIFIQUES POUR 1992

Entreprises annuelles dictées par les opportunités et les sollicitations que nous recevons, les activités spécifiques sont au nombre de 8. Nous les évoquerons chronologiquement.

### I – LE PROJET DE LA CREATION DE LA MAISON DE L'ANIMATION RURALE

Cet important projet devait être l'occasion de fêter avec éclat notre trentième anniversaire en dotant notre mouvement des moyens nécessaires à son fonctionnement pour des missions d'avenir. Marqué par un effort important des Foyers sur lequel le trésorier reviendra (pin's, souscription, tombola), ce projet n'a pas séduit nos partenaires institutionnels ; la Région n'a pas retenu l'aide de 120 000 Francs sollicitée, le Département avec les bouleversements survenus, n'a pas pris en compte notre dossier dans les priorités du moment. Côté campagne, la mobilisation fut réconfortante :

| | |
|---|---|
| – pin's : | 40 750 F |
| – loterie : | 42 680 F |
| – souscription : | 20 500 F |
| Total : | 103 930 F |
| Frais de publicité, achat des lots, fabrication des pin's : | 38 348 F |
| Résultat : | 65 582 F |

La Formation :

Le service Formation a été marqué en 1992 par la mise en place du Certificat d´Assistant en Animation Rurale. Destiné à reconnaître les efforts de formation effectués par les bénévoles, ce cycle de 200 heures comporte plusieurs modules... loi 1901, réglementation, comptabilité, montage de projets et un module technique de 40 heures. Plus de 30 dossiers sont déjà ouverts. Nous entendons ainsi attester de la capacité de nos bénévoles à gérer les structures associations globales. Dans le même cadre, nous avons proposé des formations aux jeunes en Contrat Emploi Solidarité.

L´Information locale :

Afin de répondre aux besoins d´information de proximité manifestés par les groupes locaux, nous avons développé ce service. Grâce à lui, plus de 35 villages réalisent "leur bulletin d´information locale".

Le C.E.G.E.P.A.R. :

Destiné à simplifier les tâches administratives des Foyers, des associations d´animation rurale ou de développement, ce Centre de Gestion des Personnel d´Animation Rurale permet d´établir les salaires de vacataires, employés à temps partiel ou temps plein, il réalise les livres de salaires et les déclarations annuelles. 12 Associations l´utilisent pour un volume financier géré de 430 000 Francs.

Le Service de Communication Sociale :

Equipé de matériel permettant la publication assistée par ordinateur (P.A.O.), d´imprimante à laser et de copieurs performants, ce service permet l´édition de petits travaux associatifs. Il facilite directement la vie de 73 associations adhérentes. Il assure naturellement le travail administratif de la Fédération.

## V - LES ACTIVITES D'ANIMATION

Activités sportives et culturelles se développent au fil des ans avec plus ou moins de succès.

Côté sport, nous n´insisterons pas en raison du rapport spécifique établit par le Comité du Sport en Milieu Rural qui rend compte dans le détail de la part importante du Sport Loisir au sein du mouvement.

Côté culture et patrimoine, les initiatives fédérales se sont distribuées en trois chapitres :

1°) le soutien à l'enseignement musical, en milieu rural au sein de l'A.D.D.A., avec en particulier la défense du projet d'école départementale de musique prenant en compte les foyers musicaux existants. Il est plus facile de faire déplacer les professeurs que de déplacer des groupes d'enfants à 10, 20 ou 30 kilomètres, le soir ou en fin de semaine. Ce message doit être entendu, cessons de toujours concentrer dans les bourgs.

2°) Villages en ribambelle. Ce programme d'été de soutien aux initiatives des foyers, n'a pas connu un grand développement en 1992 par manque de moyens affectés à cette opération. Des affiches et du matériel furent mis à disposition notamment à Monguilhem.

3°) La Gasconnité. Sur ce chapitre de l'expression culturelle et du patrimoine, nous avons attribué le prix de la Gasconnité 91 à l'Amicale des Conteurs de Gascogne, pour la réalisation de sa cassette et l'ensemble de son oeuvre. Ceci s'est déroulé dans le cadre de Gascogne Expo. Cette remise a été précédée par une table ronde consacrée au patrimoine bâti, aux arts et traditions et à la langue gasconne.

Témoignages des Foyers :

- l'Exposition d'affiches de cinéma de Monguilhem
- la Cassette des Conteurs de Gascogne
- le Parcours des fermes de Mauvezin
- le Musée de Lialores
- le 1er Championnat de France de Quilles d'Avezan
- l'Aménagement d'une salle de rencontre à La Romieu

Annexe 66. *La face cachée du CEA*, CI&RA, janvier 2004

**Sources : CI&RA**

# La face cachée du Chèque Emploi Associatif

Le Chèque Emploi Associatif est, depuis le 1er juillet 2004, à la disposition de toutes les associations n'employant pas plus de 3 équivalents temps plein. Après quelques mois de mise en œuvre, nous sommes allés vérifier sur le terrain s'il donnait satisfaction et s'il était effectivement en mesure de résoudre les difficultés liées au traitement des salaires et de l'emploi.

## Une simplification qui reste complexe

Après enquête auprès d'associations utilisatrices du CEA, il se révèle plus compliqué que prévu à utiliser.

Si votre association n'a jamais été employeur, les documents "demande d'adhésion" et "identification du salarié" demandent de fournir des informations qu'il n'est pas simple à rassembler. Citons en quelques-unes unes : quelle est votre caisse de retraite, votre caisse de prévoyance, votre service de santé au travail ? Quels sont les taux applicables ? Quel est le motif du recours au CDD[1] ? Votre salarié est-il cadre ou non-cadre ? Quelle est la Convention Collective applicable ?

Le guide pratique accompagnant ces documents vous invite, en cas de doute, à appeler le n° vert 0800 1901 00 ou à prendre contact avec l'URSSAF dont vous dépendez. Les conseillers du n° vert, malgré leur bonne volonté, ne sont pas en mesure de répondre à la plupart de ces questions. De son côté, le personnel de l'URSSAF nous fait savoir qu'il n'a ni compétence, ni vocation à répondre aux questions qui sortent de son champ, c'est-à-dire le recouvrement des charges de sécurité sociale. Les questions ci-dessus vous amènent donc à un "parcours du combattant" identique à un employeur qui n'utiliserait pas le CEA.

## Une simplification qui ne permet pas de répondre à toutes les obligations de l'employeur

Quand une association devient employeur, le Chèque Emploi Associatif lui propose "d'accomplir gratuitement et en toute simplicité les formalités liées à cet emploi" ?

Mais le Droit du Travail français est complexe. Le CEA est-il réellement en mesure de relever ce défi ?

Pour y répondre, il est nécessaire de bien avoir à l'esprit ces formalités.

Une partie d'entre elles est rassemblée sur le tableau n°1 ci-dessous. A sa lecture, nous pouvons constater qu'une association qui utiliserait ce système sans aller au-delà ne serait pas en mesure, et de loin, de satisfaire à toutes ses obligations. Les risques qu'elle prendrait alors sont nombreux : non application des obligations liées à une convention collective, redressement, requalification du contrat de travail, conflits avec le salarié sur la rémunération et ses accessoires ainsi que sur les conditions de travail et finalement contentieux aux Prud'hommes. On peut en conclure que contrairement à ce qui est annoncé et à ce que croient aisément nombre de dirigeants d'associations, le CEA n'est pas, en tout cas à lui seul, en mesure "d'accomplir gratuitement et en toute simplicité les formalités liées à l'emploi", sauf à remettre en cause le Droit du Travail lui-même.

---

[1] *CDD : Contrat à Durée Déterminée*

## le salarié et ses Congés payés

La rémunération portée sur le chèque comprend obligatoirement une indemnité de 10% pour les congés payés (ICCP[2]). En fait, cette indemnité n'est normalement due que si le salarié n'a pas pu prendre de congés payés durant la durée de son contrat. Cette indemnité est d'ailleurs normalement payable à la fin du contrat en CDD, ou pour les CDI[3] l'année suivante, et non tous les mois (voir les conséquences financières ci-après). Puisque le salarié touche une indemnité mensuelle, il ne sera bien sûr pas rémunéré durant son mois de congés. Charge à lui d'épargner les 10% tous les mois s'il veut disposer d'argent lors de ses périodes de congé.

De plus, que devient le crédit de congés payés acquis préalablement par le salarié avant le recours au CEA ? Lui est-il payé ou le perd-il ? Ce paiement n'est en tous cas pas prévu dans le "volet social". Par ailleurs, durant ses congés, le salarié continue à acquérir des droits aux congés payés. Avec le CEA, ces droits ne seront pas valorisés. Il perd donc 10% sur la rémunération de son mois de congés payés. (cf. Tableau 2)

**Tableau 2 :** Exemple : salarié à plein temps au SMIC

| | CEA | hors CEA | |
|---|---|---|---|
| Salaire Brut 2004 | 1154.21 € | 1154.21 € | |
| ICCP 10 % sur CP année suivante | 115.42 € | 0 | |
| Salaire brut par mois | 1269.63 € | 1154.21 | |
| Nombre de mois | 11 | 11 | |
| | | + 1385.05 € | (congés payés acquis l'année précédente) |
| Total Brut Annuel | 13965.93 € | 14081.36 € | |
| **Perte pour le salarié** | **115.43 €** | | |

## Le recours au CEA est gratuit mais il génère des surcoûts pour l'employeur et des pertes de salaire pour le salarié

La réduction des charges sociales sur les bas salaires, dite réduction Fillon, est calculée sur la base du montant brut de la rémunération. Plus le brut est élevé, plus la réduction Fillon est faible. Le fait d'ajouter les 10% de prime de congés payés tous les mois à tous les salariés (voir plus haut) entraîne également un surcoût substantiel pour l'employeur. De plus, sur une année, l'employeur ne bénéficiera que de 11 réductions Fillon au lieu de 12 (1 par mois) puisqu'il n'y a pas de rémunération sur le mois de congé. (cf. Tableaux 2 à 6)

[2] *ICCP : Indemnité Compensatrice de Congés Payés*
[3] *CDI : Contrat à Durée Indéterminée*

**Tableau 3 :** Exemple : un salarié à plein temps au SMIC

| | CEA | hors CEA |
|---|---|---|
| Réduction Fillon par mois | 225.07 € | 270.08 € |
| Nombre de mois | 11 | 12 |
| Total pour l'année | 2475.77 € | 3240.96 € |
| Surcoût pour l'employeur | **765.19 €** | |

**Tableau 4 :** Exemple : un salarié en CES à 87 heures au SMIC (sur base SMIC en vigueur au 30/6/2004)

| | CEA | hors CEA |
|---|---|---|
| Cotisations patronales | 46.10 € | 25.02 € |
| Nombre de mois | 11 | 12 |
| Total pour l'année | 507.10 € | 300.24 € |
| Surcoût pour l'employeur | **206.86 €** | |

**Tableau 5 :** Exemple : un entraîneur sportif avec recours à la base forfaitaire des emplois sportifs. (sur base SMIC en vigueur au 30/6/2004). Brut mensuel : 400 €.
L'ajout des 10% d''ICCP fait changer de tranche du forfait

| | Cotisations patronales | | Cotisations salariales | |
|---|---|---|---|---|
| | CEA | hors CEA | CEA | hors CEA |
| Cotisations | 105.32 € | 76.98 € | 55.00 € | 41.43 € |
| Nombre de mois | 11 | 12 | 11 | 12 |
| Total pour l'année | 1158.52 € | 923.76 € | 605.00 € | 497.16 € |
| Surcoût pour l'employeur | **234.76 €** | | | |
| Perte pour le salarié | | | **107.84 €** | |
| Montant total du surcoût CEA | **342.60 €** | | | |

**Tableau 6 :** Exemple : Salaire d'un entraîneur sportif avec recours à la base forfaitaire des emplois sportifs. (sur base SMIC en vigueur au 30/6/2004). Brut mensuel : 800 €.
L'ajout des 10% d'ICCP ne permet plus la base forfaitaire. Pas de réduction Fillon avec un salaire horaire supérieur à 16 €

| | Cotisations patronales | | Cotisations salariales | |
|---|---|---|---|---|
| | CEA | hors CEA | CEA | hors CEA |
| Cotisations | 385.88 € | 202.52 € | 186.56 € | 105.04 € |
| Nombre de mois | 11 | 12 | 11 | 12 |
| Total pour l'année | 4244.68 € | 2430.24 € | 2052.16 € | 1260.48 € |
| Surcoût pour l'employeur | **1814.44 €** | | | |
| Perte pour le salarié | | | **791.68 €** | |
| Montant total du surcoût CEA | **2606.12 €** | | | |

**Tableau 7 :** Exemple : Salaire d'un JOUEUR avec recours à la base forfaitaire des emplois sportifs. (sur base SMIC en vigueur au 30/6/2004). Brut mensuel : 800 € et 5 primes de matchs de 70 €.
L'ajout des 10% d'ICCP ne permet plus le recours à la base forfaitaire.
Pas de réduction Fillon avec un salaire horaire supérieur à 16 €

| | Cotisations patronales | | Cotisations salariales | |
|---|---|---|---|---|
| | CEA | hors CEA | CEA | hors CEA |
| Cotisations | 567.48 € | 222.21 € | 260.77 € | 126.75 € |
| Nombre de mois | 11 | 12 | 11 | 12 |
| Total pour l'année | 4244.68 € | 2430.24 € | 2052.16 € | 1260.48 € |
| Surcoût pour l'employeur | **1814.44 €** | | | |
| Perte pour le salarié | | | **791.68 €** | |
| Montant total du surcoût CEA | **2606.12 €** | | | |

**L'accord du salarié est obligatoire**
Pour que l'association puisse recourir au CEA, il lui faut obligatoirement l'accord du salarié. Il paraît difficilement imaginable que cet accord puisse être obtenu autrement qu'en lui dissimulant le fait qu'il perde de l'argent. Aussi, l'accord donné dans ces conditions sera aisément contestable par le salarié.

En conclusion, le Chèque Emploi Associatif se révèle en l'état d'une utilisation onéreuse et inadaptée à la véritable complexité des obligations liées à l'emploi. Aussi, en attendant des améliorations indispensables, les dirigeants d'associations employeurs conservent le choix entre trois solutions, essayer de faire face seul à leurs obligations, faire appel à un expert-comptable ou recourir à la première initiative de l'URSSAF en cette matière et qui reste à ce jour la meilleure, le "Service Emploi Association" (anciennement "Impact Emploi"). Les associations peuvent en effet se tourner vers les associations habilitées "Tiers de confiance" ou pour une somme modique, très inférieure au surcoût généré par le CEA, ils obtiendront l'assurance d'une application complète et correcte de leurs obligations d'employeurs ainsi qu'un traitement intégral des charges sociales. De plus, ils auront conseils et orientations à deux pas chez eux.

**Voir page suivante le tableau n° 1 : obligations de l'employeur effectuées par le CEA ou devant être effectuées par l'association**

**TABLEAU n°1**

| LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR | Effectuées par le CEA | A effectuer par l'assocation |
|---|---|---|
| **ADHESIONS OU AFFILIATION** | | |
| n° SIRET (Affilitation à l'INSEE) | | Effectuer Déclaration à URSSAF |
| URSSAF | Volet "Identification du Salarié" | |
| ASSEDIC | Volet "Identification du Salarié" | |
| Retraite | | Détermination de la Caisse et Etablissement du contrat |
| Prévoyance | | Détermination de la Caisse et Etablissement du contrat |
| Formation professionnelle | | Détermination de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et Déclaration |
| Attribution Taux AT (Accident du Travail) | | Demande de notification à la CRAM (Sécurité Sociale) |
| Médecine du travail | Volet "Identification du Salarié" | Détermination de la Caisse Etablissement du contrat Paiement de l'adhésion |
| **CONVENTION COLLECTIVE** | | |
| Détermination de la Convention applicable à l'association | | A effectuer selon code APE et activités effectives de l'association |
| Règles spécifiques | | Veiller à les appliquer |
| **BULLETIN DE SALAIRE : Mentions obligatoires** | Attestation d'emploi | |
| Calcul de la rémunération | Simulation par n° vert | |
| Si rémunération définie par Convention Collective | | A définir et à calculer |
| Heures suppléméntaires | | A décompter selon barème |
| Congés payés (nombre acquis, à prendre, pris, période, etc…) | | A tenir et à en informer le salarié |
| **DECLARATIONS ET COTISATIONS** | | |
| URSSAF : Charges salariales et patronales | Calcul - Prèlévement | |
| ASSEDIC : Charges salariales et patronales | Calcul - Prèlévement | |
| ARRCO : Retraite et AGFF :Charges salariales et patronales | Calcul - Prèlévement | |
| PREVOYANCE | Calcul | Paiement |
| FORMATION PROFESSIONNELLE : Cotisation annuelle | | Calcul - Paiement |
| MEDECINE DU TRAVAIL : Cotisation trimestrielle ou annuelle | | Calcul - Paiement |
| DADS 1 et 2 | DADS 1 | DADS 2 (honoraires) à établir |
| **OBLIGATIONS** | | |
| Déclaration unique d'embauche (DUE) | Volet "Identification du Salarié" | |
| Récépissé Déclaration unique d'embauche (DUE) remis au salarié | Volet "Identification du Salarié" | A remettre copie au salairé |
| Visites médicales à l'embauche et périodique | | RDV + Paiement des visites |
| Registres obligatoires : Registre unique du personnel, Registre de l'inspection du travail, Ordre des départs en congés, Accidents du travail bénin, Repos compensateurs, RTT | | A tenir |
| **CONTRAT DE TRAVAIL** | | |
| Contrat de Travail | Volet "Identification du Salarié" | Rédaction facultative sauf si Convention Collective l'exige |
| Si CDD (Contrat à Durée Déterminée) : mentions obligatoires (motif, durée, début et fin, etc…) | Volet "Identification du Salarié" | |
| Si Contrat à temps partiel : répartition des horaires et conditions de modification, heures complémentaires | Volet "Identification du Salarié" | + Document à établir et à signer par les 2 parties |
| Si conditions particulières : travail le dimanche, de nuit, - de 18 ans, | Volet "Identification du Salarié" | + Document à établir et à signer par les 2 parties |
| **AFFICHAGE OBLIGATOIRE** (Horaires, Coordonnées Inspection du Travail, Consignes incendie, Dispositions légales Egalité prof. entre hommes et femmes | | Document à établir |
| **ARRET DE TRAVAIL pour Accident ou maladie :** Attestation de salaire, Maintien de salaire, Subrogation, Indemnités journalièrres, etc… | | Démarches et Documents à établir |
| **DEPART DU SALARIE** | | |
| Si licenciement | | Procédures à respecter |
| Préavis, Indemnités de licenciement | | Détermination et calculs à effectuer sur les montants bruts |
| Documents obligatoires : Certificat de travail, solde de tout compte, Attestation ASSEDIC | | A établir |

Annexe 67. Assemblée Générale 2000, rapport d'activités

Des villages qui bougent

# F.D.F.R. Gers

Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers et Associations de développement et d'animation du Milieu Rural

# ASSEMBLEE GENERALE 2000



# RAPPORT D'ACTIVITES

Vendredi 30 Mars 2001
au Brouilh Monbert

## Titre I : le Fédéralisme



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Affiliations 1999/2000** | - Le système d'adhésion a été revu en fonction de la "cotisation unique" mise en place au plan national.<br><br>- 97 associations ont été affiliées, 4943 cartes d'adhésions distribuées<br>- Des registres d'adhérents ont été remis gratuitement avec une trame pédagogique sur le nouveau plan comptable associatif.<br><br>On enregistre une perte globale de 2 Associations qui se traduit par le non renouvellement de 4 associations : U.T.E.R.I.A., Trad'Envie, FR Lagraulet et Ste Christie d'Arm., compensée par la création de 2 associations : Le Palet Gascon du Fezensac et l'Ass. Maillets et Palets Valenciens.<br><br>(voir en annexe le tableau récapitulatif des adhésions globales du réseau Foyers Ruraux) |
| **- Vie institutionnelle** | - Les services fédéraux ont gérés dans l'année :<br><br>- 5 Conseils d'Administration Fédéraux<br>- 4 Comités Directeur CDSMR<br>- 3 Comités Directeur CDBSQ<br>- 12 Commissions techniques pour gérer des points spécifiques<br>- 4 Assemblées Générales (Année élective)<br>- 1 Forum |
| **- Les assurances** | 22 dossiers d'accident ont été traités pour le compte des associations affiliées.<br>Une affiche spécifique a été diffusée dans le réseau sur la réglementation et la couverture des activités pratiquées.<br><br>La Fédération Départementale a souscrit un contrat assurance Responsabilité Civile auprès de l'agence GROUPAMA – Auch depuis 1995, afin de répondre à la demande de nos adhérents et les couvrir en tant qu'organisateurs de manifestations « courses sur routes » qui sont exclues du contrat national des Foyers Ruraux. |

## Titre I : le Fédéralisme



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- C.E.G.E.P.A.R.** | - Dans ce cadre, 17 associations employeurs affiliées au réseau font appel à ce service pour la gestion de leurs salariés ; au total 27 postes gérés sur l'année qui se composent de postes Emploi-Jeunes, d'intervenants culturels et sportifs et d'emplois saisonniers (centre de vacances, activités d'été).<br><br>Ce service a connu un développement accru, notamment avec la mise en place des emploi-jeunes, qui a demandé un travail d'ingénierie de projet conséquent et qui a entraîné un suivi administratif et financier important.<br><br>- Pour la Fédération, la mise en place du dossier – Réduction du Temps Travail – a été négocié et signé en début d'année 2000. A ce titre, le mouvement perd 180 jours de travail avec en contrepartie des aides de l'Etat qui restent limitées. |
| **- La Communication Sociale** | Ce secteur, qui accueille tous types d'associations loi 1901, propose un service de secrétariat, d'édition de supports publicitaires, et aussi la réalisation de bulletins d'information.<br>Globalement, 38 associations ont fréquenté le service. On note une augmentation de 30 % expliquée en partie, par la fermeture de la Charte du Bas-Armagnac dont quelques adhérents se sont retournés vers la Fédération.<br>Ce service, outre le fait qu'il est le support technique de la Fédération, a permis d'aider 19 actions d'animation sur le thème « Villages en Ribambelle » pour un montant de 17 097 Francs. |
| **- Le partenariat** | Entretenant une représentation permanente avec des partenaires et les structures du mouvement, les relations extérieures ont représenté un flux de plus de 200 réunions diverses assumées par les administrateurs, parmi celles-ci :<br><br>- C.D.O.S. — Paul ANGELE — Vice-Président-Délégué<br>- A.D.D.A. — André COUITTI — Trésorier<br>- C.D.T.L. — Paul ANGELE — Administrateur<br>Jacqueline BONNEAU<br>- Ludothèques — Anne BOULANGER — Administrateur<br>- D.D.V.A. — Paul ANGELE — Représentant FDFR<br>Yves AUGE<br>- D.D.J.S — Jacqueline BONNEAU — Commission Formation<br>André COUITTI<br>Roland PUJOS — ContratsEducatifs Locaux<br>- FRANCAS — André COUITTI — Commission Formation BEATEP Régional<br>- Enseignement Agricole — Jacqueline BONNEAU — Représentant FDFR |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Secteur culture, identité, patrimoine, environnement** | Regroupées sous le secteur culturel, les actions à caractère identitaire, patrimonial et environnemental, qui ont été impulsées, soutenues ou menées directement par la Fédération sont les suivantes :<br>- Charte pour l'environnement : réalisations de la maquette, recherche des financements pour l'édition, mise en œuvre en fin d'année, diffusion en 2001.<br>- Biodiversité : prise du relais de la charte du Bas Armagnac sur le programme des arbres fruitiers anciens., éditions des documents publicitaires pour les foires et expositions diverses et création d'un emploi-jeune.<br>- Arts et traditions : participations au programme « Trad'en Gascogne » en partenariat avec l'ADDA, réflexions et animations diverses à Samatan, Viozan, Montestruc.<br>- « Jeux en Folie » : Dans le cadre du Festival de la Citoyenneté, la Fédération a soutenu l'Association CREA Jeu qui a mis en place des ateliers festifs et ludiques animés par des jeunes.<br>- L'appui aux Conteurs de Gascogne a été maintenu et renforcé par la mise à disposition de moyens techniques et l'accueil de l'animatrice au siège.<br>- L'espace gascon de Sauboires a été le théâtre d'une première activité d'été avec l'exposition "Uei et Doman" qui aura drainé plus de 500 visiteurs en une quinzaine d'après-midi.<br>- Le C.E.D.E.O.C. du Gers : dans la continuité du réseau régional, le centre de développement économique occitan du Gers a été créé en Septembre 2000. Il a pour but de promouvoir et diffuser l'identité occitane gasconne au travers de la langue et dans les domaines de l'économie, des services et auprès des associations gersoises. Il assurera la mise en œuvre du programme d'animations gasconnes et la gestion de l'espace gascon.<br>- Colloque Fernand SARRAN : la Fédération aura soutenu cette opération "universitaire" avec un engagement important au plan financier et logistique. Organisé à Eauze, les 17 et 18 Novembre 2000, le colloque a connu un vif succès avec une quinzaine d'universitaires présents venus de toute l'Occitanie.<br>- l'Ostal gascon : Dans la logique des Maisons d'Animation Rurale, une coopération des associations culturelles gasconnes s'est mise en place : Foyers Ruraux, Radio Pais, ACPPG, Conteurs de Gascogne, CEDEOC.<br>Un secrétariat commun est en place aujourd'hui, des moyens d'actions spécifiques seront nécessaires pour cette action originale. |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Programme Multi-média,** | - La Fédération régionale a apporté son soutien à notre équipement par l'attribution d'un équipement informatique. La pratique d'Internet a été développée auprès des responsables fédéraux et du personnel. Un questionnaire auprès de l'ensemble des adhérents sur les Nouvelles Technologies, nous est apparu nécessaire : tout d'abord pour recenser les foyers « connectés » et deuxièmement pour connaître les attentes de chacun en matière de communication. |
| **- Télévision Occitane sur Internet** | - Dans le cadre des relations entretenues avec les porteurs de l'Identité gasconne et occitane, notre Délégué Départemental a pu apporter un soutien résolu à la création de la SARL OC.TV.NET, notamment par la rédaction et le montage des statuts commerciaux. Avec 150 000 connexions par mois pour cette société dont le CEDEOC Midi-Pyrénées est associé ainsi que la Fédération Régionale des Foyers Ruraux, nous disposons d'une fenêtre sur le monde par les techniques nouvelles. |
| **- Promotion – image** | - Une campagne de promotion a été également lancée en 2000 : avec l'appui du Conseil Général qui a mis à disposition une dizaine de panneaux publicitaires 4 x 3 m sur l'ensemble du département. Des cartes de visite sur le même thème "Des villages qui bougent" ont également été réalisées. |
| **- Coordination Formation** | Un gros effort a été fait sur la formation avec :<br>- la participation de la Fédération au projet pilote des Services Jeunesse et Sports à un BEATEP expérimental. L'UC5 confiée à la Fédération des Foyers Ruraux a permis à 15 stagiaires au profil sportif, de découvrir l'animation rurale, avec toutes ses variantes : sportives, de jeux traditionnels et de développement territorial.<br>- la mise en place d'un BEATEP « Animateur de projet d'éducation populaire au service d'un territoire rural » sur le département du Gers, en partenariat avec les FRANCAS et sous l'égide de la FRFR Midi-Pyrénées. Cette formation débutera en Janvier 2001 avec 19 stagiaires inscrits après les épreuves de sélection. Elle aura nécessité un gros travail tout au long de l'année. |
| **- Maison de l'Economie Solidaire** | Nous avons, comme beaucoup, reçu l'appel d'offre du nouveau Ministère de l'Economie Solidaire créé durant l'été, mais nous ne nous sommes pas précipités pour y répondre. En effet, nous étions déjà engagés dans le projet régional de Ramonville-Saint-Agne depuis deux ans. C'est dans ce cadre que nous avons développé nos actions (arbres fruitiers anciens, ingénierie de projets, agence conseil, pépinière d'entreprise, société OC.TV.NET) |
| **- Solidarité Emploi Gers** | Nous avons, à plusieurs reprises, participé aux réunions de cette association qui soutient l'emploi dans le Gers. |

## Titre II : le Programme d'animation intercommunal



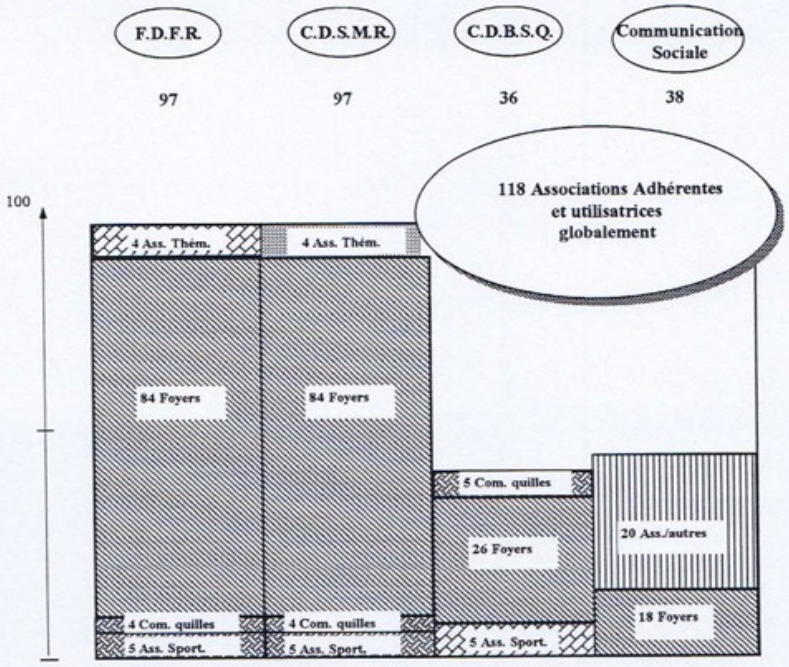
| Programme | Actions menées |
|---|---|
| **- Le comité du sport en milieu rural** | Pilier de l'activité fédérale, le comité a développé le programme suivant en 2000 :<br><br>- Action de promotion annuelle :<br>- Publicité « le Sport est dans ma nature »<br>- Calendrier Palet Gascon, promotion extérieure sur les festivals<br><br>- Action de formation :<br>- Tennis de table, volley-ball, dirigeants de club, ski alpin<br><br>- Activités sportives :<br>- Coupe et challenge de tennis de table<br>- Coupe départementale de volley-ball<br>- Challenge départemental de Palet Gascon<br>- Critériums régionaux et nationaux volley-ball et tennis de table<br>- Rassemblement multi-sports à Seissan<br><br>- A noter les résultats suivants pour le département :<br>- volley-ball : l'équipe féminine du FR de St Jean le Comtal est Championne de France des Foyers Ruraux<br>- tennis de table : l'équipe féminine jeune du FR d'Orbessan est Championne de France des Foyers Ruraux<br><br>- l'Assemblée Générale élective a eu lieu à Lagraulet le 6 octobre 2000<br><br>**Nouveau Président : André Magnouac** |
| **- Le comité départemental de quilles au maillet** | Deuxième pilier sportif de notre mouvement, le C.D.B.S.Q. du Gers a mené les actions suivantes :<br>- Préparation du calendrier départemental (3 réunions de secteur)<br>- Edition du calendrier 2000<br>- Formation, mise en place du diplôme fédéral d'animateur (3 journées de formation)<br>- 260 concours de quilles réalisés<br>- éliminatoires des championnats<br>- trophée Groupama et Crédit Agricole<br>- organisation du championnat de France individuel et par équipes<br>- 2ème édition du Maillet d'Or pour les jeunes<br>- Promotion du jeu<br>- participation à 4 festivals sur toute la France, et participation à Gascogne Expo à Auch.<br><br>- l'Assemblée Générale élective a eu lieu à Auch le 23 juin 2000<br><br>**Nouveau Président Alain Bovo**<br><br>- l'Assemblée Générale 2000 aura lieu le Vendredi 13 Avril 2001. |

**Titre III: le Programme d'animation territoriale** 6

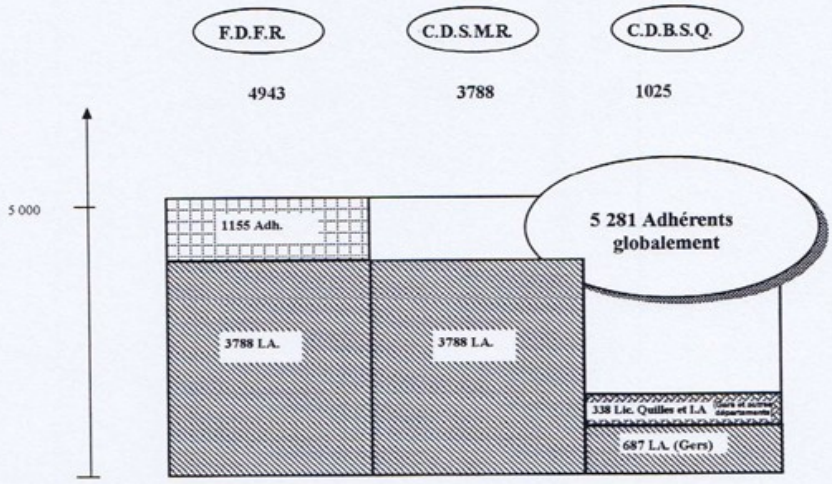
| Programme | Actions menées |
|---|---|
| - Structurations des **maisons d'animations rurales** | - C'est le 23 août 2000 que le Conseil Fédéral a adopté le plan de création de 6 maisons d'animations rurales sur la base d'un pré dossier établi dès 1996.<br><br>- Val d'Adour : la maison est en place avec le recrutement d'une directrice en fin d'année. L'objectif sera de favoriser l'action concertée sur le territoire du Val d'Adour entre les 15 associations affiliées au réseau et en collaboration avec les associations rurales. (communications, techniques nouvelles, tourisme, formation, patrimoine, biodiversité).<br><br>- Armagnac : le relais de la Charte du Bas-Armagnac n'a pas été pris à temps. Le réseau des 45 associations rattachées a été dispersé par la fermeture du service à Sauboires. Le groupe Armagnac sous la responsabilité de Pierre Fezas s'est réuni deux fois et a posé les bases de la renaissance d'un service de pays. Une partie des associations de l'Armagnac assure son fonctionnement avec les services fédéraux à Auch.<br><br>- Fezensaguet : les discussions ont été lancées sur le secteur de Mauvezin.<br><br>- Lomagne : deux rencontres de travail ont eu lieu avec les responsables du pays de Lomagne et de la Communauté de Communes. Nous attendons la mise en place définitive du pays Save Lomagne.<br><br>- Talouch-Astarac et Save : les contacts n'ont pas débuté sur ces deux sites. |
| **- Fonds pour les pays** | - La collecte 2000 des cotisations des foyers faites sur le sujet, d'un montant de 18 500 Frs a été mise à disposition des Maisons de Pays. Les actions locales ont été aidées par le canal de la communication sociale. |

Annexe

En 2000, notre réseau a concerné 118 associations ainsi réparties :




A titre individuel, les cartes distribuées par les associations locales s'élèvent, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous à 5 281, soit une légère baisse de 3,70 % par rapport à l'année précédente.



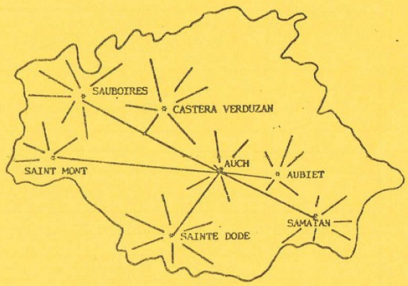
Annexe 68. Service Communication Sociale, matériel d'animation, 1er semestre 1987

FOYERS RURAUX
DU GERS

SERVICE DE COMMUNICATION SOCIALE

PARTICIPATION 1ER SEMESTRE 1987

# Matériel d'Animation




Accès aux Services réservé aux ADHERENTS

NOTE : Destiné à faciliter les animations des associations par la mise à disposition de matériel au meilleur prix, ce service doit être géré rigoureusement et avec l'aide de chaque utilisateur.

Pour la bonne gestion de l'ensemble, le matériel a une rotation de 7 jours francs entre la prise en compte et le retour à l'antenne; aucune dérogation ne peut être faite à ce principe.

Réservez tôt !!!

D'autre part, toute réservation annulée au dernier moment fera l'objet d'une participation.

---

| SONORISATION "CONFERENCE" | |
|---|---|
| Comprenant : 1 ampli TANDY 35 W<br>1 pied micro avec flexible<br>1 micro<br>1 rallonge micro<br>2 baffles<br>2 cordons de raccord. | 80 F<br>la semaine |

| SONORISATION "SPECTACLE" | |
|---|---|
| Comprenant : 1 ampli TANDY 80 W<br>4 micros<br>4 pieds + 4 girafes<br>4 rallonges micros<br>2 baffles de 80 W<br>4 cordons 220 | 200 F<br>la semaine |

| SONORISATION APPEL EXTERIEURE BATTERIE | |
|---|---|
| Comprenant : 1 Ampli TANDY<br>2 Haut-parleurs coniques<br>1 micro balladeur<br>1 cable batterie . | 80 F<br>la semaine |

| VALISE SPOTS | |
|---|---|
| Comprenant : 12 spots pince<br>8 ampoules de couleur<br>4 ampoules blanches. | 50 F<br>la semaine |

| VALISE JEUX DE LUMIERE | |
|---|---|
| Comprenant : 1 boule miroir<br>1 projecteur 4 couleurs à moteur<br>1 stroboscope<br>1 boitier lumineux<br>4 spots pince<br>4 ampoules couleur | 60 F<br>la semaine |

| VALISE PHOTO NOIR ET BLANC | |
|---|---|
| Comprenant : 1 agrandisseur<br>nécessaire à developper<br>cuve développement<br>pinces et petit matériel | 120 F<br>le mois |

| VALISE DIAPOS | |
|---|---|
| Comprenant : 1 projecteur<br>1 écran | 30 F<br>la semaine |

## VALISE DIAPORAMA

| | |
|---|---|
| Comprenant : - 2 Projecteurs<br>- 1 Magnétophone<br>- 1 Coupleur<br>- les cables | 60 F<br>la semaine |

## VALISE CREPIERE

| | |
|---|---|
| Comprenant : - la crépière<br>et accessoires | 100 F<br>la semaine |

## LECTEUR V. H. S.

| | |
|---|---|
| Comprenant : - 1 lecteur V.H.S. | 60 F |
| - 1 téléviseur | 60 F |
| - lecteur VHS et Téléviseur | 100 F |

## PROJECTEUR CINEMA

| | |
|---|---|
| Comprenant : - projecteur EIKI 16 mm<br>- documentation cinémathèques | 100 F<br>la semaine |

## VALISE INFORMATIQUE

Se renseigner au siège fédéral.

| | |
|---|---|
| Machine à écrire | 30 F<br>la semaine |

Imp. Spé. F.D.F.R. Gers

Annexe 69. Le trait d'union aubiétain, janvier 2012

ANNÉE 2012

Mois de Janvier



COMMUNE D'AUBIET

# TRAIT D'UNION AUBIÉTAIN

## BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2012

Avec mon Conseil Municipal, j'ai le plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur pour l'année 2012.

Une année qu'on annonce difficile, faite de restrictions … Ne nous laissons pas envahir par la morosité : resserrons-nous autour de l'essentiel : la famille, les amis, la vie !

J'aurai le plaisir de vous présenter nos vœux de vive voix le **dimanche 22 janvier 2012** à 12 Heures au Foyer Rural.

Vous recevrez début janvier par la Poste une invitation à venir partager ce moment de convivialité.

Retenez cette date !

Voilà bientôt un an que j'ai été élu maire, à l'issue de trois années « chaotiques », parsemées de démissions d'élus.

Le défi n'était pas facile, mais y avait-il le choix ? Lorsque nous avons été élus, mes trois adjoints et moi-même, le 28 janvier 2011, notre but premier était de réinstaurer l'apaisement et le calme, de faire en sorte que la population reprenne confiance en ses élus, et qu'AUBIET retrouve enfin une place digne au sein de la Communauté de Communes Arrats Gimone, mais aussi au niveau départemental.

Il semble que ce soit chose faite. Nous nous en réjouissons.

Vous trouverez dans les lignes qui suivent une brève rétrospective des travaux et des actions que nous avons menés à bien tout au long de l'année.

Certaines réalisations sont à ce jour achevées, d'autres comme l'avenue du Groupe Scolaire le seront prochainement.

Le plus important reste cependant à nos yeux l'adoption du Plan Local d'Urbanisme le 2 décembre 2011, qui va ouvrir de nouvelles perspectives pour la commune grâce aux terrains devenus constructibles, qui vont permettre l'installation de nouvelles familles dans les années à venir.

Nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire, mais l'envie est là…

Jean-Vincent PISONI,

Maire.

## DOCUMENTS IMPORTANTS



### *Carte électorale*

Nous vous rappelons que votre nouvelle carte électorale sera distribuée courant mars 2012 .

Dates des prochaines élections :

**- Présidentielles :**

- Dimanche 22 Avril
- Dimanche 6 Mai

**- Législatives :**

- Dimanche 10 Juin
- Dimanche 17 Juin

### *Papiers d'identité*

**Perte ou vol,** un conseil :

- Gardez une photocopie chez vous :
  - Carte d'identité,
  - Permis de conduire,
  - Carte vitale,
  - Carte grise,

Cela facilitera vos démarches de renouvellement.

# COÛT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

## TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL, 1 av. du Foyer Rural

Un grand merci aux entreprises locales qui ont travaillé à la rénovation de cet appartement : BOTICARIO (démolition), DESPAX (plomberie), LAFFITE (électricité), MARQUE (placo).

Les employés municipaux ont également participé à cette réhabilitation.

Le montant total des travaux s'élève à 47 862,49 € TTC.

Un prêt de 40 000 € a été contracté, pour une durée de 9 ans, au taux de 2,67 %. Donc un remboursement mensuel de 417,06 € depuis janvier 2011.

Ce logement est conventionné et son loyer a été réglementé.

Il est loué actuellement 500 € par mois.

## TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE CONTENEURS POUR LES ORDURES MÉNAGERES

Les aires de conteneurs sont opérationnelles.

Les arbustes, arrosés régulièrement après leur plantation, ont déjà poussé et devraient faire assez rapidement un joli mur de verdure.

Montant total des dépenses :

- Fondations, plates-formes, murets, pergola, peinture : 9 599,06 € (travaux effectués par les employés communaux)
- Plantations arbustes : 1 850,02 €

TOTAL TTC : 11 449,08 €

Montant des recettes :

- Subvention Conseil Général : 2 881 €
- TVA récupérée en 2013 : 1 482 €

Coût réel à la charge de la commune : 7 086,08 €.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Commencé en 2005, voici donc le PLU adopté.

Le coût de son élaboration s'est élevé sur les 6 années à 28 595,58 € TTC.

Deux subventions ont été accordées :

- Conseil Général = 3 084 €
- CCAG Arrats Gimone = 4 000 € (fonds de concours)

Les autres recettes au profit de la commune arriveront au fur et à mesure des ventes de terrain :

- Taxe sur les terrains constructibles à payer par le vendeur
- Taxe d'Aménagement à payer par l'acquéreur
- Et plus tard, après la construction, la taxe foncière et la taxe d'habitation

# RETROSPECTIVE ANNÉE 2011

## LES TRAVAUX

1. Restauration du pigeonnier
2. Aménagement du parking de la gare
3. Réhabilitation d'un logement communal
4. Aménagement de 6 aires de conteneurs
5. Réfection des sanitaires ancien camping
6. Renforcement électrique « à Faget »
7. Déplacement de la conduite d'eau « à Faget » (qui arrose le stade)
8. Pose panneaux signalisation route de Marsan (quartier le Jardinier)
9. Travaux station d'épuration
10. Et de nombreux petits travaux (pose VMC école, parking de la Poste … )

En cours de finition : Travaux voirie avenue du groupe scolaire

## LES ACTIONS

1. Adoption du Plan Local d'Urbanisme
2. Soutien aux associations locales
3. Partenariat constructif avec l'Ecole et sa Direction
4. Signature du Contrat Enfance et Jeunesse de 2011 à 2014
5. Délégation du Service Animation Jeunesse à l'Association Kirikou de 2012 à 2014
6. Opération Été Jeune (travaux appartement communal, plantation arbustes, …)
7. Informatisation de la Bibliothèque (finalisation au 1er trimestre 2012)
8. Personnel communal : mise en place de stages d'intégration et de formation. Les 3 agents du service technique ont passé le CACES pour être en conformité avec la législation du travail
9. Site Internet redynamisé
10. Création du Trait d'Union Aubiétain
11. Obtention de l'annulation définitive de la dette réclamée par l'Office de l'Habitat du Gers (étude logements sociaux qui date de 2005 : 26 872 €)
12. Reprise des chemins et parcelles de terres de l'Association Foncière de Remembrement

## MAIRIE

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Tél.: 05.62.65.90.10
Fax : 05.62.65.82.67
Mail : commune-aubiet@wanadoo.fr
Site internet: mairie-aubiet.fr

**Prochain Don du Sang**
Le lundi 20 février 2012
de 16h à 19h,
au Foyer Rural.

## EN BREF,

- Seront prochainement mis à la vente par la commune, 2 terrains à bâtir, situés route de Marsan en dessous du lac communal. Se renseigner à la mairie.

- Suite au recensement de la population en 2010, l'INSEE vient de nous faire parvenir les résultats : nous sommes 1132 habitants.

- Comme tous les ans, grâce au budget alloué par la commune, la bibliothèque vient de se doter d'une centaine de nouveautés dont la moitié pour les enfants.

- Le Pays Basque à l'honneur cette année! La crèche place de la Mairie est visible jusqu'au 20 janvier 2012.

- L'Ecole Maternelle : une dizaine de petits écoliers vont faire leur 1ère rentrée scolaire à la petite section de Maternelle en janvier 2012.
Bonne rentrée à ces petits bouchons !

- Très belle façade de la boulangerie locale ! Bravo à Élodie et Cyril !

## « LE TRAIT D'UNION AUBIÉTAIN » :

Plutôt que faire un bulletin municipal une fois par an, nous avons préféré opter pour un « Trait d'Union Aubiétain » réalisé au fil de l'actualité aubiétaine.
Ainsi il y en a eu 3 en 2011.

Celui-ci est le 1er de l'année 2012. Vous le trouverez chez nos commerçants ainsi qu'à la Poste .
Vous pouvez également le lire sur le site de la commune : mairie-aubiet.fr.

## NOS JOIES, NOS PEINES

### Naissances

Camille LAGE LHÔTELLIER
le 30 octobre
Lino LACROIX--ANDRA
le 30 novembre

### Décès

Antoine JOYA, 86 ans, le 05 novembre
Léon BIANCHI, 74 ans, le 21 novembre
Andrée PICARD, 91 ans, le 23 décembre

### Mariage

Romain JéHANNO et Lisa JOYA, le 10 décembre

**ANNÉE 2011 : 7 naissances, 4 mariages et 14 décès**

Annexe 70. Gérard Bigot, *L'imprimerie de l'écrit à l'écran*, Le 4 pages n°083, SESSI, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, décembre 1997

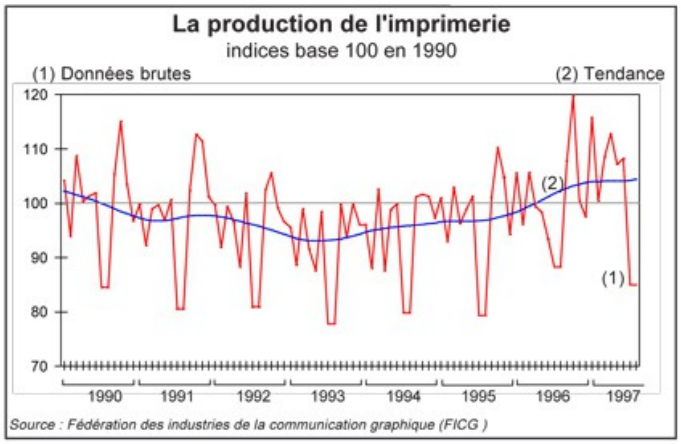
sessi
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Secrétariat d'Etat à l'Industrie

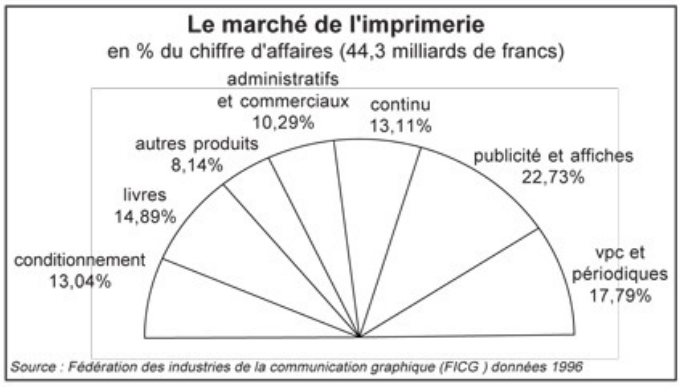
Nº 83 - décembre 1997

LE 4 PAGES
DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES

# L'imprimerie
## De l'écrit à l'écran

**L'imprimerie française, deuxième en Europe après l'allemande, consolide en 1997 une reprise graduelle amorcée dès 1993, point bas de la dépression du début des années 90. Sa structure est empreinte de dualisme. Le grand nombre de petites entreprises peu capitalistiques lui confère un certain aspect artisanal. Mais le poids des grandes sociétés, l'émergence de groupes et le niveau d'investissement nécessaire en font aussi une industrie à part entière. Cet aspect tend à se renforcer. Depuis 1990, le rythme des fusions et prises de participation s'intensifie. L'imprimerie de labeur est une activité moderne ; elle fait plus que jamais appel à des techniques coûteuses et évolutives (laser, numérisation, informatique...). Fortement concurrentiels, ses marchés poussent les imprimeurs à acquérir les nouvelles technologies, alors que les outils en place ne sont pas toujours rentabilisés. Pour ce faire et par manque de fonds propres, les entreprises recourent massivement au crédit-bail.**




Après une longue période dépressive entamée en 1990, la production de l'imprimerie touche son niveau le plus bas au premier semestre 1993. A partir de cette date, elle reprend lentement, sans toutefois revenir aux tonnages produits à la fin des années 80. Cette reprise graduelle de la production se confirme en 1997. Elle résulte de dynamiques différentes selon les marchés.

### Reprise timide dans un marché déprimé depuis 1990

Le marché de l'imprimé publicitaire représente 639 000 tonnes (24% des tonnages de papiers imprimés en 1996). Avec une production qui croît en moyenne de 2,8% par ans depuis 6 ans, il est un des seuls à se développer depuis 1990. Marqué par le ralentissement de la consommation et l'attentisme des annonceurs en 1991, ce marché prend son essor en 1992 grâce aux stratégies de marketing direct des grands distributeurs. Après un léger recul en 1993, l'offre de l'impression publicitaire reprend en 1994 et 1995, vivement et plus lentement, mais encore à +3% en 1996. Du fait de la concurrence, l'intégralité des coûts de fabrication n'est pas totalement reportée sur les ventes. Le chiffre d'affaires ne progresse que de 3% en 1994 et de 8% en 1995. Il régresse de 1,5% en 1996.

D'une évolution plus irrégulière, le tonnage des catalogues de ventes par correspondance enregistre aussi une progression globale sur la période 1990-1996 (2% en moyenne annuelle) largement conditionnée par l'industrie des biens de consommation ; cette activité subit l'effritement de la demande sur 3 années : 1992, 1994 et 1995. Malgré la faiblesse des industries du textile-habillement, l'exercice 1996 marque une nette reprise de la production : le volume imprimé (22 500 tonnes) atteint un niveau record.

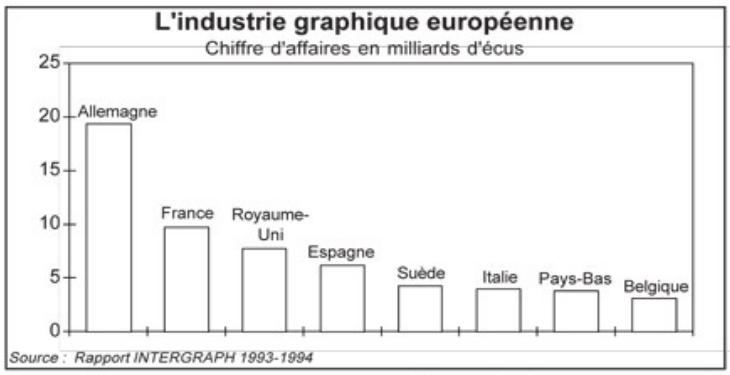
En 1996, le tirage total annuel de la presse écrite hors quotidiens nationaux est stable (2,8 mds d'exemplaires). En revanche, les tonnages imprimés reculent de 2,9% et les facturations correspondantes déclinent de 6,2%. En 1996, la production de revues imprimées dépasse 770 000 t (28% du total des produits de l'imprimerie). Sur ce marché, comme pour celui des périodiques, la baisse des tonnages imprimés ne traduit pas forcément une chute d'activité. Elle résulte d'une moindre pagination et de la modification des grammages du papier mis en machine.

On observe également dans le livre les mêmes évolutions divergentes entre tirage et production, dans un contexte plus difficile encore pour le livre, la concurrence du multimédia et de la photocopie frappant le marché d'une atonie durable. Le choix du grammage des papiers, mais aussi une plus grande prise en charge de ce poste par les éditeurs, font que la production des imprimeurs chute depuis 1991. A son apogée en 1990 avec 245 000 tonnes imprimées, le volume de cette activité n'atteint pas 199 000 t en 1996 (7,5% de la production globale du secteur).

Sur la période 1990-1996, le marché des imprimés de conditionnement connaît une phase de récession, suivie d'un regain d'activité. C'est un marché qui touche aussi bien les produits intermédiaires, comme l'emballage pour pièces mécaniques, que les produits finis tels que les coffrets de parfumerie. L'impression s'exécute sur des supports variés tels que le papier-carton, le plastique ou les alliages métalliques. De 1991 à 1993, la fabrication des imprimés de conditionnement décline, suivant en cela l'évolution de la production industrielle globale. A partir de 1994, elle amorce une reprise, qui se confirme en 1996. Au cours de cet exercice, le volume produit revient au niveau de l'année 1990 avec 271 000 t mises en machine (10% du tonnage global de l'imprimerie).

L'impression du continu (produits de type listings) suit la même tendance en deux phases. En forte récession de 1990 à 1993, la production du continu est à son niveau le plus bas cette année-là, avec 227 500 t mises en machines. L'année 1994 annonce un redémarrage, mais il faut attendre l'exercice 1996 pour que les 271 000 t d'imprimés produits en 1990 soient de nouveau atteints. Ce marché, qui représente aussi 10% de la production sectorielle, est sensible à la pression des EDI (échange de données informatisé). Il en résulte une guerre des prix. Atténuée dès 1994, elle semble repartir en 1996. Le montant des facturations recule de 4%, après une envolée de 10% en 1995.

L'imprimé administratif et commercial souffre des mêmes maux que l'imprimé en continu. C'est le pan de l'imprimerie qui connaît la plus forte récession. Cette activité concerne une multitude de produits : formulaires des impôts, feuilles de soins, imprimés d'entreprises tels que les bulletins de salaires... Le développement de la PAO, de l'informatique, la performance des photocopieuses et la transmission télématique de données pèsent lourdement sur ce créneau. En 1990-1996, la production de l'imprimé administratif et commercial décline systématiquement. Ce déclin représente une perte moyenne de 6% des tonnages imprimés par an. Secondaire en termes de production (3,5% des tonnages du secteur), la part de chiffre d'affaires de ce marché dépasse 10% des ressources de l'imprimerie en 1996.



Source : Rapport INTERGRAPH 1993-1994

## Un secteur morcelé partout en Europe

L'industrie graphique française est la 2e en Europe. Son chiffre d'affaires, inférieur de moitié à celui de l'Allemagne, est réalisé par un effectif proportionnellement plus faible en France. Toutes activités confondues, cette industrie emploie plus de 210 000 personnes en Allemagne, alors qu'elle en représente moins de 100 000 en France. En 3e et 4e position, le Royaume-Uni et l'Espagne réalisent un chiffre d'affaires inférieur de 20% et 35% à celui des industries graphiques françaises. Loin derrière, arrivent la Suède et l'Italie. Quel que soit le pays européen, cette industrie est peu concentrée. En Allemagne, 0,3% des entreprises du secteur emploient 500 salariés et plus. Ce taux est encore plus faible en France (moins de 0,1%). L'imprimerie est une industrie de proximité, présente dans toutes les zones urbaines du territoire. Avec 8.200 entreprises, le secteur emploie 98.000 personnes en 1996. Mais 9 sociétés sur 10 occupent moins de 20 personnes. En France, 80% des PME ont moins de 50 salariés, et moins de 100 imprimeurs dépassent le seuil de 100 salariés. Seules 6 imprimeries atteignent ou dépassent 500 salariés.

Le millier de PME de 20 salariés et plus emploie 60% des effectifs, et réalise 70% du chiffre d'affaires de l'imprimerie en 1996.

Les 5 dernières années révèlent les difficultés de ces entreprises : réduction globale du nombre d'entreprises de 18%, recul des effectifs de 16%.

## ... dont les échanges sont surtout intracommunautaires

L'Europe est une zone d'échange peu ouverte sur l'extérieur pour les produits de l'imprimerie. L'industrie graphique européenne est toutefois excédentaire. Les exportations extracommunautaires représentent le double des importations. Ce sont les industries graphiques italienne et allemande qui réalisent les meilleures performances, avec un niveau d'exportations deux fois et demie supérieur aux importations (y c. les échanges intra-européens). Inversement, la balance

## L'imprimerie de labeur est une partie des industries graphiques

**En amont de l'impression, les travaux de composition, photocomposition, gravure et photogravure constituent une 1re étape, dite de "pré-presse". En aval, la finition englobe les opérations de brochage, de reliure et de dorure. Au milieu, l'impression du papier, mais aussi celle du métal, du verre, et des matières plastiques... représentent les activités "d'imprimerie de labeur". Elles excluent la presse quotidienne. Ces différentes phases peuvent être ou non intégrées au sein d'une même entreprise. L'imprimerie touche une large gamme de produits : périodiques, livres, imprimés publicitaires, emballages, affiches quadrichromiques ou simples cartes de visites... Elle met en oeuvre des techniques d'impression variées. L'offset à plat et rotatif représente plus de 75% des installations. Ce procédé de fabrication concerne des marchés aussi variés que le livre, le périodique, l'affiche ou les imprimés administratifs et commerciaux... L'héliogravure (15%) est essentiellement utilisée pour les grandes séries du périodique et des catalogues. Sur les matériaux tels que le verre, le plastique ou le tissu, on utilise des techniques plus rares comme la flexographie et la sérigraphie.**

commerciale de ce secteur en France est déficitaire. En 1992, ce déficit atteignait 20% ; il est inférieur aujourd'hui à 10%. Toutefois, il est difficile de mesurer avec précision le commerce extérieur des produits de l'imprimerie, en raison de la confusion avec les produits de l'édition. Le taux d'exportation des imprimeurs (export/CA) n'atteint que 7% en 1996. C'est l'un des taux les plus faibles de l'industrie française. Le secteur du "labeur" s'ouvre peu sur l'extérieur. Rapporté à la production propre de l'imprimerie, le montant des exportations auquel on rajoute la production réalisée par les filiales implantées à l'étranger donne un indicateur de mondialisation très faible. Il se situe en dessous de 10% (près de 64% pour l'ensemble de l'industrie française).

En revanche, la pression des entreprises étrangères est forte sur ce marché intérieur. L'Allemagne, mais aussi l'Italie et l'Espagne, un temps sous l'impulsion de dévaluations compétitives pour ces deux dernières, sont des concurrents de plus en plus redoutables. Cette situation sur bien des marchés contraint souvent les imprimeurs français à comprimer leur marge. De ce fait, les coûts de production ne sont pas systématiquement reportés sur les ventes.

La guerre des prix s'intensifie, aggravée par l'évolution des cours du papier. Inférieur à 400 dollars au début du 4e trimestre 1993, les cours de la pâte à papier approchaient les 1 000 dollars en décembre 1995, pour chuter de moitié au 1er semestre 1996 et se placer sous la barre des 600 dollars au début de 1997. Cette instabilité, déjà rencontrée dans le passé, pèse sur les résultats d'exploitation des imprimeurs. Après trois années de crise, marquées par un recul global du chiffre d'affaires de 7,5%, l'année 1995 enregistre une croissance de 5%, suivie d'une progression de 1,5% en 1996. Malgré cette légère reprise, le taux de valeur ajoutée (VA/CA) continue de fléchir, de 44% en 1991 à 40,5% en 1995. Tous les pans de l'imprimerie ne supportent pas dans les mêmes proportions le poids des matières premières. En effet, sur certains marchés le papier est fourni par le donneur d'ordres, sur d'autres c'est l'imprimeur qui l'achète et le facture avec sa prestation. Pour les imprimeurs spécialisés dans le livre, dans l'imprimé administratif et commercial, ainsi que les imprimeurs diversifiés, le poids des matières premières n'atteint pas 30% de la production. Il atteint 39% et 42% dans l'imprimé de conditionnement et du continu.

## Une activité qui exige d'importants investissements

Le coût des machines d'impression (une rotative offset peut dépasser 10 MF) et la rapide obsolescence du matériel de pré-presse poussent les imprimeurs à financer leurs investissements par crédit-bail. C'est un choix qui résulte aussi de la faiblesse des fonds propres du secteur, caractéristique des PMI. Pour l'ensemble du secteur, le taux de marge brute (excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée) évolue autour de 25%. Il s'élève à plus de 29% pour l'industrie des biens intermédiaires. Des disparités sont toutefois importantes d'un créneau de l'imprimerie à l'autre. Les imprimeurs généralistes (polyvalents sur plusieurs marchés) se situent très exactement dans la moyenne sectorielle. Il n'en est pas de même pour les spécialistes de l'administratif et commercial, et du continu dont le taux de marge oscille autour de 18%. Ceux du livre dépassent à peine 21%. A l'opposé, les spécialistes du périodique ont une marge qui excède 34%. C'est la seule activité qui se situe à un niveau supérieur à celui de l'industrie. Après 4 années de recul (1991 à 1994), l'effort global d'investissement des imprimeurs repart. En 1990, le poids des investissements corporels et du crédit-bail, approchait 25% de la valeur ajoutée du secteur. A partir de 1991 cette part décline, pour atteindre son point le plus bas en 1993 (12,5%) ; elle se fige en 1994 et redémarre en 1995.

Le 1/3 des acquisitions réalisées par les imprimeurs en 1995 l'est par voie de crédit-bail (c.-bail/c.-bail +inv). C'est le secteur industriel qui recourt le plus à ce mode de financement. Toutefois, il y a des disparités par catégories d'imprimeurs. En 1994 et 1995, le poids moyen du crédit-bail dépasse 47% des acquisitions pour les spécialistes de la vpc (catalogues) et du périodique. Il est sensiblement identique pour ceux de l'imprimé administratif et commercial. A l'opposé, ce rapport n'excède pas 5% pour les spécialistes du continu. Il se situe à 30% pour les généralistes.

Le cycle d'investissements 1988 - 1995 se découpe en deux phases.

Au cours de la première phase de 4 ans (1988 à 1991), le montant global des acquisitions dépasse 15 mds de F. La 2e phase de même durée (1992-1995), avec un montant global de 9 mds, est nettement moins intense en accumulation d'actifs productifs. L'année 1995 révèle une amorce de reprise. Elle intervient avec l'apparition de nouvelles technologies et se confirme nettement en 1996. Au cours de cet exercice, le montant des investissements hors crédit-bail fait un bon de 22%. La situation est paradoxale. En effet, l'évolution des technologies, la concurrence, la fin de cycle d'investissement et les exigences de productivité amènent les entreprises à renouveler leur équipement. Ce besoin intervient alors que les machines en place ne sont pas rentabilisées. C'est un contexte qui freine la croissance interne des petites unités. A l'inverse, en comprimant leurs marges, les grands opérateurs peuvent adopter une stratégie de volume favorable à la conquête de nouveaux marchés.

## Des évolutions technologiques

**L'imprimerie fait appel à des technologies de pointe. En 1995, les investissements informatiques et les automatismes industriels des secteurs "édition, imprimerie reproduction", représentent 32% de l'investissement productif total (4% de plus que pour l'industrie hors énergie). La part des investissements informatiques se situe à 12% de l'investissement productif. Elle est deux fois plus élevée dans ces secteurs que dans l'industrie française. Celle des automatismes industriels, avec un taux de 13%, est aussi supérieure à l'ensemble de l'industrie (4%). Par contre, l'investissement en robots et machines à commandes numériques, qui représente 8% de l'investissement productif pour "l'édition, imprimerie, reproduction", est inférieur de 4% à l'industrie hors énergie. A terme, cette infériorité devrait disparaître, en raison du développement des machines d'impression à commandes numériques "direct to paper".**

**D'autres méthodes d'impression se développent. Elles font appel à l'électrophotographie, au jet d'encre par rideau... Leur but consiste à accroître les vitesses de production tout en conservant ou en améliorant la qualité des couleurs. A ces procédés s'ajoutent les photocopieuses, qui permettent aujourd'hui une reproduction fiable et de bonne qualité.**

## ... et pousse les imprimeurs à se regrouper

Relativement faible au début des années 1990, le taux de contrôle des entreprises étrangères en France dépasse 14% en 1994. Les Canadiens contrôlent plus de 5% du chiffre d'affaires sectoriel, devant les capitaux britanniques (4%). L'Allemagne arrive en 3e position, avec moins de 2%. La Belgique, la Suisse, l'Italie et l'Espagne se partagent le reliquat.

En 1996, seules 80 entreprises passent la barre des 100 MF annuels. Parmi les plus grandes entreprises, plusieurs dépendent de capitaux étrangers. Danel Services, contrôlé par Apax Partner (Grande-Bretagne) emploie 1 200 personnes. Moore France, dont la société mère est au Canada, a un effectif supérieur à 800 salariés. C'est aussi un groupe canadien, Quebecor, qui mène l'offensive la plus forte, notamment par la reprise du groupe Jean Didier. Composé de 18 sites d'impression, ce dernier pèse pour 3 mds de F de chiffre d'affaires en 1996, avec un effectif qui dépasse 2 500 salariés en France. C'est le premier imprimeur hexagonal. Il réalise 20% de son chiffre d'affaires sur le

## Les différentes catégories d'imprimeries

**Principaux résultats**

| Ratios | | | Livres | continu | Adcom. | Pubaff. | Géné. | Impcond | VPC Périod. | Imprim. labeur | Total Industri |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Productivité | (VAHT/EFF) | kF | 281 | 309 | 274 | 356 | 311 | 307 | 436 | **326** | **341** |
| Taux d'exportation | (EXP/CAHT) | % | 5,7 | 2,9 | 0,8 | 2,3 | 5,3 | 6,5 | 13,8 | **7** | **32** |
| Taux de marge brute | (EBE/VAHT) | % | 21,2 | 18,0 | 18,8 | 26,8 | 25,5 | 26,3 | 34,2 | **25,5** | **27,5** |
| Taux de valeur ajoutée | (VAHT/CAHT) | % | 49,6 | 35,4 | 45,7 | 40,3 | 44,5 | 42,0 | 37,8 | **40,5** | **31,8** |
| Effort d'investissement | (INV+C-B/VAHT) | % | 13,0 | 11,3 | 12,0 | 12,4 | 13,1 | 13,6 | 21,1 | **14,5** | **12,6** |
| Poids des charges financières | (FF+Redev C-B/EBE) | % | 41,0 | 28,7 | 45,7 | 44,9 | 46,7 | 46,4 | 40,7 | **42,6** | **26,3** |
| Poids du crédit-bail | (C-B/INV+C-B) | % | 20,7 | 3,7 | 45,1 | 30,5 | 26,8 | 27,7 | 36,6 | **31,4** | **6,8** |
| Autofinancement | (CAF/VAHT) | % | 9,7 | 8,9 | 8,5 | 11,7 | 10,7 | 11,8 | 21,0 | **11,1** | **17,0** |
| Matières | | % | 23,0 | 41,8 | 27,1 | 31,2 | 28,3 | 39,1 | 32,0 | **33,2** | **41,4** |

Adcom. = administratif et commerciaux — Pubaff. = publicité et affiches — Géné. = généralistes
Impcond. = imprimés de conditionnement — VPC Périod. = catalogues de ventes par correspondance et périodiques

*Source : SESSI*

marché européen. Sous sa pression, les opérateurs nationaux accélèrent leur politique de croissance externe. On assiste entre 1995 et 1996 à des fusions par voie d'absorption (Herissé absorbe Diguet Deny) des prises de contrôle (Sofiac par Berger Levrault) et des restructurations internes (groupe Sego)...

Mais la concentration du secteur ne signifie pas pour autant la disparition des petites structures. L'imprimerie, qui est une activité de service, nécessite souvent des relations de proximité. Pour cette raison, des groupes de petites entreprises adoptent une stratégie d'alliance (mise en commun de moyens, échanges de marchés, complémentarité...). Toutefois, la formation de grands groupes à capitaux français apparaît de plus en plus nécessaire. Ils constituent un rempart aux tentatives de prises de contrôle étrangères, et préparent le développement d'un marché intracommunautaire bientôt stabilisé par l'euro. A terme, le marché devrait s'européaniser, et la concurrence se durcir sous la poussée des Canadiens et des éditeurs qui recourent à une sous-traitance plus compétitive. Face à ce défi, l'imprimerie française semble bien placée pour réussir. L'industrie graphique allemande, qui est sa principale concurrente, n'est guère plus avancée dans sa restructuration. C'est aussi une industrie tributaire de son contexte économique national. Depuis 1993, ses investissements baissent tant à l'Est qu'à l'Ouest, et les effectifs décroissent plus vite qu'en France (30 000 emplois depuis 1992). Même si le chiffre d'affaires progresse en 1995, son évolution est en partie imputable à la répercussion de la hausse des prix du papier.

### A l'aube de l'an 2000, vers le multimédia

30% des entreprises de "l'édition, imprimerie, reproduction" ont innové dans les 3 premières années de la décennie 90, contre 39% pour l'ensemble de l'industrie française. Cet écart vient du fait que l'innovation technologique dans l'édition et l'imprimerie est surtout menée par les fabricants de machines. Pour 42% des firmes, le processus innovant met en relation l'entreprise d'impression et le fournisseur d'équipement, alors que les sources de R&D internes à l'entreprise figurent parmi les plus faibles de l'industrie (18% des entreprises). Les conférences, les publications professionnelles et les foires expositions sont aussi des vecteurs d'innovation privilégiés par ces secteurs.

L'avenir des industries graphiques n'est pas tout tracé. Au-delà d'une indispensable croissance externe, l'imprimerie se trouve confrontée à des mutations technologiques, tant dans la conception des supports à imprimer, que dans les processus d'impression (*voir encadré*). L'électronique, l'informatique, la numérisation et les EDI sont les vecteurs de cette évolution. Le développement de ces techniques provoque la contraction des marchés classiques comme celui de l'imprimé commercial et administratif, mais il favorise aussi l'émergence de niches telles que la conception de CD-Rom. Parmi les évolutions inéluctables, l'échange de données informatisé avec le client, les fournisseurs et prestataires de services devrait engendrer des gains de temps et de qualité considérables. En ce sens, Internet devient un outil potentiel de l'industrie graphique. Les imprimeurs, qui sont des reproducteurs d'informations, ont une opportunité à saisir. En devenant les gestionnaires de données qu'ils reproduisent sur des supports multimédias, ils quittent leur passé de simples producteurs de "feuilles" pour devenir des concepteurs de produits médiatiques.

**■ Gérard BIGOT**

## A lire

**- Résultats de l'Enquête Annuelle d'Entreprise, Sessi**
**- *Les industries graphiques*, Sessi Etudes, septembre 1992**
**- Enquête de branche, Fédération des industries de la communication graphique (FICG)**
**- Rapport Intergraph 1995**
**- Revue Industries graphiques**

Cette publication est réalisée avec le concours de la Délégation à la communication

*Composition par publication assistée par ordinateur*
*B.C.R.G. Brigitte Baroin*

Directeur de la publication : Michel QUELENNEC — N° ISSN : 1241-1515

Abonnement à retourner au Service des statistiques industrielles
Bureau des ventes 20, avenue de Ségur 75353 PARIS 07 SP
Veuillez enregistrer mon abonnement au "4 pages" pour un an (11 numéros au minimum) 200 F (20 F le numéro)

NOM : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Pays : .....

Ci-joint mon règlement à l'ordre de M. le régisseur des recettes du ministère chargé de l'Industrie

..... Date : ..... Signature :

Annexe 71. Congrès 1983, rapport moral

# RAPPORT MORAL 1983

Créée en 1962, "La Fédération a pour rôle essentiel l'organisation, la coordination, la gestion des Foyers Ruraux, elle a notamment pour buts :

- de servir aux Foyers Ruraux, de centre permanent de relations.
- de définir et d'organiser le rayonnement des Foyers Ruraux par tous les moyens : presse, radio, brochures etc...
- de procurer aux Foyers Ruraux les renseignements et les moyens de tous ordres dont ils peuvent avoir besoin, notamment en leur donnant les informations et moyens pratiques susceptibles d'être utiles à leur fonctionnement.
- d'encourager la création des Foyers Ruraux.
- de préparer, soutenir la création et le fonctionnement de commissions spécialisées au sein des Foyers Ruraux concernant notamment les bibliothèques les voyages d'études, le cinéma, les sports, le théâtre, la musique, etc...
- de provoquer tous les progrès techniques en agriculture et de favoriser le développement de l'enseignement et de l'apprentissage artisanal agricole et ménager, en suscitant l'institution de cours et conférences ainsi que la création de fermes et de centres de démonstration, d'écoles fixes ou itinérantes, d'enseignement agricole et ménager.
- d'encourager le maintien à la terre des jeunes ruraux par l'examen et la défense de toutes les mesures économiques et sociales notamment par le développement de la coopération, du syndicalisme et de la mutualité et de toutes les réformes législatives que peut exiger leur intérêt.
- d'assurer la liaison avec les organismes départementaux susceptibles d'aider le mouvement des Foyers Ruraux, en particulier :
  - * Préfecture
  - * Inspection Académique
  - * Inspection des Sports et de l'éducation populaire
  - * Direction des Services Agricoles
  - * Services du Génie Rural

* Organisations professionnelles Agricoles la C.G.A.

* Organisations d'éducation populaire, notamment Fédération Départementale des oeuvres laïques, mouvements de jeunesse. "

Cet article 2 des statuts de notre Fédération nous permet aujourd'hui de mesurer, à l'occasion de ce rapport moral, d'une part l'actualité du contenu et d'autre part la cohérence de nos actions à l'égard de l'esprit et des perspectives qui animèrent les fondateurs , il y a maintenant vingt et un ans.

Certains aspects ne correspondent plus aux réalités du moment, il s'agit en particulier des questions touchant à l'enseignement agricole. Alors que d'autres, au contraire sont au coeur du débat d'aujourd'hui et ont fait l'objet, en 1982, du rapport d'orientation consacré à la définition du "PLAN D'ACTION pour contribuer au développement du milieu rural."

Il est bon aujourd'hui d'en rappeler les grandes lignes, afin de réaliser un premier bilan de la mise en oeuvre des nouvelles orientations :

- renforcer le rôle institutionnel
- prendre en compte les réalités du milieu rural et défendre son identité, son histoire.
- se définir dans un rôle plus largement ouvert... c'est ainsi contribuer au développement rural.
- fixer des objectifs en plaçant le mouvement comme composante du milieu rural.
- trouver les moyens adéquats et diversifiés.
- remplir une mission en étant engagés avec la population rurale.

Les développements qui vont suivre se proposent de vous apporter des éléments d'appréciation sur :

* la situation du mouvement
* l'adaptation de la structure
* le mouvement au service du milieu rural et de son développement global
* le dialogue permanent avec les Foyers.

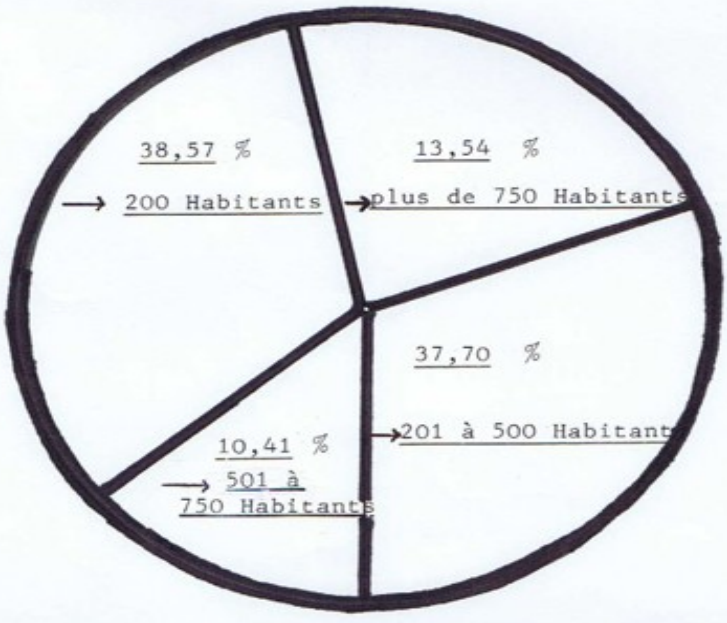
- Progression du nombre d'Adhérents en 1983

Nombre de Foyers : + 3,8 % soit les Foyers de

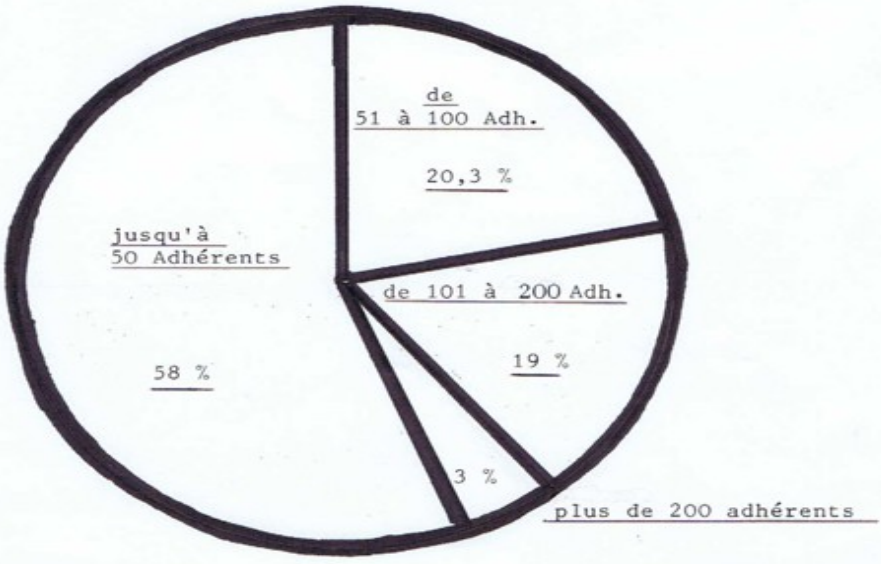
CORNEILLAN - DURBAN - PREIGNAN - SAINT-ELIX-D'ASTARAC

Nombre d'Adhérents : +6,15 % soit 600 Adhérents de plus qu'en 1982.

- Répartition des foyers par rapport à la population communale



- répartition des foyers par rapport au nombre de leur adhérents.




- répartition par âge des adhérents des foyers.



Relations extérieures : Le souci d'ouvrir le mouvement, sans cesse réaffirmé, s'est traduit en 1983, par un nombre important de réunions extérieures :

22 avec la Préfecture et les Services Extérieurs de l'Etat.

78 avec les partenaires associatifs et sociaux.

Les relations furent assumées par le personnel permanent pour 44 %, par les membres du Bureau Fédéral et administrateurs pour 56 %.

Cette dernière indication montre l'effort soutenu par les bénévoles élus au niveau Fédéral.

Relations internes : D'une manière générale, les relations internes comportent deux niveaux :

- les relations établies par les élus siègeant aux instances et divers groupes de travail.

- les relations administratives et structurelles.

Elles comptent pour 43 % dans le total des réunions organisées en 1983.
Elles sont facilitées par la prise de responsabilités d'administrateurs gersois :

- 6 au plan régional
- 2 au plan national

Elles ont pour conséquence de faire circuler l'information, les idées, et d'obtenir des aides sur des dossiers particuliers.

- Dossier Enfance
- Dossier Tourisme
- Dossier Informatique verte
- Formation Université Régionale et Université Rurale Nationale.

Ouverture aux Associations :

La spécificité de notre mouvement Foyer Rural et sa représentativité reconnue, nous permet aujourd'hui, dans la logique des modifications statutaires de la Fédération Nationale, l'ouverture aux associations, qui sur le terrain poursuivent des buts s'inscrivant dans les préoccupations du mouvement.
Il en est ainsi pour l'Amicale des Conteurs de Gascogne, association défendant les valeurs culturelles populaires, puis le Pays d'Accueil de la Save qui poursuit une action de développement global.

Ces associations, qui viennent d'adhérer au mouvement, bénéficient de l'ensemble des Services Fédéraux, mais, outre cela, participent activement avec les Foyers Ruraux au courant de défense de l'identité du milieu rural.

L'ouverture ce n'est pas seulement la possibilité donnée aux associations d'adhérer au mouvement... En 1983 c'est se situer comme partenaire pour de nombreuses actions importantes.
Il en est ainsi pour :

- l'association de préfiguration du Centre de rencontres de Flaran à laquelle la Fédération a adressé des propositions sur la communication en milieu rural.

- pour la coopérative d'utilisation de matériel audio-visuel du Gers créée avec la FALEP et de nombreux autres partenaires.

- pour le Pays d'accueil de la Save, une convention de gestion du du personnel a été élaborée à ce niveau.

- pour le C.I.E. de l'Isle de Noé, la Fédération anime la Commission Culture Gasconne.

- pour l'Association Départementale de Développement des Arts, des actions d'animation se sont déroulées en concertation durant le quatrième trimestre.

Pour le Sport en Milieu Rural :

Fortement attaché au développement du Sport pour Tous, le mouvement Foyer Rural, fort de ses nombreuses sections sportives, a décidé de structurer plus complètement ce secteur en créant le "Comité Sportif pour le Milieu Rural". Ceci permettra d'aider plus efficacement les Foyers et leurs équipes, des critériums propres aux Foyers Ruraux seront organisés, au plan départemental, régional et national.

## AU SERVICE DU MILIEU RURAL ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

LES ANTENNES TECHNIQUES :

Aidées dans le cadre du programme d'action prioritaire numéro 16, ces antennes au nombre de 6 sont organisées autour du Siège Fédéral. Il s'agit véritablement d'une décentralisation de services au niveau des Pays : Coteaux du Gers, Bas-Armagnac, Haut Armagnac, Astarac, Pays de la Save, Rivière Basse, destinée à aider le développement de la vie associative rurale.

En deux années, un immense effort a été réalisé. En effet plus de 350000 francs ont pu être investis en matériel de reprographie, de sonorisation, d'éclairage etc... tout cela pour favoriser la réalisatio et la diffusion de documents à moindre coût, plus accessibles aux associations.

Aujourd'hui les quelques 250 associations de tous ordres qui ont adhéré aux Services, sont la preuve que le mouvement répond à un appel du milieu rural, à ses besoins.

INFORMATION LOCALE ET COMMUNICATION :

Se situant comme partenaire du développement, la Fédération a développé en 1983, les études visant à situer les antennes de Pays comme Antennes de la Communication et de l'Information locale. Il s'agit ici de permettre la circulation de l'Information de manière à ce que la population rurale ne reste pas à l'écart des changements qui la concernent. Il s'agit aussi, par l'information, de motiver les ruraux en matière de développement du milieu, de manière à ce qu'ils participent et collaborent à la construction d'un nouvel avenir pour le milieu rural.

Dans ce dommaine ;

- La Fédération a déjà proposé à l'Association de Préfiguration du Centre de Rencontre de FLARAN, d'être partenaire en matière d'application expérimentales des technologies nouvelles de communication.

Une délégation des Foyers Ruraux conduite par Monsieur LAMOTHE a visité les installations du Système Blagnac utilisant la "Réponse vocale". Dès ce début d'année des expériences gersoises pourront sans doute voir le jour à partir des Antennes d'AUBIET ou de SAMATAN.

# DIALOGUE PERMANENT AVEC LES FOYERS

Afin de fortifier le mouvement dans son ensemble et le développer, deux actions furent entreprises dans l'année favorisant les rencontres de secteurs d'une part, favorisant l'action des foyers d'autre part.

## LES RENCONTRES DE SECTEURS :

L'animation sectorielle appuyée sur les administrateurs fédéraux est une des priorités de la Fédération. Elle représente le contact entre la base et ses instances départementales. Sur ce point la Fédération s'est attachée à diversifier ses actions sur le terrain... mais aussi à provoquer des échanges entre responsables. Ainsi plusieurs réunions se sont déroulées au cours du dernier trimestre afin de concrétiser ce dialogue direct avec les Foyers.

## AIDES ET SOUTIEN DES FOYERS :

Le rapport d'orientation de 1982 n'est pas resté lettre morte à ce niveau. En effet, les moyens obtenus ont permis à la Fédération d'affirmer le rôle d'animation des foyers par l'apport d'aides.

Formalisée par des contacts d'action, cette politique nouvelle a concerné un foyer sur deux en 1983.

Incitatrices ou de soutien, ces aides doivent dans l'avenir se fortifier et faire l'objet d'accords plus larges avec les partenaires locaux et départementaux.

## CONCLUSION

Si aujourd'hui, le mouvement à su adapter sa structure aux nouvelles réalités, si sa disponibilité est réaffirmée vis à vis d'un développemnt global du milieu requérant l'adhésion et la participation des populations rurales, l'oeuvre commencée risque fort de se désagréger si des décideurs ne la prennent pas en compte.

Nous réaffirmons par conséquent que notre mouvement souhaite être associé à toute instance qui traiterait de l'avenir du Milieu Rural.

Nous réaffirmons que notre mouvement est décidé à entretenir un dialogue constructif et réaliste avec l'ensemble des partenaires,

qu'il souhaite participer activement aux études qui pourraient être faites en Milieu Rural, ainsi qu'aux diagnostics qui en constituent le prolongement.

En fonction de ces constats et inventaires de besoins locaux, les Foyers Ruraux et leur mouvement sont disposés à passer des conventions avec les collectivités locales pour gérer tel ou tel service d'animation reconnu par tous comme prioritaire.

Pour conduire ces initiatives nouvelles la formation sera au centre de nos préoccupations. Il convient en effet que la connaissance des nouvelles responsabilités et moyens dévolus aux collectivités,soit assurée pour le plus grand nombre.

Chacun alors pourra prendre, dans la construction d'un milieu rural renouvelé, la place qui est la sienne.

**********

Annexe 72. Comptabilité de la Communication Sociale, 2003

**FEDERATION DES FOYERS RURAUX DU GERS** ***ANNÉE 2003***

**SERVICE COMMUNICATION SOCIALE**

*Situation au 31/12/2003*

| **ACTIVITÉ REALISÉE** | | | **12 575,15 €** |
|---|---|---|---|
| Facturée | | 9 983,87 € | |
| Aides Foyers et ass. partenaires 2003 | | 2 591,28 € | |
| 85 factures réalisées | | | |

| **NOMBRE D'ASSOCIATIONS OU FOYERS** | **37** |
|---|---|
| Foyers | 23 |
| Autres ass | 20 |
| Mairie | 2 |

| **REPARTITION DES TRAVAUX** | | | |
|---|---|---|---|
| autres | 2693 | *30,04%* | 2 879,47 € |
| Bulletins infos | 15 | *69,96%* | 6 706,40 € |
| | | ***Total*** | **9 585,87 €** |

**FONCTIONNEMENT FD**

***Compteurs copies***

| | | | |
|---|---|---|---|
| *non facturés* | FD | 17514 | **1 050,84 €** |
| *non facturés* | CDSMR | 8785 | **527,10 €** |
| *non facturés* | CTS | 8440 | **506,40 €** |
| *non facturés* | PALET | 1926 | **115,56 €** |
| *non facturés* | CREAJEU | 119 | **7,14 €** |
| *non facturés* | CJSTO | 5693 | **341,58 €** |
| | | **42477 copies** | **2 548,62 €** |

***Autres travaux***

Duplicopieur

Annexe 73. Assemblée Générale 1988, rapport moral

Le Rapport Moral et d'Orientation 1986 débattu à MONS, s'inscrivait dans la durée, prévoyait en particulier un plan d'action de 5 ans et annonçait une évolution nécessaire pour cette période préoccupante.

L'Assemblée Générale 1987 s'inscrivait dans le thème du Congrès National de Montauban, "Le temps de s'affirmer", lequel a consacré la véritable place de notre mouvement aux multiples facettes (créations, savoir-faire, animations diverses, participation) et permis aux acteurs des différents niveaux de s'affirmer. De part et d'autre les engagements étaient pris de poursuivre, de renforcer et d'amplifier notre mission en faveur du Milieu Rural mais aussi la necessité d'obtenir des moyens necessaires pour la réaliser.

L'année 1988 aura montré par la qualité et la diversité des actions, d'ailleurs fort bien présentées par les différents responsables, de remarquer cette étape accomplie souvent dans la difficulté mais toujours avec volonté, abnégation et persévérance.

Quelques aspects significatifs sont apparus aussi, si vous permettez, je m'attacherai à développer ces quelques points particuliers avant de consacrer une part importante sur les perspectives pour l'avenir et de donner à ce rapport les axes d'orientation qui s'imposent et doivent être débattus.

## L'IMPACT ET LA FORCE DE SON RESEAU D'IMPLANTATION DANS LE TISSU RURAL

Il peut se mesurer à partir de 2 critères :

Quantitatif : Le nombre de Foyers et associations affiliés est en augmentation (+ 3) et de nouveaux sont en constitution et parallèlement le nombre de membres actifs est en progression (+ 4 %) pour dépasser 7 000. Il faut signaler que la plus grande partie de ces membres actifs sont des responsables locaux de l'animation rurale. De part leur action ils touchent une population très importante (+ de la moitié en zone rurale) du fait de leur implantation et du caractère intercommunal.

Qualitatif : Par le rayonnement, obtenu par la qualité de l'action, démontré par la masse croissante des activités, leur diversification au niveau local. Ce rayonnement est, et sera plus important en fonction des besoins locaux, des solutions apportées, des animations proposées, des discussions faites, des suggestions déposées. Ce savoir-faire, vous l'avez apporté et votre présence en est un vivant témoignage. Bravo pour votre dynamisme, votre vitalité, votre motivation, votre participation et vos engagements. S'il m'est très agréable de féliciter tous les acteurs ; croyez, mes chers amis que la place de 3ème rang de notre département sur le plan national reste pour moi une réconfortante satisfaction et je vous en remercie.

## LES PRINCIPAUX THEMES PORTEURS PROPOSES

- poursuivre les efforts d'implantation des Foyers de base afin d'assurer une meilleure couverture départementale.

- développer la politique de partenariat associatif avec recherche d'une meilleure efficacité et approche méthodologique.

- Mettre en oeuvre une politique contractuelle (objectifs et actions) en direction :
  des collectivités territoriales et locales
  des organismes économiques
  des chambres consulaires,
  de l'Administration ; etc
avec recherche de méthodes de travail, d'action, de participation, de programmation et s'orienter sur des contrats pluri-annuels.

- Redéfinir en coordination structurelle (F.N.F.R. et Fédération Régionale) mais aussi avec les représentants départementaux des ministères, signataires de convention (Ministère Agriculture, Culture, Education Nationale (Jeunesse et Sports), DOM.TOM, Tourisme), du rôle départemental d'un mouvement rural face à l'échéance 93 de l'Europe et à plusieurs niveaux :

  * préparation des hommes du pays dans leur comportement
  * mieux se connaître au point de vue culturel, social avec la population rurale des autres pays par des moyens d'échange, de stages, de visites...

- Donner plus de corps en la faisant connaître en politique de soutien en animation et développement local en matière de gestion et plus globalement définir avec plus de méthode les soutiens appuis logistiques, techniques et pédagogiques auprès des Foyers de base dans la réalisation de leurs activités.

- Promouvoir et valoriser sous diverses formes incitatives les créations d'expression culturelle, sociale et scientifique.

- Accentuer nos efforts sur une formation continue permanente à thème ou à la carte, adaptée à la spécificité du milieu pouvant intéresser le maximum de personnes. Il s'agit de formation départementale de 1er degré, mais aussi la préparation aux formations régionales et nationales sont envisagées et seront encouragées.

- Amplifier les efforts sur les projets d'animation :

<u>en direction de la Jeunesse et de l'Enfance en Milieu Rural</u>,

  * l'enfance en milieu rural
  * poursuivre la création d'écoles de musique et de danse
  * formation de jeunes cadres sportifs et culturels
  * écoles d'initiation sportive (Volley, Tir à l'Arc, Golf)

## AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Plusieurs thèmes me sont apparus comme pouvant permettre une approche de notre avenir, ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux déterminés par la politique globale du mouvement et viendront enrichir le programme d'action actuel.

Ce programme d'action pluri-annuel déjà engagé devra être ajusté, réactualisé car alimenté en permanence par les responsables, les acteurs du terrain en vue de poursuivre notre mission mais également tenir compte des propositions générées par notre mouvement d'idées.

Je rappelle que pour réaliser ce programme d'action dans l'esprit qui est le nôtre, bien compris de tous, dans sa déontologie, la F.D.F.R. forte de ses réseaux et de ses hommes présente un support organisationnel restructuré et modifié s'appuyant :

- sur un mode de fonctionnement sectorisé par la création de 4 secteurs d'activités spécifiques, sous la conduite de secrétaires généraux et autour d'objectifs précis. Les objectifs et orientation approuvés par l'Assemblée Générale sont élaborés par le Conseil d'Administration, seront approfondis en commission où chaque administrateur devra s'impliquer, la coodination et la mise en application étant assurées par le bureau, la liaison étant faite par le Siège Fédéral.

- sur une équipe d'Administrateurs bénévoles ayant trois fonctions essentielles ;

  * en réunions institutionnelles
  * en responsabilités relationnelles et opération-nelles dans les commissions ou groupes de travail (couverture d'un sujet thème)
  * en animation territoriale (lieu d'implantation)

- sur une équipe de permanents (animateurs spécialisés) covrant l'ensemble des fonctions et oeuvrant chacun d'entre eux en priorité dans le champ de leur compétence.

- sur l'équipement adapté et fonctionnel de deux postes de travail essentiels en cours de constitution.

  * poste de secrétariat animation, informatisé avec mise en place progressive de logiciels de gestion (fichiers, réseaux de diffusion), logiciels de comptabilité.

  * poste de service de communication avec mise en place pour une partie informatisée d'outils et moyens modernes d'information.

- sur le renforcement amorcé des relations structurelles dans le mouvement rural entre la Fédération Nationale et la Fédération Régionale et mise en place progressive de circuits d'information traditionnels et télématiques.

utiliser les compétences. Chacun doit agir dans ce même élan de générosité, de compréhension, d'écoute permanente, en pleine capacité de ses moyens, mais permettez-moi aussi dans ce même geste d'interpeller les décideurs partenaires pour que la trame rurale ne s'affaiblisse pas davantage.

## LES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA F.N.F.R

Les modifications institutionnelles qui vont être apportées aux statuts de la F.N.F.R. en fixant des nouvelles règles structurelles sont orientées vers un système confédéral. En effet elles renforceront le rôle Fédératif des Fédérations Départementales, augmenteront le champ de compétence dans plusieurs matières (formation, politique contractuelle). Si elles sont adoptées à l'Assemblée Générale extraordinaire de juin un chantier est ouvert sur les nouvelles relations structurelles, de fonctions statutaires et de prises de responsabilités.

## LE MOUVEMENT FOYER RURAL S'AFFIRME, LA F.D. 32 VA S'ADAPTER

En conséquence, et compte tenu de toutes ces précisions, de ces constats que je viens de formuler, la mise en place progressive d'éléments modernes de fonctionnement associatif s'impose. Ils sont nécessaires et devront être adaptés en permanence, pour prendre en compte et réaliser le programme d'action en cours mais aussi mettre en oeuvre les propositions nouvelles en termes d'orientation dans une perspective toute proche de la décennie des années 90, où deux cibles apparaissent :

l'Europe sans frontières en 1993 (perçue avec espoir mais crainte)
Etre citoyen Européen et se préparer à la fin du 20° siècle et à l'avènement du 21° siècle

Il me semble utile d'ajouter que pour se préparer à cet avenir c'est pour nous, Mouvement Associatif Rural :

- poursuivre notre oeuvre, notre mission en privilégiant la condition de l'Homme dans cette évolution c'est à dire participer activement à sa formation continue, à l'initier, le responsabiliser, lui donner la capacité d'être un citoyen avec tous les droits et devoirs que cela comporte.

- agir dans l'intérêt et la défense de l'identité de son Pays et de maintenir cette cohérence dans l'action, dans l'esprit du mouvement.

- se doter de moyens suffisants (humains, matériel, équipements) pour obtenir la pleine capacité d'entreprendre, de s'adapter afin d'assurer en mieux notre mission d'intérêt général.

* initiation à la culture technique et scientifique
* participer à l'insertion des jeunes et aux missions pour l'emploi

à caractère social

* participer à l'insertion des personnes dans le cadre du RMI.

- Ouvrir de nouveaux chantiers de réflexion, de recherche, de travail, d'études, seuls ou avec d'autres partenaires. des sujets importants de notre société, propres au milieu rural ou d'actualité :

* Tourisme rural (ses équipements et son animation)
* Ecologique (comment intégrer dans sa vie quotidienne, et professionnelle tous les problèmes de l'environnement)
* Sur l'occupation de l'espace rural (brassage des populations)
* Sur les équipements en milieu rural (les tendances, leur utilisation)
* Le patrimoine
* La coopération et son rôle sociologique dans les campagnes
* Les relations campagne/ville
* Les échanges nationaux et internationaux

Ce cadre de travail pour l'avenir, je tenais à vous le proposer. Je compte sur vous pour en débattre et l'enrichir.

TABLEAU DES REPRESENTATIONS

| | | |
|---|---|---|
| * C.D.O.S. | Paul ANGELE | Administrateur (CSDMR) |
| * A.J.I.R. B.I.J. | Gisèle AUBIAN | Administratrice |
| * RADIO TRENTE DEUX | Jacques MAXCH | Secrétaire Général |
| * A.D.D.A. | Jacques MAXCH | Trésorier |
| * C.U.M.A.V. | André COUITTI | Trésorier |
| * CHARTE DU BAS-ARMAGNAC | André COUITTI | Secrétaire Général |
| | Georges JOB | Membre |
| * UNIVERSITE DE L'ARMAGNAC | Alain LASSERRE | Vice-Président |
| * CHARTE DE LA TENAREZE | André MAGNOUAC | Administrateur |
| * PAYS DE LA SAVE | Yves AUGE | Membre |
| * V.V. MAUVEZIN | André COUITTI | Administrateur |
| * GERS PROPRE | Paul ANGELE | Administrateur |
| * A.G.E.R.S.A. | Paul ANGELE | Administrateur |
| * ASS. BICENTENAIRE | Jacques MAXCH | Administrateur |
| * ARMAGNAC EXPANSION | Alain LASSERRE | Membre |
| | André COUITTI | Administrateur |
| * A.F.D.I. | André COUITTI | Administrateur |
| * COMITE DU TOURISME | Paul ANGELE | Membre |

## LA SANTE DE NOTRE PARTENARIAT

Cette politique relationnelle, en nous efforçant de jouer notre rôle participatif au développement d'un "pays", reste un objectif important. Il est effectif, il s'établit dans toutes les directions et se réalise dans le plus profond respect de chacun. Nous nous sommes engagés, par cette forme de communication de travail en commun, à mieux faire connaître notre mouvement, tout en essayant de faire avancer la cause de l'animation rurale. Au niveau associatif, nous siégeons dans plusieurs Conseils d'Administration, avec quelques fois des postes de responsabilité, d'ailleurs un tableau non exhaustif est établi en annexe et montre combien nous attachons de l'importance à cette forme relationnelle et de mise en commun d'idées et de projets. Je remercie tout particulièrement tous ceux qui y participent, car cela demande disponibilité et compétence.

## L'ENVIRONNEMENT GENERAL ET SES CONTRAINTES

Je voudrais rappeler que sur ce point la vie associative :

- subit évidemment de plein fouet les conséquences des dégradations économiques surtout en zone rurale les plus défavorisées et avec tout le chapelet de modifications structurelles, de services publics, qui l'accompagnent.

- elle reste attentive, vigilante et prête à agir sur tous les problèmes actuels et présents qui viennent de marquer notre vie quotidienne mais également l'organisation de la société (les problèmes sociaux, RMI), l'écologie, l'éducation, les nouvelles technologies, etc...

Nous pourrions craindre de ces faits, un engagement moins fort des bénévoles, des découragements dus à l'isolement, de la lassitude due à la fragilité du tissu humain dans certaines zones ; cela est vrai, cela existe, il s'agit d'une réalité, aussi nous avons, tous ensemble, le devoir d'apporter notre aide, nos soutiens aux associations locales (la seule vraie méthode est de mettre en commun les idées, les forces vives, se rassembler pour réaliser et développer les moyens). Dans beaucoup de cas ces problèmes sont aggravés pour les associations par les difficultés financières.

Dans ce contexte, notre Fédération Départementale est amenée à réfléchir très sérieusement, à rechercher des solutions car elle n'a pas échappé à la règle, aussi elle a pris des mesures structurelles pour enrayer ce phénomène et modifie son fonctionnement. Notre trésorier Gérard TUJAGUE, vous a longuement situé le problème financier qui a demandé des efforts, et il faudra en faire encore, l'appel est lancé.

Vous le voyez plus que jamais, il nous faut jouer la solidarité active à tous les niveaux, nous adapter en permanence, modifier nos méthodes, s'appliquer à mieux gérer et à mieux

Annexe 74. Projets de statuts, CUMAV du Gers, 7 juin 1983

Projet de Statuts

C.U.M.A.V.

GERS

Article 1 :

Attendu que sur le plan départemental des actions nombreuses, innovantes, complémentaires existent dans le domaine de l'image (photo, vidéo, film super 8, film 16 mm, diaporamas, etc...)

Attendu que la promotion et la coordination de ces actions apparaissent comme une nécessité première aux différents partenaires suivants :

- Fédération des Oeuvres Laïques
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux
- Fédération des M.J.C.
- Fédération Léo Lagrange
- Société d'Agriculture du Gers
- Centre Culturel de Plaisance
- Radio 32
- Francs et Franches Camarades
- O - C.C.E. (Coopératives Scolaires)
- Institut Culturel de Gascogne

il est constitué une association régie par la loi 1901 entre les membres fondateurs sus nommés et les utilisateurs.

Cette association s'intitule "COOPERATIVE D'UTILISATION DE MATERIEL AUDIO-VISUEL DU GERS" (C.U.M.A.V. GERS). Son siège social est fixé à la FALEP du GERS - 17 rue Lafayette, il pourra être transféré sur décision de l'Assemblée Générale de l'association.

.../...

Article 2 :

Cette Association ainsi créée a pour buts de :

1 - permettre l'accès à un matériel cohérent, compétitif au plus grand nombre et former des groupes ou individus à l'utilisation de ce matériel.

2 - Permettre un travail de découverte et d'éducation au langage de l'image et du son.

3 - Permettre l'animation et la création par l'audio-visuel et autres supports techniques de communication.

4 - Permettre la diffusion de documents audio-visuels.

Cette association ayant une vocation de service public, elle modifiera sa nature juridique dès que les dispositions législatives le permettront.

Article 3 :

L'implantation géographique de l'association est départementale.

Article 4 :

Les associations adhérentes n'aliènent pas leurs moyens d'actions dans la C.U.M.A.V. , mais celle-ci peut bénéficier par convention préalable de tous les moyens d'actions dont disposent les associations et les individus qui la composent.

Article 5 :

L'adhésion à la C.U.M.A.V. est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Elle s'accompagne du paiement d'une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et pour les catégories suivantes :

- Membres fondateurs
- Membres utilisateurs associations
- Membres utilisateurs individus

.../...

Article 6 :

L'association se compose :

- de représentants des autorités de tutelle (collectivités locales, Administrations) et services compétents

- des partenaires fondateurs

- des membres utilisateurs associations, conformément à l'article 5, autres que les adhérents aux associations fondatrices

- des membres utilisateurs individuels, conformément à l'article 5, autres que les adhérents aux associations fondatrices.

La qualité de membre actif se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée pour non paiement ou non renouvellement de la cotisation,
- par radiation prononcée pour motif grave par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été au préalable appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

Article 7 :

Les ressources sont constituées par :

- les cotisations des membres : partenaires fondateurs, utilisateurs associations, utilisateurs individuels.
- les subventions
- les participations à la maintenance et à l'amortissement du matériel
- l'association a la possibilité de posséder des locaux, du matériel, tout ce qui peut l'aider dans la réalisation de ses objectifs
- l'association a la possibilité d'engager le personnel nécessaire à son fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs sur décision du Conseil d'Administration.

.../...

Article 8 :

L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 19 membres.

- 10 administrateurs délégués des partenaires fondateurs
- 6 administrateurs délégués des utilisateurs associations
- 3 administrateurs délégués des utilisateurs individuels.

Les 9 administrateurs utilisateurs sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret, ils sont renouvelables par tiers chaque année. Les membres sortants sont désignés par tirage au sort pour les deux premiers renouvellements. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement définitif, lors de l'Assemblée Générale suivante.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 9 :

Dès sa constitution, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau de 5 personnes (Président - Vice Président, secrétaire, trésorier et trésorier Adjoint) - le bureau est élu pour un an, ses membres sont rééligibles.

- Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un règlement intérieur distiné à fixer les modalités de fonctionnement interne de l'association.
- le Conseil d'Administration prépare le Budget, présente les demandes de subventions.
- le président, le trésorier, et le trésorier Adjoint, ont titre pour percevoir et signer séparément les chèques de l'association.

Article 10 :

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre, sur convocation du Président où à la demande du 1/3 de ses membres. La date de la réunion est fixée par le bureau qui prépare l'ordre du jour, lequel doit porter sur toutes les questions en cours. Les décisions sont prises à la majorité. La voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

.../...

Il est tenu un procès verbal des séances signé par le président et le secrétaire.
Un comité technique composé de personnes compétentes jouera un rôle de Conseil Technique auprès du Conseil d'Administration.

Article 11 :

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rétribution relative à leur fonction d'administrateur.
Le rapport financier présenté à l'assemblée générale devra faire mention de frais de mission, de déplacements ou de représentation payés aux membres du Conseil d'Administration.

Article 12 :

L'assemblée générale se compose de 4 types de membres tels que définis à l'article 6 les votes se font en 3 collèges avec la répartition suivante des mandats.

- partenaires fondateurs 25 mandats
- utilistateurs associations 10 mandats
- utilisateurs individuels 5 mandats

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an
L'Assemblée gnéérale se réunit en session extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration ou à la demande du tiers des membres actifs.
Toute convocation pour une assemblée générale doit être adressée au moins 15 jours à l'avance. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration mais toute question intéressant le fonctionnement de l'association peut y être ajoutée à la demande du 1/5 des membres dont se compose l'assemblée générale.
L'Assemblée Générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Conseil d'Administration et à la situation morale et financière de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant. Elle pourvoit au renouvellement du Conseil d'Adminsitration dans les conditions fixées à l'article 8 et adopte un règlement intérieur si nécessaire. Les décisions sont prixes à la majorité. Pour la validité des délibérations, le tiers des membres dont se compose l'assemblée générale doit être présents ou représenté.

.../...

Si ce quorum n'est pas atteint, il convoque dans un délai de 15 jours une deuxième assemblée générale avec le même ordre du jour : cette assemblée générale délibère quelque soit le nombre de membres présents.

Article 13 :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale extraordinaire sur proposition du conseil d'administration ou à la demande du tiers des membres dont se compose l'assemblée générale.

Article 14 :

La durée de l'association est illimitée.
L'association peut être dissoute par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet : l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture du siège social.

En cas de dissolution, les biens devront être dévolus, avec l'accord des pouvoirs publics à une association ou un organisme poursuivant.

La Commission d'étude des statuts,
réunie le 7 juin 1983

MM. ESCOUBAS - ESPIAU - AUGE - COUITTI

Annexe 75. Association d'étude d'un projet de Charte intercommunale d'aménagement et de développement du Bas-Armagnac, Assemblée Générale Constitutive, 2 février 1985

C.I.D.A. du BAS-ARMAGNAC



Mairie de Marguestau
32150 CAZAUBON

ASSOCIATION D'ETUDE D'UN PROJET DE CHARTE
INTERCOMMUNALE D'AMEANGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU BAS-ARMAGNAC

ASSEMBLEE GENERALE
CONSTITUTIVE
2 février 1985

LISTE DES COMMUNES PRESENTES AYANT DELIBERE

Arblade le Haut - Aveyron Bergelle - Ayzieu - Campagne d'Armagnac - Cazaubon - Cravencères - Espas - Estang - Lannemaignan - Lanne-Soubiran - Larée - Loubedat - Manciet - Marguestau - Mauléon - Maupas - Monclar - Monguilhem - Monlezun - Nogaro - Panjas - Parlebosg - Perquié - Sainte-Christie - Sion - Toujouse.

LISTE DES COMMUNES REPRESENTEES

Escalans - Lagrange - Le Houga - Saint-Julien - Laujuzan.

LISTE DES COMMUNES EXCUSEES

Betbezer

LISTE DES ORGANISMES ASSOCIATIFS REPRESENTES

Foyer Rural d'Ayzieu - F.R. de Toujouse - Amicale des Conteurs - Association d'animation culturelle de Cazaubon - Union des Producteurs du Bas-Armagnac - Cave de Panjas - Foyer Rural de Panjas - Foyer Rural de Marguestau - Foyer Rural de Monclar - Foyer Rural de Monguilhem - Syndicat des vignerons de l'armagnac Landais - Syndicat du Floc - Fédération des Foyers Ruraux du Gers - Syndicat des Bouilleurs de Crus - Fédération des Caves du Gers - Udevit des côtes de la jeunesse - OMT de Cazaubon - Coopérative du Bassin du Midour - F.S.E. du collège de Cazaubon - Cave de Cazaubon - Institut de Gascogne - Cyclotourisme du Bas-Armagnac - Foyer Rural de Perquie - Safer du Gers.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur André COUITTI

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur DERO Vice-Président du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Région de la Douze, ouvre la séance à 9 H 30 en excusant Monsieur LAMOTHE empêché pour raison de santé. Il rappelle l'ordre du jour : examen des conclusions de la commission des statuts réunie le 12 décembre à Marguestau, adoption des statuts et mise en place du Conseil d'Administration.

Monsieur DERO porte à la connaissance de l'assemblée que Monsieur JOSEPH Président du Conseil Général du Gers est excusé ainsi que OLIVE (D.D.A.) - PORTET (D.D.A. Des Landes) - CORREIA - DONNEFOI - PORAS - LEMIEU -

PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur DERO remercie Monsieur FORT Directeur du Cabinet du Conseil Général et Monsieur LAPOUTGE de leur présence ainsi que Madame MERIC du bureau d'aménagement DDA des Landes et Mademoiselle DOSTE de L'AIRIAL.

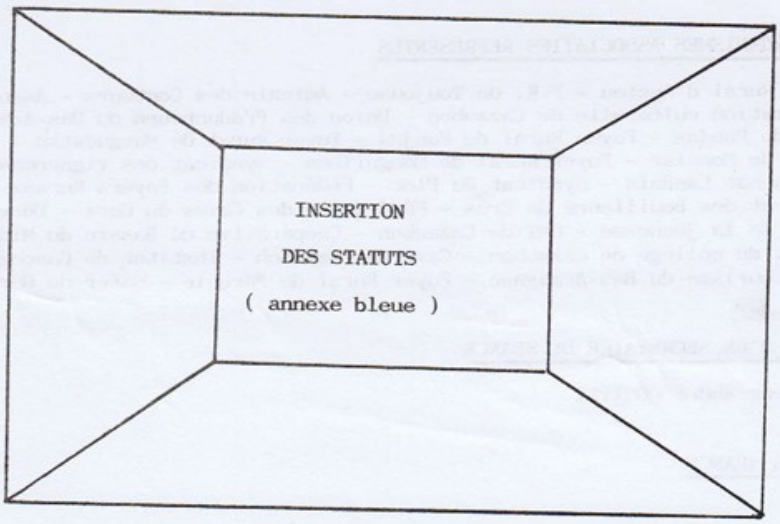
RAPPEL DU CONTEXTE

Le Président de séance rappelle les différentes réunions d'informations qui furent organisées : 12 septembre et 30 novembre. La décision de créer une association d'étude pour l'aménagement et le développement du Bas-Armagnac ayant été prise lors de cette dernière, avec en préalable la mise en place d'une commission d'étude des statuts composée de Mrs GARREAU, MARRAST, COUITTI, LAMOTHE, MILANESI, RAMAZEILLES, DERO, NINEY, Madame LAJUS.

Après cela, il donne lecture de la synthèse de la réunion du 30 novembre, qui acceptée par l'assemblée et donne la parole à Meur COUITTI pour l'exposé du travail de la commission des statuts réunie le 12 décembre à Marguestau.

Après examen de chaque article, les statuts sont adoptés à l'unanimité dans la forme ci-après

STATUTS



COTISATIONS 1985

- pour les communes 1 FR par habitant à inscrire au budget
- pour les associations 50,00frs

ELECTIONS ADMINISTRATEURS ELUS MUNICIPAUX

Après appel à candidature 9 postes étant à pourvoir, les candidatures suivantes sont enregistrées :
- Marguestau : Meur LAMOTHE Maire
- Cazaubon : Meur DERO Maire
- Panjas : Meur MILANESI Maire
- Nogaro : Meur DROUAR Adjoint au Maire
- Lagrange : Meur DUCOURNAU Maire
- Perquie : Meur RANDE Maire
- Toujouse : Meur CAPIN Maire
- Manciet : Meur ROVATI Maire
- Le Houga : Meur BOUQUET Conseiller Municipal

Le Président pose laquestion préalable : voulez-vous voter à bulletin secret?
Pour : 0
Contre : Unanimité
Abstention : 0
Le Président met au vote l'ensemble des candidatures
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

ELECTION DES ELUS SOCIAUX

Après appel à candidature 6 postes étant à pourvoir, les candidatures suivantes sont enregistrées :
Syndicat des vignerons landais : Meur NINEY
Syndicat du Floc : Meur GARREAU
Cave de Panjas : Meur DEBETS
OMT : Meur SAINRAPT
Foyer Socio-éducatif Cazaubon : Meur TAP
Fedération des Foyers Ruraux : Meur COUITTI

Le Président pose la question préalable : voulez-vous voter à bulletin secret?
Pour : 0
Contre : Unanimité
Abstention : 0

Le Président met au vote l'ensemble des candidatures
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

ELECTION DU BUREAU

Le Président félicite des 15 administrateurs élus et propose que l'élection du bureau se fasse ultérieurement, à la diligence de Monsieur LAMOTHE, la proposition est acceptée.

P P D L

André COUITTI expose à l'assemblée l'intérêt de la procédure "plan pluriannuel de développement local" mise en place par la région Midi-Pyrénées, procédure qui s'adresse à ceux qui s'organisent pour réfléchir à leur situation, élaborer

un projet économique global, réaliser un programme de développement. Il propose que l'association s'inscrive dans cette voie et que l'assemblée délibère dans ce sens.

Le Président donne la parole à Meur Fort directeur de cabinet qui confirme ces possibilités régionales en indiquant que des crédits d'étude peuvent être obtenues sous forme d'AUDIT (étude préalable) 50%.

Compte tenu de la situation de l'aire géographique concernée André COUITTI propose qu'une seconde délibération soit prise par l'assemblée afin que le bureau puisse solliciter "le soutien des services du département du Gers et des Landes ainsi que des services des deux régions"

Sur les deux propositions :
- demande d'aménagement P P D L à la région Midi-Pyrénées
- demande de soutien des services techniques

Le Président demande le vote de l'assemblée
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

COMMISSIONS DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Les personnes suivantes s'inscrivent pour participer aux travaux :
Meur LAMOR - Meur BETUN - Meur FITTE - Meur LABORDE - Meur ORTAL - Meur PESQUIDOUX.

AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EDUCATION

Meur MORCY - Meur BARRAIL - Melle FAGET

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

Meur CASSERRE ( Laujuzan ) - Meur NAVIN ( Nogaro ) - Foyer Rural de Mauléon - Foyer Rural de Monguilhem - Meur LAJUS ( Panjas ) - Meur MARRAST ( Conteur ) - Madame CHARRIER ( Le Houga )

Associations culturelles de Cazaubon
Foyer Rural de Toujouse
Foyer Rural de Campagne
Foyer Rural de Perquie
Syndicat du Floc ( Meur DUMROU )

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour Monsieur DERO Président de séance remercie les participants pour leur participation constructive.

Séance levée à 12 H 45

C.I.D.A. du BAS-ARMAGNAC
==========

Mairie de Marguestau
32150 CAZAUBON

ASSOCIATION D'ETUDE D'UN PROJET DE CHARTE

INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU BAS-ARMAGNAC

# STATUTS

## ART I CONSTITUTION

Il est constitué entre les communes et associations qui adhérent aux présents Statuts ou y adhéreront au plus tard le 31 Mars 1985, une association d'étude en vue de l'élaboration d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Bas-Armagnac dite : " Association d'étude d'un projet de développement et d'aménagement du Bas-Armagnac C.I.D.A. du Bas-Armagnac ".

Cette association est régie par la loi du I° Juillet 1901. Sa durée est limitée à la durée de l'étude, son siège social est fixé à la Mairie de MARGUESTAU.

## ART II OBJET

Cette association a pour buts de réaliser une étude globale de la micro-région définie au sens territorial, par l'addition des territoires des communes adhérentes.

Pour réaliser cette étude, l'association s'attachera à concerner l'ensemble de la population en faisant appel aux structures de représentations communales, économiques, sociales et culturelles de la micro-région.

Cette étude portera sur l'examen des forces et des faiblesses de la zone concernée, dans les secteurs économiques, social et culturel.

Suivant le repérage des ambitions et des opportunités, l'étude concluera à l'intérêt éventuel de la mise en oeuvre d'une charte intercommunale, à la liste de ses points d'appui, tant au point de vue des effets (développement) que des conditions (aménagement).

## ART III COMPOSITION

Cette association comprend des membres fondateurs :

-collectivités locales et associations ayant adhéré au plus tard le 31 MARS 1985.

des membres associés : toutes personnes morales, physiques ou organismes compétents, adhérant à l'association après le 31 Mars 1985.

Pour être membre il faut acquitter une cotisation fixée annuellement sur proposition du comité permanent antériné par l'Assemblée Générale.

## ART IV ADMINISTRATION CONSEIL PERMANENT

L'association est administrée par un conseil permanent issu des membres Fondateurs et composé
-du Maire ou du délégué de chaque commune
-du délégué de chaque association.

## ART V ADMINISTRATION - BUREAU

L'exécutif de l'association est assuré par un bureau de quinze membres, issus des membres fondateurs :
-9 représentants des communes,
-6 représentants des associations
Le bureau ainsi composé choisit parmi ses membres
-Le Président
-4 Vice-Présidents
-I Secrétaire et I adjoint
-I Trésorier et I adjoint
-6 acesseurs.

## ART VI RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent :
-des cotisations de ses membres
-des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat et les collectivités publiques
-du revenu de ses biens
-des sommes versées par les communes adhérentes
-de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

## ART VII DEMISSION RADIATION

La qualité de membre se perd
-par démission
-par radiation prononcée, pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave, par l'assemblée générale sur proposition du Conseil permanent, le membre ayant été préalablement entendu sauf recours direct à l'Assemblée Générale.

Le recours ne sera valablement soumis aux instances que s'il est formé dans un délai de 15 jours à compter à la réception par l'associé de l'avis de radiation.

## ART VIII ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Elle se réunit au moins une fois l'an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil permanent ou sur la demande du quart au moins de ses membres. Les collectivités locales sont représentées par deux délégués à l'assemblée générale, les autres membres par un délégué ; tout délégué ne peut être muni que d'un pouvoir à la fois. Chaque membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par une personne mandatée à cet effet. Tout membre ne peut être muni que d'un pouvoir à la fois.
-l'ordredu jour est réglé par le Conseil Permanent
-le bureau de l'Assemblée Générale est celui de l'association
-l'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion, sur la situation financière et morale de l'association et se prononce sur ces derniers.
-l'Assemblée antérine la nomination des membres du conseil permanent et procède à l'élection des membres du bureau

-Elle confère au Conseil permanent et au bureau les pouvoirs les plus étendus pour la direction de l'association entre deux assemblées.
-L'Assemblée peut délibérer sur toute question soumise ou écrite au moins quinze jours francs avant la réunion, et transmise au secrétariat de l'association;
-Quorum : pour être valable l'Assemblée Générale ordinaire devra regrouper les deux tiers des adhérents. Si le quorum n'est pas atteint une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans le mois qui suit. Les décisions sont alors prises à la majorité des membres présents ou représentés.

## ART IX ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour toute modification statutaire, pour prononcer la dissolution de l'association et d'une manière générale pour toute disposition ne relevant pas de l'Assemblée ordinaire.

Pour être valable l'Assemblée extraordinaire devra être composée de la moitié des membres, présents ou représentés, les membres étant convoqués 15 jours avant la date de la réunion.

Si le quorum n'est pas atteint une deuxième Assemblée est convoquée dans le mois qui suit. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

## ART X DISSOLUTION

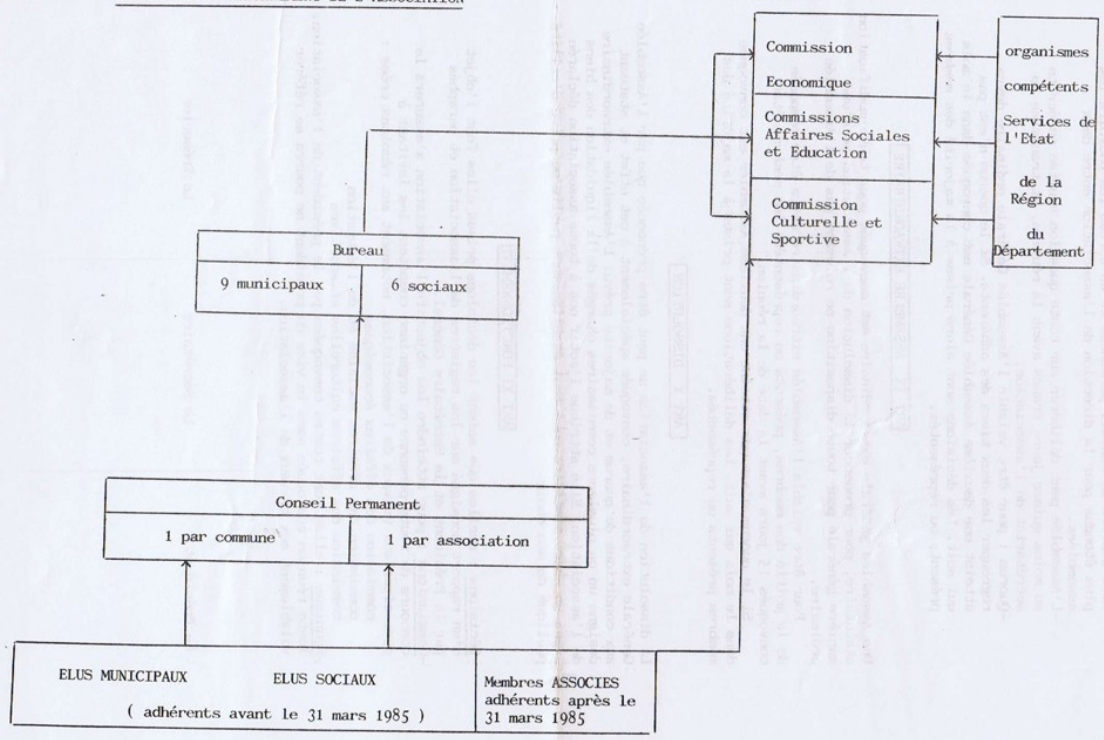
La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée spécialement à cet effet et statuant aux conditions de quorum et de majorité prévu. L'Assemblée extraordinaire désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif net à toute association déclarée ayant un objet similaire ou à tout établissement public ou privé d'utilité publique de son choix.

## ART XI FONCTIONNEMENT

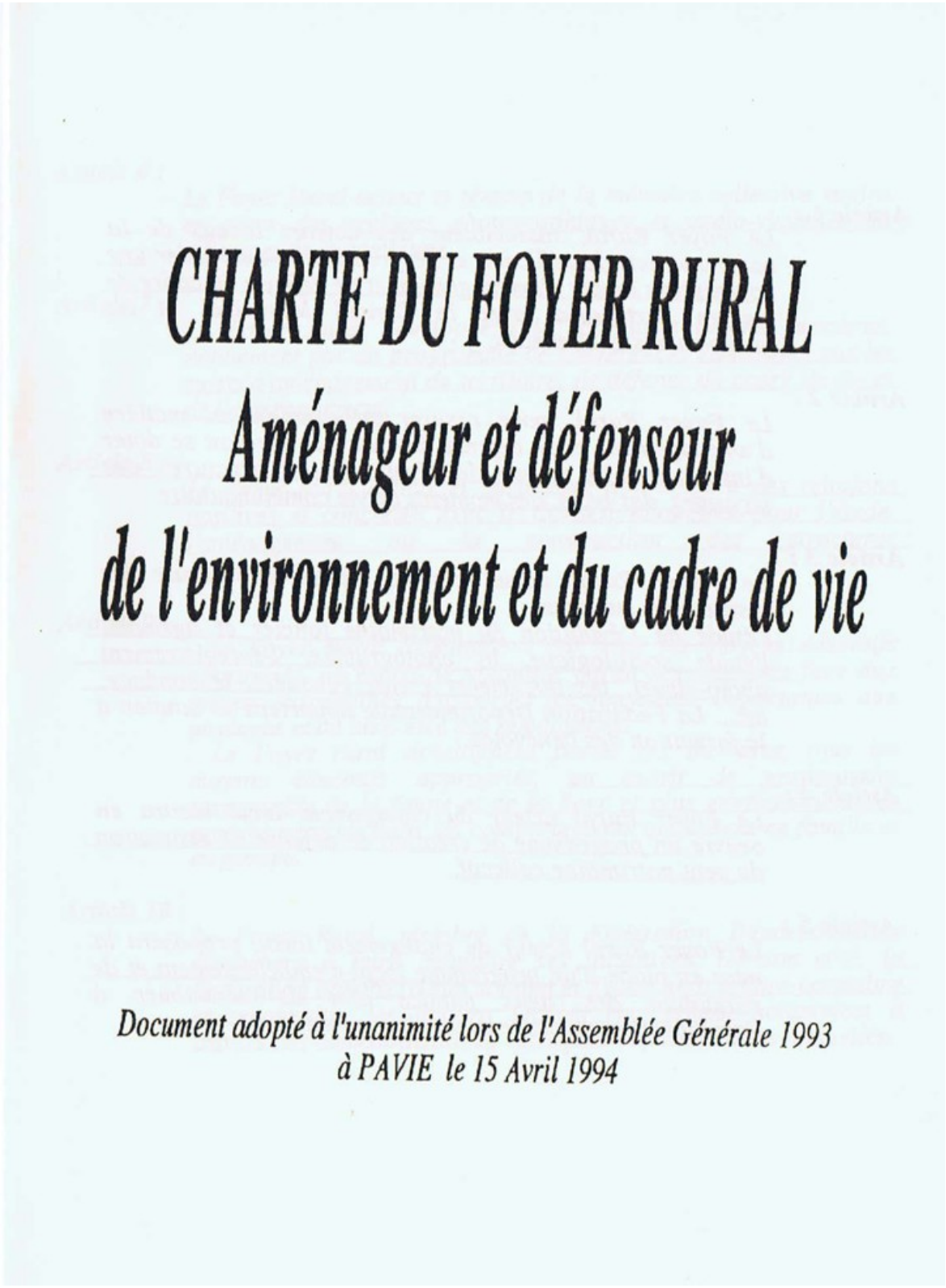
-Décisions : quelles que soient les décisions prises elles font l'objet d'un rapport consigné sur les registres de l'association et paraphés par le Président et le Secrétaire Général.
-Commissions : pour atteindre les objectifs l'association s'assurera le concours de toute personne ou organisme compétent les invitant à participer aux travaux de l'association, notamment aux réunions crées :
commission des affaires économiques
commission des affaires sociales et de l'éducation
commission des affaires culturelles et sportives
-Réunions : elles sont toutes convoquées par le président de l'association. Toute réunion convoquée sans le visa du président ne pourra se référer valablement aux travaux de l'association.

Le Président Le Secrétaire Le Trésorier

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION



Annexe 76. Charte du Foyer Rural, Aménageur et défenseur de l'environnement et du cadre de vie, 15 avril 1994



# CHARTE DU FOYER RURAL

## Aménageur et défenseur de l'environnement et du cadre de vie

*Document adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale 1993*
*à PAVIE le 15 Avril 1994*

**Article 1 :**

*Le Foyer Rural, rassembleur des acteurs locaux de la commune,lieu de réflexion et de proposition doit créer une commission locale d'aménagement et de défense du cadre de vie en partenariat avec le Conseil Municipal et les groupements communaux.*

**Article 2 :**

*Le Foyer Rural, pour assurer sa mission en matière d'aménagement et de défense du cadre de vie doit se doter d'instruments de mesure de l'évolution des structures, des paysages, des bâtis, des moments de vie communautaire.*

**Article 3 :**

*Le Foyer Rural admet comme moyen de mesure les instruments suivants:*
*l'étude de l'évolution du patrimoine foncier et agricole, l'étude sociologique, la photographie, l'enregistrement audio-visuel, les documents écrits, l'enquête, le sondage, etc.,.. La Fédération Départementale apportera un soutien à la formation des bénévoles.*

**Article 4 :**

*Le Foyer Rural acteur du changement local mettra en oeuvre un programme de création de défense de promotion du petit patrimoine collectif.*

**Article 5 :**

*Le Foyer Rural acteur du changement local, proposera la mise en place d'un programme local d'embellissement et de plantation des lieux publics afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.*

**Article 6 :**

*Le Foyer Rural acteur et témoin de la mémoire collective mettra en place des archives photographiques et audio-visuelles du village et de la commune.*

**Article 7 :**

*Le Foyer Rural développera la formation de ses membres, notamment par un programme de conférences éducatives sur les sujets d'aménagement du territoire, de défense du cadre de vie et de l'environnement.*

**Article 8 :**

*Le Foyer Rural acteur et partenaire développera des relations positives et concrètes avec le Conseil Municipal pour l'étude, l'aménagement ou la construction des structures communautaires.*

**Article 9 :**

*. Le Foyer Rural développera par tous les moyens éducatifs appropriés, un esprit de vigilance parmi ses membres face aux projets susceptibles d'apporter les nuisances importantes aux paysages et au bien-être des populations.*
*. Le Foyer rural développera parmi ses membres, tous les moyens éducatifs appropriés, un esprit de gestionnaire responsable de la faune et de la flore et plus généralement des espaces naturels dans les comportements quotidiens en famille et en groupe.*

**Article 10 :**

*Le Foyer Rural, membre de la Fédération Départementale s'attachera à faire connaître ses initiatives. De son côté, la Fédération apportera son soutien et s'attachera à faire connaître et reconnaître les actions locales entreprises, notamment à travers des communications, colloques et publications annuelles.*

Annexe 77. Assemblée Générale 1986, extrait du rapport d'activités

Ceci nous a permis d'assurer un volume d'actions plus important et d'en assumer la surcharge administrative :

Au plan des indicateurs nous sommes passés de 2435 références courrier en 1985 à 3413 en 1986 soit une augmentation de 40 % de notre traitement administratif départ. En terme d'envois cela représente une masse bien plus importante avec le traitement de 2 Gascognes Rurales et d'un Courrier de l'Animation à 1300 destinataires.

Cette activité représente à jet continu 30 envois/jour pendant 25O journées. une performance je crois pour notre équipe départementale qui assure bien d'autres tâches par ailleurs. A signaler également l'activité téléphonique importante (20 communications par jour en moyenne 12 réceptions pour 6 Appels) un courrier téléphonique sur lequel un effort doit être fait pour un meilleur suivi.

**Le Développement Culturel**

Sur ce point il nous faut rappeler la place que nous avons voulu donner à la musique en Milieu Rural. Le souci permanent s'est traduit en 1986 par la mise à disposition de matériel aux groupes suivants :

- Lagardère 2 000 F
- Monfort 3 000 F
- Pavie 3 000 F
- Lagraulet 3 000 F
- Los Peilhots 2 000 F
- Orchestre de Pays 2 000 F

et l'aide au fonctionnement pour les Ecoles intercommunales :

- St Germé 1 000 F
- Orbessan 1 000 F
- Monfort 1 500 F
- Lagardère 1 000 F

Cet effort porte à près de 100 000 Frs les crédits concacrés au développement de la Musique en Milieu Rural par notre Fédération.
Conserver au Gers un Milieu Rural de Vie et en Vie c'est possible en musique...
Les Résultats obtenus et concrétisés tout dernièrement par le 1er Rassemblement des Musiques en Campagne sont encourageants.

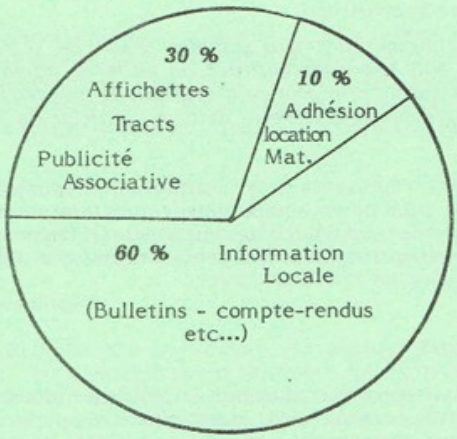
Avec nos partenaires il faut désormais étudier sérieusement les bases d'une structuration départementale du mouvement pour tous les genres musicaux et pour que la musique soit à tous.

**La Communication Sociale**

Directement issu des projets de développement de la Vie Associative sur les crédits du PAP 16 ce Service géré par la Fédération concerne plus de 250 Association extérieures aux Foyers Ruraux. A moins de 25 kilomètres de chaque point du Département toute association peut trouver un appui administratif pour son information, un appui technique pour ses animations, un conseil Administratif ou juridique.

Le réseau compte 7 bureaux dans lesquels se tiennent des permanences et s'effectuent des travaux de reprographie. L'activité s'est nettement développée en 1986 les participations payées par les associations sont passées de 128 634 F à 188 873 F.

*Le graphique ci-dessous situe la nature de l'activité*




| | |
|---|---|
| 20 330 F | Adhésions et Location de Matériel |
| 111 794 F | Information Locale |
| 56 749 F | Affichettes et Tracts |
| 188 873 F | |

*parallèlement au service de reprographie de nombreuses possibilités sont proposées aux associations adhérentes.*

*tenue de secrétariat : à l'heure ou à la demande*

*gestion de postes par convention : possibilité offerte aux associations de confier la gestion de leur personnel par convention (Pays d'Accueil de la Save, Foyer de Sauboires Charte du Bas Armagnac).*

*information Jeunesse : le Réseau est relié au Centre Régional d'Information pour la Jeunesse et peut renseigner utilement sur de très nombreux sujets.*

*Service Juridique : grâce à un accord passé avec le Crédit Mutuel les associations peuvent obtenir des Informations Juridiques opposables par le canal de Services Associations ceci gratuitement.*

*Information Locale : au delà du service de reprographie le service aide les associations à définir le bulletin d'information qui leur convient en coût, en quantité en présentation Le service réalise aujourd'hui 18 bulletins Associatifs.*

*Lecture Audio-Visuelle pour Tous : en concertation avec la CUMAV du Gers et avec le concours des Services Jeunesse et Sports ce nouveau service est né... un téléviseur, un lecteur Vidéo et des cassettes gratuites mis à disposition pour 100 F la semaine... réapprendre la télévision, s'approprier l'écran avec le programme de son choix tel est le contenu de notre projet "L'Autre Télé".*

*Véritable atelier de l'information locale et de la communication associative en milieu Rural, le service malgré sa diversité et son impact est financièrement très fragile.*

*Le choix d'une structure éclatée est coûteux, recentraliser, ou concentrer les moyens sur un point est une solution de gestion mais une solution qui ne plaide pas pour les petites associations rurales, qui ne va pas dans le sens de la défense du tissu Rural au plus près des besoins.*

*Ponctuelles ou Permanentes les activités sont nombreuses et diversifiées. Dans l'avenir immédiat nos contraintes financières ne pourront, dans l'état actuel des choses nous permettre un développement continu. Le Conseil Fédéral devra gérer au plus juste, gérer les actions à l'économie sans faire l'économie des Actions.*

Annexe 78. Convention entre la FDFR et l'État, PAP16, 8 novembre 1984

DEPARTEMENT DU GERS

DIRECTION
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES

CITE ADMINISTRATIVE DEPARTEMENTALE
32011 AUCH cedex

TEL. (62) 05-24-89

AIDE ET ACTIONS SOCIALES

AUCH, le 25 FEV. 1985

COURRIER Arrivé
26 FEV. 1985
F.D.F.R. (Gers)

Réf. : MB/CRL
N° : 30

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, pour information, un exemplaire de la convention passée avec votre association, le 8 novembre 1984.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales,

Dr M.M. DUFILHO-PALASSIE.

Morsieur le Président
de la Fédération Départementale
des Foyers Ruraux
7, rue Gambetta
B.P. 31
32001 AUCH CEDEX

P.J. : 1

fdfr GERS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

# C O N V E N T I O N

Vu la Loi 76-670 du 21 juillet 1976, portant approbation du VIIème plan et tout particulièrement le programme prioritaire N° 16 : "Développer l'action sociale volontaire ".

Vu la circulaire du secrétariat d'état auprès du Ministre de la Santé et de la Famille (action sociale) et du secrétariat d'état à la Jeunesse et aux sports relative à la mise en place de centres de services pour les associations en date du 17 mars 1978.

Entre Monsieur le Préfet du Département du GERS, agissant au nom du Ministre (de ~~la Santé~~ et du Ministre de la Jeunesse et des Sports, représenté par le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur Départemental de la jeunesse et des sports,

et, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers, dont le siège est : 7, rue Gambetta à AUCH, représentée par son Président,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers, s'engage à créer et à gérer trois antennes polyvalentes de services pour les associations travaillant en milieu rural gersois, soit une en Astarac, une en Armagnac et une en Lomagne, conformément aux directives qui seront données par les deux ministères promoteurs des centres de services.

ARTICLE 2 : Les services offerts aux associations comporteront pour chaque antenne au titre de l'information sociale :

- un service accueil-renseignements sur les services sociaux offerts aux ruraux sur chacun des trois pays.
- un service renseignements et mise en relation avec les associations quelle que soit leur activité.
- un service permanent d'information au public ( activités proposées par les associations continuellement mises à jour)
- un service de conseils administratifs et de liaisons avec les services départementaux compétents.
- un service de documentation traitant de tous les aspects de la vie en milieu rural.

au titre du support techinque :

- un service d'impression de documents
- un service de diffusion d'informations
- un service de prêt et de maintenance de matériel d'animation
- un service de coordination et d'animation (1/2 poste)

... / ...

1) des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale.

ARTICLE 3 : Peuvent bénéficier des services offerts par les antennes l'ensemble des associations dont le siège et l'activité sont situés dans chacun des trois pays.

ARTICLE 4 : Le matériel mis en place, fin I98I, comportera le matériel acheté grâce aux crédits du PAP 16. Il comportera le parc possédé par les associations. Pour déterminer les priorités d'achat une enquête matériel sera faite en préalable.

ARTICLE 5 : Le personnel des antennes comprendra au début de l'année I982 trois demi postes. Leur profil correspondra à des capacités en dactylo, en secrétariat, en accueil ainsi que des aptitudes à l'animation.

ARTICLE 6 : Le budget total des antennes comporte sur l'année 1984

| | |
|---|---|
| -acquisition de matériel ..... | 76 714,00 |
| - frais de personnel ..... | 262 080,00 |
| - fonctionnement ..... | 241 522,64 |
| Total : | 580 316,64 |

ARTICLE 7 : Le financement en 1984 est prévu de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| - Ressources propres et FDFR ..... | 393 638,00 |
| - ministères PAP 16 ..... | 104 400,00 |
| - organismes et collectivités ..... | 82 278,64 |
| Total : | 580 316,64 |

- Dont PAP 16 Fonctionnement 140 400 F

ARTICLE 8 : Les utilisateurs des antennes seront associés à leur fonctionnement A cette fin, la Fédération s'engage à mettre en place trois comités de gestion spécifiques avec les utilisateurs des antennes. Ces comités auront compétence pour les questions relatives au fonctionnement des antennes.

ARTICLE 9 : Les conditions de fonctionnement des antennes (horaires d'ouverture, tarifications des prestations, couverture des risques ) seront établies par un règlement intérieur devant être approuvé par les comités de gestion conformément aux dispositions des articles 3 et 8.

ARTICKE 10 : Les comités de gestion sont composés d'un représentant par associationsà jour de leur droit annuel d'accès aux services. Ces représentants se réunissent chaque fois que nécessaire sur convocation du responsable de l'antenne. Ce reponsable étant élu parmi les divers représentants des associations pour un an.

ARTICLE 11 : La Fédération s'engage à établir un rapport annuel retraçant l'activité des antennes. Ce rapport recevra les observations des comités de gestion. Il sera transmis aux signataires de la présente convention.

ARTICLE 12 : La décision de renouvellement de l'aide de l'état sera prise au vu de ce rapport, d'un compte de dépenses et recettes de l'année écoulée, d'un projet de budget.

ARTICLE 13 : La présente convention est conclue pour une durée de un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie sous réserve d'un préavis de trois mois.

AUCH, le 8 Novembre 1984

Le représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale,
Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

Dr M.M. DUFILHO-PALASSIE

le représentant du Ministère Jeunesse et Sports,

Le président de la Fédération,

Annexe 79. Antennes de Pays, pré-projet 1984-1985

PRE-PROJET 1984 - 1985

UN FONCTIONNEMENT OPTIMISE DU RESEAU

En 1984, le dispositif sera opérationnel avec l'ouverture de la dernière Antenne (SAINT MONT) et le raccordement de l'Antenne de SAUBOIRES - suivant les résultats obtenus dans la première phase de mise en place 50 à 60 associations seront rattachées à chaque Antenne soit, dans un proche avenir 300 à 400 associations ; la Fédération consolidera sa politique de gestion des Antennes et optimisera ses services en 1984.

DE FAIT, L'ANIMATION RURALE PAR ET AU DELA DES FOYERS RURAUX

Le dispositif, tel que pratiqué actuellement montre que très vite les caractéristiques suivantes :

- ouverture à toutes associations
- participation à la gestion
- collecte de l'information touchant à l'activité d'animation sur un Pays,

en feront un véritable service pour l'animation rurale, au delà de la mission propre à chaque Foyer Rural.

LE RESEAU S.I.D.A.R.

Compte tenu des constats et des acquis précédemment développés, le bureau Fédéral du 19 avril 1984 a donc accepté le principe de la création d'un réseau de Sources d'Informations pour le développement local et l'animation rurale, dont le premier point d'appui serait constitué de l'ensemble des antennes ainsi que des services Fédéraux. Ce Réseau aurait pour vecteurs l'ensemble des associations raccordées aux Antennes et regroupées par Pays ;

- Bas Armagnac
- Rivière Basse
- Ténarèze
- Astarac
- Centre
- Côteaux du Gers
- Pays de la Save

.../...

- Moyens humains :

Pour l'aniamtion de pays : création de postes d'animateurs de pays basés sur les antennes avec possibilité de conventionnement comme cela à été fait pour le pays d'accueil de la SAVE.
le poste de l'animateur est géré par la Fédération au terme d'une convention pluripartenaire (associations, collectivités locales, administration).

Pour l'unité informatique : création d'un demi poste de secrétariat spécialisé sur la saisie et le traitement de l'information.

création d'un poste d'informaticien par unité informatique de pays.

ces données sont celles qui sont fournies par les responsables du système Blagnac pour une unité pouvant répondre à des besoins de 15 à 40 000 personnes.

## APPROCHE BUDGETAIRE GLOBALE DU RESEAU SIDAR

### Investissemnt pluriannuel

Informatique : 1 million de francs par Antenne suivant les prix indiqués par les responsables du système Blagnac

soit un total théorique de 6 millions de Francs
en excluant l'unité centrale qui devrait être mise en place à AUCH

Autre matériel : vidéo VHS, projecteur cinéma pouvant être pris en compte dans le cadre de la CUMAV — 0,15 million de Francs

Nota : en ce qui concerne l'informatique des négociations pourraient peut être aboutir à un équipement expérimental via Flaran et le centre International de la communication et pourquoi pas à une dotation en matériel conséquente.

### Fonctionnement par Antenne

| | |
|---|---|
| ½ poste secrétariat antenne | 45 000 F |
| ½ poste secrétariat spécialité | 45 000 F |
| 1 poste animateur de secteur | 100 000 F |
| 1 poste informaticien | 100 000 F |
| | 390 000 F |

Nota : un autofinancement par la "revente" des services techniques des antennes peut être assuré pour le poste secrétariat antennes.

- un conventionnement avec des organismes possédant un animateur peut résoudre rapidement la question de ces postes.

- le poste informaticien et le poste secrétariat spécialité pourraient être financés dans le cadre d'un syndicat de communes.

## LES AXES DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU

Suivant les aides obtenues, le réseau pourrait s'etoffer notamment dans le nord et la région de Montesquiou, et repondre ainsi à une couverture géographique parfaite du département.

## LES MISSIONS DU RESEAU

Suivant les implications de partenaires dans un tel projet, les missions du réseau se repartiraient ainsi :

- Animation Rurale :
  - aide technique aux associations
  - coordination de l'animation de pays
  - information associative
  - conseil juridique

- développement local :
  - distribution d'informations plus précises auprès d'élus associatifs et municipaux.
  - points d'appui des études et programmes de mise en place des chartes de développement (information et pré-animation en particulier).

## LES MOYENS DU RESEAU

A) Existant actuellement :

- Moyens matériels traditionnels :

  .un local par antenne
  .un téléphone
  .un équipement de reprographie
  .du matériel de soutien aux associations (sonorisation par exemple)

- Moyens humains de départ :

  .un demi poste d'animateur de secteur

B) A créer en adoptant un plan pluriannuel d'objectifs de pays :

- Moyens matériels :

  .équipement audio visuel de diffusion, 1 unité VHS par antenne
  .projecteur de cinéma 16 mm par Antenne
  . une unité informatique capable de Gérer la coordination de l'animation de pays notamment en appliquant les techniques de la réponse vocale mises au point à Blagnac.
  .servir de relais aux banques de données départementales, régionales et nationales
  .gérer la comptabilité des associations à la demande.

.../...

fdfr
GERS

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

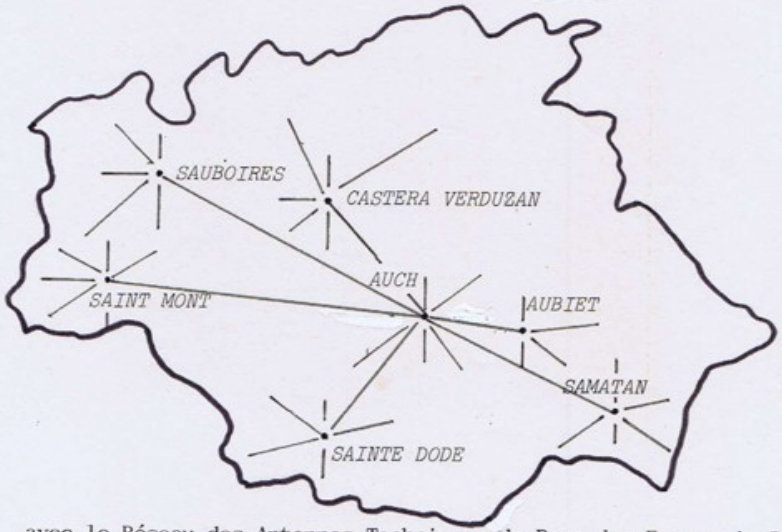
Objectif : DEVELOPPEMENT LOCAL

RESEAU : S . I . D . A . R .

SOURCES D'INFORMATIONS

POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

ET L'ANIMATION RURALE




avec le Réseau des Antennes Techniques de Pays des Foyers du Gers.

Permanences: 7 rue GAMBETTA - B.P 31 - 32001 AUCH Cedex - Tel 05 69 25

Annexe 80. Assemblée Générale 1987, extrait du rapport d'activités

des secrétaires. Plus de 250 journées stagiaires furent réalisées en 11 sessions. Ce cycle a été appuyé financièrement par la F.N.D.V.A. auprès duquel nous avions déposé un dossier.

B/2 LES SERVICES DE COMMUNICATION SOCIALE

Véritable cheval de bataille de notre structure depuis 1982, ce service, avec l'arrêt des financements liés au PAP 16 a connu quelques difficultés. Nous avions l'an dernier souligné la fragilité de ce service qui s'adresse à plus de 200 associations extérieures à notre mouvement, plaçant notre structure dans une situation de quasi service public à l'égard du soutien à l'animation rurale.

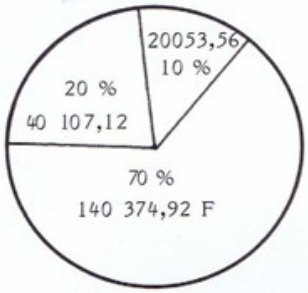
En début d'année, une commission ad hoc a travaillé sur l'hypothèse d'un arrêt pur et simple de ce service. Malgré les incertitudes le Conseil Fédéral a choisi de le maintenir en établissant un plan d'équilibre sur deux années. Nous avons restructuré le dispositif à partir du 1er Juillet : trois antennes ont été fermées (ST MONT, CASTERA, AUBIET) ceci a permis de réduire les frais de déplacements, d'optimaliser le temps de travail du personnel en resserrant le dispositif sur trois points : SAMATAN, SAUBOIRES, et surtout AUCH.

Ces décisions ont permis une progression de nos services.

1985 : 128 634 F 1986 : 188 873 F 1987 : 200 535,61 F

avec une réduction subtantielle de nos frais de gestion. Cela se traduit par une augmentation de notre autofinancement.

Ci-après le schéma vous présente l'activité du service.




| | |
|---|---|
| 8 603,56 | Adhésion |
| 11 450,00 | Location |
| 40 107,12 | Information locale |
| 140 374,92 | Affichettes et tracts |
| 200 535,61 | |

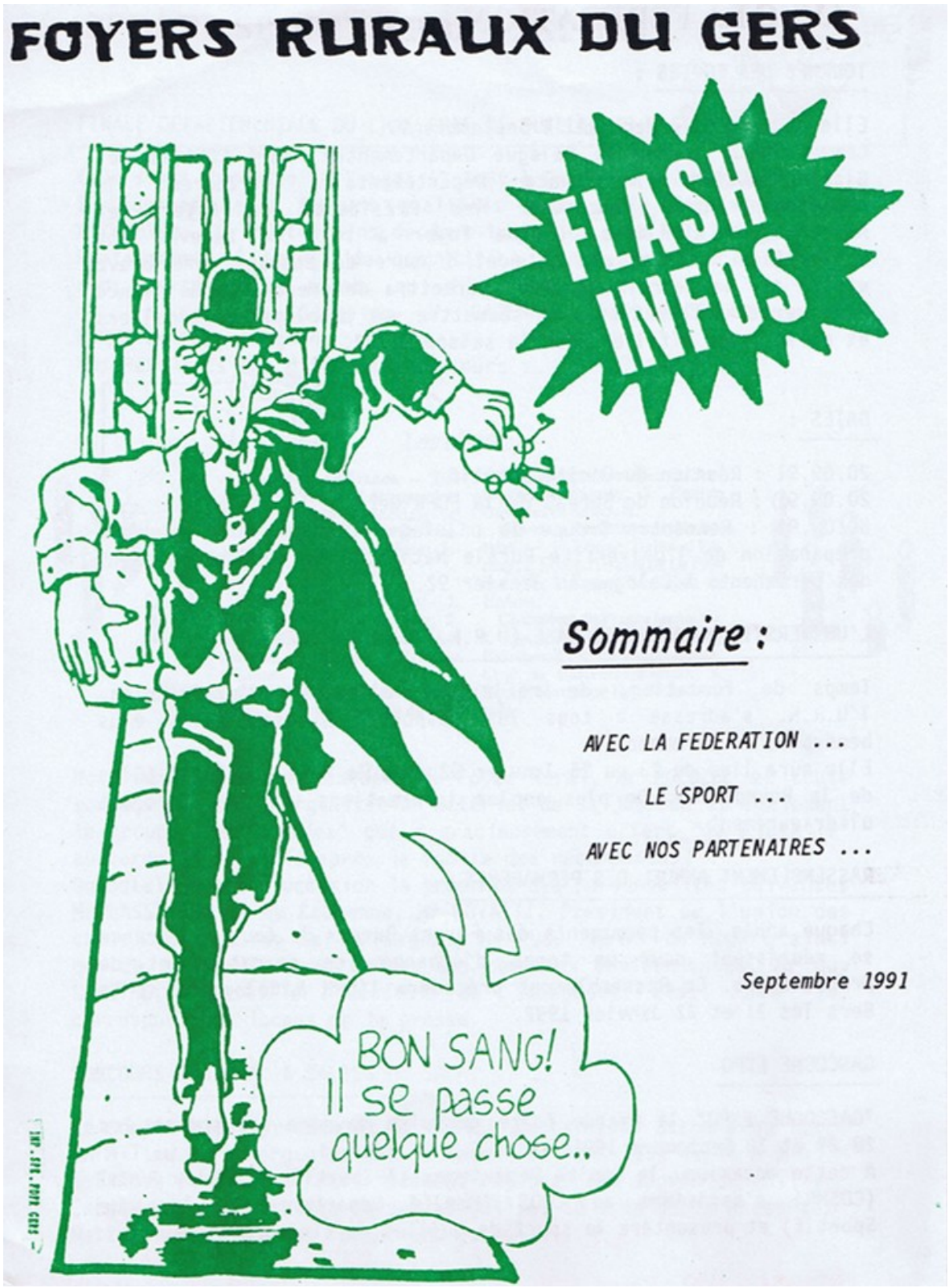
L'information de proximité a retenu en 1987 toute notre attention. Plus de 30 Bulletins furent édités régulièrement pour les associations et la demande continue aujourd'hui d'augmenter. Pour ce seul service trois emplois sont supportés par la Fédération. Avec une marge nette de plus de 50 % sur notre activité et le poste FONJEP communication, nous couvrons 1 poste et demi, la différence étant ponctionnée dans le fonctionnement de la Fédération. Cette situation est préoccupante, les charges de personnel augmentent bien plus vite que les ressources.

B/3 LA LECTURE AUDIO VISUELLE POUR TOUS

Né en 1986, ce nouveau service est réalisé dans le cadre d'une convention établie avec la CUMAV du Gers et les services de la Jeunesse et des Sports.

Avec 28 sorties en 1987, le matériel composé de 3 téléviseurs et de trois lecteurs de cassettes a été utilisé à 25 % de ses possibilités. Des habitudes nouvelles doivent être ici acquises. Nous nous y attachons mais nous pensons que la lecture audio visuelle pour tous, passe par la mise en place d'un secteur vidéo dans les structures de la Bibliothèque Centrale de Prêt. Il serait normal que des documents audio visuels gersois puissent être accessibles. A l'issue de l'année, c'est une proposition que nous faisons.

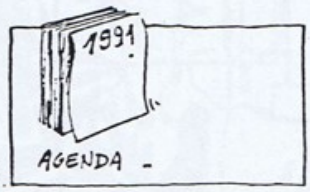
Annexe 81. Flash Infos, septembre 1991



# AVEC LA FEDERATION

## TOURNEE DES FOYERS :

Elle a démarré le Mercredi 4 Septembre 91.
Comme chaque année, le Délégué Départemental André COUITTI, et Gisèle AUBIAN, Assistante Départementale, parcourent le département pour rencontrer les Présidents de Foyers et Associations affiliées. Chaque Foyer a reçu ou recevra une convocation indiquant la date et l'heure de passage. Une brève visite sur le terrain qui vous permettra de prendre connaissance de diverses informations, de soumettre vos problèmes particuliers et enfin, vous affilier pour la saison 91/92.




## DATES :

20.09.91 : Réunion du Comité Sportif
20.09.91 : Réunion de Bureau de la FDFR Gers
30.09.91 : Rencontre Groupe de pilotage FDFR gers/FNFR pour la préparation de l'Université Rurale Nationale et le Rassemblement des permanents à Cologne en Janvier 92.

## L'UNIVERSITE RURALE NATIONALE (U.R.N.) DANS LE GERS

Temps de formation, de réflexion, d'analyse d'expériences, l'U.R.N. s'adresse à tous les responsables associatifs élus bénévoles et permanents.
Elle aura lieu du 23 au 25 Janvier 92 dans le Gers à Cologne (Clos de la Bourdette). De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

## RASSEMBLEMENT ANNUEL DES PERMANENTS

Chaque année, les permanents des Foyers Ruraux de toute la France se réunissent pour un temps d'échange, de formation et de propositions. Ce Rassemblement précèdera l'URN à Cologne dans le Gers les 21 et 22 Janvier 1992.

## GASCOGNE EXPO

"GASCOGNE EXPO" la grande foire gersoise ouvrira ses portes les 28-29 et 30 Septembre 1991.
A cette occasion, le Comité Départemental Sportif du Milieu Rural (CDSMR) s'associera au CDOS (Comité Départemental Olympique Sportif) et présentera le sport de quilles de six au maillet.

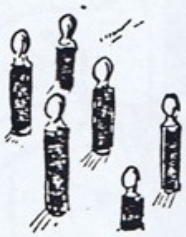
# SPORT ...SPORT ...SPORT ...SPORT .




## FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE DE QUILLES 91

Elle s'est déroulée le Samedi 17 Août à Caupenne d'Armagnac.
91 équipes de 3 joueurs qualifiés pour cette finale se sont affrontées sur 40 terrains de jeux installés dans le village.
Pratiquement 4 heures de compétition pour atteindre la finale, sous un soleil de plomb, qui a vu triompher
l'équipe V. CAZENAVE, J.F. MIREMONT, et P. CYRUS de Lannemaignan.
Les Résultats des différents concours :

### *Les résultats*



**Champions de France.** — Vincent Cazenave, J.-F. Miremont et Patrice Cyrus de Lannemaignan; 2. Montaut, Boudé et Louit de Larée; 3. Equipe Dubos de Saint-Julien-d'Armagnac (40).

**Concours complémentaire.** — 1. Equipe Brethes d'Estang; 2. Equipe Mazeron de Castex-d'Armagnac; 3. Equipe Laffargue d'Eauze.

**Champions de France féminines.** — 1. Equipe Bajolle de Lauraët; 2. Equipe Montelieu de Bretagne-d'Armagnac; 3. Equipe Gonzalez de Bassoues.

**Concours féminin complémentaire.** — 1. Equipe Dubos d'Estang; 2. Equipe Double de Le Freche (40); 3. Equipe Sarelabou de Urdens.

**Champions de France jeunes;** — 1. Equipe Cédric Antonathy de Bassoues; 2. Equipe Pascal Auderband de Castelnau-d'Auzan; 3. Equipe Marianne Bajolle de Lauraët.



Nous remercions le Président du Foyer Rural, Mr POLOZEL et toute son équipe pour l'organisation matériel de la journée et également le groupe "Les Dryades" qui a gracieusement offert "la Flutelle" au verre de l'amitié après la remise des récompenses.
On notait à cette occasion la présence des personnalités suivantes Mr LASSIS Maire de Caupenne, Mr ROVATTI, Président de l'union des caves coopératives de l'Armagnac, Mr PUJOL Maire de Nogaro ainsi que de nombreux autres Maires des communes environnantes, Mr Guy LAMOTHE, Conseiller Général de Cazaubon, ainsi que les correspondants locaux de la presse.

## CONCOURS REGIONAL A SALIES DU SALAT

Le Comité Midi-Pyrénées et le Comité de la Haute Garonne du Sport en Milieu Rural organisaient le Samedi 24 Août 1991 de 14 H à 19 H à Salies du Salat le rassemblement régional des sports de quilles.
Excellente organisation du Salies Quille. 50 triplettes présentes
Nette supériorité des formations gersoises.

Résultat du Concours :
Classement inter comités :
1er Gers - 2ème Haute Garonne - 3ème Landes - 4ème Ariège -

Concours : 1er Bassoues - 2ème Eauze - 3ème ex. Sauviac - Tours du Gers et Pointis Inard
Repêchage : 1er Salies du Salat

## AVEC NOS PARTENAIRES



**AVEC LIMCA**

**FESTIVAL DANSE ET MUSIQUE CONTEMPORAINES**

du 30 Septembre au 13 Octobre 91

Un festival de qualité qui a lieu tous les ans à AUCH et qu'il faut faire connaître autour de nous ; c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir apposer dans votre commune l'affiche jointe à cet envoi.

**AVEC LA FFRP - Fédération Française de Randonnée Pédestre**

RANDO OCCITANE

Avec la FFRP, la Municipalité et le Foyer Rural de MAUVEZIN ont préparé LA JOURNEE DEPARTEMENTALE DE LA RANDONNEE.
Elle aura lieu le Dimanche 6 Octobre à MAUVEZIN.

Au programme de cette journée :
Randonnée Pédestre : 1 boucle de 25 Km et 1 boucle de 12 Km
Randonnée Equestre : 1 boucle de 40 Km
Randonnée VTT : 1 boucle de 40 Km
Randonnée Cyclotourisme : 60 Km
8 H 30 : Rassemblement devant la Mairie - 1er départ à 9 H
Participation : 10 F - Repas : 35 F - Nombreux lots à gagner
Inscriptions et renseignements : 62.06.85.39 et 62.68.76.98

**Vous trouverez également joint à cet envoi :**

- un document de l'AGSR -Association Gersoise de Sécurité Routière
- le programme de l'Association Régionale des Jeunesses Musicales en Midi-Pyrénées

Annexe 82. Plaquette tarifaire de la Communication Sociale, 1994

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UN SPECTACLE, UNE ANIMATION QUELCONQUE...

AU SERVICE COMMUNICATION, VOUS TROUVEREZ

**UN FICHIER ART SPECTACLE ANIMATION**
*dans lequel sont répertoriés orchestres, discos, chanteurs, spectacles pour enfants, troupe de théâtre et café-théâtre, circuits touristiques, etc...*

**DES CONSEILS PRATIQUES, JURIDIQUES...**
(SACEM, LICENCE BUVETTE...)

**UN SERVICE IMPRIMERIE**
POUR LE CONSEIL ET LA REALISATION DE VOTRE PUB

**DU PETIT MATERIEL D'ANIMATION** à louer

| | |
|---|---|
| - sonorisation 35 W | 80 F |
| - sonorisation 80 W | 200 F |
| - valise 10 spots "couleur" | 80 F |
| - valise 10 spots "blanc" | 80 F |
| - valise diapo : 1 projecteur + 1 écran | 100 F |
| - un lecteur VHS + un téléviseur couleur | 150 F |
| - un rétroprojecteur + écran | 100 F |

CONTACTEZ-NOUS !

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL
GERS

SERVICE COMMUNICATION SOCIALE

**Comment accéder aux services ?**

*Une adhésion annuelle fixée à 100 F permet à toute asssociation d'accéder au Service Communication Sociale*

**Ouverture des services ?**

*LE LUNDI de 14 H à 18 H*
*ET DU MARDI AU VENDREDI de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H*

**Adresse ?**

*29, CHEMIN DE BARON*
*MAISON DES ASSOCIATIONS - 32000 AUCH*

**Tél : 62.05.69.25 - Fax : 62.05.93.65**

Imp.Spé.FDFR Gers

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL
GERS

*au service des associations*

SERVICE COMMUNICATION SOCIALE

**TARIFS 1994**

# Le service Communication Sociale

*Créé à l'initiative de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers, le SERVICE COMMUNICATION SOCIALE est destiné à favoriser le fonctionnement quotidien des associations dans leurs actions d'animation.*

**VOUS ETES UNE ASSOCIATION LOI 1901**

**VOUS N'AVEZ PAS LE PERSONNEL, LE TEMPS OU LES OUTILS ADAPTES POUR UN SECRETARIAT DE QUALITE**

**VOUS RECHERCHEZ LE CONSEIL, LA QUALITE, LA RAPIDITE DANS L'ELABORATION ET L'IMPRESSION DE VOS DOCUMENTS**

**Service Secrétariat - Imprimerie**

## TARIF PHOTOCOPIES

| SERIES \ FORMATS | A4 (29,7x21) | A4 - R/V | A3 (42x29,7) | A3 -R/V | A5 (21x14,85) | A5 -R/V | B4 (34,5x25) | B4 -R/V |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 à 100 | 0,50 | 0,90 | 1,00 | 1,80 | 0,35 | 0,60 | 0,80 | 1,40 |
| 101 à 500 | 0,45 | 0,80 | 0,95 | 1,70 | 0,35 | 0,60 | 0,75 | 1,30 |
| 501 à 1000 | 0,40 | 0,70 | 0,90 | 1,60 | 0,30 | 0,55 | 0,70 | 1,20 |
| 1001 à 1500 | 0,35 | 0,55 | 0,85 | 1,40 | 0,25 | 0,50 | 0,65 | 1,00 |
| 1501 à 2000 | 0,30 | 0,50 | 0,70 | 1,20 | 0,20 | 0,45 | 0,50 | 0,80 |

*Ecriture noire - Papier 80g Blanc ou couleur (Supplément papier cartonné 170g : 0,20 F / feuille)*

## SECRETARIAT

Frappe ordinateur avec mise en page et possibilité de sauvegarde sur disquette personnalisée. (Composition de vos courriers, lettres, rapports, compte-rendus etc...)
***Tarif :1 Format A4 (21x29,7) : 20 F***

Création de votre fichier associatif sur informatique (Works V2 Base de Données) avec sortie étiquettes de routage, lettre type personnalisée.
***Tarif : nous consulter***

## MAQUETTE AFFICHES
**Tarif : 60 F**
*(quel que soit le format)*

## POINT DEPOT
**Tarif : 30 F**
*(grâce au Service de la Gare Routière, retirez près de chez vous vos commandes)*

## RELIURE
***Thermo -soudure: 15 F***
***Spirale : 10 F***

## AFFICHES
**Tarif : 1,60 F/ affiche**
*(format max : A3 (42 x 29,7))*
*écriture noire -papier 80g couleur vive*
**2 couleurs écriture: rouge et noir**
**Tarif : 3 F/ affiche**

## BULLETINS D'INFORMATIONS
***nous consulter pour devis***

Annexe 83. *Les foyers ruraux devant l'opinion*, La Dépêche du Midi, 2 juin 1967



La Dépêche du 2 Juin 1967

# Les foyers ruraux devant l'opinion

Il est incontestable qu'[illegible] l'ère évolutive que nous vivons [illegible] les difficultés de tous ordres, [illegible] progression des foyers rura[illegible] dans notre département dep[illegible]

quelques années s'est manifestée très nettement.

Autour de la Fédération départementale, le mouvement a pris corps. Dans les foyers de base, des responsables ont lancé des initiatives, des animateurs locaux, le plus souvent sans formation, mais possédant, au plus haut point l'esprit la volonté et l'altruisme, qualités premières de tout militant se sont découverts. Ainsi une action valable a démarré.

Le dernier congrès départemental tenu en décembre a fait le point sur le plan de l'action et des possibilités, des progrès réels ont été constatés: l'attachement des populations rurales concernées ne fait aucun doute, la détermination des responsables à tous les échelons est évidente. La nécessité de l'éducation populaire diffusée dans le monde rural par les foyers ruraux qui doivent avant tout rester fidèles à leur mission essentielle, qui est de former des hommes en animant le milieu rural est prouvée.

Tous les ans, à pareille époque, ces foyers ruraux du Gers réunissent leurs adhérents et quelques activités en un point du département : c'est leur rassemblement. Cette année, leur quatrième aura lieu dimancho 4 juin, à Castelnau-d'Auzan, que nos jeunes amis du Foyer rural préparent activement. Après les succès précédents obtenus à Saint-Michel, à Aubiet, à Mauvezin et Saint-Sauvy, nul doute que le rassemblement 1967 ne soit une réussite.

Tous les foyers ruraux gascons déplaceront ce jour-là en Armagnac d'importants contingents de participants et de suiveurs.

Dans le magnifique cadre tout neuf qu'offre le centre de plein air de Castelnau-d'Auzan, que la municipalité met aimablement à notre disposition, toute la population de nos foyers ruraux pourra, avec la foi enthousiaste qui l'anime, présenter au nombreux public qui se pressera sur le terrain certains compartiments de ses activités.

Du pacifique concours de pêche au spectaculaire canoë en passant par les « jeux inter-foyers », le ball-trap, la pétanque, le tennis de table et des épreuves athlétiques, la matinée sera largement remplie.

L'après-midi, une séance artistique en plein air assurera la présentation désormais traditionnelle des danses populaires, du chant, du théâtre populaire, dont le long et minutieux travail de préparation honore tous les participants et leurs éducateurs. Comme tous les ans, de nombreuses personnalités du département, issues de l'adminitration, de la politique, de l'agriculture et de l'éducation nationale, honoreront notre manifestation de leur présence.

La Fédération départementale des foyers ruraux fait appel non seulement à tous ses adhérents, mais encore à toute la population de la région armagnacaise pour qu'elle se rende nombreux ce dimanche 4 juin, dans cette coquette cité qui accueillera aux confins des Landes les foyers ruraux de tout le département pour y célébrer la fête de l'amitié rurale.

Ainsi, comme chaque année, dans un coin de notre Gascogne, le mouvement foyer rural se soumettra au jugement humain de l'opinion. — **Guy LAMOTHE, président de la Fédération des foyers ruraux du Gers.**

Annexe 84. *Une mise en évidence de la progression de l'esprit et du travail des Foyers ruraux*, Sud-Ouest, 13 décembre 1968

SUD-OUEST, du vendredi 13 décembre 1968

## A LEUR SIXIÈME CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

# Une mise en évidence de la progression de l'esprit et du travail des Foyers ruraux

**LE château de Mons a été, à nouveau, le lieu de rencontre des représentants des foyers ruraux du Gers pour leur VIe Congrès départemental.**

**Une centaine de délégués représentaient vingt-six foyers ruraux. A cette manifestation, présidée par M. Guy Lamothe, étaient venus se joindre M. Daney, sous-préfet de Condom, et Me Tandonnet, conseiller général.**

Parmi les membres du conseil d'administration et des différentes personnalités, nous avons reconnu : M. Cours, inspecteur général de la recherche agronomique; Mme Roudière, secrétaire générale de la Fédération de la Haute-Garonne; MM. Dubosc, ingénieur en agronomie (D.D.A.); Malhomme, représentant M. Nouzières; Angelé, secrétaire général de la F.D.R.F.; Fourcade, secrétaire général de la Fédération des Hautes-Pyrénées; Mme Gauron, représentant les œuvres laïques; MM. Peres, secrétaire adjoint; Tujade, Vignolay, Yvon Montané et M. Mercadal, animateur départemental.

Il appartenait à M. Guy Lamothe d'ouvrir ces assises. Il le fit avec toute la foi qu'il a pour cette œuvre rurale à laquelle il se dépense sans compter. Après avoir excusé M. le Préfet du Gers ainsi que M. Tavin (D.D.A.), retenus par d'autres tâches au chef-lieu du département, il remerciait en termes chaleureux les participants de ce congrès.

### UNE PARFAITE GESTION

M. Paul Angelé, secrétaire général, se devait de présenter le rapport moral, alors que MM. Tujade et Vignolay présentaient le rapport des commissaires aux comptes, bilan financier dont l'excédent reflète la parfaite gestion de la Fédération départementale.

Les conditions statutaires remplies, il fut procédé au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration qui furent reélus à l'unanimité. Il s'agit de MM. Job, Montané, Laporte.

La démission de deux membres du conseil d'administration, pour des raisons majeures et personnelles, a été acceptée. MM. Gilbert Dessus, de Castéra-Verduzan, et Brethes, de Viela, furent élus pour succéder à leurs camarades Michèle Mach et Pierre Berri.

Tous les rapports furent adoptés à l'unanimité.

Durant le repas amical qui fut pris au château, des questions [illegible] furent discutées, notamment le lancement d'une fédération départementale de volley-ball susceptible d'animer la vie dans les plus petits de nos villages.

Une commission de neuf membres a été nommée pour résoudre ce problème. Ce sont MM. Peres, Job, Mercadal, Saint-Martin, Tourné, Ladevèze Abric, Cazaux, Angelé.

### COLLABORATION PLUS ETROITE

Une journée d'étude a été prévue dans le cadre de la Fédération nationale des C.I.V.A.M. Elle doit avoir lieu le lundi 30 décembre, au domaine de Mons, et aurait pour sujet : les conditions de vie des femmes rurales.

Les stages départementaux et nationaux ont fait l'objet d'un exposé. Une collaboration plus étroite a été envisagée avec la Fédération nationale, de même que différentes participations dont celles du concours agricole de la Haute-Garonne et du concours agricole de Paris.

La création d'un fichier départemental fut effleurée, de même que la création d'un musée départemental où pourrait être présenté tout ce qui concerne la condition paysanne.

L'après-midi était consacré à une séance de travail dirigée par M. Mercadal sur le thème suivant : formation humaine.

Pour terminer ces très intéressantes assises, le président Lamothe concluait que c'est par la participation fraternelle et désintéressée de tous que, dans nos campagnes, se développera l'éducation populaire et progressera l'esprit foyer rural.

Annexe 85. *La Fédération des foyers ruraux poursuit sa nécessaire mission humaine*, La Dépêche du Midi, 13 décembre 1968

La Dépêche du Midi

Vendredi 13 décembre 1968 — Régionale DEUX

# La Fédération des foyers ruraux poursuit sa nécessaire mission humaine

Hier, à Mons, vingt-six Foyers ruraux sur quarante-cinq étaient représentés à l'assemblée générale de la fédération départementale que préside M. Guy Lamothe.

Lorsque la séance fut ouverte, vers 10 h. 40, y assistaient MM. Court, inspecteur général; Dubos (D.D.A.); Mme Roudière; M. Vinolay; Mme et M. Gaudran; M. Malhomme, etc... Tandis que le bureau était représenté par MM. Angèle, Montané, Tujague, Mercadal.

Après que le président Lamothe ait salué les personnalités présentes et excusés les absents, rappelé les morts douloureuses de MM. Rande et Duthil, félicité MM. Angèle et Montané pour leur promotion dans la médaille des sports et tracé le canevas de la journée, il appartenait à M. Angèle de présenter le rapport moral.

Le secrétaire général rappela la réalisation du bulletin que les Foyers doivent rendre vivant et diffuser. Il précisa que le programme 1969 serait essentiellement humain par l'effort d'élévation du milieu rural qui doit se débarrasser du complexe de la terre et par le sens des responsabilités.

Cette action sera soutenue par les solides structures fédérales au demeurant ce souci humain est le thème même de ce jeudi. Il brossa l'activité 1968 (deux journées d'information), le rassemblement de Castera-Verduzan avec cinq cents participants, le travail constant du bureau pour défendre et éduquer les Foyers).

Mme Roudière parla de la fédération régionale Midi-Pyrénées, la première qui fut créé et dont les stages ont été suivis. Son assemblée générale se tiendra à Mons, le 23 janvier prochain. Elle souligna l'effort de la Fédération nationale pour trouver et assurer de nombreux animateurs. Elle souhaite enfin avec un esprit charmant que les femmes prouvent leur nécessaire animation par le biais de commission féminine à l'intérieur des Foyers ruraux.

Le trésorier, M. Tujague, et le commissaire aux comptes, M. Vinolay, présentèrent le bilan financier, solide certes, mais qui, en raison d'un animateur départemental, M. Mercadal, se montrera nettement plus fragile en 1969.

Et à travers les questions diverses, fut dans un efficace esprit de collaboration, élaboré le programme de 1969 qui prévoit un championnat de volley-ball, des stages aux différents degrés, des améliorations du rassemblement annuel, la création d'une photothèque, d'un musée de vieux outils, l'étude des résidences secondaires. Enfin, les Foyers disent ce qu'ils attendaient de l'animateur départemental.

A l'amical repas qui groupait plus de cent participants, assistaient outre les personnalités déjà citées, M. Daney, sous-préfet de Condom, Tandonnet, conseiller général et Baeille, maire de Condom.

L'après-midi fut consacrée au rapport de l'animateur M. Mercader, sur la formation humaine. Le travail était sérieux, complet, promet beaucoup de l'avenir des Foyers ruraux dans le Gers.

Cette vitalité appuyée sur la confiance et l'amitié devait permettre au président Guy Lamothe que nous remercions pour son aimable accueil, une optimiste conclusion. — **R. C.**



**MM. ANGELE, LAMOTHE, DUBOS, VINOLAY, lors de l'assemblée générale.**
(Photo Marc Fenestra, Condom)

Annexe 86. Premier stage de ski pour les foyers ruraux du Gers, du 26 au 28 décembre 1975

Premier stage de ski, pour les foyers ruraux

du Gers.

(o)

DATES : vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 décembre 1975.

STAGIAIRES : au nombre de 21, venant des foyers ruraux de :
- LAGRAULET : 2
- CASSAIGNE : 2
- VIELLA : 5
- CLERMONT : 1
- CASTERA VERDUZAN : 7
- STE CHRISTIE D'Arc : 1
- MAUVEZIN : 3

ENCADREMENT : Il était assuré par Jean LOuis FLOUS, initiateur,
Pierre PHAN, moniteur,
Yves AUGE, administrateur de la FDFR.

CONTENU DU STAGE : cette session avait pour but, de permettre, sous la conduite des moniteurs, à certains, de s'initier au ski, aux autres de se confirmer.

ANIMATION : 2 veillées ont été consacrées, à des discussions, sur les différents problèmes des foyers ruraux, et sur les activités qui y sont organisées.

HEBERGEMENT : Chalet de la Préfecture, au PLA D'ADET.

ESPRIT ET AMBIANCE : très bonne ambiance,
très bonne entente stagiaires-moniteurs,
esprit sportif et de camaraderie.

MATERIEL : prêté par Jeunesse et Sports, ou loué sur place.

LES COUTS : par stagiaire : 96,50 F,
pour la Fédération Départementale : 2767,55 F.

QUELQUES OPINIONS DES STAGIAIRES :

- bon esprit,
- bon encadrement,
- emploi du temps bien réparti,
- bonne ambiance, bonne entente,
- souhait que cette expérience soit renouvelée.

CONCLUSION : Cette première expérience de la Fédération des Foyers Ruraux du Gers s'est très bien déroulée, et il semble souhaitable qu'un nouveau stage soit programmé pour l'année à venir.

Annexe 87. *Sous le signe du dialogue, les foyers ruraux ont tenu leur assemblée générale à Mons*, La Dépêche du Midi, 10 décembre 1971

La dépêche du midi, du vendredi 10 décembre 71

Régionale UNE

# Sous le signe du dialogue, les foyers ruraux ont tenu leur assemblée générale à MONS

Sous la présidence de M. Guy Lamothe, conseiller général et de son bureau, La fédération départementale des foyers ruraux a tenu ses assises annuelles hier au château de Mons, en présence de MM. Keller, sous-préfet de Condom; Abeille, maire de Condom; Castaing, maire de Lectoure; Dubosc, ingénieur en chef agronome; M. Olivier Desbarats, etc...

Dès 9 h 30, quatre commissions étaient mises en place étudiant respectivement les secteurs culturels plein air et sporitf loisirs et voyages agricoles. A partir de 11 h 30, le travail des commissions est débattu par l'assemblée générale qui en dégagea la synthèse. Après un très amical déjeuner pris en commun à Mons, l'assemblée se retrouva vers 14 h 30. Le très intéressant rapport moral de M. Angelé évoqua les activités de l'année ecoulée.

On enregistre à la fois une progression des activités et du nombre des foyers (cinq nouveaux inscrits). Le principe de l'éducation populaire et permanente conduit par ailleurs la Fédération à travailler en relation avec d'autres organismes, la F.a.le.p., la jeunesse et les sports.

La Fédération a participé à plusieurs réunions sur le plan national et notamment à Paris et Alenuya. Une journée d'information à Mauvezin a obtenu un vif succès sur le plan départemental.

Des veillées culturelles, des challenges sportifs (volley : dix-huit foyers inscrits; tennis de table : dix foyers inscrits), des voyages, des sessions de secourisme ont également été organisés.

Les perspectives d'avenir concernent les moyens. En effet si les buts sont conservés, les moyens par contre doivent évoluer en même temps que la société. Nous citerons parmi les propositions le lancement d'une étude du milieu par enquête effectuée sur place concernant les potentialités matérielles des communes rurales.

Signalons qu'un grand événement doit marquer le début de l'année 1972, il s'agit du congrès national des foyers ruraux qui se déroulera à Auch, les 25, 26, 27 mars 1972. Il doit être une réussite complète par l'importance et la tenue de cette manifestation et par les moyens à mettre en œuvre pour réunir le maximum de personnalités intéressées.

Cette assemblée fut toujours placée sous le signe du dialogue, de la discussion et de l'échange de vues, il est important de le souligner. Les assises ont été closes aux environs de 17 heures.



**NOTRE PHOTO :**

En haut, de gauche à droite : **MM. ANGELE, KELLER, sous-préfet; LAMOTHE, président; DESBARATS et DUBOS.**

En bas : **Une vue partielle de la salle.**

(Photo Fenestra, Condom).

POUR VOS CADEAUX...
LE BALTO
11, allées Roosevelt, TOULOUSE
(côté Variétés)
PREMIERE CLASSE FUMEUR
ARTICLES EXCLUSIFS
GRANDES MARQUES

Annexe 88. *Le Conseil d'administration de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées s'est réuni, hier, à Mons*, Sud-Ouest, 9 novembre 1972

Sud-ouest du Jeudi 9 Novembre 1972

# Le Conseil d'administration de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées s'est réuni, hier, à Mons

Le château de Mons, près de Condom, a servi de cadre, hier, toute la journée, à la traditionnelle réunion de début de saison du Conseil d'administration de la Fédération régionale des foyers ruraux de Midi-Pyrénées.

Des délégués de cinq départements ont participé aux travaux.

Cette journée avait pour but de mieux coordonner les actions des Fédérations départementales des foyers ruraux pour ls mois qui viennent et d'envisager certaines actions au niveau régional.

C'est ainsi qu'a été mis sur pied un important programme sportif en trois volets, tennis de table, volley-ball et basket-ball. Les compétitions comprendront plusieurs niveaux : départemental (cela existe déjà), puis régional avec un tournoi se déroulant le premier dimanche de juillet, national enfin (par week-end en septembre).

Les journées régionales de volley-ball seront organisées cette année par la Haute-Garoone; celles de tennis de table par le Gers; celles du basket féminin par l'Ariège; celles du basket masculin par les Hautes-Pyrénées.

Deux projets ont également été évoqués : une journée de plein air consacrée au canoë en Haute-Garonne et un rallye régional.

Par ailleurs, il a été décidé d'intensifier les rencontres culturelles inter-foyers et inter-fédérations.

Un autre impératif a été dégagé : il faut aider les fédérations départementales à se structurer. Il s'agira, dans ce cadre, de favoriser la formation de cadres régionaux et départementaux grâce à de nombreux stages.

Enfin, l'accent sera mis sur l'action sociale par la création de groupes de secouristes au niveau de la région, comme cela se fait déjà au niveau gersois.

En conclusion, nous dirons qu le conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau; il se compose ainsi :

Président : M. Guy Lamothe (Gers).

Vice-présidents : MM. Alteirac (Ariège) et Angelé (Gers).

Secrétaires généraux : MM. Flous (Haute-Garonne) et Laverne (Haute-Garonne).

Trésorier : M. Pères (Gers).



## Programme des stages

Voici le programme des stages que nous évoquions plus haut.

— Animation par la photo et les moyens audio-visuels : trois ou six jours en janvier et février, à Mons, ou dans les foyers équipés d'un labo-photo.

— Animation par le voyage : trois jours ou quatre week-ends en mars, avril, à Mons et à Castelnau-d'Auzan.

— Volley-ball : deux jours à Pâques, à Lectoure.

— Formation humaine, du 8 au 11 novembre, du 6 au 9 décembre, en janvier et en février, à Mons.

— Formation économique, dans le courant de l'hiver, à Mons.

NOTRE PHOTO. — **Quelques-uns des délégués des départements de Midi-Pyrénées qui ont assisté à cette réunion du conseil d'administration, sous la présidence de M. Lamothe.**

(Photo Michel Meunier.)

Annexe 89. *L'hommage au fondateur*, Sud-Ouest, 12 février 1987

VIE ASSOCIATIVE/ FOYERS RURAUX

# L'hommage au fondateur (S.O. 12.02.87)

**La double assemblée générale des foyers ruraux du Gers, qui s'est déroulée hier au château de Mons à Caussens était celle du 25e anniversaire, une occasion privilégiée de rendre hommage au fondateur de la fédération départementale et président Guy Lamothe qui quittait ses fonctions**



M. Paul Angelé, succède à Guy Lamothe à la présidence des foyers ruraux du Gers. Il a été élu hier par le conseil d'administration. M. Angelé, directeur de la SAFER à Auch, a des responsabilités importantes au sein de la Fédération nationale dont il est secrétaire général. Il est aussi, président du Foyer rural d'Aubiet. Par ailleurs deux nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration, MM. Bovo (Mauléon) et Fezas (Courrensan). (Photo « Sud-Ouest »)



La grande famille des foyers ruraux.

Si l'assemblée générale des foyers ruraux du Gers était hier au château de Mons à Caussens, « une réunion de famille » ainsi que l'a dit le préfet, M. Jean-Jacques Pascal, c'est d'une famille très étendue dont on parlait et qui, en 25 ans, a su donner une véritable impulsion à un milieu rural en profonde mutation.

Réunion de famille parce que, sans fastes particuliers, mais avec une foi ardente en l'œuvre entreprise, cette assemblée, était celle du 25e anniversaire, alors même que son fondateur, président et « père spirituel » gersois, M. Guy Lamothe décidait de passer le relais en abandonnant son fauteuil de président départemental, pour occuper désormais celui de président d'honneur.

*LA MEDAILLE DE VERMEIL*

Les hommages ont été unanimes pour saluer cet homme discret et efficace qui durant un quart de siècle a su faire des foyers ruraux ce qu'ils sont aujourd'hui tout en traversant les mutations profondes qui ont singulièrement transformé le paysage rural : qu'il s'agisse du développement du machinisme agricole ou des évolutions de la population, les agriculteurs cohabitant de plus en plus avec des habitants de souches citadines aujourd'hui établies en zone rurale, ces évolutions sont allées de pair avec « une ouverture du monde rural sur le reste du monde » ainsi que l'a souligné lui même Guy Lamothe au cours d'une allocution où il retraça les grandes étapes de l'histoire des foyers ruraux. Elle avait commencé pour Guy Lamothe le 20 décembre 1962 alors qu'il y entrait pour le foyer rural de Margestau, petite commune de l'Armagnac dont il est maire.

Successivement le secrétaire général, Paul Angelé, le président national de la Fédération des foyers ruraux, M. Trilles, venu spécialement pour la circonstance, le président du Conseil général, M. Jean-Pierre Joseph; le préfet, puis, après l'assemblée M. Yvon Montané (lui-même parmi les pionniers) ont rendu hommage à Guy Lamothe qui a reçu des mains du président du Conseil général la médaille de vermeil du département.

Associée à l'hommage au fondateur : Mme Marie Meunier, qui fut vice-présidente jusqu'en 1985 et qui reçut du préfet, la médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports.

*EN MUTATION...*

Si cette année le nombre des associations fédérées diminue légèrement en passant de 87 à 85, cette baisse reflète en fait un renouvellement et une mutation des adhésions, alors que le nombre d'adhérents a, pour sa part, augmenté. Si en effet, 7 petits foyers n'ont pas renouvelé leur adhésion, cinq nouveaux se sont ajoutés et 3 associations ont adhéré ou sollicité leur adhésion.

C'est ce qu'à remarqué Paul Engelé qui y voit le fruit d'une politique d'ouverture.

Ainsi l'on peut estimer que les foyers ruraux du Gers touchent de près 20 000 personnes dans ce département. « Cette place prépondérante, a ajouté M. Angelé, est la conséquence de 25 années de travail bénévole d'une équipe nombreuse autour du président Lamothe qui a su au fil des ans faire partager ses convictions développer le mouvement ». L'influence réelle de la fédération se mesure aussi dans son rôle de centre de relation permanente qui participe directement à la gestion d'un ensemble d'organismes et gère le service de communication sociale qui concerne plus de 250 associations extérieures aux foyers ruraux au travers de tout un réseau d'antennes dans le département en fournissant un appui administratif, technique et juridique (7 bureaux, où se tiennent des permanences).

Dans son cadre propre, la fédération mène, tout au long de l'année, un certain nombre d'actions, ponctuelles comme la journée de la vigne et du vin, les spectacles des foyers ruraux (ce fut en 1986 à Bretagne-d'Armagnac, Sarrant et Auch), des journées sportives.

Elle a organisé un voyage d'étude en Israël, une journée de formation au conseil général, tout en menant ses tâches régulières, administratives de développement culturel avec notamment une impulsion donnée à la musique en milieu rural (100 000 francs de crédits y ont été consacrés). Les résultats obtenus se sont d'ailleurs magnifiquement concrétisés, vendredi soir, à Aubiet, avec le premier rassemblement « musiques en campagne ».

Les objectifs restent les mêmes pour 1987 avec une attention particulière portée à la formation des cadres bénévoles du mouvement.

*DES DIFFICULTÉS FINANCIERES*

Pourtant la fédération départementale traverse, sur le plan financier, une période qui a été qualifiée de « difficile » par le trésorier M. Tujague, ce constat fut confirmé par le commissaire aux comptes, M. Emile Labeyrie : le déficit net de trésorerie atteint 94 300 francs, en dépit du fait que la part d'autofinancement ait progressé. Les foyers ruraux sont en effet confrontés à l'évolution des dépenses non contrôlables : la hausse des charges de 24 % et l'augmentation des charges de personnel de 32 %, se sont conjugués à la stagnation des ressources de fonctionnement, en particulier du poste Fonjep, c'est-à-dire de la contribution de l'Etat aux emplois d'animation qui est encore appelée à diminuer en 1987 (le préfet a cependant fait remarquer que sur les 8 postes attribués dans le département, 4 avaient bénéficié à la fédération).

Il est donc nécessaire de faire des choix qui seront, de toutes façons difficiles. C'est ce qu'à souligné M. Tujague, en déclarant : « Si les tendances de 1986 se poursuivent en 1987, la Fédération devra faire des choix décisifs. Trouver énergiquement des ressources nouvelles avec des foyers, auprès de partenaires, par la gestion de nouveaux services ou en remettant en cause une partie de ses missions ... Ne plus répondre aux besoins pour équilibrer une gestion, est-ce juste pour un mouvement d'animation rurale ?



Le président-fondateur, Guy Lamothe à l'heure ou il quitte sa fonction, a reçu, des mains du président du Conseil général, la médaille de vermeil du département. On le voit ici au côté de Marie Meunier, ancienne vice-présidente, qui a reçu la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports des mains du préfet. (Photo « Sud-Ouest »).

## Le comité sportif reconnu

Avant que ne se déroulent les travaux de l'assemblée générale, une assemblée extraordinaire s'est tenue pour le Comité départemental sportif du milieu rural qui réunit l'ensemble des sections sportives des foyers : soit en tout 85 associations, pour près de 45 000 licences délivrées au cours de l'année écoulée. L'événement est la reconnaissance de la spécificité du sport pour tous en milieu rural, acquise en 1986 par l'agrément de la fédération nationale au Comité national olympique et sportif (CNOS). Paul Angelé a souligné que c'est là « un point de départ pour un élan nouveau ».

Les activités d'animations sportives ont été nombreuses, qu'il s'agisse des rassemblements (ski, randonnée en montagne) et notamment celui de Monguilhem où l'ensemble des disciplines étaient représentées, ou des challenges qui constituent l'armature des actions d'animation sportive.

Le challenge départemental a été disputé en 22 rencontres pour 44 foyers engagés. En critériums, après les phases régionales de L'Isle-Jourdain, les phases nationales ont permis à l'équipe de volley-ball féminin de Bretagne-d'Armagnac d'enlever le titre national pour la deuxième année consecutive, l'équipe masculine de L'Isle-de-Noé remportant elle aussi le titre national.

Le programme 1987, prévoit des rassemblements de ski (à Piau le 22 mars) sportif le 15 juin, de montagne au mois d'août. Se dérouleront également des challenges de volley-ball, de tennis de table. Des actions de formation sont prévues, dont deux stages de ski. Enfin, la finale nationale de volley se déroulera à Eauze.

A l'issue de cette assemblée, le comité directeur a été renouvelé. Ont été élus ou réélus : Paul Angelé, Jacques Vidal, Alain Bovo, Gérard Tujague, Pierre Fezas, Yves Auge, Claude Laffitte, Robert Lannelongue, Michel Peyreigne, Jean-Pierre Piva, Roland Pujos, Maryse Lacaze, Sophie Barbe, M. Icare, médecin sportif, Bernard Saint-Jeannet, Jacques Montelieu.

Annexe 90. Modification des statuts de la FNSMR, 26 octobre 1996

FEDERATION NATIONALE DU SPORT EN MILIEU RURAL

(FNSMR)

# - STATUTS -

## Projet de modification 1996

***(Modifications = caractères italiques)***

TITRE I

### ARTICLE 1

L'Association dite Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, créée en 1983 (J.O du 14/07/1983) sous le titre d'Union Sportive du Milieu Rural et agréée le 2 septembre 1983 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, a pour objet la pratique en milieu rural du Sport pour Tous et activités physiques et sportives et de Pleine Nature, dans le cadre de la politique d'animation générale de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations de développement et d'animation du milieu rural. Sa durée est illimitée; son siège social est situé à Paris : 1, rue Sainte Lucie et il peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 2

La Fédération se compose de groupements sportifs des Foyers ruraux et Associations affiliés à la FNFR et à ses instances départementales et régionales.
*Elle peut comprendre également, dans les conditions fixées par les statuts*, à titre individuel, les personnes physiques dont la candidature a été agréée par le Comité directeur, ainsi que des Membres donateurs, des Membres bienfaiteurs.

### ARTICLE 3

L'affiliation à la Fédération ne peut être refusée à un groupement sportif constitué pour la pratique d'une des disciplines comprises dans l'objet de la Fédération que s'il ne satisfait pas aux conditions mentionnées au 1° et 2° du deuxième alinéa de l'article 1er du décret N° 85.237 du 13 février 1985 relatif à l'agrément des groupements sportifs et des Fédérations sportives, ou si l'organisation de ce groupement n'est pas compatible avec les présents statuts.

### ARTICLE 4

Les groupements sportifs affiliés et les Membres admis à titre individuel contribuent au fonctionnement de la Fédération par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale.

### ARTICLE 5

La qualité de Membre de la Fédération se perd par la démission, qui, s'il s'agit d'une personne morale, doit être décidée dans les conditions prévues par ses statuts, ou par la radiation.
La radiation est prononcée par le Comité Directeur pour non paiement des cotisations ou pour tout motif grave. Elle ne peut intervenir que dans les conditions prévues par les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des présents statuts.

## ARTICLE 6

**Alinéa 1.** - Le présent règlement, établi conformément à l'article 30 des statuts types annexés au décret du 13 février 1985 susvisé, abroge et remplace toutes les dispositions réglementaires antérieures relatives à l'exercice du pouvoir disciplinaire que la fédération exerce conformément au quatrième alinéa de l'article 16 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et l'article 6 des statuts type des fédérations sportives annexés au décret du 13 février 1985 susvisé. Toutefois, il n'est en rien dérogé, en ce qui concerne les infractions liées à l'usage de produits dopants, au règlement antidopage pris en application des dispositions du décret du 1er avril 1992 susvisé.

**Alinéa 2.** - Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés à la fédération, aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés de la fédération doivent être choisies parmi les mesures ci-après :
1° Avertissement ;
2° Blâme ;
3° Pénalités sportives (1) ;
4° Pénalités pécuniaires (2) ;
5° Suspension ;
6° Radiation.

**Alinéa 3.** - Les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires suivants de la fédération :
Organismes de première instance :

*1*) Commission disciplinaire nationale
Organismes d'appel :
pour 1 : Commission nationale d'appel
Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :
En ce qui concerne les organismes de première instances :
- Infractions sur la conduite
- Infractions dans l'application des règlements techniques

En ce qui concerne les organismes d'appel :
- Contestation des décisions des organismes de 1ère instance.

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre conservatoire, prendre les mesures suivantes : .....
Chacun des organismes disciplinaires se compose de cinq membres au moins et une majorité d'entre eux ne peut appartenir au comité directeur de la fédération ni être liée à elle par un lien contractuel autre que celui résultant éventuellement de leur adhésion. Ils sont choisis en raison de leurs compétences d'ordre juridique et déontologique.
La durée du mandat est fixée à 4 ans (3). Les membres des organismes disciplinaires et leur président ainsi qu'un secrétaire sont désignés par le comité directeur (4).
Ces organismes se réunissent sur convocation de leur président.
Leurs décisions sont prises à la majorité des membres composant l'organisme.
En cas de partage le président à voix prépondérante (5).

**Alinéa 4.** - Les membres des organismes institués en application de l'article 3 ne peuvent prendre part au délibérations lorsqu'ils ont un intérêt à l'affaire.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans plus d'un de ces organismes.

**Alinéa 5.** - Les membres des organismes institués en application de l'article 3 sont astreints à une obligation de discrétion pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition entraîne l'exclusion de l'organisme concerné.

**Alinéa 6.** - Il est désigné au sein de la fédération un représentant de celle-ci chargé de l'instruction de certaines affaires disciplinaires du *Bureau fédéral* (6). Pour les catégories d'affaires suivantes, il n'est pas désigné de représentant de la fédération chargé de l'instruction :

- Infractions opposant des licenciés ou des groupement sportifs entre eux (7).

Il appartient à l'organisme distinct auquel la fédération a confié, conformément à l'article 1er-1 du décret du 13 février 1985 susvisé, la gestion du secteur des activités professionnelles de mettre en oeuvre, sous le contrôle de la fédération et dans les conditions fixées par la convention conclue en vertu du 2 de cet article, les modalités d'application des présentes dispositions (8).

**Alinéa 7.** - Au vu des éléments du dossier, le représentant de la fédération chargé de l'instruction établit dans un délai maximum de deux mois à compter de la saisine un rapport qu'il adresse à l'organisme disciplinaire.

**Alinéa 8.** - L'intéressé est avisé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (9), quinze jours au moins avant la date de la séance de l'organisme disciplinaire où son cas sera examiné, qu'il est convoqué à cette séance, qu'il peut présenter des observations écrites ou orales, se faire assister ou représenter par tout avocat, consulter le rapport et l'ensemble des pièces du dossier et indiquer dans un délai de huit jours le nom des témoins et experts dont il demande la convocation.

Le délai de quinze jours mentionné à l'alinéa précédent peut être réduit à huit jours en cas d'urgence à la demande du représentant de la fédération chargé de l'instruction.

**Alinéa 9.** - Sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé qu'une seule fois, la durée de ce report ne pouvant excéder dix jours.

**Alinéa 10.** - Lors de la séance, le rapport d'instruction est présenté en premier ; l'intéressé ou son avocat présente ensuite sa défense.
Le président de l'organisme disciplinaire de première instance peut faire entendre par celui-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile.
Dans tous les cas, l'intéressé ou son avocat doivent pouvoir prendre la parole en dernier.

**Alinéa 11.** - La décision de l'organisme disciplinaire, délibérée hors la présence de l'intéressé et de son avocat et hors celle du représentant de la fédération chargé de l'instruction, est motivée et elle est signée par le président et le secrétaire.
Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'intéressé.

**Alinéa 12.** - L'organisme disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai maximum de trois mois à compter du jour où le représentant de la fédération a été saisi.
Lorsque la séance a été reportée en application de l'article 9, le délai est prolongé d'une durée égale à celle du report.
Faute d'avoir statué dans les délais prévus aux alinéas précédents, l'organisme disciplinaire de première instance est dessaisi et l'ensemble du dossier est transmis à l'organisme disciplinaire d'appel.

**Alinéa 13.** - La décision de l'organisme disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par *le* bureau fédéral (10) dans un délai de quinze jours, Trente pour les DOM TOM (11).
L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité dans son exercice par une décision d'un organe fédéral.
Sauf décision contraire de l'organisme disciplinaire de première instance, l'appel est suspensif.

**Alinéa 14.** - L'organisme disciplinaire d'appel statue en dernier ressort. Les articles 8 et 11 du présent règlement lui sont applicables.
Devant l'organisme d'appel, l'audience est publique. Toutefois, le président peut , d'office ou à la demande d'une des parties, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de la séance dans l'intérêt de l'ordre public ou lorsque le respect de la vie privée ou du secret médical le justifie.
Les décisions sont rendues publiques. L'organisme disciplinaire peut décider de ne pas faire figurer dans l'ampliation de la décision les mentions, notamment patronymiques, qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée ou du secret médical.
Sa décision doit intervenir dans un délai maximum de six mois à compter de la saisine du représentant de la fédération chargé de l'instruction.

**Alinéa 15.** - Lorsque l'organisme disciplinaire d'appel est saisi par le seul intéressé, la sanction prononcée par l'organisme disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

**Alinéa 16.** - Pour les fédérations sportives qui disposent de la délégation mentionnée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 susvisée, le présent règlement disciplinaire est publié dans les conditions prévues au dernier alinéa de cet article.
Pour les autres fédérations sportives, il fait l'objet d'une publication dans un journal officiel ou d'un envoi aux clubs qui lui sont affiliés.

1) Telles que : déclassement, retrait temporaire de licence, suspension de terrain, etc.
(2) Lorsque ces pénalités sont infligées à des licenciés, elles ne peuvent excéder le montant des amendes prévues pour les contraventions.
(3) Prévoir une durée minimale d'un an et maximale de quatre ans.
(4) Préciser l'organe investi du pouvoir de désignation et les modalités de celle-ci : assemblée générale de la fédération, comité directeur, organe déconcentré, etc.
(5) Cette dernière phrase peut être remplacée par toute autre précision définissant la solution en cas de partage des voix.
(6) Préciser l'organe investi du pouvoir de désignation et la modalités de celle-ci : président de la fédération, bureau fédéral, organe interne.
(7) Énumérer les catégories d'affaires, par exemple : infractions ne pouvant entraîner de sanctions supérieures à un certain quantum, infractions opposant des licenciés ou des groupements sportifs entre eux, etc.
(8) Cet alinéa ne comporte que les fédérations ayant confié la gestion de leur secteur professionnel à un organisme distinct.
(9) Ou par tout autre moyen, prévu par le règlement, permettant de faire la preuve de la réception par le destinataire.
(10) Préciser les organes de la fédération susceptibles de frapper d'appel la décision de première instance.
(11) Précise ce délai qui ne peut être inférieur à dix jours ni supérieur à vingt. Prévoir également des prorogations de ce délai pour les licenciés et les groupements sportifs affiliés installés dans les départements et territoires d'outre-mer.

## ARTICLE 7

Les moyens d'action sont :

- toutes initiatives propres à promouvoir les activités en milieu rural précitées à l'article 1.

- l'organisation de Comités départementaux et régionaux,
- la formation des cadres notamment pour favoriser l'amélioration des techniques et l'accès des jeunes aux responsabilités,
- l'organisation de manifestations sportives avec la participation d'Associations affiliées.

- l'aide morale et matérielle aux adhérents,
- la publication d'un bulletin et de toutes documentations utiles.

Les emplois de Directeur technique, d'Entraîneurs ou d'Animateurs peuvent être confiés à des fonctionnaires de l'Etat en position de détachement. Le recrutement d'un fonctionnaire de l'Etat sera soumis à l'agrément du Gouvernement qui statuera au vu du projet de contrat de travail ; ce contrat stipulera qu'il ne peut prendre effet qu'après l'agrément de la nomination et que les avenants dont il pourra faire l'objet seront soumis à l'accord préalable du Gouvernement.

## ARTICLE 8

*1°) La Fédération peut constituer en son sein, sous la forme d'Associations déclarées, des organismes départementaux ou régionaux. Sauf dérogation accordée par le ministre chargé des sports, ces organismes doivent avoir comme ressort territorial celui des Services extérieurs du Ministère chargé des Sports. Leurs statuts doivent êtrecompatibles avec ceux de le Fédération.*

*2°) Peuvent seules constituer un organisme départemental de la Fédération les Associations dont les statuts prévoient*

*a) que l'Assemblée générale se compose des Représentants élus des groupements sportifs affiliés à la Fédération, ainsi que, le cas échéant, des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée en dehors des groupements sportifs, dans les établissements agréés par la fédération.*

*b) que ces Représentants de ces groupements disposent à l'Assemblée générale d'un nombre de voix déterminé en fonction, selon le cas, du nombre de licences délivrées dans le groupement, ou du nombre de votants ayant participé à la désignation des représentants des licenciés dont la licence a été délivrée dans l'établissement.*

*3°) Peuvent seules constituer un organisme régional de la Fédération les Associations dont les statuts prévoient :*

*a) que l'Assemblée générale se compose des Représentants élus des groupements sportifs affiliés à la Fédération, élus soit directement par ces groupements, ainsi que, et le cas échéant, des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée, en dehors des groupements sportifs, dans les établissements agréés par la fédération, soit par les Assemblées générales des organismes départementaux.*

*b) que ces Représentants disposent, à l'Assemblée Générale, d'un nombre de voix déterminé en fonction, selon le cas, du nombre de licences délivrées dans le groupement, s'ils sont élus directement par le groupement ou dans le département, s'ils sont élus par les organismes départementaux, ou du nombre de votants ayant participé à la désignation des représentants des licenciés dont la licence a été délivrée dans l'établissement.*

*3 bis) la fédération peut constituer en son sein, avec l'accord du ministre chargé des sports et après avis du comité national olympique et sportif français, sous la forme d'associations déclarées, des organismes nationaux pour gérer une ou plusieurs disciplines connexes.*
*Leurs statuts doivent être compatibles avec ceux de la fédération.*
*Peuvent seuls constituer un organisme national de la fédération les associations dont les statuts prévoient :*

*a) que l'assemblée générale se compose de représentants élus des groupements sportifs affiliés à la fédération, ainsi que, le cas échéant des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée, en dehors des groupements sportifs, dans les établissements agréés par la fédération.*

*b) que ces représentants disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction, selon le cas, du nombre de licences délivrées dans le groupement pour la pratique de cette ou de ces disciplines, ou du nombre de votants ayant participé à la désignation des représentants des licenciés dont la licence a été dlivrée dans l'établissement.*

*4°) Les statuts des organismes départementaux,régionaux et nationaux doivent prévoir, en outre, que l'Association est administrée par un Comité Directeur ou un Conseil Fédéral constitué suivant les règles fixées pour la Fédération par les acticles 11 et 13 des présents statuts.*

*Toutefois le nombre minimum de membres des Comités Directeurs ou des conseils fédéraux de ces organismes peut être inférieur à celui prévu, à l'article 11 A (ou 11 B), pour celui de la fédération. Le nombre de voix à l'assemblée générale est déterminé selon le barème prévu au troisième alinéa de l'article 9 des présents statuts.*

# TITRE II
# L'ASSEMBLEE GENERALE

## ARTICLE 9

L'Assemblée générale se compose des Représentants des Groupements affiliés à la Fédération, *ainsi que, le cas échéant, des représentants des licenciés dont la licence a été délivrée en dehors des groupements dans les établissements agréés par la fédération.*
Ces représentants doivent être licenciés à la Fédération. Ils sont élus par les Assemblées générales des Comités départementaux Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le département selon le barème suivant :

| Nbr. de licenciés ou licenciées | Nbr. voix | Nbr. de liceniciés ou licenciées | Nbr. voix |
|---|---|---|---|
| 11 à 20 | 1 | 8 001 à 8 500 | 31 |
| 21 à 50 | 2 | 8 501 à 9 000 | 32 |
| 51 à 100 | 3 | 9 001 à 9 500 | 33 |
| 101 à 150 | 4 | 9 501 à 10 000 | 34 |
| 151 à 200 | 5 | 10 001 à 10 500 | 35 |
| 201 à 250 | 6 | 10 501 à 11 000 | 36 |
| 251 à 300 | 7 | 11 001 à 11 500 | 37 |
| 301 à 350 | 8 | 11 501 à 12 000 | 38 |
| 351 à 400 | 9 | 12 001 à 12 500 | 39 |
| 401 à 450 | 10 | 12 501 à 13 000 | 40 |
| 451 à 500 | 11 | 13 001 à 13 500 | 41 |
| 501 à 600 | 12 | 13 501 à 14 000 | 42 |
| 601 à 700 | 13 | 14 001 à 14 500 | 43 |
| 701 à 800 | 14 | 14 501 à 15 000 | 44 |
| 801 à 900 | 15 | 15 001 à 15 500 | 45 |
| 901 à 1 000 | 16 | 15 501 à 16 000 | 46 |
| 1 001 à 1 500 | 17 | 16 001 à 16 500 | 47 |
| 1 501 à 2 000 | 18 | 16 501 à 17 000 | 48 |
| 2 001 à 2 500 | 19 | 17 001 à 17 500 | 49 |
| 2 501 à 3 000 | 20 | 17 501 à 18 000 | 50 |
| 3 001 à 3 500 | 21 | 18 001 à 18 500 | 51 |
| 3 501 à 4 000 | 22 | 18 501 à 19 000 | 52 |
| 4 001 à 4 500 | 23 | 19 001 à 19 500 | 53 |
| 4 501 à 5 000 | 24 | 19 501 à 20 000 | 54 |
| 5 001 à 5 500 | 25 | 20 001 à 20 500 | 55 |
| 5 501 à 6 000 | 26 | 20 501 à 21 000 | 56 |
| 6 001 à 6 500 | 27 | 21 001 à 21 500 | 57 |
| 6 501 à 7 000 | 28 | 21 501 à 22 000 | 58 |
| 7 001 à 7 500 | 29 | 22 001 à 22 500 | 59 |
| 7 501 à 8 000 | 30 | 22 501 à 30 000 | 60 |

Ce barème peut accorder des pondérations différentes aux différents types de licences délivrées par la fédération sans que, par l'effet de cette pondération, les groupements sportifs soumis à l'article 11 de la loi du 16 juillet 1984 puissent détenir plus d'un quart des voix à l'assemblée générale".

Peuvent assister à l'Assemblée générale avec voix consultative les Membres de la Fédération adhérant à titre individuel et, sous réserve de l'autorisation du Président, les agents rétribués par la Fédération.

### ARTICLE 10

L'Assemblée générale est convoquée par le Président de la Fédération. Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur. En outre elle se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des Membres de l'Assemblée représentant le tiers des voix. L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération.

Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Ditecteur et sur la situation morale et financière de la Fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

L'Assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.

Elle décide seule des emprunts.

*Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.*

Les procès verbaux de l'Assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux Groupements sportifs affiliés à la Fédération par le moyen du bulletin fédéral et de celui de la FNFR.

## TITRE III : ADMINISTRATION

### Section 1 : Le Comité Directeur

### ARTICLE 11

*La Fédération est administrée par un Comité Directeur de 30 Membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée générale ou à un autre organe de la Fédération. Le comité directeur suit l'exécution du budget. Le règlement intérieur peut le charger également d'adopter les règlements sportifs.*

*Les Membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée générale pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles. Le mandat du comité directeur expire au cours des six mois qui suivent les derniers jeux olympiques. Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante.*

*Ne peuvent être élues au comité directeur :*

*1°) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales*

*2°) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales*

*3°) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.*

*Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié, un arbitre ou un juge, un jeune de moins de 26 ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'aticle 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifée et exerçant de telles fonctions.*

*La représentation des féminines et des corporatifs au comité directeur est assurée, pour chacune de ces catégories, par l'obligation de leur attribuer au moins un siège, si le nombre de leurs licenciés est inférieur à 10 % du nombre total de personnes licenciées à la fédération, et un siège supplémentaire par tranche de 10 % au delà de la première.*

*Si la fédération compte des sportifs de haut niveau à la date de l'élection du comité directeur, il doit être attribué au moins un siège ou deux sièges selon que leur nombre est inférieur à 10, ou égal ou supérieur à 10 à des sportifs inscrits sur cette liste ou y ayant été inscrits depuis moins de dix ans.*

*Lorsqu'une commission est créée au sein de la fédération conformément aux dispositions de l'article 19 des présents statuts pour animer et coordonner les activités de caractère non-professionnel, et que les catégories définies aux quatrième , cinquième et sixième alinéas du présent article sont représentées dans cette commission, ces alinéas ne s'appliquent pas au comité directeur de la fédération.*

### ARTICLE 12

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci après :

1°) L'Assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses Membres représentant le tiers des voix.

2°) Les deux tiers des Membres de l'Assemblée générale doivent être présents ou représentés.

3°) La révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffr'ages exprimés et des bulletins blancs.

### ARTICLE 13

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le Président de la Fédération; la convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses Membres. Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses Membres est présent.

Le Directeur technique national assiste avec voix consultative aux séances du Comité Directeur. Les Agents rétribués de la Fédération peuvent assister aux séances avec voix consultative s'ils y sont autorisés par le Président.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

### ARTICLE 14

Les Membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Le Comité Directeur vérifie les justifications présentées à l'appui des demandes de remboursement de frais. Il statue sur ces demandes hors de la présence des intéressés.

## Section 2 : Le Président et le Bureau

### ARTICLE 15

Dès l'élections du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le Président de la Fédération.
Le Président est choisi parmi les Membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.
Le mandat de Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

### ARTICLE 16

Après élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le Réglement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire Général et un Trésorier.
Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

### ARTICLE 17

Le Président de la Fédération préside les Assemblées générales, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses.
Il représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.
Le Président peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions fixées par le Règlement intérieur. Toutefois la représentation de la Fédération en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

### ARTICLE 17 bis

*Sont incompatibles avec le mandat de président de la fédération les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la fédération, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.*

*Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visées.*

### ARTICLE 18

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées, provisoirement par un Membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur. Dès sa première réunion suivant la vacance et après avoir, le cas échéant, complété le comité Directeur, l'Assemblée Générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## Section 3 : Autres organes de la Fédération

### ARTICLE 19

*Le Comité Directeur ou le conseil fédéral institue les Commissions dont la création est prévue par le Ministre chargé des Sports. Un Membre au moins du Comité Directeur ou du conseil fédéral doit siéger dans chacune de ces Commissions. Le comité directeur ou le conseil fédéral institue une commission chargée de la représentation des jeunes de moins de 26 ans et de l'organisation des compétitions qui leur sont destinées. Cette commission est consultée avant toute décision relative à ce sujet.*

# TITRE IV : RESSOURCES ANNUELLES

### ARTICLE 20

Les ressources annuelles de la Fédération comprennent :
1°) Le revenu de ses biens.
2°) Les cotisations et souscriptions de ses Membres.
3°) Le produit des licences et des manifestations.
4°) Les subventions de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Etablissements publics.
5°) Les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
6°) Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

### ARTICLE 21

La comptabilité de la Fédération est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.
Il est justifié chaque année auprès du Ministre chargé des Sports de l'emploi des fonds provenant de subventions reçues par la Fédération au cours de l'exercice écoulé.

# TITRE V : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

### ARTICLE 22

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des Membres dont se compose l'Assemblée générale représentant le dixième de voix.

Dans l'un ou l'autre cas, la convocation accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modifications est adressée aux Groupements sportifs affiliés à la Fédération dix jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses Membres représentant au moins la moitié des voix sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, la convocation est adressée aux Membres de l'Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée générale statue sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents représentant au moins les deux tiers des voix.

### ARTICLE 23

L'Assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de la Fédération que si elle est convoquée spécialement à cet effet. *Sous réserve des dispositions de l'article 24 du décret n° 85-295 du 1er mars 1985*. Elle se prononce dans les conditions prévues par les troisième et quatrième alinéas de l'article 22 ci-dessus.

### ARTICLE 24

En cas de dissolution l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fédération. L'actif net est attribué à la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

### ARTICLE 25

Les délibérations de l'Assemblée générale concernant la modification des statuts, la dissolution de la Fédération et la liquidation de se biens sont adressées sans délai au Ministre chargé des Sports.

## TITRE VI : SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

### ARTICLE 26

Le Président de la Fédération ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du Département ou à la Sous Préfecture de l'arrondissement où elle a son siège social tous les changements intervenus dans la direction de la Fédération. Les documents administratifs de la Fédération et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement sur toute réquisition du Ministre chargé des Sports ou de son Délégué et à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport moral et le rapport financier sont adressés chaque année au Ministre chargé des Sports.

### ARTICLE 27

Le Ministre chargé des Sports a le droit de faire visiter par ses Délégués les Etablissements fondés par la Fédération et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

### ARTICLE 28

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'Assemblée générale.

Le règlement intérieur et les modifications qui lui sont apportées sont communiqués au Ministre chargé des Sports.

Dans le mois qui suit la réception du Règlement ou de ses modifications, le Ministre chargé des Sports peut notifier à la Fédération son opposition motivée.

### ARTICLE 29

*Un règlement particulier, pris avec l'accord du ministre chargé des sports et après avis du Comité National Olympique et sportif français, fixe les conditions d'agrément par la fédération des établissements mentionnés à l'article 9, et les conditions dans lesquelles sont délivrées des licences dans ces établissements.*

**Modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 1996 à Paris.**
**Ces présents Statuts annulent les précédents.**

Annexe 91. Statuts du CDSMR, 1996

**STATUTS POUR COMITE DEPARTEMENTAL SPORTIF**
**DU MILIEU RURAL**
*Sport pour tous et Activités de pleine nature*
**C . D . S . M . R .**

## I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

*Article 1 :*

*Il est constitué dans le Département du Gers un Comité Départemental du Sport en milieu rural (C.D.S.M.R) conformément au statuts de l'Union Sportive Nationale en milieu rural (U.S.N.M.R).*

*Ce Comité fondé le **2 Décembre 1983** est régi par la loi du 1er Juillet 1901. Sa durée est illimitée.*

*Il a son siège à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers : (F.D.F.R) Bâtiment B . Chemin de Baron - 32 000 AUCH .*

*Article 2 :*

*L'Association a pour objet la pratique du sport pour tous, des activités de pleine nature et autres activités sportives se déroulant en milieu rural et dans le cadre de la politique d'animation de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.*

*Article 3 :*

*Les moyens d'action sont :*

- *Toutes initiatives propres à promouvoir les activités en milieu rural précitées à l'Article 2.*
- *La formation des cadres notamment pour favoriser l'amélioration des techniques et l'accès des jeunes aux responsabilités.*
- *L'organisation de manifestations sportives avec la participation d'associations affiliées.*
- *L'aide morale et matérielle aux adhérents.*

*Article 4 :*

*L'Association se compose de Foyers et d'Associations affiliées à la F.D.F.R et à jour de leur cotisation à l'U.S.N.M.R. et de tout groupement sportif répondant aux dispositions des alinéas 1. 2 et 3 de l'article 1er du Décret n° 85 237 du 13 Février 1985.*

*Article 5 :*

*La qualité de Membre de l'Association se perd :*

- *par démission,*
- *par radiation prononcée par le Comité Directeur pour motif grave et après que le Responsable du Foyer ou de l'Association interessé ait été appelé à fournir les explications, sauf recours auprès du Conseil d'Administration de la F.D.F.R, puis appel auprès de l'Assemblée Générale si besoin.*

*Article 6 :*

*Toute propagande politique ou religieuse est interdite au sein de l'Association.*

## *II - AFFILIATIONS*

*Article 7 :*

*L'Association peut passer des accords avec les autres Comités Unisports ou affinitaires dont elle s'engage à respecter les Statuts et le Règlement.*

*Article 8 :*

*Des Membres de l'Association peuvent être affiliés à une Fédération Dirigeante ou Affinitaire en vue d'une pratique plus poussée de leur activité, mais, dans ce cas, ils relèvent pour celle-ci directement de ces Fédérations dont ils s'engagent à respecter Statuts et Règlements.*

## *III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT*

*Article 9 :*

*Le Comité Départemental (CDSMR) est administré par un Comité Directeur de 6 à 18 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe du Comité Départemental. Les Membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.*

*Peuvent seules être élues au Comité Directeur les personnes majeures jouissant de leurs droits civiques et licenciées à la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR)*

*Le Comité Directeur doit comprendre au moins un Médecin licencié et un Educateur Sportif.*

*La représentation des Féminines au Comité Ddirecteur est assurée par l'obligation de leur attribuer au moïns un siège si le nombre de leurs licenciées est inférieur à 10 % du nombre total des personnes licenciées au Comité Départemental (CDSMR) et un siège supplémentaire par tranche de 10 % au delà de la première.*

*Article 10 :*

*Le Comité Directeur élu se réunit et met en place le Bureau qui se compose de*

- *1 Président*
- *1 ou plusieurs Vice Présidents*
- *1 ou plusieurs Secrétaires Généraux*
- *1 Trésorier*

*Le Comité Directeur institue les Commissions dont la création est prévue par le Ministre des Sports.*

*Article 11 :*

*Le Comité de Direction se réunit au moins une fois par trimestre et ses décisions ne sont valables que si la moitié plus un des ses Membres sont présents.*
*Elles sont prises à la majorité des voix.*

* *Article 12 :*

*L'Assemblée Générale se compose des Délégués des Foyers et Associations, âgés d'au moins 16 ans au jour de l'élection (cf.article 9).*
*Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par son Président ou par le quart au moins de ses membres, et elle délibère sur toutes les questions de son ressort.*
*Les Délégués aux Assemblées Générales disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées par le groupement suivant le barème ci-après,*

- *1 à 20 ..... 1 voix*
- *21 à 50 ..... 2 "*
- *51 à 100 ..... 3 "*
- *100 et plus..... 1 voix supplémentaire par tranche de 100*

*Article 13 :*

*Les ressources de l' Association se composent :*

- *des cotisations des membres. (Le montant est fixé par l'A.G.).*
- *des subventions de l'Etat, des Collectivités Locales, des Etablissements Publics et des aides diverses.*
- *de toutes autres ressources liées à ses activités dans le cadre de la législation.*
- * *de l'aide annuelle au Fonctionnement attribué pour la Fédération des Foyers Ruraux.*

* *Article 14 :*

*Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L' Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président.*
* *Les dépenses sont ordonnées par le Président dans le cadre d'un budget arrêté en Comité Directeur et au terme de la Convention de gestion administrative et financière établie avec la Fédération des Foyers Ruraux*

## *IV - MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION*

*Article 15 :*

*Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des Membres dont se compose l'Assemblée Générale représentant le dixième des voix.*
*Dans l'un ou l'autre cas la convocation accompagnée d'un ordre du jour mentionnant la proposition de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés au Comité Départemental (CDSMR) dix jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.*
*L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses Membres représentant au moins la moitié des voix sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour ; la convocation est adressée aux Membres de l'Assemblée quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.*
*L'Assemblée Générale statue sans condition de quorum.*
*Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents représentant au moins les deux tiers des voix de ces présents.*
*L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution du Comité Départemental (CDSMR) que si elle est convoquée spécialement à cet effet. Elle se prononce dans les conditions prévues par les troisième et quatrième alinéas de l'Article 22 ci-dessus.*
*Les délibérations de l'Assemblée Générale concernant la modification des statuts, la dissolution du Comité Départemental et la liquidation de ses biens sont adressées sans délai au Préfet du Département, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.*

*Article 16 :*

*En cas de dissolution l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens du Comité Départemental.*
*L'actif net est attribué à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.*

## *V - FORMALITES ADMINISTRATIVES ET REGLEMENT INTERIEUR*

*Article 17 :*

*Le Règlement Intérieur sera proposé par le Comité de Direction et soumis à l'Assemblée Générale.*
*Il traitera de tous les problèmes non prévus par les statuts et des modalités d'application de ces derniers.*

*Article 18 :*

*Il sera soumis à l'approbation des Ministères de Tutelle.*

*Article 19 :*

*L'Association se conformera aux réglements en vigueur concernant les formalités administratives.*

---

** : correspond à la modification des statuts.*

Annexe 92. *Foyer ruraux : nouvelles structures sportives*, la Dépêche du Midi, 5 décembre 1996

la depeche du 5.12.96 - CDSHA 32

Saint-Jean-le-Comtal

# Foyers ruraux : nouvelles structures sportives

Vendredi à Saint-Jean-le-Comtal, se déroulera l'assemblée générale du sport en milieu rural. Président de cette structure étroitement attachée à la Fédération française omnisports des foyers ruraux, M. Paul Angelé. Année importante car elle doit voir le renouvellement du conseil d'administration, mais surtout parce que doivent être mise en place de nouvelles structures.

En effet l'importance du mouvement sportif rural, près de 4.700 licenciés nécessite une organisation adaptée. « Il faut de plus en plus travailler par secteurs, calquer notre organisation sur les découpages des terroirs, s'inspirer de l'intercommunalité... »

En effet le président, comme le secrétaire général M. André Couitti sont conscients que de plus en plus il faudra partager les animateurs et aller vers un regroupement des moyens. De nouvelles conditions apparaissent avec notamment le retour des citadins, le week-end, dans leur commune. « C'est là une donnée essentielle pour organiser les calendriers et réactiver la vie sportive. »

Il faudra peu a peu évoluer vers des équipes de pays. Cette donnée permettrait de rejoindre les règlements des fédérations nationales sportives. Actuellement, les groupes communaux sont trop petits pour posséder les structures indispensables.

Continuera comme par le passé le jeu de quilles, qui a su organiser son calendrier et fonctionne comme une véritable fédération. Au chapitre des traditions, le palet gascon est en train de connaître un important développement.

Le sport rural évoluera donc vers une structure territoriale, la seule capable de créer des emplois.



**Gisèle Aubian, André Couitti et Paul Angelé** (de gauche à droite). – Photo « La Dépêche ». D. B.

Annexe 93. *Associer le sport et la ruralité*, Sud-Ouest, 6 décembre 1996

SUD OUEST

# Associer le sport et la ruralité

Le Comité départemental du sport en milieu rural (branche des Foyers ruraux) tiendra son assemblée générale vendredi prochain à 18 heures à Saint-Jean-Le Comtal. Une réunion importante puisque chaque année olympique marque pour l'association le temps des élections de son bureau.

L'actuel président Paul Angelé, en profitera donc pour rappeler les grandes lignes des quatre années écoulées et dévoiler les idées directrices pour l'avenir. « Nous avons enregistré une progression du nombre d'associations et de foyers ruraux mais en revanche, il y a eu une stagnation des licences sportives ». Un phénomène qu'il explique par une baisse sensible de la population en milieu rural, particulièrement chez les jeunes.

Le président note également la bonne tenue des sports traditionnels, comme le palets gascon ou les quilles. « Ils font partie de notre patrimoine rural et leur succès prouve qu'il nous faut rechercher un bon équilibre entre la ville et la campagne. »

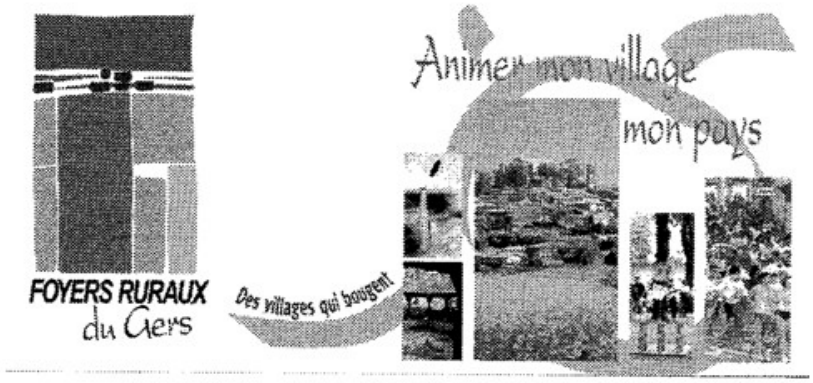
Côté objectifs, le sport en milieu rural a trouvé des pistes de travail du côté de l'intercommunalité et des contrats de terroir. « Nous allons mettre en place, explique André Coutti, délégué départemental, des structures regroupant plusieurs associations ou foyers afin de recréer une cohérence sportive, en alignant par exemple une équipe commune sous les couleurs de l'Armagnac ou de la Lomagne. »

L'assemblée générale sera aussi l'occasion de développer une information sur « les débits de boissons et les repas associatifs ». Le Comité départemental, dans cet esprit, a l'intention de mettre l'accent sur la formation des bénévoles qui doivent de plus en plus tenir compte de contraintes administratives ou juridiques.



Gisèle Aubrian, André Courti et Paul Angelé, du Comité départemental du sport en milieu rural *(Photo Jean-Claude Gajac)*

Annexe 94. Rapport des actions du mouvement pour 2007, décembre 2007




# Rapport des actions du mouvement pour 2007

DECEMBRE 2007

## Pole 1 – Renforcement de la communication et de notre réseau avec la mise en place d'un site fédéral

**Un outil interactif pour nos adhérents**

Depuis janvier 2007, un appel a été lancé aux foyers leur demandant de désigner un correspondant qui aura pour tâche la relation avec le site internet de la fédération.

Certains foyers gèrent déjà directement leur page foyer, d'autres ont souhaité plutôt transmettre les infos à la Fédération qui les a incluses au site.
Dans notre réseau, plusieurs foyers ont déjà leur propre atelier informatique qui fonctionne avec des bénévoles qualifiés qui initient leurs adhérents à ces nouvelles technologies. Notre réseau s'appuie sur ces compétences et savoir-faire recensés dans le mouvement.

Le site lui, continue à s'étoffer :
- un moteur de recherche a été mis en place à l'intérieur du site afin de permettre une recherche plus rapide des éléments demandés ( que ce soit une activité, le nom d'un foyer....ou autre.)
- un forum a également été mis en place. Il a pour fonction première la mise en réseau des acteurs du mouvement, chercher ou apporter un soutien à une action d'animation.... partager l'expérience sur le terrain, échanges de savoir-faire...

Plusieurs thèmes ont été créés :
Nature et patrimoine, Identité-Occitanie, Sports traditionnels, Sports, TIC (des problèmes, des solutions, des astuces....), Arts-Spectacles-Animations (échanges de coordonnées pour des animations spectacles, artistes...)
La liste n'est pas exhaustive : à la demande un nouveau thème peut être créé.

Afin de se familiariser à l'administration, la gestion de ce forum, il a fallu consacrer plusieurs heures de formation. Ce forum est ouvert à tout le monde et il suffit juste de s'y inscrire.

- un "Espace Adhérents" a été ouvert et est accessible aux correspondants et président avec un code d'accès. On y trouvera plusieurs outils techniques : fiches assurances, adhésion, statut d'un foyer rural, charte de l'adhérent, charte de l'environnement....

- Mise en place d'une rubrique "clin d'œil sur un foyer" : tous les mois, un reportage sur un foyer

Le chantier est ouvert et déjà, plusieurs correspondants nous ont contacté pour avoir leur code d'accès afin de réaliser "leur page foyer". Afin de se familiariser avec la gestion de ce site et du dossier qu'ils ont en charge, une formation individualisée a été assurée à ceux qui en ont exprimé le besoin.

## Valorisation et promotion des actions du mouvement

Le site fédéral permet à notre mouvement de mieux faire connaître son action et les services proposés à nos adhérents et plus largement aux touristes recherchant des « produits de tradition » de notre région (fêtes traditionnelles, concours de quilles au maillet, palet gascon, commande de jeux….). La mise en lien avec le Comité Départemental du Tourisme Gersois est également un atout pour valoriser les actions mises en place durant les saisons les plus touristiques. Nous devons multiplier ces actions de partenariat et mettre l'accent sur la communication pour nous permettre d'être identifiés comme acteurs du tourisme rural gersois.

# Pole 2 – La notion de services permanents

## L'activité du siège fédéral

**Notre réseau départemental** est animé et administré par les élus fédéraux qui participent à la vie partenariale et représentent le mouvement dans les différentes structures tant au niveau sportif que dans le domaine de la formation de la culture, du patrimoine ou du développement local.

Les instances fédérales du mouvement rural au niveau départemental sont représentées par les 3 structures sous-divisées en plusieurs commissions de travail :

- **La Fédération Départementale des Foyers Ruraux** présidée par **Jacqueline BONNEAU**
- **Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural** présidé par **André MAGNOUAC**
- **Le Comité Départemental de Bowling et des Sports de Quilles** présidé par **Alain BOVO**

Les Conseils d'Administration représentent, en tenant compte de la double ou parfois triple appartenance 32 administrateurs bénévoles, tous issus des associations locales adhérentes. Sur le plan du fonctionnement, ces instances départementales appellent de nombreuses réunions fédérales mais aussi des rencontres de terrain par commission pour l'organisation des activités.

**Les permanents départementaux** ont en charge l'application et la mise en œuvre de toutes les orientations fixées par les trois structures. Notre équipe est composée de 5 permanents actuellement pour un volume horaire semaine de 30 heures avec un système multi-sectoriel confirmé par le programme d'actions développé ci-après.

**Les adhésions – système GESTANET**

Notre système d'adhésion a pris un nouveau visage pour la saison 2007/2008.
En effet l'été 2007 a été marqué par d'importants changements au niveau de la vie fédérale. La Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France a décidé de moderniser la gestion des adhésions et des cartes individuelles en réalisant un projet de « gestion des adhérents par le net » appelé GESTANET.
Présenté en assemblée générale nationale en 2006, ce dispositif expérimenté par un vingtaine de fédérations en France, a été lancé définitivement en Septembre 2007.
Ces nouvelles dispositions imposent aux structures de tous niveaux la saisie individuelle de chaque adhérent pour assurer la validité de leur carte.

Aussi, le personnel a dû suivre une formation proposée par la Fédération Régionale des Foyers Ruraux Midi-Pyrénées pour mieux connaître le fonctionnement du logiciel d'abord et ensuite être en capacité de transmettre à tous les adhérents l'application de ces nouveaux procédés.
On a pu constater, malgré une réticence aux changements de fonctionnement au départ, une bonne coopération de l'ensemble de nos adhérents qui ont fait des efforts, qui se sont rendus disponibles pour saisir leurs listes d'adhérents.

En terme de chiffres pour l'année 2007, le nombre d'adhésion est resté stable par rapport à la saison précédente : 86 associations ont renouvelé leur affiliation au mouvement avec 75 structures Foyer Rural, 4 comités de Quilles et 1 comité des Fêtes, 4 associations sportives et 2 associations thématiques.
Au titre des adhésions individuelles, nous avons remis globalement pour l'ensemble des structures 4 511 cartes individuelles. Nous observons cette année une légère augmentation du chiffre (+60) avec une baisse du nombre de cartes simples d'adhésion au profit de la carte Individuelle Accident plus complète car comprenant une assurance individuelle accident.
Les schémas ci-après donnent le détail de cette répartition entre les différentes structures pour 2007.

**Les services permanents de la Fédération**
L'équipe départementale assure les services d'accueil du public, de conseils administratifs, juridiques et financiers auprès de l'ensemble du réseau. En effet, notre mission fondamentale est de faciliter, d'accompagner et de soutenir les Foyers Ruraux et Associations locales dans la mise en œuvre de leurs activités. C'est donc au quotidien que nous essayons de nous rendre disponible afin de répondre aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer. On peut constater tout de même que depuis quelques années, la difficulté grandissante pour le milieu associatif en général est celle du renouvellement des bénévoles. La Fédération en cela essaie par tous les moyens de faciliter justement leurs actions et leur permettre de se consacrer avec une certaine quiétude à l'animation du milieu rural.

**Le contrat d'assurance dans le mouvement**
Par souci de protection des adhérents et des structures qu'ils président, l'affiliation au mouvement est systématiquement accompagnée d'une contrat d'assurance en responsabilité civile organisateur proposé par GROUPAMA, qui est notre partenaire depuis déjà de nombreuses années.
Le personnel a assisté cette année en octobre dernier au siège régional à Ramonville Saint-Agne à une formation sur le contrat spécifiquement élaboré pour le fonctionnement des structures qui ont des activités multiples comme la plupart des foyers ruraux et associations d'animations.

## Le Centre d'Etude et de Gestion des Associations Rurales

**Un service de gestion des ressources humaines des associations**

A partir du logiciel « Impact Emploi Association » par convention avec les services de l'URSSAF du GERS, notre habilitation Tiers de Confiance nous permet de proposer à nos adhérents un service de gestion des ressources humaines.

Il s'agit de la gestion administrative du personnel associatif dans toutes ses déclinaisons :
- Définition et coût des postes, aide au recrutement
- Déclaration administrative de l'employeur
- Déclaration d'embauche
- Contrat de travail
- Etablissement des bulletins de salaires
- Etablissement des bordereaux de charges sociales
- Certificat de travail, solde de tout compte et attestation Assedic

Ce service apporte également un soutien aux associations tout au long de l'année et sert de référence aux dirigeants dans leurs démarches d'employeurs associatifs.

Concrètement cela représente 11 structures employeurs et 35 salariés dans le mouvement.
Ces animateurs interviennent dans les associations sur les écoles de musique ou les séances de gym d'entretien. Pour la plupart, ils sont embauchés sur du temps partiel qui se situe entre 4 et 30 heures par mois. Les personnels sur les temps pleins sont des animateurs professionnalisés sur des contrats aidés tels que contrats C.E.C., Contrats Régionaux et Contrats Emplois Jeunes.
Ce qui vérifie la fragilité de l'emploi associatif et les difficultés que peuvent rencontrer les responsables associatifs pour pérenniser les postes d'animation notamment sur les temps pleins.
Cela représente tout de même un impact financier important de 160 000 € de masse salariale annuelle gérée par le dispositif.

## Le Sport en Milieu Rural (C.D.S.M.R.)

Section sportive du mouvement, le C.D.S.M.R. a une entité juridique propre. Il assure le développement des activités " Sport pour tous " ; la formation des bénévoles sportifs et fédère un ensemble de compétitions pour les disciplines de volley-ball, tennis de table et de palet gascon et regroupe chaque année autour d'un rassemblement sportif départemental l'ensemble des foyers qui pratiquent une activité sportive.

Le sport d'animation est un atout pour les villages, des activités accessibles à tous dont :

- la gymnastique d'entretien très pratiquée en milieu rural et notamment par les femmes, dépassant parfois ce cadre pour prendre la forme d'expression corporelle et de relaxation, yoga, chi-cong....
- le badminton, le cyclotourisme
- les activités de pleine nature telles que le canyoning, les randonnées pédestres sur la thématique environnementale et le développement durable
- les courses sur route pour lesquelles un contrat d'assurance spécifique est souscrit par le mouvement .

Le détail des actions développées par le C.D.S.M.R. fait l'objet d'un compte-rendu spécifique lors de l'assemblée générale annuelle du Comité.

La Fédération des Foyers Ruraux assure par convention l'appui logistique du secteur sportif, en mettant à disposition les locaux et l'ensemble des moyens structurels ainsi que le matériel informatique et d'animation, le service communication sociale et le suivi comptable.

## Les sports de quilles

Le Comité Départemental des Sports de Quilles et le Comité Technique National des Quilles au Maillet fonctionnent également par convention avec l'appui logistique de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers et avec la mise à disposition de son personnel d'animation.

# Pole 3 – Le développement du programme territorial

## En pays d'Armagnac – Projet " Au Pais " lié au programme Leader +

Tout est parti de la définition du projet global du Pays d'Armagnac, en particulier de son volet « Leader + » la valorisation des produits du terroir. Produits agricoles, bien sûr, mais aussi produits culturels et éléments du Patrimoine. A partir de quelle identité ? Notre identité de ce début du XXI e siècle, même si elle est chaque jour enrichie par ce qu'apportent les nouveaux arrivants, tire ses sources de pratiques « ancestrales », dont nos grands-parents et arrières-grands-parents sont les derniers dépositaires. Les responsables du Pays d'Armagnac ont souhaité faire l'inventaire de ce qui restait de ces pratiques afin de les transmettre aux générations à venir et comme supports pour des actions nouvelles.
Ils ont donc trouvé en la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, par sa présence sur le territoire à travers ses associations adhérentes, par ses actions pour préserver avec d'autres la culture gasconne, notamment les jeux traditionnels, le partenaire tout indiqué. Nous avions l'envie, nous avions la volonté mais il nous manquait la technique et la capacité financière.

✓ Pour le collectage, nous sommes tournés vers Christian-PierreBedel, de l'Institut d'Etudes Occitanes de l'Aveyron, qui avait déjà traité l'ensemble de son département et avait commencé ce même travail en Pays « Portes de Gascogne », en Lomagne.

Nous avons privilégié deux axes :

- le premier est ainsi les rites calendaires et les rites de passage, car ces traditions sont encore bien vivantes dans la mémoire des anciens et varient d'un territoire à l'autre.
- le second concerne les chants, les danses, les récits d'expérience, les contes et les formulettes, car il s'agit d'un domaine particulièrement menacé et qui permettra de transmettre des éléments de la langue et de l'imaginaire gascon.

✓ Pour la recherche de livres traitant du territoire du Pays d'Armagnac et pour le collectage et le traitement numérique des cartes postales et photos, la plupart du début du XX$^{e}$ siècle, nous avons trouvé en Marie-Laure Héliot, détentrice d'un DESS Patrimoine, une auxiliaire très performante.

✓ La gestion et l'organisation du projet ont été traitées par le personnel fédéral, ainsi que, par la suite, la copie des DVD (Véronique Dastugue et Gisèle Aubian).

✓ Résultat de 3 ans de travail :

- 400 locuteurs enregistrés dont la moitié filmée de manière professionnelle, soit une dizaine de DVD présentés dans les cantons respectifs en 7 lieux de diffusion.
- une cinquantaine d'ouvrages achetés et mis en dépôt à la bibliothèque du Houga gérée par le Foyer Rural local
- environ 650 documents images scannés et répertoriés dans une base de données.

Cela est considérable mais nous avons conscience de n'avoir recueilli qu'une petite partie de cette richesse culturelle.

✓ Pour clôturer l'opération « Au Païs », la Fédération a réalisé en 2007 avec la société Cinematica un DVD de synthèse intitulé "Mémoires gasconnes en pays d'Armagnac" pour lequel déjà plus de 150 exemplaires ont été édité depuis sa présentation en septembre dernier.

**"Mémoires gasconnes en Pays d'Armagnac"** n'est pas la chronique d'un ailleurs, "bèth temps a", il y a fort longtemps.

C'est l'évocation de la vie, des croyances, des relations humaines de nos grands-parents et arrière-grands-parents, ici-même, en Gascogne, en Pays d'Armagnac. A travers ces quelques témoignages se dégage une poésie de la Vie que nous avons peut-être perdue avec notre modernité et notre matérialisme. "Mémoires gasconnes en Pays d'Armagnac" n'est pas un hymne à la nostalgie du Temps passé. Mais comme elle l'a fait pour les quilles ou le palet, ces jeux finalement autant de demain que d'hier, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers a voulu être un lien entre "tradition et modernité" et offrir à tous quelques pépites d'une culture qui est sous-jacente en nous, d'une culture qui, même au plan économique, a la capacité d'apporter, pour peu qu'on le veuille, ce PLUS de la différence vraie et justifiable dans un monde de plus en plus standardisé.

Il est évident que le collectage de ces documents très riches ne servirait à rien s'ils demeuraient dans un tiroir de la Fédération des Foyers Ruraux. Au contraire, ils sont à la disposition de tous ceux qui voudront les utiliser à des fins non-commerciales pour valoriser une culture gasconne qui n'a rien à envier à celles d'ailleurs. A notre plus grande satisfaction, le terme de notre action n'est pas une fin en soi, car demain l'expo photos sera utilisée pour des animations gersoises ayant pour thème la Gascogne.

Ajoutons à titre d'exemple que cinq Pays, dont le Pays d'Armagnac, ont décidé sur un projet intergal de promouvoir la culture occitane par la création d'un spectacle vivant itinérant. Le produit de notre travail va inspirer une troupe théâtrale qui s'appuiera sur ce collectage pour monter leur spectacle.

Un volet futur à développer serait la création d'un outil pédagogique à l'adresse des enfants pour continuer à véhiculer et transmettre notre culture gasconne aux plus jeunes.

## En Pays Portes de Gascogne - Dynamisation du territoire avec "Leader +"

**Jeux Traditionnels et Patrimoine Culturel Européen « Euro Quilles »**

Un deuxième projet financé par l'Europe avec le Pays Portes de Gascogne en coopération avec le Pays d'Ariège Pyrénées et treize GAL espagnols est en cours de réalisation depuis 2006.

Ce projet vise la mise en valeur, la promotion et la diffusion des jeux traditionnels sur l'ensemble des territoires partenaires, en tant que ressources patrimoniales intégrantes du développement culturel, social et touristique des territoires ruraux.

Ce projet de valorisation permettra la réalisation d'un itinéraire commun culturel des pratiques de jeux de quilles, une signalisation des pratiques locales et un programme de formation de professionnels de l'enfance et du tourisme. L'ensemble de ces actions de dynamisation et d'animation du territoire intègre la participation des professionnels et des acteurs locaux.

Après un premier travail en 2006 consacré à la mise en place d'une méthodologie d'intervention sur ce projet, la Fédération a participé aux différentes réunions de comité de pilotage en tant que maître d'ouvrage en Pays Portes de Gascogne.

Le dossier qui a officiellement débuté en Janvier 2007, se décompose en plusieurs actions transnationales. La Fédération s'est engagée sur le territoire Pays Portes de Gascogne dans certaines d'entre elles notamment :

- Un inventaire détaillé des pratiques sur les quilles, le palet gascon et le rampeau
- Une journée séminaire sur le thème des quilles
- Deux sessions de formation
- La réalisation d'une brochure de promotion des jeux
- La signalisation des aires de jeux

Toutes ces actions s'entendent être développées dans un schéma commun à l'ensemble des gal espagnols et français, la coordination de l'action se faisant lors des réunions de comités de pilotage permettant le suivi d'une même méthodologie.

Pour 2007, le projet est bien avancé notamment sur les axes suivants parmi toutes les actions composant le projet global :

**INVENTAIRE**
Inventaire des lieux repérés patrimoine culturel, patrimoine bâti et festivités locales pouvant entrer dans l'itinéraire culturel accompagné d'une recherche d'images liées aux espaces de jeux et de manifestations ou rencontres de pratiques du jeu de quilles.

**SEMINAIRE - Comité de pilotage du 21 mars 2007 à Samatan**
Rencontre et échanges sur une journée, avec une délégation espagnole, les représentants du Pays Ariège Pyrénées, du Pays Portes de Gascogne et du conseil d'administration de la Fédération Départementale des Foyers ruraux du Gers, en ce qui concerne les actions à mener.
Cette journée fut également l'occasion de présenter notre projet à nos partenaires ; Syndicats d'initiative, Comité Départemental du Tourisme, les élus locaux et représentants du Conseil Régional ainsi que la presse

**PROMOTION DU JEU**
Réalisation de dépliants de chaque modalités de jeux.
Animation découverte des jeux traditionnels auprès de la population : à Terraube le 23 juin, à Magnas le 30 juin, à Simorre le 30 juin également.

**MANIFESTATION TRANSNATIONALE**
Une délégation de 12 participants s'est mobilisée pour participer à cette manifestation qui a eu lieu à RIAZA en région de Ségovia (Madrid) le 1er Juin 2007. Lors de cette journée d'échanges entre les différents acteurs du projet, les représentants des Gal de l'Ariège et Portes de Gascogne ont été invités à faire la démonstration des jeux pratiqués dans leur propre région.

**SIGNALISATION**
L'étude d'un panneau d'informations signalisant le lieu de la pratique et reprenant les modalités de la règle, le croquis de l'aire ainsi que sa technique de jeu.
Un repérage des 2 communes pour la signalisation d'aires de jeu :

- Fleurance (Nord) où il existe un emplacement de jeu très proche d'un parc pour enfants.
- Pellefigue (Sud) où la commune participe à la rénovation du terrain avec une vingtaine d'emplacements de jeux de quilles.

**FORMATION**

Une large information sur le projet de coopération et l'accompagnement de projet d'activités que nous proposons a été faite sur l'ensemble du territoire auprès des animateurs de centre de loisirs éducatifs et aux acteurs du tourisme.

**4 journées formation - découverte des jeux traditionnels : les quilles « éducation et loisirs »**

- le 30 juin pour la population lors d'un Festival pour enfants.
- le lundi 8 octobre pour les animateurs des CLAE (centre de loisirs attaché à l'école) avec la participation de 8 animateurs et 40 enfants
- le samedi 13 octobre pour les animateurs de centre de loisirs et acteurs du tourisme, (un tournoi « trad'enjeu » pour les enfants et découverte des jeux de quilles, dans le cadre du festival des jeux « Cit'enjeu » pour les familles à Lectoure) = 15 participants animateurs éducatifs et loisirs.
- le jeudi 15 novembre pour les animateurs de centres de loisirs et acteurs tourisme = 21 participants animateurs du secteur éducatif et sportif avec une ouverture sur la diversité des jeux traditionnels dans diverses régions.





Le projet doit se poursuivre jusqu'en mai 2008 avec la finalisation de la signalisation de l'itinéraire culturel et la réalisation d'une journée séminaire-formation en avril ou mai 2008 pour l'évaluation finale et les perspectives de l'action de coopération transnationale autour des pratiques traditionnelles : les quilles.

**Action en faveur de la jeunesse entre différents territoires**

**Tournoi Jeux vidéo**

En partenariat avec la Direction Jeunesse et Sports du Gers, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux a engagé une réflexion sur le rajeunissement de son image auprès des jeunes du milieu rural gersois en se positionnant sur les nouvelles technologies d'information et de communication.

Cela s'est concrétisé par la proposition d'un tournoi de jeux vidéo dont les objectifs étaient de susciter auprès des jeunes :

- un intérêt dans la prise d'initiative collective et l'encouragement dans l'implication à la vie associative locale
- la valorisation de leur démarche et la prise d'initiatives et de responsabilités.
- l'échange de connaissances sur un support jeux vidéo dans un cadre défini par eux-mêmes.

Après un appel sur le site fédéral et un repérage téléphonique, trois Foyers Ruraux ont répondu favorablement à cette proposition : Aubiet, Samatan et Saint-Jean-le-Comtal .
L'action a débuté au mois de septembre 2007 et se terminera par une phase finale sélectionnant les meilleurs joueurs avec remise des récompenses programmée début Janvier 2008.
Compte tenu de l'intérêt suscité auprès des jeunes, la Fédération renouvellera cette action en 2008 en associant d'autres associations adhérentes.

# Pole 4 - Valorisation du patrimoine identitaire local et de l'environnement

## Section Nature et Patrimoine

Le travail considérable de sauvegarde des espèces fruitières que Jean-Louis DUTREY, responsable de la section Nature et Patrimoine réalise avec pugnacité contribue à promouvoir et défendre notre patrimoine identitaire gascon.
L'activité 2007 a été dense dans sa programmation avec un calendrier couvrant près de 22 manifestations et présentations à un public intéressé par ces différents travaux et conseils pratiques que peut dispenser Mr DUTREY (voir calendrier en annexe).
Ses années au service de la valorisation de notre patrimoine ont d'ailleurs été justement récompensées par la remise d'un « béjoet » par le Conseil Général à l'occasion de la « nueit de las encarelhadas ».
La continuité de cette action et la mémoire du travail accompli se traduit tout au long de l'année par la réalisation d'un recensement des espèces fruitières, des aromatiques et des recettes d'autrefois tout cela répertorié dans une base de données encore inachevée par le fait de la richesse des documents, des photos et des nombreuses fiches techniques liées à l'action toujours grandissante.

## Le Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie (C.J.S.T.O.)

Dans le cade de sa politique de soutien et d'aide au développement des Jeux et Sports traditionnels, la Fédération des Foyers Ruraux du Gers en partenariat avec le CDSMR, le CDBSQ 32 et avec l'aide précieuse de joueurs bénévoles situés sur les différents secteurs du Gers et limitrophe des Landes et du Tarn et Garonne a mis au point plusieurs interventions thématiques autour des Jeux et Sports Traditionnels axées sur un public jeune.

### ↳ INTERVENTIONS DANS LE CADRE DES C.L.S.H. ET C.L.A.E.

Le Centre des Jeux et Sports Traditionnels d'Occitanie en collaboration avec le CJSTO, le CDBSQ 32 et les foyers locaux, proposent des interventions dans plusieurs structures d'enfance jeunesse locales.

#### ➢ Animations de territoire : Quilles au Maillet et Palet Gascon

Le Foyer Rural d'Orbessan a intégré le C.E.L. couvrant le territoire de la communauté Val de Gers. Elle offre auprès des enfants accueillis durant les périodes de vacances scolaires des séances d'initiation et d'entraînement aux quilles au maillet.
Sur la saison, c'est environ une centaine d'enfants qui ont pu pratiquer les Quilles au maillet sous plusieurs formes : simples initiations pour les petits, concours par équipe et individuel pour les plus grands.
Le Palet Gascon du Fezensac poursuit également ses animations auprès du CLSH.de Vic-Fezensac avec des séances d'animations prévues sous forme d'initiation et de mini-concours par catégorie

d'âge. La dernière séance est un concours final avec classement et attribution de petits lots et goûter géant pour clôture.



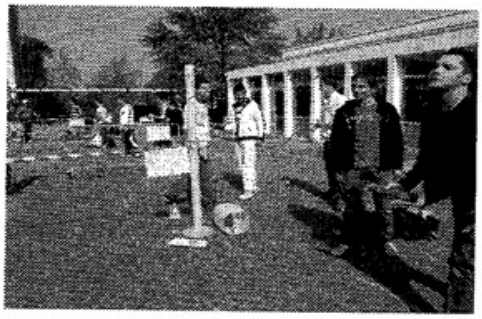


**Jeux du Monde et Jeux régionaux dans les C.L.A.E. de la Communauté de commune de Val de Gers :**

Dans le Cadre du C.J.S.T.O, le Mouvement Rural du Gers a également passé une convention avec le Centre de Loisirs de Val de Gers pour présenter aux enfants ayant déjà eu un contact avec les Jeux Traditionnels Gersois, des jeux sportifs d'autres régions et d'autres jeux du monde.
C'est ainsi que plus d'une vingtaine de séances d'une heure ont été programmées dans les huit C.L.A.E associés aux écoles de la communauté.

## ↳ INTERVENTION DANS LE CADRE SCOLAIRE

Dans le cadre de l'Atelier Bois organisé par le lycée du Garros, une journées a été organisée sur le thème des jeux et sports traditionnels sur le principe suivant :
En amont de la manifestation : travail des élèves avec leurs professeurs pour la fabrication de jeux de quilles.
Le jour de la manifestation : une journée animation a été mise en place par les élèves de la section bois qui ont créé les jeux de quilles et les animateurs bénévoles du CDSMR afin de faire connaître cette pratique à l'ensemble des élèves du lycée.

# Mouvement Rural Gers

## Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers

SECTION NATURE ET PATRIMOINE

SAUVEGARDE DES ARBRES FRUITIERS D'AUTREFOIS
PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Responsable: M. Jean-Louis DUTREY - 26 rue de Lorraine - 32000 AUCH - Tél. : 05.62.05.46.61

## AGENDA 2007 - MANIFESTATIONS ANNUELLES

| | | |
|---|---|---|
| CONDOM | 24 FEVRIER | Foire aux arbres |
| BASSOUES | 25 MARS | Foire aux arbres |
| AUCH | 28 et 29 AVRIL | Fête du printemps Fleurs et jardins |
| TOUJOUSE | 5 MAI | Journée des plantes |
| GIMONT | MAI | Floralies |
| PLAISANCE | MAI | Journée des Fleurs et jardins |
| AUCH | 3 – 4 JUIN | REGARD |
| CASTERA VERDUZAN | JUILLET | Journées gasconnes |
| MIRANDE | AOUT | Fêtes D'Artagnan |
| JEGUN | 11 AOUT | Fêtes des Vignerons |
| CONDOM | 30 et 31 AOÛT | Bio Gascogne **ST FIACRE** |
| TOUJOUSE | 15 SEPTEMBRE | Transhumance |
| AUCH | 28-29-30 SEPTEMBRE | Gascogne Expo |
| AUCH - Lycée Pardailhan | 11-12 OCTOBRE | Semaine du goût et patrimoine |
| ORDAN LARROQUE | 14 OCTOBRE | Arbres et plantes rares |
| | OCTOBRE | Festiplantes |
| DURAN | 11 NOVEMBRE | Journée de l'arbre |
| TOUJOUSE | 17 NOVEMBRE | Foire aux arbres |
| AUCH | 24-25-26 NOVEMBRE | Grande Foire aux arbres fruitiers d'autrefois |
| SAINT LYS | 2 DECEMBRE | Foire aux arbres d'autrefois |
| SAINT CLAR | 2 DECEMBRE | Foire aux arbres |
| DEMU | DECEMBRE | |

* *Les dates peuvent être modifiées - nous consulter*

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DU GERS**
Maison des Associations – 29, chemin de Baron – 32000 AUCH -Tél. : 05.62.05.69.25. – Fax. : 05.62.05.93.65.
**E.mail : fdfr32@wanadoo.fr – site : www.mouvement-rural-gers.net**

Annexe 95. La Fédération Départementale lance la Maison de l'animation rurale de Lomagne pour 2000, 1999

# Du côté du Foyer Rural

Rien n'a changé, la structure assure la coordination, le service SACEM, les licences « Sport pour tous », le contrat global et les adhésions départementales, régionales, nationales du mouvement.

➢ Le Parcours du cœur a connu moins de succès que les années précédentes, néanmoins il sera reconduit.

➢ Les Foulées se maintiennent, et ont été sollicitées pour le bulletin des coureurs sur route. C'est la course la plus ancienne du département. Elles seront reconduites le premier dimanche de juin.

➢ La section environnement s'intéresse aux sentiers de randonnée, à la marche. Prochainement, trois arbres fruitiers seront plantés sur la commune (action départementale fruits anciens).

La Vie Fédérale est suivie par Jacqueline Bonneau.

**Action** : Recherche d'une formule nouvelle de développement rural et d'inter-communalité.
Aller vers l'appellation Maison de l'animation rurale ouverte à toutes et à tous. Un premier contact a été pris auprès de Monsieur le Maire par le Président Paul Angelé et la secrétaire Jacqueline Bonneau.
Une convention pluriannuelle a été signée entre la Fédération et le Conseil Général. Cette action y est inscrite ainsi que des actions de partenariat et d'inter-génération.

Prochainement, le 10 et 11 mars, avec l'ADDA, la fédération départementale, les sept clochers, les scolaires, une première action commune aura lieu autour de la danse traditionnelle et de la musique vivante (**Structure support le Foyer Rural**).
- Trois ateliers le vendredi pour les scolaires,
- le soir rencontre hebdomadaire des 7 clochers
- le samedi après-midi initiation aux danses et le soir bal public.

Cette manifestation sera suivie de l'Assemblée Générale, une information du jour et de l'heure vous parviendra par le facteur dans votre boite à lettre.

Un souhait pour 2000, c'est que les anciens puissent laisser aux générations qui suivent : **un outil actualisé et durable**.

Nous sommes en marche pour la création de :

***La Maison de l'animation rurale de Lomagne***

Annexe 96. Alain Lasserre, lancement des Maisons d'animation rurale, 30 mars 2001



**Assemblée Générale de la FDFR**
**(Maisons d'Animation Rurale)**
**Le Brouilh, le 30 mars 2001**

*Combien de fois vous ai-je dit, lors des différentes AG : « Osez ! » ?*
*Eh bien, la FDFR a osé. Elle ajoute une corde à son arc et se lance dans l'immobilier. Nous créons un lotissement sur le département du Gers avec 6, peut-être 7 maisons d'animation rurale. Il ne nous reste plus qu'à les construire avec vous.*
*Les fondations, c'est notre, votre longue pratique associative, avec, même si l'on note deci-delà une tendance à se laisser aller à la facilité, des habitudes citoyennes (le mot est à la mode) bien solides.*
*Le plan de la maison ? Chaque copropriétaire pourra moduler l'ordonnancement des pièces à sa convenance : une salle de jeux ? une salle de sport ? un auditorium ? des cuisines fonctionnelles ? un « pité » ? un paléodrome ?En premier lieu, un « living-room » comme disent nos amis anglais, un séjour spacieux, qui puisse vous accueillir nombreux, afin d'y faire des fêtes, des teufs, « hèstas », « fiestas », mais aussi pour vous former afin d'être plus efficaces dans vos actions, pour discuter afin d'étayer vos convictions. Un bureau également, avec tout le matériel nécessaire pour tirer vos documents, sans oublier une connexion à Internet.*
*Car votre maison ne sera pas une maison close (c'est pour ça que je n'ai pas parlé des chambres), mais une maison ouverte, ouverte sur le monde et sur les autres, les associations non-adhérentes à notre Famille mais qui pourront, qui voudront vous rejoindre s'ils y sentent « la calor deu larèr », s'il y fait bon vivre.*
*Enfin le garage pourra être immense afin d'y recevoir le super-modèle familial qui vous promènera le dimanche vers des destinations de plaisir.*
*Cette maison sera vôtre car vous aurez participé à son financement par le Fonds d'Animation Rurale de Pays, vous savez ces 400 F que vous versez chaque année pour apporter votre pierre à l'édifice, et si ce n'est déjà fait, je compte sur vous pour réparer l'oubli. Qui va également mettre la main à la poche ? Si votre maison est accueillante et bien gérée, nul doute que le Conseil Général donnera un coup de main à travers la nouvelle convention triennale, celle de 2002/2004, qui sera négociée par la FDFR avant la fin de l'année. Et puis, il y a les communautés de communes à qui la maison pourra rendre quelques services, et enfin toutes les associations non-adhérentes évoquées précédemment qui pourront en devenir locataires.*
*Et l'administration de cette maison, qui va s'en charger, allez-vous me demander ?*
*Un syndic collégial, composé des représentants du lotisseur, c'est-à-dire les administrateurs fédéraux du secteur, plus des représentants des associations adhérentes locales, dont le nombre sera déterminé dans chaque secteur concerné.*
*Prenons comme exemple la Maison d'Animation Rurale du Pays d'Armagnac.*
*Déjà, pourquoi Maison d'Animation Rurale du Pays d'Armagnac ? Tout simplement afin de coller avec la nouvelle « Politique d'Aménagement du Territoire » qui fait émerger d'une part les communautés de communes, qui lèvent l'impôt afin de gérer les compétences que lui ont transférées les communes adhérentes, commu-*

*nautés de communes dont les Conseils seront probablement bientôt élus au suffrage universel, d'autre part les Pays, entités correspondant à un territoire de projet, recouvrant une ou plusieurs communautés de communes (au moins 4 pour le Pays d'Armagnac), en capacité de contractualiser dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région, de négocier des fonds européens, et, surtout, pour nous, d'accueillir au sein de son Conseil de Développement, son organe d'administration, des représentants associatifs. Voilà pourquoi chacune des 6 Maisons d'Animation Rurale est implantée dans un Pays existant, comme celle du Val d'Adour, ou à venir. Et la 7ème ? C'est une maison « souvenir et avenir», c'est une maison où l'on parle la langue des grands-parents afin qu'elle reste celle des petits-enfants, c'est l' « Ostau Gascon », où vont venir se chauffer les défenseurs et promoteurs de notre culture gasconne et en particulier de « la lenga mairana » , l'Amicale des Conteurs, Radio-País, l'ACCPG et tous ceux qui le voudront bien.*

*Donc pour revenir à notre Maison d'Animation Rurale du Pays d'Armagnac, ce n'est pas une maisonnette, mais un édifice immense ! Qui va du Bas-Armagnac jusqu'à La Romieu ! Imaginez les outils de communication qu'il va nous falloir développer pour nous entendre d'une extrémité à l'autre ! Et les déplacements que cela va imposer ! C'est sûr, c'était plus facile de travailler dans la petite maison que j'avais créée dans le Condomois en 1991 avec seulement 5 Foyers Ruraux autour de Condom. Mais d'un autre côté, quelle multiplication de richesse humaine ! Quelles perspectives s'ouvrent à nous, s'ouvrent à vous, pour peu que vous vous preniez au jeu et que vous lui donniez vie !*

*C'est sûr, les pièces seront dispersées, adaptées aux envies locales ; le bureau sera central, probablement à Sauboires, afin de renouer avec de vieilles habitudes.*

*Pour orchestrer tout ça, les 4 administrateurs de la FDFR, (Pierre Fezas, en tant que chef d'orchestre, Alain Bovo, André Magnouac et moi-même) auxquels viennent se joindre des responsables locaux volontaires et intéressés par la démarche, mais pas systématiquement un représentant des 33 associations adhérentes du secteur afin d'éviter un fonctionnement trop lourd.*

*Et on y fait déjà des choses, puisque fin 2000, la Maison a abrité et soutenu le colloque Sarran organisé par l'Amicale des Conteurs de Gascogne, puisque dans quelques jours elle accueille une quarantaine de Vendéens venus découvrir les charmes de la Gascogne et des Gascons.*

*Vous le voyez, une Maison d'Animation Rurale de Pays, c'est un projet ambitieux, à la mesure du défi de Vie ou de Mort qui est lancé à notre Ruralité. Saurons-nous, en conjuguant nos énergies de responsables associatifs, de responsables politiques, de responsables administratifs, de simples citoyens « que volen continuar de víver en lor país », inverser la spirale infernale « dépopulation /*

*suppression de services de proximité / dépopulation » ? Je le souhaite.*
*C'est vrai que j'ai bâti mon exposé sur la notion concrète de la « maison », alors qu'ici, c'est une notion virtuelle, mais si le nom de « maison » ne vous convient pas, je vais vous en proposer un autre : vous avez bien compris qu'elle est un remède contre l'isolement, pour la formation, contre le renoncement, pour la stimulation, contre une gestion centralisée, pour une plus grande gestion participative. Et si nous l'appelions ... « Union de Pays des Structures d'Animation », vous ne voyez pas le sigle ? Allez, ne vous prenez pas la tête ! Prenez plutôt une UPSA !*

*Merci de votre écoute.*

Alain Lasserre

Annexe 97. Note d'information sur l'Assemblée Générale de la FDFR, à l'attention de la préfecture du Gers, 2001

**FEDERATION DEPARTEMENTALE**
**DES FOYERS RURAUX DU GERS**

**NOTE D'INFORMATION**
**ASSEMBLEE GENERALE F.D.F.R. GERS**

**A L'attention du Secrétariat Général de la Préfecture**

18 H 00 : 1ère PARTIE "ouverture des 2 ASSEMBLEES GENERALES STATUTAIRES"

présentation des différents rapports d'activités et financiers.

ci-après contenu synthétisé et informations générales sur notre structure et réseau

## Introduction

Les rapports généraux du mouvement : C.D.S.M.R., C.D.B.S.Q., F.D.F.R., soulignent le caractère unitaire et global de l'animation rurale développée par les Foyers Ruraux. A travers des mots clés, la stratégie du mouvement pour les années à venir est esquissée... RESEAU, BENEVOLAT, PERMANENTS, MOYENS FEDERAUX, EDUCATION POPULAIRE, PARTENARIAT.

## Réseau

Les Foyers Ruraux du Gers ont une véritable "toile d'araignée" sur le département :
. Fortement implantée en Armagnac mais en perte de vitesse
. En place en Astarac mais mollesse du rural
. Dynamique en Lomagne en raison du dynamisme touristique
. Dynamique autour d'Auch, animation résidentielle
. Peu présente en Vallée de Save, mais polarisée sur des Foyers forts
. En dislocation en Val de Baïse mais très présente localement
. En dynamique en Val d'Adour

## Bénévolat

La force du mouvement réside dans sa réelle mobilisation de bénévoles "rémunérés" par le sentiment d'appartenance à quelque chose qui est fort, qui vit et qui bouge. Il s'agit là d'un réservoir d'énergie représentant l'équivalent de 4 à 6 emplois de permanents à temps plein pour la Fédération. La démultiplication locale est énorme. Les flux financiers représentent 500 à 300 000 Francs par Foyer soit environ 1,5 milliard d'anciens francs sur le Gers. Le taux de subventionnement local est dérisoire en argent, il est gigantesque en structures : salles, cuisines, terrains de sport, environnement, entretien, énergie, assurances...

Pour la valorisation touristique, la valeur ajoutée par l'animation rurale diffuse est réelle à travers les 70 fêtes et 180 événements locaux créés par les Foyers Ruraux sans compter les 300 concours de quilles, les 60 concours de palet gascon, etc...
C'est tout le Gers qui devrait être "station touristique" pour avoir une taxe de séjour au financement de la vie associative. Ce bénévolat repose sur une équipe départementale réduite de "concepteurs" appuyés par une équipe de "suiveurs organisateurs", appuyés eux-mêmes par l'intendance fédérale (3 personnes compétentes, efficaces, professionnelles). Le produit "animation rurale" du Gers a, de ce fait, un prix type "MUTANT" ou "Leader Price" pour une qualité certaine en regard d'autres opérations médiatiques départementales... nettement plus coûteuses et plus choyées.

## Permanents

En 30 ans d'existence, le mouvement a créé 4 emplois départementaux difficiles à tenir, mais aussi utiles les uns aux autres que les quatre pieds à une chaise. En un an, avec l'opportunité de la création de 14 emplois jeunes sur les structures locales, le mouvement va basculer vers le futur de manière irréversible. Ce potentiel humain doit éviter la "bérézina" comme en Charente-Maritimes lors de la création d'un "corps d'animateurs départementaux" affecté aux cantons pour développer le sport et la culture (1975 - 1980). En quelques années, ces professionnels sont devenus des "tampons" entre le local et le politique. Leur disponibilité, leur connivence ont mis en péril les politiques...
Nous préconisons la création d'un "Fonjep départemental" fondé sur le partenariat de zone...

| | |
|---|---|
| ... local, commune ou communauté | 30 % |
| ... Etat | 20 % |
| ...associations, usagers | 30 % |
| ... département | 20 % |

Liés au terrain et au département, de tels animateurs sont obligés de composer. Les Fédérations d'Education Populaire, chacunes par leur segment d'activité ont vocation à contractualiser de la sorte et à coopérer sur une logique territoriale.

## Moyens fédéraux

Comme on peut difficilement imaginer un corps sans tête, un réseau sans tête de réseau est peu opérationnel. Une garantie de bonne fin sur l'existence fonctionnelle de l'organe d'impulsion est à rechercher avec tous les partenaires. Il s'agit d'un préalable.

## Education populaire

L'enjeu de citoyenneté, très à la mode, nécessite la mobilisation permanente des acteurs sociaux, pour être concret et utile à l'équilibre social.
Les outils générés par la décentralisation jusqu'à ce jour, excluant les forces sociales fédérées au profit parfois d'un caporalisme des élus locaux qui oublient de considérer que le fait d'être élu ne rend pas forcément compétent (les associations ont aussi le problème).
Le concept d'éducation populaire, sur le plan départemental ne peut être un enjeu public. Par contre, il est un fil conducteur entre différentes chapelles... un Comité Départemental des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire pourrait être initié sur les modèles C.R.A.J.E.P. pour l'aide à l'emploi par exemple (Fonds Départemental pour la Jeunesse et l'Education Populaire).

## Partenariat

La Fédération met en avant le modèle du partenariat pour être dans le jeu avec les collectivités locales. Savoir-faire, compétences, réseau, permanence, ouvertures plaident pour une utilisation importante de ce concept en lieu et place d'agences de toutes nature qui absorbent, études après études, des crédits publics conséquents, mais peut-être s'agit-il d'officines ?? Sur Toulouse, nous savons que des cabinets vérifient l'opportunité d'emplois jeunes à 3 500 Francs "pièce" (il ne s'agit pas de l'ingénierie de projet largement payée par ailleurs) sans les Fédérations d'Education Populaire.... une fois encore...

19 H 00 : 2ème PARTIE : " L'animation globale dans la politique territoriale"

## Développement territorial et développement durable

Proposition majeure du mouvement, pour les 10 ans qui viennent, la notion de Maison d'Animation Rurale de Pays correspond à la re-création du concept de Foyer Rural pour la commune, il y a cinquante ans.
Ce concept qui a eu pour concrétisation la Maison d'Animation Rurale de la Fédération Midi-Pyrénées à Ramonville Saint-Agne, peut aujourd'hui se décliner dans les départements et les pays...
La Maison de la Chasse et de la Nature a été largement "aidée", la Maison de l'Agriculture existe depuis longtemps, la Maison des Associations aussi, la Maison des Jeunes est une institution auscitaine, la Maison de l'Artisan fait partie du paysage gersois, la Maison de Gascogne trône en plein Gers, la Maison du Gers et de l'Armagnac a coûté fort cher à Paris, la Maison des Sports est attendue, la Maison des Communes est reconnue. Il y a aussi une maison diocésaine. Ces maisons plaident pour le développement de maisons d'animation rurale dans un département rural...

**Pourquoi faire ?**

. de la coopération inter-associative
. de la formation
. de l'information
. de l'animation intercommunale
. de la réflexion de pays
. de la gestion de personnel éducatif
. de la gestion de projets sociaux
. de l'information de pays
. de la coordination de projets
. du développement local durable

Ces thèmes seront évoqués par notre invité du C.R.E.D.A.R. (Centre de Ressources et d'Etude pour le Développement et l'Action en Milieu Rural) (BELGIQUE)
**Ils seront soulignés par des interventions** de :
- Alain LASSERRE, inter-foyers du Condomois,
- Véronique RANDE, bibliothèque inter-communale,

- M. TRACZ, projet de création maison animation rurale de Plaisance développés par le Président, Paul ANGELE.

20 H 00 : intervention de M. le Président du Conseil Général
: intervention de M. le Secrétaire Général de la Préfecture.

Annexe 98. Cotisations 98-99, document de travail

**Cotisations 98.99**

**Le problème** l'augmentation de la cotisation FNFR sur l'adhérent de base passe de 6 à 11 F. Soit un manque à gagner de 5 F x 1600 **8 000 F**

de même la carte IA augmente de 0,50 F soit un manque à gagner de
0,5 F x 3950 **1 975 F**

**9 975 F**

**Pour réduire le manque à gagner de 9 975 F**

**Solution 1** : augmenter toutes les cartes de 1,80 F
soit : **1,80 F x 5550** **9 990 F**

**Solution 2** : vendre des cartes en plus

**IA 9 975/25,50 F** soit **391 IA de plus**

**Adhérents 9 975/15 F** soit **665 Cartes adhérents**

C'est à dire créer **10 associations nouvelles à 40 adhérents** (moyenne)

Soit augmenter de **4 cartes les 100 Foyers Actuels**

**Solution 3** : mettre André et Gisèle en congé sans solde 1/2 mois en décembre

**Solution 4** : ne déclarer à la FNSMR que la moitié des foyers
(à hauteur de 9 975 F) soit 58 structures en moins sur les 98 déclarées.

**Solution 5** : supprimer l'adhésion de base nationale par la carte fédérale Gers - Type atout rural.
Dans ce cas on ne perd plus **9 600 F** et on gagne **7 625 F** (mais il faut éditer les cartes) soit

**9 600 F - (pertes/IA) 1 975 F = 7 625 F**

Annexe 99. Ressources disponibles au titre du Fonds d'Animation Rurale de Pays, 16 août 2001

# Les Maisons d'animation rurale de pays

## Tableau des ressources disponibles au 16Août 2001 au titre du Fonds d'Anination Rurale de Pays

**ARMAGNAC :**

**Administrateurs: Pierre FEZAS – Alain LASSERRE**
**Localisation : Sauboires**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Conteurs de Gascogne | 0 F | 0 F | - Larressingle | 0 F | 400 F |
| - Ayzieu | 0 F | 0 F | - Lauraët | 400 F | 400 F |
| - Bourrouillan | 0 F | 0 F | - Laujuzan | 400 F | 0 F |
| - Bretagne d'Armagnac | 400 F | 0 F | - Le Houga | 400 F | 400 F |
| - Campagne d'Armagnac | 0 F | 0 F | - Maignaut Tauzia | 400 F | 0 F |
| - Castelnau sur l'Auvignon | 400 F | 400 F | - Maillets et Palets Valenciens | — | 400 F |
| - Castelnau d'Auzan | 400 F | 400 F | - Marguestau | 400 F | 0 F |
| - Castex D'Armagnac | 400 F | 0 F | - Mauléon d'Armagnac | 400 F | 0 F |
| - Caupenne d'Armagnac | 0 F | 0 F | - Monclar d'Armagnac | 0 F | 0 F |
| - Courrensan | 400 F | 0 F | - Monlézun d'Armagnac | 400 F | 400 F |
| - Eauze | 400 F | 400 F | - Monguilhem | 400 F | 400 F |
| - Estang | 0 F | 0 F | - Panjas | 0 F | — |
| - Gym. Ramouzinoise | 0 F | 0 F | - Salles d'Armagnac | 400 F | 0 F |
| - Lannemaignan | 400 F | 0 F | - Sauboires | 0 F | 0 F |
| - Lanne Soubiran | 400 F | 0 F | - Toujouse | 400 F | 0 F |
| - Larée | 400 F | 0 F | - Vicnau-Lialores | 400 F | 400 F |
| - La Romieu | 0 F | 0 F | | | |

**Reliquat « groupe inter-foyers condomois » : 3 170 F**
**Année 2000 – 20 Foyers x 400 F : 8 000 F**
**Année 2001 – 10 Foyers x 400 F : 4 000 F**

## ASTARAC :

**Administrateurs Responsables : Christian LAFORET**
**Localisation : Orbessan**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Arrouède | 0 F | — | - Masseube | 400 F | 0 F |
| - Bars | 0 F | 0 F | - Montesquiou | 0 F | 0 F |
| - Chélan | 400 F | 0 F | - Orbessan | 400 F | 0 F |
| - Clermont Pouyguillès | 400 F | 0 F | - Pavie | 0 F | 0 F |
| - Durban | 0 F | 0 F | - Ponsampère | 400 F | 0 F |
| - Esclassan-Labastide | 400 F | 0 F | - Sainte-Dode | 0 F | 0 F |
| - Lagarde-Hachan | 0 F | 0 F | - Saint-Médard | 400 F | 0 F |
| - La Quille Mirandaise | 0 F | 0 F | - Sauviac | 0 F | 0 F |
| - L'Isle de Noé | 0 F | 0 F | - Seissan | 400 F | 0 F |
| - Loubersan | 0 F | 0 F | - Traversères | 0 F | 0 F |
| - Lourties Monbrun | 400 F | 0 F | - Viozan | 400 F | 0 F |

**Année 2000 – 10 Foyers x 400 F : 4 000 F**
**Année 2001 – 0 Foyers x 400 F : —**

## LOMAGNE :

**Administratrice Responsable : Jacqueline BONNEAU**
**Localisation : Montestruc – Mauvezin**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Avenir Sportif l'Islois | 0 F | 0 F | - Mauvezin | 400 F | 400 F |
| - Avezan | 400 F | 0 F | - Monfort | 0 F | 0 F |
| - Castéra-Verduzan | 400 F | 0 F | - Montestruc | 400 F | 0 F |
| - Jegun | 400 F | 0 F | - Saint Clar | 400 F | 400 F |
| - Lectoure | — | 400 F | - Solomiac | 0 F | 0 F |
| - Le Maillet Cézannais | 0 F | 0 F | - Urdens | 400 F | 0 F |

**Année 2000 – 7 Foyers x 400 F : 2 800 F**
**Année 2001 – 3 Foyers x 400 F : 1 200 F**

## SAVE :

**Administrateur Responsable : Yves AUGE**
**Localisation : Saramon**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Aubiet | 400 F | 0 F | - Saint Germier | 0 F | 0 F |
| - Castelnau Barbarens | 0 F | 0 F | - Saint Sauvy | 400 F | 0 F |
| - Groupe Archéo Gimont | 0 F | 0 F | - Samatan | 400 F | 400 F |
| - Pujaudran | 0 F | 0 F | - Saramon | 0 F | 0 F |
| - Moncorneil-Grazan | 400 F | 0 F | - Ségoufielle | 0 F | 0 F |
| - Lias | — | 0 F | - Cie du Verseau | 400 F | — |

**Année 2000 – 5 Foyers x 400 F : 2 000 F**
**Année 2001 – 1 Foyer x 400 F : 400 F**

## TALOUCH - VAL DE GERS :

**Administratrice Responsable : Anne BOULANGER**
**Localisation : Duran**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Caillavet | 400 F | 400 F | - Le Brouilh Monbert | 0 F | 400 F |
| - Cazaux d'Angles | 400 F | 400 F | - Montaut les Crénaux | 400 F | 0 F |
| - Créa-jeu | 0 F | 0 F | - Palet Gascon Fezensac | — | 0 F |
| - Duran | 400 F | 400 F | - Preignan | 0 F | 0 F |
| - Lasséran | 0 F | 0 F | - Saint Jean le Comtal | 400 F | 0 F |
| - Trad'Envie | — | 0 F | | | |

**Année 2000 – 5 Foyers x 400 F : 2 000 F**
**Année 2001 – 4 Foyers x 400 F : 1 600 F**

## VAL D'ADOUR :

**Administrateur Responsable : Patrick MIRASSON**
**Localisation : Plaisance**

**Foyers et Associations Concernés :**

| | 2000 | 2001 | | 2000 | 2001 |
|---|---|---|---|---|---|
| - Bassoues | 0 F | 0 F | - Plaisance | 0 F | 0 F |
| - Ju-Belloc | 0 F | 0 F | - Saint Mont | 400 F | 0 F |
| - Haget Beccas | 400 F | 0 F | - Saint Germé | 0 F | 0 F |
| - La Quille Marciacaise | 0 F | 0 F | - Viella | 400 F | 0 F |
| - Margouët–Meymes | 400 F | 0 F | | | |

**Année 2000 – 4 Foyers x 400 F : 1 600 F**
**Année 2001 – 0 Foyers x 400 F : —**

Annexe 100. *L'avenir par la culture et la décentralisation*, Sud-Ouest, 24 décembre 1981

FOYERS RURAUX

# L'avenir par la culture et la décentralisation

jeudi 24 décembre 81. S.O.

Atmosphère studieuse et pleine d'espoir pour la dix-neuvième assemblée générale de la fédération des foyers ruraux du Gers qui se tenait hier, au château de Mons.

La journée avait commencé des proton-minet par la répartition, des congressistes en trois commissions (« culturelle et artistique », « agricole de développement rural et touristique », « sportive plein air et découverte du milieu »). Celles-ci devaient ensuite se réunir pour l'assemblée statutaire. Au travers de différents rapports, projets et autres ambitions, il fut essentiellement question de... décentralisation (nouveau pouvoir oblige) et du Fonds d'intervention Culturel, dont les premières réalisations devraient apparaître, subventions aidant, dès le début de 1982.

La décentralisation dont il fut question dans la brève et laminaire allocution du président Guy Lamothe est en effet pour ces foyers ruraux l'occasion de participer davantage à la vie de la région.

### Améliorer l'animation

Le secrétaire général, Paul Angele, (également secrétaire général de la fédération nationale) devait en présentant le bilan d'activité, rappeler les buts des foyers ruraux : participer au développement et à la meilleure connaissance du milieu rural, permettre aux ruraux de tous bords de rester dans leur pays d'origine dans les meilleures conditions.

Mission qui prend tout son sens dans un département agricole, puisque le nombre des foyers ruraux gersois approche la centaine en 1981. Ils sont très exactement au nombre de 97 en tenant compte des « petits nouveaux » de Lias-d'Armagnac, Monfort, Vic-Nau, Vielle-Soubiran, Lannemaignan et Sauviac.

Le rôle de la fédération est dans ce contexte de coordonner et promouvoir les actions des différents foyers : en 1981, dix actions dites « globales » ont pu être menées (challenges sportifs, rassemblement artistique et sportif, stages, expositions, secourisme), concernant tous les foyers.

Le travail de formation est également important puisque, si le bénévolat est le principal moteur de l'animation en milieu rural, la fédération départementale entend améliorer la qualité de cette animation : en 1981, plus de 2 000 heures de formation ont été dispensées. De plus, le foyers bénéficient depuis janvier dernier d'un animateur permanent, M. Coutti, chargé d'améliorer la liaison entre fédération et foyers en aidant ces derniers par des conseils techniques et en suscitant de nouvelles actions.

La politique d'animation se caractérise (et se caractérisera davantage encore) par une responsabilité croissante laissée aux administrateurs fédéraux chargés des différents secteurs (Haut-Armagnac avec 28 foyers et Lomagne avec 25 foyers.

### Bilan financier

Au rayon « dépenses » le poste le plus important comprend les frais de personnel. Malgré tout, le total des dépenses (293 102,42 F) reste inférieur aux recettes dont l'essentiel est constitué par les subventions (350 505,36 F). Le solde de 1981 est donc positif avec 57 402,94 F de reliquat auquel on peut ajouter les 70 655,70 F d'excédents de 1980.

### Une participation plus large

Les projets de la fédération n'ont rien de très précis. Ils sont davantage la réaffirmation d'une volonté d'agir pour le développement du milieu rural.

Dans le cadre de la décentralisation, les foyers ruraux sollicitent fermement des missions et des contrats permettant de réaliser un programme global d'aménagement du milieu rural. Cette participation pourrait s'exercer sous la forme d'enquêtes, menées par les foyers, pour les expériences d'aménagement ou par la mise à la disposition des conseillers techniques et pédagogiques dans le cadre d'actions ayant un intérêt réel pour la région. Ce ne sont bien sûr que des exemples et de prochaines réunions devraient permettre de mieux définir ces formules de convention avec les collectivités locales.

Cette concertation est en effet l'un des points clé de la politique des foyers ruraux à longue échéance. Cela concerne essentiellement le développement du tourisme rural, dont les foyers voudraient qu'il se fasse selon les désirs : à taille humaine et dans le respect de l'identité du milieu.

Paul Agele devait résumer ces désirs en rappelant que le foyer doit « permettre aux ruraux de constituer une force de propositions et de participation, créant ainsi un nouvel outil de développement, sans jamais se substituer aux autres organismes ».

### Le fonds d'intervention culturel

Projet important puisqu'il veut redonner tout son sens à la culture rurale, qui s'est étiolée, avec l'exode du même nom.



*A la tribune, avaient pris place M. Lamothe, président; M. Angeié, secrétaire général; M. Khrissate, sous-préfet de Condom; M. Memeint, secrétaire général.*

Pour faire échec au fatalisme, à la vie qui s'en va, il s'agit pier là d'apporter au milieu rural un nouveau souffle, une nouvelle dimension.

Projet ambitieux ? Certainement. Mais réalisable dès le début de l'année, des réunions ont eu lieu, rassemblant les foyers de trois sections déterminées (Astarac, Lomagne, Armagnac) pour permettre l'élaboration de programmes d'animation dans le respect de leurs caractéristiques culturelles.

**L'Astarac.** — Le programme prend le nom de « connaissance des hommes, vie, moeurs, habitat ». L'antenne du bas d'Astarac envisage ainsi l'ouverture d'un musée vivant à Bassoues (outil et habitat) une exposition sur le jeu de quilles, la mise en place d'un centre d'apprentissage, des arts et traditions populaires, l'édition de recettes anciennes, des recherches sur les bâtiments anciens...

**L'Armagnac.** — La « Création culturelle » est le premier objectif. Il s'agira principalement de la constitution d'un ensemble pour le renouveau de la musique populaire à Armagnac, d'une exposition sur les bastides et les casteinaus, de la constitution d'une troupe théâtrale, d'un diaporama sur la vie armagnacaise.

**La Lomagne.** — Cette région entend privilégier la « connaissance du milieu naturel ». Le programme comprend la création d'un centre d'initiation à l'environnement, la mise en place d'un atelier vidéo, une exposition sur les voies de communication Auch-Toulouse (déjà réalisée) et une action musicale passant par d'importants moyens pédagogiques.

Il va de soi que la mise en place d'un tel projet suppose d'importants moyens financiers.

Le budget serait de 1,6 million. M. Memeint, nouveau secrétaire général, devait profiter de sa participation aux travaux pour annoncer que le comité interministériel verserait une aide de 150 000 francs, à laquelle s'ajoutent les subventions de 40 000 francs du ministère de l'agriculture et de 30 000 de la jeunesse et des sports (les deux ministères de tutelle des foyers ruraux).

L'année 1982 devrait donc voir le début de ses réalisations dans le mesure où un conseil paritaire de gestion (comprenant les foyers ruraux et les administrations assurant le financement et les collectivités locales) pourra être mis en place.

### Le rapport des commissions

**Commission culturelle et artistique.** — Vingt-et-un foyers y participaient. Il y fut essentiellement question du rassemblement artistique, qui doit s'amplifier en 1982 (il se tiendra probablement en avril, à Mauvezin, ou à Montestruc). En projet également, la mise en place d'un centre d'information sur les possibilités d'animations culturelles offertes dans le département.

**Commission sportive plein air et découverte du milieu.** — Les dix-sept foyers présents y ont parlé des challenges de volley-ball, ping-pong et de quilles, qu'ils souhaitent voir renouveller. Des stages de formation de ski sont également prévus en février, ainsi que des week-end d'initiation à la vidéo et au vol à voile à Nogaro.

**Commission agricole et de développement rural et touristique.** — Les 15 foyers qui se sont occupé des concours de taille de la vigne et de présentation de maïs qui se dérouleront à nouveau en 1982.

Les travaux se sont poursuivis toute la matinée. Les nombreux participants en sont repartis apparemment fort satisfaits...

OPINION

## Le Parti socialiste et les agriculteurs « Un face à face ? » (*)

Annexe 101. 2e Rassemblement des musiques en campagne, 11 avril 1989

FNFR
MOUVEMENT RURAL

*FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX*

*DU GERS*

Auch le 11 avril 1989

Nos Réf. :
AC/CP/1105

Objet :
2ème Rassemblement des musiques en campagne

Madame, Monsieur
le responsable de la
Section Musique

Madame, Monsieur,

Par courriers adressés aux Présidents des Foyers Ruraux et associations affiliées, nous avons annoncé pour le 29 Avril prochain à partir de 21 H 00, au Foyer Rural de Bretagne d'Armagnac, le deuxième Rassemblement des musiques en campagne.

Cette initiative fédérale prise en Février 1986 pour la première fois, avait pour but d'assurer la promotion de l'action musicale des Foyers en même temps que la reconnaissance de celle-ci en milieu rural.

Pour cette deuxième édition, les buts sont les mêmes et tout aussi importants. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre participation pour prévoir l'organisation nécessaire à l'accueil et à la production de vos groupes.

Au plan matériel, nous avons prévu une indemnité forfaitaire pour la participation de chaque groupe ainsi qu'une indemnité kilométrique de 20 centimes par kilomètre et par musicien déplacé. De plus, il sera possible de prendre des repas sur place, repas qui seront facturés au prix coûtant de 50 Francs.

Dans l'attente de votre confirmation et souhaitant très vivement votre participation à ce grand rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Secrétaire Général du Secteur Culturel

Alain LASSERRE

P.J. : Fiche de participation

2EME RASSEMBLEMENT
DES MUSIQUES
EN CAMPAGNE

F.D.F.R.
DU GERS

Fiche à retourner

Destinataires :

| | |
|---|---|
| Mr MAXCH Jacques | Groupe d'Aubiet |
| Mr MAGNOUAC | Groupe de Lagraulet |
| Mr TOYES André | Orchestre de Pays |
| Mr GAILLARD | Ecole de Musique de Pavie |
| Mr PUJOS | Ecole de Musique de Orbessan |
| Mr BARBE | Atelier Musical de la Ténarèze |
| Mme SANSAS | Ecole Intercommunale de Saramon<br>Musique traditionnelle de Saramon |
| Mme RANDE | Ecole de musique d'Estang |
| Mme FURET | Ecole de Musique de St Germé |
| Mr ESPINASSE | Association "La Hount Hadeta" |

2EME RASSEMBLEMENT DES
MUSIQUES EN CAMPAGNE

29 AVRIL BRETAGNE D'ARMAGNAC

Je soussigné _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

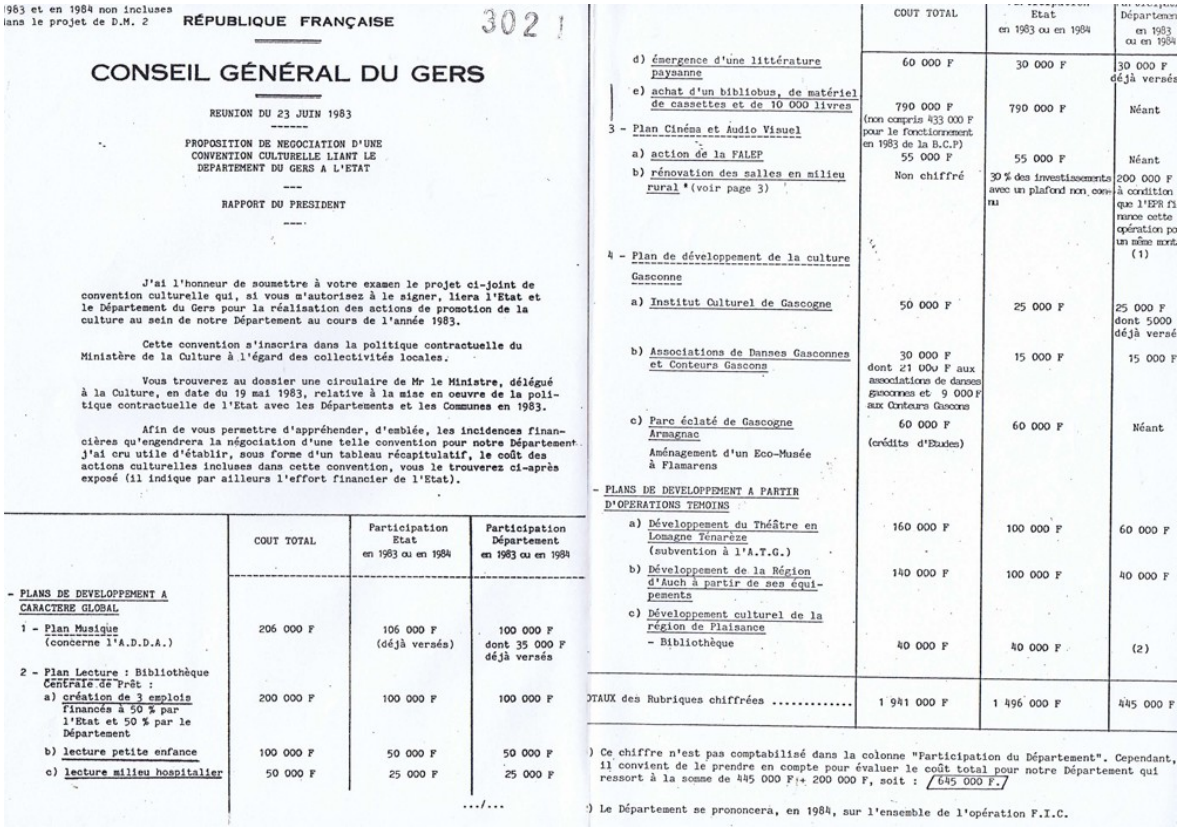
Responsable du Groupe musical dénommé :

confirme la présence du groupe avec ☐ participants

Je réserve d'autre part ☐ repas qui seront facturés à 50 F l'un.

Signature

Annexe 102. Proposition de négociation d'une convention culturelle liant le département du Gers à l'État, 23 juin 1983



1983 et en 1984 non incluses
dans le projet de D.M. 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3021

# CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS

REUNION DU 23 JUIN 1983

PROPOSITION DE NEGOCIATION D'UNE CONVENTION CULTURELLE LIANT LE DEPARTEMENT DU GERS A L'ETAT

RAPPORT DU PRESIDENT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet ci-joint de convention culturelle qui, si vous m'autorisez à le signer, liera l'Etat et le Département du Gers pour la réalisation des actions de promotion de la culture au sein de notre Département au cours de l'année 1983.

Cette convention s'inscrira dans la politique contractuelle du Ministère de la Culture à l'égard des collectivités locales.

Vous trouverez au dossier une circulaire de Mr le Ministre, délégué à la Culture, en date du 19 mai 1983, relative à la mise en oeuvre de la politique contractuelle de l'Etat avec les Départements et les Communes en 1983.

Afin de vous permettre d'appréhender, d'emblée, les incidences financières qu'engendrera la négociation d'une telle convention pour notre Département j'ai cru utile d'établir, sous forme d'un tableau récapitulatif, le coût des actions culturelles incluses dans cette convention, vous le trouverez ci-après exposé (il indique par ailleurs l'effort financier de l'Etat).

| | COUT TOTAL | Participation Etat en 1983 ou en 1984 | Participation Département en 1983 ou en 1984 |
|---|---|---|---|
| - PLANS DE DEVELOPPEMENT A CARACTERE GLOBAL | | | |
| 1 - Plan Musique (concerne l'A.D.D.A.) | 206 000 F | 106 000 F (déjà versés) | 100 000 F dont 35 000 F déjà versés |
| 2 - Plan Lecture : Bibliothèque Centrale de Prêt : | | | |
| a) création de 3 emplois financés à 50 % par l'Etat et 50 % par le Département | 200 000 F | 100 000 F | 100 000 F |
| b) lecture petite enfance | 100 000 F | 50 000 F | 50 000 F |
| c) lecture milieu hospitalier | 50 000 F | 25 000 F | 25 000 F |
| d) émergence d'une littérature paysanne | 60 000 F | 30 000 F | 30 000 F déjà versés |
| e) achat d'un bibliobus, de matériel de cassettes et de 10 000 livres | 790 000 F (non compris 433 000 F pour le fonctionnement en 1983 de la B.C.P) | 790 000 F | Néant |
| 3 - Plan Cinéma et Audio Visuel | | | |
| a) action de la FALEP | 55 000 F | 55 000 F | Néant |
| b) rénovation des salles en milieu rural *(voir page 3) | Non chiffré | 30 % des investissements avec un plafond non connu | 200 000 F à condition que l'EPR finance cette opération pour un même mont (1) |
| 4 - Plan de développement de la culture Gasconne | | | |
| a) Institut Culturel de Gascogne | 50 000 F | 25 000 F | 25 000 F dont 5000 déjà versé |
| b) Associations de Danses Gasconnes et Conteurs Gascons | 30 000 F dont 21 000 F aux associations de danses gasconnes et 9 000 F aux Conteurs Gascons | 15 000 F | 15 000 F |
| c) Parc éclaté de Gascogne Armagnac<br>Aménagement d'un Eco-Musée à Flamarens | 60 000 F (crédits d'Etudes) | 60 000 F | Néant |
| - PLANS DE DEVELOPPEMENT A PARTIR D'OPERATIONS TEMOINS | | | |
| a) Développement du Théâtre en Lomagne Ténarèze (subvention à l'A.T.G.) | 160 000 F | 100 000 F | 60 000 F |
| b) Développement de la Région d'Auch à partir de ses équipements | 140 000 F | 100 000 F | 40 000 F |
| c) Développement culturel de la région de Plaisance<br>- Bibliothèque | 40 000 F | 40 000 F | (2) |
| TOTAUX des Rubriques chiffrées ..... | 1 941 000 F | 1 496 000 F | 445 000 F |

.../...

) Ce chiffre n'est pas comptabilisé dans la colonne "Participation du Département". Cependant, il convient de le prendre en compte pour évaluer le coût total pour notre Département qui ressort à la somme de 445 000 F + 200 000 F, soit : 645 000 F.

) Le Département se prononcera, en 1984, sur l'ensemble de l'opération F.I.C.

Annexe 103. Gérard Rozes, *Au Congrès des Foyers ruraux : un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus*, La Dépêche du Midi, 17 décembre 1965

# AU CONGRÈS DES FOYERS RURAUX : Un bilan très positif mais des actions nouvelles sont conditionnées par des moyens accrus

La Dépêche du vendredi 17 décembre 1965



Au bureau de gauche à droite) : MM. GAURAN, MALHOMME, DUBOSC, LAMOTHE, président; BASQUIN.

Durant toute la journée d'hier, la Fédération départementale des foyers ruraux du Gers a tenu son congrès au château de Mons, à Caussens, sous la présidence de M. Guy Lamothe, entouré de nombreuses personnalités et d'une quarantaine de délégués.

Dans ce lieu particulièrement propice au travail et à la réflexion, les responsables des foyers ruraux ont dressé un bilan très positif de leur action avant de préparer leur programme pour les temps à venir.

Celui-ci s'annonce déjà fort intéressant mais il est frappant de constater le peu de moyens qui sont accordés à des mouvements d'un aussi grand intérêt et qui ont une tâche aussi vaste à accomplir.

En effet, hormis les aides du conseil général, de la chambre d'agriculture, du crédit de la mutualité (qui sont des appuis purement départementaux) les foyers ruraux sont ingorés par l'Etat. Ce dernier leur a même refusé le détachement d'un animateur départemental, dont la présence conditionne pourtant la mise en œuvre d'un programme du plus haut intérêt pour le développement de l'éducation populaire dans nos milieux ruraux.

Certes, il est bien d'autres secteurs où l'Etat manque à ses devoirs, mais tout ce qui touche à la formation des hommes et des femmes de nos campagnes, apparaît tout de même essentiel et ne devrait pas être méconnu de la [illegible]re.

## GOULET D'ETRANGLEMENT : IL MANQUE UN ANIMATEUR

Cela dit, revenons aux travaux proprement dits, qui se sont déroulés en présence de MM. Andribet, directeur départemental de l'agriculture; Abeille, maire de Condom, et Rauffet, maire adjoint; Malhomme, représentant la direction de la Jeunesse et des Sports; M. et Mme Gauran, de la Fédération des œuvres laïques; O. Rozes, secrétaire, et Vinolay, directeur de la chambre d'agriculture; Gesta, direction de l'Union des coopératives; Dubosc, ingénieur régional d'agronomie, etc...

Le matin, le congrès a entendu le rapport moral présenté par M. Basquin, secrétaire général, qui a retracé l'œuvre de la fédération durant l'année écoulée : manifestations culturelles, formation de cadres, regroupement de petits foyers, rassemblement départemental, édition d'un bulletin, création de cinq C.I.V.A.M. (commission d'information et de vulgarisation agricole et ménagère au sein des foyers, etc...); ce dernier a conclu à la nécessité d'obtenir le détachement d'un animateur pour s'occuper non seulement des foyers ruraux, mais aussi des C.I.V.A.M. récemment créés : c'est là que réside le goulet d'étranglement risquant de freiner les activités futures.

D'intéressantes informations on été apportées au sujet des C.I.V.A.M. par M. Dubosc, tandis que M. Malhomme exposait les possibilités offertes par le service de la Jeunesse et des Sports. Grâce à ce dernier, il est notamment possible de passer dix jours à Paris pour découvrir la capitale pour 70 F (au mois de mars). Mais il n'y a que très peu de jeunes de la campagne qui en profitent peut-être faute d'information.

## LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les formalités statutaires habituelles, le conseil d'administration et le bureau ont été renouvelés de la façon suivante :

**Président d'honneur :** O. Desbarats.

**Président :** Guy Lamothe.

**Vice-présidents :** MM. Paul Angelé, Roger Gauran.

**Secrétaire :** Jean Basquin.

**Trésorier :** Gérard Tujague.

**Membres :** MM. Pierre Berry, Yvan Baque, auxquels s'ajoutent les nouveaux élus : Mlle Michèle Labedan (Aubiet), MM. Yves Montane (Mauvezin), Georges Job (Sainte-Christie-d'Armagnac), Yves Laporte (Monclar-d'Armagnac).

A l'issue des travaux du matin, M. le président Guy Lamothe a mis l'accent sur le drame permanent du Gers : l'exode des jeunes qui fuient la terre : « Or, le foyer rural peut être un élément qui contribue à les retenir en facilitant leur promotion et finalement en élevant la condition paysanne », a-t-il déclaré avant de conclure en soulignant que cette action devait également toucher tous les ruraux, quel que soit leur âge.

Après un excellent repas hautement ordonnancé par Mme Gauran, les délégués ont élaboré un nouveau programme.

## UN PROGRAMME QUI VOIT LONG

La date du prochain rassemblemen tdépartement a été fixée pour 1966 au premier dimanche de juin. Il se déroulera le matin à Mauvezin et l'après-midi à Saint-Sauvy. Mais les lieux des prochains rassemblements ont été également arrêtés : Larressingle et Cassaigne avec utilisation du complexe sportif de Condom en 1967 et Pavie en 1968.

Ce seul fait suffit à démontrer l'optimisme raisonné et le désir d'œuvrer efficacement, qui anime les foyers ruraux, même s'ils ne sont pas toujours aidés comme ils le mériteraient.

Signalons que les cinq C.I.V.A.M. constituées dans le Gers sont rattachées aux foyers de Clermont-Pouygles, Aubiet, Salles-d'Armagnac, Marbuestau et Sainte-Christie-d'Armagnac. Etaient également présents ou représentés, les foyers de Cassaigne, Eauze, Lamazère, Larressingle, Monclar-d'Armagnac, Mauvezin, Pavie, Sainte-Dode, Saint-Sauvy, Cazaux-Villecomtal et Maumusson-Laguian.

Gérard ROZES

Annexe 104. *Problème de croissance à la fédération des Foyers ruraux, le développement des activités demande des moyens accrus*, Le Gers Socialiste, 13 janvier 1979



Le Gers Socialiste 13 janvier 79

2

Dans le Dépar

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FOYERS RURAUX DU GERS

## PROBLEME DE CROISSANCE A LA FEDERATION DES FOYERS RURAUX LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES EXIGE DES MOYENS ACCRUS

L'Assemblée générale des Foyers Ruraux a eu lieu le 20 décembre au Château de MONS en présence de MM. le Préfet COUSSIROU, VALENTINI sous-préfet, JOSEPH, ABEILLE, Conseillers Généraux, FURBEYRE (Crédit Agricole), BOHE (DDA), LAVERGNE (secrétaire général de la Fédération Nationale), MONTANE, vice-président, AUGE, secrétaire-adjoint, TUJAGUE, trésorier.

Dans son discours d'ouverture, le président Guy LAMOTHE rappelle les débuts timides de la Fédération, son rôle, son évolution et ses besoins. Elle est un organisme de formation humaine, une réalité indispensable au monde rural.

Chaque foyer a son visage particulier, qui dépend de sa composition, du milieu de ses moyens, de son animateur. Cette diversité fait sa richesse, et pour s'épanouir, pour répondre à des besoins croissants la Fédération doit disposer de moyens accrus.

En l'absence de M. ANGELE le secrétaire adjoint AUGE présente le rapport d'activité qui n'est pas un « catalogue » mais le reflet des activités marquantes.

**Une croissance continue :** de 1963 à 1978 le nombre des Foyers est passé de 18 à 83 et les effectifs de 600 à 7 000, création de 3 nouveaux foyers cette année : MASSEUBE, SENIEZIES-CACHAN, LOURTIES-MONBRUN, 4 sont en instance : DEMU, LANNE-SOUBIRAN, POLASTRON, TARSAC, deux foyers des Landes ont adhéré : PEROUIE et LABASTIDE d'ARMAGNAC). Ce bulletin de santé est réconfortant.

**La mission des Foyers Ruraux :** assurer une vie meilleure aux ruraux, développer un élan de solidarité en toutes occasions, faciliter la communication, le dialogue, l'ouverture, maintenir la richesse et l'originalité de la culture paysanne en développant ses coutumes, ses traditions, l'art populaire, participer activement à la vie rurale dans un climat de sympathie, à l'écart des passions.

Ce programme d'action ambitieux, qui répond à un besoin réel exige des moyens importants sur les plans financier et humain.

**Des activités dans trois directions :** il faut distinguer le secteur culturel, le secteur sportif, le secteur agricole. Autour de ces trois volets s'articulent l'ensemble des activités - qui se développent à deux niveaux :

— les actions globales (rassemblement, stages, expositions, voyages, secourisme...)

— les actions spécifiques, qui permettent l'information, l'initiation, la participation grâce aux séances d'éveil, aux rencontres inter-foyers et aux veillées-causeries.

L'ensemble des activités est d'ailleurs présenté par les rapporteurs de chaque commission.

**Le trésorier M. TUJAGUE** rappelle l'aide apportée aux communes sinistrées : L'Isle-de-Noé, Montestruc, Castéra-Verduzan, et expose la situation financière qui laisse apparaître des difficultés sérieuses.

Au cours de la discussion :

**M. MONTANE** estime que les soucis de gestion deviennent intolérable. Les activités croissantes nécessitent le maintien du personnel en place et justifiraient la présence d'un animateur. Les Foyers Ruraux qui occupent le 1er rang dans le département parmi les mouvements culturels traversent un moment difficile.

Les Pouvoirs Public doivent les aider à surmonter cette épreuve

**Mme MEUNIER** propose une augmentation de cotisation de 10 % (adopté).

### LE BILAN DES ACTIVITES : il est à la fois riche et varié

**M. MASSENEZ** rapporteur de la **Commission Culturelle** rappelle les succès obtenus par les veillées-causeries, avec films ou reportages Le rassemblement artistique et récréatif de Jegun constitua une innovation particulièrement réussie avec 5 foyers participants et 600 spectateurs.

Les projets pour 1979 sont nombreux : une exposition de livres du 1er au 20 mai, des veillées avec films sur Condom et la Gascogne des spectacles avec des troupes pratiquant des prix modérés, des conférences, des échanges culturels, un montage audio-visuel et un rassemblement départemental le 5 mai à DURAN... Ce programme alléchant nécessite des moyens financiers.

Annexe 105. Assemblée Générale 1987, rapport moral

Mesdames et Messieurs,

Un rapport moral, pour un mouvement comme le notre, doit être avant tout l'occasion pour chacun d'entre nous de mesurer les distances parcourues, de mesurer les conditions positives ou négatives qui ont accompagnées nos parcours.

Un rapport moral, c'est aussi dire ce qui va et ce qui ne va pas en regard de nos missions statutaires.

Un rapport moral, c'est enfin, à grands traits, écrire le futur, imprimer dans le champ de nos sociétés, des idées simples, chaleureuses et mobilisatrices pour les hommes, les femmes et les jeunes qui font le mouvement.

Sur ces trois aspects, je développerai quelques faits, mais avant permettez-moi en vôtre nom à tous, d'adresser à Paul ANGELE, second Président de notre Fédération depuis sa création, nos voeux de bon rétablissement. victime d'un incident cardiaque il y a quelques semaines, il se repose actuellement dans sa famille.

Ceci vous explique qu'aujourd'hui, en qualité de Vice Président, c'est un honneur et un grand plaisir pour moi de conduire cette assemblée.

**UN PARCOURS DE 25 ANS :**

Notre Fédération à 25 ans. Créée en Décembre 1962 à l'initiative de Guy LAMOTHE entouré de ruraux décidés à faire vivre notre milieu rural, dont notre trésorier Gérard TUJAGUE, elle a acquis sa personnalité morale en 1963. Il y a donc 25 ans. Je ne vais pas me lancer dans l'historique. Je dirai simplement que ce qui compte, c'est d'être aujourd'hui, si nombreux, 25 ans après, c'est de constater que l'idée était bonne, qu'elle s'est transformée pendant ces années, pour devenir une structure vivante qui a sa place dans le paysage de ce département.

Son développement régulier depuis une décennie, nous amène aujourd'hui, en mars 1988 à regrouper 100 Foyers et Associations, 10 de plus qu'en 1987 dont 7 créations :

AVEZAN, ST MEZARD, LEBOULIN, RISCLE ESPACE, L'ATELIER MUSICAL DE LA TENAREZE, L'UNIVERSITE DU BAS-ARMAGNAC, NOUGAROULET.

CE QUI VA, CE QUI NE VA PAS

Traverser ces années, progresser, maîtriser son développement, diversifier les actions sont autant de preuves de notre bonne santé. Des preuves qui nous obligent à être à la hauteur des ambitions que nous avons fait naître, des preuves qui nous obligent aussi à répondre aux besoins qui nous sont exprimés par les Foyers. Nous devons plus que jamais affirmer le bien fondé de nos initiatives pour un milieu rural de vie et en vie, nous devons aussi avec réalisme et volonté rechercher les moyens nécessaires à la poursuite de notre mission d'animation rurale.

Sur la question des moyens, 1987 aura été marqué par des remises en cause du mouvement associatif dans son ensemble. Dans le contexte de la décentralisation où l'Etat et les collectivités locales se renvoient les dossiers du financement de la vie sociale, notre structure est secouée comme beaucoup d'autres.

Pour limiter les problèmes financiers, nous avons été conduits à bloquer la masse salariale depuis 18 mois, nous avons eu largement recours à des stagiaires pour faire face aux demandes, dans le même temps toutes les charges de fonctionnement ont subies des augmentations, les charges sociales également. Les financements contractualisés avec l'Etat ont été remis en cause, les financements sur projets se sont considérablement réduits.

Ces difficultés, nous considérons toutefois qu'elles ne sont pas insurmontables et qu'elles ont un caractère conjoncturel. La raison devra triompher de décisions mal préparées, prises à la hâte ; notre rôle consiste pour cela à réaffirmer notre action de formation des hommes dans la cité. La société aura toujours besoin d'hommes capables et formés à la gestion des intérêts communs En milieu rural, notre mouvement forme ces personnes, continuons ensemble le travail entrepris, soyons confiants.

Sachons enfin que notre vitalité repose sur des responsables jeunes. Nos Présidents, Trésoriers et Secrétaires sont pour plus de 70 % agés de moins de 35 ans, nos associations sont dirigées par de très nombreuses femmes, + de 15 % aux postes de responsabilité, près de 40 % dans les Conseils d'Administrations.

ECRIRE LE FUTUR

Depuis leur création les Foyers Ruraux de France ont toujours considéré la volonté des hommes comme première face à la gravité de certaines statistiques. Nous n'avons jamais cultivé le catastrophisme car nous savons dans nos villages que l'évolution est lente et directement liée aux actions de nos adhérents bénévoles. Nous savons aussi que la vie ne s'enferme pas dans les chiffres.

A l'heure ou chacun découvre la désagrégation du tissu rural et mesure les conséquences de certaines pratiques de développement, nous ne sommes pas étonnés des thèses du développement global que nous avons toujours défendues apparaissent d'une pertinente actualité car c'est ensemble que l'on progresse et non les uns contre les autres. Des initiatives prises au niveau local montrent que des voies nouvelles sont possibles si l'on fait preuve de capacité de décision. Ces initiatives vont souvent à l'encontre des certitudes déclinées par les chiffres elles naissent le plus souvent dans des têtes formées à l'école de la responsabilité, de la tolérance, de l'ouverture au monde. Pour accompagner encore les mutations sociales du monde rural et écrire notre futur nous nous appuierons sur ces observations faites au terrain et pour cela nous développerons nos actions d'animation développement, travail conventionné avec les collectivités locales, structurations d'associations, appui aux bénévoles, emploi culturels itinérants, actions de formation, développement de la communication de proximité.

Nous défendrons avec vous tous nos associaitons, nos programmes pour que le Gers demain conserve

"UN MILIEU RURAL DE VIE ET EN VIE"

**********
***

Annexe 106. Assemblée Générale 1993, rapport moral

# RAPPORT MORAL

## INTRODUCTION

Après la présentation de l'activité fédérale et du rapport financier, je voudrais insister sur le fait qu'aujourd'hui, nous tenons une assemblée générale qui réunit pour la cinquième fois des responsables de Foyers Ruraux. Après deux assemblées techniques et deux rencontres de secteur, Samatan et Sauboires, nous avons en effet déjà beaucoup travaillé et rencontré près de trois cents administrateurs d'associations locales.

Cette cinquième rencontre est donc un peu le point culminant d'une nouvelle façon de traiter tous les sujets qui font notre préoccupation. Ceci nous permet en particulier d'approfondir le fonctionnement de la Fédération, d'aborder des thèmes de réflexion et de préparer des motions, ce qui bien entendu rentre dans le cadre de l'expression des idées d'un mouvement tel que le nôtre.

Je voudrais également vous dire, à travers quelques points que je développerai, les inquiétudes ressenties par les responsables associatifs que nous sommes face aux mutations du monde rural et plus généralement de la société. En effet, les réponses aux besoins sociaux que nous connaissons bien, n'ont pas toujours les réponses adéquates et en temps réel, elles se font d'autre part de plus en plus sans nous. Le pacte partenarial est ici rompu au bénéfice des formules ponctuelles et circonstancielles qui ont pour conséquence d'émietter le corps social et de flatter les individualismes.

## POUR LES INTERROGATIONS DE L'HEURE,

J'aborderai d'abord la question de la remise en cause des crédits Animation Rurale du Ministère de l'Agriculture. Cette mesure a soulevé une vague de protestation sans précédent d'élus de tous bords et des quatre coins de France. Pour le Gers, je remercie solennellement le député Rispat et le sénateur Castaing d'avoir pris fait et cause pour le maintien de cette ligne financière et ce à plusieurs reprises.
Il est bon en effet de sentir nos élus au plus haut niveau solidaires de nos combats de terrain comme le rappelle notre slogan "pour un milieu rural de vie et en vie".

En ce qui concerne les services de l'Etat, depuis la décentralisation, il est vrai que nos mouvements associatifs se sont le plus souvent rapprochés des Conseils Généraux. Dans le même temps, les rapports privilégiés que nous avions avec les services de l'Etat se sont distendus et c'est regrettable. Dans un département rural comme le nôtre il est anormal que nous n'ayons pratiquement pas de contacts avec les D.D.A.F.. Il est anormal que les aides de Jeunesse et Sports ne passent plus par les structures fédérées départementalement, côté emploi, il n'est pas logique que nous ne soyons pas associés aux dispositifs d'information de la Jeunesse et aux dispositifs d'insertion comme c'était le cas par le passé.

Signe des temps, la variabilité des politiques nationales et sans doute la méconnaissance des effets induits au plan rural a frappé cette année la Fédération au niveau des postes FONJEP : crédits annuels de 44 000 Francs accordés pour les postes d'animateurs. Au motif qu'il fallait faire tourner les postes, ce qui n'a jamais été historiquement le but du Fonds National pour la Jeunesse et l'Education Populaire, l'Etat a pris à la Fédération un poste qui a été donné à une autre structure. Le résultat pour 1994 c'est le déséquilibre financier et structurel de notre Fédération et très directement le secteur de

la Communication Sociale qui sera touchée, c'est-à-dire l'expression des associations. Malgré nos efforts et ceux du Conseil Général, ce poste n'est pas rétabli par les services de l'Etat. Nous nous interrogeons dès lors sur les mesures ambitieuses annoncées pour sauvegarder le tissu rural en France.

Ceci m'amène naturellement à poser le problème du fonctionnement de la démocratie française à travers la négation pure et simple du **travail social irremplaçable accompli par des milliers de bénévoles**.
Ne pas reconnaître notre rôle de fédérateurs d'énergie, ne pas aider nos démarches au niveau qui convient, ne pas tenir compte de notre réalité, même **si elle est diffuse**, est une offense à la citoyenneté. Sans nous, sans notre action, que seraient les villages, que serait le milieu rural ? Je fais ici un appel pressant aux élus et aux représentants des services pour que nos 1 500 administrateurs locaux d'associations soient encouragés dans leur travail, soutenus dans leurs missions irremplaçables par un quelconque service public. Oui, la vie associative est le prolongement sur le terrain d'une structure démocratique forte, c'est une richesse collective à ne pas gaspiller et à ne pas confondre avec la vie associative de service. Nous sommes nous Foyers Ruraux associés pour une cause, pas pour un intérêt particulier, c'est toute la différence !

Pour nos bénévoles et nos professionnels, parlons-en justement, pour saluer leurs mérites, en effet, des distinctions furent accordées sur nos propositions en 1993. Je vous les rappelle :

**Au titre de l'action pour le sport en milieu rural (F.N.S.M.R.)**

Lettre de félicitations :

- Didier DUPOUY
- Bernard PETIT
- Jeanine MENDOUSSE
- Claude LABOURGADE
- Pierre TAUZIEDE
- Pierre LAFFITTE
- Danielle GUILLE

Médaille de Bronze :

- Jacques CARRAU
- Jacqueline BONNEAU
- Robert LANNELONGUE
- Alain BOVO

**Au titre du Ministère de Jeunesse et des Sports**

Lettre de félicitations :

- Yves AUGE
- Roland PUJOS
- Pierre FEZAS
- Jean GAILLARD
- André MAGNOUAC
- Alain LASSERRE
- Gisèle AUBIAN
- Jeanne MENDOUSSE

Médaille de Bronze :

- Jacques MONTELIEU
- André COUITTI

**Au titre du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt**

Médaille de Bronze du Mérite Agricole :

- André COUITTI

Dans le droit fil de nos préoccupations, je voudrais évoquer notre satisfaction d'avoir pu participer, sur invitation de Monsieur le Préfet, à la réunion de travail consacrée à la mise en place des programmes 5-B. En annexe, je vous invite à prendre connaissance de notre correspondance et des propositions formulées à l'occasion. Nous avons beaucoup d'espoirs sur la réussite de ces programmes car en effet, au plan régional, tant au Conseil Régional qu'à la Préfecture de Région, nous sommes pris en considération. Il est vrai que des responsables avisés ont compris qu'un mouvement présent dans chaque canton de Midi-Pyrénées et regroupant 40 000 personnes valait quelque attention.

J'en arrive avec ces propos à deux actions structurantes inscrites dans la durée : le contrat d'objectifs avec la région Midi-Pyrénées, le contrat d'objectifs proposé au Conseil Général.

**Le Contrat avec la Région :**

Evoqué lors de notre dernière assemblée, ce contrat d'objectifs sur cinq ans, est aujourd'hui en bonne voie. Il ne s'agit pas comme pour beaucoup de projets de faire du clientélisme avec des projets bidons dès lors qu'une ligne financière est ouverte. Non, en l'occurrence il s'agit dans un contrat cadre qui comporte 12 objectifs, de progresser pas à pas sur les sentiers du concret et de l'efficacité. Le soucis de l'adaptation est présent dans toutes les phases d'application, le principe de l'évaluation permanente et du bon emploi des moyens domine notre projet. La Région nous considère comme des acteurs responsables du devenir du milieu rural et de son animation permanente. Là aussi, je fais un appel pressant à tous les Foyers Ruraux du Gers, car nous avons une responsabilité première. En effet, sans forfanterie aucune, il faut dire que ce projet de développement de l'animation rurale en Midi-Pyrénées n'aurait vu le jour sans l'implication de notre département de ses élus régionaux et de ses permanents qui ont accompli une tâche remarquable de compétence dans l'analyse, le ciblage des actions, présentation et l'argumentaire.

De ce travail d'équipe, nous sommes fiers, j'espère que les mois qui viennent verront les efforts récompensés. Mais attention, nous aurons besoin de vous, de votre mobilisation, il ne faudra pas faillir...

**Le Contrat avec le Département :**

Avec le Conseil Général, notre démarche est semblable, nous souhaitons que l'assemblée donne les moyens nécessaires au développement de l'animation rurale dans ce département. Il ne s'agit pas de considérer, comme à une époque, que le département entretient deux danseuses "Flaran et la Fédération des Foyers Ruraux".
Il s'agit de prendre la mesure du problème et de considérer que l'appui à la Fédération est un volet d'un plan plus général et ambitieux soutenant le principe du "milieu rural et en vie". **Porteurs du message, nous ne revendiquons pas l'exclusivité mais nous demandons avec insistance les moyens pour tous**.
Un contrat de développement de l'Animation Rurale dans le Gers n'est pas un gadget, c'est une nécessité pour que chacun travaille en bon ordre et que **chacun à sa place soit un agent de développement rural pour le nouveau Gers que chacun appelle de ses voeux**.

Annexe 107. Assemblée Générale 1993, bilan financier (extrait)

**DETAIL DES RESSOURCES**

**706 - Prestations de services :** Elles augmentent de 24 075 F.

**708 - Produits des activités annexes :**

Ce poste s'effondre de 210 000 Francs. L'explication est simple : l'activité du Centre de Gestion a diminué de 100 000 F et les actions exceptionnelles liées à la Maison de l'Animation Rurale n'ont pas été reconduites pour 100 000 Francs.

**740 - Subvention d'exploitation :**

Le chapitre baisse de 168 086 F dont 130 000 F d'actions spécifiques de la Fédération Nationale pour les Journées de Cologne. 38 000 F d'aides d'organismes font par ailleurs défaut, ceci a été évoqué au début du rapport.

---

Au niveau du Bilan, vous retrouverez le reflet général des difficultés de la Fédération, avec cependant un assainissement des dettes et une trésorerie moins tendue.

Actuellement, nous bouclons le budget structurel. Il est regrettable que notre structure n'obtienne pas les moyens financiers de l'action et que les efforts internes qu'elle fait soient systématiquement grignotés par les tendances lourdes de la société actuelle... Songez seulement que sans augmenter d'un centime notre personnel, la masse salariale a fait un bond de 28 000 Francs en 1994. Sous le simple effet de petites augmentations de charges annoncées ici et là (ASSEDIC, Retraite, C.S.G.), est-il normal d'autre part qu'un organisme d'éducation comme le nôtre ait à payer 35 000 Francs de Taxe sur les salariés qu'elle emploie ?
Que dire de la stagnation des crédits d'Etat, FONJEP qui restent imperturbablement au même niveau depuis des années ?

Avant de conclure je tenais à vous livrer ces quelques interrogations.
En effet si notre organisme n'a pas pour but de construire un patrimoine, ni de faire des excédents, il n'en demeure pas moins qu'il a besoin de moyens financiers pour assurer convenablement ses missions d'animation rurale au service de tous.

Annexe 108. Courrier de la FNFR sur la suppression des aides au fonctionnement des fédérations départementales, 9 mai 1995

FNFR
MOUVEMENT RURAL

FDFR : 32

Paris, le 9 Mai 1995

COURRIER Arrivé
16 MAI 1995
F.D.F.R. (Gers)

Réf. PC/BG/EB/95

**OBJET :** Aide 1995 des FDFR

**Dossier suivi par :** Bernard GIRAUDET

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Au cours de l'Assemblée Générale de la FNFR du 25 Avril 1993, il avait été décidé de supprimer les aides au fonctionnement des FDFR avec en contrepartie une diminution du prix de cession des assurances aux Fédérations Départementales ceci constituant pour elles une forme d'aide indirecte.

La FNFR avait, début 1993, effectué des simulations à partir des données des deux années antérieures et il s'avérait que des FDFR avaient un manque à gagner en appliquant ce nouveau système.

Le Conseil d'Administration de la FNFR avait décidé, alors, de compenser ce manque à gagner sans en fixer les modalités.

Ceci a été fait lors du Conseil d'Administration des 9 et 10 Avril 1994 à BOURGES.

Ainsi l'aide versée aux FDFR ayant un manque à gagner est calculée selon une simulation réalisé à partir des exercices 90/91 et 91/92. Cette aide permet de compenser ce manque à gagner selon la progression suivante :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 80% | du | manque | à gagner | en 1994 |
| 60% | " | " | " | 1995 |
| 40% | " | " | " | 1996 |
| 20% | " | " | " | 1997 |

Si l'aide est inférieure à 200 Frs. celle-ci ne sera pas versée.

Au delà de 1997, les aides au fonctionnement des Fédérations Départementales seront totalement supprimées.

Afin de mettre en oeuvre cette mesure pour l'année 1995 et pour que ces aides soient versées rapidement, vous voudrez bien faire parvenir à la FNFR pour **le 31 Octobre 1995 dernier délai :**

- le compte rendu de vos activités 94/95 avec le rapport financier,
- vos projets 95/96.

(Si vos documents ont déjà été transmis à la FNFR, il n'est pas nécessaire de faire un nouvel envoi).

Nous sommes conscients que les mesures prises ne comblent pas forcément votre manque à gagner. Par contre le Conseil d'Administration de la FNFR des 9 et 10 Avril 1994 s'est engagé à apporter une aide substantielle à la structuration des Unions Régionales. Il a souhaité qu'il y ait des retombées bénéfiques pour les Fédérations Départementales.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,
Pierre CHARLES

Annexe 109. Assemblée Générale 1995, rapport financier

*FEDERATION DEPARTEMENTALE*
*DES FOYERS RURAUX DU GERS*

# RAPPORT FINANCIER 1995

## présenté par Gérard TUJAGUE, Trésorier

Madame, Monsieur,

Le rapport financier, que nous allons examiner ensemble, rend compte de l'activité de notre mouvement pour la période du 1er Janvier 1995 au 31 Décembre 1995.

Nos dépenses s'élèvent à 1 572 542,63 Francs, nos recettes à 1 581 296,19 Francs, soit un excédent de 8 753,56 Francs, après déduction des amortissements pour 10 234,60 Francs.

Ce résultat positif, de peu, est certes encourageant, mais il appelle quelques précisions de ma part.

En effet, si nous sommes là, c'est que nous avons de façon drastique, géré notre fonctionnement chaque fois que cela était possible. Nous avons eu recours pour la 3ème année consécutive au chômage partiel, dans une moindre mesure c'est vrai : 75 115 Francs contre 90 000 Francs en 1994.
Ceci pour vous dire que de manière interne, nous avons comprimé nos dépenses dépendantes de nos choix et que parallèlement, nous avons de manière courageuse fait appel à un effort des foyers, cet effort a permis sur l'exercice de dégager 48 750 Francs de recettes supplémentaires sur la vente des cartes individuelles.

Vous l'observez facilement, sans ces deux options, notre budget annuel aurait naturellement atteint le déficit de 115 112 Francs. Dans une telle hypothèse, ce déficit cumulé aux pertes antérieures mettait tout simplement la Fédération en péril.
Pas en péril durable, parce qu'à notre niveau, pour équilibrer les comptes c'est facile, il suffirait de licencier tel ou tel de nos quatre collaborateurs et notre résultat financier de l'année suivante ressortirait alors de manière radieuse.

Au passage, il conviendrait quand même de réduire nos activités départementales... qui s'en plaindrait d'ailleurs, si l'on écoute certains individualistes persuadés qu'une association d'animation rurale isolée dans son coin est plus forte que membre d'un réseau d'amitié et de compétences départemental. Je m'égare un peu du rapport financier, je m'en excuse. J'y reviens donc, pour vous dire que nous n'allons pas passer en revue les postes recettes et dépenses. La présentation des documents vous aide largement à suivre les évolutions d'une année sur l'autre.

Je m'attacherai simplement à attirer votre attention sur le compte "subventions d'exploitation" qui apparaît stable 619 425,60 Francs en 1995 pour 614 485 Francs en 1994. Sur ces ressources, il faut observer que les crédits du département stables depuis 1992, que les crédits d'Etat (poste FONJEP) ne progressent pas. Ceci ajouté à la suppression d'un poste FONJEP en 1994 (45 000 Francs) nous laisse stupéfaits sur la réalité des discours de réduction de la fracture sociale et le rééquilibrage ville/campagne qui nous était tant promis.
La Mutualité Agricole du Gers, elle-même confrontée à des difficultés, n'a pas renouvelé son aide en 1995 pour 15 000 Francs.

En résumé, grâce au considérable effort du réseau des associations que nous constituons, nous avons équilibré les comptes 1995. Nous l'avons fait une fois, le referons-nous encore ? Je le souhaite de tout coeur au moment où, très chers amis, j'ai choisi de prendre ma retraite associative, et de militant social.

Avant de répondre à vos questions et de soumettre ce rapport à votre approbation, je souhaite vous exprimer tout de même les réflexions, qu'à ce moment m'inspirent 35 années d'engagement dans le mouvement des Foyers Ruraux dont trente années passées au poste de Trésorier.

J'ai conscience que mon caractère explosif, direct et parfois bourru ne plaît pas toujours. Je dirai sur ce point que comme tout homme, je vis mes passions et que mes éclats au sein des multiples réunions des Foyers Ruraux étaient seulement le témoignage vivant de mon attachement à notre action.

Lorsqu'en 1962, aux côtés du Président LAMOTHE, je suis entré au 1er Conseil d'Administration de la Fédération, j'avais à peine trente ans.
Jeune exploitant agricole, sur la ferme de mes parents, je cherchais alors une voie d'engagement au service du monde rural. Mes 40 années de Secrétaire de Mairie m'ont beaucoup appris sur la vie et les problèmes des collectivités locales, mes mutations professionnelles agricoles m'ont aussi forcé à l'adaptation, tour à tour céréalier, éleveur de porcs, éleveur d'oies ou de poulets, sur les coteaux difficiles de l'Astarac.

A cette époque-là, le Gers comptait 182 264 habitants et 23 000 exploitations agricoles. Aujourd'hui, il compte 174 587 habitants et 11 150 exploitations.
Sur 35 années j'ai connu, et mes amis avec moi, les mutations profondes du milieu rural, nous les avons vécues.

Aujourd'hui, alors que le syndicalisme se dispute, que le département perd ses jeunes, ses entreprises, quel peut être le projet d'avenir ?

Je m'interroge, mais je suis aussi confiant car la formation d'homme et de citoyen acquise au sein du mouvement des Foyers Ruraux du Gers m'a appris à compter d'abord sur nos propres forces, il m'a appris l'adversité, il m'a appris la tolérance et le respect de l'autre, il m'a surtout appris à connaître une foule d'enchanteurs Merlin... Depuis que les gouvernements nous promettent le miracle rural, nous n'avons cessé de connaître régression, concentration, dépendance.

Avec un regard porté sur ce passé, je suis persuadé que notre monde est aujourd'hui pensé par des cerveaux urbains, le milieu rural pour eux n'existe qu'à travers des chiffres dont la froideur nous fait froid dans le dos.

Nous, nous sommes les héritiers de la civilisation paysanne, nous avons à nous battre ensemble pour défendre ces valeurs.
La France républicaine est un tout ; son passé, son histoire, son peuple, ses traditions, ses qualités humaines et de liberté ne doivent à aucun prix être enfermés demain dans quatre statistiques. "Rien de ce qui est humain ne m'est étranger", c'est notre cause, c'est notre message fondamental des Foyers Ruraux, contribuer à édifier en milieu rural une société humaine plus forte, plus libre, plus fraternelle.

A vous tous qui avez trente ans dans cette assemblée, je vous dis courage et espoir, reprenez le flambeau, le chantier est immense, il a besoin de vous tous.

Avec le sentiment du devoir accompli, sans fierté particulière, j'éprouve cependant une peine certaine à l'idée de quitter une équipe d'amis avec laquelle nous nous sommes battus pour faire progresser la cause de l'animation rurale dans ce département. Notre cause n'est pas une rémunération de plus, c'est le combat pour un idéal de vie en milieu rural. Cette cause est accrochée à des chemins escarpés.

Avec patience, avec plus ou moins de bonheur, nous avons regroupé les associations. 10 au début, près de 150 aujourd'hui, alors que tout périclite par ailleurs.
Dans cette action, j'ai une pensée particulière pour nos employés, qui plus que des salariés sont aujourd'hui nos amis. Par leur disponibilité, leurs qualités professionnelles et humaines, ils construisent avec nous l'oeuvre commune.

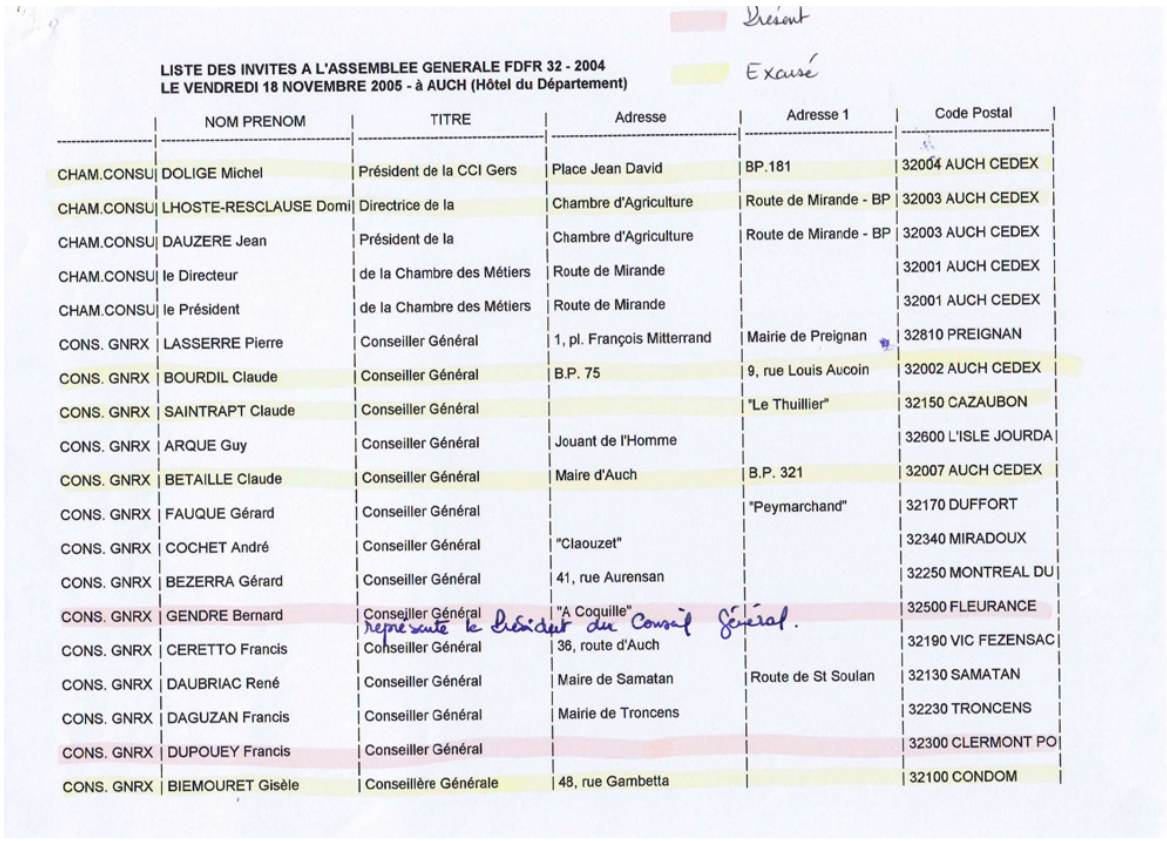
Dans l'avenir, alors que le bénévolat faiblit, ils auront une place toujours plus vitale dans nos organisations, et le monde rural en a besoin.

Je pense aussi à mes proches, qui m'ont autorisé à m'engager dans la vie publique, délaissant par ailleurs de nombreuses joies familiales. Tout cela a une valeur dont je mesure aujourd'hui la grande importance dans la réalisation d'une vie d'homme.

Au bénéfice de l'âge, je me suis autorisé à ces propos. Je vous prie d'excuser leur longueur, ce sont les derniers à cette tribune et à cette responsabilité. Vous comprendrez ma difficulté de rompre aujourd'hui ce lien qui pendant tant d'années a été un élément important de ma vie.

Je vous remercie pour votre amitié.

Annexe 110. Assemblée Générale 2004, liste des invités



Présent

Excusé

**LISTE DES INVITES A L'ASSEMBLEE GENERALE FDFR 32 - 2004**
**LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2005 - à AUCH (Hôtel du Département)**

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| CHAM.CONSU | DOLIGE Michel | Président de la CCI Gers | Place Jean David | BP.181 | 32004 AUCH CEDEX |
| CHAM.CONSU | LHOSTE-RESCLAUSE Domi | Directrice de la | Chambre d'Agriculture | Route de Mirande - BP | 32003 AUCH CEDEX |
| CHAM.CONSU | DAUZERE Jean | Président de la | Chambre d'Agriculture | Route de Mirande - BP | 32003 AUCH CEDEX |
| CHAM.CONSU | le Directeur | de la Chambre des Métiers | Route de Mirande | | 32001 AUCH CEDEX |
| CHAM.CONSU | le Président | de la Chambre des Métiers | Route de Mirande | | 32001 AUCH CEDEX |
| CONS. GNRX | LASSERRE Pierre | Conseiller Général | 1, pl. François Mitterrand | Mairie de Preignan | 32810 PREIGNAN |
| CONS. GNRX | BOURDIL Claude | Conseiller Général | B.P. 75 | 9, rue Louis Aucoin | 32002 AUCH CEDEX |
| CONS. GNRX | SAINTRAPT Claude | Conseiller Général | | "Le Thuillier" | 32150 CAZAUBON |
| CONS. GNRX | ARQUE Guy | Conseiller Général | Jouant de l'Homme | | 32600 L'ISLE JOURDA |
| CONS. GNRX | BETAILLE Claude | Conseiller Général | Maire d'Auch | B.P. 321 | 32007 AUCH CEDEX |
| CONS. GNRX | FAUQUE Gérard | Conseiller Général | | "Peymarchand" | 32170 DUFFORT |
| CONS. GNRX | COCHET André | Conseiller Général | "Claouzet" | | 32340 MIRADOUX |
| CONS. GNRX | BEZERRA Gérard | Conseiller Général | 41, rue Aurensan | | 32250 MONTREAL DU |
| CONS. GNRX | GENDRE Bernard | Conseiller Général | "A Coquille" | | 32500 FLEURANCE |
| CONS. GNRX | CERETTO Francis | Conseiller Général | 36, route d'Auch | | 32190 VIC FEZENSAC |
| CONS. GNRX | DAUBRIAC René | Conseiller Général | Maire de Samatan | Route de St Soulan | 32130 SAMATAN |
| CONS. GNRX | DAGUZAN Francis | Conseiller Général | Mairie de Troncens | | 32230 TRONCENS |
| CONS. GNRX | DUPOUEY Francis | Conseiller Général | | | 32300 CLERMONT PO |
| CONS. GNRX | BIEMOURET Gisèle | Conseillère Générale | 48, rue Gambetta | | 32100 CONDOM |

représente le Président du Conseil Général.

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| CONS. GNRX | DARRIEUX Guy | Conseiller Général | "Busquet" | | 32400 RISCLE |
| CONS. GNRX | BARTHE Georges | Conseiller Général | de Masseube | "Au Cazalis" | 32140 SAINT-BLANCA |
| CONS. GNRX | LOUBON Jean | Conseiller Général | | | 32220 LOMBEZ |
| CONS. GNRX | PEDUSSAUT Pierre | Conseiller Général | | Route de Sauboires | 32800 EAUZE |
| CONS. GNRX | PERRUSSAN Robert | Conseiller Général | | Mairie de Montesquiou | 32320 MONTESQUIOL |
| CONS. GNRX | BARTHE Michel | Conseiller Général | | Mairie d'Ordan-Larroqu | 32350 ORDAN LARRO |
| CONS. GNRX | SOUBABERE Régis | Conseiller Général | 18, rue des Chênes | | 32160 PLAISANCE |
| CONS. GNRX | MARCET Gérard | Conseiller Général | | Rue du Château d'eau | 32120 MAUVEZIN |
| CONS. GNRX | PUJOL Jean-Pierre | Conseiller Général | | 4, rue Mousquetaires | 32110 NOGARO |
| CONS. GNRX | DUPOUY Philippe | Conseiller Général | | | 32430 TOUGET |
| CONS. GNRX | SALERS Jean-Pierre | Conseiller Général | Place du Foirail | | 32450 SARAMON |
| CONS. GNRX | COMBEDOUZON Pierre | Conseiller Général | Maire de Brugnens | à la Mairie | 32500 BRUGNENS |
| CONS. GNRX | SORBADERE Alain | Conseiller Général | "Lasserre" | | 32810 LAHITTE |
| CONS. GNRX | COURTES Georges | Conseiller Général | | Mairie de Larroque-Eng | 32480 LARROQUE-EN |
| CONS. GNRX | MARTIN Philippe | Député du Gers | Président du Conseil Général | 81, route de Pessan - B | 32022 AUCH CEDEX |
| CONS. GNRX | RISPAT Yves | Sénateur du Gers | représenté par Bernard GENDRE | Château Castelmore | 32290 LUPIAC |
| CONS. RGNL | MITTERAND Elisabeth | Conseillère Régionale | Hôtel de la Région | 22, avenue du Maréchal | 31077 TOULOUSE CEI |
| CONS. RGNL | GUILHAUMON Jean-Louis | Conseiller Régional | | | |
| CONS. RGNL | VALL Raymond | Conseiller Régional | Maire de Fleurance | Hôtel de Ville | 32500 FLEURANCE |
| CONS. RGNL | BASSAC Colette | Conseillère Régionale | | | |

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| ETAT | MAXCH Jacques | Conseiller du Président | du Conseil Général du Gers | 81, route de Pessan -Bl | 32022 AUCH CEDEX 9 |
| ETAT | le Préfet du Gers | Hôtel de la Préfecture | 7, rue Arnaud de Moles | | 32000 AUCH |
| ETAT | le Sous-Préfet | Hôtel de la Sous-Préfecture | Avenue Laplagne | | 32300 MIRANDE |
| ETAT | le Sous-Préfet | Hôtel de la Sous-Préfecture | Place Lannelongue | | 32100 CONDOM |
| ETAT | Monsieur le Secrétaire Génér | de la Préfecture du Gers | | 7, rue Arnaud de Moles | 32000 AUCH |
| ETAT | LESPONNE Jacques | | | 3, pl. Préfet Claude Eri | 32007 AUCH CEDEX |
| ETAT | le Lieutenant-colonel VIARD | Gendarmerie Départementale | Rue Victor Hugo | | 32000 AUCH |
| ETAT | DUBOIS René | Directeur Départemental | de la D.D.J.S. | 9, rue Espagne - BP.32 | 32007 AUCH CEDEX |
| ETAT | THURIES Xavier | Inspecteur Départemental | de la D.D.J.S. | 9, rue Espagne | 32007 AUCH CEDEX |
| ETAT | AUGEREAU Patrice | Conseiller Technique D.D.J.S | 9, rue Espagne | | 32007 AUCH CEDEX |
| ETAT | PROJETTI François | Directeur de la | D.D.A.F. du Gers | Pl. de l'Ancien Foirail | 32020 AUCH CEDEX 9 |
| | WALCH Laurent | | | | |
| ETAT | le Directeur | de la D.D.T.E. Gers | 2, pl. Denfert Rochereau | | 32000 AUCH |
| FOY.RURAUX | Yvon MONTANE | Président de la F.R.F.R. | Parc Technonolique du Cana | NAPA CENTER - 3, rue | 31520 RAMONVILLE S |
| | + Marie COFFINEAU représentera la région si absent | | | | |
| FOY.RURAUX | Alain ARNAUD | Président du C.R.S.M.R. Midi | Président du C.D.S.M.R. 31 | 17, allée du Pré Tolosa | 31320 AUZEVILLE TOL |
| FOY.RURAUX | MAGNOUAC André | Président du C.D.S.M.R. 32 | | | 32330 LAGRAULET |
| FOY.RURAUX | BOVO Alain | Président du C.D.B.S.Q. 32 | | | 32110 LAUJUZAN |
| FOY.RURAUX | Josette TARRIDE | Présidente de la FDFR 31 | Vice-Présidente F.R.F.R. Mid | 17, allée du Pré Tolosa | 31320 AUZEVILLE TOL |
| FOY.RURAUX | Jacqueline DELORME | Secrétaire Générale F.N.F.R. | Présidente FDFR de l'Ariège | 19, rue des Moulins - E | 09009 FOIX CEDEX |
| FOY.RURAUX | Jean-Pierre DELORME | Président du CDSMR Ariège | 19, rue des Moulins | BP. 49 | 09009 FOIX CEDEX |
| FOY.RURAUX | André LAMOTHE | Co-Président du CDSMR des | | 128, allées d'Haussez | 40190 VILLENEUVE M. |

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| FOY.RURAUX | Chantal DUBOS | Co-Présidente du CDSMR de | | 128, allées d'Haussez | 40190 VILLENEUVE M. |
| FOY.RURAUX | Marie-Françoise LOUCHET | Présidente FDFR des Landes | | 128, allées d'Haussez | 40190 VILLENEUVE M. |
| FOY.RURAUX | Jean-Pierre DELAGNES | Président de la FDFR | de l'Aveyron | 2, rue des Fauvettes | 12850 ONET LE CHAT |
| FOY.RURAUX | Mesmin BERAGNES | Président de la FDFR et CDS | du Tarn et Garonne | | 82150 V ALEILLES |
| FOY.RURAUX | COSTUMERO J.A. | Président de la FDFR | du Tarn | La Gorce | 81130 CAGNAC LES M |
| FOY.RURAUX | Géo MARCHAND | Président de la FDFR | du Lot | | 46330 CABRERETS |
| FOY.RURAUX | | Présidente de l'U.D.A.A.R. | Site Mira - Z.I. (à voir) | Rue de Gayan | 65320 BORDERES/EC |
| FOY.RURAUX | Laurent-Marc MEALLARES | Président de la FNFR | 1, rue Ste Lucie | | 75015 PARIS |
| FOY.RURAUX | Marie-Pierre QUESSETTE | Déléguée Générale FNFR | 1, rue Ste Lucie | | 75015 PARIS |
| ORGA.AGRIC | BAYLAC Michel | Président de | l'A.D.A.S.E.A. du Gers | Maison de l'Agriculture | 32003 AUCH CEDEX |
| ORGA.AGRIC | le Président | GROUPAMA du Gers | 21, av. de la Marne | | 32018 AUCH CEDEX 9 |
| ORGA.AGRIC | le Président | Mutualité Sociale Agricole Ge | | 21, av. de la Marne | 32018 AUCH CEDEX 9 |
| ORGA.AGRIC | CHAMBERT Joël | Crédit Agricole - Gambetta | Rue Gambetta | | 32000 AUCH |
| ORGA.AGRIC | le Président | Crédit Agricole Pyr. Gascogn | Au Malartic" | Route d'Agen | 32016 AUCH CEDEX 9 |
| | Simon ST-MARTIN → représenté par le vice-président Crédit Agricole Pyrénées Gascogne | | | | |
| ORGA.AGRIC | Jean-Pierre LILAS | Proviseur du Lycée Agricole | BEAULIEU-LAVACANT | Route de Mirande | 32020 AUCH CEDEX 0 |
| | Mme BAMBOT Ledwige | | LEGTA d'Auch | | |
| ORGA.AGRIC | FOUQUET Pierre | Lycée Agricole Beaulieu | Animateur Socio-Culturel | Route de Mirande | 32020 AUCH CEDEX 0 |
| ORGA.AGRIC | BLOT Gérard | Directeur du Lycée | Saint-Christophe | | 32140 MASSEUBE |
| ORGA.AGRIC | le Directeur | du Lycée de Valentées | | | 32300 MIRANDE |
| ORGA.AGRIC | LARY Robert | Président de la | Société d'Agriculture du Gers | 7, rue Gambetta | 32000 AUCH |
| ORGA.AGRIC | Jean-Paul SEMPE | Président du B.N.I.A. | Place Félix Soulès | | 32800 EAUZE |
| | n'habite pas à l'adresse indiquée ! | | | | |

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| ORGA.AGRIC | Sébastien LACROIX | Directeur du B.N.I.A. | Place Félix Soulès | | 32800 EAUZE |
| PARLEMENT. | DE MONTESQUIOU Aymeri | Sénateur du Gers | Mairie de Marsan | | 32270 MARSAN |
| PARLEMENT. | DUBRAC Gérard | Député du Gers | | | 32100 CONDOM |
| PART.ASSOC | HOOTEN J-François | Président des Jeunesses | Musicales de France | Cité de la Tourette | 32170 MIELAN |
| PART.ASSOC | ROBUTTI Walter | C.D. Cie Théâtre Amateur | | | 32310 MANSENCOME |
| PART.ASSOC | DAUZERE Jean | Président | de GASCOGNE EXPO | 7, rue Gambetta | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | PEREIRA José | Directeur du C.D.T.L. | Maison du Tourisme du Gers | 3, boul. Roquelaure | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | PERRUSSAN Robert | Président du C.D.T.L. | Maison du Tourisme du Gers | 3, boul. Roquelaure | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | PAULET Jean-Louis | Directeur du C.A.U.E. | 29, ch. de Baron | | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | DAUBRIAC René | Président de l'ADDA Gers | | Rue Edouard Lartet | 32000 AUCH |
| | RIVIERE Benoît | Directeur de l'ADDA. 32 | | | |
| PART.ASSOC | le Directeur Régional | de la SACEM | | 14c, rue Diderot - BP. 7 | 47002 AGEN |
| PART.ASSOC | GEISSELHARDT Jacques | Président du C.D.O.S. | | 15, rue Bazillac | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | Philippe LE GAL | Loisirs Accueil Gers | Chambre d'Agriculture du Ge | BP. 161 | 32003 AUCH CEDEX |
| PART.ASSOC | ~~Denise CAILLABA~~ décédée | F.A.L.E.P. du Gers | 36, rue Canaris | (représenté par Alain BOUFARTIGUE) | 32000 AUCH |
| PART.ASSOC | Joëlle RAYNAUD | FRANCAS du Gers | Chemin de la Réthourie | | 32000 AUCH |
| | + Jean LARNES | " | | | |
| PART.ASSOC | Claudine PERRIER | FRANCAS Midi-Pyrénées | 63 bis, avenue Saint-Exupéry | | 31400 TOULOUSE |
| PRESSE | RADIO D'ARTAGNAN | | | av. Cassou de Herre | 32110 NOGARO |
| PRESSE | EUROPE 2 | Philippe LADEVEZE | | 6, rue Gambetta | 32000 AUCH |
| PRESSE | LA VOIX DU GERS | | | 39, boulevard Roquelau | 32000 AUCH |
| PRESSE | DEPECHE DU MIDI | La Rédaction | | 7, av. de l'Yser | 32000 AUCH |

| | NOM PRENOM | TITRE | Adresse | Adresse 1 | Code Postal |
|---|---|---|---|---|---|
| PRESSE | SUD OUEST | La Rédaction | | 9, pl. Verdun | 32000 AUCH |
| PRESSE | VOLONTE PAYSANNE | Chambre d'Agriculture | | Route de Mirande | 32000 AUCH |
| PRESSE | LE SILLON | Claudie GRATIAN | Chambre d'Agriculture | Rte de Mirande - BP. 1 | 32003 AUCH CEDEX |
| | CARRIEU Guy | | Cours Sans | | 09800 SENTEIN |
| | ESPIAU Gérard | Aventurier pour son prochain | Le Sancets | | 32120 SAINT-ANTONI |
| | Cabinet Comptable CARRIEU | | Napa Center | 3, rue Ariane | 31527 RAMONVILLE S |
| | DUTREY Jean-Louis | Section Nature et Patrimoine | | 26, rue de Lorraine | 32000 AUCH |

Nombre total d'invités : ~~104~~ 100.

→ PERES Michel Présider C. de C. Val et villages en Astarac 32330 Clermont Savy.

→ Annie BOULLARD Maire de St Médard

Annexe 111. Alain Lasserre, *Brillant plaidoyer pour la section culturelle fédérale*, Assemblée Générale, 24 février 1995

**Brillant playdoyer pour la section culturelle fédérale**
par Alain LASSERRE, Vice-Président de la FDFR,
lors de l'Assemblée Générale des Foyers Ruraux le 24 Février 1995.

*"Mesdames, Messieurs, Cars amics,*

*Vous avez tous en main le compte-rendu des activités du secteur "Culture-Patrimoine" de la FDFR.*

*Vous aurez tout loisir de le lire aussi je vous en épargnerai une lecture linéaire.*

*Je souhaiterais seulement vous apporter les pensées d'un responsable associatif morose, perplexe, un responsable en charge d'un secteur il est vrai, difficile à développer, un responsable qui ne porte pas avec fierté son titre flatteur de Vice-Président de la plus importante et la plus représentative structure associative de notre département.*

*"Que soi triste!"*

*"Triste" de voir que l'hémorragie de la population jeune, associée à une conjoncture économique toujours aussi difficile, obligent à des choix, et le choix est vite fait : entre un repas à 60 F et l'entrée d'un concert au même prix, que choisissez-vous ? Evidemment, si vous disposiez de 120 F, vous pourriez vous faire les deux !*

*Les associations ont besoin d'argent pour fonctionner et le client est roi. Les plaisirs de la table, qui conjuguent plaisir du palais et convivialité souvent enrichie par les vapeurs de l'alcool, prédominent.*

*Combien de Foyers organisent des concerts, des représentations théâtrales, des films-conférences et autres diaporamas ou amènent leurs adhérents a y assister ?*

*Combien de Foyers se préoccupent de faciliter l'accès de leurs adhérents à la lecture, de développer leur goût pour cette activité ?*

*Combien de Foyers offrent à leurs adhérents la possibilité de s'ouvrir aux activités artistiques ?*

*Heureusement, il y a les écoles intercommunales de musique, issues des Foyers Ruraux.*

*Combien de Foyers proposent à leurs adhérents des voyages de découverte ? Je ne pense évidemment pas aux aliers-retours jusqu'au Pas-de-la-Case qui ont un tout autre but.*

*C'est vrai que c'est difficile, que la réponse est peut-être faible, mais persistons, persistez, cherchez d'autres voies, essayez l'intercommunalité, comme la pratiquent par exemple depuis 1991 les Foyers Ruraux du Condomois. Ne cédez pas à la recherche systématique du plaisir facile et immédiat.*

*N'imitez pas ces chaînes de télé commerciales pour qui la seule philosophie est : faisons ce qui plaît !*

*Qu'une partie du bénéfice du repas ou du loto soit mangée par une activité soit-disant déficitaire. Osez, c'est là votre richesse et votre liberté.*

*Mais, me direz-vous, que de belles exhortations depuis mon perchoir ! Mais qu'apporte la FDFR sinon à travers moi un message de combat, combat contre l'indifférence et l'individualisme, combat pour un "monde rural de Vie et en Vie" ?*

*"Que soi enqûèra triste !"*

*Le rôle de la FDFR, outre celui de fédérer, est non seulement d'ouvrir des portes à ses associations adhérentes, mais également de les aider à les franchir.*

*Il y a l'appui logistique apporté par une équipe compétente et courageuse, des programmes comme "Villages en ribambelles" ou "villages en fêtes" qui sont sous-employés.*

*Mais, et c'est là la cause de ma tristesse, il manque l'essentiel, il manque le carburant pour faire tourner la machine, "que mancan los sos" !*

*Je ne peux pas vous aider à concrétiser toutes ces belles paroles. C'est ça le drame ! La FDFR n'a pas les moyens de son ambition, ni même les moyens de son action.*

*Tant pis si mes propos dérangent, mais il n'est pas dans mes habitudes de cacher mes sentiments.*

*Mais, me direz-vous, la Convention signée avec le Conseil Général ? Utile, peut-être incontournable, mais parfois mal interprétée. Elle aura permis aux journaux de titrer sur les 400 000 F accordés par le Département à votre Fédération. Ca a été très remarqué, n'en doutez pas ! Mais cette somme, par ailleurs la même que les années précédentes, est, je le dis car je le pense, insuffisante pour une Fédération qui voudrait tant aider ses associations adhérentes à animer avec diversité et qualité une grande partie de notre département durant toute l'année.*

*Le Foyer Rural est dans bien des communes le dernier lieu de rencontre de la population.*

*Allez, je ne me fais pas d'illusion, nous gèrerons encore longtemps la pénurie, dans l'espoir d'une reprise économique que l'on nous promet et un retour d'une conscience collective qui fait souvent défaut.*

*Avant d'en terminer, quelques mots sur le Patrimoine, décliné sous toutes ses formes, pas seulement le Patrimoine gastronomique, le Patrimoine héritage des générations passées et source de richesses à venir si nous savons le mettre en valeur.*

*Les Foyers Ruraux ont un rôle essentiel à jouer dans cette préservation et cette mise en valeur. Mais, de grâce, dépêchez-vous, dépêchons-nous, le temps presse. N'oubliez pas la rupture de civilisation entre nos parents et grands-parents élevés au lait paternel - puisque dans patrimoine il y a père -, et les nouvelles générations NINTENDO et MACDO.*

*Pour conclure, comme je suis malgré tout un incorrigible rêveur débordant d'espérance, je garde confiance en l'avenir, je garde confiance en vous tous pour entendre mon appel, je garde confiance en nos financeurs qui sont nos élus et donc au service des citoyens.*

*Allez de l'avant. Par l'action des Foyers Ruraux, par notre action à tous, la Vie vaincra."*

# Résumé

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers anime depuis 1962 les espaces ruraux, rassemble les énergies au service du monde agricole, de la culture actuelle et traditionnelle, et de l'économie ; à travers plus de 50 ans d'initiatives, de succès et d'échecs, les Foyers Ruraux luttent contre la désertification et la perte d'identité de la campagne gersoise, avec le mot d'ordre « Pour un milieu de vie et en vie ».

A travers l'étude des archives et des témoignages des salariés et bénévoles de l'association, se dessine l'histoire de la ruralité gersoise, dont les très nombreuses actions de la Fédération auront accompagné les profondes mutations.

---

Since 1962 the « Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gers » (The Departmental Federation of Rural Community Halls within Gers) has injected life into rural areas, bringing together resources not only for the benefit of the agricultural community, but also to help modern and traditional cultural activities, as well as the economy. Through over 50 years' work, including both success stories but also failure, the Rural Community Halls have been fighting against population drain, and the loss of identity of the Gersoise countryside, using the watchword « For an attractive living environment that is full of life »[223]*.

By studying the archives and testimonies of employees and volunteers from within the association, a picture is painted of the Gersoise rural history, in which we see how the Federation's numerous activites have accompanied the deep changes within the area.

---

La Federacion Departementau deus Larèrs Ruraus deu Gèrs qu'anima dempuish 1962 los espacis ruraus, qu'amassa las energias au darrèr deu monde agricòla, de la cultura de uèi e tradicionau, e de la economia ; peu miei de mei de 50 ans d'iniciativas, d' escadudas e

223 « Pour un milieu de vie et en vie »

mauescadudas, los Larèrs Ruraus que lutan contra la desertificacion e la pèrta d' identitat de la campanha gersuèsa, dambe l'eslogan "Ende un miei de vita e en vita !".

Peu miei de l'estudi deus archius e deus testimònis deus salariats e deus benevolats de l'associacion que se dessenha l'istòria de la ruralitat gersuèsa, de on las regde nombrosas accions de la Federacion qu'aurán acompanhat los pregons mudaments.